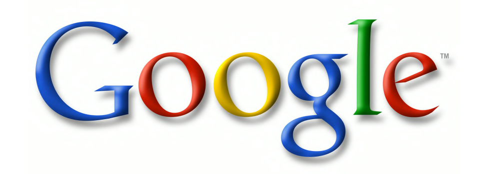
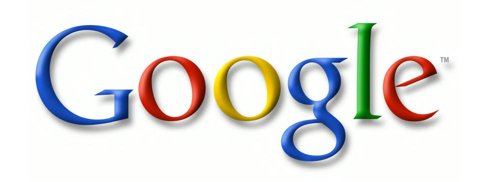
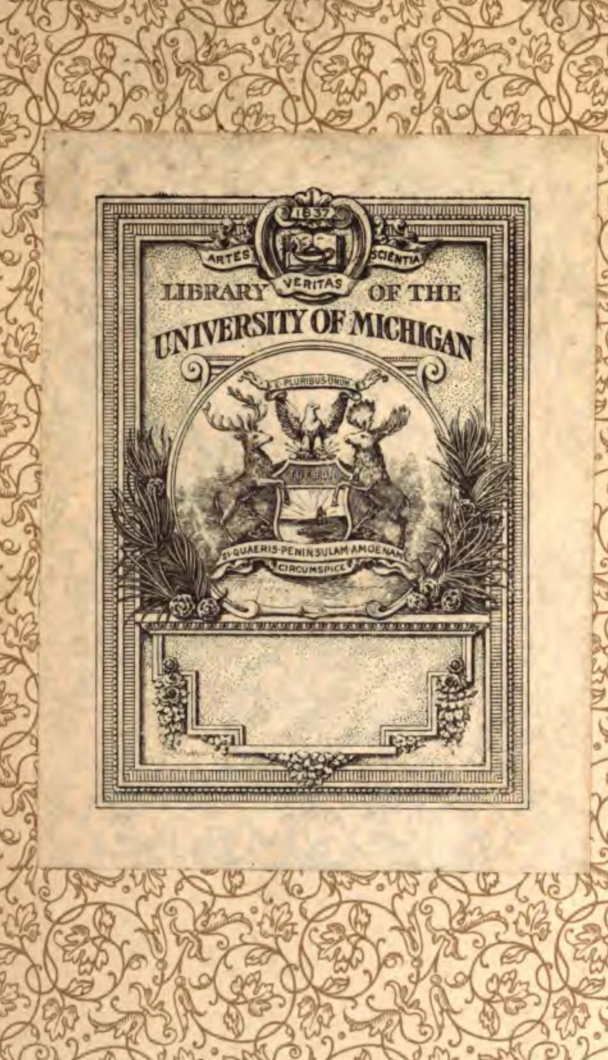



Google





1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



JOURNAL ASIATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME IV

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ

PAR MM. BAZIN, BIANCHI, BOTTA, CAUSSIN DE PERCEVAL, CHERBONNEAU, D'ECKSTEIN
C. DEFRÉMERY, L. DUBEUX, DULAURIER, FRESNEL
GARCIN DE TASSY, GRANGERET DE LAGRANGE, DE HAMMER-PURGSTALL
STAN. JULIEN, MIRZA A. KASEM-BEG, J. MOHL, S. MUNK
REINAUD, L. AM. SÉDILLOT, DE SLANE, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS
ET ÉTRANGERS

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME IV



PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU GOUVERNEMENT

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LIV

JOURNAL ASIATIQUE.

JUILLET 1854.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE,

TENUE LE 12 JUIN 1854.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le maréchal Vaillant, annonçant l'envoi de son rapport adressé à S. M. l'Empereur sur la situation de l'Algérie en 1853.

On lit une lettre de M. Grand-Pierre, directeur des missions protestantes, annonçant l'envoi d'une lettre de M. Frédoux, missionnaire à Motito, près de Litakou (Afrique australe). Cette lettre, qui est accompagnée d'un vocabulaire de la langue des Béchouanas, est renvoyée à la commission du Journal.

Sont présentés et nommés membres de la Société :

L'émir Abd el-Kader, à Brousse.

Sidi Mohammed Ech-Chadli, directeur des écoles à Constantine.

Sont présentés les ouvrages suivants :

Literaturgeschichte der Araber von Hammer-Purgstall. Vol. V. Vienne, 1854, in-4°.

Rig-veda-sanhita, the sacred Hymns of the Brahmans; together with the commentary of Sayanacharya, edited by MAX MÜLLER, M. A. Vol. II; published under the patronage of the Hon. the East India Company. London, 1854, in-4°.

Des Védas, par M. J. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Paris, 1854, in-8°.

The Journal of the Indian Archipelago and Eastern Asia, edited by J. R. LOGAN. February and March, April and May. 1853, in-8°. Deux numéros.

A descriptive catalogue of the historical manuscripts in the arabic and persian languages, preserved in the library of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland, by William H. MORLEY. London, 1854, in-8°.

Discours de M. GARCIN DE TASSY, membre de l'Institut, à l'ouverture de son cours d'hinsdoustani à l'École impériale et spéciale des langues orientales vivantes, près la Bibliothèque impériale, le 29 novembre 1853. Paris, in-8°.

Les femmes poëtes dans l'Inde, par M. GARCIN DE TASSY, membre de l'Institut. Paris, 1854, in-8°.

Rapport présenté à l'Empereur sur la situation de l'Algérie en 1853, par M. le maréchal VAILLANT, ministre de la guerre. Paris, Imprimerie impériale, 1854, in-8°.

Par MM. MAISONNEUVE et compagnie. *Guide de la conversation* (grammaire, dialogues, vocabulaire), français-turc, avec la prononciation figurée, enrichi d'un tableau comparatif des monnaies, poids et mesures, par Alexandre TIMONI. Paris, 1854, in-16 obl.

Petit vocabulaire de la langue des Béchuanas (Afrique australe), présenté à la Société asiatique par J. Frédoux, missionnaire français à Motito, près Litakou.

Chrestomathies océaniennes. Texte en langue bou-ghi. I. Imprimerie orientale de Callet. Éditeur M. Léon de Rosny. Format oblong.

Journal des Savants, mai 1854.

Bulletin de la Société de Géographie, 4e série, t. VII, nos 39 et 40. Mars et avril.

Trois numéros du *Mobâcher*, journal algérien.

M. Mohl donne lecture de son rapport sur les travaux du Conseil de la Société pendant l'année passée.

M. Bianchi lit le rapport des censeurs sur les comptes de l'année 1853; la commission propose des remercîments à la commission des fonds et à M. Charles Malo, agent de la Société, pour la régularité avec laquelle les comptes ont été tenus.

Le Conseil adopte ces conclusions.

M. de Longpérier donne lecture d'un mémoire sur les monuments orientaux récemment entrés dans les collections du Louvre.

M. Dugat lit une notice sur Hodba, poëte arabe du Ier siècle de l'hégire.

On procède au dépouillement du scrutin pour le renouvellement du Conseil de la Société, qui donne le résultat suivant :

Président : M. Reinaud.

Vice-présidents : MM. Caussin de Perceval, le duc de Luynes.

Secrétaire : M. Mohl.

Commission des fonds : MM. Garcin de Tassy, Mohl, Landresse.

Membres du Conseil : MM. l'abbé Bargès, Defremery, Regnier, Noël Desvergers, Perron, Derenbourg, Foucaux, Sanguinetti.

Bibliothécaire : M. Kazimirski de Biberstein.

Censeurs : MM. Bianchi, Guigniaut.

TABLEAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 1854.

PRÉSIDENT.

M. REINAUD.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. CAUSSIN DE PERCEVAL, le duc DE LUYNES.

SECRÉTAIRE.

M. MOHL.

SECRÉTAIRE ADJOINT.

M. BAZIN.

TRÉSORIER.

M. LAJARD.

COMMISSION DES FONDS.

MM. GARCIN DE TASSY, LANDRESSE, MOHL.

MEMBRES DU CONSEIL.

MM. L'abbé BARGÈS.
DEFRÉMERY.
REGNIER.
Noël DESVERGERS.
MM. PERRON.
DERENBOURG.
FOUCAUX.
SANGUINETTI.

MM. Dulaurier.
de Slane.
Troyer.
de Saulcy.
Lenormant.
Ampère.
Grangeret de Lagrange.

MM. de Longpérier.
Langlois.
Renan.
Stanislas Julien.
Hase.
Pavie.
Dubeux.
Sédillot.

CENSEURS.

MM. Bianchi, Guigniaut.

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. Kazimirski de Biberstein.

AGENT DE LA SOCIÉTÉ.

M. Charles Malo, au local de la Société, rue Taranne, n° 12.

N. B. Les séances de la Société ont lieu le second vendredi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, rue Taranne, n° 12.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE,

PENDANT L'ANNÉE 1853-1854,

FAIT À LA SÉANCE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ,

LE 12 JUIN 1854,

PAR M. JULES MOHL.

Messieurs,

En vous rendant compte de l'état de vos affaires au trente-deuxième anniversaire de la fondation de la Société asiatique, le Conseil n'a qu'à vous féliciter du maintien de la prospérité de la Société malgré les circonstances qui, dans toute l'Europe, ont été peu favorables à la culture des lettres. La plus grave de ces circonstances, la guerre d'Orient, finira même, sans aucun doute, par exercer une influence puissante sur le développement des études orientales en Europe, et, par conséquent, des institutions qui sont, comme la nôtre, fondées pour faciliter et propager ces études.

La Société a fait quelques pertes sensibles pendant cette année; M. Marcel, qui était du petit nombre des fondateurs de la Société qui nous restent, a succombé à des infirmités accumulées, qui l'avaient af-

fligé depuis longtemps, sans pouvoir éteindre en lui une ardeur de travail qu'il a conservée jusqu'au dernier moment, et dont témoignent les nombreux ouvrages qu'il a publiés sur la langue et l'histoire des Arabes. Il a été longtemps membre du Conseil et de la commission des Censeurs. Je ne m'étendrai pas sur sa vie littéraire, parce que le Journal asiatique vous donne un travail détaillé d'une main amie, qui sait infiniment mieux que moi rendre justice aux travaux de M. Marcel.

Si l'âge avancé et l'état de la santé de M. Marcel faisaient de sa mort un événement auquel nous devions nous attendre, il n'en était pas ainsi de la perte que nous avons faite en M. Cor, premier interprète aux affaires étrangères. Il était revenu depuis peu de temps de Constantinople, où il avait passé de longues années, d'abord comme secrétaire de Reschid Pacha et ensuite comme drogman de l'ambassade de France, fonctions dans lesquelles il avait coopéré de tous ses efforts aux tentatives de régénération de l'empire turc par l'introduction d'idées et d'institutions modernes. Il venait d'être appelé à la chaire de turc au Collége de France et se préparait à reprendre ses travaux littéraires, que ses occupations avaient interrompus, lorsqu'il fut emporté en peu de jours par le choléra, avant même d'avoir pu ouvrir son cours. C'était un homme instruit, intelligent, d'une bonté de cœur peu commune et du commerce le plus sûr; il sera longtemps regretté par tous ceux qui l'ont connu.

Nous avons perdu un associé étranger, le D[r] Samuel Lee, longtemps professeur à Cambridge, et, pendant les dernières années de sa vie, chanoine à Bristol. M. Lee offre un des exemples les plus remarquables de ce que peut faire la volonté d'un homme malgré les circonstances les plus décourageantes. Il était né de parents pauvres et devint ouvrier charpentier; à l'âge de vingt ans, et étant, si je ne me trompe, déjà marié, sa piété lui inspira le désir de lire la Bible dans l'original. Il acheta une vieille grammaire latine, et dérobant à son sommeil le temps nécessaire, il apprit bientôt assez de latin pour se servir des ouvrages écrits dans cette langue; puis, élargissant graduellement le cercle de ses travaux, il étudia le grec, l'hébreu, le syriaque, l'arabe et le persan, avec tant de succès, qu'il fut nommé, à l'âge de vingt-cinq ans, professeur à Cambridge. Sa Grammaire hébraïque, sa traduction d'un Abrégé d'Ibn Batoutah, son édition de la Grammaire persane de Jones, et bien d'autres publications, ont justifié la réputation qu'il avait acquise de bonne heure par la singularité de sa carrière. Mais la plus grande partie de son activité littéraire était consacrée à la révision des traductions de la Bible que la Société biblique publiait en différentes langues orientales. Il avait, pendant longtemps, voulu aller lui-même, comme missionnaire, en Orient, et les représentations de ses amis, lui démontrant qu'il pouvait rendre à la cause des missions des services plus grands en restant en Angleterre, n'ont vaincu que lentement sa résolu-

tion de partir pour l'Asie. C'était un homme plein de dévouement pour la science, et très-bon malgré un reste de rudesse qu'une jeunesse passée si durement avait dû laisser en lui, et que les discussions littéraires, cette cruelle pierre de touche des savants, réveillaient quelquefois. Je ne veux pas dire par là que M. Lee supportait les critiques avec plus d'impatience que beaucoup d'autres savants; mais on est plus frappé de cette infirmité dans un homme si doux d'ailleurs et d'une piété si sincère.

La littérature orientale a encore à déplorer la perte d'un homme qui n'a pas appartenu à la Société et qui aurait dû se trouver sur la liste de ses associés étrangers. Permettez-moi de réparer cet oubli, bien involontaire, par quelques mots d'hommage posthume adressés à la mémoire de M. Grotefend. Il était né à Munster, le 9 juin 1775, et il est mort à Hanovre, le 15 décembre 1853. Il y a peu à dire sur une vie passée dans l'enseignement et dans une activité littéraire incessante. M. Grotefend a publié des ouvrages remarquables sur la grammaire latine, sur les langues et les inscriptions italiques, et sur l'ancien allemand, dont l'étude savante a trouvé en lui un de ses premiers promoteurs. Mais sa véritable gloire repose sur un mémoire de quelques pages qu'il a lu, en 1802, dans une séance de l'Académie des sciences, à Gottingue, et qui traite du déchiffrement des inscriptions cunéiformes de Persépolis[1]. Ces inscriptions étaient restées illisibles

[1] Ce mémoire devint célèbre avant d'avoir été imprimé, les jour-

depuis le temps d'Alexandre le Grand et semblaient défier la pénétration humaine. Quelques-uns les prenaient pour les traces de coquilles fossiles dans les pierres; d'autres, pour des arabesques arbitraires; les savants ne s'en occupaient pas, parce qu'ils regardaient la réussite comme impossible. Lorsque Niebuhr en eut rapporté des copies faites avec l'exactitude que ce grand voyageur mettait à tous ses travaux, et qu'Anquetil eut découvert le Zendavesta, on reprit courage, et plusieurs savants d'un grand mérite, comme Tychsen, Münter et M. de Sacy, s'occupèrent sérieusement de ces monuments, mais sans réussir à les interpréter; et M. Lichtenstein venait de publier un mémoire, dans lequel il voulait prouver que ces inscriptions étaient en écriture cufique, quand le travail de M. Grotefend parut. Les inscriptions pehlewies, déchiffrées par M. de Sacy, lui avaient indiqué, par analogie, la place où il devait trouver, sur les inscriptions persépolitaines, le titre de roi des rois, et les faibles ressources qu'Anquetil du Perron lui fournissait sur le zend, lui permirent de reconnaître approximativement la prononciation de ces mots; la place où se trouvaient les titres lui donnait avec certitude celle que devaient occuper les noms du roi et de son père, et il sut faire de ces indications un usage si intelligent, qu'il réussit à lire

naux littéraires et les correspondances du temps en ayant fait connaître la substance. Il fut publié pour la première fois dans la seconde édition des *Idées* de Heeren; Gottingue, 1805; vol. I[er], p. 931-960.

les noms d'Hystaspes, de Darius et de Xerxès, et à produire un alphabet persépolitain, ainsi que la traduction de deux inscriptions. Il nous est facile, aujourd'hui, de juger sa découverte; nous savons qu'elle est imparfaite; mais nous savons aussi qu'il a fait tout ce qu'il était possible de faire dans son temps; qu'aucun degré de sagacité ne pouvait le conduire plus loin qu'il n'est allé, et qu'il a fallu que l'étude du sanscrit eût amené la connaissance réelle du zend avant qu'on pût reprendre les travaux de M. Grotefend, les apprécier, les rectifier et les compléter. Sa découverte était tellement en avance de son temps, qu'elle est restée pendant trente-deux ans dans l'état d'un problème que personne n'avait les moyens de résoudre ou de réfuter. J'ai eu l'honneur de voir M. Grotefend en 1847, et il m'a exprimé, dans les termes les plus touchants, le plaisir que lui avaient fait éprouver les découvertes de M. Burnouf et de M. Lassen, et la satisfaction avec laquelle il avait alors compris pourquoi tous ses efforts postérieurs, pour perfectionner son premier travail, étaient restés infructueux. Il m'a dit qu'il n'avait jamais douté de la réalité de sa découverte, mais qu'il avait presque désespéré de voir le jour où elle serait jugée avec connaissance de cause; qu'il voyait cette étude maintenant dans des mains plus habiles que les siennes, qu'il ne s'occupait plus des cunéiformes persans; mais qu'il croyait avoir autant de chance que tout autre pour résoudre le problème des cunéiformes assyriens. Effectivement, j'ai trouvé sa table couverte

d'inscriptions de cette classe, qu'il avait reçues autrefois de Bellino, le compagnon de Rich. Il me confia l'idée qui le guidait dans ces nouvelles recherches et que je puis maintenant publier sans indiscrétion; il pensait que les inscriptions de Wan devaient être écrites en langue arménienne. Il a publié, depuis ce temps, tous les ans, un mémoire sur les inscriptions assyriennes; mais je crois qu'il n'est jamais arrivé à des résultats capables de le déterminer à appliquer ou à abandonner cette idée.

Les autres Sociétés asiatiques nous ont envoyé, cette année, moins de preuves de leur activité qu'à l'ordinaire, soit qu'elles préparent des ouvrages qui exigent plus de temps, soit que les préoccupations politiques aient ralenti leur travail. La Société de Calcutta a publié le volume XXIIe de son *Journal*[1], et terminé deux nouveaux volumes de sa *Bibliotheca indica*[2]; elle a, en outre, commencé plusieurs ouvrages qui doivent prendre place dans cette belle collection. Le conseil de la Société s'applique constamment à développer et à améliorer le plan de la Bibliothèque indienne; il exige maintenant, sinon une traduction, au moins une analyse en anglais de chaque ouvrage qui doit y entrer; il a réduit d'un tiers le prix des volumes, et en a établi un dépôt à

[1] *Journal of the asiatic Society of Bengal.* Le dernier numéro arrivé à Paris est le n° CCXXXVII, vol. VI, n° 6. Calcutta, 1853.

[2] *Bibliotheca indica*, published by the asiatic Society of Bengal. Le dernier numéro arrivé à Paris est le n° 70. Calcutta, 1853.

Londres. On ne saurait trop louer ces améliorations; mais me sera-t-il permis de faire une observation qui a dû frapper tous ceux qui se servent de cette collection, sur la variété des formats qui s'y introduit graduellement? Quelle peut être la raison de changements, en apparence si peu motivés, et si incommodes dans une collection [1]?

La Société orientale allemande a publié régulièrement son Journal, dont le contenu est toujours également varié et instructif [2]; et la Société asiatique de Londres nous a envoyé un excellent catalogue des manuscrits historiques arabes et persans qui se trouvent dans sa bibliothèque [3]. Ce catalogue est l'œuvre de M. W. Morley, et peut servir de modèle pour cette classe importante de publications. M. Morley donne le titre de l'ouvrage, le format, le nombre des feuilles du volume et celui des lignes de la page, le nombre et le contenu des chapitres; il ajoute quelques indications sur l'auteur, quand il est connu, et mentionne les parties de l'ouvrage qui ont déjà été publiées.

La Société archéologique de Dehli nous a fait

[1] Le format de la plupart des cahiers est un in-8° ordinaire; mais les numéros 43, 60, 61 et 69 sont grand in-8°, et les numéros 58 et 65 sont in-4°.

[2] *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft.* Vol. VIII, cahier 2. Leipzig, 1854, in-8°.

[3] *A descriptive catalogue of the historical manuscripts in the arabic and persian languages*, preserved in the library of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland, by W. H. Morley. Londres, 1854, in-8° (159 pages).

parvenir le premier cahier de son Journal[1], qui contient des mémoires sur les antiquités de Dehli, des *fac-simile* d'inscriptions et de médailles, et des extraits de manuscrits historiques. Cette publication répond bien à ce qu'on est en droit d'attendre d'une association placée dans la position la plus favorable pour des recherches historiques, et composée de l'élite des hommes que M. Thomason avait formés, et avec le concours desquels ce grand homme d'État avait fondé, dans les provinces supérieures de l'Inde, l'administration la plus éclairée qu'on ait jamais eue dans ces pays.

La Société asiatique de Bombay a fait paraître un numéro de son Journal[2], et la Société des sciences, à Batavia[3], un nouveau volume de ses Transactions, contenant le texte d'un poëme kawi et d'un ouvrage javanais. Elle a aussi publié une seconde édition du Catalogue de sa bibliothèque[4].

A côté des Sociétés asiatiques anciennes, se sont formées en Angleterre, depuis un an, deux nouvelles associations qui se proposent de faire explorer, l'une la Mésopotamie, et l'autre la Palestine, avec

[1] *Journal of the archeological Society of Delhi.* Janvier, 1853, in-8°, Dehli.

[2] *Journal of the Bombay Branch of the royal asiatic Society.* Bombay, 1853, in-8°, n° 18.

[3] *Verhandelingen van het Bataviasch Genootschap van Kunsten en Wetenschapen*, vol. XXIV, in-4°. Batavia, 1852.

[4] *Bibliotheca Societatis artium scientiarumque quæ Bataviæ floret Catalogus systematicus*, curante P. Bleeker, 1846. Editio altera curante Munnich. Batavia, 1853, in-8° (42 et 156 pages).

des fonds provenant de souscriptions, et qui ont l'intention de déposer au Musée britannique les résultats de leurs fouilles et de leurs découvertes. Ces associations ont été provoquées par l'intérêt qu'ont excité les découvertes d'antiquités assyriennes commencées par M. Botta, et celles que M. de Saulcy a annoncées dans son Voyage en Palestine. En France, nous nous bornons à demander au gouvernement de faire ce que nous désirons voir exécuter; et quand il ne veut ou ne peut pas le faire, nous nous plaignons et nous nous résignons. En Angleterre, où l'on est d'avis que la fortune impose des devoirs publics, on sait se substituer à l'action du gouvernement, et accomplir, par des sacrifices individuels, ce que le gouvernement n'entreprend pas. M. Loftus, le chef des explorations en Mésopotamie, est arrivé au moment où l'expédition française dans le même pays se dispersait, et où le gouvernement suspendait les fouilles de M. Place à Mossoul; il a commencé ses travaux dans la basse Mésopotamie, d'où il a déjà fourni à M. Rawlinson des monuments tirés des ruines de Warka et de Senkerah, qui paraissent très-curieux, et M. Rassam est occupé à explorer un palais dans le Koyoundjik, que M. Place avait entamé, mais qu'il a été obligé d'abandonner faute de fonds, et qui paraît être le plus complétement conservé de tous les palais assyriens découverts jusqu'aujourd'hui. L'activité de M. Loftus, que nous connaissons par ses découvertes antérieures à Warka et ses fouilles à Suse, et les fonds très-amples mis

à sa disposition par l'association, donnent l'espoir presque certain que sa mission produira des résultats considérables.

J'ai peu à vous dire de votre propre Journal; vous le connaissez tous, et c'est à vous à juger si le Conseil remplit vos intentions par la manière dont il s'acquitte du plus important de ses devoirs : la publication du *Journal asiatique*. Il ne paraît pas toujours avec la régularité que l'on a le droit d'exiger d'un recueil périodique; mais, malgré toutes les précautions que peut prendre votre Commission, elle est obligée de se soumettre à des retards inévitables, qui proviennent le plus souvent des auteurs eux-mêmes. Nous luttons en vain contre ces retards; et tout ce que nous pouvons obtenir est de les circonscrire dans des limites telles, qu'ils ne puissent pas nuire aux intérêts sérieux de la Société. La Commission s'efforce de donner au Journal le plus de variété qu'elle peut, et d'y comprendre des travaux qui embrassent toutes les parties de nos études. La composition des deux volumes qui ont paru depuis notre dernière réunion prouve que les auteurs l'ont bien secondée. Ces volumes contiennent des lettres de M. Fresnel sur les antiquités babyloniennes; le texte assyrien de l'inscription de Darius à Behistoun, avec la traduction de M. de Saulcy; les recherches de M. Defrémery sur le sultan Barkiarok; des études de M. Sédillot sur l'algèbre arabe; des documents sur l'hérétique Abou Yezid, traduits de la Chroni-

que d'Ibn Hammad, par M. Cherbonneau; des travaux de MM. Dugat et Sanguinetti sur la médecine des Arabes; la suite du tableau de la littérature du Khorasan, par M. Barbier de Meynard; l'histoire de Bodja, roi de Malva, par M. Pavie; le curieux travail de M. Bazin sur l'organisation municipale des Chinois; un mémoire de M. Renan sur un livre gnostique en syriaque, et un grand nombre de notices de moindre étendue, que je ne puis énumérer toutes.

Le *Journal asiatique* restera nécessairement notre publication principale, le premier objet de nos soins; car une société littéraire ne vit que par son journal; c'est par lui qu'elle est en rapport avec le monde savant. La rapidité avec laquelle il sert à répandre une idée nouvelle, la facilité avec laquelle il se prête à des travaux d'une étendue fort variée, le peu de solennité de sa forme, qui admet des études fragmentaires encore insuffisantes pour un livre, qui permet la discussion et la réplique, en font comme une conversation en public. Mais vous avez pensé que les forces de votre association vous permettaient de faire davantage, et parmi les nombreux services qu'une étude nouvelle et immense comme la nôtre attend de l'avenir, vous avez jugé que le plus pressé était de contribuer à la publication d'une partie des richesses infinies et inconnues que contiennent les manuscrits des bibliothèques, qui, dans leur forme actuelle, ne servent qu'à un petit nombre de savants favorisés par leur position, et que même

les plus privilégiés ne mettent en œuvre qu'avec une perte de temps extrêmement regrettable. Vous vous êtes donc décidés à publier une *Collection d'auteurs orientaux*, et l'année qui vient de se terminer sera mémorable dans nos annales, par l'achèvement des deux premiers volumes de cette œuvre. Ce sont les deux premiers volumes des *Voyage d'Ibn Batoutah*[1], publiés et traduits par MM. Defrémery et Sanguinetti. Ces deux volumes contiennent la route de l'auteur à travers l'Afrique du nord, la Syrie, la Mecque, la Mésopotamie, où il visite Bagdad et Mossoul; son retour à la Mecque, ses voyages à la côte orientale de l'Afrique, dans le midi de l'Arabie, en Asie Mineure, sur les bords de la mer Caspienne et à Constantinople; de là il part pour la Transoxane, où nous le retrouverons dans le troisième volume. Il me serait impossible de mettre en évidence ce qu'il y a de nouveau et d'important dans un pareil ouvrage. Certainement un voyageur du xiv[e] siècle n'observe pas de la même manière qu'on observe aujourd'hui, et un voyageur musulman insiste sur des points qui seraient indifférents à un chrétien, et néglige souvent ce qui importerait à celui-ci; mais tout cela accordé, nous n'en avons pas moins le récit détaillé d'un voyageur sincère, homme de sens et de savoir, poussé, à travers le

[1] *Collection d'ouvrages orientaux. Voyages d'Ibn Batoutah*, texte arabe, accompagné d'une traduction par MM. C. Defrémery et le D[r] B. R. Sanguinetti. Paris, 1853, in-8°, t. I (xlvi et 443 pages); t. II (xvi et 465 pages).

monde entier alors connu aux musulmans, par une curiosité insatiable. Nous avons une description souvent détaillée des villes les plus célèbres du monde, des pays les plus curieux, avec des renseignements historiques sans nombre et, plus que tout cela, ces mille indications qui échappent à la plume d'un voyageur presque à son insu, et qui sont souvent plus précieuses que tout ce qu'il nous raconte avec intention. Je crois que vous rendez à l'histoire un grand service par cette publication, et quand les cinq volumes qui contiendront tout l'ouvrage d'Ibn Batoutah seront terminés, vous n'aurez point à vous repentir des sacrifices qu'ils auront pu vous imposer.

Le second ouvrage dont vous avez décidé l'impression dans la *Collection*, sont les *Prairies d'or de Masoudi*, que M. Derenbourg publie et traduit. Vous savez que c'est une sorte d'histoire universelle, écrite au xe siècle de notre ère par un des grands voyageurs arabes, et composée en partie d'après ce qu'il a vu et ce que lui ont appris d'autres voyageurs, en partie d'après des ouvrages historiques aujourd'hui perdus. Masoudi a toujours été regardé par les musulmans comme une autorité de première importance, et Ibn Khaldoun lui-même le traite comme le premier des historiens. Nous le connaissons en Europe par une notice de de Guignes, par quelques chapitres publiés par divers savants, et par le premier volume d'une traduction anglaise que M. Sprenger avait commencée et qui a été abandonnée après son départ pour l'Inde. C'était évi-

demment un ouvrage qui s'offrait à nous comme un des premiers à faire entrer dans la *Collection*, et j'ai la satisfaction de vous annoncer que c'est aujourd'hui même que l'on en commence l'impression.

L'idée de réunir en collection les principaux ouvrages d'une littérature est si naturelle, qu'elle s'est souvent présentée, même pour des littératures orientales, où la difficulté est pourtant fort grande, parce que, dans l'état actuel des choses, la dépense en temps et en argent est telle, qu'un seul homme ne peut guère s'y aventurer. Aussi voyons-nous que ce sont presque sans exception des gouvernements ou des sociétés savantes qui ont exécuté ces grandes entreprises, et ce sont les gouvernements orientaux eux-mêmes qui en ont donné l'exemple, à mesure que l'art de l'imprimerie s'est répandu. Les plus anciennes de ces collections sont, je crois, celles des Chinois, qui en ont exécuté à différentes reprises et de différentes espèces. Les empereurs de la dynastie tartare surtout en ont fait imprimer plusieurs dans des proportions énormes, telles que l'exigeaient une littérature immense et la dignité d'un empire fondé essentiellement sur la culture des lettres. La collection que Kien-long fit exécuter par une armée de savants et sous la direction de deux princes impériaux consiste, à ce que l'on assure, en cent soixante mille cahiers, qui représenteraient environ trente mille volumes européens par exemplaire. Les Tibetains ont formé deux grandes collections d'ouvrages boudhiques qui ont été reproduites

au Tibet, en Chine et dans le Boutan. Le gouvernement turc a fait imprimer à Constantinople une série des principaux historiens ottomans, en neuf volumes in-folio. Les Arméniens de Venise publient une collection des auteurs de leur nation dans une série de volumes déjà très-considérable et qui s'augmente tous les ans. Les missionnaires allemands dans l'Inde méridionale ont commencé une collection des auteurs qui ont écrit en langue canara, sous le titre de *Bibliotheca canarensis*, dont il a paru trois volumes in-fol. Sir Henry Elliot, dont la mort récente est la plus grande perte que les lettres orientales aient faite dans l'Inde, avait préparé une collection des historiens persans de l'Inde; entreprise colossale, que son énergie et les encouragements de la Compagnie des Indes auraient probablement menée à bonne fin.

Toutes les collections entreprises en Orient, ou par des Orientaux, se bornent naturellement aux ouvrages dans une seule langue, et ne comportent pas de traductions, puisqu'elles sont destinées aux savants des pays mêmes qui les exécutent; néanmoins elles sont d'une grande valeur pour l'Europe, non-seulement parce qu'elles rendent accessibles une foule d'ouvrages qu'il serait impossible de réunir, mais encore parce que le travail critique des éditeurs donne une sécurité et, pour l'usage, une facilité que les manuscrits ne fournissent presque jamais. La belle *Bibliotheca indica* de la Société asiatique de Calcutta est encore un peu sous cette influence orientale, ce qui est parfaitement naturel dans sa position. Le

but de cette collection est, avant tout, de faciliter, aux lettrés du pays, l'acquisition du savoir oriental dont ils ont besoin, de diminuer la perte de temps qu'entraînent les études poursuivies à l'aide de manuscrits, de restreindre de cette manière le nombre des années qu'exige aujourd'hui l'éducation d'un musulman ou d'un brahmane, de leur rendre ainsi possible de sortir de la routine de leurs études, où leur esprit était renfermé dans un cercle de fer, et de s'approprier les sciences des Européens. C'est dans ce but que la Compagnie des Indes a alloué la somme consacrée annuellement à cette collection, et c'est pour cela que la Société n'exige pas de traductions des ouvrages à publier, quoiqu'elle les admette.

Les collections entreprises en Europe suivent nécessairement une impulsion un peu différente, leur but étant, d'un côté, de faciliter l'étude des langues asiatiques, et, de l'autre, de répandre la connaissance de l'Orient en dehors de l'étroite enceinte des écoles, où elle est circonscrite aujourd'hui. Le Comité des traductions de Londres n'a admis que par exception les textes originaux et en a laissé le soin au Comité des textes, qui a été fondé pour le compléter. Le gouvernement français, en commençant sa *Collection orientale*, s'est proposé de réunir les deux points de vue, et a fait publier les textes accompagnés de traductions. Ce plan semble, dans l'état actuel des choses, le meilleur, et s'il avait été exécuté aussi simplement que le voulait M. Saint-Martin, quand il

proposa cette entreprise au gouvernement de la Restauration, il est probable que la Société asiatique n'aurait pas eu l'idée de fonder une collection nouvelle. Mais après le mort de M. Saint-Martin, d'autres idées ont prévalu et d'autres besoins se sont fait sentir, et la conséquence a été l'exécution trop magnifique d'ouvrages qui, originairement, avaient été destinés à être placés dans les mains des étudiants et de tous ceux qui s'intéressent aux langues et à l'histoire de l'Orient.

Vous avez repris le plan primitif, vous l'avez encore simplifié pour l'approprier aux besoins actuels, vous voulez faire connaître le plus d'ouvrages importants possible dans des textes corrects, accompagnés de traductions exactes, publiés dans la forme la plus modeste et à des prix qui les rendent accessibles à tous. Vous voulez fournir aux philologues, des textes inédits; aux historiens, de nouvelles sources; à tous, les moyens d'étudier l'Asie, et jamais il n'y a eu de temps où des services pareils devraient être reçus par le public avec plus de reconnaissance que dans le nôtre; car il est évident que nous touchons au moment où les intérêts de l'Occident et de l'Orient vont se confondre plus intimement que jamais, et où l'influence de l'Europe va pénétrer et dominer tout ce qui, jusqu'ici, s'en est défendu en Asie. Cette influence est dorénavant irrésistible; mais elle ne peut être bienfaisante que quand elle est éclairée; on ne peut réformer que ce que l'on connaît et comprend, et le grand danger pour l'O-

rient consiste bien moins dans sa faiblesse que dans l'ignorance de ceux qui entreprennent de le régénérer. Pour comprendre l'Orient, il faut l'étudier dans son passé; mais quand on le voit dans sa décadence actuelle, l'orgueil européen n'est que trop tenté de faire table rase de ses institutions, et de détruire les germes et les débris précieux d'une civilisation qui demande des mains plus tendres et plus savantes pour l'aider à revivre. L'Europe a jusqu'ici beaucoup trop négligé l'étude de l'Orient, et a passé avec indifférence auprès des travaux immenses qu'un petit nombre de savants ont eu le courage d'entreprendre. Les langues orientales ne peuvent jamais occuper en Europe la place que les langues de l'antiquité classique ont prise; mais elles méritent une place plus grande que celle qu'on leur a faite, et tout ce qui peut contribuer à les répandre a droit à l'intérêt des gouvernements, et surtout à la sympathie du public, laquelle est le seul encouragement assez puissant et assez vivifiant pour produire un effet durable, et pour donner les moyens et le courage de faire ce que nous tous savons devoir être fait. Continuons donc dans la mesure de nos forces à contribuer, pour notre part, au développement de ces études, et appelons-en à la sympathie et à l'aide de tous ceux qui ont l'esprit assez élevé pour comprendre l'importance de ces efforts.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

I.

LISTE DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

MM. Abbadie (Antoine d'), correspondant de l'Institut.
Abd el-Kader (S. A. l'émir), à Brousse.
Acollas (Émile), avocat.
Alcober (Vincent), employé au Ministère de l'intérieur, à Madrid.
Amécourt (Gustave d').
Ampère, membre de l'Institut, professeur de littérature française au Collége de France.
Auer, directeur de l'Imprimerie impériale, à Vienne.
Ayrton, secrétaire du Divan au Caire.

Badiche (L'abbé), trésorier de la métropole.
Bailleul fils.

MM. Barbier de Meynard, employé au Ministère des affaires étrangères.

Barchou de Penhoën, membre de l'Institut.

Bardelli, professeur, à Pise.

Bargès (L'abbé), professeur à la faculté de théologie de Paris.

Barthélemy Saint-Hilaire, de l'Institut.

Barucchi, directeur du musée, à Turin.

Bazin, professeur de chinois à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Beaufort (Henri de).

Beauté fils, à Alexandrie.

Belin, drogman-chancelier, interprète en chef de l'armée d'Orient.

Benzon (L'abbé comte), à Nice.

Berezine, professeur, à Casan.

Bergstedt, agrégé, à Upsal.

Bertrand (L'abbé), curé à Herblay (S.-et-Oise).

Bianchi, ancien secrétaire interprète pour les langues orientales.

Bland, membre de la Société royale asiatique de Londres.

Boilly (Jules).

Boissonnet de la Touche (Estève), chef d'escadron d'artillerie.

Bonnetty, directeur des Annales de philosophie chrétienne.

Botta (Paul), consul de France à Jérusalem, correspondant de l'Institut.

Bourgade (L'abbé), à Tunis.

MM. BRESNIER, professeur d'arabe, à Alger.

BREULIER (Adolphe), avocat à la cour impériale de Paris.

BROCKHAUS (Le docteur Hermann), à Leipzig.

BROWN (John), interprète des États-Unis, à Constantinople.

BRUGSCH (Ph. D.), à Berlin.

BURGRAFF, à Liége.

CALDWELL, prof. de mathém. à Colombo.

CASPARI, professeur, à Leipzig.

CASSEL, docteur en philosophie, à Paderborn.

CATAFAGO, chancelier du consulat général de Prusse, à Beyrout.

CAUSSIN DE PERCEVAL, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École des langues orientales vivantes et au Collége de France.

CHADLI (Sidi Mohammed), directeur des écoles à Constantine.

CHARMOY, ancien professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.

CHASTENAY (Mme Victorine DE).

CHERBONNEAU, professeur d'arabe à la chaire de Constantine.

CHINACI EFENDI, employé supérieur du Gouvernement ottoman.

CLÉMENT-MULLET (Jean-Jacques).

CLERMONT-TONNERRE (Le marquis DE), colonel d'état-major.

COCKBURN (Thompson).

MM. Cohn (Albert), docteur en philosophie, à Presbourg.

Combarel, professeur d'arabe à Oran.

Conon de Gabelentz, conseiller d'État à Altenbourg.

Daninos, interprète au tribunal civil d'Alger.

Defrémery (Charles), ancien élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Delaporte (Philippe), drogman du consulat de France à Mossoul.

Delessert (François).

Delitzsch, professeur, à Leipzig.

Delsol (J. J. Lafargue de), à Verteillac (Dordogne).

Denjoy, conseiller d'État.

Derenbourg (Joseph).

Desmaisons, conseiller d'État à St-Pétersbourg.

Desvergers (Adolphe-Noël), correspondant de l'Institut.

Dieterici (Ant.), à Berlin.

Dittel, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.

Mlle Djialynska (La comtesse Edwig), à Posen.

Drach (P. L. B.), ancien bibliothécaire de la Propagande.

Dubeux (J. L.), professeur de turc à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Duchatellier, à Versailles.

Dugat (Gustave).

MM. Dulaurier (Édouard), professeur de malai à l'École des langues orientales vivantes.
Dumoret (J.), à Bagnères (Hautes-Pyrénées).

Eastwick, prof. au Collége de Haileybury.
Eckstein (Le baron d').
Eichthal (Gustave d'),
Émin (Jean-Baptiste), professeur à l'Institut Lazareff, à Moscou.
Enis Efendi, à Constantinople.
Escayrac de Lauture (Le comte d').
Espina, agent consulaire à Sfax.

Finlay (Édouard), à la Havane.
Finn, consul d'Angleterre à Jérusalem.
Fleischer, professeur, à Leipzig.
Florent, examinateur dramatique au Ministère de l'intérieur.
Flottes, professeur de philosophie, à Montpellier.
Flügel, professeur, à Meissen (Saxe).
Forbes (Duncan), professeur de LL. OO. au King's-College, à Londres.
Foucaux (Ph. Édouard).
Frankel (Le docteur), grand rabbin, à Dresde.
Fresnel, correspondant de l'Institut.
Fürst (Le docteur Jules), à Leipzig.

Garcin de Tassy, membre de l'Institut, professeur d'hindoustani à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

MM. Gayangos, professeur d'arabe à Madrid.

Gerson Lévy, membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

Gervy (L'abbé), à Saulcet.

Gildemeister, docteur en philosophie à Leipzig.

Gobineau (Arthur de).

Goldenthal, docteur en philosophie, à Vienne.

Goldstücker, docteur en philosoph. à Londres.

Gollmann (le Dr Wilhelm), à Vienne.

Gorguos, professeur d'arabe au lycée d'Alger.

Gorresio (Gaspare), membre de l'Académie de Turin.

Graf, professeur, à Meissen.

Grangeret de Lagrange, l'un des conservateurs de la bibliothèque de l'Arsenal, correcteur pour les langues orientales à l'Imprimerie impériale, rédacteur du Journal asiatique.

Green (John).

Guerrier de Dumast (Auguste-François Prosper), membre de l'Académie de Nancy.

Guigniaut, membre de l'Institut.

Guillemin, recteur d'Académie, à Rennes.

Haight, à New-York.

Hase, membre de l'Institut, professeur de grec moderne à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Hassler (Conrad-Thierry), professeur à Ulm.

Hayes (Fletcher), maître ès arts d'Oxford.

Hedde, délégué du commerce en Chine.

MM. Hervey-Saint-Denys (Le baron d').

Hoffmann (J.), interprète pour le japonais au Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, à Leyde.

Hoffmann, conseiller ecclésiastique à Jéna.

Holmboë, conservateur de la bibliothèque de Christiania.

Jamin (André), professeur, à Genève.

Joly, ancien employé au Ministère de l'intérieur.

Jomard, membre de l'Institut, conservateur-administrateur de la Bibliothèque impériale.

Jost (Simon), docteur en philosophie.

Judas, secrétaire du conseil de santé des armées, au Ministère de la guerre.

Julien (Stan.), membre de l'Institut, professeur de chinois au Collége de France, l'un des conservateurs adjoints de la Bibliothèque impériale.

Kasem-Beg (Mirza A.), professeur de langues orientales à l'Université de Saint-Pétersbourg, conseiller d'État actuel.

Kaulen (Fr.), recteur à Putzchen.

Kazimirski de Bieberstein, bibliothécaire de la Société asiatique.

Kellgren (Herman), docteur en philosophie, à Helsingfors.

Kemal Efendi (Son Exc.), inspecteur général des écoles ottomanes, à Constantinople.

MM. Kerr (Mme Alexandre).

Krehl, docteur en philosophie, à Leipzig.

Kremer (de), chancelier du consulat d'Autriche, à Alexandrie.

Kuch (Auguste), docteur en philosophie, à Zurich.

La Barthe, avocat.

La Ferté de Senectère (Le marquis de), à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).

Lajard (F.), membre de l'Institut.

Langereau, maître de conférences au collége Saint-Louis.

Landresse, bibliothécaire de l'Institut.

Langlois, membre de l'Institut, ancien inspecteur de l'Université.

Langlois (Victor), ancien élève de l'École des langues orientales vivantes.

Laroche (Le marquis de), à Saint-Amand-Montrond.

Latouche (Emmanuel), secrétaire adjoint de l'École spéciale des LL. OO. vivantes.

Lazareff (S. E. Christophe de), conseiller d'État actuel, chambellan de S. M. l'empereur de Russie.

Lazareff (S. E. Jean), chambellan de S. M. l'empereur de Russie.

Lebidart (Antoine de), à l'Académie orientale de Vienne.

Lecomte (L'abbé), à Vitteaux.

MM. Lenormant (Charles), de l'Institut, l'un des administrateurs de la Bibliothèque impériale.

Lequeux, chancelier-drogman, à Jérusalem.

Letteris, directeur de l'Imprimerie impériale orientale, à Prague.

Levander (H. C.), à Versailles.

Loewe (Louis), docteur en philosophie, à Londres.

Longpérier (Adrien de), membre de l'Institut, conservateur des antiquités au Louvre.

Luynes (Le duc de), membre de l'Institut.

Lynch (Blosse), capitaine de vaisseau au service de la compagnie des Indes, à Bombay.

Mac Guckin de Slane, premier interprète du gouvernement à Alger.

Madden (J. P. A.), à Versailles.

Manakji Cursetji, à Bombay.

Marre, inspecteur primaire à Saint-Brieuc.

Martigny (de), ancien chargé d'affaires de France.

Martin, interprète principal, à Constantine.

Maury (A.), sous-bibliothécaire de l'Institut.

Mazailler (Joseph), consul de France à Tarsous.

Meckel, docteur en théologie, à Cologne.

Medawar (Michel), secrétaire interprète du consulat général de France à Beyrout.

Meritens (Eugène de).

MM. Merlin, sous-bibliothécaire au Ministère de l'intérieur.

Méthivier (Joseph), chanoine d'Orléans, doyen de Bellegarde.

Metz-Noblat (Alexandre de), membre de l'Académie de Stanislas à Nancy.

Millies, docteur et professeur de théologie, à Amsterdam.

Milon, sénateur à Nice.

Miniscalchi d'Erizzo, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, à Vérone.

Mohl (Jules), membre de l'Institut, professeur de persan au Collége de France.

Mohn (Christian).

Mondain, capitaine du génie.

Monrad (D. G.), à Copenhague.

Mooyer, bibliothécaire à Minden.

Morley, trésorier du Comité pour la publication des textes orientaux, à Londres.

Mourier, attaché au cabinet du Ministre de l'instruction publique.

Muller (Maximilien), docteur en philosophie.

Munk (S.), employé aux manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Munzinger, de Soleure.

Nassif-Mallouf, professeur de langues orientales au Collége de la Propagande.

Nève, professeur à l'Université de Louvain.

MM. OBEILLY (D'), professeur à Castres.
OCAMPO (Melchior).
OPPERT, professeur.
OVERBECK (Le docteur).

PARTHEY, docteur en philosophie, à Berlin.
PASQUIER (Le duc), membre de l'Académie française.
PASTORET (Amédée DE), membre de l'Institut.
PAVET DE COURTEILLE (Abel), répétiteur à l'École des jeunes de langues.
PAVIE (Théodore), professeur suppléant au Collége de France.
PERRON, ancien directeur de l'École de médecine du Kaire.
PERTAZZI, élève de l'Académie des langues orientales, à Vienne.
PICQUERÉ, prof. à l'Académie orientale, à Vienne.
PIJNAPPEL, docteur et lecteur à l'Académie de Delft.
PLACE, consul de France à Mossoul.
PLATT (William), à Londres.
POPOVITZ (Dimitri), à Jassy, en Moldavie.
PORTAL, maître des requêtes.
PORTALIS, membre de l'Institut.
POUJADE, consul de France à Tarsous.
PRATT (G. W.), à New-York.
PRESTON (Théodore), Trinity-College, à Cambridge.

MM. Rauzan (Le duc de).

Regnault, chef d'escadron d'état-major, à la 1re division.

Regnier.

Reinaud, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École spéciale des LL. OO.

Renan (Ernest), attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Renouard (Le rév. Cecil), à Swanscombe.

Reuss, docteur en théologie, à Strasbourg.

Ricardo (Frédéric).

Ricketts (Mordaunt).

Rieu (Charles), employé au British-Museum.

Ritter (Charles), professeur à Berlin.

Rohrbacher (L'abbé), supérieur du séminaire de Nancy.

Rondot, délégué du commerce en Chine.

Rosin (de), chef d'institution à Nyon, canton de Vaud.

Rosny (L. Léon de), membre de la Société orientale de France, élève de l'École spéciale des langues orientales.

Rothschild (Le baron Gustave de), à Paris.

Rougé (Le vicomte Emmanuel de), membre de l'Institut, conservateur honoraire des monuments égyptiens du Louvre.

Rousseau (Alphonse), premier interprète, à Tunis.

Rousseau (Antoine), interprète principal de l'armée d'Afrique.

MM. Rouzé (Édouard de), capitaine, attaché à la direction des affaires arabes à Alger.

Royer, à Versailles.

Salles (Le comte Eusèbe de), professeur d'arabe à l'École des LL. OO. succursale de Marseille.

Saltzbacher (Joseph de), chapelain de S. M. l'empereur d'Autriche.

Sanguinetti (Le docteur).

Santarem (Le vicomte de), membre de l'Académie des sciences de Lisbonne, correspondant de l'Institut de France.

Saulcy (De), membre de l'Institut, conservateur du Musée d'artillerie.

Sawelieff (Paul), membre de l'Académie impériale des sciences, à Saint-Pétersbourg.

Schack (Le baron de).

Schefer (Charles), premier drogman de l'ambassade de France à Constantinople.

Sclhechta Wssehrd (Ottocar-Maria de), drogman de l'ambassade d'Autriche à Constantinople.

Scott (le docteur, W. H.), à Londres.

Sédillot (L. Am.), professeur d'histoire au collége Saint-Louis, secrétaire de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Seroka, capitaine, à Biskara.

Sotomayor (Bermudez de), à Madrid.

MM. Stæhelin (J. J.), docteur et professeur en théologie, à Bâle.

Stecher (Jean), prof. à l'Université de Gand.

Steiner (Louis), à Genève.

Strohl, docteur en philosophie.

Sumner (Georges), de Boston.

Taillefer, docteur en droit, ancien élève de l'École spéciale des langues orientales.

Tchihatcheff (de).

Theroulde.

Thomas (Edward), du service civil de la Compagnie des Indes.

Tolstoï (Le colonel Jacques).

Torrecilla (L'abbé de).

Troyer (Le major).

Tullberg, docteur en philosophie à l'Université d'Upsal.

Umbreit, docteur et conseiller ecclésiastique, à Heidelberg.

Van der Maelen, directeur de l'établissement géographique, à Bruxelles.

Vandrival (L'abbé), à Boulogne.

Vaux (William), employé au Musée britannique de Londres.

Veth, professeur de langues orientales, à Amsterdam.

MM. Vignard, gérant du consulat de Zanzibar.
Villemain, membre de l'Institut.
Vincent, orientaliste.

Weil, bibliothécaire de l'Université, à Heidelberg.
Wessely, docteur en philosophie, à Prague.
Wetzstein, docteur en philosophie, à Leipzig.
Wilhelm de Würtemberg (Le comte).
Woepcke, docteur en philosophie.
Worms, docteur en médecine, à l'École de Saint-Cyr.
Worms de Romilly.
Wustenfeld, professeur à Göttingen.

II.

LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS

SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS.

MM. Le baron de Hammer-Purgstall (Joseph), à Vienne.
Le docteur Macbride, professeur, à Oxford.
Wilson (H. H.), professeur de langue sanscrite, à Oxford.

MM. Ouwaroff, ministre de l'instruction publique de Russie, président de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

Rickets, à Londres.

Peyron (Amédée), professeur de langues orientales à Turin, correspondant de l'Institut.

Freytag, professeur de langues orientales à l'Université de Bonn.

Kosegarten (Jean-Godefroi-Louis), professeur à l'Université de Greifswalde.

Bopp (F.), membre de l'Académie de Berlin.

Wyndham Knatchbull, à Oxford.

Shakespear, à Londres.

Lipovzoff, interprète pour les langues tartares, à Saint-Pétersbourg.

Le général Briggs.

Grant-Duff, ancien résident à la cour de Satara.

Hogdson (H. B.), ancien résident à la cour de Népal.

Radja Radhacant Deb, à Calcutta.

Radja Kali-Krichna Bahadour, à Calcutta.

Manakji-Cursetji, membre de la Société asiatique de Londres, à Bombay.

Le général Court, à Lahore.

Le général Ventura, à Lahore.

Lassen (Chr.), professeur à Bonn.

Rawlinson (H. C.), consul général d'Angleterre à Bagdad.

Vullers, professeur de langues orientales, à Giessen.

Kowalewski (Joseph-Étienne), professeur, à Kasan.

Flügel, professeur à Meissen.

Dozy (Reinhart), bibliothécaire, à Leyde.

Brosset, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.

AVERTISSEMENT.

La commission du *Journal asiatique*, d'après le règlement de la Société, peut accorder aux auteurs des articles insérés dans le Journal un tirage à part de cinquante exemplaires aux frais de la Société. Par une longue expérience, la commission est arrivée graduellement à se faire certaines règles pour l'application de la faculté qui lui est laissée; mais ces règles n'étant pas connues de tous les membres de la Société, la commission les publie, pour éviter des demandes et des réclamations auxquelles elle ne pourrait pas faire droit.

La commission accorde en général un tirage à part, gratuit, de cinquante exemplaires, aux articles qui forment le fond de chaque numéro, mais sans renoncer à son droit de le refuser, si les intérêts du Journal ou de la Société paraissent l'exiger. Quand un auteur désire un nombre au-dessus de cinquante exemplaires, la commission lui accorde généralement la permission de faire exécuter ce tirage; mais

dans ce cas l'auteur paye les frais *entiers* du tirage à part. La commission n'accorde pas de tirage à part gratuit pour les critiques littéraires, notices, correspondances etc., qui forment la fin de chaque cahier, et qui sont imprimées en petit texte.

JOURNAL ASIATIQUE.

AOUT-SEPTEMBRE 1854.

LETTRE
SUR
LES ANTIQUITÉS DE L'ASIE MINEURE,

ADRESSÉE À M. MOHL[1]

PAR P. DE TCHIHATCHEF.

Monsieur,

Ayant passé cinq années à explorer l'Asie Mineure sous le rapport des sciences naturelles et physiques, mes études m'ont mis dans le cas de voir de mes propres yeux, non-seulement tous les monuments de l'antiquité qui y ont été décrits ou signalés jusqu'aujourd'hui, mais encore bien d'autres débris plus ou moins connus, et qui peut-être pourraient fournir des résultats intéressants, si on leur consacrait le temps et les connaissances spéciales que réclament les investigations archéologiques.

Malheureusement, je n'ai pu m'y livrer que dans

[1] M. de Tchihatchef m'a remis, avec ce mémoire, un certain nombre d'inscriptions grecques qu'il avait copiées et auxquelles il fait quelquefois allusion dans le texte. Comme la plupart de ces inscriptions étaient frustes, l'auteur a préféré les communiquer à un savant épigraphiste, qui pourra en tirer parti, de sorte qu'on ne les trouvera pas dans le présent mémoire. — J. M.

des occasions fort rares et seulement d'une manière accessoire, en sorte que les indications de ce genre, consignées incidemment dans mon journal de voyage, n'étaient que des souvenirs détachés qui n'avaient de valeur que pour moi seul, souvenirs que je tenais à garder dans le fond de mon âme, comme un de ces accents mystérieux qui n'ont cessé de frapper mon oreille tant que je foulais le sol classique où retentit encore si puissamment la voix des siècles écoulés.

Depuis que, de retour en Europe, je suis occupé à classer et à publier mes nombreux matériaux, j'ai dû naturellement en retrancher les quelques notes archéologiques comme autant de hors-d'œuvres. En ma qualité de naturaliste, c'était presque de l'ivraie que je croyais séparer du bon grain, ayant d'ailleurs tout lieu de craindre que les archéologues ne partageassent pas également ma manière de voir.

Cependant, lorsque je considérais que de tous ceux qui ont jusqu'ici parcouru l'Asie Mineure, personne encore n'avait consacré à cette contrée autant de temps que moi, et ne l'avait sillonnée en autant de directions différentes, j'ai commencé à me persuader qu'il y aurait aussi quelque mérite peut-être à faciliter aux autres les découvertes qu'on a été dans l'impossibilité de faire soi-même. Or, comme j'ai été plus d'une fois dans le cas de traverser des régions qu'on n'avait pas visitées avant moi, il m'a paru utile d'indiquer aux archéologues qui y viendraient un jour ce qu'ils pourraient espérer

d'y trouver, et de les mettre à même de juger de l'ensemble des ruines existant aujourd'hui en Asie Mineure, non-seulement par les grands monuments bien caractérisés et identifiés avec les cités qu'ils représentent, mais encore par la distribution géographique des accumulations et traînées de débris de toute espèce, débris qui sont en quelque sorte de vrais *disjecti membra poetæ* et qui, quoique souvent indéchiffrables pour le moment, pourraient, mieux examinés, fournir un jour leur contingent de lumière et de révélation, soit en indiquant l'emplacement de certaines cités mentionnées par les anciens, soit en se rattachant à celles dont les ruines ont déjà été reconnues.

Voilà les considérations qui m'ont déterminé à consigner les faits archéologiques qui se sont accumulés depuis longtemps dans mon journal de voyage. Je les présente dans l'ordre des régions qui constituaient jadis l'Asie Mineure, en renfermant la péninsule dans les limites que lui assigne la carte que j'ai publiée en 1853, à Paris, et qui accompagne mon ouvrage sur la géographie physique comparée de l'Asie Mineure. L'inspection de cette carte est indispensable pour l'intelligence des localités que je mentionnerai, bien que plusieurs, parmi ces dernières puissent ne pas s'y trouver, vu qu'ayant effectué un nouveau voyage depuis sa publication, j'aurai à l'enrichir de nouvelles additions et rectifications. Il est presque inutile d'ajouter que je ne me propose nullement une description quelconque

des monuments déjà suffisamment connus par les travaux de MM. Texier, Hamilton, la Borde, Forbes, ou d'auteurs plus anciens; il est donc naturel que je passe sous silence tous ces monuments, n'ayant d'autre but, je le répète, que celui de donner quelques indications très-générales aux archéologues de métier qui pourront venir étudier ce que je n'ai fait qu'effleurer. J'établis entre eux et moi toute la distance qui sépare le simple collecteur d'objets d'histoire naturelle du savant professeur qui fait le triage du butin, et peut-être en condamne une partie, mais qui n'en sait pas moins gré au premier de l'avoir mis dans le cas d'apprendre ce que l'on peut ou ne peut pas espérer de trouver dans telle ou telle localité; je crois également superflu d'ajouter que je ne signale que les choses vues de mes propres yeux. J'entre donc en matière et je commencerai par la Bithynie ma rapide tournée archéologique.

BITHYNIE.

Bien que de toutes les parties de l'Asie la Bithynie soit la plus rapprochée de la capitale de l'Empire Ottoman, et conséquemment la plus propre aux explorations des savants européens, elle n'en contient pas moins des régions assez étendues qui peuvent être placées au nombre des moins connues, non-seulement sous le rapport de la topographie et des sciences naturelles, pour lesquelles toute l'Asie Mineure est pour ainsi dire toujours une terre vierge,

mais encore sous le point de vue de l'archéologie, qui a joui jusqu'aujourd'hui du privilége d'avoir fait en Asie Mineure plus de conquêtes que toutes les autres sciences. Je me permettrai en premier lieu de signaler à votre attention les ruines de l'antique et célèbre cité de Prusias.

D'abord, tout autour du village Gumuchabad, au sud-ouest de Prusias, occupé aujourd'hui en partie par le village Uskub (*Eskibagh*), on voit des débris de pierres équarries antiques; de même, depuis Handek jusqu'à Gumuchabad, on observe presque sans interruption les restes d'un pavé antique, à la vérité fort étroit et plutôt destiné aux piétons et aux cavaliers qu'aux voitures. A mesure que l'on avance de Gumuchabad vers les hauteurs qui portent Uskub, les fragments de colonnes et de pierres équarries se multiplient; on voit à certains intervalles, surgir surtout des colonnes carrées à chapiteaux également quadrangulaires, qui paraissent être des colonnes milliaires. Une de ces colonnes, encore debout, porte une longue inscription dont les lignes supérieures seules sont visibles; car la partie inférieure de la surface sur laquelle est tracée l'inscription est ensevelie sous terre. La partie de la colonne qui porte l'inscription a environ un mètre de hauteur, et il est probable qu'au moins le double de cette longueur se trouve sous terre; rien ne serait plus aisé que de l'en retirer, et d'étudier la continuation de l'inscription dont celle que j'ai copiée ne forme sans doute que le commencement.

Une des localités en Asie Mineure qui mériterait le plus l'étude spéciale de l'archéologue est sans doute la ville d'Uskub, dont les nombreuses ruines, encore peu connues, fourniraient peut-être des faits intéressants relatifs à l'époque des rois bithyniens. Uskub est situé sur le flanc méridional et sur le sommet d'une hauteur qui se rattache au groupe montagneux que les anciens géographes désignaient par le nom de *Mons Hyppia.* La ville moderne est entièrement habitée par des musulmans et n'a que cent vingt maisons. A son entrée même se trouve une colonne semblable à celle qui porte l'inscription susmentionnée, mais qui heureusement n'est point trop enfoncée dans la terre et dont toutes les parties se voient parfaitement; elle a plus de deux mètres de hauteur, et est littéralement revêtue d'inscriptions, que je n'ai pas eu le temps de copier, car il y a plus de trente-trois lignes très-serrées. Sur le chapiteau de la colonne on déchiffre quelques lettres. Au pied sud et sud-est de la hauteur qui porte Uskub et vers laquelle conduit un pavé antique, on aperçoit les fondements d'un mur construit en pierres de dimensions vraiment cyclopéennes; elles ont le plus souvent une épaisseur de cinquante-huit centimètres, et il en est dont la surface est complétement recouverte d'inscriptions grecques. Leur position prouve qu'elles ne sont point à leur place primitive, et que par conséquent le mur aura été reconstruit des débris d'un autre monument plus ancien; car on y voit fréquemment les pierres dis-

posées en sens inverses des inscriptions qu'elles portent, de telle manière que celles-ci se présentent tantôt renversées verticalement, tantôt couchées latéralement. Il serait au reste possible que les dalles à inscriptions eussent réellement figuré dès leur origine dans le mur que l'on voit aujourd'hui; mais qu'à la suite d'une destruction partielle, elles eussent été replacées par une main inhabile, ce qui prouverait, dans tous les cas, que cette restauration remonte à une époque comparativement récente et probablement à celle du moyen âge. Le lambeau du mur dont il s'agit peut avoir trois à quatre mètres de hauteur, et environ cent dix mètres de longueur. Ce pan n'est évidemment qu'un morceau d'une grande muraille qui faisait jadis le tour de la ville; car un peu plus loin on voit le lambeau interrompu reprendre de nouveau et continuer sur une ligne d'environ cent soixante-cinq mètres, en aboutissant à une porte quadrangulaire de médiocre grandeur, mais construite en dalles énormes. La partie horizontale supérieure de la porte n'est formée que par une seule dalle qui porte une inscription et la figure d'un cheval. En entrant par cette porte antique dans la moderne Uskub, qui, comme je l'ai déjà dit, n'est qu'un misérable village où, depuis plusieurs siècles, les hommes s'efforcent vainement de faire disparaître toutes les traces de l'ancienne cité, on voit à côté de la mosquée une estrade entourée d'énormes fragments de chapiteaux, qui ne sont pas non plus à leur place primitive. Sur l'estrade se trouve une de-

ces colonnes quadrangulaires que l'on voit si fréquemment enchâssées dans les murs des maisons de la ville; elle est criblée d'inscriptions. Un très-beau pan de mur, percé de deux fenêtres voûtées, se trouve non loin des restes du théâtre, dont environ quatorze rangées de gradins sont encore assez bien conservées. Ces beaux restes sont masqués par des cabanes turques. J'ai donné dans mon ouvrage sur l'Asie Mineure une vue de ce théâtre [1].

Excepté ces ruines, qui attestent suffisamment la magnificence de l'antique Prusias, toute la ville d'Uskub est encombrée de pierres équarries, de fragments de colonnes, et de corniches, soit disséminés par-ci par-là, soit enchâssés dans les murs des maisons, ou employés dans les haies, les enclos, les cimetières turcs, etc., sans parler de tout ce qui se trouve enseveli sous terre. Il serait vraiment temps que toute cette masse de trésors, accumulés, pour ainsi dire, à la porte de Constantinople, fût enfin ravie à l'oubli séculaire auquel l'ont condamnée la barbarie et le despotisme.

Dans les parages de Pertékoi, situé à deux lieues trois quarts au sud-est d'Uskub, on voit, des deux côtés du chemin qui conduit d'Uskub à Boli, une énorme accumulation de dalles équarries, dont plusieurs travaillées en relief; elles sont souvent disposées de manière à former des enceintes carrées, ce qui indique sans doute l'emplacement d'autant

[1] Voyez *Asie Mineure*, géographie physique comparée, par P. de T. Paris, Gide et Baudry. Pl. 16 de l'atlas pittoresque.

d'édifices anciens. Il ne se présente aucun vestige d'antiquités sur l'espace qui sépare l'emplacement de Prusias de celui de *Bithynium*, qui se trouvait probablement à peu de distance du petit bourg de Boli. Or, dans ce bourg même, on ne voit que quelques tronçons de colonnes et de dalles que l'on découvre surtout dans les murs des maisons; en revanche, sur le chemin qui conduit de Boli à Mudurlu, et surtout à un quart de lieue au sud-ouest de Boli, entre les villages Pachakoi et Sedikoi, toute la plaine est jonchée de tronçons de colonnes, de dalles, et de fragments de chapiteaux, parmi lesquels il y en a d'ordre corinthien d'un beau travail. Plusieurs fûts de colonnes sont encore debout : c'est donc dans ces parages et non à Boli même qu'il faudrait chercher l'antique *Bithynium*. Les débris qui se montrent en si grande quantité entre les deux villages susmentionnés continuent sur une distance considérable au sud-ouest de Boli. Ainsi, à six lieues au sud-ouest de cette ville, sur le flanc méridional du Bolidagh, on voit, en montant vers le village de Guneï, des tronçons de colonnes chargés d'inscriptions grecques. L'Européen qui gravit ces hautes régions, parfaitement solitaires, pour atteindre le village de Guneï, dont les habitants fuient à son aspect, est frappé d'étonnement lorsqu'il y aperçoit des monuments d'une antique civilisation.

Toute la presqu'île bithynienne située à l'est de Boli est plus ou moins jonchée de fragments d'architecture antique ; seulement ici la nature est

venue au secours des hommes pour soustraire ces fragments à l'œil de l'observateur; car souvent ils se trouvent ensevelis sous d'épais dépôts de terre végétale, ou bien abrités dans l'épaisseur des taillis et des broussailles. C'est ainsi qu'en se dirigeant d'Apty-Pachakoi à Euhtuoglou on voit près du village de Beudjeklar, caché dans un labyrinthe de buissons, le couvercle d'un énorme sarcophage. Tous les environs d'Euhtuoglou abondent en fragments de colonnes et de pierres antiques; les collines limitrophes en sont revêtues.

Les traces de monuments antiques ne sont pas moins fréquentes dans la partie de la Bithynie située à l'est de Kérédi; ainsi, en descendant le versant septentrional de l'Alladagh, on voit le long de l'Oulousou, sur sa rive droite, beaucoup de tronçons de colonnes et de pierres équarries antiques. Tout annonce que dans cette plaine, entre Deurte-Divan et Kérédi, il a dû exister une ancienne ville. On voit également des fragments antiques dans l'intérieur de Kérédi; les habitants de cette ville m'apprirent qu'à une demi-heure de marche au sud-ouest de Kérédi, il y a dans les montagnes des restes d'un amphithéâtre.

TROADE.

Il n'existe peut-être pas de localité classique qui ait été l'objet de tant de travaux et d'explorations que la région immortalisée par les chants d'Homère; et considérant l'état politique où se trouve le

pays qui a servi de point de mire à tous les archéologues, on peut admettre qu'il serait difficile, pour le moment, d'ajouter quelque chose aux résultats des recherches que nous devons à tant de savants, parmi lesquels le Chevallier occupe la première place. Mais si les lieux qui se rattachent directement au théâtre de l'épopée d'Homère ont été étudiés avec un succès qui semble laisser peu à désirer, il n'en est point tout à fait de même de l'intérieur de la Troade, où plus d'une localité pourra encore offrir une ample moisson à l'activité des savants. Comme mes recherches géologiques dans l'intérieur de la Troade ne me conduisirent que rarement vers les points qui méritent le plus l'intérêt de l'archéologue, je ne vous entretiendrai pas des débris nombreux, mais très-mutilés, que j'ai été tant de fois dans le cas de fouler sur mon passage, et je me contenterai seulement de vous dire deux mots sur quelques colonnes fort intéressantes à cause de leur position que j'eus l'occasion de voir non loin d'Iné.

A peu près à dix minutes au sud-est du village Katchaliovassi, situé à un quart d'heure au sud-ouest d'Iné, on voit, dans une gorge encaissée entre d'énormes rochers de trachyte, neuf magnifiques colonnes couchées par terre au milieu des blocs dans lesquels elles avaient été taillées. Parmi ces colonnes, sept se trouvent placées les unes à côté des autres, parallèlement à leurs axes; les deux autres sont un peu plus loin. Le fût des colonnes, qui est parfaitement uni et non cannelé, se termine aux deux ex-

trémités par des bourrelets circulaires qui indiquent la position des chapiteaux. Ils sont encore trop peu façonnés pour que l'on puisse en deviner le caractère architectural. Cependant, quelques contours, à peine ébauchés, semblent annoncer l'ordre dorique. Les fûts vont en s'amincissant de bas en haut; à leur base, ils ont la circonférence considérable de trois mètres dix centimètres, tandis que leur longeur totale est de onze mètres cinquante centimètres, sans compter les portions non achevées des deux extrémités, dont l'une devait se transformer en chapiteau et l'autre en piédestal. La polissure exquise des fûts prouve que cette partie de l'ouvrage a été parfaitement achevée et que le travail n'a été arrêté qu'au moment où l'on allait s'occuper des extrémités. De plus, en examinant la localité où se trouvent ces colonnnes, on se convainc qu'elles étaient destinées à quelque édifice placé dans un tout autre endroit; car, évidemment, elles ne devaient point être érigées dans la gorge même où on les avait travaillées; rien n'y annonce l'emplacement d'un édifice quelconque, et tout prouve, au contraire, qu'elle n'est que la carrière qui a fourni les matériaux aux ouvrages qui y ont été exécutés, sauf à les transporter plus tard au lieu de leur destination. Or, qu'on ait eu l'intention de les acheminer vers le littoral ou vers tout autre point de l'intérieur, ce transport n'aurait pu s'effectuer que très-difficilement, vu la constitution fort montagneuse de la contrée limitrophe. En établissant leur atelier dans une

gorge rocailleuse, les anciens devaient donc être en possession de moyens de transport assez efficaces pour qu'ils n'aient pas eu besoin d'exécuter leur ouvrage dans la proximité même de l'édifice dont il devait faire partie. Il ne serait pas impossible que les belles colonnes laissées inachevées, à la suite de circonstances inconnues, n'eussent été destinées à quelque temple de l'*Alexandria Troas*.

MYSIE.

Si les parties littorales de la Troade ont jusqu'ici particulièrement fixé l'attention des savants, de même les parages maritimes de la Mysie, et surtout la ligne côtière comprise entre Adremite et Smyrne, sont les parties de cette contrée traversées le plus souvent par les itinéraires des archéologues, tandis que les portions centrales, comme par exemple l'espace entre Belikes et Koutaya, ont été très-peu explorées et pourraient bien renfermer des ruines intéressantes, quoique les écrits des anciens géographes qui nous sont parvenus n'y mentionnent aucune ville considérable. Une circonstance qui m'a surtout suggéré cette conjecture, c'est l'existence d'un assez grand nombre de fragments d'architecture ancienne au milieu de la contrée montagneuse et déserte que je traversai pour me rendre de Bolat à Koutaya, contrée tellement peu connue que, jusqu'à la publication de ma carte de l'Asie Mineure, elle figurait presque en blanc sur toutes les cartes qui existaient jusqu'alors; or, indépendamment de plu-

sieurs tronçons de colonnes que je vis sur la route, j'observai dans le petit village Érigueuz, dont j'ai donné une vue sur la planche IX de mon Atlas pittoresque, une inscription grecque. Cette inscription, en partie effacée, se trouve sur un abreuvoir antique, qui aujourd'hui encore sert à l'usage du bétail; il se présente à l'entrée même du village, à côté de deux jolies fontaines turques. Ce monument, quoique peu remarquable par lui-même, n'en est pas moins fort intéressant à cause de la localité où il se trouve, car le misérable village Érigueuz, situé à quinze lieues à l'ouest de Koutaya, se dresse isolément au milieu d'une contrée déserte et sauvage, à laquelle aucun souvenir classique ne semble se rattacher.

LYDIE.

Si de la Mysie nous entrons dans la Lydie, nous voyons les restes de monuments antiques se multiplier et se grouper d'une manière beaucoup plus prononcée. Aussi, depuis longtemps, les savants y ont signalé l'emplacement plus ou moins bien constaté, par des monuments encore existants, de *Thyatira* (Akhissar), de *Sardes* (Sert-Kalessi), de *Callatibus* (Aïné Göl), etc. Aux monuments qui ont été décrits parmi les ruines de ces antiques cités, je ne me permettrai d'ajouter qu'une inscription, dans le cas où elle n'aurait pas déjà été publiée. Je l'ai copiée dans une maison grecque où j'étais logé au mois de novembre 1846 et où je l'ai trouvée sur

une dalle intercalée dans les pierres de l'escalier même par lequel on monte dans l'habitation.

La contrée entre Merméré et Selendji, et surtout aux approches de ce dernier village, offre une foule de tronçons de colonnes antiques, de corniches, de chapiteaux, etc.; plusieurs des colonnes, cassées au-dessus de leur base, sont encore debout. Le village d'Ilan Kalessi, où se trouvent des ruines, au dire des habitants, et la présence de ces débris dans les environs de Selendji, prouvent que dans ces parages a dû exister une riche cité. Une fontaine dans le village est bâtie en anciennes dalles de marbre, toutes recouvertes d'inscriptions grecques, qui, malgré la beauté des caractères, deviennent presque indéchiffrables à cause des crevasses et des dégradations dont la pierre est partout sillonnée et qui interrompent presque chaque ligne; de plus, la partie de la pierre qui manque enlève plus de la moitié de l'inscription. Parmi les deux morceaux qui offrent le plus d'inscriptions, l'un a sa surface toute mutilée et l'on n'y peut distinguer que le mot initial ΦΙΛΙΠΠΟΥ...... l'autre présente les mots initiaux de huit lignes. Les traces de débris antiques, si fréquentes dans les environs de Selendji, continuent à se manifester tout le long de la route qui de Selendji conduit à Akhissar.

IONIE.

De toutes les nombreuses cités antiques que renfermait jadis l'Ionie, bien peu n'ont laissé d'autres

traces de leur existence que quelques fragments et des débris isolés. Parmi les villes modernes qu'on est parvenu à identifier avec des villes antiques, Guzel-hissar ou Aïdin est une de celles qui méritent le plus d'attention, et je crois que la célèbre Tralles, qui, comme on sait, a dû se trouver dans ces parages, peut encore fournir des monuments intéressants. Je signalerai à votre attention le plateau situé à une demi-heure de marche au nord de la moderne Aïdin; ce plateau paraît avoir été la nécropole de Tralles, et l'examen de cette localité suggère naturellement l'espérance que des fouilles bien dirigées ne manqueraient point de fournir des résultats archéologiques importants.

Le plateau forme une magnifique pelouse, d'une surface parfaitement horizontale et ornée de beaux oliviers; sur son bord oriental on distingue l'emplacement d'un amphithéâtre et on y voit plusieurs tumulus, dont l'un a été percé sans qu'on y ait rien trouvé, tandis que l'autre a mis au jour un tombeau extrêmement remarquable; construit en grosses dalles, qui forment une voûte en se joignant sous un angle d'environ 28 degrés. Tout y respire le caractère d'une haute antiquité. L'aspect et le caractère de cet édifice sépulcral, divisé en deux chambres, où deux hommes peuvent se tenir debout très-commodément, ont une physionomie tellement étrusque et rappelent d'une manière si frappante les tombeaux de Viterbe et de Pistoie, que l'existence de ce monument, à caractère évidemment

étrusque, sur la limite même de la Carie, pourrait suggérer l'idée que l'antique tribu des Lydiens, ancêtres des Étrusques, avait habité cette contrée avant l'émigration des Cariens, et que, conséquemment, ce monument remonte à une époque antérieure à la guerre de Troie, puisque les Cariens sont cités par Homère au nombre des nations auxiliaires du roi Priam.

En remontant la vallée du Méandre, à l'est d'Aïdin, on arrive au petit village d'Harpas-Kalessi, dont le nom moderne ne paraît être que la corruption du nom de *Harpas*. On y voit d'abord les restes d'un mur et quelques tours assez bien conservées; mais ils n'ont point le cachet antique et appartiennent évidemment à l'époque du moyen âge. Mais ces murs et ces tours se trouvent au milieu d'autres ruines d'un caractère tout différent, et qui représentent, très-probablement, les restes de l'antique Harpas; ils mériteraient peut-être de devenir l'objet d'une étude plus sérieuse. Dans ce nombre figure une muraille qui remonte les flancs de la montagne jusqu'à son sommet et qui offre tout le type des constructions cyclopéennes ou pélasgiques. Les pierres sont d'une dimension prodigieuse, et, comme dans tous ces genres de bâtisses, seulement juxtaposées sans l'intermédiaire de ciment. Entre Aïdin et Harpas-Kalessi se trouve le village Sultan-Hissar, que l'on a identifié avec *Nysa*. J'ai été frappé, en traversant ce village en 1853, de la grande quantité de dalles intercalées dans les murs des maisons et revêtues d'inscriptions

grecques. De plus, les habitants de ce misérable village, qui ne compte que cinquante huttes, m'ont appris que sur la montagne voisine il y avait un amphithéâtre assez bien conservé. Après Aïdin, Harpas-Kalessi et Sultan-Hissar, il est encore dans l'Ionie une autre localité qui présente des débris plus nombreux et bien mieux conservés que les trois localités susmentionnées; c'est le village Aïnébazar ou Aïnékalessi, enseveli au milieu des ruines de la célèbre *Magnesia ad Meandrum*. Ces belles ruines ont déjà plusieurs fois été visitées et décrites; mais la besogne de l'archéologue est loin d'y être terminée.

Si nous quittons le petit nombre d'endroits qui, en Ionie, offrent encore des monuments assez distinctement groupés et d'un caractère suffisamment prononcé pour être considérés comme les restes d'anciennes villes mentionnées par les anciens, nous trouvons, d'un autre côté, beaucoup de régions très-riches en débris mutilés, que leur état fragmentaire, ainsi que l'absence de toute autorité des auteurs classiques, ne permet point, du moins pour le moment, de rattacher à aucune cité connue ayant existé en ces lieux. Ainsi, de semblables débris sont très-répandus sur toute la surface de la plaine ondulée qui s'étend au sud de Smyrne et se rattache immédiatement à la vallée du Caïstre. J'ai vu entre autres, à deux heures de marche au sud-est du village Fortuna, plusieurs morceaux de corniches et de colonnes doriques, ainsi que des dalles, sur l'une desquelles se trouve une inscription bilingue. D'autres

endroits de l'Ionie présentent des monuments isolés, à la vérité, et ne pouvant pas se rattacher directement à aucune ville ancienne limitrophe, mais qui attestent cependant la population nombreuse qui habitait jadis ces contrées, et aux besoins de laquelle ces monuments ont dû leur naissance. Dans ce nombre on peut placer les restes d'aqueducs et de routes dont plusieurs se trouvent [illegible] des points aujourd'hui parfaitement déserts et même quelquefois assez peu accessibles. Ainsi, pour ne citer que deux exemples, on voit, depuis Smyrne jusqu'à Ménimène, les restes non interrompus d'une route antique; de même, à deux heures et demie de marche au nord-ouest du village Naïbly, dans un défilé fort pittoresque et sauvage qui conduit à travers le Pactysdagh, une des extrémités occidentales de la chaîne du Tmolus, on voit un bel aqueduc antique, composé de deux séries d'arcs, l'une superposée à l'autre; les arcs inférieurs sont au nombre de trois et supportent six autres arcs plus petits; le tout est d'un très-beau travail en pierres équarries. A moins de le rattacher à Magnésie sur le Méandre, dont les ruines s'en trouvent cependant éloignées de près de trois lieues, ou à Éphèse, qui était à une distance encore plus considérable, cet aqueduc demeure complétement en dehors des anciennes cités connues de l'Ionie et prouve, évidemment, que la contrée sauvage et déserte au milieu de laquelle il se dresse aujourd'hui a dû offrir jadis un tout autre aspect.

CARIE.

Si le littoral de la Carie, animé par les immortels souvenirs d'Halicarnasse et de Cnide, a été l'objet de fréquentes explorations, qui néanmoins laissent encore beaucoup à désirer, l'intérieur de cette intéressante contrée est fort peu connu. Ainsi, nous ne savons à peu près rien de la célèbre cité de Tabas, qui évidemment est représentée par le village turc Davas, composé de près de cinq cents maisons. Or lorsque, en 1853, mes explorations géologiques me conduisirent sur la montagne que ce village couronne si pittoresquement, je fus frappé, en le traversant, de la quantité de dalles et de tronçons de colonnes intercalés dans les murs des maisons. Comme mes travaux de géologue trouvèrent précisément dans cette localité des objets d'un très-grand intérêt, je ne pus m'attacher aux observations si éloignées de la nature de mes investigations; cependant, tout en recueillant des fossiles, dont cette montagne abonde, j'ai pu, quoique à la hâte, copier une inscription que j'ai aperçue sur une large et belle dalle incrustée dans le mur d'une des misérables masures du village. Après être descendu de Davas dans la plaine pour me rendre à Karayuk-Bazar, je suivis pendant plus d'une heure des restes d'un pavé antique, qui se dirige du côté du village de Kirké, et le long duquel on aperçoit, par intervalles, des puits et des abreuvoirs.

Lorsque nous quittons l'intérieur de la Carie,

qui, sans doute, recèle encore bien des trésors archéologiques et que nous nous avançons vers les régions situées, soit sur le littoral, soit dans son voisinage, régions où se trouvent d'importantes localités classiques, déjà assez fréquemment visitées, nous ne pouvons, malgré cela, nous empêcher de croire que ces localités ne méritent de devenir l'objet d'études beaucoup plus étendues que toutes celles dont elles ont été l'objet jusqu'aujourd'hui. Dans ce nombre, nous plaçons les ruines d'*Alabanda*, de *Mylassa* et de *Stratonicea*. Sans vouloir entrer dans aucun détail relatif à ces ruines, à la description desquelles je ne puis absolument rien ajouter de nouveau, je ne puis cependant m'empêcher de vous dire quelques mots sur ces localités, que j'ai traversées plus d'une fois.

En me rendant, le 22 mai 1853, de Sultanhissar aux belles ruines d'Alabanda, situées près du petit village Arabhissar, je traversai, à dix heures de Sultanhissar, le Tchenartchaï, et j'aperçus aussitôt une série de sarcophages brisés, des colonnes et des dalles qui m'annoncèrent les approches de l'antique et splendide cité. Les fragments et les restes de constructions se multiplient à mesure qu'on s'élève doucement vers la montagne qui s'étend en amphithéâtre du nord-nord-ouest à l'est, et à l'extrémité occidentale de laquelle se trouve la petite bicoque Arabhissar. Il paraît que le sommet de cette montagne était couronné par un mur qui descendait ensuite des deux côtés vers la plaine, et qui était

flanqué de plusieurs tours et édifices carrés, construits en dalles magnifiques. Une seconde ceinture paraît avoir existé plus bas vers la plaine, où l'on voit les pans d'un magnifique édifice carré, surmonté de trois tours. Toute la plaine, ainsi que le léger renflement par lequel elle se relève vers la montagne, est hérissée de dalles, tronçons de colonnes, tantôt à moitié debout, tantôt gisant disséminés de toute part. Les Turcs ont rendu plus difficile la tâche de défricher ces magnifiques ruines en les traversant de petits enclos fabriqués de matériaux qu'ils enlèvent continuellement à ces beaux monuments. Sur chacune des nombreuses tourelles dont on voit encore quelques restes, on aperçoit un nid de cigogne, et l'oiseau placé debout en sentinelle, comme s'il était le seul propriétaire et gardien de cette cité jadis si populeuse. En quittant Arabhissar pour se rendre à Karpouslu, on chemine pendant une demiheure le long de la montagne au pied de laquelle se trouvent les ruines d'Alabandă, et on passe constamment devant une série de sarcophages, ce qui pourrait faire supposer que la nécropole d'Alabanda était entre la plaine et le flanc de la montagne.

Lorsque, en 1848, je quittai les ruines d'Alabanda pour me diriger vers Mylassa, en traversant le mont Latmus, j'aperçus, après trois heures de marche, beaucoup de sarcophages et de dalles alignés symétriquement ou disposés en gradins sur plusieurs collines qui s'avancent dans l'intérieur de la vallée dans laquelle nous cheminions. Ces monuments

d'une cité antique se rattachent aux belles ruines qui se dressent de tous côtés tout autour du village Demirdjikoi, situé à quatre heures de marche au sud-ouest des ruines d'Alabanda, un peu à droite de la route. D'énormes sarcophages et des colonnes nombreuses se dressent au bas de Demirdjikoi, tandis qu'un magnifique édifice carré domine le village. Les pans qui restent de cet édifice sont dans le genre de celui d'Alabanda situé dans la plaine; mais l'édifice de Demirdjikoi est beaucoup plus considérable et mieux conservé. A cinq heures trois quarts des ruines d'Alabanda on commence à monter, et l'on passe à côté d'un grand nombre de colonnes remarquablement grosses, gisant çà et là, en sorte qu'il paraît que la série des monuments n'a pas été interrompue par la chaîne du Latmus et qu'elle s'étendait peut-être sur une ligne continue de près de huit lieues, depuis Alabanda jusqu'à Mylassa. Il y a à Mylassa une belle porte arquée, ornée de chapiteaux corinthiens; chaque maison renferme dans ses murs des colonnes et des dalles antiques, qui sont très-abondantes dans les environs de la ville. A deux heures au sud-sud-est de Mylassa se trouve une hauteur couronnée par le village de Betchin-Kalessi; ce sont quelques masures turques qui se sont nichées dans le pan d'une muraille ancienne, munie de tours, dont quelques débris sont encore debout; la muraille paraît être la ruine d'un fort, sa construction rappelle plutôt le moyen âge que l'antiquité classique, car le tout est en petites pierres

et non en dalles. En général, je n'ai point remarqué de débris antiques sur la ligne que je suivis depuis Mylassa jusqu'au golfe de Kos en traversant la chaîne du Lida ; et lorsque je descendis cette dernière pour me rendre au village Geramo, dont le nom rappelle si vivement la cité de *Ceramus*, qui a dû avoir été ici, je fus très-désappointé de n'y trouver aucune trace d'antiquité. En revanche, bien que Mylassa n'offrît point de ruines aussi nombreuses ni aussi bien conservées que celles de *Stratonicea,* que je mentionnerai tout à l'heure, néanmoins, comme la destruction de Mylassa a dû avoir été singulièrement favorisée par l'établissement à sa place d'un bourg assez considérable, dont les maisons, qui sont au nombre de plus de deux mille, ont été presque toutes bâties avec les matériaux antiques, l'examen des murs de ces dernières pourrait conduire à la découverte de beaucoup de fragments précieux, car il n'y a pas une demeure, peut-être, dans ce bourg, dont les murs ne contiennent des lambeaux d'architecture antique, parmi lesquels quelques-uns couverts d'inscriptions grecques, sans parler des débris de portes et de colonnes encore debout. Ces espérances acquièrent de nouvelles forces quand on se rappelle le tableau que les anciens nous tracent de la splendeur de Mylassa, car déjà Hérodote (liv. I) parle de la quantité de temples en beau marbre qui s'y dressaient à son époque, et Strabon (liv. XV) la signale également comme une ville resplendissante de magnifiques

monuments. Un ancien pavé assez bien conservé se voit dans la vallée située au nord-ouest de Mylassa. Ce pavé, composé de dalles, est en plusieurs endroits soutenu par des arcs qui passent par-dessus des ravins; il traverse le Sarytchi et puis se perd insensiblement. A trois heures au nord-ouest de Mylassa, on aperçoit, en cheminant dans la vallée qui conduit à Mendelia, un très-beau temple situé à droite du chemin, dans une petite vallée latérale, au pied de la montagne. Parmi les parties conservées de ce temple figurent douze colonnes encore debout. Beaucoup d'autres se trouvent gisant çà et là dans les environs; de semblables débris continuent à se montrer en grand nombre jusqu'à Mandelia; on y voit également plusieurs citernes encadrées de belles dalles. L'espace entre Baffi et le lac d'Akiz-Tchaï est tout jonché de débris antiques, comme fragments de colonnes, chapiteaux, sarcophages, etc.

Bien que les magnifiques ruines de *Stratonicea*, au milieu desquelles se trouve le misérable village Eskihissar, composé seulement de quarante-neuf cabanes, aient été visitées et en partie décrites, elles pourront encore donner lieu à la découverte de pièces et documents archéologiques très-intéressants, surtout si l'on ne se contente pas d'étudier seulement les nombreux et splendides monuments qui sont encore à la surface du sol, mais qu'on s'attache à le fouiller, car partout on voit percer à travers la couche diluvienne les extrémités de corniches, de chapiteaux, d'ogives, etc., plus ou moins

profondément ensevelis. Il ne serait pas impossible que ces fouilles ne parvinssent à mettre au jour quelques restes du célèbre temple de Jupiter Chrysaores mentionné par Strabon. Dans tous les cas, elles ne peuvent manquer d'être fort productives.

LYCIE.

Lorsque, après tant de travaux archéologiques exécutés depuis Fellows dans cette intéressante contrée, on a vu les nombreuses découvertes de villes nouvelles se succéder rapidement, découvertes auxquelles les dernières recherches de Ed. Forbes, Spratt et Daniell ont si puissamment contribué, on doit être de plus en plus convaincu que cette riche mine est loin d'être épuisée. Bien que j'eusse parcouru la Lycie dans plusieurs sens et que j'eusse eu l'occasion de voir la plus grande partie de ces beaux monuments, je ne vous entretiendrai point de ceux qui ont déjà été décrits, et sur lesquels je ne puis rien ajouter de nouveau; je me bornerai, par conséquent, à vous signaler quelques localités plus ou moins éloignées de la plupart des itinéraires archéologiques et qui pourraient mériter l'attention des savants, en dirigeant leurs recherches de ce côté.

A quatre heures et demie à l'ouest d'Elmalu, on aperçoit, sur la chaîne de Kuyu-Bêli, à une altitude de plus de cinq mille pieds au-dessus du niveau de la mer, des tronçons de colonnes antiques.

Le petit village Seidser-Yailassi, dont l'altitude

est très-considérable, et qui sert de campement d'été (*yaïla*) aux habitants de la vallée du Xanthus, appelée aujourd'hui *Eurentchaï*, est rempli de débris de constructions antiques. Parmi les dalles qui marquent l'enceinte carrée d'un ancien édifice, il en est plusieurs qui portent des inscriptions; j'en ai copié une.

Le village Eurène est, comme tous les villages de la vallée du Xanthus, plus ou moins rempli de pierres taillées et de tronçons de colonnes. A une heure et demie à l'ouest de Doloman, qui est à dix heures au nord-ouest de Makri, l'antique *Felmeissus*, on voit une colline de serpentine, au pied de laquelle se trouve le petit village Aktchetach. Cette colline est couronnée par de vastes ruines, composées de plusieurs pans de mur assez grossièrement construits. Cependant, comme ces constructions, probablement du moyen âge, ont été, en grande partie, effectuées aux dépens des ruines antiques, on pourrait peut-être y découvrir quelques fragments intéressants.

Le village Yamourtach, à sept heures au sud-sud-est de Karayukbazar, est tellement riche en colonnes antiques, que non-seulement on en voit des tronçons enchâssés dans les murs des habitations, mais encore chaque plate-forme de maison en a plusieurs, destinés à aplatir le sable et la terre dont sont composés les toits. Il est certain que, dans les environs, a dû exister une ancienne ville : ce serait peut-être la ville d'Ériza, que les archéo-

logues placent entre Karayukbazar et Yamourtach; mais je n'ai aperçu aucune trace de ruines sur la route qui conduit de Karayukbazar à Yamourtach; et j'en conclus qu'Ériza a dû avoir été là où est aujourd'hui ce dernier village.

PHRYGIE.

Parmi les nombreuses ruines, en partie bien conservées, qui nous ont été révélées par les travaux des savants archéologues, particulièrement français et anglais, il n'y a que celles d'Hiéropolis que mes explorations géologiques m'aient permis d'examiner avec un peu plus de loisir, parce que, occupé à mesurer l'étendue et la puissance du dépôt de travertin, et de déterminer la température des sources chaudes, je me suis trouvé dans le cas de parcourir pendant plusieurs jours, non-seulement le siége de tous ces célèbres monuments, mais encore les parages limitrophes; et c'est précisément ce qui m'a convaincu que, bien que les ruines d'Hiéropolis aient été l'objet d'importants travaux, parmi lesquels il faut citer en première ligne ceux de M. Texier, le plateau même qui porte ces ruines, et surtout la chaîne de montagnes à laquelle ce plateau est adossé au nord-est, peuvent encore fournir quelques découvertes intéressantes. C'est ainsi qu'entre les petits villages turcs Karahaït et Pamboukalessi, on voit, sur le flanc d'un rocher calcaire, un pont en pierre jeté par-dessus un ruisseau qui descend presque à pic dans la vallée. Ce pont pourrait faire

supposer que les monuments sépulcraux se rattacheraient immédiatement à quelque endroit habité, situé dans l'intérieur de la montagne, où peut-être on parviendrait à découvrir les ruines de la cité même d'Hiéropolis, dont la plus grande partie des monuments connus aujourd'hui n'ont été que la nécropole.

Je ne me suis avancé que très-peu dans la direction de ce pont; mais M. le baron de Behr, ministre de Belgique à Constantinople, avec lequel j'eus le plaisir de me trouver à Hiéropolis, en l'année 1848, et qui est profondément versé dans les questions d'archéologie, a pénétré beaucoup plus loin dans l'intérieur de la montagne, et m'apprit qu'après avoir traversé le pont, il avait suivi un sentier taillé dans les rochers, et percé, dans plusieurs endroits, de citernes, dont plusieurs renfermaient encore de l'eau, malgré la chaleur brûlante de la canicule.

La portion centrale de la Phrygie, et entre autres l'espace d'environ neuf lieues qui s'étend entre la ville de Bouldour et le petit lac de Yanichly, est jonché de débris et de fragments antiques; ainsi, non-seulement le cimetière turc de la ville de Bouldour contient une foule de tronçons de colonnes cannelées, employées par les musulmans comme pierres tumulaires, mais encore le cimetière du misérable village Yanakoï, situé à une heure et demie au sud-ouest de l'extrémité occidentale du lac de Bouldour, est hérissé de semblables tronçons, parmi lesquels plusieurs sont couverts d'inscriptions grec-

ques. De même, en me rendant de Karayukbazar à Bouldour, je marchai presque, pendant dix-huit heures, au milieu de débris antiques, à la vérité fort mutilés et souvent complétement méconnaissables. Ainsi, par exemple, à Gentchalikoï, situé à neuf heures au nord-est de Karayukbazar, on voit beaucoup de dalles et de fragments de sarcophages, comme à Sazak, à trois heures au nord-est de Gentchaly, un grand nombre de débris de chapiteaux; à Yanichly, à trois heures un quart au nord-est de Gentchaly, se présentent également des sarcophages et quelques fragments d'architecture antique incrustés dans les murs des misérables maisons du village. Au milieu même de ce dernier, s'élève une fontaine dont l'eau jaillit d'une ouverture pratiquée dans une large dalle posée verticalement, et dont la surface a été couverte d'inscriptions grecques; on n'en aperçoit maintenant que quelques mots.

Les parages limitrophes de la rive occidentale du lac d'Éguerdir sont également riches en débris antiques. On en trouve, par exemple, une grande quantité entre Gelendus et Dorganhissar. Parmi ces débris, j'ai vu des tronçons de dalles et de colonnes chamarrés d'inscriptions grecques.

Maintenant, si des portions centrales et orientales de la Phrygie nous passons à son extrémité occidentale, nous y trouvons une région à peu près inconnue, et qui, jusqu'aujourd'hui, a figuré en blanc sur nos cartes : c'est la région assez vaste située au sud d'Alfium Karahissar, entre cette ville et le lac

d'Éguerdir. Je l'ai explorée en 1848. En me rendant d'Alfium Karahissar à Kassaba, j'observai, à peu distance de ce dernier bourg, à droite de la route, une immense accumulation de débris de colonnes, de chapiteaux et d'autres restes d'architecture antique qui y attestent l'emplacement d'une ancienne cité. Kassaba elle-même renferme plusieurs tronçons de colonnes en marbre blanc et gris.

PISIDIE.

La Pisidie est bien loin d'avoir joui de la même faveur qui jusqu'aujourd'hui s'était attachée, et à juste titre, à sa voisine, la Lycie. Or tandis que, dans cette dernière, nous touchons presque à l'époque où la plus grande partie des cités mentionnées par les anciens se trouveront révélées et livrées à l'étude spéciale de l'archéologue, en Pisidie, le plus grand nombre d'indications consignées dans les écrits des anciens restent encore à vérifier sur les lieux; ce qui, naturellement, ne pourra se faire que lorsqu'on aura mieux étudié cette partie de l'Asie Mineure qu'on ne l'a fait encore. Comme j'ai été dans le cas de visiter, à deux reprises, le village Germa, qui, très-probablement, occupe une partie de l'emplacement de l'antique cité de *Cremna*, sur les restes de laquelle nous avons encore très-peu de renseignements, je vous demanderai la permission de vous en entretenir un moment.

La route qui conduit de Boudjak à Germa, et

principalement les parages situés à deux heures et demie de Boudjak et à une demi-heure de Germa, sont hérissés de débris d'édifices antiques, comme tronçons de colonnes, dalles, etc. parmi lesquels on trouverait sans doute des inscriptions qui ajouteraient quelque chose au peu de connaissance que nous avons des nombreuses cités de la Pisidie. Dans les environs immédiats de Germa même, on voit également des traces, à la vérité bien oblitérées, d'anciennes constructions qui sont à peu près tout ce qui nous reste de la splendide Cremna, qui probablement était bâtie dans ces parages. Dans tous les cas, il fallait une grande population et beaucoup de ressources pour animer ces lieux aujourd'hui si sauvages et si déserts; ce qui n'empêche pas qu'une ville située au milieu de ce chaos de rochers boisés, et ayant une belle plaine à ses pieds, n'ait dû présenter un aspect magnifique et jouir d'un panorama enchanteur. De même, il faut supposer que cette ville avait d'autres moyens de communication que ceux qui relient aujourd'hui Germa aux villages limitrophes; car, entre Germa et Boudjak, il n'y a actuellement qu'un sentier étroit, à peine praticable pour les chevaux de bât. Les habitants de Germa m'ont dit qu'à une heure de ce village se trouvent quelques ruines, connues dans le pays sous le nom d'*Assar Kalessi* : ce serait un point à étudier. Germa n'est qu'une misérable bicoque, que je trouvai presque vide lorsque j'y arrivai, le 21 mai 1847; tous les habitants s'étaient déjà transportés dans leur yaïla,

et nous vîmes, en effet, dans toutes les vallées et sur tous les plateaux limitrophes, des tentes arrondies se présentant exactement comme des ruches d'abeilles : c'étaient les villas des modernes Cremniotes. Tel qu'il est, le misérable village de Germa est situé d'une manière fort pitoresque.

Bien que les ruines de Sagalassus soient déjà assez connues, cependant, comme l'examen géologique de la chaîne élevée sur laquelle elles se trouvent m'a fourni l'occasion de les traverser dans plusieurs sens, vous me permettrez peut-être de vous entretenir un moment de cette localité célèbre, en la considérant surtout sous le point de vue topographique.

Les ruines de Sagalassus sont connues dans le pays sous le nom de *Boudroum;* elles se trouvent à une heure de marche au nord-ouest d'Aglassankoï, et près du sommet de la chaîne au pied de laquelle est situé le village. Lorsqu'au mois de juin 1853, je me rendis du village à ces ruines, j'eus à traverser, pendant vingt minutes, la vallée très-accidentée qui s'étend jusqu'au pied de la chaîne. A vingt-cinq minutes, je commençai à monter au milieu de quelques buissons de chênes; la montée était d'abord douce, mais bientôt elle devint très-rude, surtout pour arriver, au milieu des blocs qui hérissent tous les sentiers, au sommet des hauteurs sur lesquelles se trouvent les imposantes, mais mystérieuses ruines de Sagalassus; je dis mystérieuses, parce qu'on ne les aperçoit que lorsqu'on y est, tant elles sont cachées par les rochers. On a de la peine à concevoir

comment une ville a pu avoir été bâtie sur un terrain aussi accidenté, et déchiré par des surfaces brusquement inclinées en tous sens; cependant ce sont particulièrement ces hauteurs qui offrent le plus de pans de magnifiques murailles et d'autres constructions antiques. Toutes ces énormes dalles paraissent être réunies sans ciment, et respirent le caractère de la plus belle architecture antique. La place qu'a dû occuper la ville est composée de quatre hauteurs plus ou moins séparées par des dépressions étroites ou des gorges qui aboutissent toutes au plan incliné qui compose le versant sud-sud-est de la chaîne. Ces hauteurs, qui se trouvent immédiatement au pied des sommets pointus de la chaîne, sommets qui se dressent comme une muraille, ont une altitude différente; la hauteur la plus orientale est la plus élevée, et, vue d'en bas, elle masque même la crête de la chaîne, dont elle n'est séparée que par une dépression fortement inclinée au nord. La hauteur occidentale, bien moins élevée, est située encore plus près du sommet, dont elle n'est qu'une saillie latérale. Une troisième hauteur se dresse au sud de la seconde; elle est peu considérable, et s'allonge, au sud, par un renflement qui la rattache à une quatrième hauteur. Divisées en plusieurs protubérances latérales, toutes ces hauteurs, considérées dans leur ensemble, forment une espèce de croissant, dont l'échancrure est tournée à l'est; elles se trouvent toutes couronnées de pans de tours et de murailles qui paraissent avoir formé une ligne de

circonvallation continue suivant les contours de toutes ces hauteurs. La hauteur orientale se termine en un plateau accidenté qui porte un magnifique amphithéâtre dont la série des gradins est assez bien conservée pour qu'on puisse en faire le tour; mais l'intérieur de l'édifice est tellement encombré par des dalles, des tronçons de superbes chapiteaux, corniches et colonnes, que tous ces amas forment un labyrinthe au travers duquel on ne peut avancer qu'en sautant d'un bloc à l'autre. Quelques beaux noyers se dressent au milieu de ce magnifique édifice, l'un des mieux conservés et des plus splendides de la classique Asie Mineure. La ville n'a pu être assaillie que du côté sud-sud-ouest, c'est-à-dire du côté du versant sud-sud-ouest de la chaîne, et encore n'a-t-on pu y monter que par des surfaces souvent inclinées de 35°, et déchirées par des gorges. On a de la peine à comprendre comment Alexandre, ainsi que nous l'apprend Strabon, a pu l'enlever d'assaut. Ce serait, sans doute, aujourd'hui un point stratégique très-important; car on pourrait foudroyer l'ennemi qui voudrait l'assaillir en gravissant pendant une demi-heure cette pente rapide, la seule ouverte vers la vallée : de tout autre côté, elle est défendue par des rochers à pic. Un inconvénient qu'offrirait ce poste aujourd'hui, c'est l'absence d'eau; car on ne voit nulle part de puits ni d'aqueduc; cependant il est probable qu'on finirait par découvrir des puits comblés par l'immense accumulation des débris. On m'a dit qu'un certain hiver la neige en-

sevelit les ruines pendant trois mois, l'emplacement de Sagalassus devant être d'environ mille pieds au-dessus de l'altitude d'Aglassan, qui est déjà assez élevée. Aucune culture n'a pu non plus se pratiquer sur les rochers où se trouvait la ville, bien que, sur la partie inférieure de la pente, on voie çà et là un peu de seigle, qui, à l'époque où je m'y trouvais, était encore tout à fait vert et fort maigre. Aussi Strabon fait-il observer positivement que les habitants se défendaient au milieu de leurs rochers inaccessibles, et qu'ils cultivaient la fertile vallée du Taurus. Il entend probablement par là la vallée d'Aglassan, dont le sol n'est pas non plus d'une nature très-productive, car la légère couche de terre végétale est hérissée de galets calcaires.

PAMPHYLIE.

Parmi les nombreuses ruines que j'ai été dans le cas de voir en Pamphylie, je ne vous signalerai que les localités suivantes comme méritant particulièrement de devenir l'objet d'un nouvel examen plus approfondi.

A peu de distance au nord du village Allaa, le torrent du même nom est traversé par un pont très-fragile et de construction grossière; à sa droite, sur la rive gauche du torrent, on voit se dresser un édifice quadrangulaire, construit en belles pierres de taille et empreint du caractère de l'antiquité classique. Cet édifice faisait, sans doute, partie du superbe château qui couronne le rocher élevé situé

près de la rive droite du torrent, presque vis-à-vis du pont susmentionné. Ce château, nommé *Allar-hissar*, est muni de plusieurs tours carrées, placées d'intervalle à intervalle, et se rattachant à une muraille qui décrit de brusques anfractuosités et de nombreux zigzags le long de la pente abrupte du rocher. La position de ce château pourrait, encore aujourd'hui, en faire un point stratégique important, vu que le rocher qu'il couronne est complétement inaccessible et n'est dominé par aucune hauteur voisine.

A trois heures au nord-ouest de Tchaouchkoï, sur le chemin qui conduit à Manavgat, on franchit, sur un pont nommé *Kessekkeupressi*, un ravin profond qui, probablement, sert de lit à un torrent qui débouche dans le Manavgatsou, et qui est à sec pendant l'été. Le Kessekkeupressi est évidemment une construction antique, bâtie en belles pierres taillées; mais il n'en reste que les arcs seuls sur lesquels il reposait. Les Turcs ont comblé les interstices des voûtes rompues par de gros cailloux qui rendent le trajet assez incommode.

A peu de distance au sud de Bazardjikoï, sur la rive droite du Manavgatsou, on voit une série de débris de tours et de murailles antiques, que l'on désigne par le nom d'*Achar-Kalessi*. Le cimetière turc de Manavgat renferme beaucoup de tronçons de colonnes antiques. A deux heures au nord-ouest de Zévé, la route qui conduit à Istavros passe par une petite plaine circulaire, où, au milieu d'épais taillis de myrte, de *palinurus aculeatus*, de *quercus*

coccinifer, etc., s'élèvent trois tours carrées, bâties avec de belles pierres taillées, et ayant parfaitement le caractère de l'architecture antique : partout sur les hauteurs on voit des traces d'édifices, et il est probable que c'est ici qu'a dû se trouver *Seleucia*.

A deux heures au sud-ouest d'Istavros, on aperçoit, du côté de la mer, des ruines assez étendues de tours et de murailles construites en belles pierres taillées, cimentées avec de la marne ou de la chaux. A deux heures à l'ouest d'Adalia, s'élèvent, sur un beau plateau, de vastes et magnifiques ruines, dont on traverse une partie pour aller d'Adalia à Yenidjekhan. Les débris qui bordent la route consistent en sarcophages pour la plupart ouverts, souvent munis d'inscriptions grecques qui auraient pu fournir probablement des renseignements intéressants. Cette longue rangée de sarcophages formait la nécropole de la cité, dont les magnifiques restes se voient plus au nord. La route traverse, sur un espace d'une demi-lieue, la silencieuse avenue de la nécropole, dont les sarcophages ont à peu près la forme et les dimensions de ceux d'Hiéropolis; seulement, les ornements diffèrent de ceux de cette dernière localité, car ils consistent principalement en cercles concentriques avec une espèce d'étoile au milieu. A quelque distance de ces ruines et à côté du chemin même qui conduit à Yenidjekhan, se trouve un superbe puits antique, surmonté d'une entrée carrée, construite en grosses dalles, et qui conduit, par un escalier encore fort bien conservé, dans l'intérieur de

l'excavation, en s'arrêtant au niveau de la nappe d'eau que ces puits renferme. L'escalier est composé de trente-sept gradins; sa hauteur verticale est de dix mètres soixante-sept centimètres. Toutes ces ruines font probablement partie de la cité d'Ariassus; elles se trouvent à trois heures et demie d'Adalia, et à deux heures de Yenidjekhan. L'eau, dans le fond du puits, ne remplit qu'une ouverture circulaire, et je ne lui ai trouvé, le 19 novembre, que douze centimètres de profondeur. La température de l'eau, à dix mètres de profondeur au-dessous du niveau du sol, à midi, était de 9°,07; à l'orifice du puits, elle était, à l'ombre, de 15°. La contrée qui renferme ces vastes et magnifiques ruines est complétement déserte. Lorsque je m'y trouvais, je ne vis, en fait d'êtres animés, excepté mes chevaux, que quelques chameaux broutant l'herbe chétive autour des colonnes et des murailles renversées; le bruit de leurs pas interrompait seul le morne silence qui plane aujourd'hui presque constamment sur tous ces restes d'une splendeur éteinte; car bien peu de voyageurs traversent ces parages solitaires.

Les appartenances de cette vaste cité ont dû s'étendre bien avant au nord-ouest; car, sur l'espace de deux lieues que je franchis, à compter du puits susmentionné, jusqu'auprès de Yenidjekhan, on découvre sans cesse, entre les fourrés de *palinurus aculeatus* et d'oliviers, des pans entiers de superbes murailles, marquant parfaitement l'enceinte carrée qu'elles renfermaient jadis. A l'endroit où le plateau

s'abaisse vers la vallée qui conduit à Yenidjekhan, on voit une route antique, qui peut-être conduisait à Yasionda, et lorsque les montagnes se rapprochent, à environ un quart d'heure de marche de Yenidjekhan, on aperçoit des deux côtés, sur les flancs de la montagne, des restes d'édifices qui dominaient le défilé. Ils se trouvaient réunis par un beau mur qui descendait le long des parois des montagnes. Ces murs aboutissaient au défilé, qu'ils fermaient probablement, en y laissant une entrée, moyennant une porte. Tout l'espace entre Adalia et Yenidjekhan, espace qui a près de six lieues de longueur, est parsemé de puits antiques encadrés de belles pierres de taille circulaires, et le plus souvent munis de vases en pierre en forme de crèche, qui, probablement, servaient d'abreuvoir aux animaux.

A quatre heures à l'ouest de Yednidjekhan, on traverse une hauteur qui s'avance dans la plaine et se rattache au rempart qui borde cette dernière au nord. La hauteur est hérissée de tronçons de colonnes et de dalles antiques, qui ne sont peut-être que les restes d'édifices qui faisaient partie de Yasionda.

GALATIE.

La Galatie est encore une de ces régions de l'Asie Mineure qui, pour avoir été l'objet de nombreux travaux et d'importantes découvertes, n'en sont pas moins susceptibles de fournir à la science beaucoup de matériaux nouveaux. Fidèle au plan que je me

suis tracé de ne vous entretenir que des monuments que je crois peu ou point connus, ou qui n'ont pas encore été étudiés comme ils le mériteraient, je ne vous parlerai naturellement pas des localités célèbres dont nous devons la révélation à de savants archéologues, et entre autres à MM. Texier et Hamilton, et je me contenterai, par conséquent, de vous signaler les points épars où, durant mes courses dans cette région, j'ai pu observer quelques restes d'ouvrages antiques.

A deux heures au nord-ouest de Tchandyr, sur la route même qui conduit à Sévrihissar, on voit un beau puits antique autour duquel se trouvent beaucoup de tronçons de colonnes et de fragments de pierres équarries; il est d'une profondeur considérable: une corde de trente mètres de longueur n'atteignit point le fond. A Tchandyr, le Sangarius, qui y est assez rapide, quoique encore tout près de sa source, est traversé par un beau pont reposant sur plusieurs voûtes; il est exclusivement bâti de matériaux enlevés à des constructions antiques, dont les débris sont très-nombreux aux environs de Tchandyr: c'est ainsi qu'à une dizaine de minutes de marche au nord-ouest de Tchandyr, on voit, à droite de la route, plusieurs tronçons de colonnes encore debout. Une des nombreuses dalles antiques qui composent la balustrade du pont représente, en relief, une figure humaine, probablement de femme, assise; mais elle est tellement oblitérée, que ni la face, ni le corps, n'ont conservé aucun trait saillant

ou distinctif : le tout est réduit à une masse informe dont les contours seuls laissent deviner la nature de l'être qu'elle représente. Au-dessous de cette figure en relief, se trouve une inscription qui a eu presque le même sort que la première; tous les mots sont mutilés ou à demi-effacés : j'en ai copié les seuls déchiffrables. On voit aussi, intercalé parmi les dalles qui figurent dans la construction du pont, le tronc d'un lion, impitoyablement mutilé.

A une demi-heure au nord d'Angora, il y a un grand couvent arménien entouré d'une muraille élevée. M. Leonardi, médecin arménien, chez lequel j'ai joui plusieurs fois d'une cordiale hospitalité, m'apprit qu'il avait trouvé, dans la cour de ce couvent, une tête colossale de Jupiter, ainsi que plusieurs médailles antiques. Ces restes précieux, qu'il gardait depuis plusieurs années dans sa maison, avaient été détruits ou égarés dans un incendie qui avait dévoré sa demeure peu de temps avant mon arrivée à Angora, où j'avais déjà été quatre fois de passage.

A peu de distance au sud-est du village de Karahadjeli, situé à quatre heures au sud-est d'Angora, on voit un lion en marbre blanc très-mutilé. Dans la plaine qui s'étend entre le Kizil-Irmak et le village susmentionné, se dresse un édifice carré à demi-ruiné, qui est d'un travail grossier et probablement turc, mais dont les matériaux ont été empruntés à des édifices antiques. Des matériaux d'une semblable origine ont servi à la construction du beau pont par

lequel, dans ces parages, on franchit le Halys. Un autre pont qui traverse la même rivière, mais beaucoup plus haut, et nommément à quatre lieues au sud de la ville de Kircher, est également construit de matériaux antiques. Ce pont, qui, ainsi que l'atteste une inscription turque, date de l'époque de la domination musulmane, repose sur treize voûtes, dont la plus grande partie est éboulée; en sorte que la communication n'est établie que par des planches qui passent d'un tronçon d'arc à un autre, et rendent le passage assez dangereux : dans quelques années il ne sera plus praticable. A peu de distance au nord du pont, on voit un assez bel édifice, à demi-ruiné, qui est probablement aussi un ouvrage de l'époque turque; mais, comme le pont, il est construit de matériaux antiques. Il en est de même d'un troisième pont très-considérable qui traverse le Kizil Irmak, à une lieue au sud de Sivas. C'est encore un ouvrage turc fait aux dépens des débris de l'antiquité; il est bâti en belles dalles, et repose sur dix-huit arcs, en décrivant une ligne courbe dont la concavité est tournée à l'ouest.

Sulukserai, misérable village, situé à dix-sept heures au nord-ouest de Sivas, dans la plaine nommée *Artovassi*, est rempli de fragments de corniches, bas-reliefs et pierres équarries antiques; les murailles des maisons en sont hérissées, et il en est qui sont chargées d'inscriptions plus ou moins dégradées. J'ai copié celles qui se trouvent sur deux dalles différentes, ainsi qu'un bas-relief, dont l'inscription est

effacée. Les caractères représentent, en conséquence, autant de petites colonnes ou bosselures entourées de sinuosités profondes.

LYCAONIE.

Si, dans toutes ses parties, la terre classique de l'Asie Mineure présente le contraste le plus tranché entre son aspect actuel et le tableau qu'en tracent le peu d'auteurs anciens parvenus jusqu'à nous, nulle part ce contraste n'est plus frappant que dans les régions arides et solitaires de la Lycaonie; car, de toutes les nombreuses cités qu'y mentionnent Strabon, Ptolémée et Pline, aucune n'a laissé de débris suffisants pour pouvoir nous permettre de la reconstruire, même idéalement; bien plus, ces vastes espaces, jadis si peuplés, semblent aujourd'hui tellement dénués de toutes les conditions naturelles indispensables à l'existence de l'homme, qu'en les franchissant péniblement, le pèlerin, accablé par un soleil brûlant et une soif dévorante, ne trouvant ni ombre pour s'abriter, ni une goutte d'eau pour se rafraîchir, serait porté à croire que jamais ville ou habitation humaine n'a pu animer ces déserts inhospitaliers, que la poussière et la neige envahissent tour à tour. Et cependant, tout porte à admettre que les assertions des anciens, qui peuvent nous sembler si exagérées et si invraisemblables, se trouveront confirmées, quand on aura mieux étudié cette contrée, aujourd'hui fort peu attrayante pour les explorateurs. En effet, les souvenirs de l'antiquité

paraissent tellement éteints pour l'archéologue, qu'il ne croit y entendre que les gémissements de ces essaims de croisés que les chroniqueurs de cette époque nous représentent comme expirant chaque jour par centaines dans les angoisses de la soif. Vu l'absence presque complète de ruines sur place, les explorations archéologiques devront particulièrement avoir pour objet l'examen des constructions modernes, toutes plus ou moins composées d'éléments antiques. Parmi ces constructions, figurent les villages répandus sur plusieurs points généralement peu fréquentés de la Lycaonie, ainsi que les khans nombreux, qui, dans cette contrée, ont une magnificence qu'on chercherait vainement dans les autres parties de l'Asie Mineure; car ils paraissent remonter à l'époque des Seldjukides, qui, comme on sait, avaient acquis, sous la dynastie des sultans d'Iconium, un certain degré de splendeur et de civilisation.

En ajoutant à l'étude des constructions modernes celle des débris de pavés, des puits, des colonnes milliaires, des ponts, etc. on ne tardera point à recueillir des documents précieux en faveur de l'antique splendeur de la Lycaonie; aussi vous entretiendrai-je particulièrement des indications de ce genre, en commençant d'abord par l'extrémité nord-ouest de la Lycaonie, extrémité très-rarement visitée et encore presque complétement inconnue; je veux dire la contrée fort accidentée qui se trouve au sud des sources principales du Sangarius et de la ville de Sévrihissar. Les villages situés dans ce petit canton

aride, bordé au sud par la chaîne élevée de l'Émir-dagh, renferment beaucoup de débris assez curieux, parmi lesquels je ne veux signaler à votre attention que la dalle sculptée en relief que j'y découvris en 1849.

A deux heures et demie au sud-est de Hamsa Hadjï, la route qui conduit à Tchaltyk traverse une petite vallée bordée de chaque côté par un plateau allongé, sur lequel on voit beaucoup de débris informes, ainsi que quelques tronçons de colonnes encore debout; ces débris sont disséminés sur toute la surface de la plaine. A une heure et demie au sud-est de Tchaltyk se trouve le petit village Hassan-tchiflik. Dans les murs d'une des masures qui le composent, j'aperçus une large dalle ornée de bizarres ornements en relief et dont la partie supérieure est chargée d'inscriptions, malheureusement toutes effacées, à l'exception d'une seule ligne. Le travail atteste un état encore très-peu avancé dans les arts, car la reproduction des objets de la nature est faite de la manière la plus grossière; les têtes de taureaux ne peuvent être reconnues comme appartenant à cet animal que par la présence des cornes, passablement petites, tandis que les yeux dont ces têtes se trouvent flanquées rappellent plutôt ceux de quelque saurien gigantesque des espèces exclusivement fossiles. De même, l'oiseau juché sur des pattes grossièrement taillées, pourrait bien embarrasser l'ornithologiste qui voudrait le spécifier. Ce curieux monument n'en est pas moins fort intéressant, et

j'ai tâché d'en rendre le caractère dans l'ébauche, à la vérité très-imparfaite, que j'en ai rapidement tracée. Les habitants que j'interrogeai sur l'origine de cette dalle, m'apprirent qu'elle avait été apportée du Saifu Érindagh où ils m'assurèrent qu'il y avait un grand nombre de dalles, toutes chamarrées d'animaux merveilleux (*adjaïb haïvan*). Il serait donc fort important d'examiner la chaîne du Sultan dagh, où l'on découvrirait peut-être de précieux monuments d'un type tout particulier. Mes études géologiques ne m'ont conduit à travers cette chaîne que sur deux points. Les résultats que j'avais obtenus m'ayant paru suffisants pour l'objet que j'avais en vue, je renonçai à explorer la totalité de la chaîne, et n'ai même touché que très-superficiellement la région inférieure du Seifu Érindagh, où, selon les habitants de Hassantchiflik, se trouvent précisément les monuments dont il s'agit, monuments qui représentent, soit le berceau, soit le déclin de l'art.

Lorsque je franchis la chaîne de l'Émir dagh, pour descendre dans les vastes plaines de la Lycaonie proprement dite, je suivis les traces d'un pavé antique, qui commence à trois heures et demie au sud-est de Kouloukéssi et qui traverse le défilé qui conduit vers le plateau de Sévérek. Au pied des hauteurs à travers lesquelles passe le défilé, se trouvent beaucoup de tronçons de colonnes, chapiteaux etc., ainsi que trois puits antiques entourés de pierres équarries, dont quelques-unes sont chamarrées d'inscriptions grecques; malheureusement

ces inscriptions sont tellement oblitérées, qu'il est tout à fait impossible d'en tirer le moindre sens. A une demi-heure à l'ouest de Sévérek, on voit d'autres puits également antiques, ainsi que des fragments de colonnes. La mosquée du village a, parmi les colonnes en bois qui la soutiennent, une belle colonne antique en marbre blanc. Les murailles de la mosquée sont chamarrées de fragments d'anciens édifices, et l'on en voit également beaucoup dans le village dont [illegible] misérables cabanes sont construites en limon et en cailloux, et sont au nombre de quatre-vingts. Parmi les innombrables pierres antiques incrustées dans les murs de la mosquée, l'une porte une inscription qui est malheureusement interrompue par des crevasses. Depuis le village de Sévérek jusqu'à la rive sud-ouest du lac Mourad (Bouloukgheul), c'est-à-dire sur un espace de plus de quatre lieues, on voit constamment des tronçons de colonnes, des débris méconnaissables, et surtout des abreuvoirs et des encadrements de puits, le tout entassé pêle-mêle ou disséminé sur la surface de la vaste plaine. A quatre lieues de Sévérek, et déjà tout près de la rive sud-ouest du Bouloukgheul, se trouve une source d'eau saumâtre enfermée dans un bassin en dalles antiques. Dans le petit village Obruklu, situé à l'ouest-sud-ouest de Sévérek, s'élève un khan ruiné, très-considérable, dont les matériaux ont évidemment été empruntés aux ruines d'une ancienne ville, située dans la proximité, peut-être Savatra. A deux heures d'O-

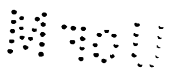
bruklu, se trouve un autre khan nommé Okla-khan, dont l'intérieur est partagé en plusieurs compartiments percés d'arcs. Il a dû avoir été jadis d'une grande magnificence. Les matériaux en sont également empruntés aux restes d'une ancienne ville dont la présence est attestée par les traces d'enceintes carrées, des blocs équarris symétriquement alignés, et par une foule de tronçons de colonnes et de chapiteaux, etc. Ce qui donne un certain caractère d'antiquité classique à ce khan ce sont les arcs de l'intérieur de l'édifice, arcs qui sont assez hardis; mais la présence de tronçons de colonnes doriques enchâssés dans les murs extérieurs, prouvent bien que c'est encore aux dépouilles antiques que ce khan doit sa naissance. L'édifice est divisé transversalement en cinq compartiments formés par des murs élevés; chacun d'eux est percé de quatre arcs; les deux murs mitoyens sont détruits. La porte est formée également en arc, mais plus élevée que les arcs intérieurs. L'édifice est complétement privé de sa toiture, qui, comme on le voit, a dû reposer sur les cinq voûtes allant d'un mur transversal à l'autre. A quatre heures de marche, à l'est du khan, se trouve le petit village de Sultankhan, qui tire son nom d'un superbe khan qui s'y trouve, remarquable par la magnificence de sa porte d'entrée, toute ciselée et brodée dans le style mauresque. Les matériaux de construction ont également été enlevés à des ruines antiques. L'intérieur du khan est très-spacieux et destiné à loger les voyageurs. J'ai eu lieu de

regretter que la crainte d'y être incommodé par la vermine, si inséparable des voyageurs turcs, m'eût empêché d'y passer la nuit, et m'eût déterminé à dresser ma tente dans la plaine, car les miasmes des marais, qui abondent, me causèrent une fièvre violente à moi et à mes gens, le 5 juin 1847. A côté du khan on voit un lion à tête brisée, d'un ouvrage assez médiocre, et probablement remontant à l'époque des Seldjukides. Le khan forme un vaste parallélogramme dont la projection longitudinale va du nord au sud. Chaque côté est flanqué de huit tours bâties en belles pierres équarries. La façade où se trouve la superbe porte est tournée au nord.

En sortant de Sultankhan pour aller à Akseraï, on voit pendant l'espace de plus d'une heure, à gauche du chemin, des blocs alignés et symétriquement placés, ce qui semble indiquer les traces d'un ancien mur ou d'une voie antique. A une heure au delà, il y a les ruines d'un khan, ainsi que toute sorte de décombres qui, évidemment, remontent à l'époque de l'antiquité classique.

A deux heures de Tchorlu, non loin de l'extrémité orientale de la montagne isolée nommée *Karadagh*, on aperçoit, à droite du chemin qui conduit à Karaman, une longue traînée de débris antiques; on en voit aussi à une heure et demie au nord de Karaman.

La contrée limitrophe de Konia est également assez riche en débris antiques. Ainsi à Ladik, au nord de Konia, qui certainement occupe une partie



de la place où se trouvait *Laodicea*, on aperçoit dans les murs des maisons, entassés pêle-mêle, une foule de tronçons de colonnes, soit cannelées, soit à fût uni, et de belles dalles. De semblables fragments forment une longue traînée sur la route qui conduit de Ladik à Konia. En sortant de Ladik, on marche pendant plus d'une heure au milieu d'un amas de dalles, colonnes, corniches etc.; parmi ces débris, il y en a beaucoup qui portent des inscriptions grecques. Le reste d'un ancien pavé perce d'une manière évidente au milieu de toutes ces ruines. A une heure de marche, après avoir quitté Ladik, on voit une belle fontaine construite par les Turcs, avec des dalles antiques, et de laquelle jaillit par deux bouches une eau excellente, phénomène qui, dans les plaines arides de la Lycaonie, est toujours salué par le pèlerin avec un certain enthousiasme.

En continuant la même route de Ladik à Konia, on arrive à un vieux khan, connu sous le nom de *Dokuskhan*, situé à peu de distance de Konia. A l'entrée du khan on voit un fragment d'un lion en calcaire blanc veineux; il est tellement mutilé et arrondi par le frottement, qu'il devient impossible de juger de sa valeur artistique. A trois heures au sud du village Hatap, situé à trois heures et demie au sud de Konia, en suivant la route qui conduit à Hadinséraï, je franchis un ruisseau, coulant au sud-sud-est, que traverse un pont construit en dalles antiques, probablement empruntées à un pavé dont

on voit encore les traces le long d'un marais, par lequel on passe pour arriver à Hadinsérai, village misérable, composé d'une vingtaine de huttes turques en terre glaise; il y a un puits entouré d'abreuvoirs antiques, ainsi que de plusieurs fragments de colonnes et de dalles.

En allant d'Ali Beïkoï, à sept heures au sud-sud-est de Konia, à Suléimanhadji, j'observai, à une demi-heure d'Ali Beïkoï, un beau pont de construction probablement antique, qui passe par-dessus le lit desséché, c'était au mois de juin, d'un torrent assez large. Le pont repose sur six voûtes. A deux heures d'Ali Beïkoï, on voit dans la plaine une grande quantité de colonnes, dont plusieurs sont encore debout. Suleïman Hadgi n'est qu'un amas de masures, composées de cailloux, et revêtues de terre glaise; parmi ces matériaux grossiers, se trouvent des tronçons de colonnes et des morceaux de dalles antiques. La petite mosquée en contient un grand nombre. Le village même d'Ali Beïkoï offre une foule de fragments d'architecture antique; je les ai suivis sur un espace de trois lieues en me dirigeant au nord de ce village. C'est surtout entre Tchourma et Ali Beïkoï que ces débris commencent à se multiplier; ils consistent particulièrement en fragments de chapiteaux, de colonnes, de pierres équarries, etc., disséminés sur la surface de la plaine. A deux heures et demie au sud d'Ali Beïkoï, à l'endroit où l'on débouche d'un espèce de défilé, j'observai des traînées de pierres alignées indiquant l'emplacement



d'anciennes murailles. Ces accumulations se rattachent à des tronçons de colonnes et autres débris presque méconnaissables, mais dont la grande quantité révèle certainement l'existence de quelque ancienne ville; d'ailleurs des pierres équarries se retrouvent plus loin au milieu de maisons sans toit, construites à côté d'un vieux khan à trois heures et demie d'Ali Beïkoï, et à trois heures et demie de Kassaba.

Dans le petit village Hadinkhan, situé presque à la moitié de la route qui conduit d'Ilghun à Ladik, et de là à Konia, on voit un édifice oblong, qui s'élève à l'entrée même du village, en venant d'Ilghun. J'ai remarqué dans les murs de cet édifice un grand nombre de dalles revêtues d'inscriptions grecques. Ces dalles, n'y occupent certainement pas leur place primitive, car elles sont posées pêle-mêle, sans égard à l'ordre de l'écriture; de même j'y vis plusieurs bas-reliefs de différents styles, également disposés au hasard.

ISAURIE.

Les magnifiques ruines d'Isaurie, décrites pour la première fois par M. Hamilton, se rattachent à une foule de débris antiques que l'on peut suivre sur une grande distance, bien au delà du siége principal des ruines d'Isaurie. Ainsi, en me dirigeant de ces dernières vers Boskarmadène, j'ai pu voir, le long du chemin, des décombres qui deviennent très-nombreux dans les parages de Yazd.

Sur toute la route qui conduit de Seïdicher à Tchaouchkoï, j'ai vu beaucoup de débris antiques et principalement dans les villages Koblack, Beïrékli et Tchaouch, où se présentent entassés pêle-mêle des fragments de corniches, de colonnes, de chapiteaux, etc. Le plateau sur lequel se trouve le misérable village Bayalar, à huit heures au sud-ouest de Karaman, est jonché d'énormes morceaux de corniches antiques.

Dans le village Machted, situé à trois heures au nord de Bachkichlu, qui est à quatre heures au sud-ouest de Karaman, j'ai observé dans la maçonnerie d'une fontaine turque plusieurs beaux débris antiques, et entre autres un fragment du cou et de la tête d'un lion fort bien travaillé. Plus loin on voit beaucoup de pierres équarries et d'autres débris d'architecture antique.

PAPHLAGONIE ET PONT.

Comme la Paphlagonie a été assez bien explorée, du moins comparativement, sous le rapport de l'archéologie, je ne vous y signalerai que les parages de Wirancher, à huit heures au sud de Zafranboli, parce que c'est une contrée très-peu connue et qui ne se trouve retracée pour la première fois que sur ma carte de l'Asie Mineure, publiée à Paris en 1853.

A deux heures au nord de Wirancher, dans la vallée pittoresque que parcourt le torrent près duquel se trouve ce petit village, j'ai remarqué, en 1848,

une colonne de marbre encore debout, toute chamarrée d'inscriptions grecques, malheureusement plus ou moins effacées; je n'ai pu en déchiffrer que quelques mots. Ces restes de colonnes, dont beaucoup sont encore debout, se voient fréquemment tout le long de la vallée de Wirancher. C'étaient probablement autant de colonnes milliaires placées sur une route antique, qui passait par cette vallée et reliait peut-être Antinopolis, ville que je crois remplacée aujourd'hui par le bourg de Tcherkess.

D'ailleurs, dans tous ces parages, les traces de routes anciennes sont assez fréquentes. Ainsi, lorsqu'on a franchi la vallée de Soansou (*Hamamlusou*), pour se diriger vers Zafranboli, on voit les hauteurs que l'on gravit traversées par un pavé antique assez bien conservé qui descend dans la vallée d'Aratchtchaï.

A peu de distance à l'est de Kérédi à droite du chemin même qui conduit de cette petite ville à Baïndïr, on aperçoit un grand espace jonché de fragments d'architecture antique; on en trouve également dans le bourg même de Baïndïr.

A une demi-heure à l'ouest-sud-ouest de Vizir Keupru, on rencontre dans le petit village Pachakoi beaucoup de débris d'architecture antique. Depuis Pachakoi jusqu'à Vizir Keupru, sur un espace de près de plusieurs lieues, se manifestent les traces d'un pavé antique, encombré de dalles, tronçon de colonnes, etc. Il est probable que Gazalen a dû se trouver, non à l'endroit même où est situé Vizir

Keupru, mais un peu plus au sud-ouest de cette ville.

Il n'en est point du Pont comme de la Paphlagonie, car non-seulement la plus grande partie des monuments qui pourraient y exister n'ont pas encore été visités, mais même ceux dont l'existence est constatée réclament une révision sérieuse. Le fait est qu'une bonne partie de la région pontique est encore *terra incognita*, ce qui est, entre autres, le cas de la contrée arrosée par le Termésou (*Thermodon*) et de presque toutes les vallées qui traversent l'Iris et ses affluents. C'est pourquoi j'aurai l'honneur de vous entretenir un moment de ces parages si peu connus, que j'ai explorés l'été passé (1853) dans des conditions à la vérité fort défavorables, puisque la guerre entre la Russie et la Turquie était sur le point d'éclater, et que par conséquent ma naturalité paralysait tous mes mouvements et me forçait de précipiter ma marche, afin de gagner aussi promptement que possible le littoral de la mer Noire, afin de m'y embarquer pour Constantinople.

Je commencerai par la vallée presque semi-circulaire que traverse le Tchekereksou, l'affluent gauche du Yechil Irmak (Iris), puis je me transporterai sur l'affluent droit de la même rivière, sur le Guermelitchaï, le *Lycus* des anciens, pour examiner ce qui nous reste de l'antique *Cabira*, connue plus tard sous le nom de Néocésarée, et je terminerai mes considérations archéologiques sur le Pont, par

quelques mots sur l'état actuel des localités qui furent le théâtre du célèbre mythe des Amazones.

Comme dans la rubrique consacrée à la Galatie j'ai déjà exposé quelques considérations archéologiques relatives à la vallée du Tchekerek et principalement à la partie de la vallée comprise entre Suluseraï et Yangui, je n'ai que peu de choses à dire sur cette partie de la vallée, et me bornerai à ajouter que les traces de débris antiques que j'ai signalés dans les localités susmentionnées, s'étendent également depuis Suluseraï jusqu'à la vallée de Kara Megara, arrosée par un affluent du Tchekereksou. C'est ainsi qu'à une lieue au sud-ouest du village Auluba on voit, à gauche du chemin qui conduit à Kara Megara, beaucoup de tronçons, de fragments de colonnes, dont plusieurs debout, de dalles, etc. A peu de distance à l'ouest du village Yangui, on aperçoit, sur une colline qui domine la rive gauche du Tchekereksou, un cimetière turc où figurent des tronçons de colonnes antiques. A trois lieues au sud-ouest du village Izibou se présentent, à côté du chemin qui conduit à Kara Megara, les débris d'un édifice qui date probablement du moyen âge mais qui a été construit de matériaux antiques.

Passons maintenant de l'affluent gauche de l'Iris à son affluent droit pour examiner la petite ville de Niksar, qui selon l'opinion générale des archéologues occupe la place de *Cabira Diospolis* ou Néocésarée. La ville moderne de Nikosarut est composée de mille huit cents maisons, dont deux cents grecques et ar-

méniennes. C'est à la portion de la ville, située sur la montagne, portion qui au reste constitue la plus grande partie de Niksar, qu'est applicable l'assertion de Strabon, qui observe que le terrain de la ville est tellement accidenté, qu'on a de la peine à y dresser une tente; j'en ai fait l'expérience moi-même, puisqu'il me fut impossible de planter la mienne dans les environs immédiats de la ville, et que je fus forcé, pour ne pas descendre dans la plaine, d'aller me loger dans une maison, et de transiger ainsi avec des habitudes qui me faisaient constamment préférer mon habitation mobile aux demeures fixes. Au reste, une partie de la ville se trouve dans la belle plaine qu'arrose le Lycus et d'où l'on jouit d'un charmant coup d'œil sur une autre portion de la ville échelonnée le long des flancs de la montagne, formant des groupes de maisons très-pittoresquement distribuées, et bâties moitié en pierres, moitié en planches, à la façon des chalets suisses. Une troisième partie de la ville descend dans la vallée profonde qui traverse les montagnes du sud-est au nord-ouest, et s'appelle *Dérébagh*. Elle se présente d'une manière fort gracieuse, et frappe l'œil par l'éclat de sa verdure; car c'est particulièrement là que se trouvent les jardins et les potagers de la ville. Cette vallée est flanquée au nord-est par la hauteur que couronnent les ruines du château. Les circonstances qui rendaient ma position si gênante à l'époque où je me trouvais à Nikcsar, au mois de novembre 1853, ne me per-

mirent pas de visiter ce château, qui, probablement, occupe la place de l'acropole dont parle Strabon, et où sans doute l'archéologue trouverait matière à d'intéressantes observations. Au reste, quand Strabon dit que la citadelle de Cabira était inexpugnable à cause de sa position, il faut tenir grandement compte au géographe d'Amasia de l'état où la science de la guerre se trouvait à son époque. De nos jours, nos officiers du génie n'auraient probablement plus la même opinion de ce château comme position militaire, car la montagne qu'il couronne se trouve complétement dominée au nord par des hauteurs beaucoup plus élevées. Quant à l'intérieur de la ville, je n'ai pas eu l'occasion d'y observer aucun débris d'antiquités. Je n'en ai pas non plus observé sur aucun des points où je traversai le Thermodon (*Ternésou*), pour me rendre de Niksar sur le littoral; et de plus j'en ai vainement cherché sur ce dernier, où je traversai successivement Fatsa, Unié et Ternié, que les archéologues identifient avec Phatisane, Oénoé et Themiscyra. Ternié, qui est censé occuper la place de la célèbre cité des Amazones (*Themiscyra*), est situé desdeux côtés du Thermodon, qui ici est assez large et coule avec rapidité, mais dont l'eau pendant l'été est tiède et d'un goût fort désagréable; aussi les habitants ne se servent-ils que d'eau de puits. Les cabanes qui constituent Ternié rappellent beaucoup, par leur aspect, celles des villages bulgares et moldaves, ou celles de l'intérieur de la Russie : ce sont des chau-

mières misérables, construites en poutres; elles ne sont qu'au nombre de cinq cents et se trouvent disséminées dans la plaine, en sorte que Ternié n'a point de rues ni place publique; il n'y a qu'un petit et fort maigre bazar, situé tout à côté de la rivière. Lorsque j'arrivai à Ternié, je n'y trouvai qu'une vingtaine d'individus pâles et hâves; tout le reste s'était réfugié dans les montagnes pour se soustraire à l'influence pernicieuse des fièvres qui, pendant tout l'été, jusqu'au mois de décembre, rendent ces lieux presque inhabitables; vous pouvez facilement juger que les représentants invalides de la cité des Amazones ne m'ont guère pu laisser une impression favorable de la population de la moderne Themiscyra; pas plus que les chaumières mesquines qui la constituent et qui ne doivent point subir une métamorphose bien avantageuse à l'époque de l'année où leurs propriétaires, échappés à la fièvre, viennent s'y installer. En un mot, quelque simplicité lacédémonienne qu'on veuille supposer aux goûts et aux mœurs des martiales Amazones, je doute qu'elles eussent voulu habiter aujourd'hui la bicoque qui remplace leur antique et populeuse résidence. Quant à la plaine de Themiscyra, dont Strabon chante la fécondité extraordinaire, il est fort possible qu'elle ait été de son temps telle qu'il la décrit. Au reste, aujourd'hui encore c'est une région magnifique, revêtue de superbes taillis, mais complétement inhabitable pendant l'été à cause de l'influence pernicieuse des marais qui s'y trouvent. J'ai été dans

le cas de faire dans cette plaine des observations botaniques fort intéressantes, qui seront consignées dans l'ouvrage que je prépare actuellement sur la végétation de l'Asie Mineure.

La plaine de Themiscyra est traversée dans son milieu par le Yechit Irmak (Iris), sur les deux rives duquel se trouve la petite ville de Tcherchehembé. Ayant cherché vainement dans tous ces parages classiques des traces de débris de l'antiquité, j'avais espéré les trouver enfin réunis dans cette petite ville, que je supposais construite des éléments empruntés aux ruines situées dans sa proximité; mais, hélas, mon espérance fut encore une fois déçue, car je n'ai rien trouvé à Tcherchehembé qui pût me consoler du vide que sous ce rapport présentent les localités limitrophes comme Ternié, Unié et Fatza. Tcherchehembé est un bourg assez considérable, composé de sept à huit cents maisons qui sont pittoresquement disposées au milieu de beaux jardins, des deux côtés du Yechil Irmak. Cette rivière est ici fort large, quoique très-peu profonde en été; elle est traversée par un pont encore moins remarquable par sa longueur que par la fragilité de sa construction; car il ne consiste qu'en planches volantes qui reposent sans clous et sans crampons sur de longues perches verticalement fichées dans la rivière, en sorte que tout s'ébranle et oscille au moindre pas, et que les cavaliers descendent humblement de leurs chevaux, pour le traverser à pied; encore doivent-ils s'estimer heureux si quelque

planche dérangée dans son équilibre précaire ne vient pas leur présenter des hiatus souvent tout aussi dangereux pour le piéton que pour la pauvre bête qu'il s'efforce de traîner après lui.

CAPPADOCE.

Je ne vous entretiendrai point de Kaïsaria, l'ancienne Césarée, capitale de la Cappadoce; car le peu de traces d'antiquités que renferme cette ville ont déjà été suffisamment décrites, quoique je sois loin de prétendre que tout y a été complétement épuisé. Au reste, bien que j'eusse passé plusieurs mois à Kaïsaria, que j'ai visitée à trois reprises, mon temps y fut chaque fois tellement pris par des explorations géologiques et botaniques de la contrée environnante, et surtout par l'étude de l'intéressant groupe du mont Argée, dont j'eus le bonheur d'effectuer l'ascension, qu'il me fut impossible de consacrer le moindre loisir aux observations archéologiques. En parcourant les environs de Kaïsaria j'ai observé, à une heure et demie au sud d'Enderlik, sur le chemin conduisant de là à Éverek, une voûte qui traverse une gorge, et qui est évidemment le reste d'un ancien aqueduc. Une demi-heure plus au sud, la même gorge se trouve barrée par une muraille qui a dû servir de support également à un aqueduc. Quant aux régions montagneuses de la Cappadoce traversées par l'Anti-Taurus et embrassant une partie de la Cataonie, tout ce pays m'a

paru très-pauvre en débris antiques, surtout lorsqu'on le compare aux autres régions de l'Asie Mineure. Ainsi, en remontant le Seïhoun (*Sarus*) depuis le groupe montagneux nommé *Kizil-Dagh*, jusqu'auprès des sources de ce fleuve, je n'ai observé que les localités suivantes qui puissent mériter peut-être la peine d'être signalées à l'attention des archéologues.

Lorsque je me rendis de Gulek, situé sur le revers méridional du Bulgardagh, à dix lieues environ au nord-nord-ouest de Tarsus, à Bosanta khan, qui est à six heures de marche au nord-est de Gulek, je m'attendais à découvrir quelques ruines qui pussent indiquer l'emplacement de Podandus, que l'on suppose avoir été dans ces parages; cependant je n'ai absolument trouvé aucun débris sur cet espace; mais arrivé au village Kizidagh, qui est à cinq heures et demie plus au nord-est et qui également ne renferme aucune trace d'antiquité, les habitants du village m'apprirent qu'à deux heures et demie au sud et à une heure au nord de ce dernier, il y avait un assez grand nombre de ruines ou, comme il les indiquaient dans leur langage, « beaucoup de vieilles pierres (*es kitachs*) ». C'est donc peut-être dans les localités susmentionnées qu'il faudra chercher Podandus et non où on avait cru les trouver jusqu'à ce jour.

En continuant de suivre la direction moyenne du Seïhoun, et en me dirigeant du sud-sud-ouest au nord-nord-est, j'ai trouvé, à trois heures au sud-

sud-ouest de Karsanty-Ogloue, situé sur un affluent gauche du Sarus, à quinze lieues environ au nord-est de Gulek et à dix-sept lieues environ des Pyles Ciliciennes, beaucoup de fragments d'abreuvoirs antiques, gisant près d'une source, ce qui prouve que, même à travers ces montagnes sourcilleuses de l'Anti-Taurus, il a dû exister jadis des voies de communication qui reliaient probablement la côte de la Cilicie avec l'intérieur de la Cataonie.

En allant de Farach, situé, au pied oriental de l'Aladagh, sur le Zamantasou, affluent droit du Seïhoun, à Belenkoi, situé sur le Seïhoun, à quinze heures au sud-est de Farach, je vis sur le sommet d'une montagne les ruines bien conservées d'une muraille très-considérable, flanquée de tours, dont quelques-unes sont encore debout; l'enceinte de la muraille paraît être très-vaste. J'étais malheureusement trop bas dans la vallée pour pouvoir juger de l'état et de la nature de ces ruines, et la fermentation qui commençait à se manifester parmi les tribus fanatiques de l'Anti-Taurus m'imposait la nécessité de hâter ma marche, et ne me permit point de gravir la montagne pour examiner ces ruines. Je dois donc me contenter de les signaler à l'attention des archéologues qui viendront dans ces contrées; ces ruines ne paraissent point porter de nom spécial, du moins n'a-t-on pu me les désigner que par la dénomination vague d'Eskizaman Kalessi, ce qui veut dire littéralement «château de l'ancienne époque».

La ville de Hatchin, située à huit heures environ au nord-nord-est de Belenkoi, sur un affluent du Seïhoun, ne m'a offert aucune trace d'antiquité, bien que j'eusse espéré en trouver dans le couvent arménien assez considérable qui s'y trouve, et que j'ai habité à deux époques différentes; la première fois en 1848, et la seconde en 1853. Mais entre Hatchin et Belenkoi, dans le village Feké, on voit une hauteur couronnée d'un très-beau château, qui, à la vérité, a tout le caractère d'une construction du moyen âge, mais où l'archéologue pourrait peut-être découvrir quelques éléments d'architecture antique employés dans les matériaux de cette construction moderne.

Je n'ai également pu trouver presque aucune trace d'antiquité à Gueuksun, Yarpouz et Gurum, identifiés par quelques savants avec Cucussus, Arabissus et Garnace. Mes recherches n'ont pas eu plus de résultats à Elbostan, où, vu la proximité d'Arabissus et de Cucussus, si toutefois les identifications susmentionnées sont justes, les débris empruntés aux ruines de ces cités anciennes eussent pu figurer parmi les matériaux de construction d'une ville comparativement moderne, comme l'est Elbostan. Gueuksun peut avoir mille cinq cents maisons, dans les murs desquelles je n'ai pu découvrir aucun débris antique; mais j'ai aperçu dans les cimetières de la ville des morceaux de corniches; de même j'ai vu quelques débris entre Gueuksun et Garpouz. A un quart d'heure de Gueuksun, j'ai ob-

servé dans la plaine des fragments et des tronçons de colonnes.

CILICIE PÉTRÉE ET CILICIE CHAMPÊTRE.

En vous faisant traverser toutes les régions de l'Asie Mineure, de manière à vous introduire dans les Cilicies en dernier lieu, mon intention était de terminer cette rapide tournée archéologique par la contrée qui, plus que toutes les autres régions de l'Asie Mineure, semble promettre à la science une mine presque inépuisable.

L'importance archéologique des deux Cilicies ne tient pas à ce que ces contrées sont plus inconnues que le reste de la péninsule, ou que ces monuments aient été moins étudiés que ceux de toutes les autres parties de l'Asie Mineure. La raison de cette importance est plutôt l'extrême richesse dont les Cilicies jouissent sous ce rapport, et de l'abondance des renseignements que renferment les écrits des anciens sur ces pays et qui nous prouvent que, malgré le nombre très-considérable de monuments qu'on y a visités ou entrevus, il doit en exister beaucoup qui sont encore à découvrir, d'autant plus que les parties septentrionales de ces deux régions sont très-peu connues. Ainsi, par exemple, bien que j'eusse exploré la vallée principale du Calycadnus sans y trouver des ruines, les nombreuses vallées latérales qui s'y rattachent, et que je n'ai point visitées toutes, pourraient bien renfermer des débris intéressants; de même, toute la portion de

la Cilicie champêtre, au nord-est d'Anana, et depuis cette ville jusqu'à Marach, est également encore très-peu connue des archéologues; et cependant ces parages, outre les ruines et les inscriptions de l'époque classique, doivent en renfermer de bien intéressantes relatives à ce royaume arménien, que le moyen âge a vu surgir et briller avec une lumière assez vive.

Je crois inutile de vous rappeler encore une fois qu'en Cilicie, ainsi que je l'ai fait ailleurs, je me bornerai à vous signaler seulement ceux des monuments qui sont les moins connus ou qui n'ont pas été mentionnés par les voyageurs, ou bien ne l'ont été qu'assez superficiellement pour devenir l'objet d'une étude sérieuse. Je commencerai par l'extrémité occidentale du littoral de la Cilicie pétrée et je continuerai à longer la ligne côtière des deux Cilicies, en marchant de l'ouest à l'est et en m'arrêtant de temps à autre pour faire des excursions dans l'intérieur de ces contrées.

A deux heures au nord-ouest du petit village Imamly, situé à sept heures au sud-est d'Alaya, le *Coracesium* des anciens, on aperçoit, non loin de la plage de la mer, des pans de murs et quelques tours ruinées, le tout construit en pierres non équarries et portant l'empreinte d'un travail assez médiocre. Un peu plus au nord-ouest, on voit les hauteurs calcaires qui forment le bord septentrional de la vallée arrosée par le Tédérektchaï, hérissées de débris d'anciennes tours et de murailles, débris qui devien-

nent de plus en plus nombreux à mesure qu'on avance vers la mer. Là les collines sont couvertes des restes de ces édifices, qui, cependant, sont tous construits en pierres non taillées et cimentées par une chaux remplie de gravier; ils occupent un espace assez considérable en suivant la pente des collines et consistent en pans de murailles et en édifices voûtés, dont on ne saurait aisément deviner la destination, car ils sont trop petits pour représenter les maisons des habitants d'une grande cité. Généralement, ces édifices forment un carré muni de fenêtres également carrées. C'est peut-être dans ces parages que Strabon (liv. XIV) place Laërte. Ces ruines continuent, à quelques légères interruptions près, jusqu'à Malaya; elles sont surtout nombreuses sur les collines qui bordent le Djebelreis. Une de ces collines, à côté du village Mahmoutlar, est hérissée de semblables ruines, qui se dessinent d'une manière fort pittoresque. A un quart d'heure à l'ouest du petit village Tchorak, on aperçoit, à droite de la route qui conduit à Anémour, le village de Kalédéré, où se présentent quelques pans de murailles antiques. Sur la plage septentrionale de la baie de Kalédéré, dans la proximité du village du même nom, s'élèvent plusieurs pans de murailles ainsi que des tours ruinées, d'un travail assez grossier et qui n'offre guère le cachet de l'architecture ancienne; cependant, c'est dans ces parages que Strabon place *Charadrus;* et, en effet, plus loin dans la montagne, on voit des sarcophages et des niches

taillés dans les rochers, qui évidemment remontent à l'antiquité classique.

Dans la vallée, à deux heures à l'est d'Aneinour, arrosée par le Soflattchaï, on voit, sur le sommet d'une montagne, des ruines considérables, connues dans le pays sous le nom de *Soflat-Kalessi* et qui pourraient bien se rattacher à l'ancienne Arsinoé de Strabon, bien que celui-ci ne donne aucun détail sur cette ville et se contente de la mentionner (liv. XIV) en ajoutant seulement que la ville a une rade, ce qui, naturellement, doit la placer plus près de la mer que ne l'est Soflat-Kalessi, dont ces ruines pourraient représenter l'acropole, bien que, d'un autre côté, il soit étonnant que Strabon ne l'ait point mentionnée. Soflat-Kalessi est un château composé d'une enceinte ovale, encore fort bien conservée; la muraille, flanquée de plusieurs tours rondes, n'est percée et endommagée que sur quelques points, et cinq tours sont encore dans un très-bel état de conservation. Au sud de Soflat-Kalessi on voit, tout près de la mer, des hauteurs, richement revêtues de *pinus lariccio*, *quercus coccinifer*, *myrthus communis*, etc., et couronnées de restes de murailles, qui ont pu faire partie de la ville même de Mélania.

A sept heures à l'est de Soflat-Kalessi se trouve le petit village Kalendria, qui n'a que dix-sept à vingt maisons, d'assez chétive apparence. La langue de terre qui forme le bord occidental de la baie est couverte des ruines d'une des murailles d'un travail

grossier, tandis qu'à Kalendria même on voit, non-seulement des fragments de colonnes antiques, mais encore on aperçoit, sur le bord nord-ouest de la baie et sur le chemin même qui conduit à Kalendria, un édifice quadrangulaire avec un toit en pierre, sur le sommet duquel il y avait sans doute une colonne; car on en remarque encore le piédestal. Chacun des quatre pans de cet édifice, probablement sépulcral, est muni d'une ouverture arquée; les arcs sont surmontés de corniches d'ordre corinthien. L'édifice, qui est peu considérable et qui de loin se présente comme une fontaine turque, est d'un travail assez beau. On voit de plus, parallèlement à la plage, les traces d'un mur antique. Strabon (liv. XIV) ne nous apprend rien sur Kalendria et ne fait que mentionner la ville et sa rade. Au-dessus de Kalendria, sur le sentier élevé qui conduit de ce village à Aksas, on voit plusieurs sarcophages brisés. Les hauteurs qui bordent au nord la petite baie où débouche la Soouksou, à une demi-heure à l'ouest de Kalendria, ainsi que la plage même de la baie, offrent une foule de pans de murs et de tours quadrangulaires; mais ce sont des constructions qui n'ont aucun caractère antique et ne remontent, probablement, qu'au moyen âge. Sur le flanc du rempart qui s'étend à l'ouest de cette baie, sur un espace de trois heures, et par-dessus lequel passe le sentier qui conduit de Kalendria à Aksas, on aperçoit un alignement de blocs qui, peut-être, sont les restes d'une route antique. En descendant

d'Aksas dans une vallée qui débouche vers la mer, on voit plusieurs pans de murailles et des tours mutilées; mais toutes ces ruines n'ont aucun caractère de l'architecture antique et sont bâties de pierres grossièrement équarries. Il est peu probable qu'elles représentent Mélania, que Strabon place dans ces parages.

A l'endroit où l'on descend dans la plaine de Selevké, par la vallée de l'Ermeneksou, à deux heures à peu près de Selevké, on voit, à gauche du chemin, plusieurs belles colonnes couchées horizontalement et à demi ensevelies dans le sable; des restes de corniche et d'autres débris antiques paraissent en grand nombre à côté du pont en pierre qui conduit à Selevké. Je ne mentionnerai point les belles ruines qui se trouvent sur les collines voisines de Selevké; elles ont déjà été visitées plusieurs fois; cependant des fouilles et une étude plus étendue pourraient y faire découvrir des indications nouvelles sur la célèbre cité de *Seleucia*. Quant à la vallée même du Calycadnus, que j'ai explorée, ainsi que je l'ai dit plus haut, depuis Ermenek jusqu'à son embouchure, je fus étonné de ne pas y trouver des traces d'antiquités; il est possible qu'il en existe dans quelques-unes des nombreuses vallées latérales qui s'y rattachent et que je n'ai pas toutes parcourues, parce que mes explorations géologiques et botaniques ne l'avaient pas impérieusement exigé. Tout sert à prouver la grande extension qu'a dû avoir l'antique *Seleucia*, dont les ruines, désignées aujourd'hui sous ce nom, n'en re-

présentent probablement qu'une partie tout à fait minime; car non-seulement toute la plaine, que l'on parcourt pendant deux heures en y descendant de la vallée d'Ermenek pour arriver au village Selevké, est jonchée d'anciens débris; mais encore ceux-ci forment une traînée non interrompue depuis le village jusqu'à la mer, où se trouve la petite rade, nommée *Échelle de Selevké* ou *Liman Iskélessi*, éloignée de deux heures de Selevké. Sur tout cet espace on voit des alignements de pierres taillées, des restes d'enceintes quadrangulaires, des colonnes, des fragments de corniches, etc. Ces débris sont particulièrement très-nombreux à côté du village Tchaouchmahazy, situé sur une des collines calcaires que l'on voit à droite du chemin qui conduit du village à l'Échelle; de même cette dernière est encombrée de fragments d'architecture antique. L'Échelle n'est composée que de cinq à six maisons habitées par des Arméniens qui font le commerce de bois, en le livrant aux bâtiments qui viennent le chercher d'Alexandrie et de Beyrout.

A une demi-heure au sud-ouest de l'Échelle on voit, sur l'extrémité d'un long promontoire, qui se termine en une langue de terre basse et élargie, les ruines d'un bel édifice antique, dont plus de huit fenêtres arquées sont parfaitement conservées. C'est probablement un temple qui devait se présenter d'une manière extrêmement pittoresque, car encore maintenant ces ruines mutilées frappent le regard de loin. Ce temple se trouve dans la proximité

de débris antiques qui, sans doute, représentent l'emplacement d'une ancienne cité, car la langue de terre susmentionnée est séparée du rempart des montagnes qui bordent la côte par une étroite vallée tout encombrée de ruines, qui remontent également le long du flanc sud-est et sud du rempart. Ces ruines consistent en pans de murs de maisons antiques, dont on aperçoit très-loin l'enceinte intérieure par les traces des murs qui la formaient; des fourrés de broussailles et d'arbres masquent et encombrent entièrement tous ces débris. Je n'ai pu identifier ces ruines avec aucune des villes anciennes mentionnées par Strabon (liv. XIV) sur cette partie de la côte, car le géographe place Holmi à l'ouest du cap Sarpedon, quoiqu'il dise que cette ville se trouvait près de Selevké, et, que, en effet, les débris dont il s'agit ne sont distants que d'environ trois heures de cette ville, tandis qu'en plaçant Holmi immédiatement à l'ouest du cap Sarpedon, cette cité se trouverait éloignée de Selevké au moins de huit lieues. A une heure à peu près au sud-ouest de ces débris, à deux heures de l'Échelle et à quatre de Selevké, se trouve un golfe assez sinueux, dans le fond duquel on voit, sur la plage rocailleuse, un petit ruisseau saumâtre qui se jette dans le golfe, et dont l'embouchure, ainsi que toute la plage du dernier, offre des restes d'édifices anciens. Le golfe est bordé au sud-est par un promontoire élevé que couronne un ancien fort, dont les murs descendent du côté de la mer. Presque en face

de ce promontoire, on voit l'île de Dana, qui peut-être est l'ancienne *Pityussa*, que Strabon ne mentionne pas.

Avant de nous avancer à l'est de Selevké, le long du littoral, je vous demanderai la permission de vous dire quelques mots sur l'état archéologique de l'intérieur de la Cilicie pétrée, que j'ai traversée obliquement depuis Karaman jusqu'à Selevké. La contrée que coupe cette ligne, qui a plus de vingt-six lieues métriques de longueur du nord-ouest au sud-est, est d'une aridité extrême, particulièrement depuis Karaman jusqu'à Caratachkoi, où pendant près de seize heures nous gravîmes des plateaux rocailleux, froids, entièrement déboisés; c'est le vrai type de la Cilicie pétrée, et il est probable qu'à l'époque la plus brillante de son histoire cette partie de la Cilicie n'avait pas un aspect bien différent de celui qu'elle offre aujourd'hui; aussi jusqu'à Karatachkoi ne voit-on nulle part la moindre trace de débris antiques; ce n'est qu'aux approches de ce misérable village que se présentent quelques fragments de dalles et de colonnes. Mais à peine eûmes-nous franchi ce village, que s'opéra une métamorphose complète. La contrée devint pittoresque et nous entrâmes dans un magnifique groupe montagneux, désigné dans le pays par le nom de *Djebel hissar* ou « montagne aux châteaux », nom éminemment significatif; car c'est, certes, une des localités de toute l'Asie Mineure la plus riche en superbes ruines. A l'endroit même où l'on entre dans la mon-

tagne, on voit les restes d'une voie antique qu'on ne quitte plus jusqu'à Ousounbourdj, c'est-à-dire sur un espace de plus de trois heures. Après avoir cheminé pendant environ une demi-heure sur les dalles et blocs redressés de ce pavé, qui remonte et descend les hauteurs de Djebel hissar, on passe par une porte magnifique, dont les restes sont encore fort bien conservés. Cette porte, construite en belles dalles, complète artificiellement l'ouvrage de la nature; car les rochers en cet endroit forment une saillie et se joignent presque en une voûte et déterminent une porte naturelle. Ce splendide ouvrage de l'art, qui vient compléter d'une manière si ingénieuse l'œuvre de la nature, sert d'introduction à tout une série d'anciens monuments, dont la montagne est littéralement hérissée et qui en font, pour ainsi dire, une seule galerie non interrompue, qui va se rattacher aux ruines d'Ousounbourdj; en effet, toutes les hauteurs de la montagne Djebel hissar sont percées de voûtes et de niches, dont quelques-unes renferment des restes de sarcophages. C'est certainement la splendide nécropole de la cité dont on voit les ruines à Ousounbourdj, nécropole dont la longueur a au moins trois lieues. Elle s'étend à travers la montagne jusqu'au plateau qui porte le misérable village d'Ousounbourdj, situé à trois heures et demie au sud de Karatachkoi. Ce plateau est séparé, à l'ouest et au sud-ouest, par une gorge ou vallée étroite, d'un renflement qui s'étend du nord-ouest au sud-est, et c'est sur le revers presque hori-

zontal de cette gorge que se dresse la magnifique porte de l'ancienne cité dont on voit les décombres disséminés sur un espace très-vaste. Au sud-est de la porte se trouve le pan, encore très-bien conservé, d'un beau mur auquel font face onze colonnes corinthiennes. Un peu au nord-est du mur se présentent cinq autres colonnes, également debout, et plus loin, à peu près dans la même direction encore, cinq colonnes surmontées de beaux chapiteaux et portant quelques lambeaux de la corniche. Enfin, encore plus loin, et déjà dans la direction du Djebel hissar, on voit une tour carrée, en belles dalles, qui était probablement une de celles qui flanquaient la muraille de la ville. Cette dernière a dû suivre les accidents d'un sol très-inégal; il y a d'immenses amoncellements de dalles, de colonnes renversées, de chapiteaux brisés, etc., hérissés de broussailles, de chênes, de *palinurus aculeatus*, etc. J'ai aperçu quelques traces d'inscriptions grecques dans plus d'un endroit; mais il faudrait beaucoup de temps pour étudier toutes ces ruines et y recueillir les révélations qu'elles renferment sans doute. Dans tous les cas, elles représentent certainement les restes d'une cité de la plus belle époque de l'architecture grecque. Bien que la voûte qui conduit à travers le Djebel hissar paraisse avoir traversé la nécropole de la ville, cependant, tout au milieu des ruines de cette dernière, on rencontre des débris d'énormes sarcophages. On y voit également plusieurs puits antiques, et il est probable qu'on en découvrirait

aussi dans la nécropole, ce qui serait d'une importance, non-seulement archéologique, mais aussi pratique; car le Djebel hissar est remarquable par l'absence complète d'eau, et on n'en trouve pas une goutte sur tout l'espace de près de quatre heures depuis Karatachkoi jusqu'à Ousounbourdj.

En allant d'Ousounbourdj à Selevké on voit, à trois heures du premier, sur le bord d'une vallée, à gauche, un rocher couronné d'un ancien château, qui pourrait bien appartenir à l'époque grecque; mais nous ne le vîmes que de loin.

Sur plus d'un point de l'espace qu'on franchit entre Ousounbourdj et la localité susmentionnée, on aperçoit les restes d'une ancienne route qui prennent un tel développement entre l'endroit susmentionné et Selevké, que souvent la marche devient presque impossible. C'est ainsi qu'on chemine d'abord, pendant deux heures, sur une large nappe de dalles brisées et redressées, où les chevaux ne peuvent plus avancer, car ils glissent à chaque pas ou ont leurs pieds engagés entre les blocs pointus. On est souvent forcé de mettre pied à terre, sans pouvoir avancer autrement qu'à tâtons; d'ailleurs, il est impossible d'éviter ces espèces de barricades, car de tous côtés la contrée est, non-seulement hérissée d'arbres, mais encore encombrée de tels monceaux de ruines, qu'on ne saurait y passer avec des chevaux de bât.

Parmi ces énormes accumulations de débris d'édifices antiques, on voit fréquemment quelques-uns

de ces derniers encore debout. C'est ainsi qu'à quatre heures d'Ousounbourdj on aperçoit, à gauche, sur une petite hauteur, un beau temple, parfaitement conservé, de forme carrée, le frontispice reposant sur quatre colonnes corinthiennes; du côté opposé, à droite, se présentent deux temples semblables, ainsi que des pans de mur et des colonnes corinthiennes isolées, qui se dressent sur le sommet d'une hauteur limitrophe. A quatre heures et demie d'Ousounbourdj, où la route antique descend par une pente assez forte dans la direction de la mer, qui se déploie majestueusement devant le voyageur, on voit encore un temple du même genre, sur le frontispice duquel se trouve une inscription grecque que je n'ai pas eu le temps de copier. Tous ces temples, vu leurs dimensions peu considérables, paraissent avoir été des monuments sépulcraux.

A cinq heures d'Ousounbourdj, et à une heure et demie de Selevké, les dalles disparaissent de plus en plus, et, d'ailleurs, la contrée devenant moins accidentée, on peut s'en éloigner plus aisément, tandis que jusque-là d'énormes monceaux de tronçons de colonnes, de chapiteaux, de dalles etc. forment des remparts des deux côtés, remparts du reste hérissés de beaux taillis de *pinus lariccio*, *quercus suber* et *quercus Libani*, *palinurus acuteatus*, *arbustus uredo*, *myrthus communis*, etc.

Lorsque cette longue voie, aujourd'hui si pénible pour le piéton comme pour le cavalier, traversait jadis une contrée animée par de magnifiques mo-

numents et une nombreuse population, elle a dû offrir aux voyageurs une véritable promenade des plus pittoresques. Cependant elle paraît avoir été plus commode pour les piétons que pour les chevaux; car, comme chez les anciens, ceux-ci n'étaient pas ferrés; on ne conçoit pas trop comment ils pouvaient cheminer sans glisser ou tomber sur les surfaces unies de ces dalles. Dans tous les cas, il est fort probable que cette antique voie servait à relier la cité que représentent les belles ruines d'Ousounbourdj à Seleucia (Sélefké), bien que, comme je viens de le dire, aux approches de cette dernière ville, le pavé antique se perde insensiblement.

Après cette digression sur la course que j'ai faite à travers la Cilicie depuis Karaman jusqu'à Selevké, nous pouvons continuer notre tournée du littoral en nous avançant au nord-est de Selevké. Lorsqu'on suit cette direction pour se rendre à Ayach, on aperçoit à une demi-heure au nord-est du village Perchembé, sur un cap peu élevé qui avance dans la mer, les ruines d'un grand nombre d'anciens édifices; ce sont des pans de murs et de tours dont la construction se rapproche plutôt du style byzantin ou du moyen âge que de l'antiquité classique; on y voit entre autres les restes d'un aqueduc assez bien conservé. Ce fut à deux heures de Perchembé, qu'en descendant vers une jolie baie nous y rencontrâmes quelques pêcheurs, dont l'un m'apprit qu'à une demi-heure de là, dans la montagne, il y avait une grotte très-spacieuse, ce qui me rappela

immédiatement l'antre de Coricus, que j'avais depuis plusieurs jours vainement demandé, recevant toujours pour réponse que les montagnes de cette contrée sont parsemées de grottes et de cavernes, et qu'ainsi on ne savait point quelle était celle que je cherchais. Je laissai aussitôt mes chevaux et mon bagage, le 30 juin 1852, dans la baie, et je partis à pied accompagné de mon guide. Nous gravîmes, sans d'autres difficultés que celles que présentaient les dalles bouleversées d'une route antique, la hauteur qui se trouve au nord-ouest de la baie, et au bout d'un quart d'heure nous arrivâmes devant les pans encore fort bien conservés d'un édifice antique, au nord duquel, à une centaine de pas, se déploie une gorge profonde, de longueur et largeur peu considérables; elle est dirigée du nord au sud et se trouve hérissée de tous côtés par des masses pittoresques de calcaire, à contours mamelonnés ou ressemblant à des colonnes; les rochers ainsi que le fond de la gorge sont revêtus de quelques caroubiers, figuiers et mûriers, dont les derniers étaient chargés de fruits noirs très-succulents. Un pavé antique disposé en gradins conduit dans la gorge; les dalles bouleversées de ce pavé rendent la descente assez incommode, même à pied; à cheval, elle est impossible. L'édifice antique susmentionné qui se trouve à côté de la gorge se rattache aux ruines de beaucoup d'autres édifices qui descendent des flancs de la montagne jusque près de la mer. A l'extrémité méridionale de la gorge, s'élève un rocher qui fait

saillie dans l'intérieur de la gorge, dont il forme la paroi de ce côté, sans atteindre le bord supérieur de cette dernière. C'est au pied de ce rocher que l'on voit l'ouverture qui conduit dans l'intérieur; en un mot, c'est l'entrée de l'antre célèbre de Coricus. L'ouverture, vue du haut de la gorge, n'apparaît que comme une fente; mais, examinée de près, on voit que c'est une excavation considérable, de forme ovale, s'évasant en une vaste voûte fort élevée. Devant l'ouverture même on aperçoit un édifice oblong dirigé de l'ouest à l'est, dont l'extrémité orientale se termine en un demi-cercle surmonté de plusieurs arcs. L'intérieur de cette voûte conserve encore les traces de fresques représentant des saints en costume byzantin. C'était évidemment une église chrétienne, qui aujourd'hui est convertie en mosquée, où quelquefois l'*imam* « curé » d'un des villages limitrophes vient réciter des prières. Aussitôt qu'on a pénétré dans l'intérieur de l'ouverture, devant laquelle se trouvent ces restes d'une ancienne église, le sol commence à incliner assez rapidement au sud, et l'on se trouve dans une vaste caverne, fort élevée, dont les parois et le sol sont hérissés de stalactites et de stalagmites. Une couche de terre grasse, dont le sol de la caverne est revêtu, y rend la marche très-pénible; ces dépôts, en s'amoncelant localement, ont déterminé des excavations et des saillies qu'on ne peut franchir sans l'assistance d'une torche; on s'exposerait autrement à des chutes fâcheuses. Sur une des parois de la caverne, j'ai découvert une ins-

cription. A mesure qu'on avance dans la direction sud et sud-est, l'excavation s'abaisse et se rétrécit, tout en conservant une hauteur assez considérable pour qu'on puisse toujours s'y tenir debout, sans qu'on soit jamais obligé de se baisser ; on voit ensuite les voûtes de l'intérieur se rapprocher tellement au sud-est et à l'ouest, qu'elles finissent par ne plus former qu'une fente, où l'on ne peut plus se glisser que sur le ventre. C'est vers ces parties, au fond de la caverne, que l'on entend le bruissement d'un torrent. Mon guide m'assura qu'on le voyait jadis couler dans des canaux ouverts ; mais que, peu à peu, les éboulements progressifs des parois ont formé au-dessus de ces eaux des espèces de murs et de voûtes qui ont fini par les renfermer dans des conduits souterrains. La longueur de toute la caverne du sud-sud-est au nord-nord-ouest, c'est-à-dire depuis son ouverture flanquée par les restes de l'ancienne église, jusqu'à l'endroit où la caverne se réduit en une fente, est de deux cent soixante et onze mètres ; sa largeur moyenne pourrait être évaluée à vingt mètres, et sa hauteur moyenne à trente mètres. Cependant, vu l'extrême inégalité des voûtes supérieures, qui tantôt s'abaissent par l'effet des saillies, tantôt se creusent en coupoles, l'élévation de la caverne présente les plus grandes variétés. C'est ainsi qu'à l'ouverture même par laquelle on pénètre dans l'intérieur, la dimension dans le sens vertical pourrait sur plusieurs points avoir de soixante et dix à quatre-vingt-dix et même cent mètres. Il n'y a dans la ca-

verne aucune végétation, et quant à la gorge qui y conduit, je n'y ai point trouvé de safran (*crocus sativa*, Lin.), dont selon Strabon (liv. XIV) l'antre de Coricus tire son nom (*κρόκος*). Au reste Dioscorides (liv. I, p. 25) et Pline (liv. XXI, p. 17) mentionnent également le safran, qui, d'après eux, croît en abondance sur le mont Coricus, tandis que Pomponius Méla (liv. I, p. 13), auquel nous devons la description la plus détaillée de cet antre, ne mentionne point l'iridée en question. Aucun auteur postérieur aux écrivains susmentionnés ne parle de cette localité si célèbre, et le peu d'Européens qui, au moyen âge furent dans le cas de visiter cette côte, et notamment Josafa Barbaro, gardent un silence complet à ce sujet, en sorte qu'elle n'a été jusqu'ici examinée par aucun voyageur, et que ceux parmi les modernes qui ont visité ces parages, n'en ont même jamais pu constater l'existence. Aussi, lorsqu'en 1812, le capitaine Beaufort (*Karamania*, p. 238) releva cette partie du littoral, il ne put jamais parvenir à recueillir, auprès des habitants du pays, la moindre information qui pût le mettre sur la trace de l'antre.

L'assertion que la grotte de Coricus n'a été vue par aucun voyageur moderne est mise hors de doute par l'autorité si compétente de M. Vivien de Saint-Martin, qui a soumis à une analyse consciencieuse toutes les relations publiées jusqu'aujourd'hui sur l'Asie Mineure. Or, ce judicieux écrivain dit positivement : « Nul voyageur moderne, que nous sa-

chions, n'a visité cette grotte, autrefois si fameuse[1]. » On peut ajouter que les anciens eux-mêmes ne la connaissaient que fort imparfaitement; car, parmi les auteurs qui nous la décrivent, l'un, Pomponius Méla, dit positivement : « L'on ne connaît point l'étendue de cette caverne; elle est tellement effrayante que personne n'a encore osé pénétrer jusqu'au fond. » Il résulte des descriptions de Strabon et de Pomponius Méla que, quant à la configuration générale, leurs descriptions s'accordent assez bien avec la localité telle qu'elle est aujourd'hui; car tous les deux distinguent ce que nous avons appelé *la gorge* et *l'antre* proprement dits.

Strabon appelle la première une excavation arrondie, et la seconde une caverne, et Pomponius Méla dit qu'après qu'on est descendu dans la large caverne on en trouve une autre. Mais comme Pomponius Méla représente la large caverne, c'est-à-dire ce que nous avons appelé *gorge*, comme complétement recouverte de branchages d'arbres, il a pu donner aux deux excavations le même nom d'*antre*, comme étant également recouvertes de tous côtés, ce qui n'est nullement le cas aujourd'hui. Au reste, Pomponius Méla décrit avec tant d'enthousiasme l'antre de Coricus, qu'il devient très-probable qu'il ne l'a connu que par ouï-dire; car, abstraction faite de tout ce que l'art a pu avoir ajouté et de ce qui aurait été détruit par les siècles, on ne voit pas comment ont pu disparaître les nombreux

[1] *Histoire des découvertes géographiques*, t. II, p. 416.

filets d'eau qui, selon lui, se précipitent du haut des rochers dont la gorge est entourée, et qui rehaussaient l'impression d'une scène qu'il trouve si belle et si merveilleuse, qu'au premier aspect elle trouble l'esprit : *Adeo mirificus ac pulcher, ut mentes accidentium primo aspectu consternat.* En un mot, il ne reste de vrai de la description si brillante, et évidemment exagérée de Pomponius Méla, que la configuration générale de la gorge et de l'antre, qui se trouve à son extrémité méridionale, et l'existence de la source qui coule dans l'intérieur de cet antre, que Pomponius Méla appelle, dans son langage hyperbolique, grand fleuve *ingens amnis*. Quant aux arbres qui se voûtaient par-dessus la gorge et en faisaient un réduit parfaitement ombragé, et quant aux cascades qui descendaient des rochers, on ne les trouve plus aujourd'hui, et il est douteux que les assertions du géographe romain doivent être prises à la lettre. Je ferai observer que, pour ce qui est du safran susmentionné, il serait possible que dans une saison favorable on pût le trouver, et qu'à l'époque où je visitais la grotte, la plante ne pouvant être en évidence, ses bulles fussent ensevelies à une profondeur considérable. Cependant les renseignements que je pris auprès de mon guide, ancien pâtre, qui visite fréquemment ces lieux, ne m'ont pas permis de constater l'existence de cette plante, qui, d'après Pline et Strabon, devait y être en si grande quantité, que l'œil même de mon guide eût pu en avoir été frappé. Pomponius Méla mentionne

dans la proximité de l'antre de Coricus celui de Tyhhen : c'est un point à constater, et je le recommande aux voyageurs. Il est intéressant de voir près de la grotte un monument du culte, car déjà Pomponius Méla observe que l'antre était habité par des dieux et en était digne, *habitarique a diis et dignus et creditus*. Ainsi, la distance qui sépare si souvent la réalité de la description se trouve confirmée une fois de plus lorsqu'on compare cette célèbre grotte, telle que nous la dépeint Pomponius Méla et telle qu'elle est réellement; car, après tout, elle ne saurait, sous aucun rapport, soutenir le parallèle avec tant d'autres cavernes célèbres, quand même on se bornerait à la comparer à celles existant en Europe, comme, par exemple, les grottes d'Antiparos, d'Adelsberg, et la magnifique et vaste excavation dans le Derbyshire, avec ses parois tout étincelantes de superbes cristaux violets de fluorspath, sans mentionner plusieurs grottes dans le Northumberland, dans l'Arcadie, dans l'île de Naxos et dans d'autres localités, qui sont toutes ou supérieures en beauté et en extension à l'antre de Coricus, ou bien ne lui cèdent sous aucun rapport.

A une heure et demie à l'est-sud-est de la célèbre grotte se trouve une baie avec une île, qui porte un fort ruiné, nommé *Kislar Kalessi*, et qui consiste en une muraille flanquée de plusieurs tours et ayant le caractère d'une construction du moyen âge. Il en est de même des murailles et tourelles qui s'élèvent sur le cap peu avancé qui borde la baie au nord-est.

C'est un amas d'édifices en pierre, pittoresquement groupés et formant un château fort dont le style est également celui du moyen âge; on l'appelle *Kurghos*, ce qui n'est, comme on le sait, que le nom corrompu de la ville de Coricus, au milieu des ruines de laquelle surgit ce fort. Il est vraisemblable que le fort de Kurko, que la flotte vénitienne assiégea au XVe siècle, et dont Josafa Barbaro, qui était un des chefs de l'expédition, nous a laissé une description, est le moderne Kurghos, tandis que l'ancienne ville de Coricus avait déjà disparu depuis longtemps. Aussi Étienne de Byzance ne mentionne ni Coricus ni Kurghos.

Au nord et au nord-est du château de Kurghos, de nombreuses ruines encombrent les vallées accidentées qui coupent le littoral et les renflements échelonnés dans la direction de la ligne côtière. Ces ruines constituent une des plus magnifiques et des plus vastes que j'eusse vues en Asie Mineure. C'est une série de temples sépulcraux, de niches, de voûtes, de superbes sarcophages, dont plusieurs portent des inscriptions grecques, tantôt échelonnées symétriquement dans la direction de la ligne littorale et se dressant des deux côtés de la route qui conduit à Ayach, tantôt disséminées, tantôt entassées pêle-mêle. En suivant la côte à une certaine distance, on chemine péniblement, pendant plus d'une heure, sur les dalles bouleversées d'une ancienne voie, qui conduit probablement de Coricus à Sébaste, en passant constamment au milieu de montagnes, de sarcophages,

de colonnes corinthiennes, de chapiteaux, etc., le tout hérissé de broussailles, de lauriers, de myrtes, de lauriers-roses, de caroubiers, etc. Cette voie est bordée à gauche par une longue muraille encore fort bien conservée, et l'on passe successivement devant les restes de deux édifices qui, à en juger par la disposition de leur enceinte intérieure, où l'on peut distinguer l'emplacement de l'autel, ont dû avoir été des églises chrétiennes. Après avoir cheminé pendant une heure à travers les ruines de Coricus, on descend vers une baie peu abritée, également hérissée de débris et d'une série de temples sépulcraux, ainsi que de nombreux sarcophages. On y voit, entre autres, quelques colonnes cannelées se dresser au milieu d'énormes tas de dalles, des fragments de chapiteaux et de corniches. Ces ruines, qui pourraient bien être celles de Sébaste, se rattachent si intimement à celles de Coricus, qu'il serait difficile de tracer une limite entre les deux villes. Elles recouvrent littéralement toute la surface des collines qui, par des pentes, tantôt douces, tantôt abruptes, descendent vers la mer. A l'époque où Coricus et Sébaste avaient tous leurs monuments debout, rien ne devait égaler la splendeur du panorama que ces deux cités présentaient lorsqu'on les apercevait de la mer; d'un autre côté, les habitants de ces villes et les visiteurs de Sébaste devaient également jouir d'une vue magnifique. En construisant avec les débris des ruines de Sébaste quelques huttes adossées aux temples, aux sarco-

phages, ou fixées dans les interstices des dalles, un petit nombre de familles turques ont établi dans ces parages leurs quartiers d'hiver, en les désignant par le nom d'*Ayach*. Au reste, on ne voit pas au milieu de ces ruines, comme parmi celles de Coricus, des restes d'édifices du moyen âge.

En allant d'Ayach à Lamas on descend, à une demi-heure du premier, dans une vallée où l'on voit les restes d'un très-bel aqueduc sur une double série d'arcs. A deux heures d'Ayach, on passe devant deux édifices dont les murs, construits en belles pierres de taille, sont encore assez bien conservés; ils sont désignés dans le pays par le nom d'*Ak-kalé* ou *Châteaux blancs*. A deux heures et demie, on descend dans une jolie vallée, herbeuse et couverte d'arbres, au milieu de laquelle s'élève une hauteur couronnée de quelques pans de tours et de murailles. Ce groupe d'édifices, peut-être antiques (nous ne les vîmes qu'à une certaine distance), s'appelle *Lamas-Kalessi*. A l'extrémité nord-nord-ouest de la vallée on voit un bel aqueduc, à deux étages d'arcs; la rangée supérieure a conservé douze arcs et la rangée inférieure huit. Cet aqueduc passe par-dessus l'intervalle qui sépare les montagnes dont la vallée est bordée au nord. Le village même de Lamas se trouve à un quart d'heure au nord de Lamas-Kalessi et à environ une heure de distance de la mer. En allant de Lamas-Kalessi à Mersine, qui sert de port à la ville de Tarsus, nous vîmes, à notre gauche, les magnifiques ruines de Soli. On aperçoit

une longue série de quarante-cinq colonnes corinthiennes, encore debout, alignées du nord-ouest au sud-est, ainsi que les restes d'un amphithéâtre; toute la plaine environnante est jonchée de sarcophages brisés. Après avoir effectué ainsi, bien que rapidement, tout le tour du littoral de la Cilicie pétrée et d'une partie de celui de la Cilicie champêtre, nous arrivons enfin à Tarsus, qui servira de conclusion aux observations archéologiques sur l'Asie Mineure, qui ont été l'objet de ma trop longue lettre.

TARSUS.

Je la terminerai par deux mots sur Tarsus et sur quelques excursions que j'y fis en 1853.

Tarsus compte mille sept cents maisons, parmi lesquelles cinquante arméniennes et quatre-vingts grecques. La population varie selon les saisons; au cœur de l'été, lorsque tout le monde est aux *yaïla*, il ne reste guère dans la ville que deux mille personnes. Il y a environ mille Arabes, qui sont les restes des Arabes employés dans l'armée d'Ibrahim Pacha. Depuis le mois de septembre jusqu'au mois de mai, un grand nombre de marchands grecs et arméniens viennent pour affaires de commerce dans la ville de Tarsus, et ajoutent à la population stable une large portion de population flottante.

Parmi les monuments de Tarsus on remarque surtout la vaste maçonnerie connue sous le nom de *Tombeau de Sardanapale*, qui se trouve intercalée au milieu des jardins; c'est un mur très-épais, en forme

de parallélogramme. Aux deux extrémités de son enceinte intérieure, se trouvent deux carrés qui paraissent être des tombeaux, et qui sont construits d'une espèce de moellon extrêmement dur et semblable à celui dont est bâti le parallélogramme extérieur, qui a dû servir de mur, et qui est d'une telle épaisseur, que trois cavaliers pourraient cheminer de front sur la plate-forme. Ce qui rend tout à fait problématique la destination des deux édifices carrés de l'enceinte intérieure, c'est qu'ils ne paraissent pas être vides, mais bien composés de la même masse, ainsi que semblerait le prouver le commencement d'une fouille qui y a été pratiquée et qui, après avoir été poussée à une certaine profondeur, n'a eu à traverser que les moellons, sans avoir découvert aucune enceinte intérieure.

Le groupe montagneux du Boulgardagh, qui se trouve à environ dix heures de marche au nord-nord-ouest de Tarsus, offre aux habitants de la ville un agréable refuge contre les chaleurs de l'été. Parmi les localités qui leur servent de villa figurent surtout les villages Nemroun et Gulek. Comme l'un et l'autre renferment quelques ruines, vous me permettrez de vous en dire deux mots, en commençant par le château de Nemroun.

Il couronne un rocher célèbre dans la contrée sous le nom de *Nemrun Kalessi.* Lorsqu'en me rendant à Constantinople, je passai, au mois de février 1853, par Berlin, M. le docteur Kiepert eut la bonté de recommander à mon attention des bas-

reliefs qu'on lui avait dit se trouver dans le château de Nemroun, et qui représentaient des figures semblables à celles dont un croquis lui avait été apporté d'Ivris par les officiers prussiens employés dans l'expédition turque contre Ibrahim Pacha. C'était donc pour moi un motif de plus de visiter ce château; mais malheureusement je n'y trouvai rien qui pût se rattacher aux bas-reliefs en question, ce qui n'empêcherait nullement que d'autres voyageurs ne pussent être plus heureux, et je m'empresse de signaler ce fait à leur attention. On monte au château par un sentier assez abrupte, taillé dans les rochers. Ce groupe de rochers est composé de calcaire blanc, plus ou moins siliceux, qui, vers la partie inférieure de la montagne, forme des bancs horizontaux, tandis que la région supérieure est fendue en colonnes, ce qui donne à ce groupe un aspect extrêmement pittoresque. Le sentier passe à travers plusieurs portes; j'en ai compté cinq, dont quelques-unes sont ornées de plusieurs figures d'animaux, grossièrement travaillées, en sorte qu'il est difficile de deviner l'intention de l'architecte, qui, probablement, voulait représenter des lions. Au reste, les portes, ainsi que tous les édifices, sont bâties en belles pierres carrées sans ciment. Le sentier serpente le long du flanc occidental de la montagne; de tout autre côté, celle-ci est inaccessible et composée de rochers plongeant à pic. En arrivant sur le sommet des rochers, qui forment plusieurs étages ou plates-formes, on aperçoit des restes de quelques

tours carrées, ainsi qu'un bel édifice oblong, dirigé du nord au sud, et divisé dans cette direction en trois compartiments, tous en belles pierres équarries. De cette manière, l'édifice figure un parallélogramme renfermant trois espaces oblongs, parfaitement séparés par des murs qui vont jusqu'au toit formé par le rocher. La partie septentrionale de l'édifice se renfle en une voûte; les murs extérieurs sont percés de fenêtres en ogive, ayant des ornements dans le genre gothique. Après cet édifice, qui est le plus considérable, il y a des restes de tours, dont les murs son percés d'ouvertures arrondies, qui paraissent avoir été destinées aux canons. Très-peu de tours se trouvent élevées sur la plate-forme terminale de la hauteur; la plupart sont taillées dans la roche. La vue du sommet de la montagne est très-belle, et embrasse la vallée de Nemroun avec ses jardins et ses vergers verdoyants, mélangés de groupes nombreux de maisons, qui se présentent comme autant de chalets suisses au milieu d'une contrée qui rappelle plusieurs des plus pittoresques vallées helvétiques. Au pied des ruines occidentales de la montagne, on voit plusieurs fontaines, dont l'eau est excellente, quoique dans le château même il n'y ait ni source, ni citerne. Toutes ces ruines portent éminemment le caractère du moyen âge, bien que la construction soit solide et les pierres taillées et posées à la manière des anciens.

On m'avait assuré que, du haut du château, on voyait Tarsus et la mer; mais le fait est exagéré,

car les montagnes masquent l'une et l'autre. Nemroun est composé d'un grand nombre de huttes et de chaumières, dispersées sur les flancs de toutes les hauteurs, aussi bien que dans le fond de la vallée; selon ce qu'on m'a dit, elles étaient au nombre de mille.

A une demi-heure au nord-ouest du village de Gulek, on voit une des nombreuses montagnes du groupe du Boulgardagh, qui s'élève en forme de cône irrégulier et tronqué au sommet, et qui se termine par une large plate-forme. Cette montagne s'appelle *Kalédagh* ou *Mont du château*, parce qu'elle est couronnée de ruines qui se présentent d'une manière très-pittoresque. Quand on a gravi la montagne et que l'on avance sur la plate-forme, on aperçoit tout d'abord que cette dernière a dû avoir été comprise dans l'enceinte d'une muraille élevée, flanquée de tours arrondies. Une partie de cette muraille avec six tours est encore debout sur le bord méridional de la plate-forme. Les tours sont bâties en pierres carrées, posées sans ciment, et si elles n'ont pas tout à fait le caractère des beaux ouvrages de l'antiquité, c'est toujours une construction fort solide et fort belle. Dans l'enceinte qu'entoure la muraille, se trouvait un village qui n'a été abandonné que depuis peu. Un vieillard octogénaire de Gulek m'apprit qu'il se souvenait de l'époque où les murailles, ainsi que le village qui se trouvait dans l'enceinte, ont été ruinées par le fameux Tchapan-Oghou, il y a environ soixante-cinq ans. Il est évident que ce village n'a fait que profiter de la position fortifiée que lui

offraient toutes ces constructions, qui, certes, n'ont pas été élevées par les habitants turcs; elles datent sinon de l'époque antique, du moins du moyen âge.

En descendant de Gulek dans le défilé du Gulek-bogaz, les célèbres *Pilæ Ciliciæ*, on y aperçoit, sur plusieurs points, des traces d'anciens ouvrages. C'est ainsi, par exemple, que la paroi méridionale du défilé présente une colonne et une espèce de trône ou siége taillés en relief dans le rocher. Vous savez que quelques savants les considèrent comme des monuments érigés par Xerxès.

Il y aurait bien d'autres traces des siècles passés à vous signaler dans l'intérieur du Boulgardagh et surtout sur son revers nord-ouest, où il s'abaisse et disparaît peu à peu dans la vaste plaine de la Lycaonie; malheureusement, je n'ai pas été dans le cas de vérifier sur les lieux mêmes les nombreux monuments qu'on m'avait indiqués dans cette région, c'est pourquoi je me contente de la signaler à l'attention des archéologues, en leur recommandant particulièrement le village d'Ivris, situé à quatre heures de marche environ au sud-est d'Éregli, sur le revers septentrional de l'Ivrisdagh, qui n'est qu'un embranchement occidental de la masse centrale du Boulgardagh. Or il paraîtrait, d'après un croquis que M. le docteur Kiepert a eu la bonté de me communiquer, qu'il existe à Ivris des ruines du plus grand intérêt; car le croquis susmentionné représente un bas-relief dont les figures ont un caractère éminemment assyrien.

NOTICE ET EXTRAITS
DU VOYAGE D'EL-ABDERY

À TRAVERS L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE, AU VIIe SIÈCLE DE L'HÉGIRE,

رحلة العبدرى

PAR M. CHERBONNEAU,

PROFESSEUR D'ARABE À LA CHAIRE DE CONSTANTINE.

L'obligation pour les musulmans de faire, au moins une fois en leur vie, le pèlerinage de la Mecque, peut-être aussi le souvenir de la patrie de leurs ancêtres, avaient établi, au moyen âge, parmi les lettrés de l'Espagne et de l'Afrique, l'usage de voyager en Orient, non moins pour visiter les saints lieux, que pour s'instruire au contact des savants. Mais tous les fidèles ne s'embarquaient pas sur la Méditerranée pour prendre terre à Alexandrie; la plupart traversaient, dans toute son étendue, l'Afrique septentrionale, et se procuraient ainsi l'avantage d'examiner à loisir les villes célèbres, soit par leurs monuments, soit par leurs universités. Pour les hommes d'érudition, c'était une occasion de connaître les coryphées de la science et de la littérature; les gens dévots s'arrêtaient près de la demeure des marabouts, et leur demandaient une bénédiction. Et comme l'esprit national était alors dans toute sa force chez

les sectateurs de Mahomet, les voyageurs étaient à peu près sûrs de recevoir partout une hospitalité cordiale. Toutefois, le fait le plus digne de remarque dans ce mouvement général, c'est que les jeunes thaleb, à la fin de leurs études, ne se croyaient aptes à l'enseignement, que lorsqu'ils s'étaient fait délivrer des licences (*idjâza*) par les professeurs les plus éminents du monde musulman[1]. Ils n'espéraient mériter la confiance de leurs concitoyens qu'après avoir lu les auteurs classiques devant tel ou tel docteur de Tlemcen, de Bougie, de Tunis ou du Caire. De retour dans leurs foyers, ils écrivaient leurs impressions de voyage, en ayant soin surtout de citer les maîtres dont ils avaient écouté les leçons, et de décrire les livres qu'ils avaient expliqués. Cet usage était tellement répandu, que nous possédons un nombre considérable d'itinéraires qui, sous le titre de *rihla*, forment un genre d'ouvrages tout à fait spécial parmi les traités de géographie. Grâce au zèle des orientalistes, nous connaissons déjà en grande partie les relations d'Ibn El-Araby, d'Ibn Djobayr, de Herâouy, d'Ibn Haucal et d'Ibn Batoutah. Celles qui restent à mettre en lumière, ne jouissent pas d'une moindre célébrité, s'il faut en croire le témoignage des bibliographes arabes.

Au premier rang vient se placer le livre d'El-Ab-

[1] « En Espagne et en Afrique, dit M. Reinaud dans sa remarquable *Introduction générale à la géographie des Orientaux*, § II, p. CXXII, il n'y avait guère d'hommes un peu éclairés qui n'eussent bu de l'eau du Nil et qui ne se fussent inclinés devant la Kaaba. »

dery, livre aussi rare que curieux, dont j'ai l'honneur d'adresser aux lecteurs du Journal asiatique une notice, accompagnée de quelques extraits relatifs à l'Algérie et à la régence de Tunis.

Le cheïkh Abou Mohammed El-Abdery, natif de Valence, habitait, en 688 (de J. C. 1289), Haha, l'un des points les plus reculés du Maroc, et se rendit par terre à la Mecque, emmenant avec lui son fils Mohammed. A son retour, il suivit la même route, comme pour se familiariser davantage avec les hommes et les lieux qu'il avait vus la première fois, mais peut-être aussi parce qu'il craignait la mer. Son ouvrage porte le titre de الرحلة المغربية «l'Itinéraire occidental». J'ai dit qu'il était rare : il n'en existe, en effet, que six exemplaires connus. Voici l'indication des bibliothèques dans lesquelles ils se trouvent :

1° A Leyde (*Catalog. codd. oriental. biblioth. Acad. Lugd. Batavæ*, vol. II, p. 136);

2° A l'Escurial (*Casiri, Biblioth. arab. Escurialens. præfat.* p. XIV);

3° Dans la mosquée de l'Olivier (*Djâma ezzeïtouna*), à Tunis;

4° Dans la bibliothèque de M. Alph. Rousseau, à Tunis;

5° A Constantine, dans la bibliothèque de M. Martin, interprète principal de l'armée d'Afrique;

6° Dans ma collection particulière.

Il paraît que la copie de Leyde n'offre qu'un médiocre intérêt; car M. William Wright la dépeint dans

les termes suivants : « The Leyden ms. is unfortuna-« tely a very indifferent one ». (Conf. *The travels of Ibn Jubair,* préface, p. 10 et 11. Leyden, 1852.)

Je ne voulais pas entreprendre la traduction d'un ouvrage aussi difficile, sous le rapport du style, avant de m'être procuré un texte authentique. Les circonstances m'ont favorisé. Le manuscrit qui a été mis à ma disposition par M. Martin paraît être une des premières copies exécutées dans le pays, à l'époque où l'itinéraire d'El-Abdery jouissait encore de la vogue, c'est-à-dire cinquante et quelques années après la rédaction. On lit, en effet, au pied du dernier feuillet : « Copié à Marrakech sur le manuscrit de l'auteur, من نسخة المصنّف, et fini dans les premiers jours de d'hou'lqaada de l'année 745 (de J. C. 1345) ». Le volume contient 303 pages in-4°, d'une écriture magrébine assez régulière ; mais la lecture en est devenue pénible par suite de la pâleur de l'encre et des milliers de trous que la dent des vers y a semés. Ce qui prouve qu'il avait du prix aux yeux des lettrés qui se le sont transmis, et que l'on tenait à le conserver, c'est que tous les feuillets, sans exception, sont recollés et encadrés par des bandes de papier plus moderne ; il y en a quelques-uns qui ont été complétés çà et là avec des pièces rapportées. Et, comme pour montrer que le respect pour cette relique littéraire pouvait encore aller plus loin, on a pris la peine de repasser au calam des mots, des phrases, des alinéas entiers.

Ces détails, d'un intérêt tout à fait secondaire,

ne valent point, je le sais, une notice historique sur l'auteur que j'étudie, et j'aurais désiré la placer ici, afin de donner plus de caractère et aussi plus d'animation à son récit; mais il m'a été impossible jusqu'à présent de découvrir le moindre renseignement à ce sujet, en dehors de ce qui est dit, soit dans l'Itinéraire même, soit dans la traduction française de la Géographie d'Abou'lféda, par M. Reinaud (Introduction, § II, p. CXXVI)[1]. Un moment, j'avais eu l'espoir de tenir la biographie du poëte voyageur; car Ahmed Baba, le Tombouctien, parle assez longuement, dans son *Tekmilet eddibadj,* d'un autre El-Abdery, élève d'El-Makkari, également originaire d'Espagne, ayant aussi séjourné à Tlemcen, et qui partit pour l'Orient vers la fin du VIIe siècle de l'hégire[2]: mais à côté de ces points de ressemblance sont venus se poser des données qui dissipent toute apparence d'identité. Ainsi, le personnage mentionné par le docteur tombouctien naquit en 681, et c'est en 688 que l'auteur de l'*Itinéraire magrébin* se mit en route, accompagné de son fils, déjà fort avancé dans ses études. Le premier tire son origine d'Ibla ou Abla (*Avila*), tandis que le second était né à Valence; celui-ci accomplit son voyage par terre, départ et retour; l'autre s'embarqua sur la Méditer-

[1] C'est en étudiant l'ouvrage, si instructif, de M. Reinaud, que j'ai conçu l'idée de m'appliquer à la lecture d'El-Abdery.

[2] Le sultan Youcef ibn Yakoub lui avait assigné un emploi à la cour; mais il ne tarda pas à s'en dégoûter, et partit pour l'Orient. (Cf. *Tekmilet eddibadj*, fol. 96 r°.)

ranée, ainsi que l'atteste le passage suivant de sa *Riḥla :* « Ayant éprouvé le mal de mer, je pris une cuillerée de camphre....... ». (Cf. *Tekmilet eddibadj*, fol. 96 r°.)

Quant au plan et à la rédaction du livre, je ne saurais mieux les comparer qu'à la mise en œuvre des notes d'Ibn Batoutah; la seule différence à constater est la qualité du style. Il m'a semblé qu'El-Abdery, dans les deux premiers tiers de son ouvrage, ne quittait pas un instant le style académique, et profitait des moindres circonstances pour composer des exercices littéraires, tandis que l'auteur du *Tohfat ennodhar fi r'araïb elamsar*[1] vise à cette clarté de phrase qui n'exclut point l'élégance des expressions.

Les preuves confirment les jugements, et en fait de preuves, les meilleures sont les citations.

Celles que je soumets à l'appréciation des orientalistes ont été choisies parmi les fragments de ma traduction qui sont destinés à voir le jour. J'ai tâché que mon français fût aussi transparent que possible, et qu'il laissât deviner l'idée et l'élocution arabes, autant que le permet la profonde différence qui existe entre les deux idiomes. L'arabe et le français sont deux langues tout à fait opposées ; ce qui, dans l'une, surabonde, manque dans l'autre, et réciproquement. Ce sont, comme l'a dit un homme d'esprit, des palettes

[1] Nous possédons déjà les deux premiers volumes d'Ibn Batoutah publiés en arabe et en français par MM. Defrémery et Sanguinetti. Plusieurs oulémas de Constantine et de Sétif s'en sont procuré des exemplaires et m'ont chargé de complimenter les auteurs pour la correction du texte.

de peintres, qui n'ont pas les mêmes couleurs; et il faudrait être habile pour les assortir. Quoi qu'il en soit, voici plusieurs extraits relatifs à l'Algérie et à la Tunisie, par lesquels j'espère initier nos lecteurs à la connaissance de la *Riḥla*, ou Impressions de voyage d'El-Abdery :

Fol. 4 v°. « C'est à Tlemcen que je commençai la rédaction du présent itinéraire. Cependant je ne le livrai au public qu'après avoir quitté cette ville et l'avoir soumis à mes professeurs, au Caire et dans d'autres cités. Mon maître, Zeïn eddîn ibn Elmenir, me fit l'honneur d'approuver les passages qu'il en lut...... »

Fol. 4 v°. « Le 25 de dhou'lqaada, l'an 688 (de J. C. 1289), nous partîmes de Hâḥâ, et la caravane dirigea sa marche vers le sud....... »

Fol. 5 r°. « Anss est une jolie ville, assise au milieu d'une plaine riche en troupeaux, et d'un aspect charmant. Son territoire est d'une fertilité remarquable et arrosé par des eaux abondantes. L'oasis est entourée d'une ceinture de jardins et de palmeraies. Située sur la dernière limite de Sous Elaqsa et dans la position la plus haute, elle touche la montagne qui domine le pays....... »

Fol. 5 v°. « D'Anss, nous continuâmes notre route en traversant la zone méridionale. C'est une contrée où la science est morte, même de nom. On y a perdu l'habitude de donner des instituteurs aux enfants; même dans les mosquées, aucune voix ne récite le Koran. Aussi, dès que le hasard y amène

un thâleb sachant par cœur le livre de la révélation, les habitants s'empressent de lui conférer les fonctions d'imam, et se rangent derrière lui dans la mosquée pour entendre la prière, tant il est rare que quelqu'un d'entre eux en connaisse un mot; mais, en revanche, ils ont une haute opinion des hommes religieux, et mettent en eux toute leur confiance. A mes yeux, ils ont un autre mérite, c'est de protéger leurs voisins, de les respecter et de les défendre. L'accueil hospitalier qu'ils font aux étrangers contraste singulièrement avec le caractère peu affable des Magrébins. Un grand nombre de fortins dominent le pays, qui d'ailleurs est sillonné par des rivières...... Il arrive maintes fois que les habitants d'une même localité se déclarent la guerre; dans ce cas, ils combattent pendant le jour, et, une fois la nuit venue, chacun se retire dans sa maison, sans que les voisins aient à redouter la moindre attaque. Souvent même ils se battent du haut des toits (terrasses), et, quand la lutte est terminée, ils descendent et rentrent paisiblement dans leurs foyers. Entre autres singularités dont j'ai été témoin, je signalerai la suivante : une querelle s'étant engagée entre les gens d'un même fort, ils résolurent unanimement de la vider les armes à la main, non pas dans l'intérieur de l'édifice, qu'ils craignaient de détériorer, mais sur un champ de bataille choisi à quelque distance de là. Je les vis tracer des limites et planter des drapeaux, afin de former deux camps bien distincts. Lorsqu'un des

combattants se réfugiait dans l'enceinte du fort, on cessait de lui lancer des projectiles, et celui qui l'avait poursuivi revenait s'attaquer à un adversaire plus accessible....... »

Fol. 6 r°. « Il m'en souvient, le fakih Abou Bekr ibn Abdelaziz (Dieu veuille avoir son âme!) répétait devant moi la maxime suivante, émise par son père, le pieux Abou Omar, qui avait aussi voyagé dans le sud : « Dans l'Occident, beaucoup d'argent, « mais peu de cœurs; dans le sud, des cœurs, mais « point d'argent. » C'était une allusion aux sentiments généreux qui caractérisent cette population, assurément moins riche que les gens du Maroc.

« Nous parcourûmes encore plus de trente étapes avant de quitter la région du sud; et, durant tout ce trajet, nous fûmes l'objet particulier de la protection de Dieu, qui se plut à repousser nos agresseurs en déjouant leurs manœuvres. En effet, à peine entrions-nous dans le désert, qui se prolonge jusqu'aux abords de Tlemcen, que nous nous trouvâmes sur une route hérissée de dangers et interceptée par des brigands; une route, enfin, où des caravanes nombreuses ne peuvent passer que les armes à la main, et en s'entourant de mille précautions. Ce qui fait de cette solitude le lieu le plus funeste au voyageur, malgré la proximité de Tlemcen, c'est que les habitants des environs sont les êtres les plus vils et les plus pervers de la création; ils n'épargnent ni le bon, ni le méchant, et il faut être armé jusqu'aux dents pour leur échapper.... »

Fol. 6 v°. «Enfin, nous arrivâmes à Tlemcen, cité que le malheur a écrasée, et où l'homme altéré ne trouverait pas de quoi apaiser sa soif........ Il y entra plus de mille pèlerins en même temps que nous; le roi ayant reçu leur visite, eut l'avarice de ne donner qu'un dinar par cent personnes[1]; mais j'ai vu mieux que cela de la part de Mansour, prince de Melikéche[2]. Une caravane, composée d'une vingtaine de pèlerins, se présenta devant lui, au milieu du camp, et demanda humblement la *difa* du soir. Le prince leur ayant souhaité la bien venue en termes très-affectueux, appela les gens de sa smala, et leur dit: «Voici des hôtes que Dieu «nous envoie; quel est celui d'entre vous qui veut «en emmener un à sa tente?» Il répéta plusieurs fois cette invitation; mais, comme personne ne répondait, il tourna bride et disparut avec son goum.

«Tlemcen est une grande ville, moitié en plaine, moitié sur une colline, d'un aspect charmant, coupée en deux parties, qui sont séparées par un rempart; elle possède une mosquée magnifique et très-vaste; ses marchés sont très-animés. Rien n'égale l'amabilité de ses habitants. Hors de la ville, et sur le versant supérieur de la montagne, se trouve

[1] Ce roi de Tlemcen était l'émir Abou Saïd Othman, fils de Yar'moracen, qui régna de 682 à 703 (de 1283 à 1304 de J. C.). (Cf. l'Histoire des Beni Zyian, par M. l'abbé Bargès.)

[2] La Table géographique de M. de Slane (*Traduction de l'histoire des Berbères*, t. I) donne deux principautés de ce nom, l'une appartenant aux Sanhadjiens, l'autre aux Zouaouâ. Il est ici question de la première.

Elêubbad : c'est le cimetière où sont enterrés les hommes vertueux et les marabouts. On y fait de fréquents pèlerinages. Le plus beau et le plus vénéré des mausolées qui y figurent, est celui du pieux, du saint Abou Mediène, l'unique de son temps. A côté s'élève un cloître (mosquée) d'une architecture remarquable, et qui est souvent visité. Des vignobles et des vergers forment une écharpe verdoyante autour de Tlemcen, dont les remparts ne manquent pas de solidité. A l'intérieur sont de vastes et beaux établissements de bains : mais le mieux tenu, sous le rapport de la propreté, et par conséquent le plus fréquenté, est celui qu'on appelle *Elaalïa*. Il serait difficile d'en trouver un pareil. Cette ville, en somme, est aussi belle à connaître qu'à voir........ Ses édifices sont élevés : mais ce sont des habitations sans habitants, des demeures dépeuplées et des logements complétement vides, à tel point que, en la contemplant, on ne peut contenir ses pleurs et ses sanglots. Si un étranger y venait demander la *difa*, il n'y rencontrerait que la misère pour pâture; et si un pauvre y descendait, elle ne lui offrirait pour vêtement qu'un linceul...... »

Fol. 7 r°. « Quant à la science, il n'en reste plus aucune trace dans cette contrée, et les fleuves de l'érudition y sont taris......... J'eus la fantaisie d'assister à un cours professé par un de leurs docteurs en renom. On lisait, ce jour-là, le chapitre du *taukid* dans le *Djoumel* (syntaxe générale de la langue arabe) d'Ibn Hichâm, et le professeur don-

nait à ses élèves l'explication suivante : « Le mot *kila* « s'emploie en parlant de deux substantifs masculins, « tandis que le terme *kilta* ne peut se rapporter qu'à « deux noms féminins. » Ce qui me frappa, c'est qu'il se servit de l'expression *mouzakkarateïn*, pour dire *mou'annatsateïn*. Arrivé à ce passage du poëte Ibn-Doreïd, *houmou'llezîna djerra'oue men ma haloue*, qui était cité dans le texte, il en donna l'analyse que voici : « *Houmoû* est le premier inchoatif; *ellezîna*, « le second, et *djerra'oue* est le *khabar*, qui se rap- « porte au second inchoatif. . . . . . » Ceci est une faute entre mille, et une goutte d'eau tirée d'un étang. . . . . »

Fol. 7 v°. « Pendant mon séjour à Tlemcen, il s'éleva une contestation entre deux personnes qui avaient contracté un marché. L'une d'elles se plaignait d'avoir été payée en pièces d'or de mauvais aloi, ذهب ردى. Le cadi s'adressant à l'acheteur, lui dit : « Jure que tu as soldé ton homme en mon- « naie bonne. » Celui-ci n'hésita pas à prêter serment, et le magistrat lui donna gain de cause; mais, quelques jours après, la partie adverse revint au même tribunal, accompagnée de témoins qui déclarèrent avoir vu l'acheteur payer en monnaie de Fez, *monnaie inférieure à celle du pays*. A ces mots, le juge décerna un mandat d'amener contre l'inculpé; il le traita de menteur et de parjure, et le condamna à exécuter le payement en pièces au titre de l'ordonnance, après avoir retiré l'or qu'on refusait.

« Quelque étrange que paraisse la conduite d'Eu-

« layyân عُلَيَّان (tel est le nom du magistrat de Tlemcen), elle est encore bien moins blâmable que celle d'El-Amrâni, cadi de Merrâkeche. El-Amrâni était un mangoneau[1] d'injustice, dont les projectiles ruinaient l'édifice de la religion, un bitume[2] de corruption (d'infamie), dont les laves brûlantes calcinaient le cœur des honnêtes gens. Heureusement Dieu, en inspirant au commandeur des croyants la pensée d'arracher son aiguillon, d'éteindre son tison incendiaire et de faire rentrer dans le fourreau son glaive dangereux, lui a procuré l'occasion de ramener à la lumière ces pauvres musulmans, que l'iniquité tenait plongés dans les ténèbres.

« Voici, par exemple, un fait qui s'est passé en ma présence, et dans lequel on verra une preuve de l'équité d'El-Amrâni. On amenait à son tribunal des hommes inculpés d'assassinat, et l'accusateur exhibait des preuves de leur culpabilité revêtues du sceau d'un autre cadi. Quoi que fissent les prévenus pour être autorisés à présenter leur justification, le le plaignant réclamait avec insistance leur incarcération, en se fondant sur le code musulman. Mais El-Amrâni repoussa ces prétentions par la réponse suivante : « Ces gens-là sont des notables et des « hommes de haut parage; est-il à craindre qu'ils

[1] منجنيق et quelquefois منجليق, que l'on prononce en Égypte *manguenik*, *manguelik*, est la reproduction du mot grec *μάγγανον*, qui a formé dans notre langue le mot *mangoneau*, machine de guerre pour lancer des pierres. La racine de *μάγγανον* est *μηχανή*.

[2] نفط, *νάφθα*, naphte.

«se dérobent à la justice?» En vérité, les Juifs ne procèdent pas autrement. Ce magistrat maudit vient de ressusciter leur *Sounna* (code religieux); que Dieu lui refuse le pardon et le retranche du nombre des vivants! Car il n'y a pas de plus grand crime au monde que de violer les commandements du Très-Haut.»

Fol. 14 r°. «Notre séjour à Tlemcen s'était prolongé jusqu'au 25 de rebi'l-ouwel. Après avoir passé sur la gauche de Médéah, nous arrivâmes à Miliana, jolie bourgade, composée d'un groupe de maisons, et qui ne manque pourtant d'aucun des avantages qui caractérisent les grandes villes. Elle est agréablement assise sur une montagne qui va mourir au bord du Chélif. La mosquée dont elle est ornée commence malheureusement à se dégrader et voit s'éclipser la lune de ses splendeurs.»

Fol. 15 r°. «Puis nous arrivâmes à Alger, ville qu'on ne peut se lasser d'admirer, et dont l'aspect enchante l'imagination. Assise au bord de la mer, sur le penchant d'une montagne, elle jouit de tous les avantages qui résultent de cette position exceptionnelle; elle a pour elle les ressources du golfe et de la plaine. Rien n'approche de l'agrément de sa perspective. Si ses portes captivent le regard par la beauté de leur architecture, ses remparts semblent défier l'ennemi par leur solidité; mais elle est privée de la science, comme un proscrit est privé de sa famille. Il n'y reste plus aucun personnage qu'on puisse compter au nombre des savants, ni un indi-

vidu qui ait la moindre instruction. En mettant le pied dans l'intérieur de cette cité, je demandai si l'on pouvait y rencontrer des gens éclairés, ou des personnes dont l'érudition offrît quelque attrait; mais j'avais l'air de chercher un cheval plein et des œufs de chameau.

« D'Alger nous passâmes à Bougie (*Bidjaïa*). C'est un grand port de mer et une ville forte, dont le nom figure avec éclat dans l'histoire. Bâtie sur des hauteurs escarpées et au fond d'un ravin, elle prolonge ses murailles jusqu'au bord du golfe. La solidité de ses édifices égale l'élégance de leurs formes. Elle est dominée par des avant-postes, qui veillent à sa sûreté. C'est en vain que l'ennemi oserait l'attaquer; la fureur des hordes guerrières viendrait échouer contre ses remparts. Il existe à Bougie une mosquée supérieure en magnificence à tous les temples connus, et dont le minaret peut être aperçu de la pleine mer aussi bien que du continent. Posé en quelque sorte au centre de la ville, ce charmant monument égaye la vue en même temps qu'il remplit l'âme d'un sentiment de bonheur ineffable. Les habitants ne manquent jamais d'y faire les cinq prières obligatoires, et ils l'entretiennent avec le plus grand soin; car cette mosquée, qui leur sert, pour ainsi dire, de rendez-vous, est un lieu qui tient compagnie à l'homme comme un être animé. Bougie est une des plus anciennes capitales de l'islamisme, elle est peuplée de savants illustres...[1]. »

[1] Parmi les manuscrits arabes que je me suis procurés à Cons-

Fol. 18 r°. «De Bougie, nous allâmes chez les Beni-Ourar, puis à Mila; et dans chacune de ces localités, mes yeux n'aperçurent que des monceaux de ruines, dont les vicissitudes de la fortune avaient jonché le sol. Ce que j'ait dit de Miliana, on pourrait très-bien le prendre pour la description de Mila et des Beni-Ourar, qui ne sont, après tout, que des bourgs sans la moindre importance. Après y avoir semé la désolation, à l'intérieur et au dehors, le malheur les a plongés dans le néant وادخل الجميع في خبر كان. A Mila, comme aux Beni-Ourar, il y a une fontaine d'eau vive; mais il est à remarquer que le premier de ces centres est moins peuplé que le second. Les eaux sont excessivement abondantes sur tout le territoire des Beni-Ourar, ce qui fait que les irrigations n'y souffrent point d'interruption. Quant à la fontaine de Mila, elle se trouve en dedans du rempart (près de la porte principale, dite porte de Constantine), et ne fournit qu'une quantité d'eau médiocre. Son bassin (qui est à 6 mètres au-dessous du niveau de la ville) est entouré de murailles admirables, bâties avec autant de précision que de solidité. Quoi qu'il en soit, il n'y a autre chose à voir, dans la ville de Mila, que

tantine, se trouve le recueil biographique des docteurs de Bougie, que j'ai fait connaître, il y quelques années, sous le titre de عنوان الدراية في مشيخة بلاد بجاية. L'auteur de cet ouvrage s'appelle Ahmed-ben-Ahmed-ben-Abd-Allah Abou'l-Abbas-el-R'abrini. Un des continuateurs du *Dibadj*, le cheikh El-Karafi, lui a consacré un chapitre dans le *Tauchih-eddibadj*.

l'eau et les constructions anciennes, ما يوصف الّا ماء وبناء. »

Fol. 18 v°. « Enfin, nous aperçûmes la ville dont les catastrophes ont épuisé les ressources, et à laquelle les destins ont refusé leur protection; la ville admirablement posée au milieu d'une contrée fertile, Constantine, en un mot. Dieu veuille guérir ses blessures et soulager sa population des maux que la fortune a fait peser sur elle! C'est une cité intéressante et fortifiée magiquement; mais, hélas! les vicissitudes du temps l'ont avilie; ses parterres ont été flétris par le souffle du malheur et par des sinistres épouvantables; les plates-bandes de son jardin ont été desséchées par la flèche des catastrophes et par des conflits sanglants; elle est devenue comme une femme charmante, revêtue de haillons, comme un homme généreux sans argent, comme un guerrier que ses blessures empêchent de soulever ses armes. Il semble qu'on l'entende crier : « Ah! si quelqu'un voulait me sécourir!.... » Constantine renferme de beaux restes d'antiquités et des édifices d'une structure prodigieuse, la plupart en pierres de taille[1]. L'expression manque pour en faire la description. Pareil au bracelet qui entoure le bras, un fleuve, grondant au fond d'un ravin inaccessible, enserre le rocher qui la supporte, et il la défend comme les monts escarpés défendent le nid du corbeau *a'âcem;* mais les armures

[1] Voir mes *Recherches sur les antiquités de Constantine*, dans la *Revue orientale*, 1852.

les mieux trempées et les pics les plus élevés sont incapables de repousser les coups du sort. Que de mortels ont épuisé leurs efforts à lutter contre les attaques de la fortune et les vicissitudes du temps! A Constantine, je n'ai vu qu'une personne qu'on pût citer pour son érudition, et qui eût du goût pour la science; c'était le cheïkh Abou Ali Hassan ibn Bil Kassem ben Bâdiss[1]. M'étant trouvé en rapport avec lui, je lui demandai s'il connaissait le littérateur Abou Ali Hassan ben Ali ben Omeur ben el-Fekoun, de Constantine; il me raconta que, dans sa plus tendre jeunesse, il avait eu l'avantage de le voir : mais il ne sut préciser ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort. Quoique j'eusse à cœur d'entendre réciter le petit poëme que cet élégant versificateur avait composé sur son voyage au Maroc, je dus me contenter d'étudier la copie qu'il en avait écrite de sa propre main pour le cheïkh Abou'l-bedr-ben-Merdekiche, lors du passage de ce dernier à Constantine. Le poëme ne renferme en tout que trente-deux vers.»

Fol. 21 r°. «Bône بونة (aujourd'hui عنّابة *'annâba*, la ville des jujubiers), où les occupations du voyage ne nous permirent pas d'entrer, est une cité qui semble une victime des coups du sort. Ses plaines, qui s'épanouissaient au soleil dans une heureuse fertilité, ont été repliées par la main impitoyable

[1] Les descendants de Ben Bâdiss existent encore à Constantine. Le chef de la famille remplit actuellement les fonctions de cadi près la direction divisionnaire des affaires arabes.

des catastrophes. Du côté de la terre, les yeux se perdent sur un vaste horizon, et du côté de la mer, la vue se noie dans l'immensité des flots. Que dire? On se sent le cœur serré en contemplant l'aspect lugubre que le destin a répandu sur la ville de Bône.

« Il s'y passa un fait étrange lors de notre arrivée. Une chaloupe chrétienne, dont l'équipage ne s'élevait pas en tout à vingt hommes, tenait la ville bloquée; les matelots avaient même capturé, dans le port, plusieurs habitants, dont on négociait la rançon. Ah! Dieu daigne être propice aux vrais musulmans! »

Fol. 21 v°. « Ensuite, nous nous arrêtâmes à Badja, ville que la fortune a abreuvée de l'amertume des conflits, et dont le sein fut déchiré par la main des oppresseurs. Tant de désastres se sont succédé dans cette cité populeuse, qu'elle ressemble aujourd'hui à un désert. L'œil est affligé autant par l'aspect désolant qui y règne, que par l'avilissement auquel elle a été réduite. Ses habitants n'osent pas se montrer sur les remparts, tant les Arabes des environs leur inspirent de terreur. Les enterrements s'y font les armes à la main. Comme je ne restai dans cette localité qu'une seule journée, je n'eus pas le temps de l'examiner en détail. Badja possédait, à cette époque, un seul savant digne de ce nom : c'était le cheïkh Abou Ali Husseïn ben Mohammed Ettalibi, profondément versé dans le *nahou*, et réunissant la vivacité de l'esprit à toutes les

qualités de l'éloquence. Doué d'ailleurs d'une physionomie avenante, il avait un caractère aimable. Sa pensée tout entière s'était appliquée à l'étude raisonnée de la langue arabe; il s'était procuré la plupart des ouvrages de grammaire, et avait rassemblé dans sa bibliothèque une foule de documents relatifs à cette matière. J'ai vu chez lui une collection de livres, compagnons ordinaires de ses travaux, dont le choix fait honneur à son intelligence. Lorsque je le questionnai sur l'origine de sa famille, il me répondit que le nom des Ettabili était ancien et fort connu. J'eus l'avantage de lire devant lui des passages du *Mouqarrab*, qui est un traité de *nàhou*. Il me raconta qu'il l'avait expliqué tout entier, sous la direction de l'illustre grammairien Abou'lhassan Ali ben Moumin ben Mohammed ben Ali ben Hammad ben Mohammed ben Ahmed ben Omar ben Abd Allah ben Manzhoum ben Asfour Elhadrâmi, qui était né à Séville, en l'année 597 (de J. C. 1200-1201), époque du débordement du Guadalquivir, et s'était fixé à Tunis (Dieu veuille la protéger!), où il mourut un samedi, 24 de dhou'lqaada, l'an 669 (de J. C. 1270-1271). Je raconte ici la longue généalogie d'Ibn-Asfour, telle que le cheïkh Ettabili l'avait écrite sous sa dictée...... »

Fol. 22 r°. « Nous arrivâmes à Tunis, but élevé de toutes les espérances, centre où converge la flamme de tous les regards, rendez-vous des voyageurs de l'Orient et de l'Occident. C'est là que vien-

nent se rencontrer les flottes et les caravanes. Vous trouverez là tous les avantages que peut désirer l'homme. Voulez-vous aller par terre? voici des multitudes de compagnons de route. Préférez-vous la mer? voilà des vaisseaux pour toutes les directions. Tunis se fait un diadème dont chaque fleuron est un faubourg, et sa banlieue ressemble à un parterre sans cesse rafraîchi par la brise. Si vous venez à ses abreuvoirs, elle étanchera votre soif; si vous avez recours à ses ressources, elle a de quoi guérir vos maux; elle possède des jardins pareils à des fiancées, et ses mérites ont été décrits dans les livres[1]. Quelque branche de la science que vous recherchiez, vous êtes sûr de l'y trouver; quel que soit le caprice créé par votre imagination, vous aurez le bonheur de le satisfaire à Tunis. Les habitants de cette ville cultivent les sciences; les uns sont des montagnes d'érudition, les autres décourageraient la gazelle par la rapidité de leur plume (*calam*). Presque tous sont portés à l'amitié. Tunis surpasse toutes les cités, autant par la splendeur de ses beautés que par l'architecture de ses monuments. Sa puissance et sa gloire la placent comme une souveraine au-dessus de ses rivales, les capitales du levant et du couchant. Sa grâce admirable et ses parfums odorants parlent aux sens. Si Tunis avait le don de s'exprimer, elle dirait :

[1] Les meilleurs livres à consulter pour la description de Tunis sont ceux d'Ibn-Chemma, d'Ibn-Chebbat, d'El-Bekri, d'Ibn-Abi-Dinar, du cheïkh Et-Tidjani, de Louloui Ez-Zerkechi et d'Ibn-Konfoud.

« Je suis la belle, la superbe, qui a fait serment de ne point se marier.

« Libre aux autres femmes de souhaiter l'hyménée; pour moi, je le dédaigne.

« Quand il me plaît, je vois la gazelle bondir à travers le désert, ou je contemple les poissons dans le sombre azur des flots.

« C'est dans l'enceinte de mes remparts que viennent incessamment se reposer les convois de pèlerins.

« Je suis l'échelle du temple antique, l'échelle par où l'on s'élève jusqu'à la voûte des cieux. »

« Tunis (Dieu veuille la sauvegarder!) offre un développement immense; elle compte un grand nombre d'édifices d'une structure merveilleuse et imposante. La plupart des maisons, bâties d'ailleurs fort solidement en pierres de taille, ont des portes avec seuil et encadrement de marbre, tant cette matière y est abondante. On entre dans la ville par plusieurs portes, et chacune de ces issues s'ouvre sur un faubourg presque aussi spacieux que la cité elle-même. Je ne crains pas d'affirmer que, si Tunis était arrosée par une rivière, elle régnerait sans égale sur les capitales du monde musulman. Malheureusement, l'eau y est excessivement rare, et la population n'a d'autre ressource que celle de la pluie, qui est recueillie dans les citernes de chaque maison.

« Quant à l'aqueduc du mont Zar'ouân, l'eau qu'il apporte est destinée au palais et aux jardins du sultan; on n'en distrait qu'une médiocre quantité pour le service de la mosquée de l'Olivier (Djama' ezzeï-

touna), où elle arrive par des conduits en plomb. Il est permis aux étrangers, comme aux personnes qui ne possèdent point de réservoirs, d'aller faire leur provision dans cet établissement, ce qui donne lieu à un encombrement perpétuel. »

Mosquée de l'Olivier [1]. « Cette mosquée, qu'on peut ranger parmi les plus belles maisons de prières, est construite avec élégance et parfaitement éclairée. Autour du parvis ou cour interieure, qui est à ciel ouvert (*fedha*), circule une galerie couverte (*mesqof*). Des troncs d'arbres, façonnés en manière de colonnes, sont plantés d'espace en espace dans le parvis, et soutiennent par des anneaux de fer des câbles qui vont se rattacher à la toiture, et servent à former, avec de grandes pièces de toile cousues ensemble, des tentes sous lesquelles s'abritent les fidèles, tous les vendredis, durant la saison des chaleurs. »

Aqueduc de Carthage. « Cette construction antique, qui est l'œuvre des Romains, doit être comptée parmi les merveilles du monde. L'eau vient des hauteurs situées au midi, et n'arrive à Tunis qu'après avoir traversé, dans un parcours de deux journées de marche et peut-être plus, des vallées profondes et des montagnes escarpées. Pour obtenir un niveau parfait, il a fallu percer des collines et des rochers; il a fallu jeter sur les bas-fonds des ponts à plusieurs étages et construits en pierres de

[1] Djama' ezzeitouna renferme une très-riche bibliothèque, qui a été fondée par les princes de la dynastie hafsite (Beni Hafs).

grand appareil. L'aqueduc passe derrière les remparts; puis, prenant la direction de l'occident, va aboutir à Carthage (*Karthadjéna* ou *Moallaka*), ce qui fait encore une distance de douze milles arabes.

« Carthage a été, dit-on, une des villes les plus belles et les plus merveilleuses de la terre [1]; elle était décorée de monuments magnifiques, comme l'attestent les restes de l'aqueduc. Ses carrières sont renommées : de tout temps on en a tiré du marbre pour toutes les cités de l'Ifrikia (Afrique septentrionale), sans jamais les épuiser. Aujourd'hui, Carthage est en ruines; il n'y demeure pas une âme. Les Tunisiens vont s'y promener de temps à autre, autant par curiosité que par dévotion. Entre les deux villes, les arcades sont hors de service. Cet aqueduc, que la solidité et l'élégance de son architecture mettent au-dessus de toute description, est généralement désigné par le nom de *Hanaya* حنايا. La chronique rapporte qu'il coûta aux *Roum* (Romains) quatre cents ans de travaux et d'efforts; mais cela me paraît une exagération. Abou O'beyd El-Bekry est plus digne de foi, quand il affirme qu'il n'a pas fallu plus de quarante ans pour dresser la maçonnerie et niveler parfaitement la conduite d'eau, si l'on considère le génie des Romains et les immenses ressources dont ils pouvaient disposer. Un des émirs de Tunis, le frère du

[1] El-Bekri a dit que, si on y allait tous les jours de sa vie, on y découvrirait chaque jour des choses merveilleuses. (Cf. *Elmouness fi akhbar Ifrikia ou Touness*, par Ibn Abi Dinar, fol. 21.)

prince régnant[1], s'étant vu dans la nécessité de faire réparer quelques arches حنايا de l'aqueduc, aux abords de la ville, pour amener les eaux, dont le cours s'était trouvé interrompu sous le règne de son prédécesseur, s'épuisa durant plusieurs années en efforts inouïs, sans atteindre la perfection de l'œuvre ancienne. Tout ce qu'il put faire avec ses faibles moyens, ce fut d'exécuter quelques raccords dans la maçonnerie.

« Tunis (Dieu veuille la faire prospérer!) est encore une cité très-importante et la capitale de l'Ifrikia, malgré la faiblesse de son gouvernement, qui menace ruine. Quoi qu'il en soit, on ne saurait nier qu'elle ne dépasse toutes les villes par ses mérites. Ni dans l'Orient, ni dans l'Occident, je n'ai vu une population plus distinguée, d'un caractère aussi aimable, et dont la société offrît autant d'attraits. Quiconque a fréquenté les Tunisiens ne tarit plus sur leur éloge, et ne ressent que de l'aversion

[1] Le sultán qui occupa le trône de Tunis de 683 à 694 fut Abou Hafs ben Abou Zakaria Yayha ben Abdelouahed ben Abou Bekr ben Abou Hafs Omar. Le pays, dit Ibn Abou Dinar dans le *Mouness fi akhbar Ifrikia ou Touness*, ne fut jamais plus heureux, ni plus tranquille que sous son règne. Quant à El-Mostanser, qui est l'auteur de la reconstruction de l'aqueduc, l'histoire le désigne comme le père, et non comme le frère du sultan qui régnait à Tunis lors du passage d'El-Abdery. Voici ce qu'on lit dans le *Mouness*, fol. 104, l. 7 : « En 666 (de J. C. 1267-1268), El-Mostanser fit achever l'aqueduc qui, anciennement, conduisait l'eau à Carthage. La prise d'eau était aux sources de Zar'ouan. Une portion fut dirigée vers la mosquée de l'Olivier, et le reste vers le jardin d'Abou-Fahr, connu de nos jours sous le nom de Bathoun. Mais cet ouvrage est détruit maintenant; il n'en reste plus aucune trace. »

pour ceux qui ne les aimeraient pas.... Qu'il vous suffise de savoir qu'il est impossible à un étranger de s'ennuyer à Tunis, parce qu'il est sûr d'y rencontrer des gens de mérite et des gens d'esprit. Les habitants sont les premiers à vous aborder; ils sollicitent votre société, et vous adoptent de prime abord comme un des leurs. Ils vous choient et vous comblent de prévenances. Plusieurs de leurs thaleb et des notables de la localité, renonçant spontanément à leurs occupations, se mirent à ma dévotion pendant tout le temps de mon séjour. Ils poussaient l'obligeance jusqu'à me présenter aux principaux personnages, et sacrifiaient leurs journées entières à me tenir compagnie. Combien de fois ne m'est-il pas arrivé de m'adresser à des gens qui ne me connaissaient nullement, pour leur demander mon chemin! Aussitôt je les voyais se lever de leurs boutiques et marcher devant moi; lorsqu'il leur était impossible de me donner le renseignement dont j'avais besoin, ils le demandaient à leurs voisins pour me l'indiquer. N'est-ce pas là, je vous prie, le comble de l'obligeance? Après tout, Dieu accorde les bonnes qualités à qui bon lui semble.

« Si je n'étais pas entré à Tunis, j'aurais déclaré que la science n'avait laissé aucune trace dans l'Occident, que son nom même y était oublié; mais le maître de l'univers a voulu qu'il n'y eût pas un endroit de la terre dépourvu d'hommes habiles en toute chose. Aussi ai-je trouvé dans cette cité un re-

présentant de chaque science, et des personnes se désaltérant à tous les abreuvoirs des connaissances humaines. Étudiants et professeurs, cette pléiade d'érudits brillait du plus glorieux éclat. Sans les mille et un embarras qui sont la conséquence nécessaire d'un voyage, je me serais fait un véritable plaisir de voir tous les lettrés de Tunis.»

Avant de quitter la métropole de l'Ifrikia, El-Abdery accorde une mention aux docteurs éminents avec lesquels il lui a été possible d'entrer en relation. Ce sont les cheïkhs Abou Mohammed abd Allah ben Mohammed ben Hâroun, originaire de la tribu des Beni Thay et né à Cordoue; Abou Djaafar Ahmed ben Mohammed ben Ibrâhîm ben Khalaça elhimiary; Abou'lkacem Ahmed ben Yezid ben Baky, qui avait été le disciple et l'ami d'Abou'lkacem ben eth-thaileçân. A Kaïrouân, il fait la connaissance du savant traditioniste «mohaddet» Abou Zeid Abd errahman ben Mohammed ben Ali ben Obeïd Allah elançari elacidi, plus connu sous le nom de Eddebbar, qui était né en l'année 605 (de J. C. 1208-1209), et avait reçu les lumières de la science de quatre-vingts professeurs, dont il conservait précieusement les noms. De Kaïrouân, El-Abdery se rend à Kâbess; puis aux deux villages de Zouâwa [1] et de Zouâra [2].

[1] Le cheikh Et-Tidjâni écrit زوارة *zouâra* dans son *Voyage à travers la régence de Tunis*, dont nous devons une excellente traduction française à M. Alph. Rousseau. — El-Abdery paraît avoir ignoré qu'il existe deux bourgs de ce nom, l'un appelé *Zouâra es-sogra* et *ouathon blad el-mrabethine*, l'autre *Zouâra el-kobra* et *koutine*.

[2] *Zouâra*, زواغة, est le village le plus considérable de la con-

Il n'arrive à Tripoli qu'après avoir campé au hameau de Zenzour. A Tripoli, où il ne fit apparemment qu'un séjour de peu de temps, il assiste cependant à une leçon du cadi Abou Mohammed Abdallah ben Abdesseyyd, et discute avec lui sur des articles de la *Sounna*.

Le plan tracé pour le présent mémoire n'admettant qu'une esquisse générale du livre, précédée de quelques renseignements sur l'Algérie et la Tunisie, je suis amené tout naturellement à abréger la fin du voyage, et à ne plus marquer que les noms de lieu avec leurs traits les plus saillants.

Le château de la reine Kahina, autrement dit Kasr Ledjm, attire les regards de notre voyageur, qui le vante comme le monument le plus extraordinaire de l'Ifrikia.

Route. De Kasr Ledjm à Mesrâta; de Mesrâta à Sort; de Sort à Barka.

Remarque. S'il faut en croire El-Abdery, les gens du pays de Barka parlent l'arabe aussi purement que les habitants du Hedjaz. Un enfant de la campagne, s'étant approché du bivac de la caravane, s'écria : يا حُجّاجُ أَمَعَكُمْ شَيْءٌ تَبِيعُونَهْ « Pèlerins, avez-vous quelque chose à vendre »? Il fit sentir le *fatha* sur le *noun* et un *soukoun* sur le *ha*.

trée. On y voit un grand nombre de dattiers, et, de là, un œil bien exercé peut distinguer quelques édifices de Tripoli, ville qui en est éloignée de cinquante milles environ. (Cf. *Voyage du cheikh Et-Tidjani*, traduit par M. Alph. Rousseau, *Journal asiatique*, février-mars 1853.

Route. Après dix jours de marche, El-Abdery campe à Alexandrie; il visite successivement cette ville et le Caire. La peinture qu'il fait des monuments de ces deux cités ne le cède en rien aux tableaux d'Ibn Batoutah. Seulement, en lisant certains passages d'El-Bekry et de Maçoudy qu'il a intercalés habilement dans sa narration, on ne peut se défendre d'un sentiment de méfiance. Là où l'on espérait trouver des impressions de voyage, on tombe sur des compilations; tant il est vrai que les musulmans, même les plus heureusement doués sous le rapport de l'imagination, abusent de cette ressource, qui est le pain quotidien de leur littérature.

El-Abdery obtient l'autorisation de faire partie de la caravane officielle, *rkeb*. Cette année-là (688 ou 689), dit-il, les pèlerins étaient relativement peu nombreux, parce que le sultan de l'Égypte était en guerre avec les chrétiens, du côté de Saint-Jean d'Acre. Les autres années, on comptait en moyenne quatre-vingt mille montures, sans parler des bêtes de somme.

Continuation de la route. Berka; Suez; Mebo'uk; le Puits aux dattiers; Akbet Ayla, station très-importante; El-Menhela; Mgâret Choayb; Euyoun Elksab; Koufafa ou Keffâfa (*sic*); Eloudjh; Akra; Elhaoura; Elmgira; Yambo', petite ville du Hedjaz, dans laquelle se tient un grand marché pour le ravitaillement de la caravane officielle; Eddahna; Bedr, bourgade célèbre par les tombeaux des martyrs et par la chapelle, *mesdjed*, élevée sur l'empla-

cement de la cabane où se retira le Prophète au moment de la bataille; Elbezoua; Rabekh, rivière où les pèlerins font leurs ablutions avant de prendre l'*iḥrâm*.

A l'étape suivante, une nouvelle affligeante vint jeter le deuil dans les rangs de la caravane. On apprit que le sultan de l'Égypte, Elmalek Elmansour, venait de succomber à une courte maladie sous les murs de Saint-Jean d'Acre.

Route. Djolfé, rendez-vous des pèlerins égyptiens; Kholayss; Bthan, oasis de palmiers; de Bthan à la Mekke, une demi-journée.

Remarque. La Mekke ne pouvait manquer d'être l'objet d'une longue description, tant sous le rapport de l'histoire, qu'au point de vue du culte. Notre voyageur s'acquitte de cette tâche avec un soin tout particulier et termine le chapitre par la réflexion suivante : « Si la terre sainte est privée des bienfaits de la science, c'est qu'elle n'offre aucune ressource aux thaleb ».

A partir de cet endroit, et pour être plus exact, à partir du Caire, le style de l'ouvrage devient plus tempéré, plus clair; la déclamation s'évanouit en quelque sorte. Soit que l'auteur ait spontanément changé de ton, soit que le lecteur ait acquis une plus grande habitude de sa diction, on ne se sent plus aussi souvent arrêté par les excentricités lexigraphiques, si vantées dans les *medarsa* sous le nom de *fṣâḥa* et de *blâṛa*.

Retour. Le retour de la caravane s'opère par Mé-

dine, où elle visite le tombeau du Prophète. El-Abdery, ayant composé une *kacida* en l'honneur de Mahomet, la récite devant une nombreuse assemblée au sein de laquelle figurait le docte Afif eddîn.

Route. Médine; la vallée de Safra; Eddahma; Yambo'; Akbet Ayla.

A Akbet Ayla, les pèlerins se joignent au cortége de l'émir Ala eddîn, l'aveugle, et remontent vers la Syrie. A Haram Elkhalyl, on se prosterne devant les tombeaux d'Abraham, d'Ishaak, de Jacob et de Joseph. On s'arrête pendant cinq jours près de la *tourba* de Loth, qui est située à l'est de Haram Elkhalyl, sur une colline au pied de laquelle s'étend un lac *aussi agité que la mer.* De là, on se rend à Jérusalem, puis à Gazza, et enfin à Sâlehia, qui est la clef de l'Égypte.

Arrivé au Caire, notre voyageur songea à se remettre de ses fatigues et à renouveler ses provisions. Lorsqu'il se remit en marche, il laissa Damiette sur sa droite et gagna Sendebis, où il fit ses dévotions au sépulcre d'Aïça ben Eloualid, frère de Khâled ben Eloualid; mais comme il tenait à revoir Alexandrie, il s'y arrêta sept jours et fut logé dans la *medarsa* où professait le fakih Zein eddîn.

La liste des étapes par lesquelles il marqua son retour au Maroc suffira, je pense, pour indiquer la nature des documents géographiques et archéologiques qu'on est en droit de demander à l'*Itinéraire occidental.* La voici, en abrégé : Bathnân; Kasr Essa'afna; Erradjol Elmechkouk; Elhaçaoui; Djar-

çoun; Mrawa; Zoulmita, un peu sur la droite; Ksar Djalith, sur la frontière occidentale de la province de Barnik; Adjrania; les déserts de Sennâna et de Menhoucha; Sort; Echchebyka; Mesrâta; Souiket ibn Mathkoud; Beni Haçân; Lebda (Leptis), ville remplie de ruines admirables et près de laquelle on remarque une statue de femme en marbre, ce qui fait supposer à notre voyageur que cet endroit était la capitale d'un royaume; Meslâta, tribu souverainement hospitalière à l'égard des pèlerins; Tripoli; Kâbess, où El-Abdery se prosterne devant le mausolée d'Abou Lebaba, qui avait été un des compagnons du Prophète; Nefta; Oulad Errekik, tribu de marabouts, Kairouân; Sfakss; Monastir; Souça; Menzel abou Naçar; Tunis; Badja; Khaulân; Kala'a نقاوس; Constantine; Bougie; le hameau de Mlâla, en Kabylie; Miliâna; Oran; Tlemceen, où il s'empresse d'aller visiter la *makbara* de Sidi bou Mediène, qui occupe le sommet d'Eleubbad; la ville de Fez, dans laquelle les pèlerins prirent le parti de faire le ramadhan; Meknaça (Mequinez), où le voyageur marocain se fit délivrer un diplôme de professeur par le cadi Abou'lhadjdjadj Youcef ben Ahmed ben Hakm Ettadjibi, qui était né en Espagne; enfin, la ville d'Azmour, que l'on regarde comme un lieu saint, à cause des marabouts dont elle renferme les cendres.

« Là, nous touchions à nos foyers, nous rentrions dans nos familles, s'écrie l'auteur avec reconnaissance; aussi, pour rendre grâces à Dieu de notre heureux

pèlerinage, nous récitâmes une prière sur le tombeau d'Abou Mohammed Salah ben Yençâren, l'honneur de son siècle, le modèle de la piété, la gloire du Maroc.»

L'ouvrage est terminé par une longue *kacida* en *ya*, qui résume, avec encore plus d'emphase, plus d'*ingéniosité* et plus d'afféterie, les impressions du poëte émérite, auquel nous devons pourtant assigner une place distinguée parmi les écrivains musulmans du moyen âge.

J'ai rarement vu un livre arabe aussi instructif et aussi utile que l'*Itinéraire d'El-Abdery*, non-seulement pour l'exactitude des données topographiques, mais encore pour les détails archéologiques, les études de mœurs, et surtout la mise en scène de presque tous les savants musulmans du VII[e] siècle. L'orientaliste qui ne craindrait pas de consacrer une partie de ses veilles à la traduction de ce document précieux rendrait un véritable service au monde savant.

DEUXIÈME EXTRAIT

DE

L'OUVRAGE ARABE D'IBN ABY OSSAÏBI'AH

SUR L'HISTOIRE DES MÉDECINS,

TRADUCTION FRANÇAISE, ACCOMPAGNÉE DE NOTES,

PAR M. LE Dr B. R. SANGUINETTI.

AVERTISSEMENT.

Mon intention n'est pas de répéter aux lecteurs du Journal asiatique les détails que je leur ai donnés dans l'avertissement de mon *Premier extrait;* bien au contraire, je m'en réfère tout à fait à ceux-ci. J'ajouterai seulement que les manuscrits qui m'ont servi pour le présent travail sont les mêmes que j'ai consultés pour exécuter le précédent, et que j'ai déjà fait connaître; que ce *Second extrait* est tout aussi inédit que le premier; et que je suis également prêt à en publier le texte, à la plus prochaine occasion opportune.

Le fragment que je donne maintenant est la version du deuxième chapitre d'Ibn Aby Ossaïbi'ah, chapitre presque entièrement consacré à l'histoire d'Esculape. L'auteur entre dans de longs et curieux détails à ce sujet, et je puis assurer qu'un bon nombre de ces derniers ne manquent ni de nouveauté, ni d'intérêt. Sans doute on y trouvera reproduits beaucoup de ces renseignements plus ou moins fabuleux, que les écrivains grecs, surtout, nous fournissent sur ce célèbre dieu de la médecine; mais au moins ils sont ici souvent présentés sous une forme diverse. On en trouvera aussi d'autres, provenant de sources purement orientales ou

arabes, et qui diffèrent d'une manière notable de ceux donnés par les Grecs. Je n'ai pas jugé à propos d'indiquer minutieusement toutes ces différences, de même que je n'ai pas cru nécessaire de réfuter toujours certains faits prétendus historiques, et dont la fausseté était évidente. Mes lecteurs s'en apercevront aisément par eux-mêmes, et ils rectifieront tout de suite les quelques erreurs des auteurs orientaux auxquelles je viens de faire allusion. En somme, Ibn Aby Ossaïbi'ah a puisé, comme on le verra, de plusieurs côtés, et il a réussi à former un ensemble qui sera lu et étudié, je le pense, avec quelque profit.

De toutes les difficultés qu'a offertes le présent travail, je ne signalerai que le nombre considérable de noms propres, soit mythologiques, soit historiques, et qui sont parfois étrangement altérés. Tout défigurés qu'ils étaient, j'ai fait de mon mieux pour les reconnaître et les rétablir. Mais quelquefois il s'est agi de noms et de faits, les uns comme les autres apocryphes. Alors le terrain vous manque complétement sous les pieds; on ne saurait marcher avec quelque sûreté; et il est souvent impossible de s'appuyer sur quelque conjecture ferme et solide. Ces cas, dis-je, se sont présentés. C'est au lecteur compétent de juger si j'ai fait tout ce que je devais, ou si, malgré mes efforts, j'ai été au-dessous de mon sujet.

EXTRAIT D'IBN ABY OSSAÏBI'AH.

CHAPITRE DEUXIÈME.

DES CLASSES DES MÉDECINS QUI ONT CONNU, LES PREMIERS, QUELQUES PARTIES DE LA MÉDECINE ET EN FURENT AINSI LES INVENTEURS.

Esculape[1].

Un grand nombre d'anciens philosophes et de

[1] Les manuscrits portent presque partout اسقلنبيوس; mais il serait plus régulier d'écrire اسقليبيوس.

médecins conviennent qu'Esculape, comme nous l'avons indiqué précédemment, est le premier médecin que l'on connaisse, et le premier qui ait raisonné sur quelques parties de la médecine, se guidant d'après l'expérience. Il était Ionien, et ce nom vient de *Ioûnân*[1], presqu'île qui fut habitée par les philosophes grecs.

Dans le livre second de son ouvrage intitulé *Les milliers* (*d'années*), Abou Ma'char[2] dit: Qu'une cité de l'Occident était anciennement appelée *Argos* (ارعش), et que ses habitants étaient appelés *Arghîzâ* (ارغيزا, pour Argives); que, plus tard, cette ville a été nommée *Anoûniâ* (انونيا, au lieu de ايونيا, ou Ionie), et que ses habitants furent dits Ioniens, du nom de leur ville; que celle-ci fut possédée par un des rois successeurs d'Alexandre (ملوك الطوآئف); mais que l'on prétend que le premier souverain grec qui ait gouverné la ville de Ionie, était appelé *Anoûlioûs* (انوليوس, pour *Aeolus*, ou Éole); que ce prince

[1] Ce mot يونان est pris ici pour la Grèce, et dans le sens de Ionie. Il a ainsi le même emploi que le terme hébreu יָוָן, c'est-à-dire qu'il est tantôt le nom propre de Iawan, fils de Japhet, fils de Noë, que tantôt il signifie la Grèce ancienne même, et quelquefois aussi les Grecs.

[2] Ce ابو معشر est le célèbre astronome, ou plutôt astrologue, connu en Europe sous le nom d'*Albumasar*. Il était natif de la ville de Balkh, dans le Khorâçân, et il a composé plusieurs ouvrages dont le plus connu est celui cité ici et appelé كتاب الألوف, ou «le Livre des milliers d'années.» Il est mort l'an 272 de l'hégire (885-886 de J. C.). (Cf. Ibn Khallicân, *Biographies*, partie du texte arabe publiée par M. de Slane, p. 165-166.)

a été surnommé *Dictator* (Dictateur دقطاطر[1]); qu'il a gouverné pendant dix-huit années les Ioniens, et a établi pour ceux-ci des préceptes nombreux qu'ils ont suivis.

L'illustre cheïkh Abou Soleïmân Mohammed, fils de Thâhir, fils de Behrâm Assidjistâny (c'est-à-dire du Segestan), le logicien, dit ce qui suit, dans ses *gloses marginales* (تعاليقه في[2]) : Qu'Esculape est fils de Jupiter (ou de Zeus, ابن زيوس), que sa naissance est réputée spirituelle, qu'il est le chef de la médecine, et le père de la plupart des philosophes. Il ajoute qu'Euclide est un de ses descendants, qu'il en est ainsi de Platon, d'Aristote, d'Hippocrate, et de la majeure partie des Ioniens; qu'Hippocrate était son seizième enfant, c'est-à-dire le seizième rameau de sa postérité; enfin, que le frère d'Esculape était Solon, et que celui-ci fut le premier qui ait établi des lois (ou le père des législateurs, وهو ابو واضع النواميس).

Or, je dis que l'interprétation arabe du nom d'Es-

[1] Je crois inutile d'insister sur le peu d'exactitude de ces prétendues données historiques. Quant au mot دِقطاطر, il ne me paraît pas pouvoir être entendu ici d'une autre manière que celle que j'ai adoptée. Cela prouve bien la confusion des temps, dans laquelle s'est fourvoyé l'auteur arabe. Pour ce qui est de supposer que دقطاطر soit la reproduction du terme grec Δεκατευτήρ, signifiant « dîmteur », ou percepteur de dîmes, cela me semble fort peu probable.

[2] J'ai dit quelques mots sur ce ابو سليمان dans mon *Premier extrait.* (Voyez *Journal asiatique*, cahier double de mars-avril 1854, p. 264, note 2; et tirage à part dudit extrait, p. 35, note 1.)

culape est : l'*empêchement de la sécheresse* (منع اليُبْس[1]). On prétend encore que la racine de ce mot, dans l'idiome des Grecs, est dérivée de l'idée de l'éclat et de la lumière.

On trouve dans les *Histoires des Géants* (ou *Héros*), écrites en syriaque, qu'Esculape était d'un naturel vif, d'une forte intelligence, avide d'instruction et très-zélé pour apprendre la science médicale; que beaucoup de circonstances heureuses se sont offertes à lui, qui l'ont aidé à devenir très-habile dans la médecine; et que des choses admirables, touchant le traitement des maladies, lui furent découvertes au moyen de l'inspiration de Dieu. Qu'il soit honoré et glorifié! On raconte aussi qu'Esculape trouva la science médicale dans un temple que les Géants possédaient à Rome, appelé le *Temple d'Apollon*[2], et qui était consacré au Soleil. D'autres disent qu'Esculape, lui-même, a été le fondateur de ce temple, qui fut nommé le *Temple d'Esculape*.

Une des choses qui confirment ce que nous venons de dire, c'est que Galien raconte dans son ouvrage

[1] Il est clair que l'on a ainsi pensé à l'*α* privatif et à *σκέλλω* « sécher, dessécher. » De là, dit-on, le nom d'Ἀσκληπιός. (Voyez aussi, sur cette étymologie hasardée, ci-dessous, p. 196.)

[2] فى هيكل كان لهم برومية يعرف بهيكل ايلق وهو للشمس

Je pense que ce mot ايلق est une altération de ابلّن ou ابلّو, pour exprimer l'*Apollon* grec, ou l'*Apollo* des Latins, ici dieu Soleil. Peut-être aussi est-il la corruption du terme grec Ἥλιος « Soleil ». Je dois ajouter que les manuscrits donnent ordinairement إفلولن pour Apollon. Il vaudrait mieux écrire افلّون.

qui traite du *catalogue de ses livres*[1], que le Dieu Très-Haut l'ayant délivré d'un apostème mortel qui l'affligeait (دبيلة قتالة), il fit un pèlerinage à son temple, appelé le *Temple d'Esculape*[2]. Il dit aussi, au commencement de son ouvrage, intitulé *La méthode de guérir*, que ce qui ne peut manquer de donner, chez la multitude, du crédit à la médecine, ce sont les cures divines dont le peuple a été témoin dans le temple d'Esculape[3].

L'historien Orosius (هروشيش صاحب القصص, ou Paul Orose), dit : Que le temple d'Esculape était un édifice situé dans la ville de Rome, renfermant une statue qui parlait aux gens lorsqu'ils l'interrogeaient,

[1] ان جالينوس قال فى كتابه فى فينكس كتبه. Telle est la leçon des manuscrits. Je ne doute pas que ce mot فينكس ne soit l'équivalent du terme grec πίναξ, qui signifie, entre autres choses, « index et catalogue ». L'auteur veut ainsi désigner le livre de Galien que nous connaissons sous le titre de : Περὶ τῶν ἰδίων βιβλίων. Cet ouvrage est, en effet, une sorte de liste où le médecin de Pergame fait le dénombrement de ses œuvres; il en indique le contenu, la date de la publication, etc., etc.

[2] Voyez le Traité intitulé : *Galeni De libris propriis liber*, cap. II. Le médecin de Pergame raconte qu'Antonin (c'est-à-dire l'empereur Marc-Aurèle) le dispense de l'accompagner dans son expédition en Allemagne, mais l'oblige d'aller à Rome, pour y attendre son retour. Il s'exprime ainsi : « Sed dimittere persuasus, cùm di-« centem audîsset, contra iubere patrium deum Æsculapium, cuius « et cultorem me demonstrabam, ex quo me lethali affectione ab-« scessus laborantem servâsset; deum veneratus, et reditum suum « expectare iusso me, etc. » (Édition Chartier, t. I, p. 38-39.)

[3] Cf. *Galeni Methodi medendi libri XIV*, lib. I, cap. I. (Édition Chartier, t. X, p. 1-3).

et qui avait été anciennement inventée par Esculape; que les Mages ou idolâtres de Rome (مجوس رومية) prétendaient que cette figure avait été dressée en tenant compte de certains mouvements des étoiles, et qu'elle était investie de la spiritualité d'une des sept planètes[1]; enfin, que la religion des chrétiens existait à Rome avant le culte des étoiles[2]. C'est du moins ce que raconte Orosius.

Galien affirme, dans beaucoup d'endroits, que la médecine d'Esculape était divine; et il ajoute que le rapport qu'il y a entre la médecine d'Esculape et la sienne est le même que celui qui existe entre sa médecine (de Galien) et celle des carrefours (ou la médecine *triviale;* طبّ الطُرُقات). Galien mentionne encore, au sujet d'Esculape, dans l'ouvrage composé pour exciter à l'étude de la médecine, que le

[1] Les seules qui fussent connues dans l'astronomie des anciens, comme dans celle des Arabes.

[2] Si par ces mots l'auteur veut dire que les folies astrologiques ont commencé à Rome quelque temps après l'apparition du christianisme dans cette ville, il a parfaitement raison. Il en est ainsi de l'application ridicule qu'on a faite de l'astrologie à la médecine, aussi bien à Rome que dans tout l'Occident, depuis cette époque et durant plusieurs siècles. Je ne parle pas ici des pays orientaux; car c'est de là même que ces rêveries nous sont venues. (Cf. Kurt Sprengel, *Versuch einer pragmatischen Geschichte der Arzneikunde*, deuxième édition, t. II, p. 167 et suiv.) Je dois ajouter que la phrase arabe est ainsi conçue : وكان دين النصرانيّة فى رومية قبل عبادة النجوم. On pourrait lire : قِبَل au lieu de قَبْل; et alors le sens serait : «que la religion des chrétiens existait à Rome, à côté (ou en face) du culte des astres.»

Dieu suprême a révélé à Esculape ce qui suit : « Tu es plus digne que je t'appelle *un ange*, qu'*un homme*[1]. »

Hippocrate dit que Dieu a élevé à lui Esculape dans les airs, au milieu d'une colonne de lumière. Un autre auteur raconte qu'Esculape était vénéré chez les Grecs, qui imploraient du secours sur sa tombe dans leurs maladies, et on assure que l'on allumait chaque nuit mille lampes sur son tombeau. Les rois étaient de la race d'Esculape[2], et ils prétendaient qu'il avait été doué du don de la prophétie. Dans son ouvrage intitulé *Les lois*, Platon mentionne beaucoup de faits se rapportant à Esculape, touchant des choses mystérieuses qu'il a su découvrir, et des anecdotes admirables qu'il a connues d'avance, parce qu'il était aidé de Dieu. Ensuite les hommes les virent arriver, précisément comme il avait prédit et annoncé. Platon raconte aussi, dans le troisième livre de son ouvrage *Sur le gouvernement* (ou *la République*), qu'Esculape, ainsi que ses fils, était instruit dans la politique ; que ces derniers étaient d'habiles et bons soldats,

[1] Cf. *Galeni Suasoria ad artes oratio* (édit. Chartier, t. II, p. 3). Les mots arabes du dernier passage sont إنّى الى ان اسمّيك ملكًا اقرب منك الى ان اسمّيك انسانًا. Littéralement : « Tant que je te nommerai *ange*, ce sera plus près de toi, que tant que je t'appellerai *homme*. »

[2] On sait, en effet, que plusieurs descendants de ce dieu de la santé ont régné dans la Carie, et cela depuis son fils Podalyre, jusqu'à Théodore second, qui fut obligé de se retirer dans l'île de Cos, lors de la descente des Héraclides. Il y eut là, en tout, onze rois de cette famille. Quelques descendants de Machaon, autre fils d'Esculape, ont régné dans la Messénie.

et qu'ils étaient, de plus, savants dans la médecine. Il ajoute que l'avis d'Esculape et son habitude étaient de soigner les malades que l'on pouvait guérir; mais que, quant à ceux qui portaient des affections mortelles, il ne les traitait nullement, afin de ne pas prolonger leur vie, qui était inutile pour eux comme pour les autres: et il les abandonnait ainsi à eux-mêmes.

Dans son ouvrage intitulé *Choix de sentences et de bons mots*, l'émîr Abou'lwafâ Almobacchir, fils de Fâtic [1], dit: Que l'Esculape dont il est ici question était un disciple d'Hermès, qu'il avait voyagé avec celui-ci, et que, lorsqu'ils furent revenus de l'Inde et qu'ils furent entrés en Perse, Hermès laissa Esculape à Babylone, comme son vicaire, afin qu'il établît des lois dans ce pays. Il ajoute: « Quant à cet Hermès, il est le premier du nom; on prononce ce mot *ermes*, et c'est le nom d'*Othârid* (Mercure [2]). Les Grecs le nomment *Ithrismîn* (اطرسمين, corruption de Τρισμέγισlος, Trismégiste); les Arabes, *Idrîs*, et les Hébreux, *Akhnoûkh* (Hénoch, اخنوخ pour חֲנוֹךְ). Il est fils de Iâred, fils de Mahalâîl (pour Mahalaleël), fils de Kaïnân, fils d'Énoûch, fils de Cheïth (Seth), fils d'Adam [3]. (Que le salut soit sur eux tous!) Le

[1] Il a été parlé de ce personnage dans mon *Premier extrait*. (Voy. *Journal asiatique*, cahier double de mars-avril 1854, p. 264, note 1; et tirage à part du même extrait, p. 34, 35, note 2.)

[2] ولفظه ارمس وهو اسم عطارد. Par ce mot ارمس, l'auteur fait peut-être allusion à l'orthographe grecque d'Ἑρμῆς; ou bien, c'est une erreur. On écrit, en arabe, هرمس.

[3] وهو ابن يارد بن مهلاييل بن قينان بن انوش بن شيث ابن آدم عليهم السلام. (Cf. *Genèse*, chap. v, vers. 1-21.)

pays de sa naissance est l'Égypte ; il y est venu au monde dans la ville de Memphis, et il est resté sur la terre quatre-vingt-deux ans. » Mais d'autres disent qu'il y a demeuré l'espace de trois cent soixante-cinq années.

Almobacchir, fils de Fâtic, dit encore : « Esculape, sur qui soit le salut! était un homme au teint brun, de haute taille, chauve, d'une belle figure; il avait la barbe épaisse, de jolis linéaments, de longs bras et de larges épaules; ses os étaient volumineux, ses muscles grêles, ses yeux brillants et très-noirs; il parlait lentement, était souvent silencieux, laissait ses bras en repos lorsqu'il marchait, regardait la plupart du temps par terre, et réfléchissait beaucoup; il était doué de vivacité, de sévérité, et, quand il parlait, il remuait son doigt indicateur. »

Un autre assure qu'Esculape a existé avant le grand déluge, qu'il était disciple de l'*Agathodæmon* égyptien, et qu'Agathodæmon était un prophète des Grecs et des Égyptiens; que l'interprétation du mot Agathodæmon est « l'heureux » (lisez « le bon ») et « le génie » (c'est-à-dire « le bon génie »)[1]; que cet Esculape est le premier qui ait pratiqué la médecine chez les Grecs; qu'il l'enseigna soigneusement, mais qu'il défendit à ceux-ci de la transmettre aux étrangers.

[1] وتفسير اغاثا ديمون السعيد الجنّ. Les manuscrits portent bien certainement الجنّ ; mais j'ai traduit comme s'il y avait الجِنّ ; car c'est la seule manière exacte de rendre, en arabe, la seconde moitié du terme grec composé Ἀγαθοδαίμων.

Quant à l'astronome Abou Ma'char de Balkh, il prétend, dans son *Livre des milliers d'années*, que cet Esculape n'a pas été le premier des médecins, eu égard à l'excellence du mérite, ni même par rapport au temps dans lequel il a fleuri; mais qu'il a pris l'art médical d'un autre personnage, et a suivi la voie de ceux qui l'avaient précédé; qu'il a été le disciple de l'Hermès égyptien, et qu'il y a eu trois Hermès.

Voici ce que dit le cheïkh Mowaffik eddîn Aç'ad, fils d'Iliâs, fils d'Almathrân, que Dieu ait pitié de lui! dans son abrégé du livre *Des maladies*[1] :

« Les Chasdéens (ou Chaldéens; الكسدنيّون) emploient l'expression de « Hermès aux trois bienfaits[2]. » Celui-ci était, en effet : 1° *roi*, et son empire s'étendait dans la plus grande partie du monde habité; 2° *prophète*, et le Dieu Très-Haut l'a mentionné dans le Korân, sous le nom d'Idrîs[3]. Sur qui soit le salut! Ce dernier est le même personnage que les Israélites appellent Khénoûkh; l'on dit aussi Akhnoûkh (Hénoch)[4]; et 3° *médecin philosophe*. Il a composé beaucoup d'ouvrages, qui se trouvent aujourd'hui encore entre les mains des hommes. Tels sont, par exemple : *Le livre de la longitude et de la latitude;* celui

[1] J'ai parlé de ce ابن المطران dans mon *Premier extrait.* (Voy. *Journal asiatique*, cahier double de mars-avril 1854, p. 248, note 1; et tirage à part dudit extrait, p. 18, 19, note 3.)

[2] هرمس المثلّث بالنعم.

[3] Voyez *Korân*, XIX, 57; et XXI, 85.

[4] خنوخ وقيل اخنوخ.

De la baguette d'or; Le livre de la doctrine d'Hermès, touchant les projections des rayons (ou radiations) des planètes, et sur l'égalisation des maisons de la sphère[1]. Les trois bienfaits que nous avons cités (c'est-à-dire les qualités ou grâces de roi, prophète et médecin philosophe) ont été réunis sur cet Hermès; mais l'on n'a jamais entendu dire qu'aucun autre que lui les ait eus tous les trois en partage : et le Dieu Très-Haut l'a élevé à lui dans une colonne de lumière[2]. Les Indiens, ainsi que les Harrâniens[3], prétendent qu'il a été attiré au ciel dans du feu, que Dieu lui avait envoyé. C'est pour cela que ces peuples brûlent leurs corps après la mort. Il y a même parmi eux des gens qui les font brûler avant le décès, pour s'approcher plus tôt de Dieu et l'adorer. »

Quant au premier Hermès, qui est celui-là même qu'on appelle *Hermès aux trois bienfaits*, il a vécu avant le déluge. Ce mot Hermès est un surnom ou titre, à l'instar de César et Cosroës. Les Perses, dans leurs Annales, le nomment *Alledjehed*, terme qui signifie « possesseur de justice[4] ». C'est le même

[1] On voit que ce sont là des théories qui font partie de l'astrologie judiciaire.

[2] Cf. *Genèse*, v, 24; et *Korân*, xix, 58.

[3] الحرّانيّون. Ils prennent leur nom de Harrân (appelée par les Romains *Carrhæ*, du grec Κάῤῥαι), ville de la Mésopotamie. Les Orientaux croient que ce fut la première cité bâtie après le déluge. C'est ici, disent-ils, et dans ses environs, que s'établirent les Sages, les Sabéens, appelés aussi Harrâniens, etc.

[4] وتسمّيه الفرس فى سِيَرِها اللجهد وتفسيره ذو عدل. Ce terme اللجهد m'est inconnu, de même que sa variante اللعجن, que fournit

que les Harrâniens considèrent comme prophète, et que les Perses disent avoir eu pour aïeul Caïoûmarth, qui est précisément Adam. Les Israélites l'appellent Hénoch, et on le nomme, en arabe, Idrîs.

Abou Ma'char dit : « Cet Hermès est le premier qui ait raisonné sur des choses célestes, telles que les mouvements des étoiles. Son aïeul était Caïoûmarth ou Adam, qui l'a instruit des heures de la nuit et du jour. Il est aussi le premier qui ait bâti des temples et qui y ait glorifié l'Être suprême. C'est encore le premier qui ait médité sur la médecine et raisonné sur cette science. Il a composé, pour ses contemporains, beaucoup de livres, en des poésies justes et cadencées, en rimes célèbres, et dans l'idiome des gens de son temps; ces ouvrages traitent de choses terrestres et célestes. Ce même Hermès est, de plus, le premier qui ait menacé les hommes du déluge, et qui ait connu qu'une calamité, venant du ciel, atteindrait infailliblement la terre, par l'eau et le feu. Il habitait la haute Égypte, pays qu'il avait lui-même choisi; il y bâtit les pyramides et les *cités de terre* [1]. Comme il craignait que la

le ms. n° 673. Ne serait-ce pas plutôt المُجَاهِد « le champion de la loi ? » C'est ainsi, en effet, que la légende musulmane et persane appelle cet Hermès ou Idrîs, qu'on dit avoir combattu, le premier, contre les infidèles, c'est-à-dire les descendants de Caïn, les Caïnites.

[1] مدائن التُراب. Peut-être que l'auteur les appelle ainsi, voulant indiquer qu'elles étaient construites en briques séchées au so-

science ne se perdît par suite du déluge, il construisit les *berbas* (monuments religieux) : l'on appelle ainsi une montagne, qui est aussi nommée *berba d'Ikhmîm* [1]. Il figura dans ces berbas, au moyen de la peinture et de la sculpture, tous les arts et tous les métiers, ainsi que les artistes et les artisans, avec leurs instruments; il y décrivit, pour ses successeurs, les diverses sciences, désirant ardemment qu'elles se conservassent à jamais dans sa postérité, et craignant beaucoup que les vestiges du savoir ne vinssent à s'effacer du monde.»

On est certain, par les traditions qui nous ont été transmises, comme venant des principaux apôtres de Mahomet, qu'Idrîs est le premier qui ait lu des livres [2], et qui ait médité sur les sciences; il a reçu du ciel trente feuillets. C'est le premier homme

seil. L'Égypte n'a jamais été riche en bois de construction. Ou bien, par ces mots مدائن التُراب, il faut seulement entendre *les cités de cette région.*

[1] Telle est la version exacte du texte, lequel, d'ailleurs, me paraît être défectueux en cet endroit, et que voici : فبنى البرابى وهو الجبل المعروف بالبرباء برباه اخميم. On peut, du reste, consulter sur ce fameux monument d'Ikhmîm (Χέμμις ou *Panopolis*), monument qui est à présent démoli, les deux ouvrages suivants : *The Travels of Ibn Jabair,* edited by W. Wright, p. 57-59; *Voyages d'Ibn Batoutah*, publiés et traduits par C. Defrémery et le Dr B. R. Sanguinetti, t. I, p. 103-104.

[2] ان إدريس اوّل مَن درس الكتب. On a même prétendu que le nom d'Idrîs vient du verbe *daraça*, quand il signifie *lire;* ou du nom d'action *ders*, qui veut dire *lecture*.

qui ait cousu les vêtements et les ait endossés. Dieu l'a élevé près de lui à un poste sublime [1].

Waheb, fils de Moumebbih, dit [2] : Qu'Idrîs a été le premier qui ait écrit avec la plume faite avec le roseau; le premier qui ait cousu les habits et s'en soit revêtu; que les hommes, avant lui, endossaient les peaux des bêtes; et il ajoute qu'Idrîs a été ravi au ciel, étant alors âgé de trois cent soixante-cinq années [3].

Le deuxième Hermès était de Babylone; il habitait cette capitale des Chaldéens, et il a vécu après le déluge, du temps de *Berîn-Bâly* [4]. Celui-ci reconstruisit cette ville après l'époque de Nimroûd, fils de Coûch [5]. Cet Hermès excellait dans la médecine et la philosophie; il connaissait les qualités des nombres, et il avait pour disciple l'arithméticien Pythagore [6]. Il renouvela, dans la médecine, la phi-

[1] Cf. *Korân*, XIX, 57, 58.

[2] On trouve quelques détails sur ce personnage dans les *Biographies* d'Ibn Khallicân, manuscrit de la Bibliothèque impériale. Il y est nommé ابو عبد الله وهب بن منبه اليمانى صاحب الاخبار والقصص. Ainsi, il est auteur de *récits* et d'*histoires;* et il aurait raconté les traditions, surtout d'après le célèbre Abou Horaïrah. L'on ne connaît pas exactement l'époque de la mort de Waheb. Ibn Khallicân dit qu'il décéda à San'â, dans le Yaman, l'an 110 de l'hégire (728 de J. C); ou bien l'année 114, au mois de moharram (mars 732); ou bien encore en l'année 116 (734); et il avait vécu quatre-vingt-dix ans. (Supplément arabe, n° 702, fol. 319 v.)

[3] Cf. *Genèse*, V, 23, 24.

[4] برين بالى. Je suppose que ce mot est une altération de سرتن بالى, et que l'on veut désigner ici Sardanapale.

[5] Cf. *Genèse*, X, 8 à 11.

[6] وكان تلميذه فيثاغورس الارثماطيقى.

losophie et la science des nombres, ce qui avait été détruit par le déluge, à Babylone. Cette ville a été la résidence des philosophes de l'Orient; et ce sont eux qui ont, les premiers, rétabli les lois pénales et réglé les institutions civiles.

Le troisième Hermès a demeuré dans la ville de Memphis, a vécu après le déluge, et il est auteur du livre qui traite des animaux venimeux. Il était médecin philosophe, connaissait les propriétés des drogues délétères et des animaux nuisibles. Il a parcouru les contrées dans tous les sens, pour étudier les maladies des différents pays et leur nature, ainsi que les tempéraments des habitants. Il a aussi composé sur l'alchimie un traité excellent et précieux, duquel dépendent beaucoup d'arts et de métiers, tels que ceux de la verrerie, de la verroterie ou coquillages de Vénus, de la composition du lut, et autres semblables. Cet Hermès avait un disciple nommé Esculape, dont le lieu de résidence était la Syrie.

Mais il est temps de reprendre le discours sur notre Esculape. On raconte, à son égard, qu'il guérissait les maladies que les gens désespéraient de pouvoir guérir; et lorsque la multitude vit une pareille chose, elle pensa qu'Esculape faisait revivre les morts. Les poëtes grecs récitèrent, à son sujet, des vers admirables, où ils prétendirent qu'Esculape donnait la vie aux cadavres et faisait revenir au monde tous ceux qui étaient décédés. Ils avançaient aussi que le Dieu Très-Haut l'avait élevé à lui, pour

l'honorer et l'illustrer, et qu'il l'avait mis au nombre des anges. L'on dit qu'il n'est autre qu'Idrîs, sur qui soit le salut!

Le grammairien Iahia dit[1] : Qu'Esculape a vécu quatre-vingt-dix années, dont les cinquante premières ont constitué l'époque de son enfance d'abord, et ensuite tout le temps pendant lequel la puissance divine n'avait point encore commencé à paraître chez lui; les quarante autres années sont la période où il était savant, ainsi que professeur. Il ajoute : Qu'Esculape a laissé deux fils, habiles dans l'art médical[2]; qu'il leur ordonna de n'enseigner la médecine qu'à leurs enfants et aux membres de sa propre famille; et qu'aucun étranger n'eût à recevoir d'eux la communication de cette science. Iahia dit aussi :

[1] Ce يحيى النحوى était un médecin chrétien d'Alexandrie, qui a joui d'une certaine faveur chez le célèbre 'Amr, fils d'Al'âs, lorsqu'il fit la conquête de cette ville, en l'année 21 de l'hégire (641 de J. C.). Son vrai nom était يحنّا ou Johannes (Jean Philopone); et il est auteur de plusieurs ouvrages de médecine et de philosophie, assez estimés. Ibn Aby Ossaïbi'ah donne beaucoup de détails sur ce personnage et sur ses œuvres, au chapitre VI, où il parle des médecins d'Alexandrie. (Ms. 674, fol. 112 r. à 114 r.)

[2] Ces deux fils d'Esculape étaient Machaon et Podalyre, braves soldats, ainsi que savants médecins pour leur temps, surtout le premier, qui était l'aîné. Ovide fait une mention de Machaon en ces termes, dans le premier livre *Des Pontiques*, lettre III :

Utque Machaoniis Pœantius artibus heros
Lenito medicam vulnere sensit opem :

Plus loin, au troisième livre, lettre IV, le poëte exilé, en parlant de sa santé et de ses forces, s'exprime ainsi :

Firma valent per se, nullumque Machaona quærunt.

Qu'Esculape fit les mêmes recommandations à ceux qui lui succéderaient sur cette terre; et leur prescrivit deux choses : 1° qu'ils eussent à demeurer au milieu des pays habités par les Grecs; savoir, dans trois îles, dont l'une était Cos, patrie d'Hippocrate[1]; et 2° qu'ils ne fissent point connaître l'art médical aux étrangers, mais que seulement les pères l'enseignassent à leurs enfants. Les deux fils d'Esculape accompagnèrent Agamemnon, lorsqu'il partit pour la conquête de Troie[2]; il les estimait et les honorait excessivement, à cause du haut rang qu'ils occupaient dans la science.

On lit ce qui suit dans un autographe de Thâbit, fils de Korrah, le Harrânien[3], à l'occasion des personnages appelés *Hippocrate* (لما ذكر البقارطة) : « Es-

[1] L'abrégé, le ms. n° 873, est ici plus complet que tous les autres manuscrits; car il ajoute : « que la deuxième île, ou ville, était Cnide, et la troisième, Rhodes. والثانية بمدينة قنيدس والثالثة بمدينة رودس.

[2] Les manuscrits portent ridiculement اطرابلس « Tripoli. » Il aurait fallu écrire اطرويا, pour Τρωία ou Τροία « Troie ».

[3] ثابت بن قرّة الحرّانى. On le connaît en Europe sous le nom de *Thebit*. Il était savant en médecine, philosophie, astronomie et dans les mathématiques; il a joui d'une très-grande faveur près du calife Almo'tadhid billâh. Thâbit connaissait fort bien les trois langues arabe, syriaque et grecque; il a composé beaucoup d'ouvrages dans les deux premières, et a traduit aussi un certain nombre de livres, du grec en arabe.

Thâbit est né, suivant Ibn Khallicân, dans l'année 221 de l'hégire (836 de J. C.), à Harrân, et il est mort à Bagdad, le jeudi 26 de safar de l'année 288 (19 février 901). Mais Ibn Aby Ossaïbi'ah dit que Thâbit est né l'an 211 de l'hégire (826 de J. C.), et qu'il est mort à l'époque que je viens de mentionner, âgé par consé-

culape, dit-on, avait douze mille disciples dans les différentes contrées de la terre; et il enseignait la médecine verbalement. Sa famille s'était ainsi transmis cette science par héritage, jusqu'à ce que l'art médical reposât tout entier sur Hippocrate [1], lequel vit que les membres de sa famille et de sa caste étaient réduits en fort petit nombre. Comme il craignait que la médecine ne vînt à périr, il commença à écrire sur cette science des livres, en forme de résumés. »

Fragment (prétendu) de Galien, et observations de Honaïn.

Voici ce que Galien dit d'Esculape, dans son *Commentaire sur le Livre du serment et de la promesse d'Hippocrate* [2] : « Deux opinions sont parvenues jusqu'à nous, touchant l'histoire d'Esculape. L'une de celles-ci est un mystère (ou une énigme, لغز); l'autre est une chose naturelle (طبيعى). Suivant la première, Esculape serait une des forces ou facultés de Dieu, qu'il soit béni et exalté! à laquelle on aurait donné ce nom, pour indiquer l'action même

quent de soixante et dix-sept années lunaires. On peut lire dans cet auteur la notice de Thâbit, au chapitre x (ms. 673, fol. 122 r. à 123 v.) (Cf. Wüstenfeld, *Geschichte der arabischen Aerzte und Naturforscher*, p. 34 à 36.)

[1] الى ان تضعضع الامر فى صناعة الطبّ على ابقراط

[2] Voyez ce que j'ai dit sur cet ouvrage supposé de Galien, dans mon *Premier extrait* (*Journal asiatique*, cahier double de mars-avril 1854, p. 242, note; et tirage à part dudit extrait, p. 13, note).

de cette puissance, c'est-à-dire, l'empêchement de la sécheresse[1]. »

Observation de Honaïn[2].

« Puisque la mort n'arrive que lorsque la sécheresse et le froid prédominent, et que ces deux conditions réunies déssèchent le corps qui meurt, il est tout simple qu'on ait nommé le ministère (المهنة), au moyen duquel les corps vivants conservent, tant qu'ils continuent à vivre, leur chaleur et leur humidité, d'un mot qui indique le manque de la siccité (عدمان اليبس). »

Galien reprend : « On dit, d'un autre côté, qu'Esculape est fils d'Apollon, que Phlégyas et Coronis en ont été le père et la mère nourriciers[3], et qu'il

[1] Cf. ci-dessus, p. 181. Je dois avertir que le fragment qui s'étend depuis ici jusqu'à la p. 197, l. 21, manque dans tous les manuscrits, excepté dans le manuscrit n° 674.

[2] حنين est très-célèbre, comme auteur d'ouvrages de médecine, etc.; mais surtout comme traducteur de livres de cette science, et autres, du grec en arabe; il a été médecin du calife Almotéwakkil. Honaïn était d'une famille syrienne; mais il est né à Hîrah, dans l'Irâk, vers l'an 176 de l'hégire (792-793 de J. C.). Il a cessé de vivre à Bagdad, le mardi 6 de safar de l'année 260 (1er décembre 873), pendant le califat de Mo'tamid. On trouve aussi quelquefois l'an 194 de l'hégire (809 de J. C.) indiqué, peut-être à tort, comme la date de sa naissance. Ibn Aby Ossaïbi'ah donne plus loin, chapitre VIII, la biographie de Honaïn (ms. 673, fol. 105 v. à 114 v.), et il en parle encore au chapitre IX (fol. 115 v.). (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité, p. 26 à 29.)

[3] فيقولون انّه ابن افلوللن وانّ فلاعولوس وقوروس مهدبه (sic) Je pense qu'on doit lire le dernier mot مُهَذِّبَهُ, ce qui signifie : « celui qui soigne, qui élève, etc. » Régulièrement, il faudrait ici مهذّبيه ou مهذّباه, au duel.

est composé d'une partie qui est mortelle, et d'une portion qui n'admet point la cessation de la vie. L'on veut indiquer par là, que toute sa sollicitude est pour les hommes, comme étant des créatures de son espèce; mais que, cependant, il est doué d'une nature qui n'est pas sujette au trépas, et qui est supérieure, par conséquent, à celle de l'homme. Seulement le poëte (sans doute Homère) lui a donné le nom d'Esculape, qu'il a pris des effets mêmes de la médecine. Quant à l'opinion qu'il est fils de Phlégyas, elle provient de ce que ce dernier mot est dérivé du terme signifiant l'*ardeur du feu* [1]; et c'est comme si l'on disait : *Fils de la puissance productrice de la chaleur animale.* »

Observation de Honaïn.

« Esculape a été nommé fils de Phlégyas, car la vie ne se maintient que par la durée de la chaleur naturelle, qui réside dans le cœur et dans le foie. On l'a appelée *chaleur*, puisqu'elle est de la nature du feu. »

Galien ajoute : « Pour ce qui regarde l'opinion qu'Esculape est fils de Coronis, elle est basée sur cela que ce nom est dérivé de l'idée de la satiété et de l'avantage de la santé [2]. »

[1] L'auteur a certainement pensé au verbe grec *φλέγω* « j'enflamme. »

[2] Il s'agit ici probablement de *κορέννυμι* « je rassasie »; peut-être, de *κορέω*, pris dans le même sens.

Observation de Honaïn.

« Esculape a été nommé ainsi, pour indiquer que la jouissance des aliments et des boissons ne peut être parfaite pour l'homme, qu'à l'aide de la médecine, qui procure une bonne digestion de ce qu'on a mangé. C'est l'art médical seul qui conserve la santé, et qui la restitue, lorsqu'elle cesse d'exister. »

Galien continue : « On dit qu'Esculape est fils d'Apollon; car le médecin doit posséder, jusqu'à un certain point, le don de la divination. En effet, il n'est pas admissible que le médecin accompli puisse ignorer ce qui doit survenir plus tard. »

Observation de Honaïn.

« Galien veut parler ici de la *prescience* médicale (ou pronostic médical, تقدمة المعرفة الطبّيّة). »

Galien reprend : « Il est temps aussi que nous parlions de la figure d'Esculape, de ses vêtements et de sa puissance. Les relations que nous trouvons écrites, touchant le culte qu'on lui aurait rendu, comme à un dieu, doivent plutôt être rangées au nombre des fables, que regardées comme l'expression de la pure vérité. Ce qui est bien connu à son égard, c'est qu'il a été élevé au ciel, parmi les anges, dans une colonne de feu. C'est analogue à ce que l'on raconte au sujet de Bacchus, d'Hercule[1], et d'au-

[1] Le texte porte زيونوسس وابرقلس. Je suppose que le premier mot est au lieu de ديونوسس, c'est-à-dire *Διόνυσος*, Dionysus,

tres héros semblables, qui ont mis toute leur sollicitude et tout leur zèle à être utiles aux hommes. En somme, on dit que Dieu, qu'il soit béni et exalté! a agi ainsi envers Esculape, de même qu'il avait fait pour ceux qui lui ont ressemblé, afin de consumer sa partie terrestre et mortelle par le feu, d'attirer ensuite à lui sa portion non susceptible de mort, et d'élever alors son âme au ciel. »

Observation de Honaïn.

« Galien explique dans ce passage comment se fait la conformité de l'homme à l'égard de Dieu, qu'il soit béni et exalté! Il dit, en effet, que lorsque la créature a détruit ses désirs corporels, au moyen du feu de la patience et de l'abstention de ceux-ci[1] (appétits qu'il désigne par les mots de *sa partie terrestre et mortelle*); et lorsque son âme raisonnable, ayant rejeté ces concupiscences, a été ornée des grâces divines (il fait allusion à celles-ci par l'idée de l'*élévation au ciel*), c'est alors, dit-il, que l'homme est semblable à Dieu, qu'il soit béni et exalté! »

Galien dit encore : « La figure d'Esculape est celle d'un homme barbu, et couvert d'une chevelure tombant en boucles. Pour ce qui regarde la cause qui a fait représenter Esculape avec la barbe, tandis que le portrait de son père[2] est celui d'un

Bacchus; et que le second est pour ابرقلس, savoir, Ἡρακλῆς; Héraclès, Hercule.

[1] (بنار الصبر والإمساك عنها (عن الشّهوات الخ.

[2] D'après les manuscrits, ce serait au contraire *son fils*; car ils

jeune homme imberbe, quelques personnes disent qu'Esculape a été figuré et peint de la sorte, parce que tel était son état, lorsque Dieu l'a fait monter au ciel. D'autres pensent que le motif de cela est que la pratique de la médecine exige la chasteté et l'âge mûr. Enfin, il y en a qui avancent que la raison est, qu'Esculape était plus habile dans l'art médical que son père lui-même[1].

« Si tu contemples Esculape, tu le verras debout, prêt à marcher, et ayant les vêtements relevés. On veut indiquer, par cette image, que les médecins doivent être disposés à tout moment à agir en philosophes[2]. Tu apercevras que les parties de son corps que la pudeur défend de laisser voir sont cachées, et que celles dont il a besoin pour la pratique de l'art médical sont nues et en évidence. On représente Esculape, tenant à la main un bâton recourbé et noueux. Cela veut dire que la médecine a le pouvoir de conduire ceux qui la pratiquent, jusqu'à un âge dans lequel ils auront besoin d'un bâton pour s'appuyer ; ou bien, que l'individu à qui l'Être suprême, qu'il soit béni et exalté ! aura fait quelques dons, est réputé digne que Dieu lui accorde aussi une baguette, comme il

portent bien distinctement : وتصوير ابنه امرد ; mais j'ai traduit comme s'il y avait *son père* ابيه, puisqu'il me semble qu'il doit être question ici d'Apollon, qui était, en effet, toujours représenté jeune et sans barbe. D'ailleurs, avec la leçon des manuscrits, le sens ne serait, en aucune manière, satisfaisant.

[1] تجاوزه فى الحذق بصناعة الطبّ ايّاه.

[2] ينبغى للاطبّاء ان يتفلسفوا فى جميع الاوقات.

l'a concédée à Hephæstos, *Roûs* et Hermès [1]. Tu vois, en effet, Roûs, rafraîchir avec cette baguette les yeux des gens qu'il aime [2], et réveiller ceux qui dorment. Le bâton d'Esculape a été fait de l'arbuste d'*althæa* [3]; car cette plante combat et chasse toute maladie. »

Observation de Honaïn.

« Comme l'althæa est une plante qui échauffe modérément, il en résulte qu'elle constitue un médicament dont l'utilité est fort répandue, étant employé, soit seul, ou bien associé à quelque autre substance plus chaude ou plus froide que l'althæa. Dioscoride et les autres écrivains qui ont parlé de cette plante, ont déjà fait la même remarque. C'est pour cette raison que son nom, dans la langue des Grecs, est dérivé du mot même qui signifie *guérison* [4]. Par cela, on veut indiquer que les avantages de l'althæa sont très-nombreux. »

[1] بمنزلة ما وهب لايفاسطس وروس وهرمس. Pour ايفاسطس, il me paraît certain qu'il désigne Ηφαιστος, Hephæstos, Vulcain. Pour ce qui regarde روس, je pense que c'est une altération du mot Ὧρος, Orus. On pourrait aussi penser à Ἔρως, Éros, Cupidon; mais cela ne me semble nullement probable. J'en dirai autant d'Iris; de plus, on va bientôt voir que le mot روس est traité dans le texte comme étant du genre masculin. J'ajouterai que le *Roûs* des Orientaux ne peut point trouver ici sa place. Enfin, j'ai à peine besoin de dire qu'Hermès هرمس indique bien Mercure.

[2] وبهذه العصى تجد روس يُقِرّ اعين مَنْ يحبّ من الناس

[3] شجرة الخطمى. C'est l'althée, mauve sauvage, ou guimauve.

[4] Ainsi, Ἀλθαία « Althæa », d'ἀλθω « je guéris »; ou bien d'ἄλθος « guérison, remède ».

Galien dit : « La courbure du bâton d'Esculape et la quantité de ses nœuds, sont une allusion aux nombreuses parties et aux branches différentes qui constituent l'art de guérir. D'ailleurs, ce bâton n'a pas été laissé sans ornements ni apprêts; mais on y a figuré l'image d'un animal, dont la vie est longue, et lequel se roule autour du bâton. Il s'agit du dragon, ou gros serpent; et plusieurs raisons ont fait rapprocher celui-ci d'Esculape. D'abord, parce que c'est un animal à la vue perçante, qui veille beaucoup et ne dort jamais complétement. De même, celui qui a pour but l'enseignement de la médecine, ne doit pas s'en laisser distraire par le sommeil; il doit être extrêmement pénétrant, pour exceller dans son art, pour pouvoir avertir de ce qui existe et de ce qui doit nécessairement arriver. Nous voyons qu'Hippocrate a fait allusion à ceci dans ces paroles[1] : « Je « pense que la meilleure chose est que le médecin « sache prévoir. C'est alors qu'il sera savant et supé- « rieur dans son art. Il avertira les malades de ce « qu'ils ont actuellement, de ce qui a précédé, et « aussi de ce qui doit survenir. »

[1] Ce passage du père de la médecine se trouve au commencement de son *Traité du pronostic*, ainsi que le dit, du reste, la glose marginale qui suit, du manuscrit n° 674 : قال ذلك في اوّل كتابه تقدمة المعرفة. Voici maintenant la citation exacte et complète du texte d'Hippocrate : « Medicum providentiæ studio incumbere, optimum esse mihi videtur. Prænoscens enim ac prædicens « apud ægrotos et præsentia, et præterita, et futura, quæque ægri « prætermittunt exponens, res utique ægrotantium magis agnoscere « credetur, adeò ut sese homines medico committere audeant ». (*Hippocratis Prognosticon*, édit. Chartier, t. VIII, p. 583, 584.)

« On a émis un autre avis, au sujet du gros serpent, représenté sur le bâton, qu'Esculape tient à la main. Ceux qui le défendent raisonnent de cette manière : le dragon est un animal qui vit pendant un temps fort long, au point que l'on prétend que sa vie dure un siècle tout entier. Pareillement, les adeptes de la médecine peuvent prolonger beaucoup leur existence. C'est ainsi que nous voyons Démocrite et Prodicus[1] (Hérodicus) vivre longtemps, pour avoir suivi les recommandations de l'art médical. De plus, le dragon rejette sa dépouille (sa peau, sa mue), que les Grecs nomment « la vieillesse[2]. » Pareillement encore, les hommes, avec le secours de l'art médical, peuvent chasser la vieil-

[1] ديموقريطس وابرودقطس. Le premier est Démocrite d'Abdère, et l'on s'accorde, en effet, assez généralement à donner une longue vie à ce célèbre médecin philosophe, savoir : cent neuf ans, ou plus. On sait qu'il était de Milet; mais qu'il fut nommé l'*Abdéritain*, à cause qu'il demeura la plus grande partie de sa vie à Abdère, ville de Thrace. Il mourut l'année 361 avant J. C.

Le second, Prodicus, paraît être mis ici pour Hérodicus. Ce sont là deux noms qui ont été souvent confondus ensemble, surtout par suite du peu de différence qui existe entre le lettres grecques Π et Η qui en sont les initiales, et de l'identité des autres lettres : Πρόδικος, Ἡρόδικος. Hérodicus a été le maître d'Hippocrate; il lui a enseigné, dit-on, la médecine gymnastique, et a vécu *jusqu'à un âge très-avancé*, quoiqu'il eût une maladie incurable. Il était, suivant Plutarque, de Sélymbrie ou Sélivrée, ville de Thrace; et, suivant d'autres, de Léontini, en Sicile.

[2] يسلخ عنه لباسه الذى يسمّيه اليونانيّون الشيخوخة
On voit qu'il s'agit de la mue annuelle des ophidiens. Le terme grec auquel on fait allusion ici est sans doute σῦφαρ, qui signifie, entre autres, « dépouille de serpent » et aussi « vieillesse ».

lesse, qui est la suite des maladies, et jouir ainsi d'une longue santé.

« Après avoir peint Esculape, on a placé sur sa tête une couronne, faite de laurier (شجرة الغار); car cette plante dissipe la tristesse. C'est ainsi que nous trouvons Hermès couronné de cette façon, lorsqu'il porte le nom de *vénérable* (المهيب). Il faut, en effet, que les médecins repoussent bien loin d'eux les chagrins; et c'est pour cela qu'Esculape est orné d'une telle couronne, qui a pour effet de chasser la tristesse. Il peut se faire aussi que le motif de cette couronne d'Esculape soit qu'un pareil ornement est commun à la médecine et à l'art augural ou divinatoire; et que les hommes aient jugé convenable que la couronne qui sert pour les médecins, soit tout à fait de la même nature que celle employée pour les devins. On peut encore observer, que l'arbre du laurier a la propriété de guérir les maladies. Nous voyons même que les reptiles venimeux fuient de tout endroit où l'on a jeté du laurier; et cet effet est pareil à celui que produit la plante appelée *koûnoûra*[1]. Le fruit du laurier,

[1] قونورا. Je ne connais aucune plante qui porte ce nom; mais je présume qu'il faut lire قونوزا, et qu'il s'agit ici de celle appelée en grec *κόνυζα*. C'est la *conysa*, ou conise, plante de la famille des corymbifères, aussi nommée la chasse-puce, l'herbe aux puces, l'herbe aux pucerons et l'herbe aux moucherons. Elle est aromatique, et son parfum est très-vanté, chez les anciens, *pour éloigner les serpents*, faire mourir les puces et autres insectes. On en distingue plusieurs espèces ou variétés, qui se trouvent aussi indiquées et décrites par Dioscoride.

nommé *baie de laurier*, lorsqu'on s'en sert pour se frotter le corps, agit exactement comme le fait le *castoréum* [1]. Après la représentation du serpent dont nous avons parlé, on a placé un œuf dans la main d'Esculape[2], pour indiquer que tout le monde a besoin de l'art médical; et l'œuf offre bien l'image de l'univers.

« Nous devons parler maintenant des sacrifices qu'on faisait à Esculape, afin d'obtenir, par son intermédiaire, les grâces de Dieu. Qu'il soit béni et exalté! On ne voit pas que personne ait offert, dans aucun temps, à Dieu, au nom d'Esculape, la moindre chose provenant du bouc. La raison en est, que les poils de cet animal ne se filent point aisément comme la laine, et que celui qui mange beaucoup de sa chair tombe malade avec facilité, atteint par les maladies épileptiformes. Car la matière nutritive qu'elle engendre est d'un mauvais suc (chyme ou chyle, ردىّ الكيموس), desséchante, grossière, âcre et inclinant vers le sang atrabilaire (يميل الى الدم السَوْداوىّ). On trouve seulement que des gens ont sacrifié à Dieu des coqs par l'intermédiaire d'Esculape; et l'on dit que Socrate a aussi offert à Esculape un semblable

[1] الجند بيدستر. Le castoréum est une matière animale sécrétée par le castor, mâle et femelle. C'est une substance résinoïde, qui excite la circulation, et agit comme sédative du système nerveux.

[2] Le texte porte, en effet : واذا صوّروا ذلك التنّين جعلوا بيده بيضة. Mais il semble, qu'au lieu de التنّين « le serpent », c'était ici le lieu de mettre الإكليل « la couronne ».

holocauste[1]. C'est donc d'une telle manière que cet être divin, Esculape, a enseigné aux hommes la médecine, laquelle devint pour eux une acquisition fixe (قُنْيَةً ثابتةً) et supérieure de beaucoup aux découvertes faites par Bacchus et Cérès[2]. »

Observation de Honaïn.

« Ce que Bacchus a inventé, c'est le vin, et il fut le premier en cela, d'après l'opinion des Grecs. Par son nom de Dionysus, les poëtes font allusion à la force qui fait subir une altération à l'eau, laquelle se trouve dans la vigne, et la dispose à devenir du vin; ainsi qu'à la joie qui résulte après qu'on a bu de celui-ci. Cérès a découvert le pain, et tous les grains dont on fait ce dernier. C'est pour cela que ceux-ci sont nommés, par les Grecs, du nom de leur inventrice[3]. Les poëtes ont appelé de la même manière la terre qui produit les céréales. Quant à Esculape, il a découvert, lui, la santé; et, sans celle-ci, on ne peut se procurer, ni les choses utiles, ni celles qui sont agréables. »

[1] On sait que Socrate, avant de mourir, a rappelé à Criton, son disciple et son ami, le sacrifice à faire d'un coq à Esculape, en lui disant : « Nous devons un coq à Esculape; n'oublie pas d'acquitter cette dette. » Et ce furent ses dernières paroles. Ce grand philosophe voulait sans doute dire par là, que la mort était à ses yeux une véritable guérison, et l'annonce de la liberté.

[2] ديونوسس وديميطر. Il a déjà été question du premier. Quant au second nom, il est évident que c'est Δημήτηρ, Déméter, Cérès.

[3] C'est-à-dire, Δημήτηρ; et aussi, peut-être, Δημήτρια, ων, céréales.

Galien reprend : « En effet, ce qu'ils ont inventé (Bacchus et Cérès) ne pouvait être d'aucune utilité, sans la découverte due à Esculape.

« Quant à l'image du trône, sur lequel est assis Esculape, c'est le symbole de la force, ou de la faculté qui procure la santé ; celle-là est la plus noble de toutes les forces, ainsi que l'ont dit quelques poëtes. D'ailleurs, nous voyons que ceux-ci, en totalité, ont loué et exalté cette puissance. L'un d'eux, par exemple, après avoir dit qu'elle a la prééminence sur tous les bienfaiteurs par sa noblesse, ajoute : « Puissé-je, le « reste de ma vie, jouir de ton bien ! » Un autre poëte dit aussi qu'elle est le plus illustre de tous les bienfaiteurs ; puis il s'écrie : « C'est toi que j'implore, « afin que je sois jugé digne d'obtenir tous les biens ! » En somme, on a dit ceci : « Les dons divers, tels que « l'opulence, les enfants, l'autorité, peuvent être acquis indifféremment par tous les hommes. » Mais n'est-il pas vrai que tout cela n'est rien, à moins que les hommes ne soient aidés par la présence de la santé, et mis ainsi à même de pouvoir jouir de ces dons ? La santé seule est la bienfaitrice qui mérite en réalité ce titre ; car c'est un bien vraiment parfait ; elle ne tient pas le milieu entre le bien et le mal, et n'est pas placée au second degré du bonheur, comme le pensent les philosophes, appelés péripatéticiens et stoïciens[1]. En effet, toutes les vertus les plus nobles

[1] وهم المعرفون بالمَشّائين وباصحاب المظلّة. Les premiers, المشّآؤن ou المشّابون, sont, sans doute, les péripatéticiens ; les au-

auxquelles les hommes aspirent avec ferveur, tant qu'ils vivent, peuvent être regardées, en quelque sorte, comme dépendantes de la santé. Ainsi, nous voyons que ceux qui désirent montrer de la valeur et de la force, faire la guerre aux ennemis pour les chasser loin de leurs proches en les combattant avec constance, ne peuvent effectuer ces projets que par l'emploi de la vigueur du corps. De même, l'homme ne saurait point agir complétement avec justice, donner à chacun ce qui lui est dû, faire tout ce qu'il doit, observer les lois, être intègre dans toutes ses pensées et toutes ses actions, s'il ne jouit pas d'une bonne santé. Le salut, pareillement, ne peut être complet sans la santé; car il est, pour ainsi dire, engendré par celle-ci [1]. Enfin, tout ce que quelques personnes ont pu avancer, pour assurer que leur but n'était point d'acquérir la santé, ç'a été par l'effet de la croyance dans certaines opinions, et pour la satisfaction de doctrines futiles et fausses. Ces paroles, au reste, étaient seulement dans leur bouche, et n'étaient point dans leur pensée. Lorsqu'elles ont confessé la vérité, elles ont dit que la santé est réellement le bien le plus parfait.

« Cette force qui produit la santé a été, par les peuples, réputée digne de former le trône de

tres ne sauraient être que les stoïciens; mais ceux-ci sont plus souvent nommés par les Arabes اهل الاسْطُوانة ; probablement du mot grec *σΊοά*.

[1] وذلك انه بمنزلة المولود عنها.

l'homme, qui est le maître dans l'art médical. De plus, le nom de cette force est dérivé d'une façon propre et non figurée; car dans la langue grecque, ce mot est tiré de celui qui signifie *humidité*[1]. En effet, la santé n'est parfaite que par suite de l'état humide du corps, comme l'a indiqué quelque part un poëte, en disant : « L'homme, c'est l'humidité » (الانسان الرطب).

« Si tu contemples le portrait d'Esculape, tu verras qu'on l'a aussi figuré assis, et appuyé sur des hommes, placés autour de lui. Cela est convenable; car il faut qu'il soit toujours ferme et stable, sans cesse au milieu des gens. On a également représenté sur lui un dragon, qui s'enroule autour de son corps. J'ai déjà raconté, ci-dessus, la raison de ce fait. »

Nous citerons maintenant ce qui suit, des préceptes et des maximes d'Esculape, tiré de ceux que l'émîr Abou'lwafâ Almobacchir, fils de Fâtic, a consignés dans son ouvrage intitulé *Choix de sentences et de bons mots :*

1° « Celui qui connaît les vicissitudes du sort ne met pas d'entraves aux préparatifs. » (C'est-à-dire, qu'il est toujours prêt à tous les événements).

2° « Certes, l'un de vous se trouve placé entre une grâce qu'il a reçue de son Créateur et un péché qu'il a commis. Il n'y a aucun autre moyen d'arranger ces deux choses l'une avec l'autre, que de louer

[1] L'auteur aura pensé que ὑγεία ou ὑγίεια « santé », vient de ὑγραίνω « je rends humide, etc. »

le bienfaiteur, et de lui demander pardon de la faute. »

3° « Que de fois n'avez-vous pas blâmé une époque, et lorsque vous êtes parvenus à un autre temps, ne l'avez-vous pas louée! Combien de choses n'y a-t-il pas, dont les commencements ont été trouvés odieux, et que pourtant on a pleuré de voir finir! »

4° « Celui qui adore Dieu sans savoir ce qu'il fait ressemble à l'âne de moulin, qui tourne sans cesse, mais qui ne se rend nullement compte de son action. »

5° « Il vaut mieux laisser échapper une chose désirée, que de la demander à celui qui n'est pas digne de la posséder. »

6° « Faire des dons à un impie, c'est renforcer son impiété; le bienfait, à l'égard de l'incrédule, est un bien gaspillé; enseigner à un sot, c'est accroître son ignorance; solliciter quelque faveur de l'homme méprisable, c'est avilir son propre honneur. »

7° « Je m'étonne de ceux qui s'abstiennent de faire usage des aliments nuisibles, de peur d'en éprouver quelque mal, et qui pourtant ne s'abstiennent pas des péchés, par crainte de la vie future ».

8° « Faites souvent silence; car le silence est une sauvegarde contre l'inimitié; soyez véridiques, attendu que la sincérité est l'ornement de la parole. »

9° On a dit à Esculape: « Décris-nous le monde d'ici bas. » Il répondit: « *Hier*, c'est un *terme* (c'est-à-dire, un temps fini); *aujourd'hui*, une *action*, et *demain*, une *espérance*. »

10° « Celui à qui vous inspirez un sentiment de pitié n'a pas pour vous une opinion bien favorable; celui qui vous calomnie est fort en colère contre vous; et celui qui vous hait ne peut pas vous donner de bons conseils. »

11° « La manière d'agir de l'individu qui a de la religion et des sentiments généreux, doit être de prodiguer à son ami sa personne et son bien; à ses connaissances, une physionomie gaie et un bon accueil; et à son ennemi, la justice. Il doit se garder soigneusement de toute circonstance déshonorante [1]. »

[1] Je crois devoir donner ici le texte de ces sentences : قال اسقلنبيوس من عرف الايّام لم يغفل الاستعداد وقال ان احدكم بين نعمة من بارئه وبين ذنب عمله وما يصلح هاتين الحالتين الّا الحمدُ للمنعم والاستغفار من الذنب وقال كم من دهر ذممتموه فلمّا صِرْتُم الى غيره حمدتموه وكم من امر ابغضت اوائله وبُكي عند اواخره عليه وقال المتعبّد بغير معرفة كحمار الطاحون يدور ولا يبرح ولا يدرى ما هو فاعل وقال فوت الحاجة خير من طلبها الى غير اهلها وقال اعطاء الفاجر تَقْوية له على فُجوره والصنيعة عند الكفور اضاعة للنعمة وتعليم الجاهل ازدياد في الجهل ومسأَلَة اللئيم إهانة للعِرض وقال انّى لاعجب ممّن يحتمى من المآكل الرديّة مخافة الضرر ولا يدع الذنوب مخافة الآخرة وقال اكثروا من الصمت فانّه سلامة من المقت واستعملوا الصدق فانّه زين النُطْق وقيل له صف لنا الدنيا فقال أَمْسِ اجَل واليوم عمل وغدًا امَل وقال المشفق عليكم يُسْىء الظنَّ

Apollon [1].

D'après Soleïmân, fils de Hassân, connu sous le nom d'Ibn Djoldjol [2], cet Apollon serait le premier philosophe qui ait raisonné sur la médecine dans les contrées des Grecs (ببلد الروم) et des Perses [3]. Il

بكم والزارى عليكم كثير العَتْب لكم وذو البغضآء لكم قليل النصيحة لكم وقال سبيل من له دين ومروّة ان يبذل لصديقه نفسه وماله ولمن يعرفه طلاقة وجهه وحسن محضره ولعدوّه العدل وان يتصاون عن كلّ حال تُعيّب

[1] Il y a dans le texte ايلق, et puis ceci : ويقال له ايله. J'ai déjà dit plus haut, p. 181, note 2, que je regarde ce mot comme une altération de ابلن, ou bien de ابلّو, pour indiquer l'*Apollon* des Grecs, ou l'*Apollo* des Romains, etc.: et cela, peut-être, sans que l'auteur s'en doutât.

[2] ابن جلجل était un médecin arabe d'Espagne, attaché au calife Hichâm II, Mouwayyad billâh, qui commença à régner dans ce pays, l'année 366 de l'hégire (976 de J. C.). Il a laissé quelques ouvrages de médecine, et a pris part à une nouvelle traduction des livres de Dioscoride, du grec en arabe. Ibn Aby Ossaïbi'ah parle d'Ibn Djoldjol au chapitre XIII (ms. 673, fol. 187 v. à 188 v.) (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité, p. 57; *Relation de l'Égypte, par Abd-Allatif*, traduite par Silvestre de Sacy, p. 495-500, et p. 549-551; *The history of the Mohammedan dynasties of Spain, from the text of Al-Makkari*, translated by P. de Gayangos, t. I. Appendix A, p. XXIII-XXVII.)

[3] Je vais donner, tant bien que mal, la traduction de ce dernier morceau, lequel, du reste, me semble apocryphe, dans les noms propres comme dans les faits; et qui, de plus, n'est pas très-correct. Voici, en partie, le texte : وهو استنبط كتاب الاغريقى لهيامس الملك........ فى زمان بداق الحاكم وله آثار عظيمة مشيعة* وهو يُعدّ لج

* Telle est la leçon du ms. n° 673; les autres mss. donnent شنيعة.

a découvert le *Livre* (*du?*) *grec* du (ou pour le) *roi Hiâmus*[1]; il a discouru et médité sur l'art de guérir, et l'a pratiqué. Ce fut après Moïse, sur qui soit le salut! et au temps du *juge Badâk*[2]. D'illustres et célèbres traditions se rapportent à lui, et il est mis au nombre des merveilles, à l'exemple d'Esculape.

[1] Est-ce que par ces mots هيامس الملك, l'auteur aurait eu en vue Hyame (Hyamus, Ὕαμος), le chef célèbre des Hyamides, qui remplissaient en Grèce les fonctions d'augures? Ou bien, le fameux médecin Iapis, au sujet duquel on lit les vers suivants dans l'Énéide de Virgile?

Jamque aderat Phœbo ante alios dilectus Iapis
Iasides: acri quondam cui captus amore
Ipse suas artes, sua munera, lætus Apollo
Augurium, citharamque dabat, celeresque sagittas.
. . . .
. . . .

(Livre XII, vers 391-394 et suiv.)

Quant aux mots كتاب الاغريقي, ils désignent peut-être ici un ouvrage sur l'art augural, écrit en grec (*aghrîky*, corruption du mot latin *græcus*).

[2] Quel est ce بداق الحاكم, Badâk, le juge ou le magistrat, etc.? Il m'est bien difficile d'émettre une conjecture vraisemblable à ce sujet. Est-ce que, par hasard, l'auteur aurait pensé à Empédocle? Celui-ci était, on le sait, philosophe, poëte, médecin; et, en outre, un personnage très-influent dans la république d'Agrigente, en Sicile, sa patrie. Il aurait même pu en être le tyran; mais il ne l'a pas voulu, et a préféré y faire adopter le gouvernement populaire. Je finirai en disant, qu'au lieu de بداق, le manuscrit n° 673 porte يداق. — Le *Troisième extrait* renfermera tout le chapitre VII de l'ouvrage. C'est celui des médecins qui ont vécu au commencement de l'islamisme.

RECHERCHES SUR L'HISTOIRE NATURELLE CHEZ LES ARABES,

PAR J. J. CLÉMENT-MULLET.

ARACHNIDES.

Une des parties les moins cultivées dans les sciences qui se rattachent à l'Orient, c'est celle de l'histoire naturelle. Jusqu'ici la philologie, l'histoire et l'archéologie ont captivé toute l'attention des savants, et les recherches sur les sciences physiques ont été complétement négligées ou à peu près. Si l'on en excepte les travaux qui se rattachent à l'histoire naturelle biblique, comme ceux de Bochart, de Rosenmuller ou bien encore de Sprengel, nous ne voyons que des essais isolés, disséminés çà et là dans les ouvrages des savants, où ils se trouvent noyés, mais pas un seul corps d'ouvrage qu'on puisse comparer à l'*Hierozoicon*. Pourtant, cette partie mérite autant que toute autre d'être étudiée. En effet, elle peut conduire à une application positive du plus haut intérêt. Les synonymies bien faites révéleront la nature véritable des productions d'une contrée. Les relations et descriptions des pays visités par les anciens acquerront de la certitude, elles sortiront du vague dans lequel elles ont flotté jusqu'ici, et ce merveilleux lui-même, dont la vive imagination des Orientaux embellit chaque objet, ramené à sa juste valeur, pourra fournir des renseignements précieux aux explorateurs. Et l'agriculture elle-même, que n'y gagnera-t-elle pas? Alors nous pourrons espérer avoir des versions exactes. On ne traduira plus le mot seulement, mais

la pensée, qu'on doit toujours chercher dans un ouvrage positif.

Conduit par la nature de mes études à l'alliance des langues orientales avec l'histoire naturelle, j'ai hasardé quelques essais d'application. La tâche est difficile, et même très-difficile, il faut l'avouer; mais enfin ce n'est pas un motif pour la repousser; c'en est un, au contraire, pour l'aborder avec courage et persévérance. Occupé de la traduction d'un traité du savant rabbin et médecin Maimonides, *Sur les morsures des animaux venimeux et les poisons*, j'ai rencontré un chapitre assez détaillé sur les arachnides; j'en ai vu dans Avicenne un autre bien circonstancié et j'ai été porté à les étudier; j'ai dû consulter aussi Damiri et Kazwini, les deux sources les plus abondantes où l'on puisse puiser. J'ai donc extrait les passages de ces auteurs qui se rattachaient à mon sujet et je les ai coordonnés de manière à les présenter, autant que possible, dans un ordre méthodique. Pour compléter les citations, j'ai cru devoir extraire du Dictionnaire des termes de médecine et de sciences naturelles, dressé sous les auspices de M. Clot-Bey[1], ce qui était relatif aux araignées et aux tarentules.

J'ai acquis une preuve nouvelle d'un fait, du reste, déjà bien connu : c'est celui des emprunts faits aux Grecs par les Arabes, et particulièrement à Aristote. On trouvera dans les notes les passages du naturaliste grec qui ont de l'analogie avec ceux des textes arabes; je n'ai pas cru devoir non plus négliger Pline, que j'ai cité aussi quand le besoin s'en est fait sentir. J'ai pu, à cette occasion, constater une réalité qui n'est pas sans intérêt, c'est que nous trouvons dans Avicenne et dans Pline des noms grecs d'arachnides qui ne se rencontrent nulle part dans Aristote ou Galien. Devrait-on en con-

[1] الشذور الذهبية فى الالفاظ الطبية. *Dictionnaire des termes anciens et modernes des sciences médicales*, nat. etc. rédigé à l'École de médecine du Caire, sous la direction du docteur Clot-Bey, etc. Bibl. imp. ms. f. suppl. arabe, n° 1378.

clure que l'un et l'autre les ont pris dans quelque traité grec que nous aurions perdu? Est-ce bien simplement une tradition? C'est peu probable; ce qu'il y a de certain, c'est que la rédaction d'Avicenne ne permet pas de croire qu'il ait rien emprunté à Pline.

La nomenclature des arachnides attribuée à Galien, et que répète Albert le Grand d'après lui, ne se trouve dans aucune des éditions de Galien que j'ai pu consulter. Faut-il en conclure encore qu'elle a été extraite d'un ouvrage du médecin grec qui serait perdu?

La citation de Maimonides est extraite du traité du célèbre rabbin de Cordoue qui est cité plus haut. Il en existe à la Bibliothèque impériale deux manuscrits, l'un en caractères arabes et l'autre en caractères hébreux. Il y a de ce traité une version hébraïque dont j'ai tiré bon parti. Je dois la connaissance de ces manuscrits au savant et respectable M. Munk, si cruellement éprouvé par le malheur. Je m'étendrai peu sur cette dernière source, me proposant de donner très-prochainement le texte et la traduction de ce traité.

Pour Damiri, j'ai consulté les manuscrits de la Bibliothèque impériale, 870 et 873, f. s. ar.

Quant à Kazwini, j'ai pris, dans une copie faite sur le manuscrit 866, f. s. arabe, par moi, et collationnée sur quatre autres manuscrits, et dans le texte publié par M. Wustenfeld, renvoyant à la Chrestomathie de M. de Sacy pour les textes qui s'y trouvent, de même que je me suis servi de sa traduction.

J'ai cru devoir aussi hasarder quelques déterminations en m'aidant de la relation publiée par les savants de l'expédition d'Égypte; du *Règne animal* de Cuvier (éd. 1829, 1830, 5 vol.), dans lequel la partie des arachnides a été traitée par le savant et modeste Latreille. M. Guérin-Meneville a eu aussi l'obligeance de m'aider de ses conseils et de me communiquer sa belle collection.

Je m'en suis tenu aux noms les plus généraux, étant si peu secondé par les désignations des auteurs, qui souvent se con-

tentent d'indiquer la forme, par comparaison, avec un autre insecte, ou seulement la couleur. Forskhal lui-même, quelque consciencieux que soit son travail, n'a pu m'être d'aucune utilité parce qu'il a fait ses déterminations sans tenir compte des auteurs anciens, tandis qu'au contraire, dans le Dictionnaire de M. Clot-Bey, on s'est le plus ordinairement occupé de reproduire les anciens, sans s'occuper des modernes, ni en citer aucun. Au surplus, en règle générale, on doit dans l'histoire naturelle ancienne ne point chercher au delà des noms génériques, à moins de raisons toutes particulières qui fassent reconnaître le nom de l'espèce. Je suis loin de garantir l'exactitude de ma détermination, que je présente comme une œuvre de bonne foi, et en quelque sorte comme une invitation adressée aux savants pour reprendre ce sujet et l'étudier avec l'attention qu'il mérite. L'une des sources les plus fécondes où l'on doive puiser, c'est, sans contredit, Avicenne chez les Arabes. On trouve dans ses œuvres médicales des détails extrêmement curieux et utiles pour ce genre d'étude.

Nous ne croyons pas pouvoir mieux terminer cette courte introduction, qu'en rappelant au lecteur les jolies choses que Mocadessi fait dire à l'araignée [1]. Si le reproche qu'elle adresse à sa mère de l'abandonner au hasard, dès le moment de sa naissance, est en opposition avec les faits, d'autre part, on remarque l'exposé très-sommaire, mais très-vrai des mœurs de l'araignée et de sa manière de filer, sur laquelle nous reviendrons plus tard. Nous ferons remarquer aussi, tant dans ce chapitre que dans celui du ver à soie, la comparaison judicieuse qui existe entre le fil du vers à soie et celui de l'araignée, dont le peu de consistance est devenu proverbial pour exprimer la fragilité des choses humaines. (*Koran*, s. XXIX, v. 40; éd. Flueg., et Job, c. LIII, v. 1, 14.)

Enfin, nous ferons observer qu'en Orient aussi, l'araignée a été un objet d'aversion et de dégoût, comme on peut le

[1] *Les oiseaux et les fleurs*, allégories morales d'Azz-eddîn el Mocaddessi, publiées en arabe, avec traduction et notes par M. Garcin de Tassy. Paris, Impr. royale, 1821, chap. XXXV.

voir dans Damiri (fol. 86, t. II, M. 870), qui nous apprend, entre autres choses, que le Prophète recommandait de tuer les araignées, qu'il regardait comme des démons ان العنكبوت شيطان فاقتلوه.

(Damiri.) العنكبوت دويبّة تنسج فى الهواء وجمعها عناكب وكنيته ابو خثيم وابو قشعم والانثى ام قشعم و وزنه فعللوت وهم قصار الارجل كبار العيون....... قال افلاطون احرص الاشيآء الذباب واقنع الاشيآء العنكبوت فجعل الله رزق اقنع الاشيآء احرص الاشيآء فسبحان اللطيف الخبير... قال الجاحظ ولد العنكبوت اعجب من الفرّوج الذى يخرج الى الدنيا كاسيا لان ولد العنكبوت يقوى على النسج ساعة يولد من غير تلقين ولا تعليم وتبيض وتحضن واول ما يولد دودًا صغارًا ثم يتغيّر ويصير عنكبوتًا وتكمل صورته عند ثلاثة ايام وهو يطاول السفاد فاذا اراد الذكر الانثى جذب بعض الخيوط نسجها من وسط فاذا فعل ذلك فعلت الانثى مثله فلا يزالان يتدانيان حتى يتشابكا فيصير بطن الذكر قبالة بطن الانثى وهذا النوع من العناكب حكيم ومن حكمته انه يمدّ السدآء ثم يعمل اللحمة ويبتدى من الوسط ويهىء موضعا لما يصيده من مكان اخر للخزانة فاذا وقع شىء فيما نسجه وتحرّك عمد اليه وشبّك عليه شيئًا يضعفه فاذا ضعفه حمل وذهب به الى

خزانته فاذا حرق الصيد من النسج شيًا عاد اليه ورمّه
والذى ينسجه لا يخرجه من جوفها بل من خارج جلده
وفيها مشقوق بطول وهذا النوع ينسج بيته دايما مثلث الشكل
ويكون سعة بيتها بحيث يغيب فيها شخصها

Kazwini (Voy. *Chrest.* Sacy).

العنكبوت حشرات (Dictionnaire de M. Clot-Bey.)
روسها مختلطة بصدورها وليس اذناب ولا اجنحة
ولبعضها فم فيه فكان جانبيان وهو مبدآء قناة لهضم ولكل
واحد منها ثمانية ارجل (sic)

Kazwini. (Voyez *Chrest.* Sacy).

الرتيلاء بضمّ الراء وفتح الثاء المثلثة جنس من (Damiri.)
الهوامّ وتمتد ايضا وقال الجاحظ الرتيلاء نوع من العناكب
ويسمّى ايضا عقرب الحيات لانها تقتل الحيات والافاعى انتهى
قال ابو عمرو موسى القرطبى الاسرايلى (Maimonides.)
الرتيلاء هذا الاسم يقع على انواع كثيرة من الحيوانات
وقيل انها ستة انواع وقيل ثمانية وهى كلها من اصناف
العنكبوت وذكر حذاق الاطبّاء ان اعظم هذه الانواع شرّا
المصريّة امّا النوعان الموجودان فى البيوت فى آكثر البلاد
فيها عنكبوتان واحدها العنكبوت الطويل الارجل الصغير.
الجثة التى ينسج بين الحيطان والسقوف نسجًا كثيرًا اسود

والاخر الذى هو اكبر جثة منه واقصر ارجل وهو ينسج فى السقوف نسجا ابيض شفيفا شبه الثوب النصافى فان هذين النوعين نكايتهما قليلة وقد ربّما لا يحسّ الانسان بعضّهما واما بقية الانواع الاخر من الرتيلاء فانها توجد غالبا فى الاريان ومنها نوع له زغب واهل مصر يسمّونه ابا صوفة ونهش هذه الانواع كلها قريب من لسع العقرب وكل ما ينفع من لسع العقرب ينفع من نهش الرتيلاء

(Kazw.) رتيلاء صنف من العناكب يقال له بالفارسيّة ديلك

(Dictionnaire de M. Clot-Bey.) وقال الاروبيون الرتيلاء نوع العنكبوت كثير الوجود فى جنوب ايطاليا يحدث من عضّه مرض عصبى عجيب لما يحصل لمعضوضه من التشنّج بحيث انه دائما يميل الى الرقص

ARAIGNÉE (1).

(Damiri). L'araignée (en arabe عنكبوت, plur. عناكب, sur la forme فعللوت) est un petit animal qui file dans l'air; elle est surnommée : le mâle, *le père de l'infortune*, et la femelle, *la mère de l'infortune*. Les araignées ont les pieds courts et les yeux nombreux. Platon a dit : « Ce qu'il y a de plus mobile, c'est la mouche; ce qu'il y a de plus sédentaire, c'est l'araignée; or,

Dieu a donné ce qu'il y a de plus mobile pour nourriture à ce qu'il y a de plus sédentaire. Gloire à Dieu, bienfaisant et intelligent (2) ! » Djaez dit que les petites araignées sont encore plus admirables que les poussins, qui viennent au monde tout vêtus, tout habillés, tandis que les petites araignées sont assez fortes et assez habiles pour pouvoir, immédiatement au moment de leur naissance (3), filer sans être obligées de prendre aucune leçon. L'araignée fait sa ponte; elle couve ses œufs; mais ce qu'elle met au jour est tout d'abord un petit ver, lequel ensuite subit une métamorphose et devient une araignée parfaite, qui acquiert sa forme complète en trois jours (4). L'araignée amène avec lenteur l'acte de l'accouplement. Lorsque le mâle veut s'approcher de la femelle, il tire quelques fils qu'il fait partir du milieu de sa toile; la femelle en fait autant de son côté, et ils ne cessent point de s'approcher l'un de l'autre peu à peu, jusqu'à ce qu'ils soient complétement réunis et que l'abdomen du mâle soit appliqué à celui de la femelle. Cette espèce d'araignée est remplie d'instinct; un des effets de cet instinct, c'est qu'elle commence à poser la chaîne, puis elle fait la trame. Elle part du milieu et elle dispose un lieu à part pour la réserve de sa chasse; c'est son magasin. Quand une proie est tombée dans sa toile, elle s'agite; l'araignée arrive vers elle, elle l'enveloppe de quelques fils dans lesquels cette proie reste enlacée et dans l'impuissance d'agir. Lorsque l'araignée a ainsi privé l'insecte de sa force, elle

le prend et l'emporte à son magasin. Si la proie a brisé quelque partie de la toile, elle y revient et répare le dommage (5). La matière dont son fil est composé ne sort point de l'intérieur de son corps, mais il vient de l'extérieur de sa peau (6). Sa bouche est fendue en long. Cette espèce (7) donne toujours à sa retraite une forme triangulaire, et la dispose assez ample pour que son corps puisse y être caché.

(Kazwini). Il y a des auteurs qui pensent que l'araignée femelle seule travaille et que les mâles sont des paresseux qui ne font rien (8). D'autres disent que la femelle fait la chaîne et le mâle la trame, parce que la chaîne est plus forte que la trame, alors ils seraient associés pour le travail, ou bien ils représenteraient le maître et son disciple.

(Dict. de Clot-Bey). L'araignée est un insecte chez lequel la tête n'est point séparée du corselet; elle n'a point d'ailes ni de queue (9). Quelques espèces ont une bouche pourvue de deux dents placées de chaque côté; c'est le commencement du tube digestif, et toutes ont huit pattes.

(Kazwini). 1. Il y a une espèce qui tire sur le rouge, qui est couverte de duvet; sur sa tête sont quatre aiguillons qui lui servent à faire sa piqûre. Elle ne file point; mais elle se creuse un trou en terre, d'où elle sort la nuit comme tous les insectes (10).

2. Il y a une espèce qui est montée sur de longues pattes. Comme elle a la conscience de la faiblesse de ses membres et qu'elle sait qu'il lui est

impossible d'aller à la chasse, elle prépare pour attraper sa proie des réseaux et des cordes avec des fils. A cet effet, elle choisit un intervalle entre deux murailles voisines l'une de l'autre (11); elle jette sa salive, qui fait son fil, sur l'un des côtés, pour qu'il s'y fixe; puis, elle en fait autant du côté opposé (12), de même une seconde fois, puis une troisième. Voilà la chaîne; ensuite, elle applique sa trame jusqu'à ce que la toile soit au complet. Toute cette construction se fait suivant des règles géométriques qui lui donnent la perfection. Elle dispose ensuite dans l'angle un observatoire où elle attend la chute de sa proie; sitôt qu'une mouche ou un insecte quelconque vient à se jeter dans le filet, elle se hâte d'aller le saisir (13).

3. Une espèce dont les pattes sont courtes est appelée *loup-cervier* (phœde). Quand elle veut attraper sa proie, elle va chercher un angle de muraille; elle en garnit de son fil les extrémités. Lorsque, vers la fin du jour, la mouche, qui n'y voit plus, vient se réfugier dans ce coin, elle tombe dans le filet. Quelquefois cette araignée laisse tomber son fil de l'extrémité d'un toit, et elle-même se laisse descendre perpendiculairement attachée à ce fil (14). Quand elle voit une mouche voler à sa proximité, elle se lance elle-même sur elle, la garrotte solidement; puis elle emporte son butin chez elle (15).

4. Une espèce est appelée *le lion;* elle a six yeux; quand elle voit une mouche fixée à terre, elle contracte ses extrémités, puis s'élance d'un bond sur la

mouche, sans jamais manquer son coup (16); c'est le fléau des mouches (17).

5. Il y a une espèce qu'on nomme *rotaïle;* c'est la plus mauvaise de toutes. Quand elle marche sur un homme, il en meurt par suite de la plaie que cause sa bave, mais nullement par suite de sa morsure. On l'appelle le scorpion des *tsahaban* (sorte de serpent), parce qu'elle les tue (18).

6. Il y en a une dont les attaques sont très-redoutables. Elle dispose ses fils à la surface de la terre ou des rochers, et si quelque insecte vient à y tomber elle en fait sa proie (19).

7. Une espèce travaille avec beaucoup de délicatesse; elle dispose sa toile et place sa retraite sur un point élevé. Quand un insecte tombe dans le piége, il s'y débat, l'araignée accourt, suce ce qu'il a d'humidité. Pendant ce temps, la mouche bourdonne par l'excès de la douleur, jusqu'à ce qu'enfin elle meure; l'araignée alors l'emporte au magasin pour ses besoins à venir. C'est vers le coucher du soleil que la chasse est plus abondante (20).

ROTAÏLE, PHALANGION DES GRECS, PHALANGIUM DES LATINS.

(Damiri.) Le rotaïle est une espèce d'insecte; mais ce nom s'étend aussi à d'autres. Suivant Djaez, le rotaïle est une espèce d'araignée nommée aussi *scorpion des serpents et des vipères*, parce qu'elle les tue (21).

(Maimonides.) Abou Amrou Mousa, de Cordoue[1], israélite, dit que ce nom de *rotaïle* s'applique à plusieurs espèces d'animaux (22). Suivant les uns il y en a six espèces; suivant d'autres il y en a huit, qui toutes appartiennent au genre araignée. Des médecins distingués par leur habileté disent que de toutes les espèces la plus dangereuse est celle d'Égypte (23). Mais, pour les deux espèces qu'on trouve partout et dans toutes les maisons, l'une des deux est une araignée qui a de longues pattes, un petit corps, qui établit entre les murailles et les toits des fils nombreux, de couleur noire.

L'autre a le corps plus gros et les pattes plus courtes; elle file après les toits. Son fil est blanc et brillant comme le vêtement nommé *nisafi* (24). Ces deux espèces sont fort peu nuisibles, et souvent il arrive que l'on sent à peine leur morsure.

(Maim. Dam.) Les autres espèces, qui sont des rotaïles, se trouvent généralement dans les champs. Il y en a une qui est revêtue d'un duvet et que les habitants du Caire appellent *le père de la soie* (25).

Les morsures de toutes ces espèces, quant aux effets, se rapprochent de la piqûre du scorpion, et

[1] Sur le titre du manuscrit arabe 1094 A. F, il est appelé ابو عمران موسى الاسرائلى القرطبى. Au commencement du traité, soit dans ce manuscrit, soit dans celui 411, en caractères hébreux, on ne trouve que les noms موسى بن عبيد الله القرطبى. Voici ses noms, tels que les donne Casiri, *Catal. Bibl. Escurial*, t. I, p. 294 :

ابو عمران موسى بن عبيد الله بن ميمون الاسرائلى القرطبى

Voy. Abdallatif, *Descript. de l'Égypt.* p. 465, trad. de Sacy.

tout ce qui peut être efficace contre cette dernière s'emploie utilement pour la morsure des rotaïles.

(Kazwini). *Rotaïle*, espèce d'araignée nommée en persan *dailamak* ou *daïlamouk*.

(Dict. de Clot-Bey). Les Européens disent que le *rotaïle* est une espèce d'araignée très-abondante sur les côtes d'Italie, dont la morsure cause une maladie nerveuse extraordinaire, parce que celui qui en a été atteint est continuellement porté à danser (26).

(Avicenne, t. II, p. 146). On compte six espèces de rotaïles :

La première est nommée *roughion :* elle affecte une forme arrondie; elle a la couleur de raisin, c'est-à-dire tirant sur le noir.

La seconde est nommée *lycos* (27) : son corps est plus large; les parties qui appartiennent au cou sont garnies d'écailles bien apparentes; au-dessus de la bouche elle a trois corps saillants distincts et lisses.

La troisième, *mourmekion*, est de la taille de la grosse fourmi nommée *hadjrouph;* sa couleur tire sur le cendré; son corps est couvert, particulièrement sur le dos, de petites excroissances rouges (28).

La quatrième, le *sklerocephale :* tout son corps et sa tête ne font qu'un; elle est pourvue d'ailes comme la grande fourmi (29).

La cinquième, le *selicoun* (euclion) : elle est de forme allongée, grêle, son corps est tacheté de points, surtout la tête et le cou.

La sixième, *karnokolaphtès* : elle a le corps allongé, de couleur verte ; elle a comme des aiguillons sous le cou (30).

Un autre auteur a écrit que le rotaïle est un animal qui ressemble à l'araignée nommée *phed* « loup-cervier », et qui donne la chasse aux mouches.

Suivant Galien, il y en a douze espèces :

1° L'araignée d'Égypte est la plus mauvaise ; elle est horrible à voir ; son corps est allongé de même que sa tête ; elle ressemble à ces mouches qui volent autour des lumières.

2° Il y a celle qui est rouge, qui ressemble à une araignée dont le corps est arrondi.

3° Celle de couleur noir de fumée, qui ressemble aussi à une araignée.

4° Celle qui est tachetée de noir et de blanc.

5° Celle qui a le corps arrondi, la bouche petite.

6° Celle qui est étoilée (*asterion*), dont le dos se termine en pointe, avec des lignes brillantes (31).

7° Celle qui est couverte d'un duvet jaune.

8° L'*uvée* (couleur de raisin noir) : elle est indiquée spécialement par ce nom ; elle a la bouche au milieu de la tête ; ses pattes sont courtes, se portant en arrière. Quand elle veut mordre, elle se contracte sur ses pattes, et pour blesser (frapper), elle lance sa salive en petite quantité. Elle est plus grêle que celle couleur raisin noir, nommée la première (32).

9° La *myrmécoïdes*, qui ressemble à une fourmi :

elle a le cou rouge, la tête noire, le dos blanc; elle est tachetée de points de couleurs variées.

10° Celle qui a la forme d'une *cantharide* (cantharidalis).

11° Celle qui a la forme d'une *guêpe* et qui est rouge (33).

12° L'*erviforme* (*herbina*, seu *ervina*, Gor. ad Nic. Ther.), ainsi nommée à cause de sa petite taille, et parce qu'elle ressemble à la vesce noire. Elle est ronde; sa bouche est petite, son corps roux, ses pattes blanches; elle est couverte d'un duvet très-abondant.

ACCIDENTS CAUSÉS PAR LA MORSURE DE CHAQUE ESPÈCE EN PARTICULIER.

Voici les accidents particuliers cités par Galien et autres médecins :

L'araignée égyptienne est affreuse; elle cause de violents maux de tête, de la somnolence, que suit une mort prompte.

La rouge cause par sa morsure une douleur faible et qui se calme facilement.

Celle qui est noir de fumée est horrible; elle cause de la douleur à l'épigastre, des vomissements continuels, des céphalalgies, une toux incessante, la suppression des urines, et elle détermine la mort en peu de temps.

Celle qui est noire, et celle qui est tachetée de noir et de blanc, causent une douleur vive accompagnée de frissons, du froid, un tremblement et de la pesanteur dans les cuisses.

Celle qui est blanche, qui a le corps arrondi, une petite bouche, cause une douleur faible accompagnée de démangeaisons, de coliques, une atonie générale du corps, et des déjections alvines.

Celle qui est étoilée cause une vive douleur, accompagnée de démangeaisons, de frissons, de la torpeur; rend hébété, cause de la pesanteur de tête et de l'atonie dans le corps.

Celle qui a un duvet jaune cause une très-vive douleur, des horripilations, une sueur froide; le ventre se tuméfie et le plus grand nombre succombe. Il y en a qui ajoutent encore quelques-uns des symptômes que cause la morsure de celle qui est couleur raisin noir : érection du pénis, perte de la voix, émission spermatique, des mouvements convulsifs; mais cela est peu certain, aussi je n'y attache point de valeur.

Celle couleur raisin noir cause une douleur cuisante dans la morsure même, du froid dans tout le corps, des horripilations, un tremblement, des mouvements convulsifs, une sueur froide, l'extinction de la voix, de la torpeur dans tout le corps, une douleur générale, l'érection du pénis et des émissions involontaires du fluide spermatique; l'urine est trouble.

Celle qui a la forme d'une fourmi fait une morsure assez innocente et qui ne cause qu'une faible douleur.

Celle qui a la forme d'une cantharide cause une éruption sur le corps et de l'embarras dans la langue.

Celle qui a la forme d'une guêpe produit de la douleur locale, des mouvements convulsifs, une somnolence invincible, de l'affaiblissement dans les cuisses.

Celle qui est erviforme est horrible; les accidents qui suivent sa morsure sont analogues à ceux que cause l'araignée couleur raisin noir, mais ils sont d'une médication encore plus difficile.

NOTES.

(1) En hébreu עכביש. On trouvera dans Bochart (*Hierozoïcon*, t. III, chap. XXIII, p. 498 et suiv. édit. de Rosenmuller) des détails assez étendus sur l'étymologie du nom hébreu et du nom arabe, de même que sur les noms divers de la toile d'araignée en arabe. Une version persane de la Bible, manuscrite, qui est à la Bibliothèque impériale, traduit le mot עכביש par گاورو « visage de bœuf », qui ne se trouve dans aucun dictionnaire. (Voir Notice de M. Munk, sur Rab. Saadia Gaon, et sur une version persane manuscrite, dans le vol. IX de la traduction de la Bible, par M. Cahen, p. 148.)

(2) Je n'ai pu trouver cette citation dans aucune partie de Platon.

(3) *Δύνανται δ' ἀφιέναι αἱ ἀράχναι τὸ ἀράχνιον εὐθὺς γενόμεναι.* « Les araignées peuvent produire leur fil aussitôt qu'elles sont nées. » (Arist. *Hist. anim.* lib. IX, cap. XXXIX; éd. Duv.) — *Πλέκει τὰ θήρατα, οὐχ ὑπὸ λόγου τὴν τέχνην διδαγμένος, ἀλλὰ τὴν φύσιν ἔχων διδάσκαλον.* « Elle dresse ses filets sans avoir reçu aucune leçon de la science, instruite seulement par la nature. » (Theodoretus, *De Providentiâ*, serm. V. Boch. t. III, p. 498.) من العنكبوت من بطن امّه نسّاج (Freytag, *Prov. de Meidani*, t. III, p. 364).

(4) Pour bien comprendre le sens de cette phrase, il faut rapprocher le texte d'Aristote de celui de Pline, et les combiner ensemble. *Γεννᾷ δὲ σκωλήκια μικρὰ πρῶτον* .... *Ἐπιστρόγγυλα δ' ἐστὶ κατ' ἀρχας· ὅταν δὲ τέκῃ ἐπῳάζει τε, καὶ ἐν τρισὶν ἡμέραις διαρθροῦται.* « Elles mettent au jour de petits vers. Ces vers sont, dans

le commencement, à peu près ronds; l'araignée, après les avoir déposés, les couve, et au bout de trois jours on distingue les membres. » (Aristote, *Hist. anim.* lib. V, cap. XXVII; éd. Duv.) *Aranei.... pariunt vermiculos ovis similes.* (Pline, *Hist. nal.* lib. XI, cap. XXIX.)

(5) Ce passage est entièrement tiré d'Aristote (*Hist. anim.* lib. IX, cap. XXXIX, t. II, p. 438; édit. Duv.). On y remarque quelques-unes de ces différences qui constatent si souvent l'inexactitude avec laquelle les Arabes ont fait leurs emprunts aux auteurs grecs. Ainsi cette partie trop concise du passage ويبتدى من الوسط ويهيء موضعا لما يصيبه من مكان اخر الخزانة a besoin, pour être bien comprise et être complétée, d'être rapprochée du texte grec : *Εἶτα σῖημονίζεται ἀπὸ τοῦ μέσου· λαμβάνει δὲ τὸ μέσον ἱκανῶς· ἐπὶ δὲ τούτοις ὥσπερ κρόκας ἐμβάλλει, εἶτα συνυφαίνει. Τὴν μὲν οὖν κοίτην καὶ τὴν ἀπόθεσιν τῆς θήρας ἄλλοθι ποιεῖται· τὴν δὲ θήραν, ἐπὶ τοῦ μέσου.....* « Ensuite elle établit la chaîne en partant du milieu, *qu'elle sait très-bien prendre; puis elle passe dessus la chaîne les fils qui tiennent lieu de trame, unissent le tout ensemble.* Dans un endroit particulier, elle place son nid et le dépôt de son butin : *c'est au milieu qu'elle fait le guet, et de là qu'elle chasse.* » (Trad. de Camus, t. I, p. 599.) Il semble que tout ce qui est ici en *italique* a été oublié par l'écrivain arabe. L'expression موضعا أخر, équivalent du grec *ἄλλοθι*, demande un corrélatif qui manque en arabe et que donne le grec.

(6) Cette théorie est prise dans Aristote (*Hist. anim.* lib. IX, cap. XXXIX). *Οὐδ' ἔσωθεν ὡς ἄν περίτlωμα, καθάπερ Φησὶ Δημόκριτος· ἀλλ' ἀπὸ τοῦ σώματος οἷον Φλοιὸν, ἢ τὰ βάλλοντα ταῖς θριξὶν οἷον αἱ ὕστριχες.* « Leur fil ne sort pas du dedans de leur corps, ainsi que les excréments, comme le prétend Démocrite; il sort du corps même, comme naît une écorce, ou comme naissent les traits, soit du porc-épic, soit des autres animaux qui lancent ce qui leur tient lieu de poil. » Pline indique très-succinctement ces deux opinions (l. XI, c. XXVIII) : « Orditur telas, tantique operis materiæ uterus ipsius « sufficit; sive ita corrupta alvi naturâ stato tempore, ut Democrito « placet; sive est quædam lanigera fertilitas. » Les faits constatés par les modernes paraissent confirmer les idées de Démocrite, puisqu'on sait que la matière dont se compose le fil est conduite par des canaux à des mamelons par lesquels il s'élabore. Pourtant on trouve dans quelques espèces des exemples de fils produits par éjaculation,

et rayonnant à l'entour du corps de l'insecte. Cette assertion, énoncée par Laister, est confirmée par Latreille, t. IV, p. 221 du *Règne animal* de Cuvier, édit. 1829. Un rapprochement curieux à faire ici, c'est ce qu'on lit dans le livre d'Azz-eddin el Mocadessi : *Les Oiseaux et les Fleurs*, au chapitre de l'araignée, que nous avons déjà indiqué plus haut : فالقى لعابى على حاقّاتها، خــذرا من الخلطة وآفاتها ثم افرد من طاقات غزلى خيطا دقيقا، منكسا فى الهواء رقيقا، فاتعلق به مسبلا يدى Voici la traduction qu'en donne M. Garcin de Tassy, dont nous reproduisons ici les propres expressions : «Je jette de l'une à l'autre paroi ma liqueur glutineuse, évitant avec soin de mêler les fils de mon tissu; puis je fais sortir, par *les pores de ma filière*, une soie mince, qui descend au travers de l'air; en m'y tenant à la renverse, accrochée par les pattes, je laisse pendre celles qui me servent de mains.» Ce passage est intéressant, en ce sens qu'il donne une description très-succincte de l'araignée qui file, et qu'ensuite il précise la connaissance exacte chez Mocadessi du mécanisme employé par l'araignée. M. Garcin de Tassy, dans ses notes, indique l'araignée domestique, *aranea domestica* de Lin. Effectivement les deux lignes citées résument bien ce que dit Maimonides des *deux araignées qui se trouvent dans les maisons*, comme nous le verrons plus loin.

(7) Famille des *inéquitèles* des modernes. Suivant Rosenmuller (*Hyeroz.* t. III, p. 506, note 3), ce passage de Damiri s'appliquerait à l'*aranea insidiatrix* de Forskal.

(8) *Ἐργάζεται δὲ καὶ θηρεύει ἡ θήλεια· ὁ δ' ἄῤῥην συναπολαύει.* «C'est la femelle qui travaille et qui chasse; le mâle partage sa proie.» (*Hist. anim.* lib. IX, cap. XXXIX.) Pline attribue au mâle une vie moins paresseuse; il chasse pendant que la femelle travaille. «Feminam putant esse quæ texat, marem qui venetur; ita paria fieri «merita conjugio.» (*loc. cit.*) On sait aujourd'hui que ces associations des araignées n'existent point, et que la férocité de leurs mœurs les rendent impossibles.

(9) Le manuscrit porte زبانات; je crois que c'est une de ces fautes de copistes si nombreuses dans les manuscrits arabes.

(10) C'est la famille des *mineuses* de Dégeer, ou des *territèles* de Cuvier, *Règne animal*.

(11) On lit dans le ms. de la Bibliothèque impériale, n° 866, f. suppl. فاذا ارادت نصب الشبكة عمدت الى موضعين متقاربين بينهما فرجة مقدر فيا دونها ليمكنها اتّصال للخيوط بين الطرفين ثم يشرع فيلقى Ce qui présente quelque différence avec le texte de la *Chrestomathie*.

(12) Ms. 866 يعدو ثم.

(13) C'est la famille des *tendeuses* de Dégeer, ou des *inéquitèles* du *Règne animal* de Cuvier. Cette espèce et la suivante paraissent avoir de l'analogie avec les deux premières, citées par Maimonides, parmi les *rotaïles*, et malgré les noms que leur a donnés le naturaliste arabe, elles ne sont nullement de la classe des *lycoses*, mais bien des araignées domestiques.

(14) Il semble que le naturaliste arabe ait confondu deux espèces. La première partie de sa description paraît s'appliquer très-bien aux *filandières* (*inéquitèles*), et la fin aux *tendeuses* ou *orbitèles*.

(15) Le texte suivi ici est celui du ms. 866, f. suppl. Celui de la *Chrestomathie* de Sacy est plus abrégé. Comme il est très-connu, il a paru inutile de le reproduire. On lit des choses tout à fait analogues, p. 221, *Règne animal*, t. IV.

(16) La *Chrestomathie* porte فلم تخط وثبته.

(17) Ce sont les araignées loups de Dégeer; les *aranéides vagabondes* du *Règne animal* comprenant les *lycoses* et les *saltigrades* ou *saltiques*, etc. mais il ne faut point tenir compte du nombre d'yeux; car cette famille en a huit.

(18) Ce paragraphe est rempli de ces exagérations qui défigurent trop souvent les parties les plus sérieuses des traités d'histoire naturelle des anciens. On serait tenté de substituer au mot ثعبان, qui s'applique à un grand serpent, celui de ثعبة *lacertæ genus*, si l'on ne voyait plus loin que le rotaïle tue les serpents et les vipères. Latreille (*Règne animal*, t. IV, p. 216) dit aussi que la lycose taren-

tule jette souvent par l'anus une liqueur excrémentitielle, sans indiquer si elle est malfaisante.

(19) Ce paragraphe ne se trouve que dans le manuscrit 866, f. suppl. Il manque dans la *Chrestomathie* et dans tous les autres manuscrits. Il s'agit ici très-probablement d'un genre qui serait placé entre les *tapissières* et les *mineuses*.

(20) J'ai suivi le texte adopté par M. de Sacy; il diffère d'une manière assez notable de celui du ms. 866, f. suppl. qui se trouve reproduit dans la *Chrestomathie*. Ce passage paraît un abrégé de celui d'Aristote (*Hist. anim.* liv. IX, cap. XXXIX) qui commence par ces mots : Ἄλλο δ' ἐστὶ τρίτον τούτων σοφώτατον καὶ γλαφυρώτατον. Seulement l'élégance attribuée par Aristote à la forme de l'animal est, par l'auteur arabe, attribuée au travail.

(21) Ce genre est le φαλάγγιον des Grecs et le *phalangium* des Latins. M. de Sacy pense que ce mot *rotaïla* a de l'analogie avec celui de *tarentule*. Je me range pleinement à l'opinion du savant professeur, qui se trouve confirmée aussi par le texte du Dictionnaire de M. Clot-Bey. Cependant, suivant Pline, le *phalangium* est inconnu en Italie; mais il est, à cet égard, formellement démenti par Aldrovande (*De insect.* p. 610) et par Aëtius, cité par Mathiole (l. II, c. 57). Cuvier (*Règne an.* p. 27) professe cette dernière opinion. L'annotateur de Pline, dans la collection Panckoucke, dit qu'il ne faut point confondre les *phalangiens* avec les *tarentules*, qui appartiennent à deux ordres différents. Les naturalistes modernes comprennent, sous le nom *phalanges*, les araignées vagabondes ne filant point de toiles, mais sautant sur leur proie. Ce sont les *vagabondes* de Homberg, ou *sauteuses* de Degéer, les *saltigrades* et surtout les *salpuges* ou *galéodes*. On trouvera dans Aldrovande des documents utiles pour l'histoire des phalangiens.

(22) Cette phrase : هذا الاسم يقع على كثير والخ «Ce nom s'applique à plusieurs espèces d'animaux», mérite d'être relevée, en ce sens qu'elle nous apprendrait que le nom de *rotaïle* a été appliqué à plusieurs espèces d'insectes qui ne sont point des *arachnides*; elle est explicative de celle que nous lisons au commencement du paragraphe تمتن ايضا. C'est aussi l'opinion de M. Guérin-Meneville

que, parmi les descriptions d'Avicenne et de Galien, figurent des insectes qui ne sont nullement des araignées.

(23) Damiri a beaucoup abrégé la citation; la voici telle qu'il la rapporte : وذكر حذاق الاطبّاء ان اعظم هذه الانواع شرّا المصريّة امّا النوعان الموجودان فى البيوت فى اكثر البلاد فهما العنكبوت ونكايتهما قليلة وامّا بقية الانواع الاخر من الرتيلاء فانها توجد غالبًا فى الارياف ومنها نوع له زغب واهل مصر يسمّونه ابا صوفة ولها نهش وهذه الانواع كلها قريب من لسع العقرب. Les deux espèces indiquées par Maimonides présentent des caractères qui rappellent, l'une l'*aranea* ou *tegenaria domestica* Walk. et l'autre l'*arachne familiaris* Walk. décrites dans la *Description de l'Égypte*, t. XXII, p. 312, 314.

(24) الثوب النصافى ne se trouve point dans le Dictionnaire des vêtements arabes de M. Dozy, ni dans aucun autre Dictionnaire, où l'on rencontre seulement نصيف *bicolor, striata vestis*. Cette signification semblerait dériver de l'un des sens attribués à la deuxième forme du verbe radical, *partim alba, partim nigra fuit*. M. Quatremère a donné une note fort détaillée et fort savante sur cette sorte de vêtement, dans les *Not. et extr.* t. XIII, p. 200, n° 2. Il conclut en disant que le mot *nisafi* s'appliquait à une *étoffe légère*, *dont le tissu n'est pas de laine*. La version hébraïque porte הנקרא בקראן. Ne peut-on pas considérer ce mot comme étant une altération de l'arabe برّكان, d'où vient le mot français *bouracan*, ou espagnol *barracan*? Ce nom, dit M. Dozy, est communément celui d'une étoffe grossière en laine, dont on fait des manteaux qui ont pris le nom de l'étoffe; mais le *barracan des dames de haute classe est en soie ou en toile de coton fine*. (Voyez *Dictionnaire des noms des vêtements arabes*, par M. Dozy, v° بركان; voy. aussi *Travels in northern Africa*, p. 18, du capitaine Lyon.)

(25) J'ai adopté la leçon ابا صوفة, qui se trouve dans le manuscrit de Damiri, qui paraît dériver de cette sorte de duvet qui couvre notre araignée. Les manuscrits de Maimonides portent صرفة, et la version hébraïque de même צרפה.

(26) On trouve ici la répétition de tout ce qu'on lit dans les livres modernes d'histoire naturelle.

(27) C'est probablement la *lycose tarentule* du *Règne animal.* Ἀγρώσ7ης. Nicand. *Theriac.*

(28) Le genre *myrmice* de Latreille, *Dict. hist. nat.* Tous ces noms sont horriblement défigurés dans la version latine d'Avicenne.

(29) Il est très-probable qu'on a confondu avec les *arachnides* un insecte de l'ordre des *diptères*, ou de la famille des fourmis.

(30) On lit dans le dictionnaire grec de Budée : *Κρονοκολάπ7ης, κρονοκόλαπ7ον* : « genus phalangii, bestiolæ lucernis obvolanti non « dissimilis ». (Voy. Nicand. *Annot. Gorræi in Theriac.* — Diosc. *de Persiâ.*) Ce nom reporterait à l'espèce dite *égyptienne.*

(31) La comparaison de cette description avec la division du chapitre qui traite des accidents causés par les araignées phalanges nous fait voir qu'ici les descriptions de deux espèces ont été confondues en une seule, et que, pour rétablir l'exactitude du texte, il faut lire : ومنها بيضا مدورة البطن صغيرة الفم ومنها كوكبيّة وهى محدبة الظهر ولح. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette confusion se trouve dans les traductions latines d'Avicenne et même dans la version hébraïque; mais elle a disparu dans la reproduction de cette division par Albert le Grand, p. 676, *De araneis* (t. IV *De animal.*). J'ai suivi cette rectification dans la traduction, me contentant de l'indiquer pour le texte. Du reste, elle est nécessaire pour retrouver les douze espèces de Galien. Cette espèce est aussi indiquée par Pline : « Idem erat *asterion* nisi distingueretur virgulis albis. » (Liv. XXIX, ch. XXVII.) Le mot arabe كوكبيّة, qui se traduit littéralement par *stellata* « étoilée », a quelque analogie avec le mot grec *ἀσ7ήριον.*

(32) C'est très-probablement, suivant l'opinion de M. Guérin-Meneville, l'espèce indiquée par M. Walckenaer sous le nom de *latrodectus erebus,* figurée Atl. *Descrip. de l'Égypte,* pl. III, fig. 9, dont la morsure est très-dangereuse.

(33) L'*ocyale* ou *lycose* et la *clubione albini* (*Descrip. de l'Égypt. Arachnide,* pl. IV, f. 10; pl. V, f. 6) sont les deux espèces dont la

forme rappelle le mieux celle de la guêpe. De même que les *vlobores* et les *eugnathes*, qui sont les *tetragnathes* des auteurs, ce sont celles qui se rapprochent davantage de la forme des *cantharides*. Pline parle, au liv. XXIX, chap. XXVII, de deux espèces de *tetragnathes*.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUILLET 1854.

Le secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal; la rédaction en est adoptée.

On lit ensuite une lettre de MM. Maisonneuve et compagnie, libraires-éditeurs, qui annoncent qu'ils se proposent de publier successivement tous les ouvrages nécessaires aux langues de l'Orient, et offrent à la Société le *Guide de la conversation français-turc*, par M. Alex. TIMONI, qu'ils viennent de faire paraître.

On procède au renouvellement de la Commission du Journal.

Résultat du scrutin :

MM. BAZIN, DULAURIER, GARCIN DE TASSY, GRANGERET DE LAGRANGE, J. MOHL.

Sur la demande de quelques membres, M. le Président exprime le désir qu'il lui soit donné la liste des ouvrages de la bibliothèque qui ont besoin d'être reliés. Ce travail sera déposé sur le bureau lors de la première séance.

M. Léon de Rosny fait son rapport à la Société asiatique sur une *Carte du royaume de Siam*, par Mgr PALLEGOIX.

M. Victor Langlois donne lecture d'un extrait de son Voyage en Arménie, *Sur la ville de Cès*.

Ces articles sont renvoyés à la Commission du Journal.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Histoire des Arabes*, par M. L. A. Sédillot, in-12.

Par l'auteur. *A History of India under Baber and Humayun*, by Will. Erskine, esq. London, 1854, 2 vol. in-8°.

Par l'auteur. *Libri Exodi et Levitici, secundum arabic. Pentat. samarit. versionem*, edit. A Kuenen. Lugd. Batav. 1854, in-8°.

Par l'auteur, J. A. Vullers, *Lexicon persico-latinum*, fascicul. III. Bonnæ ad Rhenum, 1854, grand in-8°.

Par M. Garcin de Tassy. *Norsk og Keltisk om det norske og de keltiske sprogt indbyrdes Laan*, af. C. A. Holmboe. Christiania, 1854.

Par MM. Maisonneuve et compagnie, éditeurs. *Guide de la conversation* (grammaire, dialogues, vocabulaire) *français-turc, avec la prononciation figurée*, par M. Alex. Timoni. Paris, 1854, in-16 oblong.

Par l'auteur. *Premier extrait de l'ouvrage arabe d'Ibn Aby Ossaïbi'ah sur l'histoire des médecins*, par M. le Dr B. R. Sanguinetti. Extrait du Journal asiatique. Paris, 1854, in-8°.

Par la famille de feu M. du Caurroy. *Législation musulmane*, par M. du Caurroy. Suite, in-8°.

Par la Société. *Bulletin de la Société de géographie*, numéro de mai 1854, in-8°.

Par les éditeurs. *Journal des Savants*, juin, 1854, in-4°.

Par les éditeurs. *Le Mobacher*, divers numéros.

Par la Société asiatique du Bengale, nos 43 à 57 et 71 à 74, in-8°.

Traité méthodique de la conjugaison arabe dans le dialecte algérien, par M. A. Cherbonneau.

La langue arabe doit être considérée sous deux aspects : comme écrite et comme parlée. Son dictionnaire est immense; on peut s'en faire une idée en parcourant le *Kâmous* et le

Sihâh; tous les mots de ce dictionnaire peuvent être employés en écrivant; mais dans la langue parlée, une grande partie de ces mots sont inusités; les termes nécessaires aux besoins de la conversation ont seuls été conservés. Dans le dialecte algérien, principalement, il est arrivé, par la succession des siècles, que quelques mots ont été altérés ou ont dévié de leur sens primitif, et que d'autres, en petit nombre, sont nés dans la localité, et ne se trouvent pas dans le dictionnaire. Ces deux circonstances n'ont pas fait de ce dialecte une langue à part, indépendante de la langue régulière, puisque le fond en est le même. La grammaire de l'arabe écrit étant compliquée, surtout pour la conjugaison, ses règles ont été simplifiées dans le langage, et la conjugaison y a été réduite; mais aucune règle spéciale à la langue parlée n'a été inventée.

Le but de M. Cherbonneau n'était pas de faire la comparaison de la conjugaison écrite avec la conjugaison usuelle, ni d'extraire l'une de l'autre, ce qu'il aurait pu très-bien exécuter, puisqu'il a le double privilége de connaître parfaitement la langue écrite et la langue parlée. Il s'est borné, avec raison, et dans l'intérêt spécial qu'il avait en vue, à exposer, à préciser le rôle grammatical que joue le verbe dans l'idiome algérien; c'est ce qu'il explique dans sa préface, sur un point important de laquelle nous hasarderons, toutefois, quelques observations.

« Les mots devant composer le tableau de nos pensées, dit M. Cherbonneau, il ne suffit pas qu'ils expriment le sujet et l'attribut; il est aussi de toute nécessité qu'ils expriment leur réunion, c'est-à-dire l'existence du sujet avec l'attribut; le mot qui sert à former cette liaison indispensable du sujet avec l'attribut, *c'est le verbe.* C'est le verbe, a dit Silvestre de Sacy, qui donne la vie au discours; sans lui, le discours serait mort et inintelligible; c'est de lui que dépend le sens de toute proposition. Il est donc d'une grande importance de connaître, avant tout, la nature du verbe. »

Plus loin, et dans *ses notions préliminaires,* M. Cherbon-

neau définit le verbe *un mot qui exprime l'existence ou l'action*; puis, dans la 7e partie, intitulée *Le verbe être*, il dit : « Le verbe كان se sous-entend très-souvent, lorsqu'il est au temps présent, et qu'il sert de *lien* entre un sujet et un attribut, comme dans cette phrase : *Dieu est très-grand* الله اكبر. La même règle existe en grec, et l'on dit : *Φίλος πιστὸς σκέπη κραταία* « Un ami fidèle est un fort rempart. » Enfin, M. Cherbonneau, un peu plus bas, fait la remarque suivante : « Il arrive encore que, sans recourir à aucun artifice, on emploie le pronom personnel devant l'attribut pour exprimer le présent du verbe *être*; ainsi l'on dit : *lui généreux*, au lieu de : *il est généreux*. »

En confrontant ces divers passages, qu'il nous soit permis de dire qu'il n'est pas exact de prétendre que le verbe est le *lien indispensable* du sujet avec l'attribut, puisqu'on peut souvent, en arabe, le sous-entendre, et même le remplacer par un pronom personnel, en disant tantôt *Dieu très-grand* pour *Dieu est très-grand*, et *lui généreux*, pour *il est généreux*. Du reste, on sous-entend le verbe *être*, non-seulement dans les langues arabe et grecque, mais dans beaucoup d'autres, et notamment en français, dans une foule de phrases, comme celles-ci : *Quel beau tableau! Heureux l'homme des champs!* etc. Donner pour raison que, dans ces phrases, le verbe est sous-entendu, c'est précisément dire qu'on peut ne pas l'exprimer, par conséquent, s'en passer, sans nuire pour cela *à la vie du discours, à l'intelligence du sens*. C'est que le verbe, dans les phrases même où il est exprimé, ne joue pas le rôle de *lien*, de *copule*, comme disent les grammairiens, entre le sujet et l'attribut. S'il y avait un mot qui pût jouer ce rôle, ce serait tout au plus la conjonction; mais le verbe a une autre fonction que la fonction abstraite, métaphysique, imaginaire de lier le sujet avec l'attribut; son rôle véritable est d'exprimer l'*existence* ou l'*action*, accompagnée de certaines circonstances de mode, de temps, de personne (de genre même, dans la langue arabe). C'est par ces circonstances que le verbe se distingue de l'adjectif, dont il n'est

qu'une variété, et qu'il se distingue de tous les autres mots, au point de vue de son importance. L'erreur de plusieurs grammairiens philosophes sur la nature du verbe vient, selon nous, de ce qu'ils ont cru qu'il fallait, pour former une proposition complète, trois termes : le sujet, le verbe et l'attribut; tandis que toute proposition se réduit analytiquement et comme une équation mathématique, à deux termes : le sujet et l'attribut. Ainsi dans cette proposition : *Dieu est grand*, il y a trois mots, mais il n'y a que deux termes : *Dieu*, sujet, *est grand*, attribut; *est* remplit la fonction d'attribut principal, *grand* celle d'attribut accessoire. Cette théorie nous paraît la seule vraie, et nous espérons que l'étude approfondie de la grammaire comparée ne tardera pas à le faire reconnaître; car il est impossible que, lorsqu'on pourra citer des langues sans verbes (et il y en a), on ne renonce pas à dire que le verbe est indispensable pour *lier* le sujet avec l'attribut, qu'il *donne la vie au discours*, et que *sans lui le discours serait mort et inintelligible*. A ce compte, la langue chinoise serait entièrement inintelligible, car voici ce que dit le savant philologue M. de Humboldt, dans une lettre à Abel-Rémusat (*Journ. asiat.*, juillet 1826) : « *Le prétendu verbe chinois*, si l'on veut lui assigner une forme grammaticale, sans lui prêter ce qu'il n'annonce ni ne possède, est à l'infinitif, c'est-à-dire dans un état mitoyen entre le verbe et le substantif. Le lecteur reste dans le doute de savoir si ce verbe forme, comme verbe fléchi, la liaison entre le sujet et l'attribut, ou s'il faut le regarder comme l'attribut, et sous-entendre le verbe substantif. Plus on se pénètre du caractère des phrases chinoises, plus on incline à cette dernière opinion. A peine a-t-on besoin de sous-entendre le verbe; on peut regarder souvent la proposition, à l'instar d'une équation mathématique, simplement comme l'énonciation de la convenance ou disconvenance du sujet avec l'attribut. »

La véritable nature de la proposition, et, par suite, celle du verbe, se révèlent dans cette dernière pensée du grand philologue.

M. Cherbonneau n'en a pas moins raison de considérer le verbe comme l'un des mots les plus importants du discours. Il l'est, en effet, dans la plupart des langues; mais son importance lui vient, non pas de ce qu'il sert de lien entre le sujet et l'attribut; mais de ce qu'il est chargé d'exprimer les *états*, les *actions* des choses ou des personnes, et de marquer en outre, par les désinences ou affixes, des circonstances ou accidents de mode, de temps, de personne. Nul autre mot ne réunit dans ses formes un plus grand nombre d'idées ou de points de vue, et voilà pourquoi c'est le mot essentiel du discours.

Le livre de M. Cherbonneau est divisé en dix parties, dans lesquelles il a traité successivement des verbes trilitères réguliers, des verbes trilitères irréguliers, subdivisés en assimilés, redoublés ou sourds, concaves, hamzés, défectueux, doublement imparfaits; des formes dérivées des verbes trilitères, des verbes quadrilitères, des modes, de la syntaxe. Une série d'exercices termine chaque partie, et la pratique se trouve ainsi très-utilement associée à la théorie. L'étudiant s'initie graduellement à l'emploi du verbe dans la conversation. Ces exercices ont, de plus, l'avantage de faire connaître un certain nombre de mots usités seulement en Algérie, et qu'on chercherait vainement dans les dictionnaires.

Une des parties les plus intéressantes de l'ouvrage de M. Cherbonneau est celle qui est consacrée aux formes dérivées du verbe primitif. M. Cherbonneau a été le premier à signaler deux nouvelles formes usitées dans le langage algérien. La 8ᵉ forme, rarément employée, est représentée par اتّ préposé à une racine quelconque, et servant à exprimer les adjectifs en *able, ible, uble* : اتّشرب « être potable ». Cette forme a été l'objet d'un article spécial, dans le Journal asiatique. L'autre nouvelle forme, qui présente peut-être plus d'originalité, est celle qui exprime le passage à la signification indiquée par la racine, ainsi خضر ou إخضرّ « être vert », changé en خضار, signifie « commencer à devenir vert »;

طال « être long », طوال « commencer à s'allonger »; سمط « être ennuyeux », سماط « commencer à être ennuyeux ».

Le *Traité méthodique de la conjugaison arabe* est rédigé avec clarté, précision; les définitions sont exactes et tracées avec netteté. C'est un ouvrage indispensable aux étudiants; il devient le complément obligé de toutes les grammaires sur le dialecte algérien. M. Cherbonneau a rendu de grands services à l'enseignement de la langue algérienne par ses nombreuses publications; on peut dire qu'il a épuisé la matière. Maintenant nous désirons vivement qu'il nous fasse bientôt jouir de son *Histoire de Constantine*, de sa traduction du *Voyage d'El-Abdéri*, et de sa *Biographie des musulmans célèbres du nord de l'Afrique*.

Gustave Dugat.

The one primeval language, traced experimentally through ancient inscriptions, in alphabetic characters of lost Powers from the four continents, by the Rev. Charles Forster, London, 1854. Part. III. The monuments of Assyria, Babylonia and Persia; with a new key for the recovery of the lost ten tribes. VIII et 354 pages.

L'infatigable M. Forster vient de publier la troisième partie de son travail, dont j'ai déjà parlé dans ce Journal en juillet 1851 et en février 1853, sur l'unité de la langue primitive (*The one primeval language*). Le volume actuel roule sur les monuments épigraphiques de l'Assyrie, de la Babylonie et de la Perse; il est, comme les premiers volumes, accompagné de nombreuses planches exécutées avec soin, et dont quelques-unes sont même coloriées.

Quoique je sois personnellement assez porté à croire à ce qu'on nomme le monoglottisme, c'est-à-dire l'unité des langues, je dois dire cependant que je ne considère pas cette opinion comme une vérité biblique, inséparable de l'unité de l'espèce humaine, qui est en effet un dogme de foi et qui d'ailleurs semble incontestable, ainsi que l'a dernièrement

démontré avec beaucoup d'esprit M. Eusèbe de Salles [1]. Il n'en est pas de même de l'unité des langues, et l'on peut être bon chrétien sans l'admettre : ainsi le cardinal Wiseman a pris selon moi une peine fort inutile en voulant prouver le monoglottisme [2]. Le texte de la Genèse (XI, 1) « Erat autem « terra labii unius et sermonum eorumdem » s'applique à l'état de la terre avant la tour de Babel, et il n'empêche pas d'admettre, comme l'a fort bien expliqué M. de Dumast [3], que l'événement mystérieux de la confusion des langues les divisa profondément, et non pas, comme le Rév. Ch. Forster, le cardinal Wiseman et beaucoup de personnes religieuses le croient, que cet événement n'amena qu'une modification dialectique, mais qu'elle n'affecta pas le fond de la langue. Les faits, jusqu'à présent du moins, ne sont d'ailleurs pas favorables à cette dernière opinion ; car on a bien découvert de grandes analogies entre les langues dites indo-européennes, analogies qui permettent de les envisager comme les branches d'un même tronc, mais les groupes sémitique, tartare, océanien, américain etc., restent tout à fait en dehors, malgré le petit nombre de rapports généraux qu'on a pu découvrir, parce que le hasard peut les avoir produits.

Milton, qui était un fervent chrétien à sa manière, ne pensait pas comme MM. Forster et Wiseman ; car il dit dans le livre XII de son Paradis perdu, en parlant de la tour de Babel :

> (God)..... in derision sets
> Upon their tongues a various spirit *to rase*
> *Quite out* their native language.

Mais on ne peut blâmer M. Forster d'avoir adopté une opinion contestable et soutenable à la fois. Je ne le suivrai cependant pas en Sennaar, où il aborde aujourd'hui, là même où fut élevée la tour de Babel, c'est-à-dire en Babylonie ou en Chaldée, pour retrouver sur les inscriptions nouvellement découvertes des traces du langage primitif, écrit ici en ca-

[1] Dans son Histoire générale des races humaines.
[2] Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée.
[3] *Foi et lumière,* page 357.

ractères appelés *cunéiformes,* à cause qu'ils ressemblent à des coins (*wedge*); mais que M. Forster appelle plus volontiers *arrow headed,* parce qu'il pense qu'ils ressemblent plutôt à des fers de lance.

M. Forster s'attache, comme auparavant, à l'interprétation des inscriptions *illustrées*, lesquelles offrent un double moyen de vérification, et il laisse à dessein, dit-il, les élans philologiques, d'où l'on est souvent précipité par le vertige. Il explique plusieurs de ces inscriptions illustrées d'après sa méthode particulière de transcription et de traduction; entre autres les légendes qui accompagnent les médaillons de l'obélisque de Nimrûd et les grandes inscriptions du mont Bésitûn ou Béhistûn, monument où l'on a reconnu l'autobiographie de Darius Hystaspe, qu'on croit y trouver représenté dans l'acte de sacrifier des satrapes rebelles au dieu Ormuzd, qui est dans l'air sur un char radieux. A l'aide de ses déchiffrements, M. Forster voit dans Ormuzd l'ouvrier ou le sculpteur du monument, et dans le char l'échafaud de l'ouvrier. C'est un peu prosaïque, ce qui n'est pas, il est vrai, une raison suffisante pour rejeter l'explication nouvelle.

M. Forster termine son volume par un long et savant mémoire sur les dix tribus perdues, qu'il croit retrouver dans les Afgans. Il rappelle tout ce qui a été dit en faveur de l'origine juive des Afgans, origine qu'ils se donnent eux-mêmes et qu'ils constatent par le nom de *Bénî Isrâîl* بنى اسرائيل, qu'ils prennent. Il en tire la conséquence qu'ils sont réellement les descendants des dix tribus restées éloignées de la Judée, et il en donne des preuves nouvelles à ajouter à celles qui ont déjà été apportées. Le nom même du pays des Afgans lui fournit un argument; il s'appelle, comme on le sait, *Caboulistan*, ce qui semble signifier le pays des *Caboul* ou *Cubul* قُبُل, c'est-à-dire des tribus, des Kabyles (*Cabâîl*) قبائل. A la vérité, le nom du pays de Caboul n'appartient pas à la racine قبل, car il s'écrit كابلستان, mais ce rapprochement ne laisse pas d'être ingénieux.

L'étymologie que donne M. Forster d'*Asterâbâd* استراباد « le domicile d'Esther אסתר », et de *Zâbulistân* زابلستان « le séjour de la tribu de Zabulon זבלון » semble plus heureuse. Quoi qu'il en soit, ce mémoire sera lu avec intérêt. Il est accompagné d'une carte de l'Afganistan qui explique en résumé les idées de l'auteur, et de plusieurs figures représentant les types afgans et destinées à montrer la ressemblance de ces derniers avec la race juive.

GARCIN DE TASSY.

A PRACTICAL GRAMMAR OF THE TURKISH LANGUAGE, with dialogues and vocabulary by W. Burckhardt Barker, M. R. A. S. Londres 1854, petit in-12 de 166 pages, chez B. Quaritch, libraire pour les langues orientales et la philologie, 16, Castle street, Leicester square.

On est d'abord frappé, en voyant le charmant petit volume dont le titre précède, de la réunion assez singulière, dans d'autres temps, de la croix (latine, il est vrai) et du croissant, qu'offre la couverture. Mais en l'ouvrant on ne tarde pas de se convaincre que c'est un travail entrepris dans un bu d'utilité réelle et d'ailleurs sans prétention; car l'auteur le donne modestement comme une sorte d'introduction à *la Grammaire raisonnée de la langue ottomane* par M. Redhouse. Tel qu'il est, ce petit ouvrage est fait avec le plus grand soin, et il est bien suffisant pour une personne qui veut parler la langue turque. Les éléments de la grammaire sont exposés brièvement et clairement; les dialogues sont bien choisis, ainsi que les mots du vocabulaire. Les textes turcs sont écrits en caractères arabes; ils sont transcrits en lettres latines et accompagnés de la traduction littérale.

M. Barker, l'auteur de ce petit ouvrage, est né à Alep, où son respectable père était consul de S. M. Britannique. Il est resté longtemps en Turquie et il y a voyagé; il a cultivé les principales langues de l'Orient musulman et il les parle avec facilité. Il est actuellement attaché au *Foreing office* en qua-

lité d'interprète pour les langues orientales, et il est professeur d'arabe, de turc, de persan et d'hindoustani au célèbre collége d'Éton. G. T.

A READING BOOK OF THE TURKISH LANGUAGE; with a grammar and vocabulary, etc. by W. B. Barker. Londres, 1854, petit in-4° de 288 pages, chez J. Madden, 8, Leadenhall street.

Ici M. Barker s'est élevé plus haut : on dirait qu'il a voulu essayer d'abord son habileté pédagogique par le petit traité que je viens d'indiquer, avant d'entreprendre cet autre travail plus savant et plus développé qu'il a dédié au célèbre Rawlinson, dont le nom est une garantie pour l'auteur à l'égard du public. On trouve dans ce second ouvrage, comme dans le premier travail, précision et clarté quant à la théorie; attrait et intérêt quant à ce qui tient à la pratique. Ainsi, dans beaucoup de grammaires, on donne une série de dialogues tellement fastidieux, qu'il est impossible d'en supporter la lecture. Ici, on a des dialogues insérés dans un intéressant recueil d'anecdotes, dont tous les mots, reproduits d'ailleurs dans un vocabulaire spécial, sont accompagnés de leur traduction littérale interlinéaire, avec des notes grammaticales et des renvois au corps de l'ouvrage. Le héros de ces anecdotes est Khoja Nasr uddîn éfendi, célèbre par ses bons mots et immortalisé par Andersen dans son *Grosse Claus und kleine Claus*.

Ce que dit M. Barker sur la manière de s'exercer à faire des thèmes, au moyen de ces dialogues et du premier chapitre de l'évangile de saint Jean, qu'il a aussi donné, est très-judicieux. Pour une langue vivante qu'on est obligé de parler et d'écrire, il faut, en effet, s'appliquer, non-seulement à faire ce qu'on appelle des versions, mais des thèmes, et ce dernier exercice est de la plus grande importance.

G. T.

Il vient de paraître à Calcutta le tome Ier d'un ouvrage important pour la littérature orientale dû au savant et laborieux Dr A. Sprenger. Cet ouvrage, que notre collaborateur M. Garcin de Tassy a mentionné à l'avance dans son récent article sur *le Catalogue des manuscrits historiques persans et arabes de la Société royale asiatique de Londres*, est intitulé : *A catalogue of the arabic, persian, and hindustani manuscripts of the library of the king of Oudh*, et il forme un grand in-8° de 656 pages.

Le même Dr Sprenger, qui est en ce moment à Alexandrie, vient d'y découvrir entre les mains du drogman du consulat autrichien un ms. de la vie de Mahomet par Wâqidî, dont on ne connaît pas d'autre copie, et il en a fait l'acquisition avec l'intention de le publier dans la *Bibliotheca indica.*

M. Edwin Norris vient de faire imprimer à Londres une grammaire de la langue foulah pour l'expédition de l'Afrique. Elle n'a été tirée qu'à douze exemplaires destinés aux savants qui feront partie de l'expédition. Ce ne sera qu'à leur retour qu'on en donnera une édition définitive, grâce à leurs additions.

M. Norris a ajouté tous les mots de la langue mandara qu'il a pu recueillir : l'expédition les complétera.

On sait que le même savant a publié une grammaire bornue. Une autre s'imprime en ce moment à Londres et elle sera, dit-on, plus complète, car elle a été rédigée dans le pays même par M. Koelle.

JOURNAL ASIATIQUE.

OCTOBRE-NOVEMBRE 1854.

RECHERCHES
SUR
LES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES ET MUNICIPALES DE LA CHINE.

DEUXIÈME MÉMOIRE.

SECTION Ire.

REGISTRES DE LA POPULATION. — ÉTAT CIVIL DES CHINOIS.

§ 1. DES FORMALITÉS RELATIVES AUX HOU-TSÏ. — FONCTIONS DES PAO-TCHING.

Tout Kia-tchang ou chef de famille est tenu d'avoir un *Men-paï* 門牌 ou une « tablette », sur laquelle il inscrit ou fait inscrire les noms de tous les individus qui habitent avec lui sous le même toit.

Chaque Men-paï doit indiquer :

1° Le nom et le surnom du Kia-tchang 家長姓名 ; sa profession 士農工商 ; son âge ;

2° Le nom et l'âge de sa femme ;

3° Les surnoms et l'âge de ses fils;

4° Les surnoms et l'âge de ses filles;

5° Les noms, les surnoms, l'âge et le domicile primitif de ses domestiques 家人 ou des personnes dont il a loué les services;

6° Le nombre total des individus qui habitent avec lui 共若干丁.

Si le Kia-tchang est commerçant, le Men-paï, outre les énonciations qui précèdent, doit encore indiquer:

1° Le nom et le surnom du régisseur 掌櫃姓名;

2° La nature du commerce 何生意;

3° Le nombre des commis 夥計幾人;

4° Les noms, les surnoms et l'âge des commis.

En général, tous les noms propres, particulièrement les *Sing* « noms de famille », sont très-lisiblement et très-correctement écrits. C'est, du reste, une formalité de rigueur, sans laquelle aucun employé de la préfecture n'accepterait un Men-paï. L'orthographe des noms propres devient d'une importance extrême dans un pays, où le mariage est interdit entre un homme et une femme qui portent le même nom, encore bien qu'il n'existe entre l'homme et la femme aucun lien de parenté. « Toutes les fois, dit la loi *Toung-sing-weï-hoen*, que deux personnes portant le même nom de famille s'uniront ensemble par le mariage, l'entremetteur et les époux recevront chacun soixante coups; ces derniers seront

séparés; la femme retournera dans sa famille; les présents de noces seront confisqués au profit du gouvernement 凡同姓爲婚者。主婚與男女各杖六十。離異。婦女歸宗。財禮入官[1].» Les Chinois regardent les familles qui portent le même nom comme autant de ramifications provenant originairement d'une souche commune; telle est, je crois, la cause qui leur a fait établir, quant au mariage, un empêchement absolu, ou, comme parlent les théologiens, dirimant. On conçoit que mille embarras doivent naître d'un tel empêchement; car le nombre des Sing est assez peu considérable, et la Chine compte plus de trois cent soixante millions d'habitants. Je n'ai trouvé, dans la *Biographie universelle*, que deux mille trois cent quarante-cinq noms de famille différents, dont les plus communs sont: 陳 T'chin, 楊 Yang, 王 Wang et 李 Li. Les noms de deux syllabes 複姓 sont au nombre de sept cents environ; néanmoins, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, la loi qui interdit le mariage entre les Toung-sing a été fidèlement, scrupuleusement observée.

Dans chaque commune, la surveillance des Men-paï est spécialement confiée aux Kiă-tchang, c'est-à-dire aux officiers auxiliaires des Pao-tching. Outre cette surveillance, qui est pour eux un devoir journalier, les Men-paï sont encore vérifiés régulière-

[1] Voyez le *Taï-thsing-liu-li*, kiouèn IX, fol. 18 r°.

ment deux fois chaque année (dans le printemps et à la fin de l'automne) par un commis de la préfecture (bureau des finances), assisté du Pao-tching 門牌係春秋二時縣書吏同保正按戶查明.

Quand la vérification a été opérée, les Men-paï sont transcrits sur des registres publics qu'on nomme *Hou-tsï* 戶籍 « Registres des familles ». Telle est la règle établie par l'usage. Le Hou-tsï n'offre que le tableau général, et, pour ainsi dire, la représentation des Men-paï. Le Men-paï est à la famille ce que le Hou-tsï est à la commune.

Après la transcription des Men-paï 入冊, le vœu de la loi est rempli; car alors tous les individus de l'un et de l'autre sexe se trouvent réellement inscrits sur les registres publics 戶口俱記載于冊.

Autrefois, les *Hou-tsï* « Registres des familles » se divisaient en quatre classes : c'est du moins ce qu'on lit dans le onzième chapitre du *Taï-thsing-hoeï-tièn* et le trente-cinquième chapitre du *Kho-tchang-tiao-li*. Les registres de la première classe étaient nommés « Registres de la population » 民籍 *Min-tsï*, et contenaient les noms de tous les individus qui n'étaient ni militaires, ni marchands, ni artisans; ceux de la deuxième classe étaient nommés « Registres des militaires » 軍籍 *Kiun-tsï;* ceux de la troisième classe,

« Registres des marchands » 商籍 *Chang-tsï;* ceux de la quatrième classe, « Registres des artisans » 竈籍 *Tsao-tsï.* La classification dont parlent le *Taï-thsing-hoeï-tièn* et le *Kho-tchang-tiao-li* n'existe pas aujourd'hui; il n'y a plus qu'un registre (Hou-tsï) pour chaque commune, un registre public, sur lequel on inscrit les noms de tous les habitants, sans en excepter un seul.

Dans chaque district, les registres des familles (*Hou-tsï*) sont tenus par le greffier du *Hou-fang* ou du Bureau des finances; toutefois, c'est sous la surveillance directe du Pao-tching ou de l'officier municipal que le greffier procède à cette opération. Le Pao-tching, comme je l'ai dit dans mon premier mémoire, fournit les indications, les renseignements nécessaires; la partie matérielle du travail est abandonnée au greffier.

Ces registres sont tenus triples.

Ils sont clos, arrêtés et timbrés chaque année dans le dixième mois par le Tchi-hièn ou le chef du district; l'un des triples reste déposé aux archives du district; l'autre est transmis au Tchi-fou et déposé aux archives du département; le troisième est transmis au Tsoung-tou et déposé aux archives de la province.

Comme nos registres de l'état civil, les Hou-tsï sont ouverts à tout le monde; chacun peut en prendre communication et en demander des extraits 取籍文結. Ces extraits, délivrés par les dépositaires des registres, peuvent être exigés, 1° quand un in-

dividu étranger au district veut y fixer sa résidence; 2° quand il veut y acquérir son domicile.

Le greffier en chef du *Hou-fang* « Bureau des finances », dépositaire des registres des familles, est principalement responsable des altérations qui peuvent y survenir. Toute contravention est sévèrement punie; puis encore, pour assurer l'exécution des règlements, on ne s'est pas contenté d'établir une responsabilité qui pesait sur le greffier seul; dans chaque commune, le Pao-tching est tenu de vérifier l'état des registres, et s'il aperçoit des altérations ou des faux, il doit les dénoncer aux *Tchi-hièn* « Gouverneur du district ». Quand ce sont des individus qu'on a omis de faire inscrire sur les Hou-tsï, la responsabilité dont il s'agit doit être invoquée contre le Pao-tching; il est soumis aux peines portées par la loi. Du reste, cette partie du service public se fait à la Chine avec beaucoup d'ordre et une grande précision.

Chaque individu doit être inscrit sur les *Hou-tsï* « Registres des familles », selon l'état qu'il professe. Mais le régime du pays, au sujet des professions, n'est pas ce qu'on pourrait croire, quand on a lu le *Taï-thsing-liu-li*. Il y a des coutumes dont on s'est défait; il y a des lois qui se sont abrogées d'elles-mêmes. La loi LXXVI, par exemple, dispose que l'état des personnes est irrévocablement fixé par l'inscription sur les registres 以籍爲定, non sur les Hou-tsï dont je parle, mais sur les registres publics, nommés *Youen-tsï*, dont je parlerai tout à l'heure.

Le commentaire ajoute que, de père en fils 世世 on est courtier, artisan, médecin, sorcier, laboureur, musicien, etc.; que tout individu, immatriculé comme tel sur les Youen-tsï, a perdu la faculté de changer de profession 不得改易. Or, ce qu'il y a de vrai, c'est que l'inscription sur les registres assigne à chacun son état; mais il est faux que cet état se perpétue de génération en génération, comme l'indique le commentaire. A Péking, comme à Paris, quand on est las d'un métier, on le quitte pour en prendre un autre.

J'en dirai autant de la loi *Toŭ-leou-hou-kheou* (75e du Code.) Le commentaire de cette loi énonce l'âge auquel on inscrit les individus sur les Hou-tsï. « Les enfants, porte le texte, dès qu'ils ont atteint l'âge de quatre ans, sont inscrits sur le registre de la population 人年四歲。即附籍 ». Si l'on se hâtait d'en conclure que les enfants âgés de moins de quatre ans n'ont point d'état civil, ou que ces enfants sont regardés comme n'existant pas, on commettrait une erreur; car les Men-paï se trouvent à la portée de tout le monde et Wang Ki-yè m'assure que les enfants y sont inscrits, pour ainsi dire, en naissant. Ces lois, qui ne s'appliquent pas et que l'on conserve néanmoins dans le *Taï-thsing-liu-li*, prouvent la sollicitude respectueuse avec laquelle le gouvernement chinois veille à l'intégrité des codes; l'administration, moins circonspecte que le gouvernement, trouve ailleurs ses principes et ses lois.

Ainsi donc, qu'on ne se dissimule pas les désavantages que le Code de la dynastie tartare peut présenter, quand on étudie l'administration chinoise. Le *Taï-thsing-liu-li* ne dit pas un mot des Men-paï, et rien n'est moins conforme à la vérité, à la coutume, que la manière dont les auteurs de la paraphrase expliquent ce qui est relatif aux Registres des familles.

Je crois avoir comblé cette petite lacune, et maintenant que l'on connaît le régime des Hou-tsï, ai-je besoin d'indiquer l'usage qu'on en peut faire pour évaluer la population totale de l'empire. Dans un village, par exemple, si l'on réunit les chiffres portés sur les Men-paï ou les tablettes des Kia-tchang, on a le chiffre exact de la population du village. Dans un district, si l'on réunit les chiffres portés sur les Hou-tsï, on a le chiffre exact de la population du district. Le recensement du peuple, qui se fait par familles, par communes, par districts, par départements et par provinces, est donc, à la Chine, une opération très-simple, très-facile. Les chefs de famille, les officiers municipaux, les gouverneurs des districts, les gouverneurs des départements, les vice-rois des provinces, les fonctionnaires du *Hou-pou* ou du Ministère des finances, l'empereur lui-même, tout le monde y concourt. Chaque année, à la dixième lune, les tableaux du recensement sont transmis au Hou-pou par les gouverneurs des provinces. « Le Ministère des finances, dit le *Taï-thsing-hoeï-tièn*, cité par M. Pauthier, réunit tous ces documents qu'il meten

ordre et en forme le *Hoang-thse* 黃冊 ou le « Registre impérial ».

§ 2. DES FORMALITÉS RELATIVES AUX YOUEN-TSÏ. — FONCTIONS DES LI-TCHANG.

Les Hou-tsï, dont je viens de parler, servent donc à constater la résidence; les registres nommés *Youen-tsï* 原籍 ou les « Registres des origines » constatent le domicile politique ou le domicile d'origine. Les Hou-tsï établissent qu'un individu est marié, veuf ou célibataire, père ou enfant, laboureur ou marchand; les Youen-tsï établissent qu'un individu est originaire de tel ou de tel district et qu'il peut y exercer ses *droits politiques*.

Le domicile d'origine ne se forme pas, comme on le croit, au moment de la naissance. Un individu n'est pas originaire de Sou-tcheou-fou, parce qu'il est né dans cette ville; il est originaire de Sou-tcheou-fou, parce que son père y est né, parce que ses ancêtres y sont nés. Mais comment et à quelles conditions peut-on acquérir le domicile politique ou le domicile d'origine, dans un district auquel on est étranger?

Le trente-cinquième chapitre du *Kho-tchang-tiao-li* montre à chacun la règle instituée par la loi. Pour acquérir le domicile d'origine 爲原籍, il ne suffit pas qu'un individu s'établisse dans une localité, qu'il y ait son habitation, qu'il y épouse une femme originaire du pays; il ne suffit pas non plus qu'il

soit inscrit au nombre des habitants sur les Hou-tsï, puisque les Hou-tsï n'ont pour objet que de constater la résidence; il faut qu'il soit inscrit sur les registres nommés *Youèn-tsï*; mais alors la loi et les règlements lui opposent une foule d'obstacles, dont quelques-uns sont d'ordinaire insurmontables.

En effet, tout *Kia-tchang* «chef de famille» qui est devenu propriétaire dans le district où il a fixé son habitation, peut acquérir assez facilement le domicile d'origine, si ce Kia-tchang est d'ailleurs un homme d'un caractère honorable et non équivoque, s'il a rapporté les tombeaux de sa famille, s'il parle avec une certaine aisance le dialecte des habitants, etc. «Dans ce cas, dit le *Kho-tchang-tiao-li*, après une résidence de vingt années révolues 二十年以上, qui commencent à courir (s'il s'agit d'une maison ou d'une ferme) du jour où le contrat de vente a été timbré 室廬以稅契之日爲始, etc.; (s'il s'agit d'un fonds de terre) du jour où l'acquéreur a payé pour la première fois l'impôt territorial 田畝以納糧之日爲始, cet individu est inscrit sur les registres publics nommés *Youen-tsï* 准其入冊[1].»

Autre est le sort du prolétaire; malheureusement la loi s'arme de toute sa sévérité contre le prolétaire, contre le pauvre, dont les enfants seuls peuvent acquérir le domicile d'origine dans une province étran-

[1] Voyez le *Kho-tchang-tiao-li*, ch. XXXV, fol. 1 v°.

gère. Quand un marchand, un artisan, un homme né dans un état obscur, se présente pour la première fois devant le *Pao-tching* « officier municipal », celui-ci écoute avec attention le marchand ou l'artisan 聽其口音, reconnaît presque toujours à son accent de quelle province il est originaire, examine l'extrait du *Hou-tsï* « Registre des familles » qui constate son âge 察其居住之戶籍; alors cet individu est inscrit comme habitant sur le registre de la commune; « toutefois, dit le *Kho-tchang-tiao-li*, ce n'est qu'après soixante années révolues 六十年以上 que ses fils ou ses petits-fils peuvent acquérir leur domicile politique dans le district 其子孫方爲原籍之人. »

Telle est la règle universelle en matière de domicile. On y a fait deux exceptions, qui ne laissent pas que d'être assez honorables pour la législation chinoise.

La première concerne les enfants des étrangers. Tout individu né à Péking d'un étranger et d'une Chinoise acquiert, sans beaucoup de peine, la qualité de Chinois; mais il y a plus : les étrangers qui témoignent du respect pour les institutions de l'état et observent religieusement la loi du pays, peuvent solliciter du *Li-fan-youen* 理藩院 « Bureau des affaires étrangères » des titres qu'on leur accorde presque toujours et réclamer pour leurs enfants, *après dix années de résidence*, le domicile d'origine

ou le domicile politique. Wang Ki-yè m'a cité une loi qui ressemble mot pour mot à la loi française; elle autorise le gouvernement de Péking à conférer la qualité de Chinois aux étrangers *qui auront rendu des services importants à l'état ou qui auront formé dans le pays de grands établissements*. Généralement l'administration chinoise est, contre l'opinion commune, très-favorable aux étrangers; bienveillante, quelquefois pleine de mansuétude, elle regarde comme naturalisés 化外人 ceux qui n'ont pas rempli les formalités prescrites; elle les protége et ne les traite pas toujours avec une insupportable rigueur, quand, par ignorance ou par inadvertance, ils ont désobéi à la loi.

La seconde exception qui a été introduite concerne les enfants des exilés. Quand on lit le *Taï-thsing-liu-li*, on s'aperçoit bientôt que la peine du bannissement est très-fréquemment appliquée en matière criminelle. Cette peine infamante consiste à être transporté dans une province étrangère 外省 et à demeurer dans une ville que le juge a déterminée. Renfermé dans une maison publique, nommée 官店, le criminel y est employé à des travaux, dont le produit lui appartient. Toutefois, s'il présente une caution solvable de bonne conduite, il obtient, après un certain temps, l'autorisation de sortir, d'exercer un état, de fonder un établissement; mais placé pendant toute sa vie sous la surveillance du chef du district (Tchi-hièn), il est tenu de se présenter,

le premier jour de chaque mois, devant ce magistrat et de répondre à l'appel de son nom, appel qui est toujours fait par le greffier du *Hing-fang* « Bureau de la justice ».

La surveillance n'a pas d'autre effet; car le criminel banni à perpétuité dans une ville, non-seulement peut y contracter un mariage, épouser une femme du pays; il peut même (et c'est l'objet de la seconde exception) acquérir pour ses enfants le domicile politique, *après dix années de résidence seulement*. Ainsi les enfants ne sont pas responsables de ses fautes. On trouve donc dans la législation chinoise des maximes généreuses et des principes de la plus exacte et de la plus sévère équité.

Le domicile d'origine, ai-je dit, confère à chaque individu certains priviléges. Ces priviléges sont notamment :

1° Le droit de siéger et de voter dans les assemblées électorales, soit qu'il s'agisse de nommer des Pao-tching et des Li-tchang ou d'élire des officiers auxiliaires, tels que les Kiă-tchang ou les Kiă-cheou;

2° Le droit de siéger et de voter dans les assemblées municipales, d'y prendre part à toutes les délibérations;

3° Le droit d'occuper la première place, en qualité de commissaire élu, dans une assemblée publique ou dans les fêtes qu'on nomme *Chan-hoeï;* d'y jouir des prérogatives d'honneur et de distinction que l'usage y attache;

4° Le droit de figurer comme *Pao-jin* « caution »

dans les actes translatifs de la propriété immobilière, etc.

Mais il existe un droit politique plus précieux encore. On sait qu'à la Chine les grades universitaires conduisent aux charges et que la véritable aristocratie du pays, qui est l'aristocratie du talent, se recrute au moyen des concours. Or, pour avoir le droit de concourir, il suffit de représenter un certificat constatant qu'on est originaire du district où le concours est ouvert; un certificat revêtu du sceau de la préfecture et délivré par le Tchi-hièn 原籍地方官印結. Les règlements n'exigent pas autre chose. On ne demande pas à un candidat s'il a étudié dans la maison paternelle ou dans une école, sous un Bouddhiste ou un Tao-sse; mais comme on pourrait abuser des certificats ou des extraits des Youen-tsi, les règlements sont, à ce sujet, d'une sévérité qui paraîtrait excessive, si l'on oubliait que le droit de concourir pour les grades est, à la Chine, le premier et le plus grand des droits politiques. Le trente-cinquième chapitre du *Kho-tchang-tiao-li* ou du Code universitaire ne contient pas moins de vingt-cinq règlements particuliers; ces règlements ont pour but d'arrêter la fraude, et s'il existe encore des abus, ils doivent être infiniment rares, car la ruse et l'artifice ne sauraient épuiser toutes les précautions de la loi.

Dans chaque district, les registres nommés *Youen-tsi* sont tenus par le greffier en chef du Li-fang ou

du « Bureau des rites » ; le Li-tchang fournit les renseignements nécessaires. Ces registres, comme les Hou-tsï, sont tenus triples; ils sont clos, arrêtés et timbrés chaque année dans le dixième mois par le Tchi-hièn ou le chef du district. Le greffier du Li-fang est principalement responsable des altérations qui peuvent y survenir.

Indépendamment des Youen-tsï, il existe d'autres registres, que j'appellerai *Registres des municipalités*. Dans chaque commune, le Pao-tching doit tenir un registre contenant les noms, les surnoms, l'âge et la profession des habitants. Mais, à dire vrai, ce registre ne peut être regardé, ni comme un registre de l'état civil, ni même comme un registre public; il n'a aucun caractère d'authenticité.

§ 3. ÉTAT CIVIL DES CHINOIS.

En France, la filiation des enfants se prouve par les actes de naissance, inscrits sur le registre de l'état civil[1]; à la Chine, elle se prouve par les Men-paï, inscrits sur les registres de la population. A défaut de registres, la preuve peut être administrée, soit par titres, soit par témoins. Toutefois les Hou-tsï n'énoncent pas, comme nos actes de l'état civil, le jour, l'heure et le lieu de la naissance; ils n'en constatent que le fait.

Dans les villes du premier, du deuxième et du troisième ordre, aucun mariage ne peut être contracté, aucune inhumation ne peut être faite, sans

[1] *Code Napoléon*, art. 319.

une déclaration du futur conjoint, quand il s'agit d'un mariage, ou du plus proche parent, quand il s'agit d'un décès.

Les déclarations de mariage doivent énoncer:

1° Les noms, la profession, l'âge et le domicile du futur époux;

2° Le domicile de la future épouse;

3° L'année, le mois, le jour et l'heure où la fiancée doit se rendre au domicile de son époux.

Les déclarations de décès contiennent ordinairement:

1° Le nom, le surnom, la profession, l'âge et le domicile de la personne décédée;

2° L'année, le mois, le jour, l'heure et le lieu où l'inhumation doit être faite;

3° Le nom, le surnom, la profession et l'âge du déclarant.

C'est le greffier en chef du Li-fang « Bureau des rites » qui reçoit ces déclarations. Dans les communes rurales, on ne s'en préoccupe guère et l'on s'en tient aux Hou-tsï ou aux registres des familles. Les Hou-tsï constatent à la fois les naissances, les mariages et les décès.

De tels registres, si on les compare aux nôtres, sembleront insuffisants; mais qu'on veuille bien y réfléchir. « L'attachement aux anciens usages, a dit M. Abel-Rémusat, est un des traits caractéristiques de la nation chinoise; l'observation minutieuse des règles prescrites par le cérémonial en est un autre ». Cela est très-exact; n'oublions donc pas qu'il existe

un cérémonial pour les principales époques de la vie. Est-il nécessaire, par exemple, qu'un agent municipal se transporte auprès de la personne décédée pour s'assurer du décès, lorsque le corps de cette personne ne peut être mis dans le cercueil, hors de la présence des parents, des alliés, des voisins, des amis, et faut-il recourir à un autre genre de preuves? Les mœurs de la nation, plus puissantes que les lois, garantissent l'exécution des règlements. Ces règlements proclamés par le *Li-ki*, par les anciens livres, qui sont d'une autorité irréfragable, par les législateurs de toutes les époques, me paraissent conformes à l'intérêt public, conformes aux intérêts des particuliers.

Il résulte de ce que j'ai exposé dans cette section:

1° Qu'à la Chine, les registres des familles sont très-exactement et très-régulièrement tenus;

2° Que l'état civil des individus n'y est laissé à l'arbitraire de personne et qu'une grande responsabilité pèse tant sur les magistrats que sur les officiers municipaux, chargés de constater cet état;

3° Et que l'institution des Youen-tsï, tirant son origine du culte des ancêtres[1], est une institution *sui generis* et particulière à la Chine.

[1] On voit encore dans un district du Chan-toung les descendants de Khoung-tseu (Confucius). Le chef actuel de cette illustre famille consentirait peut-être à mourir; il ne consentirait pas à la translation de son domicile dans une province étrangère.

SECTION II.

CONTRIBUTIONS.

DE LA RÉPARTITION ET DE LA PERCEPTION DE L'IMPÔT. — FONCTIONS DES LI-TCHANG.

On sait que le cadastre existe depuis longtemps à la Chine; toutes les communes du pays sont cadastrées, tant bien que mal; car pour qu'une opération cadastrale présente des résultats sensiblement exacts, il y a bien des précautions à prendre, dit avec raison M. Éd. Biot[1], et aucune de ces précautions n'a été prise par les Chinois, qui manquent d'instruments et n'ont fait que des progrès très-contestables dans la géométrie. On n'arpente pas chez nous avec une corde de chanvre et des perches.

Le Li-tchang est dans chaque village *l'indicateur* qui doit fournir au Tien-sse ou au chef de la police administrative les renseignements nécessaires pour l'arpentage des champs et l'évaluation du produit imposable. On ne réclame jamais, on ne peut pas réclamer contre les opérations cadastrales, contre le résultat de l'arpentage, et la raison en paraît toute naturelle : c'est que le Li-tchang, élu par les habitants, est le mandataire et le tuteur des propriétaires.

[1] Voyez le Mémoire sur les recensements des terres consignés dans l'histoire chinoise et l'usage qu'on en peut faire pour évaluer la population totale de la Chine, par M. Édouard Biot, *Journal Asiatique*, avril 1838.

On a vu, dans mon prémier mémoire, qu'il se transporte lui-même sur le terrain et qu'il assiste à tous les travaux.

Si les biens-fonds sont inexactement cadastrés, la répartition de l'impôt n'en souffre guère; elle a été simplifiée par les Chinois autant qu'elle pouvait l'être. L'impôt est réparti :

Entre les provinces, par le *Hou-pou* ou le « Ministère des finances »;

Entre les départements, par le *Pou-tching-sse* 布政司 ou le « Trésorier général »;

Entre les districts, par les *Tchi-foù* ou les « Gouverneurs des départements »;

Entre les communes, par les *Tchi-hien* ou les « Gouverneurs des districts »;

Entre les contribuables, par les *Li-tchang* ou les « Officiers municipaux ».

Dans chaque commune, le Li-tchang seul ou assisté, quand il le juge à propos, des officiers auxiliaires nommés *Kia-cheou*, procède à la répartition de l'impôt. Chez nous, les répartiteurs doivent être au nombre de sept : deux officiers municipaux et cinq propriétaires fonciers. Ils forment un conseil, dont le maire est le président. Le maire soumet à la discussion les états sur lesquels on confectionne les rôles ; puis, les répartiteurs délibèrent en commun, à la majorité des suffrages et au nombre de cinq au moins. De tels conseils, s'ils existaient à la Chine, offriraient-ils aux contribuables quelques

avantages, une garantie? Je l'ignore; mais enfin le régime des impôts ne saurait avoir dans tous les pays un type uniforme. Ici, les contribuables d'une commune sont représentés par cinq propriétaires fonciers; ailleurs, par un propriétaire seul. Toutefois ce propriétaire, qu'on y songe bien, est en même temps un officier municipal, auquel est spontanément, librement confié l'exercice du pouvoir.

A la Chine, le pouvoir du magistrat, qu'il soit élu par le peuple ou qu'il tienne de l'institution des concours sa noble investiture, est comparativement plus grand que partout ailleurs, et, pour ne parler ici que de la répartition de l'impôt, le système chinois a un avantage qu'on chercherait vainement dans les autres pays, la promptitude de l'exécution. Le Li-tchang, je le répète, seul ou assisté des officiers auxiliaires, procède à la répartition du contingent; car il y a pour chaque commune un contingent déterminé 都有一定的分數[1]. A cet effet, tout contribuable est tenu de se présenter devant le Li-tchang pour y déclarer le produit de son domaine, ou de sa ferme ou de son champ, d'après son contrat[2]. Le Li-tchang vérifie les déclarations et rectifie celles qui se trouvent inexactes. Il forme ensuite un tableau indicatif des noms des contribuables, qu'il partage en trois classes[3]: une classe supérieure, une

[1] *Ching-kiu-kouang-hiun*, section 14.

[2] Toutes les fois que la vente a pour objet un fonds de terre, le contrat doit indiquer le produit annuel dont le fonds est susceptible.

[3] *Taï-thsing-liu-li*, section 80. Le motif de cette classification est

classe moyenne et une classe inférieure 定立上中下等. La classe inférieure, on doit s'y attendre, est de beaucoup la plus nombreuse dans un pays comme la Chine, où le morcellement de la propriété foncière a été poussé jusqu'à ses dernières limites[1]. C'est d'après la quotité du produit annuel que la taxe est établie.

Les cotes individuelles sont vérifiées par le Tien-sse ou par un agent de la préfecture. Mais comment évalue-t-on le produit de la terre, qui est, à proprement parler, le produit imposable, puisque les bâtiments ne sont point assujettis à la taxe? Cette taxe est-elle assise sur le produit brut, ou bien le Li-tchang, quand il agit comme répartiteur, a-t-il la faculté de déduire sur le produit brut les frais de culture ou d'exploitation? Le premier livre du *Wen-hien-thoung-khao*, qui traite de l'imposition des terres, ne renferme rien à ce sujet. Tout ce que je puis dire, c'est que le mode d'évaluation du produit imposable est fixé par des règlements que l'usage a consacrés et que les cultivateurs acceptent. Dans les villages, où les habitudes sont, en général, honnêtes, paisibles, la perception de l'impôt s'opère avec une grande facilité. Toutefois, si l'on s'imagine que l'obéissance est l'un des traits saillants du caractère chinois, on se trompe; il arrive parfois que des cul-

de faciliter la remise des taxes qu'on accorde dans certains cas aux contribuables les plus pauvres.

[1] Voyez les Recherches sur l'agriculture et l'horticulture des Chinois, par le baron Léon d'Hervey Saint-Denys, p. 43.

tivateurs s'assemblent et proclament que le Li-tchang a manqué à ses devoirs. La loi serait inhumaine d'ailleurs, si elle n'accordait pas à tout contribuable qui se croit surtaxé, mais particulièrement au pauvre, un recours contre le Li-tchang. Ce recours est réglé par l'article 80 du *Taï-thsing-liu-li*. « Les pauvres, envers lesquels on aura été injuste, ou qui auront été lésés, sont autorisés à former une plainte 許被害貧民赴控». Il y a plus, ils peuvent appeler des tribunaux inférieurs aux tribunaux supérieurs. Malheureusement, la loi n'est pas toujours observée; aujourd'hui, quand il y a plainte, le Tien-sse fait son rapport et le préfet statue.

Puisque tous ceux qui ont des biens-fonds doivent acquitter l'impôt, il est nécessaire qu'il y ait dans chaque commune un percepteur. Ce percepteur est encore le Li-tchang. Ne confondons pas toutefois; est-ce au Li-tchang que la perception de l'impôt territorial est attribuée exclusivement? Non.

Il existe à la Chine des contributions de plusieurs genres; on peut au fond les réduire à deux: l'impôt direct et l'impôt indirect.

La contribution directe est l'impôt de la terre ou l'impôt foncier. On le nomme *Fou* 賦 dans la langue écrite; *Tien-leang* 田粮, *Tien-fou* 田賦 ou *Tsien-leang* 錢粮 dans la langue parlée. Aucune taxe n'est établie sur les bâtiments, c'est-à-dire sur les maisons d'habitation, sur les maisons de plaisance, les fermes, etc. M. Éd. Biot croit que l'origine

de l'impôt territorial remonte à la cinquième année de Siouen-wang de la dynastie des Tcheou (l'an 823 avant J. C.)[1]. Quant à son importance, elle a toujours varié; elle varie encore. Sous la dynastie actuelle, on a perçu comme impôt le trentième, le vingtième, le quinzième, et le dixième du produit des terres.

La contribution indirecte est l'impôt ou le droit sur les marchandises. On le nomme *Choui* 稅 dans la langue écrite; *Hiang-yin* 餉銀 dans la langue parlée. Les droits sur les marchandises sont très-complexes; on en trouve l'énumération dans le *Taï-thsing-hoeï-tièn*. Il y a le droit sur les bœufs (*meou-choui*); il y a le droit sur les chevaux (*ma-choui*); il y a le droit sur le thé (*tcha-choui*), etc.[2]. Il y a l'impôt du sel, l'impôt du timbre, qui correspond à notre enregistrement et dont je parlerai dans la section suivante; enfin, il y a des droits d'exportation 出口餉銀 et des droits d'importation 進口餉銀.

C'est, dans chaque commune, le Li-tchang qui perçoit la taxe territoriale ou l'impôt foncier en argent; il est chargé *d'opérer*, il n'est pas chargé de *poursuivre* le recouvrement de cet impôt. Quand deux ou trois contribuables sont en retard, les com-

[1] Voyez le Mémoire sur la condition de la propriété territoriale en Chine depuis les temps anciens, par M. Édouard Biot, *Journal Asiatique*, septembre 1838.

[2] Voyez l'*Univers pittoresque*, Chine moderne, Ire partie, par M. Pauthier, page 178.

mis du Hou-fang ou du bureau des finances, font les diligences nécessaires. Je ne m'arrêterai pas à la perception de la taxe en nature; cette partie du service public est aujourd'hui réservée aux officiers du gouvernement, c'est-à-dire aux officiers que le Tchi-hien attache au service des greniers. Quant à l'impôt indirect, il y a, dans chaque province, pour la perception des droits, un commissaire impérial, puis des directeurs, des inspecteurs, des contrôleurs et une foule de préposés subalternes. On nomme les employés de la douane *Kouan-kheou-kia-jin* 關口家人; on appelle les commis de l'octroi *Choui-yi* 稅役, vulgairement 驗貨爺們[1].

Le Li-tchang est donc le percepteur de la taxe territoriale, mais *uniquement* dans les communes où la taxe territoriale se liquide en argent.

Comme on distingue la moisson d'été, où l'on coupe le froment 所收小麥, de la moisson d'automne, où l'on récolte le riz 所收糧米, il y a aussi, pour le fisc ou la régie, deux contributions qu'il nomme la contribution d'été et la contribution d'automne.

Le *Taï-thsing-liu-li* ne parle que du recouvrement de l'impôt en nature. « Les greniers du gouvernement, porte l'article 119, seront ouverts, depuis le quinzième jour du cinquième mois jusqu'à la fin du

[1] Il leur est défendu de visiter les voitures dans lesquelles il y a des femmes.

septième, pour y recevoir la contribution d'été; ils seront ouverts depuis le premier jour du dixième mois jusqu'à la fin du douzième, pour y recueillir la contribution d'automne. » Telle est la loi. « Cette loi n'empêche point, ajoute le *Taï-thsing-liu-li*, qu'on ne lève ces impôts à des époques plus avancées, lorsque la saison donnera des moissons hâtives; mais si l'impôt d'été n'est pas perçu en entier à la fin du huitième mois et celui d'automne à la fin du premier mois de l'année suivante, le chef du district où ce déficit aura lieu sera responsable etc. » C'est à peu près la même chose pour la perception de l'impôt en argent, quoique le Code, je le répète, n'en dise pas un mot. S'il y a des époques fixes, où les mandarins doivent rendre leurs comptes 做官的都有一定奏銷日期[1], il y a nécessairement des époques, où l'on doit percevoir les impôts en argent. Voici la règle que je trouve dans le *Ching-yu-kouang-hiun* : 四月完半。九月全完. « La moitié (de l'impôt) doit être payée dans le quatrième mois; la totalité, dans le neuvième[2]. »

Comment le Li-tchang opère-t-il le recouvrement de l'impôt foncier? Cette question est intéressante; entrons dans les détails:

1° Chaque année, le premier jour du quatrième mois et le premier jour du neuvième, on délivre,

[1] *Ching-yu-kouang-hiun*, section 14.
[2] *Ibid. loco citato.*

dans le *Hou-fang* « Bureau des finances » les *avertissements* pour l'acquit des contributions, avertissements qu'on nomme *Leang-piao* 每年戶房內有傳糧票.

2° Ces avertissements sont transmis aux Li-tchang de toutes les communes rurales 送到各村庄之里長.

3° Les Li-tchang annoncent, en conséquence, que tel ou tel jour la première ou la seconde moitié de l'impôt sera mise en recouvrement.

4° Au jour fixé par le Li-tchang, chaque contribuable doit acquitter le montant de sa cote, à raison de tant le *meou* (l'arpent chinois) et d'après la contenance qui est portée sur son contrat d'acquisition, timbré suivant les règles 是日衆民人按其紅契地畝之數交錢粮.

5° Quand le payement de la cote a été effectué, soit par moitié (dans le quatrième mois), soit en totalité (dans le neuvième), le Li-tchang ou le Paotching inscrit sur un registre ou sur une feuille volante la somme qu'il a reçue du contribuable 交完。里長或保正寫帳.

6° Enfin, quelques jours après, le Li-tchang remet au contribuable qui a payé l'avertissement du Hou-fang. Ces avertissements font un titre pour les contribuables; ils établissent leur libération 日後有一糧票。給此民人爲憑.

En général, la perception de l'impôt foncier (toutes les fois que cet impôt n'est pas accablant) s'opère dans les villages, comme sa répartition, avec une extrême facilité. Les cultivateurs, conformément aux prescriptions du *Ching-yu-kouang-hiun*, acquittent les contributious dans le délai fixé 按限就封 et n'attendent pas que les commis de la préfecture viennent les y contraindre 不等着衙役們來催[1]. Sous ce rapport, ils ne ressemblent guère aux marchands (*Chang-jin*), qui sont les plus récalcitrants de tous les contribuables[2]. Quand le cultivateur n'acquitte pas ses contributions dans le délai prescrit, c'est que sa fortune s'y refuse; car on remet sur le champ la perception de sa cote entre les mains des commis de la préfecture, spécialement chargés de poursuivre le recouvrement des impôts. Or, les collecteurs du gouvernement sont de la classe de ces aventuriers intrigants et hardis, sans éducation, sans principes, qu'on maudit dans toutes les provinces. On sait qu'en Grèce, on comptait des esclaves parmi les collecteurs chargés de percevoir les impôts. A la Chine, où il n'y a pas d'esclaves, où les impôts ne sont pas affermés comme en Grèce[3],

[1] *Ching-yu-kouang-hiun*, section 14.

[2] *Ibid. loco citato.*

[3] Les contribuables les plus pauvres 小戶 ont la faculté de se réunir et de choisir un d'entre eux pour acquitter, au nom de tous, l'impôt établi. (*Taï-thsing-liu-li*, section 122.) Il est défendu de monopoliser le payement des impôts 攬納稅糧 et de

on choisit des *Tsien-jin* « hommes d'une basse condition, » dont les brutalités amènent parfois des collisions sanglantes.

Les Li-tchang versent le montant de leurs recettes dans la caisse du Hou-fang ou du bureau des finances. Une contre-vérification est faite par le greffier, dépositaire du registre des impôts 戶田冊; puis, les fonds, qui (chose à remarquer) *sont perçus et versés gratuitement*, restent à la disposition du Tchihièn ou du chef du district. Si l'on veut savoir à quoi est employé cet argent, il faut lire le budget des dépenses que M. G. Pauthier a publié. M. Pauthier s'est beaucoup occupé des finances de la Chine; c'est à lui que nous devons la première traduction du XI[e] livre du *Taï-thsing-hoeï-tièn* et la statistique officielle de l'empire chinois.

SECTION III.

DES ACTES TRANSLATIFS DE LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE.

FORME DES CONTRATS DE VENTE. — IMPÔT DU TIMBRE. — FONCTIONS DES LI-TCHANG.

Quels sont les principes généraux, en matière de vente, et d'abord qu'est-ce qu'un immeuble?

D'après le *Taï-thsing-liu-li*, les immeubles sont :

1° Les fonds de terre 田;

spéculer sur la misère du peuple. Toute industrie usuraire est sévèrement interdite à la Chine.

2° Les bâtiments 宅[1].

La propriété est publique ou privée 有官民田宅.

Tout ce qui est dans le commerce, c'est-à-dire, tout ce qui ne forme pas une partie intégrante de la propriété publique, peut être vendu.

La vente de la chose d'autrui est nulle.

Comme chez nous, il y a stellionat:

« Lorsqu'on vend ou qu'on échange un fonds de terre ou une maison dont on sait n'être pas propriétaire » 若盜賣換易他人田宅者 (*Code Napoléon*, art. 2059; — *Taï-thsing-liu-li*, art. 93.);

« Lorsqu'on présente frauduleusement comme libres des biens hypothéqués » 若將已典賣與人田宅朦朧重復典賣者. (*Code Napoléon*, art 2059; — *Taï-thsing-liu-li*, art. 95.)

Le stellionataire est puni d'une peine assez rigoureuse (une amende et deux ans de bannissement). Si les immeubles illégalement vendus ou hypothéqués appartiennent au gouvernement, la peine est augmentée de deux degrés 係官田宅者各加二等[2].

Tous les individus qui jouissent de leurs droits, qui ne sont soumis ni à la puissance d'un maître, ni

[1] *Taï-thsing-liu-li*, kiv. 8 p, 1 r°.
[2] *Ibid.* section 93.

à la puissance paternelle « nec dominicæ nec patriæ « potestati subditi », et qu'on nomme pour cette raison *Kia-tchang* « Chefs de famille », peuvent acheter ou vendre. Ainsi le contrat de vente d'un fonds de terre ou d'un bâtiment ne peut avoir lieu entre un chef et un fils de famille, entre un *Leang-jin* « un homme d'une condition honorable » et un *Tsien-jin* « un homme d'une basse condition »; c'est exactement comme dans le droit romain. On pourrait trouver d'autres ressemblances encore. Par exemple, l'article 94 du *Taï-thsing-liu-li* est ainsi conçu :

凡有司官吏不得於見任處所置買田宅。違者笞五十。解任。田宅入官。

Les mandarins et les greffiers des bureaux ne peuvent acquérir un immeuble (un fonds de terre ou une maison) dans le pays (le district) où ils exercent leurs fonctions. Tout fonctionnaire qui enfreindra cette loi recevra cinquante coups[1]; il sera révoqué. Les fonds de terre ou les bâtiments acquis illégalement devront être confisqués au profit de l'État[2].

[1] On sait qu'un tel châtiment équivaut à une peine pécuniaire. (Voyez *l'échelle des rachats dans les Préliminaires dn Code pénal de la Chine*, traduit par Sir G. T. Staunton, vol. I, p. 13 et 14.

[2] Cette dernière partie de la loi est abrogée. En matière civile, la peine de la confiscation des biens ne subsiste plus.

Or, cette prescription se retrouve dans le Digeste: « Non licet ex officio quod administrat quis emere « quid vel per se, vel per aliam personam; alioquin « nom tantum rem amittit, sed et in quadruplum « convenitur, secundum constitutionem Severi et « Antonini, et hoc ad procuratorem quoque Cæsaris « pertinet. Sed hoc ita se habet, nisi specialiter qui- « busdam hoc consensum est ». (*Digeste*, lex 46, *De contrahenda emptione*, lib. XVIII, tit. I^us^).

« Qui officii causa in provincia agit, vel militat, « prædia comparare in eadem provincia non potest; « præterquam si paterna ejus à fisco distrahantur. » (*Digeste*, lex 62, eod. tit.) [1].

Si les fonctionnaires publics avaient le droit d'acquérir, disent avec raison les commentateurs du Code, le consentement du vendeur pourrait être extorqué

[1] Voici encore deux textes qui se ressemblent beaucoup :

« Si un fonctionnaire public, dans un département, un arrondissement ou un district, épouse ou prend en qualité de concubine la femme ou la fille d'un habitant du pays soumis à sa juridiction, il subira quatre-vingts coups..... »

« Si un officier du gouvernement, dans les cas susdits, consent au mariage de son fils ou de son petit-fils... avec la femme ou la fille d'un habitant du pays, il sera sujet à la peine qui vient d'être énoncée. » — (*Taï-thsing-liu-li*, section 110.)

« Si quis officium in aliqua provincia administrat, inde oriundam « vel ibi domicilium habentem uxorem ducere non potest, quamvis « sponsare non prohibeatur : ita scilicet ut si post officium deposi- « tum voluerit mulier nuptias contrahere, liceat hoc facere, arrhis « tantum redditis quas acceperat. » (*Digeste*, lex 38, lib. XXVIII, tit. II, *De ritu nuptiarum*).

« Qui in provincia officium aliquod gerit, prohibetur etiam con- « sentire filio suo uxorem ducenti. » (Lex 57, eod. tit.)

par violence. Or le contrat de vente est un contrat de bonne foi, *contractus bonæ fidei*. Qu'on me permette à ce propos une observation : c'est que la partie intéressante du Code chinois, pour le lecteur européen, se trouve dans les commentaires ou les paraphrases. Les auteurs de ces petites paraphrases ne sacrifient rien de l'exactitude et de la précision des textes pour se laisser aller, comme parfois nos jurisconsultes, à des digressions philosophiques interminables; ils ne cherchent point l'agrément, ils ne se montrent pas très-animés du désir de plaire; mais en expliquant, dans l'ordre où ils se trouvent et avec une grande clarté, les quatre cent trente-six articles du *Taï-thsing-liu-li*, articles qui ne se rapportent, pour la plupart, ni à nos mœurs, ni à notre état de société, en donnant à tous ces textes le plus de liaison qu'ils peuvent, en les éclaircissant les uns par les autres, les commentateurs du Code nous montrent le caractère de la législation chinoise tel qu'il est véritablement.

Je reprends mon sujet. Les obligations du vendeur, qui garantit de l'éviction, et de l'acheteur, qui doit payer le prix, sont à peu près les mêmes que chez les Romains; mais, en général, le droit qu'on accorde aux propriétaires n'est pas la faculté d'user et d'abuser, *jus utendi et abutendi*. Ce droit, singulièrement exagéré dans quelques pays de l'Europe, est réglé par la loi chinoise, justement, équitablement, comme on le verra plus tard.

Si la chose, le prix et le consentement (*res, pre-*

tium et consensus) sont de la substance de la vente, il y a une foule de conventions spéciales que les parties peuvent faire, comme elles le jugent à propos; la faculté de rachat en est une.

Je n'ai pas encore parlé des fonctions du Li-tchang; j'y arriverai bientôt. Les Chinois connaissent donc la vente à réméré; mais la faculté de rachat, qui ne peut être stipulée, conformément à l'article 1660 du Code Napoléon, pour un terme excédant cinq années, est généralement stipulée, à la Chine, pour un terme beaucoup plus long, quelquefois pour trente années. Les Chinois connaissent encore l'antichrèse; aujourd'hui c'est un pacte des plus communs.

Mais, demandera-t-on, quelle est la forme du contrat de vente? Y a-t-il un impôt sur les actes translatifs de la propriété immobilière? Le tabellionage existe-t-il dans les communes chinoises? Si le tabellionage n'existe pas, comment s'y prend-on pour conférer aux actes une date certaine et un caractère d'authenticité?

Quand il s'agit d'un immeuble (supposons un fonds de terre), la vente doit être faite par écrit 當立文契; toutefois cette convention synallagmatique n'exige pas, comme chez nous, un écrit double, mais deux écrits ou deux actes séparés; par le premier, le vendeur s'oblige à livrer le fonds; par le second, l'acheteur s'oblige à le payer.

Il y a presque toujours un fidéjusseur; on le

nomme 保人 ou 擔保; il ne se rend pas caution de toutes les obligations, mais de l'obligation principale de l'acheteur, qui est de payer le prix dans les termes convenus.

Les actes du vendeur et de l'acheteur doivent indiquer :

1° Le nom et le surnom du vendeur 賣地之人, sa profession, son domicile;

2° Le nom et le surnom de l'acquéreur 買地之人, sa profession, son domicile;

3° La situation exacte du fonds; ses limites 田界, avec les tenants et les aboutissants;

4° Sa contenance 地畝之數;

5° Les servitudes établies sur le fonds, et qui ont pour objet l'utilité communale ou l'utilité des propriétaires voisins;

6° Le prix 價錢;

7° Le mode de payement;

8° Les clauses et les stipulations particulières;

9° Le nom et le surnom du fidéjusseur 保人, sa profession et son domicile.

Tout acte, tout contrat de vente est nul, s'il n'est point revêtu de la signature et du parafe du Li-tchang 里長畫押.

Pourquoi la loi exige-t-elle l'intervention d'un officier municipal dans les actes translatifs de la propriété? C'est que le Li-tchang est tout à la fois l'ad-

ministrateur du territoire communal et le percepteur des taxes foncières.

Comme administrateur du territoire, il vérifie :

Si les parties sont capables de contracter;

Si l'acheteur, avant de traiter avec le vendeur, a pris soin d'avertir les propriétaires des fonds limitrophes; car, à la Chine, ceux-ci ont la préférence sur tous les autres;

Si les servitudes rustiques sont énoncées dans le contrat;

Si les stipulations particulières peuvent se concilier avec l'intérêt de l'agriculture.

Comme percepteur des taxes, il vérifie :

Si la contenance véritable est telle qu'elle est portée au contrat;

Si le prix de la vente est réel ou fictif; car c'est sur le prix de la vente que les droits du timbre sont liquidés.

Le timbre est, à la Chine, une contribution qui frappe indistinctement tous les actes translatifs de la propriété immobilière. Cette contribution[1], fixée pour les contrats à 3 p. o/o sur le prix intégral de la vente, soit qu'il s'agisse d'un fonds de terre ou d'une maison, équivaut, comme je l'ai dit, à notre enregistrement; car c'est le timbre qui confère aux actes l'authenticité, assure aux contrats une date

[1] Elle fut établie la première année taï-ho du règne de Ti-y, de la dynastie des Tçin (l'an 366 après J. C.) Voyez *A brief sketch of chinese chronology, according to native documents*, by W. H. Medhurst, ou *China, its state and prospects*, p. 582.

certaine. Il y a plus, la propriété de la chose vendue n'est acquise à l'acheteur que du moment où le contrat de vente a été timbré. Il faut nécessairement, pour être valable, que le contrat porte l'empreinte rouge du *Hou-fang*, ou du bureau des finances. De là vient qu'on appelle les contrats revêtus de la formalité du timbre *Houng-tsï* 紅契 « Contrats rouges ». La moindre contravention, si l'on n'y prenait garde, donnerait lieu, contre le vendeur, l'acquéreur et le Li-tchang, à une amende considérable 倘有隱請。里長與買賣之人皆有罪, et le préfet, qui a soin du fisc, à la vigilance duquel rien n'échappe, ne manquerait pas de révoquer et de flétrir un officier municipal convaincu d'avoir malversé.

Celui-ci est le liquidateur des droits; il n'en est pas le percepteur. Le contrôle et la perception appartiennent au greffier en chef (*Tchang-ngan-ti*) du bureau des finances (*Hou-fang*). Le Li-tchang établit la quotité du droit; puis, quand le droit a été perçu, le greffier appose sur le contrat le sceau rouge officiel, en présence du gouverneur du district ou de son représentant.

Le tabellionage n'existe pas dans les communes; cependant il s'y trouve presque toujours un homme qui écrit mieux que les autres et fait, moyennant un petit salaire 有錢, l'office d'un écrivain public 代筆人. Dans les villages pourvus d'une école,

cet homme est d'ordinaire l'instituteur. Chi Tching-kin[1], auteur d'un Règlement d'études et de discipline à l'usage des écoles publiques, blâme énergiquement cet usage, qu'il regarde comme préjudiciable aux intérêts des écoliers[2]. Les frais de contrat et les droits de timbre sont toujours à la charge de l'acquéreur.

Un mot encore, avant de terminer cette section. Le contrat de louage, dans lequel l'autorité municipale n'intervient jamais, n'est assujetti à aucune forme, passible d'aucun droit. On appelle le bailleur 業主; on nomme le preneur 承賃者. Les loyers sont ordinairement payables par douzièmes. Quant au bailleur, il est tenu d'avoir un registre 業主亦設租簿, sur lequel il inscrit, mois par mois, tout ce qu'il reçoit de son locataire. Une règle particulière et curieuse du contrat de louage, c'est que le bail, à peine de nullité, doit être transcrit sur le registre des loyers et en tête du registre, qui fait foi contre le locataire, car il n'y a pas de quittances. On conçoit, en effet, qu'avec un tel système, les quittances deviennent inutiles; c'est au locataire à surveiller de son mieux tous les émargements.

[1] C'était un lettré de la province de Nan-king. Il vivait sous le règne de l'empereur Khang-hi.

[2] Voyez mon mémoire sur l'organisation intérieure des écoles chinoises (*Journal asiatique*, cahier de janvier 1839).

SECTION IV.

AGRICULTURE.

DE LA DIRECTION ET DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX AGRICOLES. — POLICE RURALE. — FONCTIONS DES LI-TCHANG.

Voltaire a dit que l'agriculture n'était véritablement honorée qu'à la Chine; elle y est, je crois, très-honorée; mais elle n'en vaudrait que mieux, si elle y était plus libre. Beaucoup de préjugés arrêtent encore les progrès de l'agriculture chinoise; néanmoins on a réformé tous les abus que l'*Intendance générale* 司農司 avait introduits; la politique change de caractère et l'on peut prévoir une époque où l'autorité locale cessera tout à fait d'imposer comme un joug et de maintenir, par des règlements inflexibles, ses méthodes et ses principes.

Aujourd'hui, conformément au *Taï-thsing-liu-li* et d'après le commentaire de l'article 93, le chef du district (*Hièn-kouan*) *partage* avec les officiers municipaux, qu'on nomme *Li-tchang*, la charge de l'administration agricole, c'est-à-dire la charge d'encourager les cultivateurs à bien faire et de surveiller leurs travaux 縣官里長均有勸課農業之責[1]. Un tel système est devenu, pour les nombreuses bourgades où il n'y a que des cultivateurs, une source d'avantages et de bienfaits. Il est vrai que

[1] Voyez le *Taï-thsing-liu-li*, commentaire de l'article 93.

les Li-tchang apparaissent ici comme *les agents de l'autorité administrative;* mais si l'on ne perd pas de vue que ces agents sont institués, librement institués par les Kia-tchang ou les chefs des familles, on reconnaîtra que la Chine est un pays comme un autre, et que la législation n'y a pas toujours, quoi qu'on en dise, un type uniforme. Quelle distance du régime actuel, concernant l'agriculture, au régime des Soung, du régime des Soung au régime des Tcheou. Le *Tchi-hien* « le chef du district » a le pouvoir de faire tous les règlements, d'ordonner ce qui lui semble nécessaire ou avantageux, voilà le premier principe; voici le second : dans chaque commune agricole, le Li-tchang, représentant du Tchi-hien, dirige et surveille les travaux des habitants, auxquels il communique les ordres et les instructions du premier magistrat.

Mais le Li-tchang ne se borne pas à la direction et à la surveillance des travaux agricoles; il doit maintenir la bonne harmonie entre les propriétaires; juger, à l'amiable, les petites contestations qui peuvent s'élever entre eux; il est tenu, conformément à l'article 93 du *Taï-thsing-liu-li,* de signaler au Tchi-hièn les cultivateurs qui violent les règlements ou adoptent un mauvais système de culture, et particulièrement les propriétaires dont les domaines restent improductifs. Cet article 93 n'est pas un des moins étranges du Code. Tout propriétaire, porte la loi, dont les biens-fonds, sans un événement de force majeure, une inondation, une sécheresse ou

une autre calamité, restent incultes ou ne sont pas cultivés conformément aux règles 田地無水旱災傷之故荒蕪, est puni suivant la proportion qui existe entre la partie inculte ou négligée et la totalité de son domaine. Il y a solidarité entre le *Li-tchang* « l'Officier municipal », le *Hièn-kouan* « le Chef du district » et le propriétaire négligeant. Sous ce rapport, le *Taï-thsing-liu-li* ne diffère pas beaucoup du *Tcheou-li* ou du Code de la dynastie des Tcheou, qui avait établi des peines contre la négligence et la paresse des colons.

Le Li-tchang annonce au *Tchi-hièn* « Gouverneur du district » l'ouverture et la clôture des moissons. Chaque année, cet officier municipal convoque l'assemblée des *Kia-tchang* ou « des Chefs de famille » pour fixer le jour d'ouverture et le jour de clôture. La publication, faite par le Li-tchang, de la clôture des récoltes est d'une importance extrême à la Chine, car elle fixe l'époque à partir de laquelle les collecteurs des taxes et les cultivateurs sont tenus, les premiers, de percevoir, et les seconds, d'acquitter les contributions *payables en nature*, d'après les dispositions de l'article 119 du *Taï-thsing-liu-li.*

Quant à la police rurale, elle appartient, dans chaque commune, au Li-tchang et aux Kia-cheou, c'est-à-dire aux officiers auxiliaires du Li-tchang. Ces officiers, qui ne reçoivent du conseil municipal aucun salaire, aucune rétribution, sont chargés de veiller, comme nos gardes champêtres, à la conserva-

tion des récoltes, des fruits de la terre, à l'entretien des haies, etc. Ils arrêtent et conduisent devant le Li-tchang les individus qu'ils surprennent en flagrant délit. On se souvient que le choix des Kia-cheou est fait par les membres du conseil municipal (*Kia-tchang*).

C'est encore à la vigilance des corps municipaux et à l'autorité du *Tchi-hièn* « Gouverneur du district » que l'article 91 du *Taï-thsing-liu-li* confie la mission de prévenir ou d'atténuer tous les maux qui peuvent résulter des calamités publiques, d'une inondation, d'une trop grande sécheresse, d'un incendie, d'une gelée hors de saison, de la grêle, d'une invasion de sauterelles. Si, malgré les précautions prises, quelques propriétés ont souffert, le Li-tchang, qui remplit toujours l'office d'un inspecteur, dresse immédiatement, comme je l'ai dit dans mon premier mémoire, l'état des contribuables qui ont éprouvé des pertes; il indique sur cet état:

1° Les noms des individus auxquels le gouvernement peut accorder la remise d'une partie ou de la totalité de l'impôt;

2° Les noms des individus qui ont le droit de participer à la distribution des secours, car le *droit à l'assistance* est formellement prescrit par l'article 89 du *Taï-thsing-liu-li*[1]; malheureusement on n'en tient pas toujours compte.

Aux termes de la loi, le Tchi-hièn est obligé d'ac-

[1] Voyez ce qu'en dit M. G. Pauthier, dans la *Chine moderne*, I[re] partie, p. 287.

cueillir les états qui lui sont adressés par les Litchang. Lorsqu'il manque de se transporter sur les lieux et de vérifier les faits contenus dans les rapports, il est coupable, et la loi prononce contre lui une peine très-sévère, mais une peine qu'on n'applique pas toujours. La prévoyance est d'ailleurs la vertu des Tchí-hièn. Pour peu que l'intérêt public se trouve compromis ou qu'un danger leur paraisse imminent, ces administrateurs ne tardent pas à publier des ordonnances, à écrire des circulaires.

On trouve dans un excellent livre, imprimé à Macao en 1842, un très-singulier et très-curieux échantillon des circulaires dont je parle ici. C'est le texte *d'un avis concernant les saûterelles* [1], avis qui fut promulgué officiellement dans les districts de Nan-haï et de Fan-yu (province du Kouang-toung). Comme ce document ne se trouve pas à la disposition du lecteur, il convient d'en faire connaître les points les plus importants. Voici les quatre articles principaux :

Avis concernant les sauterelles.

1. Quand les sauterelles commencent à se montrer, on les aperçoit sur les bords des grands marécages, où elles multiplient avec une promptitude incroyable et finissent par couvrir une vaste étendue de territoire ; elles produisent leurs petits dans les crevasses de la terre et se servent de leur queue pour faire un trou, qui n'a pas un pouce de profondeur. Ces trous restent ouverts et ressemblent à des nids d'abeilles. Une sauterelle dépose dix œufs au moins ; chaque

[1] Voyez l'ouvrage intitulé : *Easy lessons in Chinese, especially adapted to the Canton dialect*, by J. Wells-Williams, p. 224 à 227.

œuf a la forme d'un pois; il en naît environ cent vers ou larves. Les petits dont on parle volent par essaims, mangent par essaims. Comme toutes les sauterelles se délivrent de leurs œufs dans le même temps et dans le même endroit, il est très-facile, pour peu que l'on cherche, de trouver cet endroit, qui offre l'apparence d'une ruche.

2. Quand les sauterelles sont dans un champ où il y a du blé sur pied, de jeunes plants de riz ou de la verdure, en général, elles s'abattent, chaque matin, à l'aube du jour, sur les tiges ou sur les feuilles des plantes qu'elles rongent; mais leurs corps, tout couverts de rosée, deviennent pesants; elles ne peuvent plus ni voltiger, ni sauter. A midi, les sauterelles commencent à voler en troupe; le soir, au coucher du soleil, elles se rassemblent dans le même lieu. Comme il n'y a dans la journée que trois époques où elles peuvent être prises, les sauterelles donnent aux habitants (qui les combattent) un relâche nécessaire et suffisant. Le procédé à suivre pour les prendre, c'est d'ouvrir une tranchée (creuser une fosse) devant elles; la plus longue et la plus large est la meilleure; puis de placer, d'ajuster parfaitement et de chaque côté de la fosse, des planches, des châssis de portes, etc. s'étendant tout autour. Les habitants, réunis d'un côté en grand nombre, devront alors pousser des cris; puis, avec des planchettes qu'ils tiendront à la main, contraindre les sauterelles à se précipiter dans la fosse, pendant que, du côté opposé, d'autres habitants, armés chacun d'un balai ou d'un râteau, refouleront celles qui chercheraient à s'échapper. Immédiatement après, on comblera la fosse avec de la paille et, en y mettant le feu, on détruira (brûlera) toutes les sauterelles. Il faut allumer la paille dans l'intérieur de la fosse, user de précautions pour y maintenir les insectes, car si l'on se bornait à les enfouir dans la terre, beaucoup d'entre eux parviendraient à se frayer un chemin et à s'évader.

3. Quand un essaim de sauterelles aperçoit une allée d'arbres, une rangée de drapeaux ou de bannières, chacun de ces insectes accourt, en volant, pour s'y établir. D'ordinaire,

les cultivateurs suspendent à de longues perches des vêtements rouges ou blancs, des jupes de femme ; il y en a d'autres qui font avec du papier de couleur des banderoles, rouges et vertes ; mais, qu'on y prenne garde, ce moyen ne réussit pas toujours. Comme les sauterelles craignent le bruit du tamtam (tambour de cuivre), du fusil, du canon, et que du plus loin qu'elles entendent ce bruit, elles ne manquent jamais de prendre la fuite, on devra donc, si elles arrivent en très-grand nombre, obscurcissent l'air et couvrent entièrement le ciel, battre du tam-tam, tirer des pétards, lâcher des coups de fusil ; celles qui se trouveront à l'avant-garde, saisies d'épouvante, prendront la fuite ; les autres ne tarderont pas à les accompagner.

4. Quand on détache les ailes et les pattes des sauterelles et qu'on les fait sécher au soleil, elles ont le goût des crevettes et offrent l'avantage de se conserver très-longtemps. On peut aussi nourrir, avec des sauterelles sèches, les canards, qui, en fort peu de temps, deviennent très-gras. Les habitants des montagnes s'en servent pour élever des porcs et obtiennent de beaux résultats.

Cet avis émanait du vice-roi de Canton ; il fut publié officiellement le 20 septembre 1833 dans les districts de Nan-haï et de Fan-yu.

SECTION V.

RELIGION.

§ 1. RELIGION DE L'ÉTAT. — SON OBJET. — DU CULTE IMPÉRIAL ET DU CULTE MANDARINIQUE.

Il existe à la Chine un culte officiel ou une *religion de l'État* 爲國家而設, dans laquelle

on distingue, comme on le verra plus tard, le *culte impérial* et le *culte mandarinique;* mais autre est la religion de l'empereur, autre la religion des particuliers, autre la religion de l'État.

Comme homme privé, l'empereur a certainement le droit de choisir la religion qui lui convient. Aujourd'hui Hien-foung, d'origine tartare, professe la religion de Bouddha. Le bouddhisme était dans le cœur de Khien-loung; il en observait scrupuleusement tous les préceptes; mais il inclinait vers le lamaïsme. Khang-hi, son aïeul, qui s'était entretenu tant de fois avec nos missionnaires, avait une religion de fantaisie. Mêlé depuis longtemps aux lois et aux coutumes, à tous les éléments de la civilisation chinoise, le bouddhisme s'assit, pour ainsi dire, sur le trône avec le fondateur de la dynastie des Ming. Là est l'origine, le commencement des faveurs extraordinaires qu'on accorde aujourd'hui à cette religion. Depuis le XIV[e] siècle, les bouddhistes ont repris sur les tao-sse tout ce que les tao-sse avaient envahi; car, sous les Soung, c'était le culte du Tao qui dominait à la cour. La septième année *Ta-tchoung-tsiang-fou* (l'an 1014 après J. C.), l'empereur Tchin-soung offrit publiquement un sacrifice à Lao-tseu. «Ce monarque, plus superstitieux que religieux, disent les historiens, aimait les livres des tao-sse; il y croyait et manifestait son opinion[1] ». Jusqu'à la fin de la dynastie, ses successeurs imitèrent son exemple. Au résumé, le souverain pontife de la

[1] Voyez notre *Siècle des Youên*, p. 403.

religion tient fort peu à se montrer orthodoxe et le culte officiel, qui fait partie de la constitution de l'État, lui est imposé, comme il est imposé à tous les mandarins.

Comme l'empereur, chaque particulier a son libre arbitre. Chacun est le maître d'adopter une religion qui lui plaît; chacun a la faculté d'élever un temple[1], car tous les cultes sont tolérés à la Chine, à l'exception du vrai culte. Une pareille tolérance ne repose point sur le respect des opinions, et l'on aurait tort d'y voir un certain progrès des esprits; elle émane de ce principe que la religion de l'État seule a le caractère d'une loi. On persécute les dogmes contraires à la religion de l'État, le christianisme par exemple. C'est même, pour le dire en passant, l'unique chose sur laquelle les mandarins s'accordent; sur tout le reste, ils se divisent. Dans les provinces, les cultes ne sont pas moins nombreux que les dialectes; toutefois le bouddhisme paraît avoir la prééminence; mais le bouddhisme des particuliers est un bouddhisme *sui generis*, mobile, d'une élasticité vraiment singulière et qui se concilie avec tous les dogmes, avec toutes les pratiques. Si on le représentait tel qu'il existe à la Chine, je crois que nos indianistes,

[1] Sous les Tcheou, nous apprend le *Li-ki* (chap. intitulé *Wang-tchi*), les particuliers n'avaient pas le droit d'élever un temple; chacun sacrifiait à ses ancêtres dans sa maison. Aujourd'hui les *Tsoung-miao* « temples des ancêtres » sont véritablement innombrables, à en juger par les curieuses notices que M. S. Wells-Williams a publiées. (*Notices of villages between Canton and Whampoa*). Voy. *An Anglo-chinese Calender for 1851*.

malgré la sagacité qu'on leur accorde, n'y comprendraient absolument rien. On y trouve le plus populaire de tous les cultes, le culte de *Kouan-yin* ou de la Vierge, dont on célèbre la *Nativité* et *l'Assomption.* Un respect mystérieux s'attache au nom de cette déesse, qui est la divinité tutélaire des femmes. Après le bouddhisme, vient le culte des tao-sse; après le culte des tao-sse, le culte des sociétés secrètes. D'après Wang Ki-yè, les trois articles principaux, que l'on peut regarder comme l'expression de la croyance publique, sont aujourd'hui :

1° L'existence de 玉皇上帝 ou du souverain Seigneur du Ciel, qui a remplacé le *Chang-ti* 上帝 ou «l'Être suprême» des anciens Chinois, suivant les jésuites : on représente le souverain Seigneur du Ciel sous une forme humaine;

2° Le dogme de la transmigration des âmes : j'ai observé ailleurs que la secte la plus révolutionnaire de la Chine, la société du Nénufar blanc «*Pĕ-lien-kiao*» admettait la métempsycose au nombre de ses dogmes favoris[1];

3° Le culte des ancêtres; il existe à la Chine, depuis qu'il y a des Chinois.

Chaque secte a couvert le pays de ses autels et de ses monuments. Quant aux pagodes bouddhiques et tao-sse, le P. Cibot en compte près de dix mille dans la capitale et dans sa banlieue[2]; le P. Cibot

[1] *Siècle des Youên*, p. 278.

[2] Voyez Grosier, *Histoire générale de la Chine*, t. IV, p. 416.

exagère toujours, mais il y en a beaucoup. Dans les maisons, dans les rues, dans les champs, on n'aperçoit que des idoles; c'est ce qui a fait dire à M. Medhurst qu'il est plus facile de trouver un dieu à la Chine que d'y trouver un homme *It is more easy to find a god than a man in China*[1].

Mais le culte officiel, qui s'offre à notre examen, revêt un caractère plus grave. C'est le culte, c'est, pour ainsi dire, le symbole de la dynastie. Nul, à la Chine, n'oserait publier ce qu'il en pense. Tout chef de famille, *Kia-tchang*, est tenu, sous les peines les plus sévères, de se conformer aux prescriptions du culte officiel[2].

Quel est donc l'objet de ce culte, qu'on nomme improprement *la religion de l'État?* Pourquoi a-t-il été institué?

Le *Li-ki* répond à ces questions: «Le culte de l'état consiste uniquement dans les sacrifices 祭, dit le *Mémorial des rites;* les rites, en général, sont d'une extrême importance; mais rien n'est au-dessus des sacrifices 莫 重 於 祭[3]». Les sacrifices, dit encore le *Li-ki*, sont le fondement de la religion 祭者教之本也[4]. Vainement supposerait-on que la morale est indépendante du système religieux. La morale chinoise au contraire met à la pre-

[1] *China, its state and prospects*, by W. H. Medhurst, of the London missionary society, p. 219.

[2] *Taï-thsing-liu-li*, section II, § 1.

[3] *Li-ki*, chap. VIII, fol. 61 v°.

[4] *Ibid.* fol. 68 v°.

mière place les rapports que les esprits, les mânes et les hommes ont ensemble ; à la seconde, les rapports qui existent entre le souverain et les sujets ; à la troisième et successivement, les rapports qui existent entre le père et les enfants, les supérieurs et les inférieurs, les hommes et les femmes, les vieillards et les jeunes gens, etc.[1]. Voilà le premier fait à constater; voici le second : « Le service des mânes et des esprits est l'objet des sacrifices, le motif pour lequel ils ont été institués 事鬼神之道[2] ». Le *Taï-tchang-sse* 太常寺 ou « la Cour des sacrifices » a dans ses attributions tout ce qui concerne les cérémonies du culte officiel 掌相祭祀之儀, l'ordre, l'appareil et la matière des sacrifices, le *Chin-kou* 神庫 ou le « Magasin des esprits », le *Chin-t'chou* 神廚 ou la « Cuisine des esprits, etc. ». Cette compagnie peut bien émettre une opinion, prononcer une censure; mais c'est l'Académie impériale 翰林院, le corps savant par excellence, qui est chargée d'enseigner la religion.

On voit tout de suite que le culte de l'État est un culte matériel et que le mot *Kiao* 教, par lequel on désigne une religion, ne lui convient pas. « They « (the Chinese) do not apply it to the state religion, « dit avec raison Morrison ; for that does not consist « of doctrines which are to be taught, learned and

[1] *Li-ki, loco citato.*
[2] *Ibid. loco citato.*

« believed, but of rites and ceremonies[1] ». Toutefois, il n'y a pas de culte, à la Chine ou ailleurs, qui soit uniquement matériel. Les sacrifices retracent toujours l'histoire d'une religion, vraie ou fausse, présentent à l'esprit un dogme ou consacrent un souvenir. Poursuivons :

Dans les sacrifices qu'ils offrent, les Chinois établissent une distinction entre le culte des esprits du Ciel et le culte des mânes 別事天神與人鬼[2]. Le culte des mânes est inférieur au culte des esprits ; des esprits aux mânes, il y a toute la différence qu'on mettait, à Rome, entre les divinités du premier ordre, *dii majorum gentium*, et les divinités du second ordre, *dii minorum gentium*. Mais, dit le Mémorial des rites, si tous les êtres qui existent dans le monde tirent leur origine du Ciel, les hommes tirent leur origine de leurs aïeux ; c'est la raison (raison singulière) pour laquelle on associe le culte des mânes ou le culte des ancêtres au culte des esprits du Ciel 萬物本乎天。人本乎祖。此。所以配上帝[3].

En fondant cette association, en conciliant le culte des mânes avec le culte des esprits, en preserivant les sacrifices que l'on doit offrir dans la religion de l'État, c'est-à-dire dans le culte impérial et dans le culte mandarinique, les Chinois sont parvenus à com-

[1] Voyez *The Chinese repository*, vol. III, p. 49.
[2] *Li-ki*, chap. v, fol. 36 v°.
[3] *Ibid. loco citato.*

biner un ensemble; ce n'est pas un tout parfaitement assorti, un système parfaitement lié, coordonné; mais enfin c'est le système religieux, tel qu'ils le conçoivent.

Les sacrifices se partagent en trois classes : il y a les sacrifices du premier ordre 大 祀, les sacrifices du second ordre 中 祀, les sacrifices du troisième ordre 羣 祀. Dans le culte mandarinique, tous les sacrifices qu'on offre et qu'on offre sous une forme qui en change le caractère, sont de la deuxième classe ou de la troisième, à l'exception du *Che-tsi*, dont je parlerai tout-à-l'heure; ils sont nécessairement imparfaits; car ce qui ravit l'âme dans les sacrifices, comme l'enseigne Confucius, c'est la persuasion que les esprits y assistent et acceptent avec indulgence tous les objets que la piété leur consacre[1]. Or, dans le culte mandarinique, on n'offre aux esprits que de l'encens.

Il n'y a rien dans la nature, rien dans le ciel ni sur la terre qui n'ait son esprit 神. Le ciel lui-même a son esprit, qu'on appelle 帝; la terre a le sien. Le *Ti*, suivant la définition du *Pin-tseu-tsien*, est au ciel ce que l'âme est au corps, c'est-à-dire que le *Ti* forme avec le ciel un *composé naturel et substantiel*[2]. Dans ce culte des esprits et des mânes, aucun temple n'est consacré à Dieu. Péking renferme deux

[1] La charité fait partie du culte que l'on doit aux esprits. Après le sacrifice, les mets sont abandonnés aux pauvres.

[2] C'est l'expression du *Tchoung-young*, 體 物.

temples principaux, le *Thièn-than* 天壇 et le *Ti-than* 地壇. L'empereur sacrifie dans le premier au *Ciel;* dans le second à la *Terre*. Mais voyez ce que peut l'imagination : les missionnaires de Péking assuraient au contraire que les deux temples sont également consacrés au *Chang-ti* ou à « l'Être suprême », quoique sous deux titres différents ; « dans l'un (le temple du Ciel), disaient-ils, c'est l'esprit *éternel* qu'on adore ; dans l'autre (le temple de la Terre), c'est l'esprit *créateur* et conservateur du monde. »

Ç'a été aussi, je ne m'en étonne point, le grand reproche dont on accabla les missionnaires de la compagnie de Jésus. « Qu'on nous montre dans les *King* « livres canoniques », s'écriaient les dominicains, un seul passage, un seul mot, dont on puisse inférer que le Chang-ti a créé le Ciel et la Terre ». Au fond, les dominicains n'avaient pas tort. Voici l'idée cosmogonique des philosophes chinois, exprimée par huit caractères : 混沌初開。乾坤始奠[1]. « A peine le chaos commença-t-il à se débrouiller, que le Ciel et la Terre commencèrent à prendre une forme ». Or, qu'était-ce que le chaos 混沌? La confusion du *Yin* 陰 et du *Yang* 陽, c'est-à-dire de la matière inerte *Yin*, et de la matière qui avait la faculté de se mouvoir, *Yang*. Comment le chaos se débrouilla-t-il? En se divisant en deux

[1] Cette phrase se trouve dans tous les dictionnaires, dans tous les livres d'éducation.

parties, dont l'une, le *Yin*, s'est abaissée et a formé la Terre, et l'autre, le *Yang*, s'est élevée et a formé le Ciel. C'est à la *séparation* du Yang d'avec le Yin, que les philosophes chinois attribuent *l'origine du monde*, comme c'est à *l'union* postérieure du Yang, représentant le genre masculin, et du Yin, représentant le genre féminin ou au mariage du Ciel et de la Terre qu'ils attribuent *l'origine de l'homme*. Il y a loin de cette idée cosmogonique au dogme de la création, au *fiat firmamentum* de l'Écriture sainte. « If it be asked, écrivait en 1850 un missionnaire « protestant (M. Boone), why does not the cosmo- « gony of Confucius and of all Confucians ascribe the « making of heaven and earth to *Shang-ti*, I answer : « The reason is, that they so identify heaven and earth « with *Shang-ti*, that it would be to them like making « a being the cause of itself, and as they never re- « garded heaven as eternally existent and looked upon « *Shang-ti* and heaven as the same being, they never « conceived of *Shang-ti* as self existent. » J'ajouterai que le dogme de la création du monde n'est point une conception de la philosophie, par cela même qu'il paraît incompréhensible[1], mais un dogme exclusivement chrétien. Il est certain, d'ailleurs, qu'on ne peut assigner un commencement au panthéisme chinois, et qu'il a existé, depuis les Tcheou, sous une forme ou sous une autre. Que, dans la haute anti-

[1] Voyez *La raison philosophique et la raison catholique, ou conférences sur la création*, par le T. R. P. Ventura de Raulica, t. II, p. 697.

quité, le dogme de la création du monde ait été l'objet de la croyance universelle, j'en doute moins que jamais; c'est même parce que le dogme de la création y a été l'objet de la croyance universelle qu'on trouve dans le *Chou-king*, dans le *Li-ki*, des phrases qui n'ont aucun sens pour les lettrés et que nous comprenons parfaitement; mais toujours est-il qu'aujourd'hui les Chinois ne reconnaissent pas le vrai Dieu, *le Dieu éternel, infiniment parfait, créateur du ciel et de la terre.*

Je reviens aux sacrifices. Ici se présente une distinction qui n'a été faite, à ma connaissance, par personne entre le *culte impérial* et le *culte mandarinique*. Il ne me semble pas que Morrison lui-même ait entrevu la division dont je vais parler. Cet habile sinologue a publié, en 1834, dans le *Chinese repository*, une très-courte notice (elle n'a pas plus de cinq pages) sur la religion de l'Etat (the state religion); c'est une espèce de nomenclature. Après avoir énuméré, dans l'ordre du *Taï-thsing-hoeï-tièn*, les principaux objets de l'adoration publique à la Chine, le ciel, la terre, les ancêtres de la famille impériale, le soleil, la lune, les étoiles, les empereurs des dynasties éteintes, le feu, les montagnes, les rivières, les grands hommes, etc., Morrison envisage la religion de l'État dans ses sacrifices, dans ses ministres, dans les cérémonies de son culte. Il ne parle que du culte impérial, tel qu'on l'observe à Péking et ne s'aperçoit pas qu'il laisse subsister, dans sa notice, une lacune regrettable. J'exposerai tout à l'heure,

comme je l'ai annoncé dans mon premier mémoire, quels sont les sacrifices qu'on offre aujourd'hui dans les provinces, à qui et pourquoi on les offre; mais, avant toute chose, remarquons avec le plus grand soin les différences qui existent entre le culte impérial et le culte mandarinique.

Hiérarchiquement, le culte impérial est supérieur au culte mandarinique. C'est l'empereur qui est le chef de la religion, le souverain pontife des Chinois, sous le tire de *Hoang-ti* 皇帝[1]. Comme chef de la religion, sa suprématie est limitée par les droits et les priviléges que les statuts de la dynastie confèrent au *Taï-tchang-sse* « à la Cour des sacrifices ». Comme souverain pontife et comme père de la grande famille, il a le privilége exclusif de sacrifier au Ciel et à la Terre. La hiérarchie des grands dignitaires ou des pontifes du culte impérial est trop compliquée pour que j'en parle ici. Dans le culte mandarinique, les ministres de la religion sont :

1° Les vice-rois ou les gouverneurs des provinces;

2° Les gouverneurs des départements;

3° Les gouverneurs des arrondissements;

4° Les gouverneurs des districts;

5° Les officiers municipaux, non comme fonctionnaires publics, mais comme délégués des *Tchi-hièn* « Gouverneurs des districts ». Le sacerdoce, exercé à la Chine par les officiers du gouvernement, a donc une grande autorité; cette autorité est plus grande à Péking que partout ailleurs.

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LVI, fol. 2 v°.

Le culte impérial n'existe qu'à Péking; le culte mandarinique est observé dans toutes les provinces.

Le culte impérial a des temples magnifiques et comprend un très-grand nombre de cultes particuliers. On remarque dans Péking neuf *than* 壇 (neuf grands autels en plein air) et neuf *miao* 廟 (neuf grands temples), indépendamment des petits temples qu'on appelle *Thse* 祠. Le culte mandarinique ne comprend aujourd'hui que *dix* cultes particuliers et n'a que *dix* temples; mais on les trouve dans tous les chefs-lieux des provinces, dans tous les chefs-lieux des départements, dans tous les chefs-lieux des arrondissements, dans tous les chefs-lieux des districts. Sur ces dix temples, il y a trois *than* (trois autels en plein air); ce sont : le *Che-tsi-than* 社稷壇 ou « le temple consacré aux génies tutélaires de la patrie ou du sol »; le *Foung-yun-leï-yu-chan-tchouen-than* 風雲雷雨山川壇 ou « le temple consacré au dieu du vent, au dieu des nuages, au dieu du tonnerre, au dieu de la pluie, aux dieux des montagnes et des rivières »; le *Sien-noung-than* 先農壇 ou « le temple consacré à *Héou-tsi* ». Il y a quatre *Miao* (quatre grands temples); ce sont: le *Wen-miao* 文廟 ou « le temple consacré à Confucius », le *Kouan-ti-miao* 關帝廟 ou « le temple consacré à *Kouan-yu* », le *Wen-tchang-ti-kiun-miao* 文昌帝君廟 ou « le temple consacré à *Wen*

Thièn-siang », le *Tching-hoang-miao* 城隍廟 ou « le temple consacré aux patrons des villes ». Il y a trois *thse* (trois petits temples); ce sont: le *Ming-hoan-thse* 名宦祠 ou « le temple consacré aux mandarins célèbres »; le *Hiang-hien-thse* 鄉賢祠 ou « le temple consacré aux sages des districts », et le *Liĕ-niù-tsiĕ-fou-thse* 烈女節婦祠 ou « le temple consacré aux vierges et aux femmes vertueuses ». Au culte impérial d'ailleurs, les grands objets de la religion; au culte mandarinique, les petits.

Le culte impérial a beaucoup de pompe. L'empereur est vêtu de bleu, quand il adore le Ciel; de jaune, quand il adore la Terre; de rouge, quand il adore le Soleil; de blanc, quand il adore la Lune, etc. Les ministres ont un costume singulier. Comme l'empereur, l'impératrice 皇后 est revêtue de ses ornements pontificaux, quand elle sacrifie dans le *Sien-thsan* 先蠶 « temple consacré à *Hoang-ti*[1] »; les femmes du palais qui l'assistent ont un costume. Le culte mandarinique est d'une simplicité extrême; dans ce culte, les ministres de la religion n'ont point de vêtements sacerdotaux.

Dans le culte impérial, on offre du bœuf 牛, du mouton 羊 et du porc 豕 aux esprits, parce que, dans le culte impérial, on offre les grands sacrifices. C'est à Péking que l'on trouve le « Magasin des

[1] Il est le premier, dit-on, qui ait enseigné aux femmes l'art d'élever les vers à soie.

esprits » *Chin-kou*, vaste édifice qui renferme une multitude d'objets, des vases, des ustensiles, etc.[1]; c'est à Péking que l'on trouve la fameuse *Cuisine des esprits*, pour le service de laquelle on ne compte pas moins de deux cent quatre-vingt-dix cuisiniers 厨役二百九十人[2]. Dans le culte mandarinique, on n'offre que de l'encens, et le *T'chou-tseu* 厨子 « cuisinier », qui figure sur la liste des employés de la préfecture[3], n'est aujourd'hui que le cuisinier du mandarin.

Le culte impérial impose à ses ministres de grandes austérités. On se prépare à la célébration des sacrifices du premier ordre par trois jours d'abstinence, à la célébration des sacrifices du second ordre par deux jours seulement 大祀三日。中祀二日. On place dans les salles des établissements publics une tablette rouge, sur laquelle on lit les caractères *Tchaï-kiaï* « ABSTINENCE » 設齋戒朱牌[4]. Ce précepte de l'abstinence défend aux mandarins : 1° d'interroger et de juger un criminel ; 2° de s'asseoir à un festin ; 3° d'assister à un concert ; 4° de cohabiter avec une femme ; 5° de visiter des malades ; 6° de porter le deuil ; 7° de boire du vin ; 8° de manger de la viande, de l'ail, des oignons et des por-

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LVII, fol. 10 v°.
[2] *Ibid.* fol. 11 v°.
[3] *Tching-yin-thsŏ-yao*, liv. III. fol. 9 v°.
[4] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LVI, fol 4 r°.

reaux. Le *Taï-tchang-sse* ou « la Cour des sacrifices » règle particulièrement les abstinences du souverain pontife ou de l'empereur 皇帝齋[1] et les abstinences de l'impératrice 皇后齋[2]. Dans le culte mandarinique, le précepte de l'abstinence n'est point observé.

On récite beaucoup de prières dans le culte impérial et la récitation des prières 讀祝之祀 est un acte de piété par excellence. Dans le culte mandarinique, on n'en fait aucune. On offre de l'encens; on se prosterne devant les tablettes; rien de plus.

Enfin le culte impérial est plus religieux que civil; le culte mandarinique est plus civil que religieux.

Chaque dynastie a l'histoire de sa religion. On en trouve le résumé dans le douzième chapitre du *Wen-hièn-thoung-khao,* et que l'on ne s'imagine pas, comme l'observe Deshauterayes, que la religion présente diffère de l'ancienne; car quoiqu'on y ait innové de temps en temps, sous le rapport des cérémonies, il y a néanmoins dans cette religion une partie principale qui n'est pas susceptible d'être modifiée selon les circonstances. D'ordinaire on se borne, quand une dynastie s'élève, à examiner mûrement s'il y aurait à introduire dans le culte de l'État quelques améliorations, c'est-à-dire quelques sacrifices nouveaux ou à retrancher du culte de la dynastie précé-

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn,* liv. LVI, fol. 3 r°.
[2] *Ibid.* fol. 3 v°.

dente quelques sacrifices du deuxième ordre ou du troisième. Ma Touan-lin montre qu'on a toujours procédé sur un tel sujet avec infiniment de réserve. « Quel perfectionnement véritable, se demande-t-il, avec un philosophe, pourrait-on apporter au culte de l'État? Ce culte n'est pas facile à comprendre; on ne connaît pas le sens des cérémonies religieuses 不知其義[1]. » D'ailleurs, l'académie impériale (*han-lin-youen*) conserve d'âge en âge, toujours intact, le dépôt qu'elle a reçu; précieux dépôt en vérité! Elle regarderait comme le plus grand des malheurs que l'esprit d'innovation s'étendît sur le culte.

Mais nous avons un monument, dont l'autorité est d'un grand poids : c'est le *Li-ki*. Rien de plus facile que d'extraire du *Li-ki* un assez grand nombre de documents sur l'état de la religion et du culte dans l'antiquité[2]. Il est vrai qu'il y a des anachronismes dans cet ouvrage canonique et qu'on ne peut pas se fier à l'authenticité des maximes qu'il met dans la bouche de Confucius; mais enfin, tous les cultes dont il parle subsistent encore. Quant à la forme extérieure ou au cérémonial, on remarque à peine quelques changements; telle coutume s'est conservée, telle autre s'est abolie. Citons deux exemples : « L'empereur, dit le Mémorial des rites, quand il offre un sacrifice, revêt toujours son costume pontifical, sur lequel on aperçoit les images du soleil,

[1] *Wen-hièn-thoung-khào*, préface, fol. 16 v°.

[2] Voyez le *Li-ki*, chap. VIII et XXXVIII.

de la lune et des étoiles 有日月星辰之章[1], afin de reproduire symboliquement dans sa personne l'aspect du firmament 以象天[2] ». Voilà une coutume qui s'est conservée. « Dans les festins publics, *Hiang-yin-tsieou*, dit encore le *Li-ki*, on instituait un hôte, pour figurer le Ciel; un hôte, pour figurer la Terre; on nommait en outre deux assistants, pour figurer le Soleil et la Lune[3]. » Cette coutume est abolie.

Au surplus, je le répète, le culte impérial, sur lequel on a tant écrit, m'entraînerait trop loin; il est d'ailleurs étranger à mon sujet. Plus préoccupé de restreindre mes recherches, à propos de la religion, que de les étendre, je me suis confiné au culte mandarinique, dont je vais présenter le tableau, tel qu'on le trouve dans le *Taï-thsing-hoeï-tièn*, mais avec les explications nécessaires. J'indiquerai, si je le puis, l'âge et l'origine de chaque culte particulier, car autrement le système deviendrait un labyrinthe inextricable, et je montrerai les rapports qui lient le culte officiel des provinces aux fonctions des *Pao-tching* « Officiers municipaux ».

§ 2. CULTE MANDARINIQUE. — FONCTIONS DES PAO-TCHING.

1. Culte des génies tutélaires de la patrie ou du sol.

Suivant une tradition chinoise, le culte *des génies*

[1] Voyez le *Commentaire impérial du Li-ki*, chap. v, fol. 36 v°.
[2] *Li-ki*, chap. v fol. 36 v°.
[3] *Ibid.* chap. x, fol. 50 v°.

tutélaires de la patrie remonterait à la première année du règne de Tching-tang, fondateur de la dynastie des Chang (l'an 1783 avant J. C.). On nomme *Che-tsi-than* 社稷壇 « autel du Che et du Tsi » l'autel sur lequel on leur offre des sacrifices. Le *Che* 社 est le « génie tutélaire des champs »; le *Tsi* 稷 est « le génie tutélaire des grains ». Si l'on réunit ces deux mots, ils forment le composé *Che-tsi* 社稷, par lequel on désigne « l'empire, la patrie, le sol[1] ».

L'antiquité de ce culte offre aux Chinois quelque chose d'imposant. Ils aiment l'éclat, la splendeur; ils se laissent fasciner par l'appareil des cérémonies, et le culte des *Che-tsi* a beaucoup de pompe. C'est le premier dans les provinces, selon le *Taï-thsing-hoeï-tièn;* le premier dans les départements, dans les arrondissements, dans les districts, partout ailleurs qu'à Péking, où l'on trouve un culte supérieur.

Dans la religion de l'État, on regarde le culte du Ciel (*Hoang-thien*) et de la Terre (*Hoang-ti*) comme le plus auguste et le plus solennel de tous. Aussi n'y a-t-il que le sage par excellence, dit le Mémorial des rites, qui ait le pouvoir de sacrifier aux esprits du Ciel 唯聖人爲能饗帝[2] et l'empereur est toujours un sage par excellence. L'empe-

[1] 社稷者。天下之辭。(Voy. le commentaire du *Taï-thsing-liu-li*, section intitulée *Chĭ-'ŏ* ou des Dix crimes capitaux. Voy. aussi le *Lao-tseu-tao-te-king*, traduit par M. Stanislas Julien, p. 285.)

[2] *Li-ki*, chap. VIII, fol. 40 v°.

reur sacrifie donc au Ciel et à la Terre; les chefs des royaumes sacrifient aux génies tutélaires du sol, c'est-à-dire au génie tutélaire des champs et au génie tutélaire des grains 天子祭天地。諸侯祭社稷[1]. Maintenant, si l'on tient compte de la différence qui existe entre le fédéralisme des Tcheou et le gouvernement central de la dynastie tartare, on reconnaîtra que le culte des *Che-tsi* est toujours le même et qu'on n'y a rien changé, quant au fond. L'empereur sacrifie au Ciel et à la Terre; les préfets des provinces, des départements, des districts, qui remplacent les vassaux d'autrefois, les grands et les petits, sacrifient aux génies protecteurs de l'empire ou du sol.

Mais pourquoi sacrifient-ils? Serait-on curieux d'apprendre quel est l'objet d'un pareil culte et d'où il tire son origine? Voici ce qu'on lit dans le *Mémorial des rites*, chap. *Kiao-te-seng* :

社。所以神地之道也。地載萬物。天垂象。取財於地。取法於天。是以尊天而親地也。

« Le culte du *Che* a été institué pour *diviniser* la Terre[2]. La

[1] *Li-ki*, chap. III fol 16 v°.

[2] Pour montrer qu'on attribue à la Terre la nature d'un génie,

Terre porte (sur sa surface) tout (ce qui sert à la vie humaine), de même que le Ciel suspend (sur nos têtes) les corps lumineux (le soleil, la lune et les étoiles). C'est de la Terre que nous tirons les richesses, c'est du Ciel que nous tirons les enseignements[1]. On doit, en conséquence, témoigner du respect au Ciel et de l'affection à la Terre ».

Ainsi, d'après le Mémorial des rites, le culte des génies tutélaires du sol n'est qu'un hommage rendu à la libéralité et à la fécondité de la Terre. Wang s'est exprimé dans le même sens. « Les *Che-tsi-than*, m'a-t-il écrit (ou les temples consacrés aux génies tutélaires de l'empire) sont des temples que l'État fait ériger 社稷壇者。爲國家而設也. Puisque le *Che* est le génie tutélaire des champs 因社爲土神, comme le *Tsi* est le génie tutélaire des grains 稷爲穀神, c'est au *Che* et au *Tsi* que le peuple adresse des hommages et des vœux, pour obtenir ce qui est nécessaire à sa subsistance 衆人之所仰以生者 ». De tels motifs paraissent trop naturels pour être dénués de raison. Nous autres, chrétiens, nous croyons

c'est-à-dire d'un être puissant et bon. Il ne faut pas qu'on prenne trop de familiarité avec la Terre, CAR SON CULTE N'EST PAS MOINS AUGUSTE QUE LE CULTE DU CIEL. (Commentaire.)

[1] C'est sur le Ciel que les hommes se règlent pour distinguer les saisons, pour entreprendre les travaux agricoles, pour labourer, ensemencer, etc. Le Ciel est le père, la Terre est la mère; or, le propre du père, c'est d'enseigner; comme le propre de la mère, c'est de nourrir 教者父道也。養者母道也。

que la Providence conserve les êtres; mais les Chinois, loin d'avoir sur la Providence des idées claires, sont dans la plus affreuse obscurité.

Tous les ans, le *Tchi-hièn* « gouverneur du district » sacrifie sur un autel (*Che-tsi-than*) aux génies tutélaires de la patrie ou du sol. On ne voit pas que les officiers municipaux figurent dans les cérémonies de ce culte.

2. Culte du dieu du vent, du dieu des nuages, du dieu du tonnerre, du dieu de la pluie, des dieux des montagnes et des rivières.

Visdelou, dans sa notice du *Y-king* ou du Livre des sorts, fait, à propos du mot *Chin* 神, une observation qui ne me paraît pas exacte. « Si on traduit ce terme par *esprits*, remarque le savant missionnaire, ce n'est pas assez; si on le traduit par *dieux*, c'est trop [1]. » Je suis bien éloigné de souscrire à ce jugement et je crois, au contraire, qu'il y a des endroits où il faut appeler les *Chin* des *esprits* ou des *génies;* d'autres endroits où il faut les appeler des *dieux*, par exemple, quand il s'agit des tao-sse, puisque le culte du Tao, tout le monde en convient, a dégénéré en polythéisme.

Or, le culte du *dieu du vent* 風, du *dieu des nuages* 雲, du *dieu du tonnerre* 雷, du *dieu de la pluie* 雨, des *dieux des montagnes et des rivières* 山 川 est certainement tao-sse, quoiqu'il se rattache, par son

[1] Voyez le *Chou-king* de Gaubil, *Notice de l'Y-king*, p. 433.

origine, à la tradition [1]. On trouve, en effet, dans ce culte, des traces évidentes, 1° d'une communauté d'opinions entre les sectateurs de Confucius et les anciens tao-sse : c'est le naturalisme des uns et des autres ou le culte des éléments, dont j'ai déjà parlé; 2° d'une divergence qui s'est accomplie, quand les tao-sse postérieurs se mirent à représenter les esprits sous une forme humaine : c'est l'époque des mythologues ou de l'invention des fables; 3° d'un syncrétisme qui ne remonte pas au delà de la dynastie des Soung : c'est l'état actuel.

Adopté ou au moins toléré par les bouddhistes, incorporé par la dynastie Taï-thsing dans la religion de l'État, le culte de toutes ces divinités subalternes est très-populaire à la Chine. Le dieu du vent a son histoire, sa biographie (qui n'est pas très-édifiante), comme le dieu des nuages, le dieu du tonnerre, le dieu de la pluie, comme le souverain seigneur du ciel lui-même 玉皇上帝. Quant aux montagnes et aux rivières, la mythologie tao-sse les a peuplées d'une foule de nymphes. Ce n'est ici ni le lieu ni le moment d'étudier cette mythologie, sur laquelle on n'a publié, jusqu'à présent, aucun mémoire. Il existe pourtant un assez grand nombre de drames tao-sse; j'en ai lu quelques-uns, et comme j'y ai trouvé la fable d'Épiménide, la fable de Niobé, la fable de Vénus sortant de l'onde, après que Saturne eut jeté dans la mer une composition magique; la représen-

[1] Non à la tradition primitive, mais à la tradition des lettrés.

tation de Neptune, armé de son trident; la représentation de Plutus, sous la forme d'un vieillard; d'autres choses encore, j'incline à croire que la mythologie tao-ssé ne manque pas de ressemblance avec le polythéisme des Grecs et des Romains.

Mais le peuple ne s'informe point des fables, et dans le culte qu'on rend au *dieu des nuages* ou au *dieu de la pluie*, il ne voit qu'un culte de propitiation pour les céréales. Chaque année le *Tchi-hièn* « Gouverneur du district » sacrifie, 1° au dieu du vent; 2° au dieu des nuages; 3° au dieu du tonnerre; 4° au dieu de la pluie; 5° aux dieux des montagnes et des rivières; il sacrifie sur un autel nommé en chinois 風雲雷雨山川壇. Ce culte est, pour ainsi dire, permanent dans les villages. Quand le temps est trop sec, quand il est trop humide, quand il est orageux, le *Pao-tching* « l'Officier municipal » et les habitants assiégent toutes ces divinités, se prosternent devant les images qui sont dans le temple, et brûlent de l'encens. Il y a quelquefois des processions; elles sont conduites par les officiers municipaux.

3. Culte de Heou-tsi.

C'est le culte que l'on rend au premier agriculteur 先農 ou à l'inventeur de l'agriculture. « 后稷 Heou-tsi, dit le P. Basile, dans son Dictionnaire, « avus familiæ imperatoriæ Tcheou, quem fabulantur « conceptum esse à matre Kiang-youèn, more impe-

« ratoris Kao-sin[1], sine virili semine, docuit homines « agriculturam, ideòque frugum spiritum constitue- « runt eum[2] ». On trouve dans le *Chi-king* un petit poëme lyrique, partagé en six strophes; ces strophes, d'une élégante simplicité, contiennent la fable de Heou-tsï. Il en existe deux traductions, auxquelles on peut recourir : la première est du P. Lacharme[3]; la seconde est du P. Mailla[4].

Quant à l'histoire ou à la biographie de Heou-tsï, on ne sait rien ou fort peu de chose. Ce qu'il y a d'avéré, c'est que, d'après le *Chou-king*, le monument le plus célèbre et le plus authentique des Chinois, il a existé un personnage, dont *Ki* était le vrai nom; que ce personnage a vécu sous le règne de l'empereur Chun (2285 à 2214 avant J. C., suivant la chronologie chinoise) et a exercé un emploi très-honorable (la surintendance des travaux agricoles, appelée dans le *Chun-tien*[5] 后稷 *Heou-tsï*).

On croit qu'il apprit aux hommes l'art d'ensemencer la terre; et comme la tradition rapporte à Heou-tsï l'invention du labourage (*Sien-noung*), on lui rend un culte; mais ce culte, quelqu'excellent qu'on

[1] C'est le même que *Ti-khŏu*, petit-fils de Chao-hao. (Voy. l'ouvrage intitulé : *Li-taï-ti-wang-nien-piao*, fol. 1 v°.)

[2] Deguignes, *Dictionnaire chinois, français et latin*, p. 504.

[3] Voy. le *Chi-king*, trad. par le P. Lacharme et publié par M. J. Mohl (*Confucii Chi-king, sive liber carminum*), p. 155, 156 et 157.

[4] Voy. l'*Histoire générale de la Chine*, t. I, p. 39, 40 et 41. C'est moins une traduction qu'une de ces paraphrases, comme le P. Mailla savait en faire.

[5] Le deuxième chapitre du *Chou-king*.

le trouve, n'est pas néanmoins un culte supérieur, un culte de la première classe (*ta-sse*). Quand on sacrifie à Heou-tsï, dit le Mémorial des rites, on sacrifie aux mânes d'un homme 后稷乃人鬼[1]. Or, il s'en faut de beaucoup que les Chinois ne mettent aucune différence entre le culte des esprits et le culte des mânes, qui est, à tous les degrés, un culte inférieur. Ainsi, dans le temps qu'on immolait des bœufs (dans les sacrifices), le bœuf consacré aux esprits du ciel 帝牛 avait été renfermé pendant trois mois, avant la cérémonie, dans une étable à part; tandis que, pour le sacrifice offert à Heou-tsï, un bœuf quelconque pouvait servir[2].

Après le culte des esprits, le culte de Heou-tsï est le plus ancien qu'il y ait à la Chine. Il a toujours subsisté depuis l'avénement de la dynastie des Tcheou, c'est-à-dire depuis l'an 1134 avant J. C. Dans les districts, les *Tchi-hien* « Gouverneurs » *sacrifient* aux mânes de Heou-tsï le premier jour de chaque mois, se prosternent devant un autel qu'on nomme 先農壇 « l'Autel du premier agriculteur », ou plutôt devant la tablette qui représente le personnage lui-même. A Péking, l'autel de Heou-tsï (*Sien-nonng-than*), qui est de forme quadrangulaire, n'a pas moins de quarante-sept pieds de diamètre. Dans les villages, la fête de Heou-tsï est la première de toutes les fêtes. Outre les cérémonies que les

[1] *Li-ki*, chap. v, fol. 36 v°.
[2] *Ibid.*

Pao-tching et les Li-tchang jugent à propos d'y faire, il y a des coutumes qui sont établies, et chaque année, après la récolte, les cultivateurs, animés de reconnaissance, ne manquent pas d'offrir à Heou-tsĭ un sacrifice particulier[1].

4. Culte de Khoung-tseu (Confucius).

Il n'en est point de Confucius comme de Heou-tsĭ. On sait que le législateur des Chinois vint au monde dans un bourg, nommé *Tseou-y* 陬邑 (aujourd'hui Tseou-hièn, province du Chan-toung), l'an 551 avant J. C. (la vingt-deuxième année du règne de Siang-koung), et qu'il mourut l'an 479. Ce fut donc pendant la seconde moitié du VIe siècle avant notre ère qu'il enseigna sa doctrine. Deshauterayes, dans une note fort judicieuse, qui a profité au comte Joseph de Maistre, observe avec raison que la plupart des législateurs n'ont point écrit[2]. Confucius n'a pas écrit non plus; il s'est borné à recueillir, à mettre en ordre quelques harangues politiques et morales d'une grande beauté, puis un assez grand nombre de chants populaires, dont il forma deux corps d'ouvrages, sous les titres, aujourd'hui vénérés, de *Chou-king* et de *Chi-king*. On lui attribue le *Tchun-thsieou;* mais ce livre n'est qu'une chronique

[1] On trouve dans presque tous les ouvrages consacrés aux opérations rurales une planche qui représente les sacrifices, dont je parle ici.

[2] Voyez Mailla, *Histoire générale de la Chine*, t. IX, p. 495, à la note.

sèche et aride, dans le genre du *Tchoŭ-chou-ki-nien*, que M. Édouard Biot a traduit et publié dans le *Journal asiatique*[1], une espèce d'annuaire, où les événements sont consignés. Quant à ses maximes, d'ailleurs fort recommandables, on les trouve dans les quatre livres classiques (*Sse-chou*), qui ne sont pas de lui, mais de ses disciples. Il adopta les opinions de son temps sur l'origine du monde, et s'attacha, comme les autres, au Yn et au Yang, c'est-à-dire aux deux grands principes cosmogoniques des Chinois; enfin, comme l'a dit M. Abel-Rémusat, « les partisans de sa doctrine, depuis le XIIe siècle de notre ère, sont tombés, en s'appuyant toujours de l'autorité de leur maître, dans un système qui tient du matérialisme, et qui dégénère en athéisme[2] ».

Tel est au fond le jugement que je porterais sur Confucius, si j'avais une opinion à émettre. On doit au P. Amiot une histoire du philosophe Chinois et de sa doctrine[3]. Cette histoire, intéressante par le choix du sujet, n'en fourmille pas moins d'erreurs. Le missionnaire a placé sur la même ligne un ouvrage d'une autorité irréfragable et un livre apocryphe, le *Lun-yu* ou les « Entretiens philosophiques », et le *Khoung-tseu-kia-yu* ou les « Entretiens familiers de Confucius ». Après avoir ainsi puisé dans les bonnes sources et dans les mauvaises, il a rapporté les tra-

[1] Voyez le *Nouveau Journal asiatique*, décembre 1841.

[2] Abel-Rémusat, *Nouveaux mélanges asiatiques*, t. I, p. 37.

[3] C'est la *Vie de Confucius*; elle remplit le t. XII des *Mémoires concernant les Chinois*.

ditions les plus contradictoires. Le P. Amiot, cependant, ne manquait pas de critique; son enthousiasme l'a égaré [1].

Le culte que l'on rendit à Confucius, après sa mort, fut un culte civil ou une cérémonie, une espèce de commémoration. Après l'incendie des livres, c'est encore une remarque de Deshauterayes, lorsque le *Chou-king* et le *Chi-king*, échappés à la proscription générale, pouvaient être regardés comme les seuls monuments historiques et littéraires de la nation, ce culte naissant se fortifia tous les jours. Le fondateur de la dynastie des Han est le premier des Chinois qui ait offert un sacrifice à Confucius. En revenant de son pays natal, l'an 195 avant notre ère, Lieou-pang (empereur des Han, sous le titre de *Taï-tsou-kao-hoang-ti*) prit la route de Lou, visita le tombeau de Confucius, et immola une victime (un bœuf) aux mânes du philosophe. Le P. Mailla, qui entre volontiers dans les motifs et dans les circonstances des actions, croit que l'empereur agissait politiquement: « car, ajoute-t-il, Kao-hoang-ti ne se souciait guère de Confucius; il ne cherchait qu'à se concilier l'es- « time et l'affection des gens de lettres [2]. Ce fut néanmoins à partir de cette époque (195 avant J. C.),

[1] En général, ce qui a manqué aux missionnaires de Péking, c'est la mesure. Quand ils s'enthousiasment de Confucius et de sa morale philosophique, ils deviennent, si j'ose le dire, scandaleux; quand ils recherchent les traditions chrétiennes, ils se laissent entraîner au delà du but, avec une faiblesse qui, malheureusement, prête à rire.

[2] Voyez Mailla, *Histoire générale de la Chine*, t. II, p. 518.

que le culte de Confucius devint un culte religieux, ou, pour parler comme les dominicains, un culte idolâtrique et superstitieux. On lui éleva des temples (*miao*) dans toutes les villes de la Chine, et l'on établit, pour le cérémonial, un ordre qui s'est maintenu jusqu'à présent. D'après un ouvrage de statistique, c'est un fait avéré qu'on *immolait* tous les ans aux mânes de Confucius soixante-deux mille six cent six animaux, à savoir : six bœufs, vingt-sept mille porcs, cinq mille huit cents moutons, deux mille huit cents daims, et vingt-sept mille lapins [1]. Le quatrième jour de la onzième lune (le 26 décembre) est le jour où l'on célèbre la fête (la naissance) du philosophe. Le premier et le quinzième jour de chaque mois, le *Tchi-hièn*, ou « le Gouverneur » du district, puis le *Kiao-yu*, ou « le Recteur », accompagné des étudiants, sacrifient à Confucius dans le temple appelé *Wen-miao* 文廟. On n'y brûle pas d'encens.

Je ne dirai pas que le culte de Confucius tend à s'avilir; mais je crois qu'il a cessé d'être universel [2]. Dans les villages, Confucius n'est qu'un philosophe, auquel les officiers municipaux témoignent la plus parfaite indifférence, et dans presque toutes les écoles primaires, l'image de *Wen-tchâng-ti-kiun*, ou du dieu de l'éloquence, remplace aujourd'hui l'image du *saint homme* (Confucius).

[1] *China, its state and prospects*, by W. H. Medhurst, of the London missionary Society, p. 193.

[2] Il faut en excepter, bien entendu, la province du Chan-toung, où les descendants de Confucius exercent toujours une grande influence.

5. Culte de Kouan-yu.

Ce personnage, que le bouddhisme a classé parmi les êtres surnaturels, appartient à l'histoire et à l'époque des *San-koüe*, c'est-à-dire à l'époque où l'empire fut divisé en trois royaumes. Il est, pour les Chinois, le type de la fidélité, de la grandeur d'âme et du courage, ou, comme l'a dit M. Théodore Pavie, le type du *chevalier sans peur et sans reproche* [1]. S'il n'occupe pas le premier rang et ne joue pas le principal rôle dans cette grande épopée, qu'on nomme le *San-koüe-tchi* (l'histoire des trois royaumes), il est le seul, dont on ait fait l'apothéose.

Kouan-yu, qui avait pour surnom Yun-tchang[2], naquit, d'après les livres mongols, sur les bords du lac Khoukhou-noor ou du lac Bleu; d'après l'histoire et le *San-koüe-tchi*, à Kiaï-leang, aujourd'hui Kiaï-tcheou, nom d'un département et d'un chef-lieu du deuxième ordre dans la province du Chen-si. L'an 184 de l'ère chrétienne, Kouan-yu, fort jeune encore, se consacra au service de la dynastie des Han[3]. Comme Lieou-peï, surnommé *Hiuen-te*, qui

[1] Voyez le beau portrait que M. Théodore Pavie a fait de ce personnage célèbre, et, pour ainsi dire, d'après nature. On sait que M. Pavie publie une traduction du *San-koüe-tchi*.

[2] Son surnom était Tchâng-seng; mais il l'avait changé en celui de Yun-tchâng. (*San-koüe-tchi*, Histoire des trois royaumes, roman historique, traduit sur les textes chinois et mandchoux de la Bibliothèque royale, par Théodore Pavie, t. I, p. 10.)

[3] On lisait sur la bannière de Kouan-yu ces mots : *Kouan Yun-tchâng, prince de Cheou-ting, serviteur des Han.* (*San-koüe-tchi*, traduction de M. Pavie, t. II, p. 208.)

a toujours son auréole de gloire; comme Tchang-feï, il s'arma contre les insurgés (les bonnets jaunes ou les disciples de Tchang-kio), et s'exposa courageusement à tous les périls. Au commencement de l'année 199, quand Lieou-peï devint lieutenant général des troupes de l'empire, Kouan-yu fut nommé gouverneur de Hia-peï (aujourd'hui Peï-tcheou, dans le Kiang-nan); mais comme, l'année suivante, la ville de Hia-peï fut reprise par le premier ministre Thsao-thsao, Kouan-yu, entouré, sollicité de se rendre, fit honorablement ses conditions[1], et déposa les armes.

Accueilli du premier ministre, avec des égards extraordinaires et une magnanimité intéressée, Kouan-yu fut comblé de présents. « On lui amena un cheval couleur de braise ardente, aux yeux grands et ouverts comme des clochettes; c'était le cheval de Liu-pou, le fameux *lièvre rouge*[2] », dans lequel, suivant la tradition mongole, avait transmigré un esprit, qui résidait, il n'y a pas longtemps, dans le corps d'un khoutouctou. Les historiographes parlent d'un voyage de Kouan-yu à la capitale; ils disent que l'empereur Hiao-hièn-ti appela cet homme illustre au commandement d'un corps de troupes; mais ici le *San-koüe-tchi* n'est plus d'accord avec les historiographes.

Cependant Kouan-yu avait promis à Thsao-thsao qu'il ne le quitterait point avant de lui avoir rendu un signalé service. A la bataille de Pe-ma (dans le Pe-tchi-li), lorsque Thsao-thsao, ne pouvant résister

[1] *San-koüe-tchi*, t. II, p. 186.
[2] *Ibid.* p. 194.

à Yen-leang, et tout attristé des pertes qu'il avait subies, donnait le signal de la retraite, Yen-leang, « qui aperçut Yun-tchang (Kouan-yu), voulut s'avancer vers lui; il tomba mort sous le glaive du héros... Yun-tchang mit pied à terre, coupa la tête du vaincu, l'attacha au cou de son cheval, remonta précipitamment sur sa selle, et, brandissant son cimeterre, sortit du milieu des bataillons ennemis.......... Il présenta à Thsao-thsao la tête sanglante [1] ».

Après avoir acquitté la dette de sa reconnaissance, Kouan-yu, toujours fidèle à sa parole, à sa cause et à ses amis, abandonna le ministre ambitieux, qui tenait l'empereur en tutelle et convoitait le trône, pour aller rejoindre Lieou-peï. Il trouva son frère d'armes dans la maison d'un laboureur nommé Kouan-tching. Ce laboureur avait deux fils : l'aîné, Kouan-ning, se livrait à l'étude; le cadet, Kouan-p'hing, apprenait l'art de la guerre. Kouan-yu adopta Kouan-p'hing.

A partir de ce moment, Yun-tchang (Kouan-yu) combattit sous les ordres de Lieou-peï (Hiuen-te), avec Tchang-feï, pour la restauration de la dynastie des Han. Un jour que Hiuen-te se trouvait réduit à fuir, Kouan-yu refusa de l'abandonner, et soutint son courage. Il prit successivement trois villes, courut de victoire en victoire, et prouva qu'il excellait dans l'art de la guerre. Victime à la fin de la perfidie de Sun-kiên, qui avait débauché ses soldats, abandonné de presque tous, Kouan-yu fut arrêté

[1] *San-koüe-tchi*, t. II, p. 201.

avec son fils adoptif Kouan-p'hing, par un officier de Sun-kièn, et mis à mort l'an 219 de l'ère chrétienne. Kouan-yu n'était âgé que de quarante-deux ans.

Sous les Tçin, il fut mis au nombre des génies; on lui éleva des temples; on exalta sa valeur. La dynastie tartare, qui occupe encore le trône, suivant le bon exemple des dynasties antérieures, a décrété que l'on doit rendre un culte à Kouan-yu, sous l'invocation bouddhique de Kouan-ti 關帝, ou de Kouan-wang 關王 [1]. Elle s'est, en quelque sorte, approprié ce grand personnage, et le regarde exclusivement comme le génie tutélaire de la famille impériale, comme le patron des Mandchous.

Aussi, le premier et le quinzième jour de chaque mois, les Tchi-hièn ou les gouverneurs des districts, les administrateurs, les fonctionnaires et un grand nombre de particuliers se rendent-ils avec empressement dans les temples de Kouan-ti 關帝廟, qui sont desservis généralement par des Ho-chang (religieux du culte de Bouddha). Ils se prosternent devant sa tablette et brûlent chacun trois baguettes d'encens; mais le vingt-troisième jour de la sixième lune, ou le 21 juillet, est le jour où l'on célèbre sa fête. Les villageois, dit-on, sont persuadés que Kouanti n'est pas mort, et qu'il habite avec les génies.

Les images de Kouan-yu sont très-communes. On

[1] Ces noms, que les bouddhistes ont conféré à Kouan-yu, expriment la perfection souveraine et absolue.

le représente généralement assis et ramassant les poils de son menton [1]. A sa droite, est Kouan-p'hing, son fils adoptif; à sa gauche, Tcheou-tsang, son écuyer. Ce troisième personnage, d'un aspect terrible, a les yeux ronds et la barbe hérissée [2]. Il est armé d'un cimeterre.

6. Culte de Wen Thien-siang.

Wen 文, dont le surnom était Thien-siang 天祥, avait pour nom d'honneur 宋瑞 (Soung-choui [3]). Il vint au monde à Liu-ling [4], la deuxième année Touan-ping, du règne de Li-tsoung, des Soung (l'an 1235 après J. C.). Naturellement studieux, le jeune Thien-siang parvint au doctorat, et fut inscrit

[1] «Combien de poils avez-vous à votre barbe, demanda Thsao? — Cent, répondit Yun-tchâng; à l'automne, il m'en tombe quatre ou cinq; aussi, pendant l'hiver, je les tiens constamment enveloppés dans un morceau de gaze noire, dans la crainte de les perdre tout à fait. Seulement, quand je vais voir quelque personne de distinction, je les laisse flotter». Le premier ministre lui donna deux pièces de gaze brochée, pour qu'il en fît une bourse dans laquelle il pût enfermer sa barbe ; le lendemain, il se présenta devant l'empereur avec cet ornement. Surpris de lui voir pendre sur la poitrine cette bourse étrange, le prince l'interrogea; Yun-tchâng répondit que, sa barbe étant fort longue, son excellence le premier ministre lui avait fait cadeau de cette gaze, dans laquelle *il ramassait les poils de son menton.* (*San-koüe-tchi*, traduction de M. Théodore Pavie, t. II, p. 192 et 193.)

[2] C'était un ancien brigand; il avait servi sous les ordres de Tchâng-pao, dans l'armée des *bonnets jaunes.*

[3] *Kou-wen-p'hing-tchou*, liv. X, fol. 14 v°.

[4] Chef-lieu d'un département, dans le Kiang-si.

le premier sur la liste des *Tsin-sse* « docteurs[1] ». C'était le temps où la dynastie des Soung finissait, et avec elle la domination chinoise. Après avoir rempli quelques charges d'une assez grande distinction, l'an 1275, Wen Thien-siang, d'administrateur devenu général (cela est fort commun à la Chine), marcha au secours de Tchang-tcheou, ville fortifiée, aujourd'hui chef-lieu d'un département dans le Kiang-nan. Pe-yen en pressait le siége, le Tartare Pe-yen, qui avait servi en Perse et en Syrie dans l'armée de Houlagou, et qui fit presque à lui seul, d'après Mailla, toute la conquête de la Chine.

Wen Thien-siang, obligé de battre en retraite, revint dans la capitale. Le premier ministre (Tchin Y-tchoung) et les grands supplièrent l'impératrice régente de transférer ailleurs le siége du gouvernement; mais Pe-yen, à la tête de ses troupes, arriva devant Hang-tcheou-fou, capitale du Tche-kiang; un de ses lieutenants (Alahan) s'approcha même des faubourgs de la ville. Alors, disent les historiens, Wen Thien-siang proposa à Tchin Y-tchoung de chercher d'abord un abri pour la famille impériale; puis d'aller attaquer les Mongols. Ce ministre n'écouta point une telle proposition. Tchin Y-tchoung fut encore chargé d'une négociation par l'impératrice régente, et s'enfuit à Wen-tcheou. Quant à son collègue Lieou-sse-young, il s'embarqua, et jugeant, par l'état désespéré des affaires, dit l'histoire générale, que toute résistance devenait inutile, au lieu de

[1] *Kou-wen-p'hing-tchou*, liv. X, fol. 14 v°.

s'abandonner à la tristesse, il se livra au plaisir, et mourut d'indigestion [1].

La retraite de Tchin Y-tchoung laissa une place vacante, à laquelle l'impératrice appela Wen Thien-siang. Il était trop tard; Thien-siang, nommé premier ministre, reçut l'ordre de traiter avec le général Pe-yen, et montra, dans cette mission pénible, une grande fermeté de cœur. Il s'échappa des mains de ceux qui le conduisaient à la cour du nord, prit la fuite, entra précipitamment dans une jonque et cingla vers Wen-tcheou, dans l'espérance d'y trouver ses princes légitimes.

A cette époque (1276), on venait de proclamer à Fou-tcheou-fou le jeune prince Y-wang, connu depuis sous le titre de *Touan-tsoung*, empereur des Soung. Le nouvel empereur, qui voyait s'accroître le nombre de ses troupes, avait divisé son armée en plusieurs corps. Wen Thien-siang, arrivé sur ces entrefaites, fut chargé de la conduite de la guerre et nommé généralissime. Pour exciter le zèle des Chinois, il envoya Liu-wou dans le Kiang-hoaï, et Tou-hou, du côté de Wen-tcheou, gagna quelques batailles, et reprit quatre ou cinq villes. Mais la grande dynastie des Soung touchait à se fin; elle allait s'éteindre, après une durée de trois cent dix-neuf ans. Wen Thien-siang éprouva des revers, et assista l'année suivante (1277) au douloureux spectacle que la Chine présentait alors [2].

[1] Mailla, *Histoire générale de la Chine*, t. IX, p. 371.

[2] Lorsque l'empire des Soung fut conquis par les Mongols, la

L'an 1278, l'empereur Touan-tsoung mourut à l'âge de onze ans, dans l'île de Kang-tcheou; il restait encore un fils de Tou-tsoung, nommé Weï-wang; on le proclama. Ce petit prince légitime fut placé sur un tertre, et l'on se mit à genoux pour accomplir ce qu'on nomme le *Khŏ-theou.* A quelque temps de là, un chef de bandits, nommé Tchin-y, livra aux Mongols le grand serviteur des Soung; Wen Thien-siang fut fait prisonnier [1].

Déjà Khoubilaï, qui avait fondé la dynastie des Youên, commençait à s'attacher les Chinois par l'estime particulière dans laquelle il tenait les gens de lettres et par les honneurs qu'il rendait à la mémoire de Khoung-tseu [2]. Wen Thien-siang était l'admiration de Khoubilaï. Cependant, à la douzième lune de l'année 1282, un Ho-chang de la province du Foŭkien (les Bouddhistes soutenaient les Mongols [3]) publia qu'une révolte générale était imminente. Khoubilaï, agité d'inquiétudes, conçut le dessein d'appeler à sa cour le jeune empereur des Soung, les princes de la famille impériale, et Wen Thien-siang, qu'il

plupart des lettrés aimèrent mieux mourir que de se soumettre aux conquérants, ou, comme disent énergiquement les historiens 宋亡不屈而死。

[1] Mailla, *Histoire générale de la Chine*, t. IX, p. 395.

[2] Voyez Pauthier, *Chine*, ou *Description historique, géographique et littéraire de ce vaste empire, d'après des documents chinois*, 1re partie, p. 349.

[3] La religion des conquérants était le bouddhisme du Tibet, ou le lamaïsme.

soupçonnait particulièrement d'être l'instigateur de cette révolte. Il n'ignorait pas avec quelle fidélité Thien-siang avait servi les Soung; il chercha donc à rallier à sa cause cet homme illustre, et lui proposa un grand emploi. Wen Thien-siang répondit qu'il avait reçu sa récompense, et implora sa condamnation comme on implore un secours. Khoubilaï, touché de ses vertus, ne pouvait se résoudre à dicter l'arrêt fatal; ses courtisans le pressèrent, alléguant les nécessités de la politique; il y consentit à la fin[1]. Wen Thien-siang témoigna beaucoup de joie, quand il apprit qu'il allait mourir, et composa sur-le-champ une magnifique élégie, en vers de cinq syllabes[2]. Il marcha au supplice avec un visage ferme, content, se mit à genoux, invoqua les esprits, et présenta sa tête au bourreau.

Wen Thien-siang était un homme d'une beauté remarquable et d'une physionomie heureuse. Il charmait par son entretien; il écrivait avec beaucoup de politesse, dit le P. Mailla, encore mieux en vers qu'en prose. Après la restauration des Ming, on lui éleva des temples pour honorer sa fidélité, et, chose plus singulière, son éloquence. Cependant Wen Thien-siang n'est, dans aucun genre, au premier rang des écrivains. Les différents morceaux qu'il a

[1] Voyez Mailla, *Histoire générale de la Chine*, t. IX, p. 416.

[2] Cette élégie, qu'on appelle 正氣歌, est aujourd'hui dans tous les recueils. Elle commence par le vers 天地有正氣. (Voyez le *Kou-wen-p'hing-tchou*, p. 10, fol. 14, 15 et 16.)

composés et qu'on a recueillis, sous le titre de 文山集 ou de 文信公集 (*Œuvres complètes du prince de la littérature et de la fidélité*), remplissent à peine quatre petits cahiers chinois, dans lesquels on trouve dix-sept chapitres de littérature et de poésie[1]. Mais il existait alors des écrivains célèbres, qui avaient laissé des chefs-d'œuvre sous le rapport du style. Au commencement de la dynastie des Ming, le nombre s'en était multiplié[2]. Puisqu'on voulait honorer l'art d'écrire, d'où vient donc cette préférence, et pourquoi n'a-t-on pas choisi un Thsaï-tseu? La raison en paraîtra fort simple : c'est que, à la Chine comme ailleurs, les hommes qui ont cultivé les lettres n'ont pas toujours cultivé la vertu; les Thsaï-tseu avaient leurs vices ou leurs infirmités. Qu'était-ce que Tchouang-tseu? un hérétique; Ssema-thsien? un eunuque; Tou-fou? un libertin; Li-thaï-pe? un ivrogne. Eût-il été convenable que l'on rendît un culte à Tchouang-tseu, à Ssema-thsien, à Tou-fou ou à Li-thaï-pe? Assurément non. Un si grand honneur, qui n'avait été accordé qu'à Confucius et à Kouan-yu, la preuve d'estime la plus éclatante que le gouvernement chinois puisse offrir, l'apothéose, était réservé à Wen Thien-siang. Il est vrai que le *Catalogue de la Bibliothèque impériale* s'étend plus sur son courage et l'austérité de ses mœurs, que sur le

[1] Voyez l'ouvrage intitulé : *Sse-kou-thsiouen-chou-moŭ-lo*, liv. XVI, fol. 42 v°.

[2] J'ai donné la liste des anciens Thsaï-tseu. (Voy. la *Chine moderne*, p. 467.)

mérite de ses compositions. Qu'importe, après tout? S'il n'eût pas été recommandable par sa manière d'écrire, on ne lui aurait pas élevé des temples pour honorer l'*éloquence* aussi bien que la *fidélité*. Je ne connais de Wen Thien-siang que sa fameuse élégie; il me semble, autant que je puis en juger, que les vers de Thien-siang ne manquent ni d'élégance, ni de charme.

Tous les ans, le troisième jour de la deuxième lune (le 5 mars), jour où l'on célèbre la fête de Wen Thien-siang, le Tchi-hièn ou le Gouverneur, le Kiao-yu ou le Recteur, les bacheliers et les étudiants sacrifient aux mânes de ce grand homme dans le temple appelé 文昌帝君廟. Partout ailleurs qu'au chef-lieu du district, le culte de Wen Thien-siang est à peu-près inconnu; par conséquent, les officiers municipaux qu'on nomme *Pao-tching* n'ont point à s'en mêler.

7. Culte des patrons et des génies tutélaires des villes.

Le culte des patrons ou des génies tutélaires des villes 城隍神 fut institué, je crois, sous la dynastie des Soung; on donnait un patron à toutes les métropoles; mais ce culte, d'origine bouddhique et Tao-sse, s'est prodigieusement étendu. Aujourd'hui chaque ville du troisième ordre, si petite qu'elle soit, chaque district a son patron.

C'est aux mânes d'un fonctionnaire public 從已死之坐官人 que l'on commet la pro-

tection ou la garde d'une province, d'un département, d'un district; quelquefois aux mânes d'un écrivain célèbre, d'un auteur orthodoxe, quand la vie de cet auteur a été très-régulière, très-chaste, très-édifiante. L'empereur, qui est le souverain pontife du culte officiel, institue canoniquement les patrons 皇上封他爲城隍. Quand il s'agit d'un mandarin, il faut qu'il ait administré, sagement administré les affaires d'un district, pour en devenir le *protecteur;* quand il s'agit d'un écrivain célèbre, on exige qu'il soit originaire du pays. Cependant le souverain pontife (l'empereur) n'intervient pas toujours directement; le peuple alors (chose remarquable) préconise un personnage et choisit lui-même son patron 有時民人封他爲城隍.

A Péking, la fête patronale, que l'on célèbre le 1er mai de chaque année, est la plus grande et la plus solennelle de toutes les fêtes. On y voit une magnifique procession, ouverte par le maire (*Fou-yìn*); trois cent mille personnes y assistent. Le temple 都城隍廟, dédié au patron de la capitale, contient sept monuments en pierre, qui remontent au temps des Mongols.

Dans chaque district, le vingt-quatrième jour de la septième lune (le 31 août) est, d'après M. S. Wells Williams[1], le jour où l'on célèbre la fête patronale.

[1] *An anglo-chinese Calendar for the year of our Lord 1850, corres-*

Le *Tchi-hièn* « Préfet » sacrifie au patron, dans le temple qu'on nomme *T'ching-hoang-miao* 城隍廟. Comme le génie protecteur de la ville 城隍神 est en même temps le patron du district, les officiers municipaux, c'est-à-dire les Li-tchang et les Pao-tching, ne manquent point de lui offrir *deux sacrifices distincts*. Dans le patron du district, le Li-tchang, ou l'Administrateur du territoire, honore particulièrement le génie *qui préside à la campagne;* le Pao-tching, ou le Chef de la commune, honore avant tout, dans son patron, le génie *qui peut accourir au secours des habitants*. A en juger par les événements dont la Chine est aujourd'hui le théâtre, la protection des patrons ne se fait guère sentir dans plusieurs provinces, ou du moins elle n'y est pas très-efficace; on ne doit imputer cela, je suppose, qu'à l'orgueil, à l'avarice, à la perversité des mandarins.

Il existe une autre fête, qui offre de la ressemblance avec celle-ci, mais qui n'appartient pas au culte officiel. On la nomme, dans les districts, 土地老爺誕, ou « la Fête des Lares ». Il y a de grandes réjouissances à l'occasion de cette fête, des spectacles, des concerts, des illuminations, réjouissances auxquelles les hommes et les femmes prennent également part[1].

ponding to the year in the Chinese cycle æra 4487 or the 47th year of the 75th cycle of sixty. Canton, 1850.

[1] *Tching-yin-thsŏ-yao*, section 17.

8. Culte des mandarins célèbres ou des grands serviteurs de l'État.

Les mandarins célèbres, ou les grands serviteurs de l'État, qu'on nomme dans le langage ordinaire 名臣, officiellement 名宦, ne sont pas tous de la même catégorie. Voici le rang que la loi accorde au mérite, au courage, à la capacité et au zèle, par rapport aux mandarins.

La première classe comprend ceux qui ont été investis par l'empereur du *privilége des longs services* 議故, c'est-à-dire les vieux serviteurs de l'État, ou, comme s'exprime le *Thaï-thsing-liu-li*, les vieux serviteurs de la famille impériale 皇家故舊之人[1].

La deuxième comprend les mandarins militaires qui ont été investis du *privilége des grandes actions* 議功, c'est-à-dire qui ont fait des actions d'éclat, soit en abattant la tête du général ennemi 斬將, soit en lui enlevant son drapeau 奪旗, en lui brisant son glaive, ou en le poursuivant à une longue distance; puis encore, ceux qui ont apaisé une sédition, qui ont reculé les frontières de l'empire[2], etc.

La troisième comprend ceux qui ont été investis du *privilége des grands talents* 議能, c'est-à-dire les mandarins militaires qui ont habilement commandé

[1] *Taï-thsing-liu-li*, commentaire de la 3ᵉ section, art. 2.
[2] *Ibid.* section 3, art. 3.

des armées, et les mandarins civils qui ont dirigé, comme ministres, les affaires de l'État[1].

La quatrième, enfin, comprend ceux qui ont été investis du *privilége du zèle et de l'assiduité* 議勤, c'est-à-dire ceux qui, dans l'accomplissement de leurs fonctions, ont témoigné un grand zèle pour les intérêts de l'État[2].

Ces heureux personnages, comblés de faveurs, aussi bien que leurs ascendants et leurs descendants, ne sont point soumis à la juridiction des tribunaux ordinaires. Les magistrats ne peuvent procéder ni à l'interrogatoire, ni au jugement des privilégiés en général 八議者[3], avant d'avoir reçu un ordre positif de l'empereur[4]. On rassemble, il est vrai, les preuves du délit, s'il y a délit; mais le cours de la justice est interrompu.

Par un dernier surcroît, on leur confère, quand ils meurent, des titres posthumes singulièrement fastueux; on leur rend un culte, et le premier jour de chaque mois, le Tchi-hèin, ou le Gouverneur du district, offre un sacrifice aux mandarins célèbres dans un petit temple nommé *Ming-hoan-thse* 名宦祠.

D'après les statistiques de l'empire, il existait à la

[1] *Taï-thsing-liu-li*, section 3, art. 5.

[2] *Ibid.* art. 6.

[3] Il y a huit classes privilégiées. Les membres de la famille impériale sont de la première.

[4] *Taï-thsing-liu-li*, section 4.

Chine, sur la fin de la dynastie des Ming, trois mille six cent trente-six personnages illustres. La ville de Péking, dont la fondation ne remonte qu'à l'année 1267 (après J. C.), a déjà produit trois cent cinquante et un mandarins célèbres, auxquels la *patrie reconnaissante* décerne les honneurs de l'apothéose.

9. Culte des sages.

On accorde, comme on le voit, la prééminence aux mandarins célèbres, et l'excellente raison qu'en donne le commentaire du *Taï-thsing-liu-li*[1], c'est que les grands talents ne sont pas communs 大才幹非尋常; quant aux sages 鄉賢, il y en a dans tous les districts.

Un titre qui appartient à tant de gens n'a pas cessé, malgré cela, d'être une distinction fort honorable; toutefois les *Hièn* « les Sages » sont inférieurs, très-inférieurs aux *Ching* 聖 « Saints », c'est-à-dire aux sages dans lesquels on trouve, avec la perfection, des qualités transcendantes. Comme ceux-ci paraissent capables, en naissant[2], de discerner le bien d'avec le mal, le vrai d'avec le faux, de pénétrer tous les mystères, car le Ching comprend tout, explique tout 有所識解者, on les regarde comme les messagers du ciel et de la terre 聖人者天地之使也. Il y en a quatre, qu'on

[1] *Taï-thsing-liu-li*, section 3 (commentaire).

[2] 聖人則生而知之。

nomme 先聖, ou les « Premiers sages » : ce sont Yao, Chun, Yu et Tching-tang; trois qu'on appelle 後聖, ou les « Sages postérieurs » : ce sont Wen-wang, Wou-wang et Tcheou-koung. On dit encore, par respect pour la mémoire de Confucius, que ce philosophe est un *Ching* « Saint », et que ses disciples, au nombre de soixante et douze, furent tous des *Hièn* « Sages » 孔門七十二賢. Le département de Sou-tcheou, dans le Kiang-nan, et le département de Taï-youen, dans le Chan-si, comptent particulièrement un très-grand nombre de sages 賢人, dont quelques-uns participent aux honneurs que l'on rend aux mandarins célèbres 名宦 et aux sages des districts 鄉賢.

On appelle 鄉賢祠 *Hiang-hièn-thse* le temple consacré aux Sages; le Tchi-hièn, ou le Gouverneur du district, y sacrifie le premier jour de chaque mois. Dans quelques localités, il en existe un autre qu'on nomme *Tchoung-y-hiao-ti-thse* 忠義孝弟祠 : il est consacré aux hommes qui sont devenus le modèle de la piété filiale, et qui ont été *béatifiés* par le peuple; mais il leur manque l'investiture impériale ou la *canonisation*, et le culte qu'on leur rend, m'a dit Wang, n'est pas autorisé dans tous les districts. En 1837, quand Tao-kouang mit son ancien précepteur, qui venait de mourir, au nombre des Sages (*Hièn-jin*), on sacrifia immédiatement dans les temples nommés *Hiang-hièn-thse*.

Le culte des sages est très-populaire à la Chine. Dans tous les villages, les Pao-tching ou les Officiers municipaux, montrant l'exemple, se prosternent comme le Tchi-hièn devant les tablettes des sages, et brûlent trois baguettes d'encens.

10. Culte des vierges et des femmes vertueuses.

C'est le pendant du *culte des sages*[1], et le dernier dans le tableau que présente le *Taï-thsing-hoeï-tièn*[2].

A la Chine, on rend des honneurs :

1° Aux filles *qui ont renoncé au mariage et gardé la virginité*, particulièrement aux vierges qui ont souffert la mort pour la vertu 烈女 ;

2° Aux veuves *qui ont renoncé aux secondes noces et gardé la viduité* 節婦. Il y a parmi elles des *martyres*, comme parmi les vierges.

Le célibat n'est pas considéré, à la Chine, comme un déshonneur; on a beaucoup de vénération, au contraire, pour les personnes qui s'abstiennent du mariage, et je ne m'étonne pas que le chef de l'insurrection actuelle encourage tant la chasteté. Du temps de Confucius, on respectait particulièrement les jeunes veuves qui refusaient de passer à de secondes noces. Aujourd'hui même, dans l'église ou la communauté catholique de Péking (elle se compo-

[1] Le culte des sages et le culte des vierges existent à la Chine depuis un temps immémorial.

[2] Voyez le *Taï-thsing-hoeï-tièn* (édition de la Bibliothèque impériale, chap. XLV, fol. 21 v°).

sait de deux mille deux cents personnes à l'époque où Wang a quitté la capitale de la Chine, c'est-à-dire en 1852), plusieurs filles gardent la virginité, et les païens du voisinage, qui les connaissent, ne les en estiment que plus[1].

Dans un pays comme la Chine, on a confié naturellement à l'autorité mandarinique l'appréciation des vertus. Cette autorité ne se borne pas à punir les crimes; elle récompense les bonnes actions, honore la chasteté. Le premier jour de chaque mois, le Tchi-hièn, ou le Gouverneur du district, sacrifie aux *vierges* et aux *femmes vertueuses* dans le temple appelé *Liĕ-niù-tsïe-fou-thse* 烈女節婦祠. Il se prosterne, comme dans les autres temples, devant les tablettes, et brûle trois baguettes d'encens. Ajoutez à cela qu'on accorde aux vierges des titres posthumes, et qu'on élève pour elles des arcs de triomphe.

Mais, d'un autre côté, il y a des relations que le culte des ancêtres établit entre les parents et les enfants, puis entretient et perpétue après la mort des premiers. Ces relations, ou si l'on veut ces préjugés nous expliquent comment il s'est fait qu'avec sa législation rémunératrice, avec ses prix de vertu, avec son culte de la virginité, la Chine ne compte, après tout, qu'un très-petit nombre de vierges.

Dans presque tous les villages, les Pao-tching sacrifient aux *femmes vertueuses.*

[1] Un missionnaire, cité per M. Abel-Rémusat, s'exprime dans les mêmes termes.

SECTION VI.

POLICE.

DE LA POLICE MUNICIPALE. — FONCTIONS DES PAO-TCHING.

Dans les communes, la police est exercée par les Pao-tching, sous la direction du Tchi-hièn « Préfet du district »; dans les districts, elle est exercée par les Tchi-hièn, sous la direction des Tchi-fou « Préfets des départements ». Tout à la fois *administrative* et *judiciaire*, puisque les fonctions mandariniques participent de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire, la police a des attributions singulièrement étendues. Elle exige beaucoup de vigilance.

Le Pao-tching est donc chargé de la police administrative, comme le Li-tchang est chargé de la police rurale (section IVe). Le Pao-tching a le droit de *faire des ordonnances* et de *publier des règlements*. On n'a pas à craindre qu'il opprime la liberté des habitants, ni qu'il prescrive des mesures iniques. Pour se faire obéir, il doit assembler le conseil. Ses règlements ne peuvent être exécutés qu'avec l'autorisation du conseil municipal, dans lequel tous les Kia-tchang « Chefs de famille » ont le droit de siéger et de voter.

Il correspond presque toujours et *directement* avec le Tchi-hièn « Gouverneur du district ». Il correspond *indirectement* avec ce magistrat par l'intermédiaire des administrateurs; ainsi :

Pour la *police administrative*, dont l'objet principal est d'assurer, je n'ose point dire, l'exécution des

lois, mais l'exécution des ordonnances du Tchi-hièn « Gouverneur du district », qui est la loi vivante, il correspond avec le Tièn-sse, ou le Chef de la police administrative ;

Pour la *police judiciaire*, dont l'objet principal est la répression des crimes, des délits et des contraventions, il correspond avec le Siun-kien, ou le Commissaire du district.

Cependant, si les communes se gouvernent par elles-mêmes, tout n'est pas réglé par les Kia-tchang « Chefs de famille ». Il existe, à la Chine comme ailleurs, une *police municipale*, qui est du ressort du Pao-tching; une police dont il est le chef absolu, car, sous ce rapport, les Pao-tching de la Chine ne ressemblent, est-il besoin de le remarquer, ni aux constables de l'Angleterre et de l'Amérique, ni à nos officiers municipaux; les Pao-tching ont infiniment plus de latitude. La police municipale peut être envisagée sous trois points de vue : le maintien de l'ordre, le maintien des mœurs et le maintien des rites. Pénétrons encore une fois dans un bourg ou dans un village de la Chine; observons le Pao-tching et ses actes comme chef de la police.

1. Ordre public.

Le Pao-tching est préposé au maintien de la paix publique 安靜; la loi, je le répète, lui attribue, comme constable, une grande autorité. Chargé de la police des rues, il ne doit pas souffrir qu'on em-

barrasse la voie publique. On remarquera qu'il n'existe dans les provinces aucun droit d'étalage. Les grandes communautés, qu'on nomme *Ta-thsun-tchouang*, et dans lesquelles il y a des foires et des marchés, ne retirent des places aucun prix de location. La circulation des marchandises est entièrement libre. Pendant le jour, le Pao-tching surveille l'exécution des règlements qui concernent la police des tavernes. Il apaise les rixes. Assisté des Kía-tchang ou de ses officiers auxiliaires, il arrête les voleurs : c'est là une de ses principales occupations. Assisté des agents du Hing-fang (Bureau de la justice) 縣刑房差役, il arrête les criminels; il disperse les attroupements; il fait construire des corps de garde 路上搭些窩鋪. Dans l'intérêt de la commune, il ordonne des *corvées* aux habitants, qu'il partage en deux classes : les riches et les pauvres. *He who cannot pay in purse must pay in person*, disaient autrefois les Anglais ; le Pao-tching s'exprime à peu près dans les mêmes termes 有錢的人出些錢。無錢的人出些力[1].

Dans les bourgs, comme dans les villes, la police de nuit 夜禁 est d'une sévérité excessive. A huit heures du soir, en hiver; à neuf heures, en été, le Pao-tching ordonne qu'on ferme les rues. Il exige qu'il y ait dans tous les corps de garde un gong ou

[1] *Ching-yu-kouang-hiun*, section 15, fol. 5 r°.

un tam-tam à fond plat 一面鑼 et une lampe constamment allumée. Les Kiă-tchang « Officiers auxiliaires », ont; comme le Pao-tching, le droit de faire des rondes. Ils arrêtent ceux qu'ils rencontrent; ils écoutent de temps en temps; ils observent. En passant devant une maison qui leur est suspecte, ils peuvent crier : « Un *tel* est-il chez lui? 某人在家不在家[1] ». Si l'individu appelé ne répond pas, il est regardé, sans autre forme de procès, comme un voleur 若是黑夜裏沒有一些事不在家。定是去做賊。[2]. Dès que les Kiă-tchang « Officiers auxiliaires » trouvent quelque part un étranger, un inconnu 若有面生的人, ils l'enferment dans le corps de garde. Avec un tel système, les tapages nocturnes doivent être infiniment rares.

Mœurs.

Le Pao-tching, ai-je dit dans mon premier mémoire, réprime les atteintes portées aux bonnes mœurs, interdit tout ce qui pourrait favoriser la débauche, et, si des femmes de mauvaises vie s'établissent malgré lui dans la communauté qu'il administre, il est obligé d'avertir le Tchi-hièn « Préfet », ou le Siun-kien « Commissaire du district ». On a toujours proscrit les femmes publiques des communautés honnêtes, des bourgs, des villages et des hameaux;

[1] *Ching-yu-kouang-hiun*, section 15, fol. 4 r°.
[2] *Ibid.* fol. 4 r° et v°.

dans le chef-lieu du district, le Siun-kien « Commissaire » fixe les quartiers où ces femmes peuvent habiter; elles sont soumises à des règlements que les pièces de théâtre nous ont fait connaître.

Le Pao-tching n'est pas réduit, comme nos maires, à surveiller les chanteurs publics; car « il n'arrive jamais, m'a dit Wang, que l'on chante publiquement des chansons contraires aux mœurs, à la décence ou à l'ordre ». Le Pao-tching surveille les maisons de jeux. Malheureusement cette surveillance ne paraît pas très-efficace contre les joueurs; on a établi des tripots dans presque tous les bourgs et dans presque tous les villages. Le jeu est, après la pauvreté, le plus grand fléau des Chinois.

Il a le droit d'*excommunier*, c'est-à-dire de retrancher de la communauté, un jeune homme, dont la conduite est devenue scandaleuse. L'excommunication lancée par le Pao-tching équivaut à la peine infamante du bannissement, prononcée par un juge criminel, avec cette différence, toutefois, que l'excommunié peut s'établir où il veut. J'incline à croire que ce droit, réservé aux officiers municipaux, a toujours existé. Dans un drame de la dynastie des Youên, un personnage, très-méprisable, de ceux qu'on nomme 邦老, s'exprime ainsi : « Quelques traits de ma jeunesse ne firent pas beaucoup de bien à ma réputation. Le chef du village me dit alors : Tchin-hou, il faut quitter le pays. — Vénérable vieillard, lui répliquai-je, je pars à l'instant[1] ».

[1] Voyez mon *Théâtre chinois*, p. 173.

Le Pao-tching doit encore chercher (autant que peut le faire un homme qui ne connaît pas le christianisme) à désabuser les habitants de la magie, de la sorcellerie, des pratiques vaines et superstitieuses. Il doit surtout, chose difficile, les rassurer contre l'invisible action des mauvais esprits.

Rites.

Le Pao-tching prescrit, comme ministre du culte officiel et comme délégué du Tchi-hièn « Chef du district », les mesures nécessaires pour la célébration des fêtes, religieuses et civiles. Il maintient l'exécution des règlements sur les funérailles, qui sont, à la Chine, la plus importante de toutes les cérémonies. Il surveille, conjointement avec le Litchang, l'exécution des règlements minutieux, concernant la police des cimetières. Quand un habitant pauvre vient à décéder 死一窮人, il ordonne qu'on lui élève un tombeau 有一墳頂 dans un cimetière, qu'on nomme 義地 « cimetière des pauvres ». Quand un marchand meurt 若死一買賣人, si ce marchand était un homme d'une province étrangère 係外省人, il exige qu'on lui élève un petit monument 則立一小石碑爲記, sur lequel on doit indiquer 1° le nom et le surnom du marchand; 2° la province où il est né; 3° le jour de sa mort.

Dans les assemblées qu'on nomme 山會, et

qui ressemblent à nos fêtes de villages, dans les concerts, dans les festins communaux, festins auxquels on convoque tous les habitants de la commune, hommes, femmes et enfants, le Pao-tching surveille l'exécution des règlements concernant la préséance, les prérogatives de l'âge et le rang des personnes, car le but des festins communaux n'est pas d'établir une égalité ridicule, mais tout au contraire de maintenir les distinctions qui doivent subsister entre les Leang et les Tsièn, les supérieurs et les inférieurs, les hommes et les femmes, les vieillards et les jeunes gens. Aujourd'hui, comme dans l'antiquité, on présente trois tasses de vin aux sexagénaires, quatre aux septuagénaires, cinq aux octogénaires, six aux nonagénaires, et si l'on ne chante plus des odes, on chante encore des chansons. Que l'on ne s'imagine pas que la charge de la police, la principale charge de l'administration municipale, offre de grandes difficultés; les hommes, préparés par l'éducation, par la force de l'habitude, au respect des convenances, naturelles ou sociales, évitent avec soin les remontrances des Pao-tching. L'éducation, on ne saurait trop le répéter, est concentrée dans la maison paternelle[1], et la maison paternelle est, à la Chine, une école de respect. C'est dans la famille que se forme cet esprit d'ordre et d'obéissance, de discipline et d'urbanité qu'on a toujours regardé comme le cachet de la civilisation chinoise.

Je n'ai parlé jusqu'à présent que des provinces;

[1] Les pensionnats n'existent pas à la Chine.

mais à Péking, où le système municipal n'existe pas, à qui confie-t-on les fonctions que la loi attribue partout ailleurs aux Pao-tching et aux Li-tchang? Qui tient les registres de l'état civil? J'ai présenté, dans mon premier mémoire, le tableau de l'organisation administrative des districts; on trouvera, dans le troisième, un tableau de l'organisation administrative de la capitale ou de la ville de Péking.

(La suite à un prochain numéro.)

RECHERCHES
SUR
L'HISTOIRE DES SCIENCES MATHÉMATIQUES
CHEZ LES ORIENTAUX,
D'APRÈS DES TRAITÉS INÉDITS ARABES ET PERSANS,

PAR M. F. WOEPCKE.

PREMIER ARTICLE.

NOTICE SUR DES NOTATIONS ALGÉBRIQUES EMPLOYÉES PAR LES ARABES.

(Un extrait de cette notice a été présenté à l'Académie des Sciences dans la séance du 17 juillet 1854.)

Les traités d'algèbre arabes connus jusqu'à présent, et appartenant à différentes époques, depuis

le IXe jusqu'au XVIIe siècle de notre ère, mais ayant tous pour auteurs des Arabes de l'Orient[1], nous présentent cette science sous une forme exclusivement discursive et parlée, et qui n'admet aucun genre de notation, soit pour désigner les quantités connues

[1] Les traités en question dont aient paru jusqu'à présent le texte et la traduction, ou du moins un extrait complet, sont au nombre de quatre. Voici les titres sous lesquels ils ont été publiés :

1° « The *Khoolasut-ool-Hisab*, a compendium of arithmetic and « geometry, in the arabic language, by Buhae-ood-Deen, of Amool « in Syria, with a translation into persian and commentary, etc., « Calcutta, 1812. » C'est un traité d'arithmétique, qui contient aussi un chapitre sur l'algèbre. L'auteur, né en 1547, en Syrie, mourut à Ispahan en 1622. En 1843, M. Nesselmann, auteur d'une excellente histoire de l'algèbre chez les Grecs, a réimprimé à Berlin le texte arabe de l'édition de Calcutta, en y faisant diverses corrections, et en l'accompagnant d'une traduction allemande. Enfin, M. Aristide Marre en a donné une traduction française dans les *Nouvelles Annales de mathématiques*, publiées par MM. Terquem et Gérono, année 1846, vol. V, p. 263 et suiv.

2° « *The algebra of Mohammed Ben Musa*, edited and translated by « Frederic Rosen, London, 1831. » Mohammed Ben Moûçâ, originaire du Khârezm, composa ce traité d'algèbre sous le règne et à l'invitation du khalife Almâmoûn.

3° *L'algèbre d'Omar Alkhayyâmî*, publiée, traduite et accompagnée d'extraits de manuscrits inédits, par F. Woepcke, Paris, 1851. Alkhayyâmî, né à Nîchâboûr, mourut dans la même ville en 1123. Un fragment de ce traité d'algèbre fut découvert dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale, en 1834, par M. Sédillot (voir *Journal asiatique*, mai, 1834), qui publia une analyse détaillée de ce fragment dans un mémoire inséré dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale*, t. XIII, p. 130 à 136.

4° *Extrait du Fakhrî*, traité d'algèbre par Aboû Bekr Mohammed Ben Alhaçan Alkarkhî ; précédé d'un mémoire sur l'algèbre indéterminée chez les Arabes, par F. Wœpcke, Paris, 1853. Alkarkhî dédia ce traité à Fakhr Al-moulq, mort le 3 septembre 1016, vizir du prince bouïde Behâ Ed-daoulah, fils d'Adhad Ed-daoulah.

ou inconnues sur lesquelles on opère, soit pour indiquer ces opérations. Tout, au contraire, y est exprimé par des mots et des phrases, même les coefficients numériques, qui ne sont représentés ni par les lettres numérales, ni par les chiffres, mais par les numératifs de la langue.

On sait que, d'autre part, l'algèbre des Grecs et celle des Indiens nous offrent déjà des commencements d'une notation algébrique. Diophante a des signes pour l'inconnue et ses puissances, ainsi que pour le terme constant, auxquels signes il joint les coefficients numériques, figurés au moyen des lettres de l'alphabet; en outre, il a un signe pour exprimer la soustraction. Les algébristes indiens ont, de plus, des signes pour un nombre quelconque d'inconnues, une notation des puissances qui permet de l'appliquer d'une manière uniforme à toutes ces inconnues, et une certaine méthode, quoique très-imparfaite encore, de poser une équation. Ils placent les deux membres de l'équation sur deux rangs, l'un au-dessous de l'autre; chaque rang contient, dans le même ordre, toutes les puissances de l'inconnue qui entrent dans l'équation, depuis la plus élevée jusqu'au terme constant; à celles des puissances qui ne se trouvent pas effectivement dans l'un des deux membres, on donne le coefficient zéro. Ainsi, pour figurer l'équation

$$x^4 - 2x^2 - 400x = 9999,$$

on écrit, d'après ce mode de notation (*ru* étant le

signe indien du terme constant, *ya* celui de la première inconnue, *v* celui du carré, *vv* celui du carré-carré, et un point superposé celui de la soustraction) :

$$\begin{matrix} ya\ \dot{v}v\ 1 & ya\ v\ \dot{2} & ya\ \dot{4}00 & ru\ 0 \\ ya\ vv0 & ya\ v0 & ya\ 0 & ru\ 9999. \end{matrix}$$

Il paraissait, d'après cela, que les Arabes, tout en enrichissant la *théorie* de l'algèbre de découvertes originales et importantes, comme l'est, par exemple, la construction géométrique des équations du 3ᵉ degré, étaient restés ou redescendus, par rapport à la *forme*, au-dessous de leurs devanciers.

Je pense donc que la découverte que je viens de faire de l'existence d'une notation algébrique très-développée chez les Arabes de l'Occident, peut offrir un certain intérêt pour l'histoire des sciences.

Cette notation est presque aussi complète qu'elle pouvait l'être, tant que l'algèbre elle-même restait *numérique*. Car, je me hâte de le dire, quelque honneur que l'invention de cette notation puisse faire aux géomètres arabes, elle ne diminue en rien la gloire de Viète, dont l'immense et incontestable mérite consiste à avoir introduit la notation *littérale* pour les quantités *connues* dans le calcul algébrique, et à avoir, le premier, en exprimant en même temps les opérations algébriques par des signes, *figuré* des *calculs virtuels* avec des *lettres*, tandis que jusque-là on n'avait su qu'exécuter des calculs *réels* sur des *nombres*; en un mot, à avoir changé la face de la science même, et jeté les bases de l'analyse mo-

derne, en remplaçant l'algèbre *numérique*, que nous trouvons chez les Grecs, les Indiens, les Arabes et chez les Occidentaux avant Viète, par le *calcul des symboles*[1].

Voici maintenant en quoi consiste essentiellement la notation arabe :

1° L'inconnue et ses puissances sont désignées par les initiales de leurs noms arabes, superposées aux coefficients numériques, savoir :

La 1re puissance (x), par un *chîn* ش, initiale du mot شيء *chaï*, « chose »;

La 2e puissance (x^2), par un *mîm* م, initiale du mot مال *mâl*, « possession », carré;

La 3e puissance (x^3), par un *qâf* ک, initiale du mot كعب *qa'b*, « cube ».

2° On pose des équations en plaçant les deux membres de l'équation l'un à la suite de l'autre, et en les séparant par un *signe d'égalité*, figuré ainsi : ل[2].

3° Dans chaque membre on place d'abord tous les termes positifs, et ensuite tous les termes négatifs, en les séparant les uns des autres par la particule الا *illâ*, « moins ». Dans un second manuscrit du traité d'où je tire cette notation, le mot الا est remplacé seulement par son trait final لا *lâ*, ce qui lui

[1] Voir le beau mémoire de M. Chasles, dans lequel l'illustre géomètre a discuté à fond cette importante question, *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences*, t. XII, p. 741 et suiv.

[2] On paraît avoir fait ce signe du *lâm* final de la racine عدل « égaler ».

ôte son caractère grammatical, et lui donne presque tout à fait celui d'une simple notation, donc d'un *signe de la soustraction.*

4° Les racines des quantités sourdes, soit entières, fractionnaires ou mixtes, sont désignées par un *djîm* ج, initiale du mot جذر *djidzr,* « racine », superposé à la quantité sourde, et équivalant, par conséquent, au *signe radical.*

5° Lorsqu'il s'agit de trouver la valeur d'une inconnue par la proportion, on écrit celle-ci en séparant les quatre termes les uns des autres par le signe suivant .·., et en mettant, à la place du terme inconnu, un *djîm* ج, initiale du mot جذر « racine », lequel terme est employé, conjointement avec شيء « chose », par les algébristes arabes, pour désigner la première puissance de l'inconnue[1].

6° On se sert, avec une clarté parfaite, de la notion de l'*exposant,* désigné par le mot أسّ *ass,* qui signifie proprement : « principe, base, fondement ». Je fais observer exprès, dès l'abord, et comme un point très-essentiel, que le mot *ass* est employé au singulier, et non au pluriel أساس *içâs;* donc, qu'on ne dit pas, par exemple, « le cube a trois *içâs* (éléments) », tournure qui ne s'accorderait pas avec une conception nette et précise de l'idée de l'exposant, mais qu'on dit bien « l'*ass* du cube est trois ».

[1] Voir l'édition ci-dessus citée de l'*Algèbre d'Omar Alkhayyâmî,* p. 7 de la traduction, p. 5 du texte arabe; l'*Extrait du Fakhrî,* p. 48; et l'extrait ci-dessous du Traité d'Alkalçâdî, au troisième chapitre de la quatrième partie.

La notation dont je viens de donner un aperçu se trouve employée dans un traité d'arithmétique composé, vers le milieu ou dans la seconde moitié du XVe siècle, par un Arabe d'Espagne, Ali Ben Mohammed Alkalçâdî, et contenu dans un manuscrit appartenant à M. Reinaud, que l'éminent orientaliste a bien voulu me communiquer[1]. Le manuscrit de M. Reinaud est d'autant plus précieux, qu'un double, existant à la Bibliothèque impériale[2], est copié avec la négligence la plus déplorable, précisément en ce qui concerne la notation, et de manière à n'en présenter que des traces éparses et incohérentes[3]. Les initiales superposées aux chiffres, qui constituent l'élément le plus essentiel de la notation, y manquent presque partout; et, destitués de ces signes, les groupes de chiffres, réunis pour former des polynômes ou des équations, au moyen du signe de la soustraction[4] et du signe de l'égalité, n'ont plus d'autre signification démontrable, que

[1] Je saisis avec empressement cette occasion d'offrir mes remercîments à M. Reinaud, si distingué par la bienveillance qu'il met à procurer aux personnes studieuses tout ce qui peut les aider dans leurs travaux, ou faciliter leurs recherches.

[2] N° 1134, ancien fonds arabe.

[3] Il faut dire cependant que, abstraction faite des formules figurées au moyen de la notation, le texte du manuscrit de la Bibliothèque impériale est souvent meilleur que celui du manuscrit de M. Reinaud, et très-utile pour corriger le texte de ce dernier manuscrit.

[4] C'est dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale que la *particule* de la soustraction se trouve *constamment* remplacée par son trait final seulement, et ainsi changée dans un *signe* de la soustraction. (Voir l'exposé ci-dessus, 3°.)

celle d'un moyen mnémonique, imaginé pour faciliter à l'esprit les opérations du calcul, en lui présentant simultanément, et arrangés d'une façon convenable, les nombres qui entrent dans le problème. Il est vrai que les signes des puissances se trouvent mis dans quelques cas isolés; mais employés ainsi, sans suite, ils n'ont encore que la valeur de signes mnémoniques. Car la condition indispensable pour donner à des signes conventionnels quelconques le caractère d'une notation, c'est qu'ils soient toujours employés quand il y a lieu, et toujours de la même manière. Bref, au lieu de prouver l'existence d'une notation algébrique chez les Arabes, le manuscrit de la Bibliothèque impériale, que j'avais vu d'abord, semblait prouver, au contraire, que les Arabes n'avaient pas su s'élever réellement à une semblable conception, tout en en ayant eu peut-être une idée plus ou moins vague; d'autant plus que l'auteur n'expose pas les principes de sa notation, mais se borne à la laisser s'expliquer par elle-même, en donnant pour toutes ses formules, d'abord l'énoncé parlé, et ensuite l'expression figurée, précédée des mots : «Posez cela ainsi» فانزل ذلك هكذا. Cependant j'étais intimement convaincu que cet état du manuscrit ne provenait que d'une altération due à la négligence d'un copiste ou d'une succession de copistes; et que tout ce que je pouvais en tirer dans cet état ne servirait qu'à obscurcir la question, au lieu de l'éclaircir. Je m'étais donc décidé à réserver ces données avec quelques autres

pièces que j'examinerai ci-après, et qui toutes m'indiquaient l'existence d'une notation algébrique chez les Arabes, jusqu'à ce que je pusse en découvrir une preuve bien décisive, lorsque le manuscrit de M. Reinaud, où la notation se trouve entièrement conservée, vint m'offrir, à la fois, la confirmation complète de mes prévisions, et la clef si longtemps cherchée de cette question intéressante.

On trouvera ci-après un extrait du traité en question, dans lequel sont réunies, suivant l'ordre, toutes les formules posées par Alkalçâdî, et quelques passages ayant trait à la notion des exposants.

Cet extrait est suivi d'un passage tiré des Prolégomènes d'Ibn Khaldoûn, duquel il résulte que l'emploi de la notation que je viens de signaler dans le traité d'Alkalçâdî n'est pas un fait isolé; mais qu'un arithméticien et astronome arabe, également originaire d'Espagne, connu sous le nom d'Ibn Albannâ, et contemporain de Fibonacci, avait fait usage de la même ou d'une semblable notation, dans un traité pour la composition duquel il avait, à son tour, puisé dans les ouvrages de deux auteurs *antérieurs*, Ibn Almon'am et Alahdab. Je donne ce passage d'après deux manuscrits de la bibliothèque de Leyde, et j'aurais désiré en comparer le texte avec les manuscrits de la Bibliothèque impériale; mais ces derniers manuscrits des Prolégomènes se trouvent entre les mains de M. Quatremère, occupé, depuis plusieurs années, comme on sait, à publier cet important ouvrage arabe. Un passage de la tra-

duction latine d'un traité d'algèbre arabe, faite par Gérard de Crémone au XIIe siècle, passage que j'emprunte à une savante publication du prince dom Balthasar Boncompagni, fournira une preuve encore plus explicite de l'emploi fait par les Arabes de certaines notations algébriques, déjà antérieurement au XIIIe siècle.

A ces pièces est jointe la reproduction et l'explication d'une table de multiplication des puissances algébriques, que j'ai rencontrée dans un manuscrit persan de la Bibliothèque impériale. Dans ce tableau, les puissances algébriques et leurs valeurs réciproques sont désignées par une autre notation, savoir, au moyen des dernières lettres radicales (et non plus des initiales) des mots qui forment les noms arabes de ces puissances. En outre, cette notation ne s'arrête pas, comme celle d'Alkalçâdî, au cube; le tableau même va jusqu'à la 10e puissance, et la manière dont les notations sont formées montre parfaitement comment on pourrait les continuer jusqu'à une puissance quelconque.

Le morceau qui termine cette notice contient la traduction d'un passage tiré d'un manuscrit de la bibliothèque de Leyde, et fournissant une nouvelle preuve de l'emploi de deux inconnues par les algébristes arabes, dont il se trouve déjà deux exemples dans l'Extrait du Fakhrî. Quoique ne touchant pas directement à la question des notations, cet emploi de deux inconnues, dans la solution des problèmes algébriques, constitue un fait très-important pour la

forme de l'algèbre, et se rattache ainsi à la matière qui forme l'objet principal de cette notice.

I.

Il existe plusieurs variantes du titre du traité d'arithmétique qui m'a fourni, comme je l'ai dit, les données principales sur l'emploi des notations algébriques par les Arabes. Ce titre est :

1° D'après le manuscrit de M. Reinaud, كشف الاستار عن علم الغبار « Soulèvement des voiles de la science du Gobâr[1] » ;

[1] Quant au mot *Gobâr*, dont il serait très-important pour l'histoire de l'arithmétique de fixer bien exactement la signification, ou plutôt, comme je crois, les significations, voici ce que je peux donner comme un résultat provisoire, mais non encore définitif, de mes recherches sur cette matière. Il me semble qu'il faut avant tout distinguer trois choses :

1° Les neuf *signes* du chiffre Gobâr 9 8 7 6 5 4 3 2 1, par opposition aux chiffres *indiens* ٩ ٨ ٧ ٦ ٥ ٤ ٣ ٢ ١ ; les premiers, très-semblables à nos chiffres modernes ou européens ; les seconds, essentiellement différents.

2° La *notation* du chiffre Gobâr, par opposition à l'emploi des chiffres avec valeur de position ; savoir : une notation qui paraissait être inhérente aux chiffres Gobâr, et qui consiste à désigner les dizaines par un point superposé aux unités correspondantes, les centaines, par deux points superposés, et ainsi de suite. Mais dans un manuscrit arabe appartenant à la dernière moitié du XVIe siècle, et qui se trouve en la possession de M. Chasles, qui a bien voulu me le communiquer, j'ai rencontré cette notation employée avec les chiffres indiens, et, de plus, proposée sous le titre de « notation indienne » قلم هندى. Ce fait pourrait donner lieu à des rapprochements intéressants avec les chiffres indiens du moine grec Néophytos, mentionnés par M. de Humboldt dans son célèbre mémoire sur

2° D'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale, كشف الاسرار عن وضع حروف الغبار « Révélation des secrets de l'emploi[1] des signes[2] du Gobâr »;

3° D'après Casiri, qui en mentionne, dans son

les systèmes de chiffres en usage chez différents peuples, et sur l'origine de la valeur de position des chiffres indiens. (*Journal de mathématiques* de M. Crelle, t. IV, p. 206 et suiv.)

3° Le *calcul Gobâr*, الحساب الغبارى, c'est-à-dire le *calcul par écrit*, en se servant des chiffres, soit Gobâr, soit indiens (mais toujours avec valeur de position et emploi d'un signe pour zéro, soit d'un point, soit d'un rond), par opposition au *calcul de tête;* الحساب الهوائي. Les deux manuscrits mêmes dont je me sers pour le travail actuel, fournissent une preuve que le nom du calcul est indépendant des chiffres qu'on y emploie; le manuscrit de M. Reinaud fait usage du chiffre Gobâr, le manuscrit de la Bibliothèque impériale, des chiffres indiens. Le calcul par écrit reçut, sans doute, le nom de *gobârî*, parce qu'on l'exécutait originairement sur des tables couvertes d'un sable fin, غبار. (Voir la savante note donnée par M. Reinaud à la fin de son *Mémoire sur l'Inde*, p. 399.) Cette conjecture concorde singulièrement avec une étymologie du mot *abacus*, ἄϐαξ, faisant dériver ce mot de l'hébreu *abak* אבק « poussière », et proposée par M. Vincent, d'après MM. Chasles et Terquem, dans un savant mémoire sur l'origine de nos chiffres et sur l'Abacus des Pythagoriciens, inséré dans le Journal de mathématiques de M. Liouville, t. IV; voir p. 15 du tirage à part, la note.

[1] Littéralement : « action ou manière de poser, de mettre. »

[2] L'auteur entend par là les figures des neuf unités du chiffre Gobâr, ainsi qu'il résulte du passage suivant de son traité : وتشتمل على مقدمة واربعة اجزاء وخاتمة وفى كل جزء ثمانية ابواب فاما المقدمة ففى صفة وضع هذه الحروف وما يتعلق بذلك وهى تسعة اشكال متخالفة اولها الواحد وبعده الاثنان الى التسعة الخ « (Ce traité) comprend une introduction, quatre parties et une conclusion; chaque partie contient huit chapitres. Quant à l'introduction, elle traite de la manière de poser ces *signes*, et de ce qui s'y rapporte: ce sont neuf figures différentes dont la première est l'unité, puis vient le deux, (et ainsi de suite) jusqu'à neuf ».

catalogue[1], une copie comme se trouvant à la bibliothèque de l'Escurial, كشف الاسرار فى علم حروف الغبار « Révélation des secrets sur la science des signes du Gobâr ».

L'auteur dit, dans sa préface, que ce traité n'est qu'un abrégé d'un ouvrage plus étendu qu'il avait composé sous le titre de « Soulèvement de la couverture de la science du calcul » نبذة اقتطفتها من كتابى المسمّى بكشف الجلباب عن علم الحساب, ouvrage mentionné par Hadji Khalfa[2].

Le nom de l'auteur est : ابو الحسن على بن محمد بن محمد بن على القريشى الشهير بالقلصادى والاندلسى البسطى « Aboûl Haçan Alî Ben Mohammed Ben Mohammed Ben Alî, le Koraïchite, connu sous le nom d'Alkalçâdî, et sous le nom d'Alandaloucî Albasthî. »

Au lieu d'originaire, ou d'habitant d'Albacète en Andalousie (ou plus exactement dans le royaume de Murcie), le manuscrit de l'Escurial (Casiri, *l. l.*) le fait originaire de Grenade (الغرناطى).

Il mourut, d'après Casiri, le 10 dzoûlhidjdjah de l'an 881 de l'hégire (26 mars 1477), d'après Hadji Khalfa (*l. l.*), en 891 de l'hégire (7 janvier à 27 décembre 1486).

Le traité dont il s'agit est divisé en quatre parties. La première traite de l'arithmétique des nombres entiers; la seconde, des fractions; la troisième, des racines; la quatrième, de la détermination de l'inconnue (فى استخراج المجهول).

[1] Vol. I, p. 289, ms. DCCCXLVIII, 4°.
[2] Édit. de Fluegel, vol. V, p. 204, n° 10686.

Cette dernière partie, qui nous intéresse ici principalement, est divisée en huit chapitres, dont voici les titres :

1° De la proportion (فى الاعداد المتناسبة).

2° De l'opération avec les ronds[1] (فى العمل بالكفات).

3° De l'algèbre (et en particulier des cas simples, c'est-à-dire des équations binômes).

4° Des cas composés (équations trinômes du second degré).

5° De l'addition des espèces (اجناس, puissances algébriques).

6° De la soustraction (des espèces).

7° De la multiplication (des espèces).

8° De la division (des espèces).

Enfin, la conclusion est divisée en trois sections, dont la première est intitulée : « De ce qu'il (faut faire) si l'équation contient des termes négatifs (فيما اذا كان فى المعادلة استثناء) », et dont les deux autres traitent de la sommation de différentes progressions.

Je vais maintenant extraire, suivant l'ordre, tous les exemples de notations contenus dans le traité d'Alkalçâdî, en indiquant la partie et les chapitres où ils se trouvent.

[1] C'est un procédé particulier pour résoudre des problèmes de la forme $\frac{x}{a} \pm \frac{x}{b} = c$ par la méthode des deux fausses positions. Il paraît avoir reçu son nom d'une figure dont on se sert dans cette opération, et qui ressemble à deux cercles qui se touchent extérieurement. Dans les deux cercles, on place les deux nombres supposés dans les deux hypothèses.

TROISIÈME PARTIE.

RADICAUX.

CHAPITRE V[1].

$\sqrt{3}$ ... ج/ج; $\sqrt{12}$ ... ج/12 [2]; $\sqrt{27}$ ... ج/27;

$\sqrt{32}$ ... ج/32; $\sqrt{2}$ ... ج/2; $\sqrt{18}$ ... ج/18;

$\sqrt{5} - \sqrt{3}$ ... ج/3 ﻻ ج/5 [3].

CHAPITRE VI.

$\sqrt{48}$ ... ج/48; $\sqrt{54}$ ... ج/54; $\sqrt{72}$ ... ج/72 [4].

[1] Dans ce chapitre seulement, le signe de la racine a, dans le manuscrit de M. Reinaud, la forme d'un chiffre Gobâr ج, au lieu d'un ج; mais, dans les chapitres suivants, on trouve partout le ج, qui est évidemment la forme normale du signe. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, le trait qui sépare le nombre du ج superposé ne se trouve pas, et, dans les deux chapitres suivants, le ج lui-même manque presque partout dans ce manuscrit.

[2] Dans le manuscrit de M. Reinaud, les nombres 3 et 12 des deux radicaux $\sqrt{3}$ et $\sqrt{12}$, dont il s'agit de faire la somme, sont placés l'un tout près de l'autre, sous un même trait, surmonté d'*un* signe de racine seulement; mais, dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, les deux radicaux sont parfaitement séparés.

[3] Le manuscrit de la Bibliothèque impériale porte ici, comme partout dans les formules, ﻻ au lieu de ﻻا.

[4] Je suis convaincu que cette formule doit être ج ج/72, et représenter $\sqrt{\sqrt{72}}$. Pour confirmer ma conjecture, voici le texte qui précède cette formule, très-corrompu dans le manuscrit de M. Reinaud, mais très-bien conservé dans le manuscrit de la Biblioth. impériale. Il s'agit dans ce chapitre de la multiplication des radicaux; au dernier paragraphe l'auteur dit : « Si le mot racine se trouve un plus grand

CHAPITRE VII.

$\sqrt{60} \ldots \overset{\text{ج}}{60}$; $\sqrt{5} \ldots \overset{\text{ج}}{5}$; $\sqrt{12} \ldots \overset{\text{ج}}{12}$;

$\sqrt{20\frac{4}{7}} \ldots \frac{4}{7}\ \overset{\text{ج}}{20}$; $\sqrt{6} \ldots \overset{\text{ج}}{6}$; $\sqrt{\frac{3}{5}} \ldots \text{ج}\ \overset{3}{5}$;

$3\sqrt{6} \ldots \overset{3}{\overset{\text{ج}}{6}}$; $\sqrt{54} \ldots \overset{\text{ج}}{54}$; $\frac{1}{2}\sqrt{48} \ldots \overset{\frac{1}{2}}{\overset{\text{ج}}{48}}$; $\sqrt{12} \ldots \overset{\text{ج}}{12}$.

CHAPITRE VIII.

$6 + \sqrt{27} \ldots \overset{\text{ج}}{27} \therefore 6$ [1]; $\sqrt{4\frac{1}{2}} + \sqrt{1\frac{1}{2}} \ldots \frac{1}{2}\ \overset{\text{ج}}{1}\ \frac{1}{2}\ \overset{\text{ج}}{4}$ [2];

nombre de fois au-dessus de l'un des deux nombres qu'au-dessus de l'autre (ان كان لفظ الجذر على احد العددين اكثر مما على صاحبه), élevez au carré celui qui est en défaut, jusqu'à ce qu'il devienne de l'espèce de l'autre. Exemple : Si l'on vous dit, multipliez la racine de six par la racine de racine de deux, élevez six au carré, multipliez le résultat en deux, et placez au-dessus du produit le mot racine deux fois (واوقع على الخارج لفظ الجذر مرتين); ce sera ce qu'on a cherché, savoir la racine de racine de soixante et douze.»

Je fais observer que, à partir d'ici, le trait qui sépare le nombre du ج superposé commence à manquer aussi dans le manuscrit de M. Reinaud. Dans les formules du texte ci-dessus j'ai mis ou ôté ce trait, selon qu'il se trouve ou non dans le manuscrit de M. Reinaud.

[1] On pourrait croire, d'après cet exemple, que le signe ∴ a la valeur d'un signe de l'addition. Mais comme il n'est employé de cette manière qu'accidentellement, dans quelques cas isolés, dont on trouvera encore ci-après deux ou trois exemples, il manque à cet emploi ce caractère de suite, indispensable, comme je l'ai dit ci-dessus, pour constituer une notation. Le véritable et propre emploi du signe ∴ consiste à séparer les termes de la proportion, et l'on verra que pour cela il est toujours employé, et toujours de la même manière, ainsi que l'exige une notation. Je dis donc que l'auteur n'a pas de signe pour exprimer l'addition.

[2] Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, cette formule est figurée comme il suit : $\overset{\text{ج}}{\frac{1}{2}\,1}$ و $\overset{\text{ج}}{\frac{1}{2}\,4}$.

$45-\sqrt{450}$ … جـ 450 الا 45 [1]; $6\frac{3}{7}-\sqrt{9+\frac{1}{7}+\frac{\frac{2}{7}}{7}}$ … $\frac{2\ 1}{7\ 7}$ و الا جـ 9 6 [2].

QUATRIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

PROPORTIONS.

$7 : 12 = 84 : x$ ..... جـ ∴ 84 ∴ 12 ∴ 7;

$11 : 20 = 66 : x$ ..... جـ ∴ 66 ∴ 20 ∴ 11[3].

CHAPITRE III.

ALGÈBRE.

« Cette science est fondée sur trois espèces, savoir : les nombres, les choses et les carrés, auxquelles se joignent les cubes. Le nombre n'a point d'*ass*, l'*ass* des choses est un, l'*ass* des carrés est deux, et l'*ass* des cubes est trois. Parmi toutes ces espèces, il n'y a de connu que le nombre. *Chose* et *racine* ont la même signification, et veulent dire une (quantité) inconnue. Le *carré* (*mâl*) est ce qui résulte de la multiplication de la chose par elle-même. Le *cube* est ce qui résulte de la multiplication du carré par

[1] Dans cette formule, c'est le manuscrit de la Bibliothèque impériale qui a le جـ, tandis qu'il est omis dans le ms. de M. Reinaud.

[2] Dans cette formule, le جـ manque dans les deux manuscrits; mais cette omission doit être mise sur le compte des copistes. La quantité « neuf et un septième et deux septièmes d'un septième » est figurée de la même manière dans les deux manuscrits. De même, ailleurs dans ce traité, « quatre neuvièmes et cinq huitièmes d'un neuvième et la moitié d'un huitième d'un neuvième » sont figurés ainsi $\frac{154}{289}$, pour ne pas citer d'autres exemples.

[3] Ces deux formules sont figurées tout à fait de la même manière

sa racine. *Algèbre* signifie, dans le langage technique, l'action d'ôter la particule[1] de la négation[2] et ce qui la suit, et de le reporter, en conservant l'égalité, dans l'autre membre. La *mokâbalah* et l'égalisation, c'est l'action d'examiner les termes du problème, les uns relativement aux autres (النظر بين القاب المسألة), et de retrancher chaque espèce de sa semblable : la négative[3] de la positive[4]; et le positif est ce qui précède la particule de la négation, et le négatif est ce qui la suit. »

FORMULES D'ÉQUATIONS BINÔMES.

$4\,x^2 = 12\,x$ ... ٤م ل ١٢ش [5]; $18\,x^2 = 72$ ... ١٨م ل ٧٢ ;

$5\,x = 60$ ... ٥ج ل ٦٠ [6].

dans les deux manuscrits, sauf la différence des chiffres, qui sont toujours indiens dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

[1] حرف ; ce mot signifie chez les grammairiens arabes « particule », et je l'ai traduit ainsi pour être bien sûr de ne rien prêter à l'auteur en ce qui touche la notation. Mais ce mot signifie aussi très-souvent « signe », comme ci-dessus (p. 359, 2e note), où l'auteur s'en servait pour désigner les neuf signes du chiffre Gobâr. C'est aussi de ce mot qu'on se sert toujours pour désigner les « lettres » de l'alphabet.

[2] استثناء signifie proprement « l'action de faire une exception. » La particule إلا, qui dans l'usage technique de l'algèbre correspond à notre « moins », signifie dans le langage ordinaire « excepté ».

[3] ناقص « déficient ».

[4] زائد « excédant ».

[5] C'est par suite d'une inadvertance de copiste seulement que le ش superposé manque dans le manuscrit de M. Reinaud. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, ces indices des puissances manquent presque toujours, comme je l'ai déjà fait observer, et je signalerai tous les cas où, par exception, ils se trouvent. Mais le signe d'égalité est toujours mis dans le ms. de la Bibliothèque impériale.

[6] Je crois que c'est seulement par suite d'une négligence de co-

CHAPITRE IV.

FORMULES D'ÉQUATIONS TRINÔMES.

$x^2 + 10x = 56$ … [1]; $x^2 = 8x + 20$ … ;

$x^2 + 20 = 12x$ … ; $x^2 + 16 = 8x$ … [2];

$6x^2 + 12x = 90$ … ; $4x^2 + 48 = 32x$ … ;

$3x^2 = 12x + 63$ … ; $\frac{1}{2}x^2 + x = 7\frac{1}{2}$ … [3].

CHAPITRES V ET VI.

FORMULES DE POLYNÔMES.

$3x^2 + 5 - 6x$ … ;

$3 + 4x^2 + 6x^3 - 4x^3$ … ;

piste, que l'indice superposé au nombre 5 est un ج au lieu d'un ش; car, bien que les algébristes arabes emploient aussi le mot جذر pour désigner la 1re puissance de l'inconnue, l'indice de cette puissance est constamment ش, dans toutes les formules contenues dans les chapitres de ce traité relatifs à l'algèbre, la formule actuelle seule exceptée.

[1] Le manuscrit de la Bibliothèque impériale porte … ; les trois points ∴ superposés au nombre 10 sont évidemment un reste du ش qui s'y trouvait originairement.

[2] Dans cette formule, le ش superposé au nombre 8 est remplacé dans le manuscrit de M. Reinaud par un simple trait.

[3] Le manuscrit de M. Reinaud porte …, au lieu de …, ce qui est évidemment une erreur du copiste.

$8 + 7x^2 + 2x^3 - 6x$ ... ٦ لا ٢ ٧ ٨ ;

$8x^3 - 5$ ... ٥ لا ٨ ; $6x^2 - 3x$ ... ٣ لا ٦ ;

$3x + 8x^3 - (5 + 6x^2)$ ... ٦ ٥ لا ٨ ٣ [2].

CHAPITRE VII.

MULTIPLICATION (DES PUISSANCES ALGÉBRIQUES).

« L'opération (de cette multiplication) consiste à multiplier l'un des deux nombres (coefficients) par l'autre, et à additionner leurs deux *ass*; ce qui résulte (de cette addition) est l'*ass* du produit de la multiplication. »

[1] Voici comment ces trois formules sont figurées dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale :

٩ لا ٥ ٣, ٤ لا ٩ ٤ ٣, ٩ ٢ ٧ ٨.

Dans le manuscrit de M. Reinaud, les deux premières formules sont : ٦ ٦ لا ٩ ٣ et ع لا ٦ ع ٣. Le texte, dans lequel ces polynômes sont énoncés tout au long, et d'après lequel la troisième formule doit être la somme des deux premières, prouve qu'il faut les corriger comme ci-dessus. Cet énoncé est fautif dans le manuscrit de M. Reinaud, mais correct dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

[2] Ces trois formules sont figurées dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale comme il suit :

٥ لا ٨, ٣ لا ٦, ٦ ٥ لا ٨ ٣.

FORMULES.

$8x - 4$ ... [illegible]; $6x^2 - 3x$ ... [illegible];

$12x + 48x^3 - 48x^2$ ... [illegible] [1].

CHAPITRE VIII.

DIVISION (DES PUISSANCES ALGÉBRIQUES).

« L'opération consiste à retrancher l'*ass* du diviseur de l'*ass* du dividende; ce qui reste est l'*ass* du résultat (quotient). »

FORMULES.

$48x^6 - 18x^4$ ... [illegible] [2]; $6x^3$ ... [illegible];

$8x^3 - 3x$ ... [illegible].

CONCLUSION.

PREMIÈRE SECTION.

TRANSFORMATION DES ÉQUATIONS.

$3x^2 - 36 = 32x - x^2$ ... [illegible] [3];

$4x^2 = 32x + 36$ ... [illegible].

[1] Manuscrit de la Bibliothèque impériale : [illegible].

[2] Que telle soit la forme correcte de la formule, c'est ce qui résulte du texte du manuscrit de la Bibliothèque impériale, et de ce que la troisième formule doit être le quotient de la première par la seconde. Le manuscrit de M. Reinaud porte : [illegible]; le manuscrit de la Bibliothèque impériale : [illegible].

[3] Manuscrit de la Bibliothèque impériale : [illegible].

REMARQUE.

On a pu observer qu'à l'occasion de plusieurs des formules précédentes, j'ai dû faire quelques corrections, même au texte du manuscrit de M. Reinaud, et l'on pourrait trouver ce procédé un peu hasardeux dans une question aussi délicate que l'est celle d'une notation; mais je fais remarquer que, si d'un côté il est très-dangereux, sans doute, de corriger trop arbitrairement des textes au moyen desquels on veut prouver une vérité, l'altération des textes par la négligence des copistes est, de l'autre côté, un fait très-réel et dont il faut tenir compte; car, en s'attachant, par une réserve malentendue, trop péniblement à la lettre d'un mauvais texte, on ne fait que compliquer inutilement une question, à moins qu'on n'arrive à des résultats positivement faux. Au reste, je n'ai fait ces corrections qu'en en prévenant le lecteur, en indiquant les raisons qui me semblaient les nécessiter, et en donnant en même temps la leçon originale du manuscrit.

II.

Ce qui précède fera mieux comprendre la portée d'un passage des Prolégomènes d'Ibn Khaldoûn, dans lequel il est fait mention de notations, employées ou exposées dans des traités d'arithmétique arabes, semblables, très-probablement, au traité d'arithmétique dont on vient de lire des extraits.

Ce passage est contenu dans le chapitre des Prolégomènes qui traite des sciences mathématiques, et dont la seconde section est relative au calcul, c'est-à-dire à l'arithmétique pratique[1].

Voici maintenant le texte et la traduction du passage dont il s'agit :

ومن احسن التواليف المبسوطة فيها لهذا العهد بالمغرب كتاب الحصار الصغير ولابن البنّا المراكشى فيه تلخيص ضابط لقوانين اعماله مفيد ثم شرحه بكتاب سماه رفع الحجاب وهو مستغلق على المبتدى بما فيه من البراهين الوثيقة المباني وهو كتاب جليل القدر ادركنا المشيخة تعظمه وهو كتاب جدير بذلك وانما جاءه الاستغلاق من طريق البرهان وساق فيه المولف رحمه الله تعالى كتاب فقه الحساب لابن المنعم[2] والكامل للاحدب ولخص براهينهما وغيرها من اصطلاح الحروف فيها الى علل معنوية ظاهرة وهي سر العبارة بالحروف وزبدتها وهي كلها مستغلقة وانما جاءها الاستغلاق من جهة البرهان شان علوم التعاليم لان مسائلها واعمالها واضحة كلها واذا قصد شرحها فانما هو اعطاء العلل في تلك الاعمال وفي ذلك من العسر على الفهم ما لا يوجد في اعمال المسائل،

[1] Voir l'édition ci-dessus citée de l'Algèbre d'Omar Alkhayyâmi, la note au bas de la page 6 de la traduction.

[2] Le manuscrit porte الى منعم, ce qui ne paraît être qu'une faute de copie.

« Parmi les ouvrages étendus traitant de cela (savoir de l'art du calcul, صناعة الحساب), et composés en ce temps dans le Maghreb, un des meilleurs est l'ouvrage intitulé : *Al-hiçârou 'l-çaghîr* (La petite selle). Ibn Albannâ, le Marocain[1], en a fait un abrégé qui renferme les règles des opérations, ouvrage utile; puis il a commenté le même traité dans l'ouvrage qu'il intitula *Raf'oa 'l-hidjâb* (Le soulèvement du rideau). Cet ouvrage est difficile pour les commençants, à cause des démonstrations solidement construites (c'est-à-dire rigoureuses et détaillées) qu'il renferme. C'est un ouvrage d'une grande valeur, et nous avons vu les chaïkhs en faire beaucoup de cas, ce dont l'ouvrage est digne; la difficulté y vient seulement de la méthode des démonstrations. L'auteur (que Dieu, dont le nom soit exalté, soit miséricordieux envers lui!) a pris pour guide dans cet ouvrage le traité intitulé *Fikhou*

[1] Le véritable nom de ce géomètre, dont Ibn Albannâ n'est que le surnom, est Aboûl-abbâs Ahmed Ben Mohammed Ben Othmân Alazadî, ابو العباس احمد بن محمد بن عثمن الازدى المعروف بابن البنا الغرناطى الاندلسى. Il était originaire de Grenade, et enseignait avec éclat les différentes branches des sciences mathématiques au Maroc, où il publia aussi, en 1222, sous le titre de منهاج الطالب لتعديل الكواكب, des tables astronomiques dont un exemplaire figure dans le catalogue de la bibliothèque de l'Escurial, par Casiri (t. I, p. 344). Ces tables sont aussi citées par Ibn Khaldoûn, dans le chapitre des Prolégomènes qui traite des sciences mathématiques, et dont la dernière section est relative aux tables astronomiques. Une copie de son كتاب تلخيص الحساب, dont il est question dans le passage ci-dessus, est également enregistrée par Casiri, dans son Catalogue (t. I, p. 369).

'l-hiçâb (La science du calcul), par Ibn Almon'am[1], et le traité intitulé *Al-qâmil* (Le parfait), par Alahdab[2]. *Il résuma les démonstrations de ces deux ouvrages, et autre chose encore en fait de ce qui concerne l'emploi technique des signes*[3] *dans ces démonstrations, servant à la fois pour le raisonnement abstrait et pour la représentation visible (figurée), ce qui est le secret et l'essence de l'explication (des théorèmes du calcul) au moyen des signes*[4]. Tout cela est difficile, mais la difficulté n'y vient que de la part des démonstrations, particularité propre aux sciences mathématiques, parce que leurs problèmes et leurs opérations sont toutes évidentes (faciles à comprendre); mais, si l'on en désire l'explication, alors il s'agit de donner les raisons de ces opérations, et c'est là qu'il se présente pour l'entendement des difficultés qu'on ne trouve pas dans la pratique des problèmes. »

S'il paraît résulter de ce passage d'Ibn Khaldoûn que des notations algébriques ont été employées par les Arabes, déjà antérieurement au XIII[e] siècle, cette conclusion est corroborée par un passage d'un document très-important, dont on doit la connaissance

[1] Comparer Hadji Khalfa, édition de Fluegel, vol. IV, p. 459, n° 9176.

[2] Comparer Hadji Khalfa, édition de Fluegel, vol. V, p. 27, n° 9739, où le titre est un peu plus complet, savoir, الكامل في الحساب.

[3] Ou bien : « des lettres de l'alphabet » ; voir, ci-dessus, p. 365, note 1.

[4] *Idem.*

au prince dom Balthasar Boncompagni. C'est la traduction latine d'un traité d'algèbre arabe, faite par Gérard de Crémone, célèbre traducteur du XII[e] siècle (1114-1187), et publiée par M. Boncompagni, d'après un manuscrit du Vatican, dans un ouvrage sur la vie et les œuvres de Gérard de Crémone[1], travail qui offre un haut intérêt pour l'histoire des sciences, grâce à la richesse des matériaux qu'y a rassemblés son savant auteur.

Voici le passage de ce traité d'algèbre relatif aux notations :

« QUALITER FIGURENTUR CENSUS, RADICES ET DRAGMÆ.

« Porro omnis computus qui in restauratione di-« minuti vel partitione superabundantis exercetur, « ad aliquod horum sex capitulorum[2] convertibilis « est. Quod ut levius fiat discenti : quædam scribendi « et multiplicandi præcepta damus, quibus integer « et res ad invicem, nec non res, quibus diminuitur « vel superabundat numerus, aut quæ diminuuntur « vel superabundant numero, multiplicentur hoc « præsupposito, quod ex ductu rei in rem provenit « tantum census, et ex ductu rei in numerum, non « nisi rerum multitudo.

[1] *Della vita e delle opere di Gherardo cremonese traduttore del secolo duodecimo e di Gherardo da Sabbionetta astronomo del secolo decimoterzo. Notizie raccolte da Baldassarre Boncompagni. Roma 1851.* — Le texte latin du traité d'algèbre dont il s'agit s'y trouve p. 28 et suiv. et le passage relatif aux notations, p. 36 et suiv.

[2] C'est-à-dire à une des six formes suivantes des équations du premier et du second degré : $x^2 = ax$, $x^2 = a$, $x = a$, $x^2 + ax = b$, $x^2 + a = bx$, $x^2 = ax + b$.

« In scribendo enim hæc regula teneatur, numero « censuum littera *c*, numero radicum littera *r*, deor- « sum virgulas habentes, subterius apponantur. « Dragmæ vero sine litteris[1] virgulas habeant, quo- « tiens hæc sine diminutione proponuntur. Verbi « gratia, duo census, tres radices, 4 dragmæ sic figu- « rentur :

$$\begin{array}{ccc} 2 & 3 & 4 \\ \underline{c} & \underline{r} & \underline{d} \end{array}$$

« Duæ tertiæ census, tres quartæ radicis, quatuor « quintæ unius dragmæ hoc modo figurentur :

$$\begin{array}{ccc} 2 & 3 & 4 \\ 3 & 4 & 5 \\ \underline{c} & \underline{r} & \underline{d} \end{array}$$

« Quotiens autem ex aliquo istorum diminutum « quod ponitur, aliud ei subscribatur habens punc- « tum loco virgulæ diminutionem indicans. Verbi « gratia, duo census minus tribus radicibus, duo cen- « sus minus 4 dragmis, quinque radices minus duo- « bus censibus, quinque radices minus quatuor drag- « mis sic notantur :

$$\begin{array}{cccc} 2 & 2 & 5 & 5 \\ \underline{c} & \underline{c} & \underline{r} & \underline{r} \\ 3 & 4 & 2 & 4 \\ r & d & c & d \\ \cdot & \cdot & \cdot & \cdot \end{array}$$

[1] Ce dernier détail n'est pas observé dans les exemples figurés, ceux-ci indiquant, comme on voit, les nombres simples ou dragmes (dirhems) par un *d*.

...روب

القسـ... ...م

المنازل	اجزاء اموال الكعاب	اجزاء اموال الاموال	اجزاء الكعاب	اجزاء الاموال	اجزاء الجذور	الاحاد	الجذور	الاموال
اموال الكعاب	د	ر	ل	ب	لل	لب	بب	ب
اموال الاموال	ار	د	ر	ل	ب	لل	لب	ب
الكعاب	ال	ار	د	ر	ل	ب	لل	ب
الاموال	اب	ال	لر	د	ر	ل	ب	لل
الجذور	الل	اب	ال	ار	د	ر	ل	ب
الاحاد	الب	الل	اب	ال	ار	د	ر	ل
اجزاء الجذور	ابب	الب	الل	اب	ال	ار	د	ر
اجزاء الاموال	اللب	ابب	الب	الل	اب	ال	ار	د
اجزاء الكعاب	البب	اللب	ابب	الب	الل	اب	ال	ر
اجزاء اموال الاموال	اببب	البب	اللب	ابب	الب	الل	اب	ل
اجزاء اموال الكعاب	اللبب	اببب	البب	اللب	ابب	الب	الل	ب
المنازل	اموال الكعاب	اموال الاموال	الكعاب	الاموال	الجذور	الاحاد	اجزاء الجذور	اجزاء ...

ـه

III.

Je passe maintenant à l'explication du tableau ci-ontre, dans lequel on trouve les puissances de l'in-onnue algébrique désignées par des notations ana-ogues, jusqu'à un certain point, aux signes employés r Diophante.

Celui-ci représente, comme on sait, la 1re puis-nce de l'inconnue par ς' (dernière lettre de ἀρι-ός), son carré (δύναμις) par δῦ, son cube (κύβος) par , son carré-carré (δυναμοδύναμις) par δδῦ, ses puis-nces 5e et 6e (δυναμόκυβος et κυβόκυβος) par δκῦ et respectivement; enfin, il figure le terme constant donnant le nombre respectif pour coefficient au ne μō, abréviation de μονάδες « unités »[1].

Relativement à la notation des valeurs récipro-es des puissances, Diophante pose la règle sui-te : « Chacune d'elles prendra son signe du mbre qui lui est homonyme (c'est-à-dire de la ssance qu'elle a pour dénominateur), ce signe t marqué d'un trait pour distinguer l'espèce l'espèce dont elle est la valeur réciproque) [2]. »

formément à cette règle, nous trouvons [3] que

Voir la seconde définition du Ier livre des *Arithmetica*.

Ibid. Définition 3, à la fin : ἕξει δὲ ἕκαστον αὐτῶν ἐπὶ τοῦ ύμου ἀριθμοῦ σημεῖον γραμμὴν ἔχον διαστέλλουσαν τὸ εἶδος. Ba- traduit comme s'il y avait γράμμα au lieu de γραμμή. En outre t trompé, dans le commentaire qui accompagne cette défini- sur la signification des « parties homonymes » de Diophante; il a corrigé cette erreur, p. 451 de son édition.

Ibid. Définition 7, édition de Bachet, p. 7. On voit que la no-

$\frac{1}{x^2}$ est désigné par δς″ (δυναμοστόν), $\frac{1}{x^3}$ par κς″ (κυβοστόν), $\frac{1}{x^4}$ par δδς″ (δυναμοδυναμοστόν), $\frac{1}{x^5}$ par δκς″ (δυναμοκυβοστόν), $\frac{1}{x^6}$ par κκς″ (κυβοκυβοστόν).

Cette notation de l'algébriste grec est formée presque d'après le même principe que la notation du tableau dont il s'agit, si ce n'est que celle-ci emploie, comme on verra, toujours les lettres finales.

Le manuscrit dans lequel j'ai rencontré ce tableau est le n° 169 de l'ancien fonds persan. Il renferme un grand nombre de traités mathématiques, la plupart en persan, mais auxquels se trouvent mêlés aussi quelques morceaux arabes, et dont l'époque remonte en partie jusqu'au x[e] siècle de notre ère. Tous ces traités sont écrits de la même main, et, probablement, par une personne qui formait ce recueil pour son propre usage; c'est en vain que j'y ai cherché un post-scriptum indiquant la date de la copie d'un de ces morceaux. Ce manuscrit a appartenu à la bibliothèque de Melchisédech Thévenot, et paraît, d'après son papier et son écriture, être âgé au moins de trois cents ans. Ce sont là malheureusement les seuls éléments pour déterminer l'époque à laquelle appartiennent le tableau en question et la notation qu'il présente; car ce tableau se trouve complétement isolé sur une page (fol. 107 v°) du manuscrit, et n'est accompagné d'aucun texte explicatif.

tation n'est pas rigoureusement conforme à la lettre de la règle. Mais aussi est-il peu probable que ces notations n'aient pas été al-

Voici maintenant la signification du tableau :

Chacun de ses bords contient dans onze cases les noms des onze ordres (المنازل), ou puissances suivantes de l'inconnue :

اموال الكعاب	Quadrato-cubes	x^5
اموال الاموال	Carrés-carrés	x^4
الكعاب	Cubes	x^3
الاموال	Carrés	x^2
الجذور	Racines	x
الاحاد	Unités	n
اجزاء الجذور	Fractions des racines	$\frac{1}{x}$
اجزاء الاموال	Fractions des carrés	$\frac{1}{x^2}$
اجزاء الكعاب	Fractions des cubes	$\frac{1}{x^3}$
اجزاء اموال الاموال	Fractions des carrés-carrés	$\frac{1}{x^4}$
اجزاء اموال الكعاب	Fractions des quadrato-cubes . . .	$\frac{1}{x^5}$

Puis le carré intérieur du tableau est divisé en onze colonnes verticales et autant de colonnes horizontales, correspondantes aux cases du bord, ce qui donne lieu à onze fois onze, ou cent vingt et une petites cases carrées.

Le long des onze cases du bord supérieur est écrit le mot *multiplicande* (المضروب), le long du bord droit

altérées en traversant les siècles qui séparent les premières copies des œuvres de Diophante de celles qui ont servi à Bachet.

le mot *multiplicateur* (المضروب فيه), ce qui s'explique de la manière suivante : si nous descendons une colonne verticale à partir d'une case quelconque du bord supérieur, puis si nous suivons une colonne horizontale à partir d'une case quelconque du bord droit, jusqu'à la petite case carrée de l'intérieur où les deux colonnes se croisent, cette case intérieure contiendra la puissance qui est de l'ordre du produit des puissances contenues dans les cases des deux bords.

De même, si nous partons de deux cases du bord gauche et du bord inférieur respectivement, la petite case carrée où se croisent les deux colonnes contiendra la puissance qui est de l'ordre du quotient de la puissance du bord gauche par la puissance du bord inférieur; c'est pourquoi, le long du bord gauche se trouve le mot *dividende* (المقسوم), et le long du bord inférieur, le mot *diviseur* (المقسوم عليه).

Il reste seulement à expliquer comment les signes contenus dans les cases du carré intérieur désignent les puissances de l'inconnue, ce qui est en même temps le point qui nous intéresse ici particulièrement.

Or on reconnaît que l'auteur du tableau a formé ces signes en prenant pour les unités la dernière radicale د (*d*) du mot آحاد « unités », pour les racines la dernière lettre radicale ر (*r*) du mot جذور « racines »; puis en combinant pour les puissances supérieures les dernières radicales ل (*l*) et ب (*b*) des mots اموال « carrés » et كعاب « cubes », d'une ma-

nière analogue à la manière dont les noms des puissances supérieures sont formés en arabe au moyen de ces deux mots. De là résulte la notation suivante :

Unités	د	(*d*)	n
Racines	ر	(*r*)	x
Carrés	ل	(*l*)	x^2
Cubes	ب	(*b*)	x^3
Carrés-carrés	لل	(*ll*)	x^4
Quadrato-cubes	لب	(*lb*)	x^5
Cubo-cubes	بب	(*bb*)	x^6
Quadrato-quadrato-cubes	للب	(*llb*)	x^7
Quadrato-cubo cubes	لبب	(*lbb*)	x^8
Cubo-cubo-cubes	ببب	(*bbb*)	x^9
Quadrato-quadrato cubo-cubes	للبب	(*llbb*)	x^{10}

Quant aux fractions des puissances, ou, comme nous disons, valeurs réciproques des puissances, ou puissances négatives, elles sont représentées par les signes des puissances positives correspondantes précédés d'un ا (*a*), dernière radicale du mot اجزاء « parties » ou « fractions ». De cette manière, les valeurs réciproques des puissances sont désignées comme il suit :

Fractions des racines	ار	(*ar*)	$\frac{1}{x}$
Fractions des carrés	ال	(*al*)	$\frac{1}{x^2}$

Fractions des cubes. . . . . اب (*ab*). . . . $\frac{1}{x^3}$

Fractions des carrés-carrés. . . . . الل (*all*). . . . $\frac{1}{x^4}$

et ainsi des autres.

IV.

J'ai eu l'occasion de signaler déjà dans l'Extrait du Fakhrî[1] deux problèmes d'algèbre contenus dans le recueil de problèmes joint à ce traité, et dans la solution desquels l'auteur fait usage de deux inconnues.

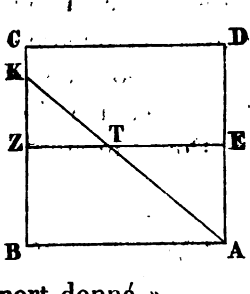
La première inconnue est désignée naturellement par le mot شيء «chose», terme technique ordinaire des algébristes arabes pour désigner la 1re puissance de l'inconnue. La seconde inconnue est désignée, dans l'un des deux problèmes du Fakhrî, par le mot قسم «partie», et dans l'autre, par le mot قسط «mesure».

J'ai à faire connaître, actuellement, un nouvel exemple de cet emploi de deux inconnues, exemple tiré d'un manuscrit de la bibliothèque de Leyde (n° 168 du legs Warnérien), lequel renferme une suite de traités et de problèmes relatifs aux différentes branches des mathématiques cultivées par les Arabes. Ces morceaux sont, en partie, d'auteurs connus, et en partie anonymes, mais paraissent tous appartenir à la première moitié du XIe siècle, ou être

[1] P. 11, et 139 et suiv.

antérieurs à cette époque. On y rencontre notamment des problèmes proposés par Albîroûnî à des géomètres contemporains, et des traités composés par Alsidjzî, géomètre qui vivait à Chiraz, dans la dernière moitié du xe siècle.

On y trouve, folios 89 et suivants de ce manuscrit, la discussion de trois problèmes, dont les deux premiers se rapportent à la trisection de l'angle et à la construction de deux moyennes proportionnelles, et dont le troisième est ainsi conçu :



« Étant donné un carré ABCD divisé en deux parties égales par la droite EZ, parallèle au côté AB, couper par une transversale issue du sommet A, un triangle KTZ dont la surface soit à celle du carré entier dans un rapport donné. »

Ce problème y est résolu de différentes manières, géométriquement et algébriquement. La solution qui nous intéresse ici est la troisième, et se trouve au folio 94. En voici la traduction :

« Revenons maintenant à la figure, savoir au carré et aux deux lignes EZ et ATK seulement. Que KZ soit *chose* (شىء) et TZ *partie* (قسم)[1]. La *chose* sera à la *partie* comme la ligne BK, qui est *chose* plus

[1] KZ $= x$, TZ $= y$; | $\frac{x}{y} = \frac{BK}{AB} = \frac{x+5}{10}$,

cinq[1], est à AB, qui est dix. Donc le produit du premier par le quatrième, qui est dix *choses*, sera égal au produit du second par le troisième, qui est cinq *parties* et *chose* multiplié en *partie*. Mais *chose* multiplié en *partie*, qui est le produit de KZ par TZ, est seize; donc cinq *parties* et seize est égal à dix *choses*, et conséquemment cinq *parties* sont égales à dix *choses* moins seize. Donc une *partie*[2] est égale à deux *choses* moins trois et un cinquième. Multipliez en cela la *chose*, il vient deux *carrés* moins trois *choses* et un cinquième de *chose*. Donc, si nous réintégrons (les quantités négatives) et opposons (c'est-à-dire supprimons les quantités positives et égales), un *carré* est égal à huit unités et une *chose* et trois cinquièmes d'une *chose*. Donc, multipliez

$$10x = 5y + xy;$$
$$xy = \mathrm{KZ} \,.\, \mathrm{TZ} = 16,$$
$$5y + 16 = 10x,$$
$$5y = 10x - 16;$$
$$y = 2x - 3\frac{1}{5};$$
$$xy = 2x^2 - \left(3\frac{1}{5}\right)x,$$
$$x^2 = 8 + \left(1\frac{3}{5}\right)x;$$

$$x = \frac{4}{5} + \sqrt{8 + \frac{\frac{16}{5}}{5}} = \mathrm{KZ};$$
$$\mathrm{KZ} \,.\, \mathrm{TZ} = 16,$$
$$\mathrm{TZ} = \sqrt{34 + \frac{\frac{14}{5}}{5}} - 1\frac{3}{5};$$
$$\mathrm{KT} = \sqrt{\overline{\mathrm{TZ}}^2 + \overline{\mathrm{KZ}}^2}.$$

[1] Dans la seconde solution du problème, qui est algébrique aussi, l'auteur avait assigné aux quantités données, AB et surface de KTZ, les valeurs déterminées, 10 et 8 respectivement.

[2] Le texte porte *chose*, ce qui n'est évidemment qu'une erreur de copiste.

la moitié du nombre des racines en elle-même, etc. »

Le reste de la solution ne contient plus que la résolution de l'équation du second degré à une inconnue par la méthode ordinaire, et finalement la détermination des trois côtés du triangle KTZ, d'où il suit que ce triangle est connu. Tout cela n'est que d'un intérêt secondaire; ce qu'il m'importe seulement de constater ici, c'est l'emploi si remarquable de deux inconnues dans la partie de la solution que je viens de traduire.

ADDITION.

Ayant eu à parler longuement, dans ce qui précède, du Traité d'Alkalçâdî, je profite de cette occasion pour mentionner quelques procédés énoncés dans ce Traité, et ayant pour but la détermination d'une valeur approchée de la racine carrée d'un nombre qui n'est pas un carré exact.

Soit le nombre proposé $n = a^2 + r$, a^2 étant le plus grand carré contenu dans n.

Si $r \overline{\overline{<}} a$, l'auteur fait $\sqrt{a^2 + r} = a + \frac{r}{2a}$; mais, si $r > a$, il propose comme une valeur plus exacte

$$\sqrt{a^2 + r} = a + \frac{r + 1}{2a + 2}.$$

Il a donc su que, pour $r > a$, il est

$$\sqrt{a^2 + r} < a + \frac{r + 1}{2a + 2} < a + \frac{r}{2a}.$$

En effet, on voit aisément que $a+\frac{r+1}{2a+2}<a+\frac{r}{2a}$, ou $\frac{r+1}{a+1}<\frac{r}{a}$, ou $ar+a<ar+r$, si $a<r$. Et, d'un autre côté, l'inégalité $\sqrt{a^2+r}<a+\frac{r+1}{2a+2}$ équivaut à $r(2a+2)^2<2a(r+1)(2a+2)+(r+1)^2$, ou à $2(r-2a)<(2a-r)^2+1$. Mais cette inégalité a lieu tant que $r\leqq 2a$; et du moment que l'on aurait $r>2a$, donc au moins $r=2a+1$, donc $n=a^2+r=(a+1)^2$, a ne serait plus le plus grand carré contenu dans n.

Mais, en outre, l'auteur propose une troisième valeur, pour rendre encore plus exacte l'évaluation $\sqrt{a^2+r}=a+\frac{r}{2a}$, savoir :

$$\sqrt{a^2+r}=\left(a+\frac{r}{2a}\right)-\frac{\left(\frac{r}{2a}\right)^2}{2\left(a+\frac{r}{2a}\right)},$$

ce qui équivaut à $\sqrt{a^2+r}=a+\frac{4a^2r+r^2}{8a^3+4ar}$.

Or on sait que, si l'on pose $\sqrt{a^2+r}=a+x$, donc $r=2ax+x^2$, il suit $x=\cfrac{r}{2a+\cfrac{r}{2a+\ldots}}$; et, en s'arrêtant au troisième quotient, on a précisément

$$\cfrac{r}{2a+\cfrac{r}{2a+\cfrac{r}{2a}}}=\frac{4a^2r+r^2}{8a^3+4ar}.$$

LE POËTE KÂLIDÂSA

A LA COUR DE BHÔDJA, ROI DE MALWA.

(EXTRAIT DU BHÔDJAPRABANDHA DU PAṆḌIT BELLAL.)

(Voir le numéro de mars-avril du Journal asiatique.)

Nous avons vu, dans la première partie du *Bhôdjaprabandha*, le récit rapide et dramatique des circonstances qui ont marqué l'avénement du nouveau souverain de Malwa. Voué à la mort par le roi Mouṇdja, son oncle, miraculeusement sauvé par Vatsarâdja, prince de Baṇga, le jeune Bhôdja monte sur le trône, aux acclamations des brâhmaṇes et du peuple entier. Le fond de cette légende appartient vraisemblablement à l'histoire; les poëtes l'ont embellie, afin de relever, par le prestige du mystère et de la prédestination, les premières années d'un souverain qui fit fleurir les lettres. Cependant Mouṇdja, qui conspirait contre les jours d'un enfant et qui cherchait à usurper la royauté, aimait aussi les sciences et la littérature. Il a donné son nom à un traité de géographie qui fut revu et augmenté par son neveu[1]. Le paṇdit Bellal (l'auteur du *Bhôdjaprabandha*) ne fait aucune allusion à cette circonstance. A peine a-

[1] Voir ce qui est dit sur Mouṇdja et sur Bhôdja dans le *Mémoire sur l'Inde* de M. Reinaud, p. 282.

t-il ramené Bhôdja dans la ville de Dhârâ, sa capitale, qu'il nous montre Moundja, honteux et épouvanté, se cachant dans la forêt pour y vivre en ascète. A vrai dire, la chronique cesse tout à coup. Un cercle joyeux d'érudits et de poëtes se groupe autour de l'arrière-petit-fils du grand Vikramâditya. La littérature, encouragée par Bhôdja, brille d'un éclat extraordinaire. On dirait une de ces époques de renaissance, heureuses et calmes, où les esprits, délivrés de préoccupations plus graves, n'ont rien de mieux à faire qu'à rêver et à chanter.

Comment Bhôdja fut conduit à prendre ce rôle glorieux de protecteur des lettres et à rechercher, par-dessus toute autre, la renommée que font les poëtes à ceux qui les savent honorer dignement, le pandit Bellal nous l'apprend en peu de mots. Voici ce qu'il dit, au début de la seconde partie du *Bhôdjaprabandha*, d'où nous allons extraire, sous forme d'analyse, ce qui se rapporte plus particulièrement à Kâlidâsa.

Moundja s'étant donc retiré dans la forêt pour s'y livrer aux austérités, Bhôdja, qui avait choisi Bouddhisâgara pour son premier ministre, jouit en paix de la royauté de ses pères. Quelque temps après, ce monarque se rendait à son parc, lorsqu'un certain brâhmane, habitant de la ville de Dhârâ, se montra à ses regards; et cet homme, apercevant le prince, s'en alla, les yeux à demi fermés (comme pour ne pas le voir). Le roi lui demanda : « Ô sage! en m'apercevant, tu ne prononces point la bénédiction d'usage, et tu passes en fermant les yeux avec intention : Pourquoi cela? »

Le brâhmane répondit : « Sire! tu es un sectateur de Vich-

pou, et tu ne maltraites pas les Deux-fois-nés; aussi, nous ne te craignons pas; mais tu ne donnes jamais rien à aucun d'eux, et aussi tu n'as droit à aucune marque d'égards; pourquoi donc t'adresser des paroles de bénédiction? Le proverbe dit : Si l'on rencontre au matin la face d'un avare, le profit de la journée est perdu[1]. Ainsi pensé-je, et je ferme mes deux yeux! Et de plus :

« Vaine est la faveur de celui dont la colère est impuissante : — on n'en veut pas plus pour roi, que les femmes ne désirent pour époux un homme mutilé[2].

« Sire : — La science de l'homme qui n'ose parler, la richesse de l'avare, — et la force musculaire du poltron, voilà trois choses qui ne servent à rien sur la terre[3].

« Comme mon père, dans sa vieillesse, s'en allait à Bénarès (pour y finir ses jours), je lui demandai de m'instruire. « Père, lui dis-je, que dois-je faire? » Et il me fit cette leçon :

Si ton cœur est sage, ne songe pas même en rêve à servir, dans la détresse, — un roi dominé par ses conseillers, par des gens méprisables ou par des femmes[4].

Il y a deux causes suprêmes qui font tomber dans tous les crimes à la fois; — l'une, c'est d'avoir (pour maître) un roi entouré de mauvais conseillers; l'autre, c'est de se mettre à son service.

[1] प्रातरेव कृपणमुखावलोकात्परतो लाभहानिः
Le visage d'un avare porte malheur.

[2] प्रसादो निःफलो यस्य क्रोधश्चापि निरर्थकः ।
न तं राजानमिच्छन्ति पतिं षण्ढमिव स्त्रियः ॥

[3] अप्रगल्भस्य या विद्या कृपणस्य च यद्धनं
यच्च बाहुबलं भीरोर्व्यर्थमेतत्त्रयं भुवि ॥

[4] यदि तव हृदयं विद्वन् कृच्छ्रे स्वप्नेऽपि मा सेविष्ठाः ।
सचिवजितं षण्ढजितं युवतिजितं च राजानं ॥

Sire! celui qui ne donne rien ne doit rien attendre en retour. Sire! les rois de la terre, fameux dans l'antiquité, Dadhîtchi, Karṇa, Civi[1], (ton aïeul) Vikramâditya et d'autres, tout morts qu'ils sont, semblent vivants encore par leur gloire. Et comme, tout en faisant l'ornement de l'autre monde, ils habitent (encore) sur le cercle de la terre par les qualités divines et toujours nouvelles qu'ils se sont acquises en se montrant généreux, de même aussi, d'autres rois qui se comptent par millions (brillent dans le monde par leurs vertus).

Le corps étant périssable, qu'est-ce qui peut conserver (le souvenir d'un mortel)? La renommée; car elle ne fera pas périr ce qui mérite de survivre. — L'homme est mortel dans son corps; mais ce n'est pas dans le corps que vit la renommée[2]!

[1] Dadhîtchi n'est pas un roi, mais bien ce sage qui donna ses propres os à Indra pour que celui-ci pût en fabriquer ses foudres. (Voir l'épisode de la *mort de Vritra*, dans le *Mahâbhârata*). Karṇa, frère aîné des Pâṇḍavas, par sa mère Kountî, et fils du Soleil, prit parti pour les Kaôravas; il fut sacré roi d'Aṅga. Civi est le nom d'un ancien roi cité dans les Pourâṇas et mentionné une seule fois dans le Rig-Véda comme l'un des auteurs d'un hymne à Indra; il était fils d'Oucînara.

[2] Ce çlôka, d'un effet médiocre dans la traduction française, est fort beau par sa concision et par la fermeté du tour :

देहे पातिनि का रक्षा यशो रक्ष्यमपातयेत् ।
नरः पतितकायोऽपि यशः काये न जीवति ॥

Toutefois, il manque à cette stance, toute philosophique qu'elle est, l'enseignement moral qui ressort de cet autre çlôka, passé en proverbe, et que l'on trouve à la fois dans le *Pantchatantram* (p. 165 de l'édition de M. G. L. Kosegarten), et dans la légende *djaïne* de Padmavati (manuscrit de la Bibliothèque impériale) :

Entre le paṇḍit et l'ignorant, entre le puissant et le faible, — entre le seigneur et le pauvre, la mort établit une égalité absolue.

Ta vie qui marche ne s'arrête pas même un imperceptible instant; — puisque les corps ne sont point éternels, recherche avec ardeur une seule chose : la gloire [1] !

D'ailleurs, pour les hommes, même durant leur existence, c'est par les belles actions que la vie se compte; — la science, l'héroïsme, la naissance, le renoncement, la jouissance des biens de ce monde, le pouvoir, voilà ce qui ne produit pas de fruit.

Certes, voilà un paṇḍit qui a son franc-parler avec le roi Bhôdja. En le qualifiant de sectateur de Vichṇou, il n'a nullement l'idée de le flatter. Le vaïchnaïsme ou plutôt le *djôguisme*, l'abstention des œuvres si éloquemment proclamée dans la *Bhagavadguitâ*, ne recommande point assez aux princes la générosité envers les brâhmaṇes. Bhôdja s'abandonne donc au quiétisme; il ne fait ni bien ni mal à personne; donc, personne ne l'aime ni ne le craint. Il ne résume point en lui ce double caractère de la royauté à la fois terrible et libérale en ses aumônes, dont Manou trace un si magnifique

अनित्यानि शरीराणि विभवो नैव च स्वतः ।
नित्यं सन्निहितो मृत्युः कर्त्तव्यो धर्म्मसङ्ग्रहः ॥

Les corps ne sont pas éternels, et la puissance ne dure pas toujours; toujours la mort est proche; il faut donc s'attacher fortement (à la pratique) des devoirs.

[1] निमेषमात्रमपि ते वयो गच्छन्न तिष्ठति ।
तस्माद्देहेष्वनित्येषु कीर्त्तिमेकामुपाश्रय ॥

portrait. En somme, les conseils que lui donne ce paṇḍit, fort habile dans l'art de débiter des sentences, sont plus propres à exciter son ambition, à éveiller en lui les instincts de la vaine gloire et de la vanité qu'à le porter à la vertu. Tel est, en effet, le ton général du *Bhôdjaprabandha;* au lieu de brâhmaṇes gourmés, qui traitent les questions théologiques en invoquant des textes sacrés, ce sont des poëtes qui rêvent la richesse et la renommée, sans trop se préoccuper de l'austère morale. Ce ne serait pas d'ailleurs Kâlidâsa, leur maître à tous, qui donnerait l'exemple de la sagesse, comme nous le verrons bientôt.

Les paroles qu'il venait d'entendre furent comme une révélation pour Bhôdja; il se sentit transporté d'un nouvel esprit, « comme s'il se fût baigné dans un lac d'ambroisie ou fondu en Brahme, l'âme universelle. » Il fit un présent de cent mille dînârs au paṇḍit qui les avait prononcées, après avoir répété lui-même cette stance souvent citée par les poëtes indiens :

« Ils sont faciles à trouver dans le monde les gens qui disent toujours des choses agréables; — mais un homme qui sache dire ou qui sache entendre des choses déplaisantes et appropriées à sa condition, voilà qui est difficile à trouver [1]. »

Bhôdja veut que le paṇḍit (il se nomme Govinda)

[1] सुलभाः पुरुषा लोके सततं प्रियवादिनः ।
अप्रियस्य च पथ्यस्य वक्ता श्रोता च दुर्लभः ॥

vienne chaque jour dans son palais pour lui faire entendre des discours utiles ; il veut qu'on lui amène des poëtes, des savants, des hommes d'esprit. Ce sont là les conseillers au milieu desquels il tiendra sa cour, et il versera sur eux le trésor de ses libéralités. Bien entendu que les paṇḍits accourent de toutes parts à la cour du roi de Malwa ; celui-ci les récompense si bien pour ne pas faillir à la renommée de prince magnifique qu'on lui fait dans toute l'Inde, que bientôt ses richesses s'épuisent, et voilà que son ministre se hasarde à prononcer ces sages paroles :

« Sire ! les rois puissants en trésors triomphent de leurs ennemis, ceux-là seuls et non d'autres ; c'est par l'argent en effet que chevaux, éléphants et fantassins sont mis sur pied. Une puissante armée rend un roi difficile à vaincre, mais c'est l'argent seul qui le rend inattaquable. Ils ont donc tort de dépenser leurs richesses, ceux qui tiennent à triompher de leurs ennemis ! Aussi a-t-on dit :

« Il sera victorieux celui qui a des éléphants ; celui qui a des chevaux possédera la terre. — Bien difficile à arrêter sera celui qui a des trésors, bien difficile à vaincre celui qui possède une citadelle. »

Mais Bhôdja répondit :

« Si elle n'est accompagnée du plaisir de donner, si l'on n'en jouit avec ses amis, — la fortune n'est plus pour les hommes que le comble de la misère. »

Là-dessus le roi destitua son ministre et en choisit

un autre, auquel il fit connaître ses volontés par ce *çloka* :

« Que l'on donne cent mille pièces de monnaie à un grand poëte; la moitié à un paṇḍit (qui n'est que savant); — que la moitié (de cette moitié) soit donnée à un poëte de village, je le veux ainsi. »

Et si quelqu'un d'entre mes conseillers ou autres s'oppose à ces libéralités, je veux même qu'il soit mis à mort; car :

« Ce qu'il donne et ce dont il jouit, voilà ce qui fait la fortune du riche; — d'autres se réjouissent (à leur tour) avec les femmes et les richesses du riche, quand il n'est plus [1] ! »

« Les sujets aiment celui qui donne et non celui qui possède les richesses à titre de seigneur; — ce dont les peuples attendent la venue avec impatience, c'est le nuage (qui verse l'eau) et non l'Océan (qui la retient [2] !) »

Cette dernière pensée est aussi gracieuse que

[1] Ce çlôka se trouve dans l'*Hitôpadêça*, livre I, fable VII, st. 178 (édit. de M. Fr. Johnson), et aussi dans le *Pantchatantram* (p. 139; édit. de M. G. L. Kosegarten). On rencontre à peu près la même idée, différemment exprimée par Bharttrihari (cent. II, st. 35) :

दानं भोगो नाशस्तिस्रो गतयो भवन्ति वित्तस्य ।
यो न ददाति न भुङ्क्ते तस्य तृतीयो गतिर्भवति ॥

ce que M. Bohlen traduit ainsi, avec une remarquable précision : « Dandi, perfruendi, perdendi tres viæ sunt divitiarum : qui neque « donat, neque iis fruitur, huic tertia via superest. »

[2] प्रियः प्रजानां दातैव न पुनर्द्रविणेश्वरः ।
आगच्छन् काङ्क्ष्यते लोकैर्वारिदो नतु वारिधिः ॥

vraie; cependant le poëte ne dit pas où Bhôdja puisait l'argent dont il gratifiait les poëtes; sans doute dans la bourse de ses sujets : c'est toujours là qu'on a coutume de l'aller chercher. Il arrivait même souvent que le roi, satisfait d'une belle stance bien tournée ou de quelque compliment à son adresse, artistement caché sous une allusion poétique, donnait des sommes énormes. Un jour, par exemple, le poëte Çankara (nous reviendrons tout à l'heure sur ce personnage fameux) obtint d'une seule fois douze cent mille pièces d'argent. Une si grande faveur excita tout aussitôt la jalousie des pandits de la cour; et voici comment l'auteur du *Bhôdjaprabandha* décrit la scène qui s'ensuivit :

Cependant, quand ils virent ces douze cent mille pièces de monnaie données d'un seul coup par le roi, qui s'était toujours borné à en accorder cent mille, les beaux esprits se fâchèrent; un nuage se répandit sur la face de tous[1]; mais aucun d'eux ne parlait par crainte du roi. Celui-ci, une fois délivré de la servitude des affaires, s'en alla dans ses appartements intérieurs, et aussitôt, ayant vu l'assemblée délivrée de la présence du souverain, ce cercle de pandits, assis là tous

[1] तत एकलक्षप्रदाननिरतेन राज्ञा सहसा द्वादशलक्षाणि दत्तानीति वीक्ष्य विद्वांसः कुपिता विच्छायवदनाः सर्व्वेऽभूवन् ॥

Tout ce passage en prose est de la meilleure langue sanskrite. On n'y trouve ni les interminables composés, ni les ambiguïtés qui marquent les écrits des auteurs de la décadence. Nous le traduisons le plus littéralement possible, et en entier, comme spécimen du style moyen et soutenu, dont les bons exemples sont rares en sanskrit, et généralement dans les littératures orientales, excepté en chinois.

ensemble, se mit à gloser sur Bhôdja : « Et bien ! il fait bon servir ce roi stupide, incapable de discerner le mérite ! A nous tous exercés dans la lecture du Véda, qui avons lu dans leur totalité les grands textes de la science, à nous autres brâhmanes, attachés au service de sa propre maison, il donne cent mille pièces de monnaie, pas plus, et quand il est satisfait encore ! Et qu'est-ce donc que ce poëte de campagne, ce Çaṇkara ? »

Tandis que les paṇḍits murmuraient entre eux de la sorte, quelqu'un entra. (Ce personnage) porte des pendants d'oreilles faits d'or et de pierres précieuses ; il est couvert d'une écharpe de la plus précieuse mousseline. Comme un fils de roi, il a le corps enduit de musc, sa tête est couronnée de fleurs fraîches et nouvelles ; par la mixture de santal qui teint ses membres, il troublerait, en le fascinant, tout un essaim d'abeilles. Gracieux de visage comme le dieu du plaisir, il ressemble à un esprit caché sous le corps de l'amour ; on dirait le grand Indra descendu sur le cercle de la terre. A la vue de ce lettré, l'assemblée des paṇḍits fut un vase rempli à la fois de crainte et d'admiration ; et lui, après les avoir tous poliment salués, demanda : « Où donc est le bienheureux Bhôdja, roi des hommes ? »

Les paṇḍits répondirent : « Il vient de se retirer dans ses appartements. »

Alors (l'étranger) leur donne à chacun une noix de bétel. Il ressemblait au prince des gazelles tombé au milieu d'une famille de gros éléphants. Or, ayant connu que le nuage répandu sur leur physionomie avait pour cause la forte somme d'argent accordée à Çaṇkara, cet étranger de distinction leur dit à son tour : « Le roi (dites-vous) ne donne que cent mille pièces de monnaie aux Deux-fois-nés, tandis qu'à Çaṇkara il en a accordé douze fois autant ! . . . . Qu'y trouvez-vous à redire ? Il est la logique incarnée, ce Bhôdja ; en quoi serait-il un contempteur des brâhmanes ? Gardez-vous bien de le juger ainsi ; car, tout au contraire, il n'y a point en vous cette rapidité de jugement qui existe dans le roi Bhôdja ! »

Et comme ils n'en étaient pas moins irrités et surpris de la conduite du roi, l'étranger reprit : « Que m'importe votre colère ? Écoutez donc ceci : au commencement, lorsque Çankara lui rendit hommage, le roi l'honora du don de cent mille pièces de monnaie seulement ; puis, ayant reconnu onze autres Çankaras, qui se tenaient sur la même ligne que lui, resplendissants de son propre nom, incorporels et pourtant visibles, à chacun d'eux il a accordé cent mille pièces de monnaie, en les donnant à cette forme corporelle de Çankara ; à (ce poëte) Çankara en personne. Tel est le vrai sens de l'action du roi[1]. »

Les pandits demeuraient tout ébahis de cette réponse. Cependant un officier du palais alla rapporter au roi ce qui se passait dans le cercle de ces pandits. Le prince reconnut que sa pensée avait été devinée juste, et, tout rempli de respect pour le grand homme inconnu en qui il croyait voir Çiva en personne, il se rendit au milieu de l'assemblée. L'inconnu adresse des paroles de bénédiction au roi, qui l'embrasse, le salue, et le soutenant du propre lotus de sa main, l'emmène dans ses appartements intérieurs. Là, assis sous l'arc d'une haute fenêtre, il lui dit : « Deux-fois-né ! quelles sont les lettres chéries de la prospérité qui forment votre nom ? Quel est le pays où vous êtes né et dont votre absence afflige tout de suite les gens de bien ? »

Le poëte répondit : « Kâlidâsa ! »

[1] किं तु तत्पार्श्वस्थान् तन्नाम्ना विभ्राजितानपरानेकादशशङ्करानमूर्तान् प्रत्यक्षान् ज्ञात्वा तेषां प्रत्येकमेकैकं लक्षमस्मै शङ्करमूर्तये शङ्कराय प्रदत्तमिति राज्ञोऽभिप्रायः ॥

Arrêtons-nous ici un instant, et voyons quels étaient les principaux poëtes et pandits de la cour du roi Bhôdja, selon le récit de Bellal; les voici : Vararoutchi, Bâṇa, Mayoûra, Râmadéva, Hari, Çankara, Kalinga, Karpoûra, Natchi, Râdjavinâya, Kâmadana, Vidyâvinôda, Kôkali, Târêndra [1]; en tout neuf; c'était aussi le nombre des poëtes qui brillaient à la cour de Vikramâditya. Vararoutchi et Kâlidâsa (qui arrive à son tour) sont les seuls dont la présence ici nous embarrasse, parce qu'ils sont considérés comme ayant vécu du temps de Vikramâditya [2]. Si les poëtes de l'Inde avaient pris, comme les écrivains de nos temps, le soin d'écrire leur autobiographie, nous serions mieux renseignés sur leur vie et sur le siècle qui les a vus naître. Nous en sommes donc réduits à dire avec les pandits qui ont concouru à la rédaction du dictionnaire sanskrit : *Vararoutchi, poëte et philosophe, l'un des ornements de la cour de Bhôdja, ou l'un des neuf joyaux représentés comme vivant à la cour de Vikramâditya* [3]. Et pour-

[1] वररुचि-बाण-मयूर-रामदेव-हरि-शङ्कर-कलिङ्ग-कर्पूर-नाचि-राजविनय-कामदन-विद्याविनोद-कोकलि-तारेन्द्रप्रमुखाः

[2] On connaît les neuf joyaux (नवरत्नानि) de la cour de Vikramâditya :

धन्वन्तरिक्षपणकामरसिंहशङ्कुवेतालभट्टघटकर्परकालिदासाः ।
ख्यातो वराहमिहिरो नृपतेःसभायां रत्नानि वै वररुचिर्नव विक्रमस्य ॥

Dhanvantari, Kchapaṇaka, Amarasinha, Çankou, Vétâlabhaṭṭa, Ghaṭakarpara, Kâlidâsa, le fameux Varâhamihira, et Vararoutchi, ce sont là les neuf joyaux de la cour du roi Vikrama.

[3] Voir le *Dictionnaire sanskrit* de M. Wilson, au mot वररुचि.

tant ce simple paragraphe ne donne-t-il pas à entendre que Vararoutchi vivait probablement sous Bhôdja, quoique la tradition poétique le fasse contemporain de Vikrama?

Mayoûra, moins célèbre que les deux précédents, est l'auteur d'un petit poëme d'un assez beau style intitulé : सूर्यशतक « Les cent stances en l'honneur du soleil, » inséré dans la précieuse Anthologie publiée à Calcutta par M. le docteur Hæberlin. Bâṇa, qui joue un rôle important dans le *Bhôdjaprabandha*, paraît être l'auteur du poëme intitulé : *Kâdambarî*, dont la Bibliothèque impériale possède un bon exemplaire manuscrit. Le Çaṇkara, poëte vif et charmant, l'auteur de l'*Anandalahari*, du *Môhamoudgara*[1], et de tant d'autres productions justement estimées, est-il le même que Çaṇkarâtchârya, le grand maître de la doctrine vêdantiste? Il y a lieu d'en douter; Kâlidâsa lui-même semble faire allusion à un certain nombre d'écrivains du même nom quand il dit (nous l'avons vu plus haut) que le roi Bhôdja avait cru voir onze autres Çaṇkaras rangés en ligne autour de celui qui était présent à ses yeux[2]. La même chose a été dite de Kâlidâsa luimême; la postérité cependant persiste à n'en recon-

[1] Publié et traduit par M. F. Nève, professeur à l'université catholique de Louvain (*Journ. asiat.* décembre 1841). Voir aussi les œuvres complètes de sir William Jones.

[2] Dans le cours du *Bhôdjaprabandha*, bien d'autres écrivains paraissent encore, tels que : Bhavabhoûti, Mahêçvara, Râmatchandra, etc.

naître, à n'en admirer qu'un, l'auteur de *Çakountalâ*, du *Mêghadoûta*, du *Nalôdaya*, etc., etc.

Ici une autre difficulté se présente. Çankara vivait, selon l'opinion commune, au VIIIe siècle de notre ère, et Kâlidâsa un peu avant l'ère chrétienne, selon ceux qui le font contemporain de Vikrama, ou bien au XIe siècle de notre ère, selon le *Bhôdjaprabandha*. Quelle que soit la version que l'on adopte par rapport à ce dernier, toujours est-il qu'il n'a pu se rencontrer sur cette terre avec Çankara. Cependant, le *Bhôdjaprabandha* place hardiment ces deux personnages sous un même règne, à la cour même du roi de Dhârâ. Il y a plus; dans l'Anthologie sanscrite de M. Hæberlin (page 483), on trouve une pièce de vers, attribuée à Kâlidâsa lui-même (intitulée : महापद्यं *Mahâpadyam*), qui nous montre les deux poëtes se rendant ensemble à la cour du roi Bhôdja. En voici le prologue :

« Comme l'os, comme le petit-lait aussi, comme la conque et comme la grue blanche, ô roi, ta renommée brille, et même encore comme la dent de l'ascète! — Kâlidâsa ayant écrit ce distique, dans lequel il avait déposé (un échantillon de) sa verve poétique, remit la feuille au poëte Çankara. — Après avoir lu le distique, Çankara, souriant à cette vive improvisation, prit la feuille en main, et tout joyeux, avec hâte, — accompagné de Kâlidâsa, se rendit à l'assemblée du roi Bhôdja. Là, dès qu'il vit le roi, il lui adressa des bénédictions. »

Après ce préambule, l'auteur (c'est Kâlidâsa) rapporte les vers que Çankara improvise à son tour sur le distique dont il tient la copie entre les mains; tel paraît être le sens de ce qui suit :

« Ô roi! prospérité à toi! — Poëte Çankara, qu'y a t-il sur cette feuille, à qui se rapportent ces vers? — A toi; ils célèbrent ta renommée! — Il faut les lire! — Il lit: — Mais voici que, par le balancement des chasse-mouches qu'agitent les femmes belles à voir comme le lotus, les colifichets des bras de celles-ci, balancés de haut en bas, rendent un son métallique; que l'on cesse un instant! — Grand roi, etc... »

Dans le *Bhôdjaprabandha*, le poëte Bellal met aussi ces mêmes vers dans la bouche de Çankara entrant à la cour du jeune prince, quelques instants avant l'arrivée de Kâlidâsa[1]. C'est même à propos de cette improvisation que Bhôdja donne à Çankara les douze cent mille pièces d'argent qui

[1] Voici le texte du *Bhôdjaprabandha*, qui concorde parfaitement, sauf deux légères variantes, avec le *Mahâpadyam* du texte de M. Hæberlin :

राजन् अभ्युदयोऽस्तु शङ्करकवे किं पत्रिकायामिदं
पद्यं कस्य तवैव भोजनृपते तत्पठ्यतां पठ्यते ।
एता सामरविन्दुसुन्दरदृशां द्राक् चामरान्दोलनाद्
उद्वेल्लद्भुजवल्लिकङ्कणझणत्कारः क्षणं वार्य्यतां ॥

La stance récitée par Çankara, dès que les chasse-mouches ne sont plus agités, est aussi celle que rapporte le *Mahâpadyam*. Parmi les dernières strophes de ce morceau, on en remarque une assez curieuse, dans laquelle le poëte se constitue, en quelque sorte, le créancier de Bhôdja, afin de recevoir une plus forte récompense, ce qui expliquerait les douze cent mille pièces données d'une seule fois, bien mieux que la supposition faite par Kâlidâsa :

« Salut, ô grand roi! Tu es victorieux dans les trois mondes, juste et véridique! Par ton père m'a été promis un *krôre* (dix millions) de joyaux, accompagné de quatre-vingt-dix-neuf autres, à moi appartenant. — Rends-le-moi vite; tous les gens sages savent que cela est vrai; et, s'ils n'en savent rien, s'ils disent : « Voilà qui « est nouveau ! » donne-moi alors cent mille pièces d'argent.

ont excité la jalousie des autres paṇḍits. Or, si ces deux vers sont de Çaṇkara, s'ils appartiennent également au *Mahâpadyam* de Kâlidâsa (qui ne ferait que rapporter, sous forme d'épître ou de madrigal, un des traits de la vie d'un poëte dont il serait le contemporain et l'ami), s'ils ont été récités en présence de Bhôdja, il devient facile de savoir à quelle époque vivaient les deux grands écrivains en question. Par malheur, dans tout ceci, ce ne sont précisément ni Çaṇkara, ni Kâlidâsa, ni Bhôdja que Bellal met en scène, mais tout simplement des poëtes, des écrivains, des paṇḍits fameux et un roi ami des lettres. Considérons donc le *Bhôdjaprabandha* comme un ouvrage dans le genre des *Dialogues des Morts* de Lucien ou de Fontenelle, sans oublier de le citer parmi les écrits qui, à tort ou à raison, ont le plus contribué à accréditer l'opinion que Kâlidâsa passa une partie de sa vie dans la capitale du Malwa.

Il est temps de revenir à notre texte. Cette fois, Bhôdja a trouvé ce qu'il cherchait: un homme à l'esprit vif et ingénieux, toujours en verve, de qui il pourra, à toute heure, tirer des étincelles pétillantes et lumineuses. Il se précipite donc aux pieds de Kâlidâsa, et bientôt la plus tendre amitié unit le prince des poëtes au roi de Malwa. Dès la première rencontre, le crépuscule les ayant surpris comme ils devisaient ensemble, Bhôdja pria le poëte de célébrer la dernière heure du jour, et celui-ci se mit à dire :

Comme l'intelligence du débauché, s'éteint l'éclat du lotus; comme les gens de bien en un pays mal gouverné, les abeilles sont réduites à la pauvreté [1]; — pareille à un mauvais roi, l'obscurité afflige le monde et l'opprime; comme la fortune de l'avare, l'œil devient inutile.

Puis, faisant l'éloge du roi, il continua :

Il est bon de se montrer généreux et prévenant jusqu'à ce qu'on se soit fait des amis; — et pourtant les marques d'égards que l'on accorde à ceux qui sont devenus des amis n'aboutissent qu'à faire d'eux des trompeurs.

Il a donné aux poëtes la terre tout entière même, et toute pleine d'or, — celui qui sait bien que leur unique but est de composer des poésies qui ont un sens divin.

Ce qu'il y a de propice dans les paroles d'un bon poëte, le bon poëte le sait et nul autre; — le joaillier habile distingue, et nul autre, les ciselures qui font le prix d'un bracelet.

Ainsi, avec le temps, une véritable intimité s'établit entre Bhôdja et Kâlidâsa. Les paṇḍits de la cour, ayant appris que ce dernier était un homme d'assez mauvaise vie, aussi bien qu'un grand poëte, se mirent à le haïr de toutes leurs forces. Dans l'assemblée chacun l'évite, personne ne lui adresse la parole. Cependant, ils ont remarqué combien le roi

[1] Parce qu'elles ne trouvent plus à butiner sur le lotus qui se ferme. Voici le texte :

व्यसनिन इव विद्या क्षीयते पङ्कजश्रीर्
गुणिन इव कुदेशे दैन्यमायान्ति भृङ्गाः ।
कुनृपतिरिव लोकं पीडयत्यन्धकारो
धनमिव कृपणस्य व्यर्थतामेति चक्षुः ॥

aime la poésie, et les voilà qui se donnent rendez-vous en un temple désert, hors de la ville, pour y tenir conseil. « Si nous faisions une pièce de vers pour le roi ! » Et les voilà qui se mettent à l'œuvre. Bientôt, l'un d'eux lit la première moitié d'un pâda ainsi conçue :

Donne-nous à manger, ô grand roi !

Puis, après une heure de réflexion, un second paṇḍit lit la seconde moitié que voici :

Quelque chose qui soit assaisonné de beurre clarifié et d'herbes potagères[1] !

Quant au second vers du distique, aucun d'eux n'en peut souffler le premier mot. Dans ce même temple consacré à Dourgâ, où ils se trouvaient assemblés, Kâlidâsa entre par hasard pour honorer la déesse. Dès qu'ils l'ont aperçu, les paṇḍits lui disent : « Ô Kâlidâsa ! à nous, qui connaissons tous les Vêdas, Bhôdja ne fait point de présents ; et à des poëtes de toute espèce il donne jusqu'à cent mille pièces de monnaie. Nous sommes venus ici pour faire un petit bout de poésie, et, à force de réfléchir, nous avons composé la première moitié d'un distique.... Donne-nous donc la seconde moitié, et Bhôdja nous fera aussi quelque riche présent. » A peine ont-ils récité le premier vers composé par eux que Kâlidâsa ajoute :

[1] भोजनं देहि राजेन्द्र घृतशाकसमन्वितं ।
महिषं च शरच्चन्द्र चन्द्रिका धवलं दधि ॥

Un buffle, ô lune d'automne! des petits poissons, du poivre blanc et du lait caillé!

Les paṇḍits n'ont rien de plus pressé que d'aller trouver le roi; ils annoncent qu'ils viennent de composer une stance et qu'ils désirent le voir. Le gardien de la porte se rend au plus vite auprès de Bhôdja et lui dit en souriant: Sire!

Les dents pareilles à de grands haricots, les mains sur les hanches, se tiennent à la porte, ô grand roi! les doctes paṇḍits ennemis des vers[1]!

Ainsi, tout le monde rimait à la cour du roi Bhôdja, jusqu'au portier, qui venait de décocher contre les paṇḍits ce çlôka si peu respectueux. Le prince récompensa généreusement les brâhmaṇes, tout en leur déclarant qu'il n'était point dupe de leur supercherie, ce qui fit dire à Kâlidâsa:

A la lèvre appartient la qualité d'être douce comme le miel; au sein, celle d'être gonflé et solide; aux yeux, celle d'être acérés comme des flèches; — la perfection dans l'art de composer des vers est connue de celui qui en a reçu le don naturel[2].

« Tu dis vrai, bon poëte, » s'écria Bhôdja; et, à son tour, il récita ces deux stances:

[1] राजमाषनिभैर्दन्तैः कटिविन्यस्तपाणयः ।
द्वारि तिष्ठन्ति राजेन्द्र छान्दसाः श्लोकशत्रवः ॥

[2] अधरस्य मधुरत्वं कुचकाठिन्यं दृशोश्च तैक्ष्ण्यं ।
कवितायाः परिपाकमनुभविरसिको हि जानाति ॥

L'éloquence est une chose merveilleuse et digne d'être goûtée; l'essence du fruit de la poésie, pareil à l'ambroisie et que chacun mâche sans distinction, le poëte seul le perçoit, lui qui se connaît en douceur.

On a beau réfléchir et chercher par tout le monde, il n'y a que trois choses qui vont droit au cœur : — Les confitures, les pensées des poëtes et les agaceries de l'œillade d'une femme gracieuse[1].

Cependant, malgré la vive affection qu'il éprouvait pour Kâlidâsa, son poëte favori, Bhôdja gémissait de voir cet homme de talent vivre dans le désordre et l'inconduite. Comme il exprimait à haute voix son mécontentement, une brâhmaṇie du nom de Sitâ, qui tenait le premier rang parmi les lettrés de la cour de Dhârâ, se mit à réciter ce distique charmant :

S'ils découvrent le vice dans un être doué de qualités, les hommes voués à la vertu ne s'en affligent pas. — C'est avec amour même que l'époux de la lune (le dieu du jour) regarde ce monde, tout souillé qu'il est[2].

Le roi, satisfait, récompensa Sitâ par le don de cent mille pièces d'argent; mais il ne put prendre sur lui de traiter Kâlidâsa avec les mêmes égards qu'auparavant, et le poëte, qui s'en aperçut, se mit à dire :

[1] सञ्चिन्त्य सञ्चिन्त्य जगत्समस्तं त्रयः पदार्था हृदये प्रविष्टाः ।
इक्षोर्विकारा मतयः कवीनां मुग्धाङ्गनापाङ्गतरङ्गितानि ॥

[2] C'est à peu près le sens de ce gracieux distique de l'*Hitôpadéça* (livre I, fable IV), traduit ainsi par M. Johnson : « The good shew « pity even to worthless beings. The moon withholds not its light « from the hovel of the out cast. »

Tu avais trouvé la juste mesure; ô balance insensée! quel corps étranger s'est donc attaché à tes plateaux? — Tu fais descendre ce qui est le plus précieux, et tu élèves plus haut ce qui vaut moins[1].

Une autre fois Kâlidâsa repasse avec amertume en son cœur, durant la nuit et dans la solitude, les marques de mépris que laisse échapper le roi Bhôdja dans ses rapports avec lui. Hélas! s'écrie-t-il,

Qui a le pouvoir de redonner de la solidité à une affection qu'a rompue le mépris? — Peut-on recoller, en y appliquant un peu de laque, la perle qui s'est fendue[2]?

Si Kâlidâsa souffrait de se voir tombé en disgrâce, le roi ne pouvait pas non plus s'habituer à l'absence du poëte; il en était tout abattu. La reine (elle se nommait Lîlâvatî), ayant remarqué sa tristesse, lui en demanda la cause. Après s'être fait un peu prier, Bhôdja lui avoua la cause de l'éloignement involontaire qu'il ressentait pour Kâlidâsa, dont la vie était un scandale à sa cour. Il ne lui dissimula point non plus qu'il lui en coûtait de se séparer ainsi d'un poëte si charmant. « Sire, répondit la reine,

L'amitié qui n'existe pas vaut mieux que l'amitié brisée

[1] Ce distique est assez difficile à rendre mot à mot; le voici en sanskrit :

प्राप्य प्रमाणपदवीं कोऽयं मुग्धे तुले नवलेपस्ते ।
नयसि गरिष्ठमधस्तादितरमुच्चैस्तरं कुरुषे ॥

[2] अवज्ञात्रुटितं प्रेम स्थिरीकर्तुं क ईश्वरः ।
सन्धिं न याति स्फुटितं लाक्षारागेण मौक्तिकं ॥

après avoir existé. — C'est celui à qui on a arraché les yeux qui souffre (de ne plus voir), et non l'aveugle de naissance [1].

« Après tout, ajouta-t-elle, Kâlidâsa est quelque incarnation de Bhavânî [2]; vous devez faire en sorte qu'il soit respecté des pandits de votre cour :

Qu'il ait été vicieux, ou déshonnête, ou déshonoré, à l'instant de sa mort l'ami a droit à notre tendresse. — De même aussi, quand la lune est réduite à n'être plus qu'un croissant, on ne doit pas examiner si elle a bien ou mal fonctionné dans ses diverses phases [3].

Par ces diverses citations, la reine Lîlâvatî cherche à prouver à son époux, le roi Bhôdja, que l'amitié doit oublier bien des choses, passer par-dessus bien

[1] अकृतस्नेहो हि वरं न वरं स ज्ञातविघटितस्नेहः।
उद्धृतनयनस्ताम्यति यथा हि न तथा जात्यन्धः॥

[2] Dourgâ, sous sa forme aimable et pacifique.

[3] दोषाकारोऽपि कुटिलोऽपि कलङ्कितोऽपि
मित्रावसानसमये निहतो दयोऽपि।
चन्द्रस्तथाऽपि हरवल्लभतामुपैति
नैवाश्रितेषु गुणदोषविचारणा स्यात्॥

Le mot *haravallabhatâ* signifie littéralement : « la qualité d'être l'amante de Çiva. » La lune, qui a tant de noms en sanskrit, porte, entre autres, celui de : हरचूडामणि « Joyau de la crête ou de l'aigrette de Çiva ». La lune ne peut apparaître sous cette forme et mériter cette épithète, qu'à l'époque du croissant; c'est pourquoi, croyant trouver la même idée exprimée par le mot हरवल्लभता « chère à Çiva, amante de Çiva », nous l'avons traduit par « le croissant », d'autant plus que ce sens était indiqué par la double image enfermée dans le cadre du présent distique.

des défauts. « Très-bien, répondit le prince, je veux faire à Kâlidâsa une réparation éclatante. » Tous les conseillers s'étant donc rendus à l'assemblée, après avoir achevé leur toilette du matin, de leur côté y arrivèrent aussi les pandits, les bardes, les poëtes, etc. L'académie de Malwa se trouvait au grand complet. Kâlidâsa était seul absent; mais Bhôdja n'hésita pas à l'envoyer chercher dans le triste lieu qu'il habitait : car, il faut bien le dire, le grand poëte demeurait chez une courtisane de Dhârâ.

L'envoyé du prince aborde Kâlidâsa et lui dit : « Roi des poëtes, le prince de la terre, Bhôdja, te demande. » Le message surprit un peu Kâlidâsa; il songeait que, depuis quelque temps, il n'était pas fort bien en cour. « Que me veut le roi si matin? » se disait-il à lui-même, et il se rappelle avec inquiétude ce çloka dont il se fait à lui-même l'application :

Tout homme que le souverain recherche avec tendresse et honore comme un vase choisi, — celui-là aussi les favoris du prince s'efforcent à le supplanter et à le perdre[1] !

« L'estime dont le roi m'a honoré n'a servi qu'à accroître la haine que me portent les pandits jaloux ! » Et il se met en route, la tête pleine de ces réflexions. Dès que Bhôdja l'aperçoit, il se lève tout joyeux de dessus son trône, en s'écriant : « Bon poëte ! pourquoi vous faites-vous attendre si longtemps aujourd'hui ?... Arrivez donc ! » Parlant

[1] यं यं नृपोऽनुरागेण सम्मानयति पात्रतां ।
तस्य तस्योपघाताय यतन्ते राजवल्लभाः ॥

ainsi, le roi Bhôja fait cinq ou six pas en avant et se trouve face à face avec Kâlidâsa, et voilà l'assemblée qui se lève en masse; les assistants demeuraient ébahis; la mauvaise humeur assombrissait le front des ennemis du grand poëte, et ses amis étaient dans l'allégresse. Cependant, pressant de sa propre main de lotus le lotus de la main de Kâlidâsa, il se rend vers son propre siége et le fait asseoir sur le trône du lion [1]. Puisque le roi l'ordonnait, Kâlidâsa prit place sur ce trône glorieux, et l'histoire ne dit pas s'il se fit beaucoup prier, la modestie n'étant peut-être pas le défaut dominant des poëtes!

Dès que Kâlidâsa parut aux yeux de l'assemblée assis à la place royale, un des paṇḍits de la cour, nommé Bâṇa, brâhmane pédant, leva le bras, et se mit à dire avec une prétentieuse solennité :

> Bhôdja, habile dans les arts, est comme Çiva qui détruit les péchés; — au milieu des paṇḍits, Kâlidâsa est fait roi, à la vue de l'assemblée [2]!

Le compliment était à l'adresse du roi plutôt qu'à celle de Kâlidâsa. Chaque jour le poëte s'asseyait sur le trône de Bhôdja, et la haine que lui portaient ses confrères s'en allait croissant. Un jour donc, ces sages paṇḍits se réunissent et complotent à l'envi

[1] ततो राजा निजकरकमलेनास्य करकमलमवलम्ब्य स्वासनदेशं प्राप्य तं कालिदासं सिंहासने चोपवेशितवान् ॥

[2] भोजः कलाविद्रुद्रो वा येन दोषावरोपणं ।
विबुधेषु कृतो राजा कालिदासः सभाजनात् ॥

contre Kâlidâsa. Les voilà qui se mettent en tête de capter, à force d'or, d'argent et de belles promesses, la jeune esclave chargée de présenter le bétel au roi. « Écoutez, ô bienheureuse! notre réputation à tous s'éclipse devant le génie poétique de ce Kâlidâsa! Parmi nous tous qui sommes ici, il n'y en a pas un seul qui puisse lutter contre lui dans l'art de bien dire! Chère enfant! fais donc en sorte que ce pécheur soit chassé du pays; dès qu'il aura été expulsé, nous te donnerons un collier de perles d'une valeur inestimable! »

« Je le ferai jeter hors du pays, ce poëte, répondit l'esclave; mais tant que je n'ai pas le collier je ne prends pas en main votre affaire; donnez-moi d'abord le collier[1]... ! »

Ainsi l'esclave fait ses conditions; elle est fine et rusée comme l'esclave de la comédie antique, et elle craint d'être dupe d'une vaine promesse. Y a-t-il bien à compter, en effet, sur la parole de ces pédants envieux, décidés à perdre un poëte de mérite, qui les offusque par la supériorité de son esprit? Les paṇḍits s'exécutent d'assez bonne grâce; le collier est donné à l'esclave, qui se met franchement à l'œuvre pour gagner son salaire. Comment s'y prendra-t-elle? Comment fera-t-elle chasser de la cour et du royaume le favori du prince son maître?

Une année s'était écoulée déjà, lorsqu'un jour,

[1] मया देशान्निःकासन्यः कविः परं हारमप्राप्य मया युष्मत्कार्य्यमक्रियते। हारः प्रथमं दातव्यः ॥

par hasard, le roi dormant seul, l'esclave perfide vint s'asseoir à ses pieds. Elle ferme les yeux, fait semblant de dormir pour ne pas troubler le sommeil de Bhôdja, — ce serait risquer de le mettre de mauvaise humeur et gâter l'affaire; — mais dès que le prince paraît bien éveillé, elle dit tout doucement: « Ce pervers Kâlidâsa, que trouble la passion, s'est glissé, sous le costume d'une femme, dans les appartements de la reine. » « Tarangavati (c'est le nom de l'esclave), Tarangavati, s'écria le roi, tout agité, es-tu bien éveillée ?... Mais non, elle dort et ne m'entend même pas !... » Bôdjha réfléchit à ce que l'esclave vient de dire. « Tout en dormant, pensa-t-il, cette femme a dévoilé l'inconduite de la reine... Kâlidâsa pénètre, sous des habits féminins, dans les appartements du palais !... Cela s'est vu ! Qui peut connaître ce dont une femme est capable ? Je veux en savoir plus long ! » Dès le matin, il envoie chercher Kâlidâsa par l'esclave qui vient de l'accuser; sitôt que le poëte est arrivé, il charge cette même servante de dire à la reine qu'il l'attend pour déjeuner dans ses appartements.

La reine Lîlâvatî ne tarde pas à venir. Elle sert d'abord dans l'assiette du roi du riz bouilli; immédiatement après, elle lui verse des pois et des lentilles. Voulant connaître la signification de ces deux mets offerts ensemble, le roi récita la moitié d'un çloka :

Quel rapport a ce repas de haricots et de lentilles au beurre avec l'intelligent prince des poëtes ?

Ce vers pouvait signifier, en le prononçant d'une manière différente : « Comment l'amie qui offre ces mets a-t-elle été corrompue par l'intelligent prince des poëtes. » Et, bien que la reine fût à ses côtés, Kâlidâsa répondit :

Quand (une femme) est unie à un mari aveugle, le séducteur n'est pas loin[1].

Quand elle entendit ces paroles, la reine Lîlâ-

[1] Ce çlôka offre plus d'une difficulté, et je ne prétends pas l'avoir compris. Voici le passage en entier :

ततो देवी लीलावती राजभाजने प्रथममोदनं मुमोच तदनु तत्र मुद्गदालीन् मुमोच। ततो राजा तयोरभिप्रायं ज्ञातुमिच्छन् श्लोकार्द्धं प्राह।

मुद्गदाली घृतव्याली कवीन्द्रविदुषा कथं।

कालिदासो देव्यां समीपवर्त्तिन्यामप्याह।

अन्धवल्लभसंयोगे ज्ञाताविगतकञ्चुकी॥

Le mot *dâli*, qui n'existe pas en sanskrit, paraît être le دال ou दालि, qui signifie « lentille » en hindoustani, en hindi et dans le dialecte de Djaïpour (on le trouve dans le poëme de Tchand); le mot *vyali* (dans la première interprétation) serait le بيالو ou بيارى hindoustani, qui veut dire « souper », et par suite « repas. » Dans la seconde interprétation de ce premier vers, on devrait lire : मुद्ग-दा-श्रालि धृतव्याली; ce dernier mot serait un substantif féminin abstrait de *vyâla*, qui signifie « villenous, wicked », selon M. Wilson. La seconde moitié du deuxième vers peut se lire de deux manières; ou bien comme je viens de le transcrire, ou bien ainsi : ज्ञाता विगतकञ्चुका « celle qui a le corset détaché, ôté, est produite », ce qui se traduirait ainsi : « Dans le cas d'une union avec un mari aveugle, se produit (existe la femme ou celle) qui a le corset délié », c'est-à-dire : « qui vit sans retenue ». Il y a dans ce distique une finesse que je ne puis saisir, et je livre ici le résultat de mes recherches, que je n'ose croire fructueuses.

vatî, qui était fort intelligente et connaissait les textes anciens, en comprit le sens; la rougeur lui monta au front. De son côté, le roi se mit à réfléchir : « Certainement, pensa-t-il, elle a des liaisons avec Kâlidâsa! Ce que l'esclave m'a révélé pendant son sommeil, il vient de le confirmer lui-même par ses paroles, en présence de sa complice, et celle-ci est demeurée confuse! La sainte écriture n'a-t-elle pas rendu témoignage contre la nature des femmes?

Le livre de la loi doit être médité avec une intelligence parfaitement pure; ce n'est pas assez de respecter un roi, il faut qu'on le craigne. — Même quand on la porte sur la hanche, une jeune fille a besoin d'être surveillée. Le livre de la loi, le roi et aussi la jeune fille peuvent-ils souffrir la domination d'autrui [1]?

Le fond du cœur, la partie du corps humain où se perçoivent les sensations, comme aussi les limites de l'Océan où s'amassent les perles, — la conduite d'une femme, la destinée de l'homme; voilà ce qu'un dieu ne connaît pas, à plus forte raison un mortel.

« Cependant, songeait Bhôdja, les brâhmaṇes, même coupables des plus horribles forfaits, ne doi-

[1] शास्त्रं सुनिर्मलधिया परिचिन्तनीयम्
आराधितोऽपि नृपतिः परिशङ्कनीयः ।
अङ्के गताऽपि युवतिः परिरक्षणीया
शास्त्रे नृपे च युवतौ च कुतो वशित्वं ॥

Les mots *aṇké gâtâ* nous ont paru devoir être rendus par : *portée sur la hanche*, parce que, dans l'Inde, les mères portent leurs enfants de cette manière. Cette stance se trouve dans le *Kâvya Saṇgraha*, publié à Calcutta par M. Hæberlin. On y lit *sthitâ* au lieu de *gatâ*; le premier *pâda* offre aussi une légère différence.

vent pas être mis à mort; et plus qu'eux vaut Kâlidâsa, qui est une incarnation de Saraswatî, la déesse de l'éloquence et de la poésie! Puis se tournant vers le poëte : «Ingrat, lui dit-il, d'aucune manière tu ne peux demeurer dans mon royaume. Pars, pars vite et sans souffler mot.» En agissant ainsi, Bhôdja mettait en pratique ce précepte de Manou, qui dit : «Qu'un roi se garde bien de tuer un brâhmaṇe, quand même il aurait commis tous les crimes possibles; qu'il le bannisse du royaume en lui laissant tous ses biens et sans lui faire le moindre mal[1].»

Voilà donc Kâlidâsa puni aussi sévèrement que le brâhmaṇe le plus criminel, avec cette différence qu'il partira du royaume plus pauvre qu'il n'y était entré. Ne dépensait-il pas en vains plaisirs tout ce que le roi lui donnait?

De retour près de la femme dont il partageait la demeure, Kâlidâsa lui dit tristement : «Chère amie! que dois-je faire? Dans un accès de colère, dont je ne puis deviner le motif, Bhôdja m'a chassé de son royaume : hélas!

«Il seconde les entreprises non commencées, il détruit les entreprises bien commencées, ce destin qui prête son concours à des choses que l'homme même ne soupçonne pas devoir être.

«A n'en pas douter, c'est là un mauvais tour que me jouent ces paṇḍits jaloux, réunis tous contre moi :

[1] Livre IX, st. 380.

« La réunion d'un grand nombre de choses naturellement faibles concourt à former (une force) invincible; — n'est-ce pas avec des brins d'herbe qu'est faite une corde, et avec cette corde on lie les éléphants[1]! »

La jeune femme (elle se nommait Vilâsavatî) lui fit cette réponse :

« Las uprême amitié existe là où elle marche égale des deux côtés. — Là où dans le regard de l'un la joie et la douleur de l'autre se reflètent comme en un miroir[2].

« Ô bien-aimé! tant que je suis en vie, que peut contre toi la colère du roi? Tu vivras chez moi et les années se passeront pour nous dans le bonheur. Qu'as-tu besoin du roi? Qu'as-tu affaire de ses richesses? Reste donc en paix et sans crainte ici-même

[1] बहूनामल्पसाराणां समुदायोऽतिदुर्जयः ।
तृणैर्विहिता रज्जुर्बन्ध्यन्ते हन्तिनस्तया ॥

Ici, *raddjou* est féminin comme le mot hindoustani رجّو, qui en dérive.

L'*Hitôpadéça* (liv. I, fable xi) donne le même *çlôka* avec une légère variante :

अल्पानामपि वस्तूनां संहतिः कार्य्यसाधिका ।
तृणैर्गुणत्वमापन्नैर्बन्ध्यन्तेऽपिहि दन्तिनः ॥

On lit, dans le *Pantchatantram* (Ire part. p. 79), cette autre version :

बहूनामप्यसाराणां समवायो बलावहः ।
तृणैरावेष्ट्यते रज्जुर्येन नागोऽपि बध्यते ॥

[2] तदेवास्य परं मित्रं यत्र सङ्क्रामति द्वयं ।
दृष्टे सुखं च दुःखं च प्रतिच्छायेव दर्पणे ॥

chez moi ! » Et Kâlidâsa, en effet, coule ses tranquilles journées dans cette obscure retraite.

Cependant la reine demanda à Bhôdja comment il se faisait qu'il eût tout à coup chassé de son royaume le poëte avec lequel il était lié naguère d'une si tendre amitié?

La canne à sucre, à partir de sa tige, présente par degrés, et de nœuds en nœuds, une différence dans le goût; — de même l'amitié que se portent des gens de bien a des changements qui naissent des modifications de leur caractère[1].

Ce qui préserve des ennuis de la douleur, ce dans quoi l'on verse avec confiance son affection; — qui donc l'a créée cette précieuse perle, ce mot de trois syllabes, amitié[2].

Ainsi parla le roi, et il ajouta : « Quelqu'un m'a dit que Kâlidâsa avait pénétré dans le gynécée sous les habits d'une femme, et que vous me trahissiez. Avide de savoir la vérité, furieux d'être trompé je vous ai fait venir. Le vers qu'a récité le poëte vous a fait rougir et sourire à la fois : c'était un aveu.

[1] Ce distique se trouve dans le *Pantchatantram*, p. 111.

[2] शोकारातिपरित्राणं प्रीतिविभ्रमभाजनं ।

केन रत्नमिदं सृष्टं मित्रमित्यक्षरद्वयं ॥

Dans l'*Hitôpadéça*, on lit, dans le premier mot composé : *Çókâràtibhayatrâṇam* et *viçrambha*, au lieu de *vibhrama*, qui est moins bon. Le *Pantchatantram* donne ce distique sous la forme suivante :

केनामृतमिदं सृष्टं मित्रमित्यक्षरद्वयं ।

आपदां च परित्राणं शोकसन्तापभेषजं ॥

« Par qui a été créée cette ambroisie, ce mot de deux syllabes, *mitram* « amitié », — qui préserve des peines et guérit les maux cuisants de la douleur. »

Alors, me rappelant le texte qui défend de tuer un brâhmaṇe en aucun cas, j'ai chassé le coupable de mon royaume. »

« Sire, répliqua la reine, en éclatant de rire et avec un calme parfait, je suis heureuse d'avoir un époux aussi débonnaire que vous. Cependant, dès aujourd'hui, vous saurez si je suis vertueuse ou criminelle, et, dans ce dernier cas, je dois périr, sans qu'il y ait à invoquer aucun texte en ma faveur. »

« Eh bien! soit », dit le roi, qui ne croyait pas encore à l'innocence de sa compagne. Il la fait emmener par ses gens hors de la salle, et ordonne qu'une boule de fer soit rougie au feu [1]. Tout est prêt; la reine Lîlâvatî, innocente et vertueuse, se purifie par des ablutions, attache un voile précieux autour de son front, et dit à Bhôdja son époux : « Sire, n'a-t-on pas dit : Le soleil est le témoin des œuvres, il voit tout! »

Elle a fait trois pas, en tenant le fer rouge et sans se brûler. A la vue de la reine, dont l'innocence est démontrée, Bhôdja baisse la tête, tant il éprouve de honte. Il a perdu bientôt l'appétit et le sommeil, il reste silencieux, profondément abattu la nuit et

[1] Nous aurons l'occasion de revenir, dans un prochain article, sur ces épreuves judiciaires. Le globe de fer rougi au feu est aussi expliqué par Coullouka, commentateur de Manou (liv. VIII, st. 114):

अग्निसन्निभम्पञ्चाशत्पलिकमष्टाङ्गुलमयः......पिण्डं.......हारयेत

« Qu'il (le roi) fasse prendre en main (par l'accusé) une boule de fer (brûlante, rouge) comme le feu, du poids de cinquante *pala* et grosse de huit doigts. »

le jour. Il se lamente et s'accuse tout à la fois; on dirait qu'il a perdu la raison. La reine elle-même le rappelle à lui par ses douces caresses, par le son du luth, par ses doux chants; mais l'assemblée des beaux esprits a quitté le palais. Depuis que Kâlidâsa est parti, personne ne fait entendre dans cette cour, jadis si animée, une seule parole de poésie.

Plusieurs jours se passèrent ainsi. Une nuit, après avoir regardé le visage de Lîlâvatî pareil à la pleine lune, il aperçut cet astre qui brillait au ciel; alors aussi il composa le premier vers d'une stance ainsi conçue :

Ne s'est-il pas plongé (dans le nuage), ô Çiva, le globe de sa face de lotus[1] ?

Même quand la lune est dans son plein d'où viendrait la douce récréation de mes yeux? En vain, chercherais-je un objet aussi gracieux!

Dès que le jour a paru, le roi Bhôdja se rend à l'assemblée des poëtes et récite le vers qui lui est venu à l'esprit en considérant la lune. En même temps il leur enjoint de continuer la stance, de l'achever, et

[1] Je ne prétends pas avoir compris exactement le sens de ce vers, qui est du magbadhî ou du pracrit peu correct; le manuscrit le donne ainsi :

बोलीतावगुहरपिगौरीमुहकमलस्स ।

ce qui paraît être, en sanskrit :

बोलोता वा नूनं हर अपि गोला मुखकमलस्य ।

Gaôrî et *Gôlâ* sont deux noms de la déesse Dourgâ, épouse de Çiva, ou Hara.

cela sous peine d'être chassés du royaume. Les pandits quittent silencieusement leurs siéges pour retourner chez eux. Pendant bien longtemps ils font de grands efforts pour terminer la stance; mais du cerveau d'aucun d'eux ne jaillit le vers désiré. Que faire? Ils se décident à envoyer vers le roi le fameux paṇḍit Bâṇa, qui va demander, en leur nom à tous, un délai de huit jours; le neuvième, ils auront très-certainement achevé la stance; s'ils n'ont pu y réussir, ils s'engagent à sortir du pays de Malwa. Les huit jours se passent..... Plongés dans un profond accablement, les paṇḍits se regardent sans rien dire.

« Ah! s'écrie Bâṇa, l'enivrement de la jeunesse, l'orgueil que lui causait la déférence du roi pour son mérite, une certaine fierté que lui inspirait sa science, telles sont les raisons qui vous ont porté à faire exiler Kâlidâsa; vous êtes tous des poëtes ordinaires, et rien de plus; lui, il occupait un rang difficile à atteindre! » Et les voilà tous à se disputer. Le paṇḍit Mayoûra et quelques autres apaisèrent le tumulte. « Le délai de huit jours est expiré; Kâlidâsa excepté, personne n'est capable d'achever la stance proposée par le roi. Nous sommes vaincus!

Sur le champ de bataille pour le guerrier, pour des poëtes, dans le cercle des poëtes accomplis, — l'honneur ou le déshonneur se produit, même en un instant[1]!

« Donc, si vous m'en croyez, cette nuit, au lever

[1] सङ्ग्रामे सुभटे प्राणां कविनां कविमण्डले ।
दीप्तिर्वादीप्तिहानिर्वा मुहूर्त्तादेव जायते ॥

de la lune, nous délogerons furtivement, avec tout ce que nous avons de précieux; sinon, dès demain, les gens du roi nous feront déguerpir de force et il nous faudra fuir sans rien emporter que nos personnes. » Le projet de Mayoûra est adopté. Cette même nuit, ils s'échappèrent jusqu'au dernier, après avoir chargé sur leurs chariots tout ce qu'ils possèdent, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants.

Cependant Kâlidâsa se promenait dans le jardin attenant à la demeure de Vilâsavatî avec qui il habitait. Il entend la voix des brâhmanes qui passent..... « Chère amie, dit-il aussitôt, va donc voir quelles sont ces gens qui passent; ils m'ont l'air d'être des brâhmanes? »

Vilâsavatî s'approche de la route, reconnaît les pandits et revient en disant :

La rivière dans laquelle brille un seul flamant — ne produira point des poissons par milliers, autour (du lieu où se tient cet oiseau) [1].

Ce sont Bâṇa, Mayoûra et consorts qui décampent; j'en suis sûre. » — Vite, ô mon amie! répondit Kâlidâsa, va me chercher des vêtements à la

[1] एकेन राजहंसेन या शोभा सरसो भवेत्
न सावका सहस्रेण परीतस्तीरवासिनां ॥

Le sens de ce *çlôka* paraît être : « Le roi Bhôdja est comme le flamant; autour de lui les poëtes fuient comme les poissons devant cet oiseau. » *Râdja-hansa* signifie à la fois « cygne, excellent roi », et peut vouloir dire : « Le cygne qui est comme un roi (le cygne du roi). »

maison; je veux éviter les ennuis de l'exil à ces paṇḍits qui fuient.

Protége-t-il l'espèce humaine celui qui ne sauve pas les affligés? A quoi bon la fortune qui n'est pas à la disposition de l'indigent? — Qu'est-ce qu'une action qui n'a pas pour effet d'être utile? A quoi bon la vie si on s'en sert pour nuire au bien?

Prenant donc le vêtement d'un comédien, le glaive en main, il s'en va à une certaine distance sur la route, derrière les paṇḍits, les aborde avec un salut et leur demande, du ton emphatique d'un acteur : «Holà! océans de science! vous qui, par le très-haut rang obtenu dans l'assemblée du roi Bhôdja, êtes devenus comme autant de précepteurs des dieux, où donc dirigez-vous vos pas? Parlez, ô excellents poëtes! Vous est-il arrivé quelque chose d'heureux, ou bien un malheur dont le roi serait la cause?»

«Nous venons de Bénarès, désireux de voir le bienheureux roi Bhôdja et d'obtenir de lui de riches présents!»

«Mais, tout au contraire, répondit le faux comédien, vous tournez le dos à la capitale!»

«Eh bien, écoute, ô comédien, et tu sauras tout, répliqua l'un des paṇḍits; le roi Bhôdja a donné une stance à finir à ces brâhmaṇes, et ceux-ci, mécontents, abandonnent la cour du prince. Tiens, voici le premier vers de la stance, et ils le lui répétèrent sans le comprendre.

« Voilà qui est excellent, répliqua le prétendu comédien, cela est fait pour être chanté... Le roi a récité ce vers en contemplant un beau visage, et voici la fin de la stance :

Ne s'est-il pas plongé (dans le nuage), ô Çiva ! le globe de sa face de lotus ? — Invisible et obscur s'est effacé l'éclat de la lune[1] !

Cela dit, Kâlidâsa se retire au plus vite, laissant les paṇḍits tout ébahis dans le milieu de la route, et persuadés que, sous les traits de ce comédien, Saraswatî, la déesse de l'éloquence est intervenue tout exprès pour les sauver. C'est un miracle dont ils ne doutent pas un instant, et les voilà qui rebroussent chemin vers la ville, avec femmes, enfants, bœufs, vaches, tout leur bagage en un mot ; il est convenu qu'au matin le paṇḍit Bâṇa se présentera à la porte du roi ; le reste de l'affaire demeure confié à ce savant personnage.

Quand le roi entendit Bâṇa réciter le second vers de la stance, il feignit d'être parfaitement satisfait, et lui donna tout aussitôt cinq cent mille pièces d'or ; mais il n'était pas dupe de la ruse. « Kâlidâsa s'est mêlé de l'affaire, pensa-t-il ; je le trouverai ! » De son côté, Bâṇa, tout joyeux, s'en allait droit chez lui, tenant à deux mains la belle somme qu'il venait de

[1] अदिट्टि किम्मवाषिय इतडो पैली चन्दस्स ।

Ce dernier vers n'est guère plus intelligible que le premier ; je l'explique comme s'il y avait : अदृश्या किम् अवर्णा तडी (du radical तड « briller », subst. fém. ?) प्रलीलाय चन्द्रस्य ।

recevoir. Grand fut le désappointement des autres paṇḍits, qui murmuraient en disant : « Ah! voilà qui est mal de la part de Bâṇa d'avoir caché au roi qu'il est sorti de la ville comme tous les autres paṇḍits; et puis il n'a pas soufflé mot des incidents de la rencontre avec ce comédien, et tout l'argent qu'il a touché, il le garde pour lui!... Il faut tout conter au roi afin que personne ne s'avise de faire tort à des paṇḍits!... »

« J'ai deviné ce qui a eu lieu répondit le roi aux brâhmaṇes, et quand ils lui eurent donné des détails plus circonstanciés sur la rencontre avec le prétendu comédien, il ne douta plus que Kâlidâsa, craignant sa colère, ne se tînt caché quelque part dans la capitale. Décidé à retrouver son poëte favori, il fait équiper ses chevaux; le bruit du tambour annonce aux habitants que Bhôdja va sortir de son palais. — « Le roi se rend au temple pour honorer les dieux, disent les uns; — non, disent les autres, il va se promener dans le parc! » Pendant ce temps-là, le roi, monté sur son cheval, se fait conduire par les paṇḍits au lieu où ceux-ci ont rencontré le comédien la nuit précédente. Dès qu'il y est arrivé, il ordonne à ses gens de chercher sur la poussière la trace d'un certain voleur, qui doit avoir passé par ce chemin la veille au soir.

Les paṇḍits ont été richement récompensés, et Bhôdja est retourné dans son palais. D'abord les espions ne découvrent sur la poussière nulle trace qui puisse les mettre sur la voie. Le découragement

s'empare d'eux; mais voici qu'un incident inattendu ranime leur courage. Comme le soleil baissait, ils aperçoivent une femme d'apparence peu distinguée, qui se dirige vers la boutique d'un savetier, tenant à la main un soulier en mauvais état. A peine ce soulier a-t-il été déposé sur les genoux du cordonnier, qu'ils le lui enlèvent. La semelle de cette chaussure est couverte de poussière; de plus, elle s'adapte parfaitement à certain pas qui a laissé sur la route une empreinte à demi effacée. Les espions suivent du regard la femme qui regagne sa demeure. Sans plus tarder, ils cernent cette maison, bien qu'elle soit habitée par une courtisane, et le roi est averti que ses gens ont enfin dépisté le voleur. Bhôdja s'empresse de partir; accompagné de ses conseillers, des généraux de son armée, de toute sa cour, et se rend *à pied* droit à la demeure de Vilâsavatî.

« Quel malheur vais-je attirer sur toi, ô mon amie! » s'écria Kâlidâsa tout épouvanté. — Cette femme lui répondit par les stances suivantes :

C'est seulement quand une calamité survient, que l'on mesure dans toute son étendue ce que valent les hommes; — si le vent ne souffle pas, quelle différence se manifestera entre un amas de coton et une montagne[1]?

Ce que valent l'intelligence et le crédit d'un ami, d'un parent proche ou éloigné, comme aussi son intelligence propre

[1] उपस्थिते विप्लव एव पुंसां समर्थभावः न परिमीयते ।
अवति वायौ नहि तूलराशेर्गिरेश्च कश्चित्प्रतिभाति भेदः ॥

et son crédit à soi, — c'est par les calamités, leur pierre de touche, que l'homme le connaît en toute vérité[1]!

Comme les douleurs des êtres corporels les envahissent ici-bas, sans être appelées (et par la seule force du destin), — de même aussi, j'imagine, c'est le destin qui décide des joies[2]!

« Bon poëte! continua-t-elle, le roi t'arrachera d'ici; il n'en sera rien de plus pour toi. Mais moi, il me jettera dans un feu bien allumé avec les pauvres femmes mes compagnes! »

Kâlidâsa se mit à rire : « Dès que le roi m'aura aperçu, eût-il en main le glaive nu, il tombera à mes pieds; ne crains rien! » Tout à coup, dans cette maison peuplée de courtisanes entre Bhôdja avec tout son cortége de paṇḍits. En apercevant Kâlidâsa, il se jette dans ses bras, tombe en effet à ses pieds et récite cette stance :

En marche ou arrêté, comme aussi éveillé ou endormi, — jamais mon esprit n'a été un instant séparé de toi, ô poëte[3]!

A ces mots si bienveillants, Kâlidâsa baissait la tête et rougissait; mais le roi lui releva le front, en

[1] Cette même stance se trouve dans l'*Hitôpadéça* (liv. II, fab. III) avec une légère variante.

[2] अप्रार्थितानि दुःखानि यथेहायान्ति देहिनः
सुखान्यपि तथा मन्ये दैन्यमत्रातिरिच्यते ॥

[3] गच्छतस्तिष्ठतो वापि जाग्रतः स्वपतोऽपि वा ।
माभून्मनः कदाचिन्मे त्वया विरहितं कवे ॥

récitant ce vers, qui faisait allusion au distique achevé par lui la nuit précédente :

Ô Kâlidâsa (serviteur de Kâli), ou plutôt asile de la poésie! Indra te protége, puisque, — errant dans la grande route (comme un vagabond), tu as infligé à tes ennemis une pareille honte.

C'est là, j'imagine, la fortunée Vilâsavatî, qui enchaîne Kâlidâsa, — par ses qualités, comme un oiseau dans sa cage!

Le poëte essuie de ses deux mains les larmes qui coulent de ses yeux. Heureux de l'avoir retrouvé, le roi Bhôdja donne deux cent mille pièces de monnaie aux paṇḍits qui l'ont accompagné et cent chevaux à Vilâsavatî. Quant à Kâlidâsa, il le fait monter sur son propre cheval, puis retourne à son palais, au milieu d'un cortége de mimes, de chanteurs, de savants, de poëtes, de guerriers. De toutes parts, on crie par les rues de la capitale : « Kâlidâsa est revenu! »

En ramenant ainsi le poëte triomphalement jusqu'à son palais, le roi Bhôdja donnait une preuve éclatante de sa réconciliation avec lui; il le réhabilitait à la vue du peuple entier de Dhârâ. Cependant, il survint entre eux une nouvelle brouille, s'il faut en croire notre texte; voici à quelle occasion :

Un jour se présente aux portes du palais un jeune brâhmaṇe. Le roi le fait entrer et lui dit, après l'avoir considéré un instant : « Brâhmaṇe, tu es célibataire, et ce vœu de chasteté que tu pratiques n'est plus en harmonie avec l'âge du *kalyouga* (l'âge de fer), dans lequel nous vivons. Ce n'est plus le temps d'une

si austère mortification. Le jeûne de chaque jour t'a rendu maigre... Je te donnerai en mariage la fille de quelque brâhmaṇe, s'il te convient d'entrer dans l'ordre de maître de maison. »

Sans répondre négativement à la demande de Bhôdja, le jeune brâhmaṇe exprima son refus par cette belle stance[1] :

Les habitants de la forêt pour amis; pour demeure, un abri dans les cavernes des montagnes; pour compagne aimée dans le ménage, la tranquillité mystique; pour nourriture, les fruits des plantes sauvages; pour vêtement, l'écorce des vieux arbres; ceux qui ont accepté cette vie de renoncement, l'esprit plongé dans le lac d'ambroisie de la méditation, (voient) leurs austérités (croître) comme la lune (jour par jour), et leur esprit se tourne avec espérance vers la béatitude finale.

Ce que désirait ce jeune ascète, ce qu'il demanda enfin à Bhôdja qui le pressait de questions, le voici :

« Sire, reprit-il, j'ai le désir de me rendre à Bénarès; eh bien! accueille favorablement une parole que je vais dire. Tu as dans ton assemblée d'excellents paṇḍits, envoie-les tous, avec leurs femmes vers Bénarès, et moi, tout en conversant avec eux, je me rendrai agréablement dans cette ville[2]. »

[1] सारङ्गाः सुहृदो गृहं गिरिगुहा शान्तिः प्रियागेहिनी
वृत्तिर्वन्यलताफलैर्निवसनं श्रेष्ठं तरूणां त्वचः ।
ध्यानामृतपूरमग्नमनसां येषामियं निर्वृति-
स्तेषामिन्दुकलावतः सम्यं तपो मोक्षेऽपि वीतस्पृहः ॥

[2] राजन् काशीं प्रति जिगमिषाऽस्माकं । ततोऽस्माकमेकं वचः पालय ।

Sur l'ordre du roi, les pandits consentent à partir, à l'exception de Kâlidâsa. Le grand poëte, interrogé par le roi, s'excuse en récitant des stances louangeuses du genre de celle-ci :

Sur le Mérou, dans les cavernes du Mandara, sur les sommets de l'Himavat, sur le mont Mahendra, sur les plateaux rocheux du Kaïlaça, sur les pics de la chaîne de Malaya ; — et partout, partout, dans ces lieux célèbres, j'ai entendu, ô Bhôdja! les troupes nombreuses des sages et des bardes du monde visible et invisible chanter ta gloire.

Bien entendu que Bhôdja récompensa généreusement cette brillante improvisation; cependant, quand les sages pandits furent tous partis pour Bénarès, quand ils eurent tous obéi aux ordres qu'ils avaient reçus, le roi se prit de mauvaise humeur contre Kâlidâsa, que son fol amour pour une courtisane retenait captif à Dhârâ. Le résultat de ce mécontentement fut que Bhôdja cessa de donner de l'argent au poëte, qui, à son tour, se fâcha au point de dire en pleine assemblée :

Qu'il y ait toujours augmentation de fruit pour toi! que par centaines tes branches croissent, ô arbre, sur le dos de la terre! Produis tes fruits bienheureux pour les êtres qui se réfugient sous ton ombre. — Mais nous, qui sommes des Deux-fois-nés, les plus élevés dans l'ordre des castes; nous qui sommes des cygnes, tu ne dois pas, ô ami! nous confondre avec les corneilles, les vautours, les geais et les grues.

तव सदसि पण्डितवराः सन्ति तान् सर्व्वान् सपत्नीकानपि काशीं प्रति प्रेषय ।
ततोऽहं पण्डितवरैः सह गोष्ठीं कुर्व्वाणः सुखेन काशीं गच्छामि ॥

[1] नित्यं ते फलवृद्धिरस्तु शतशः शाखाश्च सन्तु द्रुम

Après avoir ainsi parlé, Kâlidâsa partit, abandonnant à la fois la cour de Dhârâ et son amie Vilâsavatî. Il se rendit chez le roi, ou plutôt chez le gouverneur (*adhipati*) du pays d'*Allâla* (अल्लालदेशः), près de qui il séjourna quelque temps. Par malheur, l'écrivain ne nous apprend pas quel était le nom de ce roi. Quant au pays désigné par le mot *Allâla*, ce doit être la province d'Allahabad ou Elahbad, et qui confine à l'ouest le royaume de Malwa. Deux motifs concourent à nous faire adopter cette supposition : le premier, c'est que des paṇḍits vont chercher Kâlidâsa à sa nouvelle résidence, sur l'avis des ministres, effrayés de voir le roi Bhôdja dépérir, tant il regrette son cher poëte; il semble que le voyage ait été l'affaire de quelques jours seulement. Le second motif, c'est que Kâlidâsa, parlant au roi d'Allâla, fait allusion au Gange, qui arrive dans sa capitale après avoir traversé les États de ses ennemis. La ville moderne d'Allahabad n'étant autre que l'ancienne Prayâga, située au confluent du Gange et de la Djamounâ, il était naturel que le poëte fît entrer le nom du grand fleuve dans le premier vers qu'il récite devant le souverain de ce petit pays. Bien que l'Allahabad ait été envahi deux fois par Mahmoud le Gaznévide, en 1020 et 1023, cependant cette province ne prit son nom musulman que sous la

क्ष्मापीठे निजसंश्रयानपि जनां श्रीमत्फलैर्योजय ।
यस्मान्नार्हसि किं द्विजानपि परावर्पोत्तमांश्च श्रीमतो
हंसान् वायसगृध्रटिट्टिभवकैस्तुल्यान् विधातुं सखे ॥

domination des empereurs de la dynastie patane, c'est-à-dire postérieurement à 1193 [1].

Rappelé par le roi Bhôdja, Kâlidâsa revint à la cour prendre, parmi les paṇḍits, la première place, qui lui appartenait sans conteste. Les autres brâhmaṇes poëtes, Bâṇa, Mayoûra, Râmatchandra [2], Mahêçvara et consorts, revinrent aussi de leur pèlerinage, et la capitale du Malwa recouvra toute sa splendeur.

Tels sont, sommairement, les détails que contient le *Bhôdjaprabandha* sur le séjour, vrai ou supposé, que fit Kâlidâsa dans la ville de Dhârâ. Ce n'est point là une biographie; le poëte apparaît dans le récit comme un personnage dramatique introduit sur la scène pour donner du relief à l'action. Cependant on admet volontiers que l'auteur du Nalôdaya devait avoir les qualités et les défauts que lui attribue Bellal. Spirituel, vif, railleur, possédant à un degré suprême cette verve abondante qui est la source de toute poésie, insouciant et parfois mélancolique comme Horace, gracieux et enjoué comme Anacréon, Kâlidâsa ne pouvait vivre en ermite à la manière de Vyasa ou de Vâlmiki. Les

[1] Il faut conclure de ce fait que Bellal, ou Bellala, l'auteur du *Bhôdjaprabandha*, vivait vers le XIIIe siècle, et pas plus tôt. Son nom est cité dans une petite pièce de vers placée à la dernière page de l'Anthologie de M. Hæberlin, avec celui d'un poëte appelé Lakchmaṇasèna.

[2] Ce Râma Tchandra doit être l'auteur d'un traité de prosodie, intitulé : *Tchandra Vitchâra*, dont la Bibliothèque impériale possède un exemplaire manuscrit, sanskrit et mahratte.

vieux brâhmanes de l'école ancienne, qui chantaient les dieux et les demi-dieux, les ascètes et les sages, n'abordaient la vie humaine que par ses grands côtés; il y avait dans le ton habituel de leurs poésies tant d'élévation et de grandeur, qu'ils donnaient à leurs héros des proportions presque divines; aussi leurs œuvres, que nous admirons, nous surprennent et nous effrayent quelquefois. Venu dans une époque de décadence, où l'art avait perdu de son caractère religieux, où la civilisation avait amolli les esprits, Kâlidâsa, tout en s'inspirant aux sources anciennes, sut peindre au vrai les sentiments et surtout les faiblesses du cœur humain. C'est ce qui a fait de lui un poëte plus accessible, plus facile à comprendre; il a parlé le langage des passions avec une vigueur tempérée de sensibilité. Comme le roi Bhôdja, la postérité lui reproche son inconduite, mais comme lui aussi, elle a bien vite envie de lui pardonner ses égarements à cause de son mérite.

Nota. Depuis la publication de la première partie du Bhôdja-prandha, j'ai pu consulter un second manuscrit (en caractères tamouls-granthams, provenant de la bibliothèque de M. E. Burnouf); la comparaison de deux textes me permet de rectifier deux passages du premier article. Ainsi, page 200, ligne 4, il faut lire: *Yéna sahâçanamasitam hasitam kathitam tcha rahasi viçrabdham | tamprati kathamasattâmapi nivarttatê tchittamâmaranât* ‖ Et traduire: «Celui avec qui on a mangé, habité, ri, conversé, à qui on a ouvert son cœur en secret, faut-il que son souvenir périsse dès qu'il est mort? (A son égard comment, dans la non-existence, s'en retourne la pensée de lui à partir de la mort)?» Cette traduction est meilleure que

la première, très-certainement; cependant je ne vois plus ce que signifie cette citation, au lieu où elle se trouve.

Page 205, l. 11, il faut lire : *Mândhâtâ sa mahîpati' kritayougâlânkarabhoûtô gata | sêtouryêna mahôdadhaô viratchita kvâsaô Daçâsyantaka* ‖ Et traduire : « Mândâtri, ce roi de la terre, qui fut l'ornement du *kritayouga* (du premier âge), il est parti! — Celui par qui a été bâtie la digue sur le grand Océan, (Râma), où est-il ce destructeur de Daçâsya (Râvana)! »

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 1854.

La séance est ouverte à huit heures. Le secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal; la rédaction en est adoptée.

On donne également lecture d'une lettre de M. Alexandre Cunningham, qui offre à la Société asiatique deux nouveaux ouvrages qu'il vient de publier: *The Bhilsa Topes* et *The Ladak*.

M. Salisbury, secrétaire de la Société orientale d'Amérique, écrit pour remercier la Société de l'envoi du tome XIX de son Journal.

M. Charles de Labarthe, ayant offert son nouvel ouvrage à la Société, écrit pour en demander l'accusé de réception, qui n'a point été fait dans le dernier numéro. Des recherches seront faites à ce sujet, et le titre de l'ouvrage sera inséré dans le plus prochain numéro.

Mgr Pallegoix offre à la Société asiatique son Dictionnaire siamois, in-fol.

M. L. Léon de Rosny présente à la Société une première

épreuve de nouveaux caractères japonais, gravés par M. Marcellin Legrand, sous sa direction.

M. Reinaud, président, annonce que, conformément à une décision prise précédemment par le Conseil, la Société va faire mettre sous presse une édition du texte arabe du Traité de jurisprudence de Sidi-Khalil, exécutée par M. Gustave Richebé, élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

M. le Président annonce ensuite qu'il y a trois places vacantes dans la liste des associés étrangers de la Société asiatique, et propose de nommer :

M. Fleischer, à Leipzig; commissaires : MM. Grangeret de Lagrange, Derenbourg, Dr Sanguinetti.

M. Albrecht Weber, à Berlin; commissaires : MM. Troyer, Foucaux et Th. Pavie.

M. Bernhard Dorn, à Saint-Pétersbourg; commissaires : MM. Defrémery, de Longpérier, Ernest Renan.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Dictionarium linguæ thăi, sive siamensis, interpr. lat. gall. et angli. illustratum auct. D. J. B. PALLEGOIX. Parisiis. Jussu Imper. impr. 1854, in-4°.

Octateuchus æthiopicus, instruxit Dr Auguste DILLMANN. Leipzig, 1854, in-4°.

The Bhilsa topes or Buddhist monuments of central India, by Brev. major Alexander CUNNINGHAM. London, 1854, in-8°.

Ladák, physical, statistical and historical, by Alexander CUNNINGHAM. London, Allen, 1854, in-8°, pl.

Mémoire sur la mission de Siam, par Mgr PALLEGOIX. In-12.

List of foreign institutions in correspondence with the Smithsonian institution. In-8°.

Comptes rendus de l'Académie impériale des sciences. Classe philosophique et historique. 11 et 12e livraison.

Journal of the Asiatic society of Bengal. N° 239. Calcutta, 1854.

Annuaire des établissements français de l'Inde pour 1854, par P. E. Sicé. Pondichéry, 1854.

Mémoire sur les noms propres et les titres musulmans, par M. Garcin de Tassy. (Extrait du Journal asiatique.) Paris, Imprimerie impériale, 1854, in 8°.

Bibliotheca indica. N° 77.

7th annual report of the board of Regents of the Smithsonian institution. Washington, 1853.

Liste alphabétique des Nien-hao, par M. Eugène de Méritens. (Extrait du Journal asiatique.) Paris, 1854, in-8°.

Bulletin de la Société de géographie. Juin, juillet 1854.

Notice nécrologique et littéraire sur J. J. Marcel. In-8°.

Documents inédits sur Abou Yezid Mokhalled ibn Kidad, trad. par M. Cherbonneau. (Extrait du Journal asiatique.) Paris, 1854, in-8°.

Proceedings of the american philosophical Society. July - december 1853, in-8°.

Du paupérisme chez les juifs, de ses causes et des moyens d'y remédier, par Gerson Lévy. 1854, in-8°.

Mémoires d'histoire orientale, etc. par M. C. Defrémery. Paris, 1854, in-8°.

Berichte der König. Sächs. Gesellschaft der Wissenschaften. 1854.

Journal des Savants. Paris, juillet et août 1854, in-4°.

Transactions of the american philosophical Society of Philadelphia. Vol. X. Philadelphia, 1853, in-4°.

Histoire des Berbères, par Ibn-Khaldoun, traduit de l'arabe par M. le baron de Slane. Tome II. Alger, 1854, in-8°.

Le *Mobacher*. Plusieurs numéros.

Catalogue des manuscrits arabes de Si Saïd ben Bachterzi, tâleb de Constantine, rédigé et annoté par M. Cherbonneau, professeur d'arabe.

HISTOIRE.

1. فتوح افريقية «Conquête de l'Afrique», sans nom d'au-

teur; 1 vol. in-4°. Cet ouvrage, dont les exemplaires ne sont pas rares à Constantine, est rédigé dans un style peu élégant et même peu correct. Ce qui en fait la popularité en Afrique, c'est qu'il a pour objet la glorification de l'islamisme. Pour s'en faire une idée, il suffit de lire le chapitre que j'ai traduit dans la *Revue orientale et algérienne* (numéro de janvier 1852), sous le titre de *Prise de Tebessa*.

2. عيون الاثر فى اعيان القرن الاحدى عشر par Echchehâb el-Khafadji; notices sur les docteurs du XIe siècle de l'hégire.

3. تاريخ البلاد الحلبية par le cheikh A'la-eddin; ouvrage cité dans le recueil biographique d'El-Karafi, qui fait suite au *Dibadj* d'Ibn-Ferhoum, sous le titre de *Tauchih eddibadj*.

4. فى اخبار الخلفاء « Histoire des khalifes », sans nom d'auteur.

5. كتاب الملل والنحل par Ibn Hâzem. (Conf. *Catalog. codic. oriental. bibl. acad. Lugduno-Batav.*, auct. R. Dozy, t. II, p. 187.)

6. ريحانة الادب par Ibn Khafadji; recueil de biographies composé au XIe siècle de l'hégire.

7. تاريخ دولة الحفصا « Histoire de la dynastie des Hafsites », par Abou abdallah Mohammed ben Ibrahim Ellouloui Ezzerkechi.

8. *Livre des exemples instructifs et recueil d'origines et de récits concernant l'histoire des Arabes, des peuples étrangers et des Berbères*, par Ibn Khaldoun; 3 vol. seulement, grand in-folio, d'une très-belle écriture.

9. اخبار مكة « Histoire de la Mecque », par Makrizi; 1 vol.

10. طبقات السيوطى vies des grammairiens, classées par siècles et par dizaines d'années; ouvrage de Soyouthi.

11. كتاب الخميس « Le livre du jeudi », ainsi appelé, parce que, dit-on, l'auteur, qui le composa à la Mecque, n'y travaillait que le jeudi. C'est une compilation assez moderne des chroniques musulmanes. Il s'en trouve un autre exemplaire dans la riche collection de Si-Hamouda-ben-

Lefgoun, à Constantine. J'ai vu les deux copies; l'une d'elles portait la date de 1192 (de J. C. 1778).

12. Le premier volume de la *Biographie universelle* d'Ibn Khallicân.

13. كتاب المعارف par Abou Mohammed abdallah ben Moslim ben Koutaïba ابن قتيبة.

LITTÉRATURE.

14. الفرج بعد الشدّة « Le soulagement après la peine », ou, comme l'a dit fort agréablement M. R. Dozy : *Post nubila Phœbus* (conf. *op. supr. laud.* t. I, p. 213). Ce livre, qui a pour auteur Abou Ali Mouhsin ben Ali Ettenoukhi, forme un recueil considérable d'anecdotes puisées à différentes sources. Le cadi Sil-Mekki ben Badis et le tâleb Ben Zeggouta en possèdent chacun un exemplaire.

15. مقامات الحريرى Exemplaire très-correct.

16. *Commentaire des Séances* de Hariri, en 2 vol.

17. *Explication des Moallakât* par des citations et des exemples tirés des meilleurs poëtes de l'Arabie.

18. عبد اللطيف على تحفة الملوك « Le cadeau des rois », par Abd Ellatif.

19. تحفة العروس ونزهة النفوس par Abou abdallah Mohammed ben Ahmed Ettidjâni, qui vivait au commencement du VIIIe siècle de l'hégire. Il a paru en 1849 ou 1850 un fragment de cet ouvrage autographié (voir le *Catalogue* de Hachette). La Bibliothèque de Leyde possède un manuscrit du *Teuhfet el-Arous*.

20. الرسالة السينية *Mémoire* de Hariri *sur tous les mots arabes qui renferment un sin* (cf. le *Catalogue* de M. R. Dozy, déjà cité).

21. *Commentaire de la Maksoura* de Hâzem, par El-Rarnâthi. Cette *Maksoura* est le panégyrique de la dynastie Hafsite.

LOGIQUE.

22. *Traité de logique* du célèbre Kotb eddin, commenté par *es-seiid* El-Djordjâni; 1 vol.

23. *Annotations à la Logique* d'El-Khabici.
24. *Explication du Chamiia* (traité de logique) du docte Ali.
25. *La Logique* d'El-Khabici, avec un commentaire perpétuel.
26. *Scolies* d'El-Youci اليوسى *sur le Moukhtaçar,* ou *Précis de logique* du cheikh Essenouci; 1 vol. (Voir le *Journ. asiat.* février 1854, p. 179.)
27. *Exposé de la dialectique,* sans nom d'auteur.

GRAMMAIRE, LEXICOLOGIE.

28. *Commentaire de l'Alfiia* d'Ibn Malek, par El-Makoudi; vol. incompl.
29. *Scolies sur le Tesrih* ou *Démonstration de la syntaxe* de Sidi Khâled el-Azhari, par le cheikh Yacin يَس ou يَسِين, comme l'écrivent quelques biographes; 1er vol.
30. *Commentaire de l'Alfiia* d'Ibn Malek, par El-Achemouni.
31. Un volume du *Kâmous* ou *Dictionnaire de la langue arabe.*
32. *Traité de lexicologie,* par El-Akbraoui.
33. *Annotations* de Eddomameni *au Teshil* (*Essai sur la Grammaire*) d'Ibn Malek.
34. *Commentaire de la première partie de la Grammaire dite* El-Amali الامالى; 1 vol.
35. *Commentaire de l'Alfiia,* par El-Achemouni, avec les gloses d'El-Askâthi; 1 vol.
36. *Annotations au Commentaire du Châfia* d'Ibn el-Hâdjeb, ouvrage qui traite du système de la conjugaison arabe.
37. *Études* de Bahrak ben Bakhrak *sur le Lamiet el-Afa'al* d'Ibn Malek. Ce livre a acquis une telle popularité dans le monde musulman, qu'on l'appelle vulgairement *Kâmous el-fokara* « le Dictionnaire des pauvres »; 1 vol.
38. *Commentaire* de Soyouthi *sur l'Alfiia* d'Ibn Malek.
39. الارتشاف « Le fond de la coupe », par Abou Hayyân. Cet ouvrage est un *compendium* des connaissances grammaticales.
40. المغنى cours complet de rhétorique, par Ibn Hicham.

Le professeur Si Chadely l'explique aux étudiants indigènes de la *medarsa* de Sidil-Kettani, à Constantine.

41. *Interprétation du Mour'ni* d'Ibn Hicham, par Eddomameni. Né en Égypte, Eddomameni avait séjourné quelque temps dans l'Inde. Il paraît qu'il fit du *Mour'ni* une étude spéciale pendant une partie de sa vie, puisqu'il en a rédigé trois commentaires, sous les titres de: 1° *El-Haouâchi el-Misria;* 2° *El-Haouâchi el-Hindia;* 3° *El-Nesdjed.* Le dernier est un livre dans lequel il a refondu toutes les gloses et les explications qu'il avait données dans ses précédents essais.

42. الفية العراقي *L'Alfiia* d'El-Irâki commentée par le cadi Zakaria. — Le professeur Hadj Ahmed el-Mobarek en possède un exemplaire qui n'a pas moins de quatre cents ans.

43. *Commentaire de l'Alfiia* d'Ibn Ma'athi; 1 vol. — Voici ce qu'on rapporte au sujet de cette grammaire en vers: « Ibn Malek, imitateur d'Ibn Ma'athi, avait écrit en débutant: « الفيتى فايقة الفية ابن معطى Mon *Alfiia* est supérieure à « celle d'Ibn Ma'athi ». Mais sa verve s'éteignit subitement, et il vit en songe l'écrivain dont il faisait la critique. Il lui demanda pardon, et continua son traité, mais sans effacer son coupable hémistiche ». — Essoyouthi, à qui nous devons un livre rédigé sur le même plan, n'a point épargné ses prédécesseurs. Quoi qu'il en soit, on préfère généralement la grammaire rimée d'Ibn Malek, et c'est encore le meilleur guide dans les écoles.

44. Second volume du traité de lexicographie intitulé : *El-Aïn el-kbir.*

45. *El-Mesbah* « La Lampe », traité de grammaire par El-Motarrezi. (Conf. le *Catalogue* de Leyde, t. I, p. 35.)

46. شرح الشواهد « Le Commentaire des citations », ouvrage dans lequel El-A'ïni explique les passages des poëtes qui ont été cités par différents auteurs dans les traités de grammaire et de rhétorique.

47. *Études sur les citations employées par* Echchérif, qui est l'auteur d'un commentaire de la *Djaroumia;* 1 vol.

48. فى الفاظ التعريف « Des Articles », par Ibn el-Menâoui.

49. *Commentaire du Lamiet el-afa'al*, par El-Bedjaï. On a du même auteur une explication de la *Djaroumia*.

RHÉTORIQUE.

50. تلخيص المفتاح « La Quintessence du *Meftah* » (voir le n° 58), traité de rhétorique, par Abderrahman el-Kazouini.

51. المطوّل « Le Développé » ou « le Développement », cours de rhétorique, par El-Kazouini. Il en existe un commentaire rédigé par Teftazâni.

52. *Annotations au Moukhtaçar* de Saad Etteftazâni, par le cheikh El-Hafnaoui. — Le *Moukhtaçar* est l'explication du *Telkhiss el-Meftah*. (Voir le n° 50.)

53. *Remarques sur la métaphore*, مجاز ; 1 vol.

54. *Commentaire du Meftah* (voir le n° 58), par le *seïid* El-Djordjâni ; de la grammaire, des différentes espèces de style, etc.

55. Volume renfermant deux commentaires du *Mouthawwel* (voir le n° 51), l'un rédigé par El-Djordjâni, l'autre par El-Finâri.

56. *Gloses sur le Telkhiss* (voir le n° 50), par Saad Etteftazâni.

57. رسالة الوضع « De la Composition », par le cadi A'dhoud eddin عضد الدين.

58. مفتاح العلوم « La Clef des sciences », par Essekkâki. Le livre se divise en trois parties, qui sont : les *Parties du discours*, la *Syntaxe* et la *Rhétorique*.

59. *Études* du cadi Zakaria *sur le Meftah el-euloum*. (Voir le n° 58.)

60. *Remarques* de Zorkâni الزرقاني *sur la Mokaddima* d'Ibn Hicham ; 1 vol. — Ibn Hicham a écrit sur le *nahou* cinq ouvrages dont voici les titres : 1° *El-Moar'ni* (voir le n° 40), qui est le plus développé ; 2° la *Mokaddima*, qui est le plus abrégé ; 3° *El-Kothor* ; 4° *Choudour eddeheb* ; 5° *Ettaudhih*.

61. الجوهر المكنون « La Perle cachée » ; traité de rhétorique fort estimé dans les écoles de l'Algérie. Le cheikh Abder-

rahman el-Akhdhâri, qui en est l'auteur, vivait au xe siècle de l'hégire, comme l'indique le vers suivant, dans lequel il se plaint amèrement d'être venu au monde à une époque de barbarie et d'ignorance :

لا سيما فى عاشر القرون ذى الجهل والفساد والفتون

Issu de la tribu d'El-Akhdhar el-Halfaoui (subdivision de Batna), il professa à Biskara et dans le Djebel Ayyadh. Ses restes reposent dans une mosquée de l'oasis des Oulad Djellal, non loin de la tombe du prétendu prophète Sidi Khâled. — Il existe un commentaire du *Djauher el-Meknoun* composé par le cheikh Hadj Ahmed el-Mobârek, qui est actuellement professeur de théologie à la *medarsa* de Sîdil-Kettani; l'auteur m'en a lu lui-même plusieurs passages. — On cite encore d'El-Akhdhari le *Selloum* « l'Échelle », qui est un cours de logique, et le *Siradj* « le Flambeau », ou traité d'astronomie.

62. الكافية *Théorie du Nahou*, par Djemal eddin Abou Omar Othman ben Omar ben Abi Bekr ben Younès, plus connu sous le nom de Ben el-Hâdjeb. (Voir le *Catalogue* de Leyde par M. Dozy, t. I, p. 36.)

63. *Commentaire du Kâfia*, par Erredhi الرضى. Plusieurs tâleb de Constantine en possèdent des copies.

64. *Explication du Kâfia*, par Essaïdi; se trouve aussi dans les bibliothèques de Si Hamouda et du cheikh Hadj Ahmed el-Mobarek.

65. *Le Kâfia*, mis à la portée des étudiants par l'auteur lui-même. (Voir le n° 62.)

66. فوايد القلايد فى مختصر الشواهد par El-Aïni, qui mourut en 855 (de J. C. 1451-1452). C'est l'explication des vers cités dans les quatre *Alfiia*, à savoir : l'*Alfiia* d'Ibn Malek; celle d'Ibn Ma'athi; le *Commentaire* d'Ibn Malek, par El-Achemouni; et l'*Alfiia* d'El-Irâki.

67. *Taḥrir echchobah oua taḥrir echchobah* « Manière d'éviter les amphibologies par la netteté du style »; ouvrage de Mohammed ben abdallah ben Saïd ben Ali ben Ahmed Esselmâni, généralement connu sous le nom d'Ibn el-

Khatib bou abdallah, et surnommé par ses contemporains *Liçân eddin* « la Langue de la religion » ou « la Langue sacrée », à cause de sa merveilleuse éloquence. Ibn el-Khatib naquit à Cordoue, suivant les uns, et à Loja, suivant Ibn Khaldoun, en 713 (de J. C. 1313).

MÉTRIQUE.

68. الخزرجية *Traité de métrique*, par El-Khazradji. Cet ouvrage a été commenté par plusieurs docteurs.

JURISPRUDENCE.

69. فى الفاظ اصطلاح الفقه « De la Technologie judiciaire », sans nom d'auteur.

70. فتح القدير par Ibn Noudjeïm, docteur Hanéfite; 1er volume seulement. C'est le commentaire du *Hidaia*.

71. تاج التراجم فى طبقات الحنفية « La Couronne des interprètes (de la loi) » ou « Biographie universelle des docteurs Hanéfites », par le cheikh Kâcem Kotloubga ou Kotloubaga.

72. *Commentaire du* ملتقى الابحر « Confluent des mers », par le cheikh Tharakdji Zâd'a, docteur Hanéfite.

73. البحر « La Mer »; code hanéfite en 4 vol. par Ibn Noudjeïm, l'Égyptien. C'est le développement du *Kenz*.

74. الكنز « Le Trésor caché », par Naçâfi; code hanéfite dont il a paru plusieurs commentaires. Les plus connus sont ceux d'El-Aïni, d'El-Hamaoui, d'Ibn Noudjeïm (voir le n° 73), et de Tchelebi, qui a intitulé le sien *Ettedjrid*.

75. الدرر المنثورة « Les Perles éparpillées », par Molla Khosrou; code renfermant la juridiction et le culte hanéfites.

76. *Règlement sur les biens habous*, par Ibn Noudjeïm Zeïn eddin.

77. الفقه الاكبر « Le Code principal », par Abou Hanifa; les commentaires de ce livre sont très-nombreux.

78. الاثر par Mohammed ben el-Haçan, ami de l'imam Abou Hanifa; livre de jurisprudence.

79. الاشباه والنظاير *Études sur le code hanéfite*, par Ibn Noudjeïm Zeïn eddin.

80. المنفرجة petit poëme d'Abou'l-Fadl Youcef ben Mohammed, qui naquit à Taûzer et reçut le surnom d'Ibn Ennahoui. La *Monfaridja* traite des consolations que Dieu accorde à l'homme. Il en existe deux commentaires à Constantine, l'un du cheikh el-islam Abou Yahia Zakaria el-Ançâri, le Chaféite, l'autre de Sidi Ahmed ben Abi Zéid el-Bedjai.

81. *Le Code des successions*, par Ibn Benna.

82. شرعة الاسلام par le cheikh Yakoub.

83. التلمسانية « La Tlemcénienne »; livre sur les successions.

RELIGION.

84. *Études* de Zerrouk *sur les Hikam* d'Ibn Athaallah; soufisme.

85. مراق الفلاح لنور الايضاح « L'Échelle des bonnes œuvres », par Echcherambelali.

86. *Delil el-khairat* « le Guide des bonnes œuvres », par El-Djezouli. A proprement parler, ce livre n'est qu'une série de litanies en l'honneur du Prophète, avec deux images enluminées et représentant d'un côté la chaire, de l'autre, le tombeau de Mahomet.

87. *Développement du Delil el-khairat*, par El-Fâci.

88. شجرة اليقين « L'Arbre de la certitude », sur le dogme islamique.

89. الكناش recueil de questions relatives à l'ordre religieux du marabout Sidi Ettidjâni, grand-père du cheikh d'Aïn Madhi, qui mourut en 1853.

90. *Commentaire du Neciha* « l'Avertissement » de Zerroûk, par le docteur Tlemcénien Ben Zakaria; 2 vol.

91. الميزان « La Balance », par Echchaarâni. En comparant les doctrines des quatre imams, l'auteur essaye de les ramener à une seule et même opinion. Le tâleb Ben Zeggouta en possède une magnifique copie, qui est ornée de vignettes enluminées.

92. المدخل *Discours sur la Sounna*, par Ibn el-Hadj; 2 vol.

93. *Commentaire* de Sidi Abdesselâm *sur le Djauharet* « le Joyau » de El-Lakkâni; dogme de l'unitéisme.

94. *Commentaire du Hikam* (voir le n° 84) d'Ibn Athaallah, l'Alexandrien, par Ibn Abbâd.

95. *Le Sahih* de Moslem annoté; traditions mohammediennes.

96. *Mémoire sur les noms et les attributs de Dieu.*

97. العقايد النسفية «Les Articles de foi», par Naçâfi; ouvrage qui traite du dogme de l'unitéisme.

98. *Commentaire des Articles de foi* du cheikh Naçâfi (voir le n° 97), par Saad eddin Etteftazani.

99. *Commentaire* du même ouvrage, par El-Bedjâï.

100. *Institutes de l'ordre religieux des Chadéliens* الشاذليين.

101. *De l'Efficacité des noms de la Divinité*, par El-Korthôbi.

102. البحر الوقوف فى الاوفاق والحروف «De l'Art de composer des talismans, des amulettes, etc. au moyen de l'écriture cabalistique.

103. *Commentaire des Hikâm* d'Ibn Athaallah, par El-Menaoui. (Voir les n°s 84 et 94.)

104. *Cérémonies du pèlerinage*, par Abou'l-Hassan Ali ben Soltân el-Kâri, docteur hanéfite, qui jouissait d'une grande réputation

105. عيون المذاهب «Sources des différentes sectes», par l'imam Mohammed ben Ahmed Essendjâri, plus connu sous le nom de Kouwâm eddin.

106. *Commentaire* du livre d'El-Menar, intitulé: *Principes de la religion mahométane*, par Mahmoud ben Ahmed el-'Aini.

107. مشارق الانوار النبوية فى صحاح الاخبار المصطفوية «Recueil anecdotique des faits et gestes du Prophète», par l'imam El-Hassan ben Mohammed ben el-Hassan ben Sodr Essagrâni.

108. *Commentaire* de Bokhâri; traditions mohammediennes.

109. العقيدة الكبرى *El-Âkida el-koubra* «L'Article de foi volumineux» (*koubra* se rapporte aux dimensions de l'ouvrage), par Essenouci. (Voir le *Journ. asiat.* février 1854, p. 177). Ce fut le premier essai de ce docteur dans la science de l'unitéisme. Il en existe un commentaire rédigé par Ali ben Khalf ben Djebryl, qui était un Égyptien de l'ordre des Chadéliens.

110. *El-Akida el-ousta* « L'Article de foi de moyenne grandeur », accompagné d'une glose.

111. *El-Âkida essogra* « Le petit Article de foi ». — Ahmed Baba, le Tombouctien, affirme que ce livre est le chef-d'œuvre de Senouci. L'auteur lui-même prétend qu'il peut dispenser de la lecture de tous les traités écrits sur la matière. Un marabout, dont l'histoire ne donne pas le nom, disait qu'ayant été transporté en rêve dans le paradis, il y avait vu Abraham, le bien-aimé de Dieu, enseignant l'*Âkida* de Senouci aux enfants de ce séjour des bienheureux, et la leur faisant copier sur des planchettes. C'est encore l'ouvrage qui sert de base à l'enseignement de la théologie dans la *medarsa* de Sidi il-Kettani, à Constantine. (Voir le *Journ. asiat.* février, 1854, p. 178.)

112. *Commentaire de l'Âkida essogra,* par Erredâmeci الغدامسي.

113. *Commentaire* du même ouvrage, par Sidi Yahia Echchâoui, docteur d'Alger.

HISTOIRE NATURELLE.

114. حياة الحيوان الكبرى للدميرى « Description des animaux », par l'imam Eddamiri; 2 vol. grand in-4°. — Les matières y sont disposées par ordre alphabétique.

MATHÉMATIQUES; ASTRONOMIE.

115. *Dissertation sur l'astrolabe.*

116 *Théorie du quart de cercle.*

117. *Traité d'arithmétique*, par Kalaçâdi. — M. Reinaud, de l'Institut, en possède un exemplaire copié à Constantine.

118. *Essai sur les propriétés de chaque mois de l'année*, par Ben Firichta.

119. *Manuel d'architecture*, par Ibn el-Benna.

120. *Redjez* d'Abou Mokra, sur la connaissance du firmament.

121. *Traité de géométrie*, avec figures.

ANALECTES SUR L'HISTOIRE ET LA LITTÉRATURE DES ARABES D'ESPAGNE PAR AL-MAKKARI.

Du temps d'Al-Makkari, c'est-à-dire dans la première moitié du XVIIe siècle de notre ère, il existait en Orient un grand nombre de manuscrits qui semblent maintenant perdus pour la science. Al-Makkari les avait consultés dans le but d'écrire la vie d'Ibn al-Khatib, homme d'État et littérateur célèbre, qui florissait à Grenade au XIVe siècle; et le travail de cet auteur se recommande principalement par une vaste introduction qui présente un tableau complet de la littérature des Arabes pendant les huit siècles de leur domination en Espagne. Une traduction abrégée de l'ouvrage d'Al-Makkari a déjà été publiée en anglais par M. de Gayangos; mais elle est insuffisante pour ceux qui s'intéressent à la littérature arabe, et la rareté des manuscrits d'Al-Makkari en Europe rendait depuis longtemps nécessaire la publication du texte, dont il n'existe que trois exemplaires complets sur le continent, deux autres complets et quelques volumes dépareillés en Angleterre, ce qui ne permet guère aux orientalistes de pouvoir les consulter. Pour cette publication, il a fallu collationner les divers manuscrits de l'auteur arabe avec les ouvrages qu'il avait mis lui-même à contribution, et dont les manuscrits se trouvent enfouis dans les bibliothèques de Paris, Londres, Oxford, Leyde, Gotha, Copenhague, Saint-Pétersbourg, etc. Quatre savants, aidés du concours de M. Brill, libraire à Leyde, ont entrepris ce travail, qui dépasserait les forces d'un seul homme. MM. Dozy, à Leyde; Dugat, à Paris; Krehl, à Dresde; et Wright, à Oxford, se sont chargés de compulser à cet effet différentes bibliothèques et d'épurer le texte arabe des *Analectes*, qui sera accompagné d'une introduction, de notes critiques et d'un index, formant en tout deux volumes in-4°, d'environ 700 pages chacun, imprimés à Leyde. Cette remarquable publication ne peut manquer d'obtenir l'approbation et les encouragements des orientalistes.

JOURNAL ASIATIQUE.

DÉCEMBRE 1854.

RECHERCHES

SUR

LES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES ET MUNICIPALES DE LA CHINE.

TROISIÈME MÉMOIRE.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA VILLE DE PÉKING.

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION MÉTROPOLITAINE.

Péking ou la capitale de la Chine 北京城 se divise en deux parties distinctes : l'une est la *ville intérieure* « Neï-tching » 內城, que l'on nomme la *ville Tartare*, parce qu'elle a été fondée par les Mongols ; l'autre est la *ville extérieure* « Waï-tching » 外城 ou la ville chinoise.

On sait que la première (Neï-tching) contient une autre ville ; celle-ci est la *ville impériale* « Hoang-tching » 皇城, au sein de laquelle se trouve encore une troisième ville, appelée la *ville rouge interdite* « Tseu-kin-tching » 紫禁城. La *ville rouge*

interdite est le palais impérial. Chacune de ces trois villes a son enceinte particulière.

Les faubourgs de Péking 城外 sont au nombre de douze; les portes, au nombre de seize. Neuf de ces portes appartiennent à la ville impériale, Hoang-tching; les sept autres, à la ville chinoise.

Mais comme on partage les provinces de la Chine en départements 府 *foù*, les départements en arrondissements 州 *tcheou* et les arrondissements en districts 縣 *hièn*, Péking, dans le langage administratif, dans tous les actes de l'autorité civile, porte le nom du département dont il est le chef-lieu, c'est-à-dire Chun-thien-foù 順天府. Chun-thien est le premier département du Tchi-li ou du Pe-tchi-li. La capitale renferme intérieurement deux districts 順天府所屬京縣二[1] : le district oriental 大興縣 ou le district de *Ta-hing*, et le district occidental 宛平縣 ou le district de *Wan-p'ing*. Quant à la grande banlieue de Péking, elle comprend cinq arrondissements et dix-sept districts 近京州五縣十七[2].

De même que l'administration du département de la Seine et de la ville de Paris est une adminis-

[1] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 1 r°.

[2] C'est-à-dire, tout le département de Chun-thien (Chun-thien-foù). (*Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 1 r°).

tration spéciale, Péking ou la capitale de l'empire forme une grande circonscription, judiciaire et administrative, qui a son régime particulier. Le cinquante-neuvième chapitre du *Taï-thsing-hoeï-tien*, combiné avec un certain nombre d'articles du *Taï-thsing-liu-li*, fixe l'organisation intérieure des services publics dans la capitale, les attributions des magistrats, les rapports des agents. On commence à connaître l'administration générale et l'administration provinciale; quant au régime des districts et des communes, j'en ai indiqué la nature et les principes, tout en renfermant mon sujet dans des bornes étroites. Examinons maintenant les caractères de l'administration métropolitaine.

Elle remonte, sous sa forme actuelle, à l'avénement des empereurs tartares. On a vu, dans mon premier mémoire, que Chun-tchi, en conservant le régime municipal des Ming, avait, à l'exemple des Soung, *institué dans chaque commune un double centre d'administration*, et, pour ainsi dire, *deux municipalités;* que dans les hameaux, les villages et les bourgs, *il avait substitué deux hommes à un seul;* enfin qu'à côté du Li-tchang, *il avait établi* ou rétabli, si l'on veut, *un Pao-tching*. Mais déjà Chun-tchi, que l'on peut regarder avec M. Abel-Rémusat comme le fondateur de la dynastie Tartare[1], pour affermir son

[1] Les autres princes de la même famille, auxquels on a donné après coup le titre d'empereur, n'ont réellement exercé aucune autorité en Chine. (Abel-Rémusat, *Nouveaux mélanges asiatiques ou Recueil de morceaux de critique et de mémoires*, t. II, p. 22).

pouvoir, avait changé, réformé l'administration centrale. Une judicieuse prévoyance, qui ne l'abandonna jamais, lui inspira le dessein d'opérer dans l'administration métropolitaine une modification analogue; il partagea donc les attributions du *Foù-yin* ou du Gouverneur de la capitale, institua un double centre d'administration et nomma deux gouverneurs, un gouverneur civil (qui est toujours un Chinois) et un gouverneur militaire (qui est toujours un Tartare). A cette époque surtout, la charge du Foù-yin était une grande situation; Chun-tchi laissa le premier magistrat de la capitale jouir paisiblement de ses droits et de ses beaux priviléges : il n'y toucha pas; mais en confiant la police ou le maintien du bon ordre à l'autorité militaire, c'est-à-dire, au gouverneur tartare, il mit le sceau à sa politique. A Péking comme ailleurs, la police (règle universelle et qui ne souffre pas d'exception) est exercée par les Tartares. Le *Siun-kien* ou le Commissaire du district, dont j'ai parlé dans mon premier mémoire, est toujours un Tartare.

Tel fut le régime imposé à la capitale par Chun-tchi. Il en résulta, dans l'administration métropolitaine, un système plein d'anomalies, très-compliqué, un système, qui, comme j'ai eu l'occasion de le dire en commençant, méritait d'être étudié par un travail fait exprès. Mais, avant d'indiquer les attributions générales des fonctionnaires, montrons d'abord les différences qui subsistent entre l'administration civile et l'administration militaire.

Autres sont les divisions topographiques de la capitale, autres les divisions administratives.

Sous le rapport de l'administration civile et judiciaire, le Tou-tcha-youen 都察院 ou la *Cour des censeurs* a divisé la capitale en cinq quartiers et en dix sections 有京師五城十坊之境[1].

Les cinq quartiers, qu'on nomme les cinq villes 五城, sont:

1° Le quartier du centre 中城;

2° Le quartier de l'est 東城;

3° Le quartier du sud 南城;

4° Le quartier de l'ouest 西城;

5° Le quartier du nord 北城.

Chaque quartier est subdivisé en deux sections 二坊.

Les cinq quartiers ou les dix sections, en d'autres termes, les deux districts intérieurs de la ville de Péking, se trouvent placés, comme les dix-sept districts extérieurs, sous l'autorité administrative et judiciaire du *Foù-yin* ou du Maire.

Le Maire de Péking 順天府府尹 *Chun-thien-foù-foù-yin* est le gouverneur civil de la capitale 掌治京師; mandarin du troisième rang (1re classe), il porte une améthyste, comme les premiers

[1] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. XIV, fol. 1 v°.

Présidents de la haute cour de justice (*Ta-li-sse*), comme les Juges criminels de chaque province (*Ngan-tchà-sse*). Cette charge honorable, autrefois la première du gouvernement, a toujours existé, au moins depuis la dynastie des Tcheou. Sous les Han, on appelait le Gouverneur de la capitale 京兆尹 *King-tchao-yin;* sous les Weï et les Tçin, 京兆太守 *King-tchao-taï-cheou;* sous les Thang, 牧 *Mŏu* (le Pasteur); c'était un prince de la famille impériale; sous les Youen, 都總管 *Tou-tsoung-kouan*; sous les Ming et les Thsing, 府尹 *Foù-yin*[1].

La séparation des pouvoirs, quoi qu'on en dise, n'est pas le principe sur lequel repose l'ordre politique des Chinois. En examinant les attributions générales, que je vais énumérer tout à l'heure, on trouvera que le *Foù-yin* ou le Maire de Péking réunit cinq qualités; il est:

Membre du conseil des ministres;

Administrateur spécial du territoire de Péking, où est la cour;

Juge;

Ministre du culte;

Grand maître des cérémonies;

Officier de l'état civil.

Aujourd'hui, le *Foù-yin* ou le Maire a un ADJOINT; cet Adjoint, qu'on nomme 順天府府丞

[1] Voyez Morrison, *Chinese and english Dictionary*, part. I, au mot 官.

Chun-thien-foù-foù-tching, est nommé par l'empereur. Fonctionnaire de la hiérarchie administrative, mandarin de la quatrième classe, il remplace le Maire, toutes les fois que celui-ci est absent, malade ou empêché. Il a, en outre, comme on le verra, des fonctions tout à fait spéciales.

L'Hôtel de ville de Péking, qu'on nomme simplement La ville 順天府 [1], est le siége de l'administration civile et la résidence du *Foù-yin* ou du Maire. Avantageusement et agréablement situé [2], cet édifice, qui aurait besoin d'une restauration, m'a dit Wang, n'est pas précisément le plus beau monument de la capitale. Les magistrats, dont je vais tout à l'heure énumérer les titres, les attributions et les rapports, y exercent leurs fonctions, sous l'autorité du Maire. Il n'y a ni commission administrative, ni conseil de préfecture. Les traitements des officiers subalternes et des employés, les frais de bureau et d'écriture, pour le service de la mairie, sont à la charge de l'État.

On ne trouve pas à Péking l'esprit municipal et fédératif que l'on remarque dans les provinces; on y chercherait en vain des Pao-tching, des Li-tchang, des Kiă-tchang et des assemblées communales. Je conviendrai, si l'on veut, que les villes du premier ordre, du deuxième et du troisième n'ont jamais joui du droit de s'administrer elles-mêmes; mais enfin

[1] C'est exactement comme à Paris.

[2] Voyez le plan de Péking, sect. 137, dans l'*Univers pittoresque*, (*Chine moderne*, Ire partie, par M. G. Pauthier).

l'institution municipale, dont les principaux caractères à la Chine sont l'affranchissement du pouvoir central, la gratuité des fonctions et l'élection populaire, l'institution municipale, en aucun temps, n'a prévalu dans la métropole contre la coutume et les vieux préjugés. Le Maire est avant tout l'agent de l'administration. Délégué du pouvoir central, il exécute et fait exécuter des règlements qu'il n'a pas faits. Si, comme administrateur et comme juge, il paraît indépendant du Tsoung-tou ou du gouverneur du Tchi-li 能不詳直隸總督, il n'en relève pas moins du *Ministère du personnel* et du *Ministère de la justice*. D'un autre côté, il s'en faut de beaucoup que le Maire de Péking exerce gratuitement ses fonctions; il reçoit, au contraire, un traitement que tous les magistrats lui envient; il a huit porteurs de chaise; dans les meubles, comme dans le costume, il est magnifique. Quant au système électif, on n'en trouve aucune trace dans la capitale. Le Maire, l'Adjoint au maire, les fonctionnaires de l'hôtel de ville sont choisis et nommés directement par l'empereur, d'après des règles fixes. Les fonctionnaires de l'hôtel de ville, d'autres encore, peuvent être appelés par le Maire à délibérer avec lui sur les intérêts du département et de la ville; mais de telles assemblées, est-il besoin de le remarquer, n'ont aucun caractère municipal, aucune liberté, aucune indépendance.

Le Maire de Chun-thien-foù (Péking) est, je crois, Tcho-ping-tien, originaire du district de Hoa-yin,

province du Sse-tchouen. Il était en 1843 secrétaire du président du Li-pou.

Sous le rapport de l'administration militaire, il y a autant de quartiers dans la capitale, qu'il y a de bannières différentes dans l'armée, c'est-à-dire *huit*.

Les huit bannières 八旗 *Pă-khi*, sont :

1° La bannière jaune ;
2° La bannière jaune à bordures ;
3° La bannière blanche ;
4° La bannière blanche à bordures ;
5° La bannière rouge ;
6° La bannière rouge à bordures ;
7° La bannière bleue ;
8° La bannière bleue à bordures.

La *bannière jaune*, d'après M. Pauthier, occupe un quartier situé entre la porte *Te-ching-men* et la porte *Feou-tching-men* dans la *ville intérieure ;* la *bannière jaune à bordures* occupe le quartier oriental de la *ville extérieure ;* la *bannière blanche*, le quartier oriental de la *ville intérieure,* entre le mur d'enceinte et la porte *Tchao-yang-men ;* la *bannière blanche à bordures*, le quartier occidental de la *ville intérieure ;* la *bannière rouge*, le quartier sud-est de la *ville intérieure ;* la *bannière rouge à bordures*, le quartier sud-ouest ; la *bannière bleue*, le quartier central de la partie ouest de la *ville extérieure ;* la *bannière bleue à bordures*, le quartier situé près de la porte *Siouan-wou-men*[1].

[1] *Chine moderne*, Ire partie, par M. G. Pauthier, p. 10.

Les huit quartiers militaires dépendent du Gouverneur de Péking, que l'on nomme *Kieou-men-thi-tou* 九門提督 « le Commandant des neuf portes ». C'est lui qui répartit dans l'intérieur de la capitale les troupes des huit bannières 分八旗地面於城內. En examinant les attributions générales de ce grand mandarin, on trouve qu'il réunit trois qualités :

Il est le protecteur du palais impérial ;

Il est le directeur général de la police métropolitaine ;

Il est officier de l'état civil.

La police de la capitale est confiée à l'autorité du Gouverneur militaire, et, chose remarquable, *le Maire de Péking ne remplit aucune fonction dans l'intérêt de l'ordre.* Cette police est exercée sous l'autorité du Gouverneur (*Kieou-men-thi-tou*) :

1° Par les commissaires. On les nomme, dans le dialecte de Péking *Ti-mien-tchen-ye* 地面瞻爺 ou les Inspecteurs de la ville. Il y a dans chaque quartier plusieurs bureaux, qu'on appelle Kouan-thing 管廳 et qui sont établis, aux frais de l'État, par le Gouverneur militaire 九門提督設立管廳 ; il y a dans chaque bureau (Kouan-thing) deux commissaires tartares 俱係旗人. Ces commissaires interrogent les prévenus qu'on leur amène ; ils jugent militairement, répriment les

contraventions; mais ils n'ont pas le droit d'appliquer une peine infamante.

2° Par les agents des commissaires. On les nomme, dans le dialecte de Péking, *Pou-kiă* 步甲 (Policemen). Institués par les commissaires, les Pou-kiă ou les Agents de police, qui sont au nombre de deux ou trois cents 有二百人。有三百人 dans chaque circonscription, recherchent les contraventions, exercent dans les rues comme sur les places publiques une surveillance continue.

Les missionnaires et les voyageurs ont été frappés de l'excellente organisation de la police de Péking, que l'on peut véritablement comparer à la police de Londres. « Ce que l'on remarque dans l'organisation de la police à Londres, écrivait, il n'y a pas longtemps un de nos ministres (M. Billault), dans un *Rapport à l'empereur,* et ce qui constitue en effet le principe fondamental de son action, c'est la présence partout, jour et nuit, à toute heure, de nombreux agents, dont chacun, chargé de la surveillance exclusive d'un espace très-circonscrit, le parcourt constamment, en connaît à fond la population et les habitudes, se trouve toujours là, prêt à donner son appui à quiconque le réclame et, par ses allées et venues continuelles, ne laisse aux malfaiteurs le loisir ni de consommer ni même de préparer sur place leurs coupables projets [1] ». Tout ce que dit ici M. le ministre de l'intérieur, en parlant de la police de Londres,

[1] Voyez *le Moniteur* du 27 septembre 1854.

s'applique parfaitement à la police de Péking. Dans la capitale de la Chine, comme à Londres, l'intervention du Pou-kiă ou du Police-man est très-populaire et très-respectée.

La Préfecture de police 提督衙門 *Thi-tou-ya-men* [1], qui a dans son voisinage le *Kou-leou* 鼓樓 ou le Pavillon du tambour [2], est le centre de tous les rapports. On y trouve, comme à l'hôtel de ville, des officiers subalternes, dont le nombre ne laisse pas que d'être considérable. Ces agents sont les intermédiaires par lesquels les ordres du gouverneur peuvent se communiquer dans toute la ville.

J'arrive maintenant aux attributions des premiers magistrats de la métropole et aux fonctions des agents; elles sont l'objet principal de ce mémoire, dans lequel j'ai résumé, coordonné avec un soin extrême tout ce que j'ai appris de Wang, tout ce que j'ai trouvé dans les codes. Le lecteur saura distinguer, sans que je les indique, les fonctions relatives à l'administration générale et les fonctions propres à l'administration métropolitaine.

[1] Voyez le plan de Péking, sect. 139, dans l'*Univers pittoresque*. (*Chine moderne*, Ire partie, par M. Pauthier.)

[2] On y bat les cinq veilles de la nuit.

ADMINISTRATION CIVILE.

FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES DU FOÙ-YIN OU DU MAIRE DE PÉKING.

Le *Foù-yin* ou le Maire est le premier magistrat, le chef, le gouverneur civil de la capitale.

Il est dans le département de Chun-thien (qui comprend, comme on l'a vu, dix-neuf districts) le dépositaire unique de l'autorité administrative et judiciaire 皆轄以府尹[1].

Comme administrateur spécial du territoire de Péking, où est la cour, il partage ses fonctions, tantôt avec les officiers du Tsoung-jin-fou ou de l'Intendance de la maison impériale[2], tantôt avec les magistrats du Hing-pou ou du Ministère de la justice 或會同宗人府。或會同刑部。相為辦理[3].

Membre du cabinet 內閣, il assiste aux séances du conseil[4].

[1] Voyez le *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX. fol. 1 r°.

[2] C'est le ministère spécial de la maison de l'empereur, ministère dont les attributions paraissent assez nombreuses. (Voyez la *Chine moderne*, par M. G. Pauthier, Ire partie, p. 140.)

[3] Note de Wang-ki-ye.

[4] Il s'agit ici du conseil des ministres ou du cabinet (*Neï-kŏ*), qu'il ne faut pas confondre avec le conseil privé (*Kian-ki-tchòu*). Le premier ne se compose ordinairement que de quinze membres, neuf Tartares et six Chinois; le second est composé de tous les mi-

Il est, après le souverain pontife (l'empereur), le principal ministre du culte officiel ou de la religion de l'État.

Il exerce la grande sacrificature.

Il surveille l'exécution des lois[1] et des règlements qui concernent les cérémonies religieuses.

Il indique le jour et l'heure où une céremonie doit avoir lieu 祭祀日期[2].

Il y convoque les premiers corps de l'État, c'est-à-dire les corps chargés des intérêts généraux de l'empire ou les *tribunaux*, comme s'exprimaient les missionnaires 先告而諸衙門會知[3]; il désigne les places que les divers fonctionnaires doivent occuper.

Il prescrit les abstinences, conformément aux décisions du *Taï-tchang-sse* ou de la Cour des sacrifices[4].

Il a l'inspection des victimes, des pierres précieuses, des étoffes de soie, des grains et généralement de tous les articles qui servent dans les grandes

nistres d'État, des présidents et des vice-présidents des divers ministères; ceux qui résident dans la capitale sont au nombre de trente-deux, seize Mantchous et seize Chinois.

[1] Ces lois, dans le *Taï-thsing-liu-li*, ne sont qu'au nombre de vingt-six; on se conforme aux dispositions du *Taï-thsing-hoeï-tien*.

[2] Si le maire de Péking ne désignait point par avance le jour où doit se faire une cérémonie religieuse, en avertissant les membres des tribunaux ou des conseils publics qui sont requis officiellement d'y assister, il subirait la peine infligée en pareil cas aux vice-rois des provinces. (Voyez l'art. 157 du *Taï-thsing-liu-li*.)

[3] Voyez le *Taï-thsing-liu-li*, art. 157.

[4] *Ibid. loc. cit.*.

cérémonies religieuses 大祀牲牢玉帛黍稷之屬[1].

Quand l'empereur sacrifie sur les THÀN ou dans les MIAO, c'est le Maire de Péking (*Foù-yin*) qui fait les invocations et récite les prières 祈禱[2], invocations et prières dont les formules vaudraient assurément la peine d'être recherchées, puis traduites avec une conscieneieuse exactitude.

Au printemps et à l'automne, il offre personnellement un grand sacrifice à Confucius dans le temple qu'on nomme *Wen-miao*[3].

S'il y a une éclipse de soleil 日食 ou une éclipse de lune 月食, il offre un sacrifice de propitiation sur l'autel du *dragon noir* 黑龍壇[4].

Il sacrifie dans les temples de Kouan-yu et de Wen Thien-siang[5].

Il dirige les préparatifs des fêtes et des cérémonies, particulièrement de la FÊTE DU PRINTEMPS et de la CÉRÉMONIE DU LABOURAGE ; il fait observer les règlements minutieux du *Taï-thsing-hoeï-tièn*.

Il veille à ce que le buffle d'argile (le buffle que l'on doit promener le jour de la fête) ait très-exactement quatre pieds chinois (*t'chi*) de hauteur, pour figurer les quatre saisons 牛身高四尺象

[1] *Taï-thsing-liu-li, loc. cit.*
[2] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 1 v°.
[3] *Ibid. loc. cit.*
[4] *Ibid. loc. cit.*
[5] *Ibid. loc. cit.*

四時 et huit pieds de longueur, pour figurer les huit divisions de l'année, qu'on appelle *tsie* 長八尺象八節[1].

Il reconnaît, avec une attention scrupuleuse, et conformément aux prescriptions du *Taï-thsing-hoeï-tien*, si la queue du buffle est véritablement longue de douze pouces chinois (un *t'chi* et deux *tsun*[2]), pour figurer les douze mois de l'année 尾長一尺二寸象十二月[3];

Il reconnaît si le mannequin d'osier[4] qui sert à représenter *l'esprit des épis* a trois *t'chi*, six *tsun* et cinq *fen* ou trois cent soixante-cinq *fen*, pour figurer les trois cent soixante-cinq jours de l'année 芒神長三尺六寸五分象三百六十五日[5]; si le fouet que l'on doit mettre dans la main de cet esprit[6] est véritablement long

[1] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 2 v°.

[2] Les mesures de longueur sont soumises au système décimal. Ainsi le *tsun* est la dixième partie du *tch'i*.

[3] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 2 v°. On se sert de racines du mûrier pour faire ces queues.

[4] On voit par le budget des dépenses, lesquelles sont classées sous douze titres ou chapitres spéciaux, qu'il n'est alloué au maire de Péking qu'une somme de 30 francs environ (4 liang) pour le buffle d'argile et le mannequin d'osier, tandis qu'on alloue au maire de Moukden une somme de 112 francs 50 cent. (15 liang) pour la confection de ces objets. (Voyez les *Documents statistiques officiels sur l'empire de la Chine*, par M. G. Pauthier, budget des dépenses, chap. II.)

[5] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 2 v°.

[6] C'est-à-dire du mannequin, que l'on fait mouvoir comme on

de vingt-quatre pouces (deux *t'chi* et quatre *tsun*) pour figurer l'année astronomique ou les vingt-quatre demi-mois, nommés *Khi* 鞭長二尺四寸象二十四氣[1].

Avant la cérémonie, il ordonne qu'on élève dans les rues et d'espace en espace des arcs de triomphe 牌樓.

Le jour de la fête, il sort de l'hôtel de ville pour aller dans le faubourg oriental *à la rencontre du printemps* 迎春於東郊; sa tête est couronnée de fleurs; son cortége est magnifique.

Du faubourg oriental, il revient dans le palais de l'empereur; puis, assisté des soixante et douze principaux fonctionnaires de la ville, des présidents et des vice-présidents du LI-POU ou du Ministère des rites, des membres du KHIN-THIEN-KIEN 欽天監 ou de l'Observatoire impérial[2], il *reçoit le printemps* dans la

veut. Les missionnaires assurent que l'esprit des épis (*spiritus aristarum*), qu'ils nomment, je ne sais pourquoi, l'*esprit du travail et de la diligence*, est représenté par un enfant. Cet enfant, qui frappe sans cesse avec une verge (avec un fouet) le buffle d'argile, comme pour le faire avancer, a un pied chaussé et l'autre nu; il est suivi d'un assez grand nombre de laboureurs, armés de leurs faucilles.

[1] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 2 v°.

[2] On lit encore dans le *Taï-thsing-hoeï-tien*, que le bureau de l'Observatoire impérial (*Khin-thien-kien*) est composé de deux présidents, l'un Mantchou et l'autre Chinois, et de deux vice-présidents européens, l'un de gauche et l'autre de droite. Ainsi les missionnaires de l'observatoire impérial *étaient requis officiellement d'assister à cette fête*.

partie du palais qu'on nomme *Ta-neï* 進春於大內[1].

Il prononce le discours d'usage et fait l'éloge de l'agriculture.

Dans la grande cérémonie du labourage, le Maire de Péking ordonne tous les préparatifs et maintient l'exécution des règlements.

Revêtu de ses ornements 蟒袍, il marche à la tête du cortége[2].

Lorsque l'empereur laboure lui-même, c'est le Maire qui lui présente le fouet 皇帝親耕。尹進鞭[3]; deux vieillards conduisent le bœuf 耆老二人牽牛[4], et deux laboureurs soutiennent les manches de la charrue 農夫二人扶犂[5].

Lorsque l'empereur quitte le manche de la charrue, le Maire de Péking, avec sa suite, avec les vieillards et les laboureurs, achève de labourer le champ 皇上不親耕。則尹率屬及耆老農夫耕而終畝[6].

Dans les festins publics qu'on nomme *hiang-yin*[7],

[1] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 3 v°.
[2] *Ibid. loc. cit.*
[3] *Ibid.* chap. LIX, fol. 4 v°.
[4] *Ibid.* chap. LIX, fol. 3 v°.
[5] *Ibid. loc. cit.*
[6] *Ibid.* chap. LIX, fol. 4 r°.
[7] J'ai parlé de ces festins dans mon deuxième mémoire.

le Maire de Péking est l'hôte qui reçoit (*hospes excipiens*) 凡鄉飲則爲之主[1]. Il choisit parmi les gradués un vieillard, d'une vertu éprouvée, pour représenter l'hôte principal qui est reçu (*hospes exceptus*) 擇紳士之年高德劭者一人爲大賓[2]; un second pour représenter l'hôte assistant 其次一人爲介賓[3].

Comme *Tchi-foù* (Gouverneur du département), il est chargé des fonctions spéciales qui lui sont attribuées par la loi.

Délégué du pouvoir administratif, il exécute les règlements promulgués par les ministères et les cours suprêmes.

Délégué du pouvoir judiciaire, il examine toutes les procédures, tous les jugements des tribunaux inférieurs 詳查案卷[4]. Il est tenu d'écouter les plaintes, d'accueillir les justifications. Quand une sentence prononce la peine capitale, l'instruction du procès est renouvelée à Péking par une cour d'assises. Cette cour est composée : 1° des principaux fonctionnaires du Hing-pou 刑部 ou du Ministère de la justice; 2° des principaux fonctionnaires du

[1] *Taï-thsing-hoei-tien*, chap. LIX, fol. 4 r°.

[2] *Ibid. loc. cit.*

[3] *Ibid. loc. cit.* Le budget des dépenses alloue chaque année au maire de Péking une somme assez considérable pour les festins publics qu'on nomme *hiang-yin*.

[4] Note de Wang-ki-ye.

Tou-tcha-youen 都察院 ou du Tribunal des censeurs; 3° et des principaux fonctionnaires du Ta-li-sse 大理寺 ou de la Cour d'appel.

Il fait opérer le recouvrement des contributions directes et des contributions indirectes 徵稅錢粮; il est l'ordonnateur des impôts; mais il n'en est point le percepteur[1].

Il partage avec le gouverneur militaire de Péking le droit de recevoir les rapports, les dénonciations et les plaintes, concernant le transport des subsistances dans les greniers publics; il a l'inspection du Chin-thsang 神倉 ou du Grenier des esprits, dans lequel on conserve le riz et le blé que l'on offre dans les grands sacrifices.

Il constate le prix des grains dans la capitale 察京師之糧價[2], le prix de l'argent 銀價[3]; à la fin de chaque mois, il transmet au gouvernement les mercuriales authentiques des marchés 月終而陳之[4].

Il est chargé de l'entretien de l'hôtel de ville (*Chun-thien-foù*) ou de l'édifice affecté à la mairie.

Il est, d'après le *Taï-thsing-hoeï-tien*, l'Administrateur général du Pou-tsi-thang 普濟堂

[1] Il y a un directeur général des finances.

[2] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 2 r°.

[3] *Ibid. loc. cit.* On peut inférer de ce passage que l'argent est regardé à la Chine comme une marchandise.

[4] *Ibid.* chap. LIX, fol. 2 r°.

ou de l'hospice de la vieillesse[1] et du Yŭ-ying-

[1] En théorie, le droit à l'assistance, dans certains cas, est formellement reconnu par la loi *Cheou-yang-kou-lao*, ou par l'art. 89 du *Taï-thsing-liu-li*. Voici le texte de cet article :

凡鰥寡孤獨及篤廢
之人貧窮無親屬依
倚不能自存所在官
司應收養而不收養
者杖六十
若應給衣糧而
官吏尅減者以監守
自盜論

« Les vieillards et les femmes d'un âge avancé qui se trouvent les uns et les autres dans le veuvage, les orphelins, les orphelines, et généralement tous ceux qui, atteints d'une maladie incurable ou d'une infirmité grave, manquent du nécessaire, n'ont ni parents ni alliée qui les assistent, et ne peuvent se suffire à eux-mêmes, recevront des mandarins du lieu de leur résidence l'entretien et la nourriture. Tout mandarin qui leur refusera l'entretien et la nourriture sera puni de soixante coups.

« Si le mandarin et ses subordonnés, en remettant aux individus (dont il vient d'être fait mention) les vêtements et les aliments que l'État leur accorde, en retiennent à leur profit ou en retranchent une partie, ledit mandarin et ses subordonnés seront punis conformément aux dispositions de la loi 264, intitulée : *Khien-cheou-tseu-tao.* »

Cette loi est fort belle; malheureusement on n'en voit guère la

THANG 育嬰堂 ou de l'hospice des enfants [1].

Il reçoit au nom de la ville les dotations affectées à ces établissements [2] 有一定之銀兩。每

sanction qu'à Péking. « Dans les provinces, m'a dit Wang, il y a peu de mandarins qui s'y conforment; il y en a beaucoup qui ne s'y conforment pas 順從少。不順從多. » Les établissements publics consacrés à la vieillesse et à l'enfance, tout le monde en convient, sont aujourd'hui la proie des administrateurs. On connaît la rapacité des mandarins. Timkovski en cite quelques exemples très-curieux. (*Voyage à Péking*, t. II, p. 335 et 336.) Quant aux TANG-P'OU 當鋪 ou aux Bureaux de prêts sur gages, de tels bureaux, qui n'ont pas été créés, comme nos *Monts-de-piété*, dans un but de bienfaisance, ne sauraient être considérés comme une annexe des hospices. Je crois, au contraire, que l'existence des Tang-p'ou est une grande plaie pour la société chinoise.

A Péking, selon Wang-ki-ye, on distribue *deux fois par an* des aliments aux pauvres; ces aliments sont fournis par l'empereur. Il n'y a pas d'hôpitaux.

[1] C'est l'établissement, au sujet duquel un grand faiseur de contes, le P. Cibot, a écrit tant de choses ridicules. On reçoit dans cette maison les enfants nouvellement nés des familles pauvres. « Les pauvres, disent les règlements 貧窮人, qui se trouvent hors d'état d'élever 不能養 un enfant, ont la faculté de porter cet enfant dans la maison nommée *Yŭ-ying-thang* 送育嬰堂, où il est reçu gratuitement. » Toutefois, le père doit payer au concierge une somme de 75 centimes environ pour les frais 有一百銅錢費於門上. Mais à Péking, les victimes de la misère sont innombrables; le gouvernement n'a pas de quoi fournir à une telle dépense, et comme le nombre des nourrices n'est jamais proportionné à celui des enfants, il en résulte que les trois quarts de ces enfants meurent, faute d'aliments.

[2] Voyez le Budget des dépenses, chap. VIII, intitulé : *Secours aux*

年若干; il examine le compte de toutes les recettes et de toutes les dépenses.

Seul ou assisté de son adjoint 兼尹或尹一人, il maintient l'exécution des statuts concernant:

1° Les examens des districts HIEN-KHAO 縣考 ou les examens préparatoires du premier degré, qui ne confèrent aucun grade;

2° Les examens du département FOÙ-KHAO 府考 ou de l'Hôtel de ville, c'est-à-dire les examens préparatoires du deuxième degré, qui constatent la capacité requise pour subir l'examen définitif;

3° Les examens de la Chancellerie YOUEN-KHAO 院考 ou les examens définitifs, qui confèrent le premier grade ou le baccalauréat[1].

4° Les concours généraux HOEÏ-CHI 會試 pour les grades supérieurs[2].

Le Maire examine lui-même ou fait examiner par son adjoint les certificats d'origine 考士原籍, dont j'ai parlé dans mon deuxième mémoire; certificats qui indiquent le nom de famille (*sing*), le surnom (*ming*), l'âge, le domicile politique et le signalement du candidat.

pauvres et aux établissements de charité. (*Chine moderne*, par M. Pauthier, Ire partie, p. 200 et 201.)

[1] Telle est la forme des examens publics à Péking. Je saisis, en passant, cette occasion de rectifier la méprise dans laquelle on a toujours été entraîné.

[2] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 6 r°.

Il inspecte ou fait inspecter les loges du KOUNG-YOUEN 貢院 ou du Palais des concours.

Il reçoit les communications et les plaintes des présidents et des vice-présidents des examens ou des concours 正主考副主考[1].

Il assiste à la réception des *Kiu-jin* ou des Candidats qui ont obtenu la licence[2].

Dès qu'on a tiré le premier coup de canon, le Maire, accompagné des principaux officiers du département (*foù*), sort de l'Hôtel de ville (*Chun-thien-foù*) pour accomplir les cérémonies prescrites.

Il doit le salut aux nouveaux licenciés; chaque fois que l'on proclame un nom, le Maire fait au candidat nommé trois grandes salutations[3].

Il remet à chaque licencié le chapeau, la robe et les bottines dont il est parlé dans le Code des examens publics et des concours.

Il ordonne les préparatifs du somptueux banquet qu'on offre au TCHOANG-YOUEN 新科狀元。府尹設宴[4].

C'est au *Foù-yin* ou au Maire de Péking que la loi confie et a toujours confié la garde des *Youen-tsi* ou des Registres contenant les noms, la profession et l'âge de tous les habitants qui ont acquis

[1] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 6 r°.
[2] *Ibid. loc. cit.*
[3] *Ibid. loc. cit.*
[4] Note de Wang-ki-ye.

leur domicile dans la capitale : ces registres sont déposés aux archives de l'Hôtel de ville.

Enfin, il est chargé de la police des cimetières; sous ce rapport, il remplit en quelque sorte les fonctions de Pao-tching ou de Li-tchang.

FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES DU FOÙ-T'CHING OU DE L'ADJOINT AU MAIRE DE PÉKING

Le *Foù-t'ching* ou l'Adjoint au maire de Péking est, après celui-ci, le principal magistrat de la capitale ; ses fonctions sont ordinaires ou extraordinaires.

Fonctions ordinaires.

Il est chargé :

De vérifier les *Youen-tsi* des districts intérieurs de Ta-hing et de Wan-p'ing, c'est-à-dire les Registres, contenant les noms, la profession et l'âge de tous les habitants qui ont acquis leur domicile dans la capitale ;

De surveiller la répartition de l'impôt;

De signaler au *Tchi-tchoung* ou au Contrôleur les faits dont le Maire trouve la vérification utile;

De maintenir l'exécution des lois et des règlements qui concernent les actes translatifs de la propriété immobilière[1];

De fixer les dépenses qu'occasionnent les examens publics et les concours de la capitale[2];

[1] L'impôt du timbre est très-productif à Péking.

[2] Les dépenses qu'occasionnent les examens publics, dit M. Pau-

De délivrer les diplômes;

De dresser la liste des licenciés, auxquels le gouvernement accorde des subsides[1];

De présenter, dans la grande cérémonie du labourage, le coffre à semence, qui doit être de coûleur verte 皇帝耕耤。奉青箱[2];

De maintenir, dans les festins publics, l'exécution des règlements concernant la préséance, les prérogatives de l'âge et le rang des personnes.

Fonctions extraordinaires.

En cas d'absence ou d'empêchement, le Maire (*Foù-yin*) est remplacé par l'Adjoint (*Foù-t'ching*).

thier, sont de plusieurs sortes: 1° il y a les frais de route des examinateurs triennaux, envoyés de la capitale dans les provinces; 2° il y a les dépenses en argent occasionnées par l'entretien de ceux qui sont admis aux examens publics; 3° il y a les dépenses occasionnées par la nomination des nouveaux gradués du titre de *Kiu-jin*; 4° il y a les dépenses pour frais de route occasionnées par les grands examens qui ont lieu à Péking; 5° il y a les dépenses pour les gradués des bannières; 6° il y a les dépenses pour les gradués du rang de *Tsin-sse*; 7° il y a les dépenses pour les bonnets des gradués....... Chaque gradué reçoit avec sa nomination une gratification en argent.... Les gradués littéraires du premier rang, les *Tsin-sse*, reçoivent 80 *leang* (640 fr.) et une pièce d'étoffe pour se faire confectionner un costume; les autres gradués inférieurs 30 et 18 *leang*. (Voyez la *Chine moderne*, première partie, par M. G. Pauthier, p. 198).

[1] C'est-à-dire aux licenciés qui n'ont pas d'emploi. Le gouvernement alloue chaque année une somme de 1,064,884 francs environ. De tous les moyens de prévenir une révolution, c'est assurément le meilleur.

[2] C'est le vice-président du *Hou-pou* ou du Ministère des finances qui ensemence le champ de l'empereur 戶部侍郎播種. (*Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 8 v°.)

Celui-ci devient alors, suivant les circonstances, le principal ministre du culte officiel ou l'ordonnateur des fêtes publiques, le principal délégué du pouvoir administratif ou le principal délégué du pouvoir judiciaire. Comme pontife, comme administrateur ou comme juge, il se trouve momentanément investi des beaux priviléges et de l'autorité que la loi confère au premier magistrat de la capitale; il y a cependant un privilége qu'il n'obtient jamais : le *Foù-t'ching* ou l'Adjoint au maire de Péking n'assiste pas aux séances du Conseil (*Neï-kŏ*).

Après l'adjoint, il faut placer les gouverneurs des districts de Ta-hing et de Wan-p'ing 大興宛平知縣. Quant aux fonctions, aux attributions générales, ces deux magistrats n'ont rien qui les distingue des *Tchi-hien* ou des gouverneurs des districts dans les provinces; ils communiquent avec le *Foù-yin* (le Maire), comme les autres communiquent avec les *Tchi-fou* (Gouverneurs des départements); ils ne sont point préposés au maintien de la paix publique; de même que le maire, dont ils relèvent, ils n'exercent aucune fonction dans l'intérêt de l'ordre; ils ne font point constater l'état civil des habitants : voilà toute la différence.

SERVICE PARTICULIER DU FOÙ-YIN OU DU MAIRE DE PÉKING.

§ 1. FONCTIONNAIRES SUBORDONNÉS.

Ces fonctionnaires publics sont :

1° Le TCHI-TCHOUNG 治中 ou le Contrôleur des impôts[1]. Il surveille la répartition et la perception des taxes. On peut le regarder en même temps comme l'inspecteur des domaines particuliers[2].

2° Le THOUNG-PAN 通判 ou le Juge de paix. Il juge les procès dont la connaissance lui est attribuée, spécialement les contraventions aux rites. Il signe et parafe 於稿面書名畫押[3] les jugements qu'il transmet au Maire de Péking; celui-ci, après avoir reconnu l'exactitude des faits, confirme les jugements du Thoung-pan.

3° Le KING-LI 經歷 ou le Secrétaire général de la mairie[4].

4° Le TCHAO-MO 照磨 ou le Garde du sceau[5]. Il est dans le département ce que le Kouan-yin 管印 est dans le district.

5° Le SSE-YŎ 司獄 ou l'Intendant des prisons[6].

6° Les KIAO-CHEOU 教授 ou les Recteurs du département. Il y en a deux: un Mandchou 滿洲一人 et un Chinois 漢一人[7]. Toutes les

[1] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 8 v°.
[2] *Ibid. loc. cit.*
[3] *Ibid. loc. cit.*
[4] *Ibid. loc. cit.*
[5] *Ibid. loc. cit.*
[6] *Ibid. loc. cit.*
[7] *Ibid.* chap. LIX, fol. 9 r°.

écoles de Péking sont placées sous la surveillance immédiate des Kiao-cheou.

7° Les HIUN-TAO 訓導 ou les Censeurs[1]. Il y en a deux : un Mantchou et un Chinois. Les Hiun-tao sont les adjoints des *Kiao-cheou* ou des Recteurs.

Le contrôleur des impôts, le juge de paix, le secrétaire général de la mairie, le garde du sceau, l'intendant des prisons, les recteurs et les censeurs du département sont des fonctionnaires publics auxquels le gouvernement reconnaît un caractère officiel. Mandarins du septième rang (2ᵉ classe), ils portent un globule d'or.

§ 2. AGENTS SUBALTERNES.

Le nombre des agents subalternes est très-considérable, par la raison que chaque fonctionnaire de l'Hôtel de ville a ses bureaux 衙門. On voit, par le budget général des dépenses, que le gouvernement alloue pour la nourriture et l'entretien des employés subalternes des diverses administrations et des divers services publics, tant à Péking que dans le Tchi-li, une somme de 211,386 *leang* en argent[2]. De tels employés n'ont aucun caractère officiel; les chefs de service les nomment et les révoquent, quand bon leur semble.

[1] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 9 r°.

[2] Voyez la *Chine moderne* par M. Pauthier, Iʳᵉ partie, p. 198.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES DU KIEOU-MEN-THI-TOU OU DU GOUVERNEUR MILITAIRE.

Le Kieou-men-thi-tòu est à la fois le protecteur du palais impérial et le grand constable (*high constable*) de la ville de Péking.

Il répartit dans l'intérieur de la capitale, qu'il organise militairement, les troupes des huit bannières (*Pa-khi*); il désigne lui-même les quartiers qu'elles doivent occuper.

Il a dans sa juridiction la grande police, c'est-à-dire la police du Tseu-kin-tching[1].

Il exclut ou doit exclure du service du palais tous les militaires qui ont subi une condamnation; il forme des compagnies et des subdivisions de compagnie spéciales, c'est-à-dire composées de militaires, réunissant autant que possible les qualités exigées par les règlements.

Il transmet aux officiers de la garde intérieure et de la garde extérieure les ordres nécessaires pour assurer les jours du souverain et maintient avec une sévérité inflexible l'exécution des articles 183, 184, 185, 186, 188, 189, 190, 191, 193, 194, 196, 198 du *Taï-thsing-liu-li*[2].

[1] De la ville interdite ou du palais impérial.

[2] Tous ces articles concernent la garde du palais impérial.

Il fait prendre le signalement des ouvriers qui travaillent dans le palais impérial.

Il délivre lui-même les cartes d'entrée.

Il est, aux termes des règlements, le directeur général de la police métropolitaine.

Chargé de toutes les mesures qui intéressent le maintien de l'ordre dans la capitale, il correspond tantôt avec les premiers présidents du ministère de la guerre 兵部尚書, tantôt avec le conseil privé 軍機處.

Instruit d'une calamité publique ou de faits importants, il en informe directement l'empereur.

Il nomme et révoque les commissaires de police, qui sont tous d'origine tartare.

Il a les clefs de la ville impériale.

Il doit vérifier, tant par lui-même que par ses inspecteurs, si les agents de la police s'acquittent de leurs devoirs avec soin et avec exactitude.

Il fait des rondes de nuit.

Les maisons de jeu et les maisons de débauche sont particulièrement l'objet de sa surveillance[1].

Si, chose infiniment rare à Péking, des rassemblements prennent le caractère d'une sédition, il doit employer tous les moyens de persuasion pour apaiser l'émeute[2]; il peut arrêter ou faire arrêter les chefs ou les provocateurs des attroupements.

[1] Les maisons de débauche et les maisons de jeu sont prohibées dans les bourgs et dans les villages; elles sont tolérées dans les villes.

[2] A la Chine, il est rare que l'on disperse les attroupements par la force. (Voyez l'art. 210 du *Taï-thsing-liu-li.*)

C'est au Gouverneur militaire (*Kieou-men-thi-tou*) que la loi confie la surveillance et la garde des *Hou-tsi* ou des Registres contenant les noms, la profession et l'âge de tous les individus de l'un et de l'autre sexe qui résident à Péking. Ces registres sont déposés à la Préfecture de police (*Thi-tou-ya-men*).

Il opère, conjointement avec les commissaires de police, le recensement de la population; dans la capitale, ce recensement a lieu deux fois par an.

Il autorise les inhumations; toute inhumation non autorisée donne lieu à une amende considérable.

S'il existe dans la capitale une maladie contagieuse ou une épidémie, il en informe le TAÏ-Y-YOUEN 太醫院 ou l'Académie de médecine par un rapport, le public par des affiches.

Il fait distribuer des substances médicinales aux pauvres[1].

Il publie des règlements de police et prescrit des mesures sanitaires, pour maintenir l'ordre dans la classe inférieure et arrêter les progrès de l'épidémie[2].

Il doit chercher à prévenir les incendies; l'autorité, dont il est revêtu, impose à tous ses agents une surveillance active.

Enfin, il est chargé de l'entretien de la Préfecture de police (*Thi-tou-ya-men*) et des *Kouan-thing* ou des Bureaux des commissaires.

[1] Ces médicaments sont fournis par l'empereur.

[2] Voyez le *Siècle des Youên*, p. 127 et 128.

Fonctions et attributions générales des commissaires de police.

Les commissaires sont, dans chaque section, les chefs de la police, sous l'autorité du Gouverneur militaire (*Kieou-men-thi-tou*).

Ils recherchent ou font rechercher par leurs agents (*Pou-kiă*) les contraventions de police, dont la connaissance leur est attribuée.

Ils peuvent opérer des visites domiciliaires.

Ils interrogent les prévenus qu'on amène dans leurs bureaux.

Il ont le droit d'infliger la bastonnade.

Ils jugent militairement, comme les *Siun-kien* (Commissaires des districts), et prononcent la peine encourue pour chaque contravention, seuls, sans forme ni procédure.

Considérés sous le rapport de leurs fonctions, ils paraissent indépendants de l'autorité civile; ils ne sont soumis ni aux gouverneurs des districts de Ta-hing et de Wan-p'ing, ni aux administrateurs de l'Hôtel de ville (*Chun-thien-fou*).

Comme officiers de police judiciaire, ils ont les attributions les plus étendues. Ils jouissent à peu près de tous les droits que notre Code d'instruction criminelle confère aux commissaires de police, aux maires et aux adjoints, aux procureurs impériaux et à leurs substituts, aux juges de paix, aux officiers de gendarmerie et aux juges d'instruction.

Ils doivent requérir les Pou-kiă ou les agents placés sous leurs ordres de faire tous les actes néces-

saires à l'effet de constater les crimes, les délits et les contraventions dont ils ne sont pas juges.

Ils partagent avec les gouverneurs des districts de Ta-hing et de Wan-p'ing le droit de recevoir les plaintes et les dénonciations[1].

Ils veillent à la salubrité des rues.

Officiers de l'état civil, ils en exercent les fonctions.

Ils tiennent eux-mêmes ou font tenir par des employés les registres des familles, nommés *hou-tsi*.

Ils reçoivent, comme les greffiers des Hou-fang dans les provinces, les déclarations de mariage et les déclarations de décès[2].

Ils sont chargés de la transcription des *Men-paï* ou des Tablettes des Kiă-tchang.

Ils sont tenus de faire tous les six mois le relevé des décès survenus dans les six mois précédents, et d'envoyer ces relevés à la Préfecture de police (*Thi-tou-ya-men*).

S'ils apprennent qu'un individu a péri d'une mort violente, ils doivent avertir sur-le-champ le *Tchi-hien* ou le Chef du district intérieur; ce magistrat, assisté du greffier en chef du Hou-fang ou du Hing-fang, se transporte sur le lieu, puis fait son rapport sur les causes de la mort et sur l'état du cadavre[3].

[1] Les dénonciations sont très-communes à la Chine et n'y paraissent pas odieuses.

[2] J'ai parlé de ces déclarations dans mon deuxième mémoire.

[3] Voyez comment les Chinois s'y prennent pour vérifier, sur les cadavres, si la mort a été violente ou non; voyez aussi leurs re-

Au printemps et au commencement de l'automne, ils font les diligences nécessaires pour obtenir le chiffre exact de la population.

Ils indiquent les lieux destinés à recevoir l'affiche des lois et des actes de l'autorité publique, des instructions et des proclamations qu'on adresse au peuple.

Fonctions et attributions générales des *Pou-kiă* ou des Agents de police (*police-men*).

Les Agents de police, *Pou-kiă*, sont des officiers subalternes, établis dans tous les quartiers de la capitale, sur tous les points, pour y maintenir le bon ordre, garantir la tranquillité des habitants, prévenir les délits, rechercher les contraventions.

Nommés par les commissaires, ils exercent une surveillance continue.

Ils vérifient les faits dont les commissaires trouvent la vérification utile.

Ils doivent se prêter main-forte dans l'exercice de leurs fonctions.

Ils fournissent aux étrangers 外省的人 les renseignements dont ceux-ci peuvent avoir besoin.

Ils arrêtent et conduisent au corps de garde les voleurs et les malfaiteurs.

Ils arrêtent, conduisent ou font conduire à la préfecture 送縣, c'est-à-dire à la maison d'arrêt

cherches, leurs observations curieuses et leurs travaux à ce sujet. (*Mémoires des missionnaires de Péking*, t IV, p. 421 et suiv.)

板房, tout individu qu'ils ont surpris en flagrant délit ou qui est dénoncé par la clameur publique, lorsque le délit emporte une peine très-grave.

Ils surveillent spécialement :

Les mendiants 討錢的人;

Les aventuriers 光棍漢;

Les escrocs 奸猾人;

Les orateurs ambulants 說書的.

Les colporteurs d'écrits ou de gravures 賣字畫的;

Les jongleurs 變戲法的.

Ceux qui disent la bonne aventure 算命的.

Ils surveillent les maisons de débauche et les maisons de jeu.

Ils ont le droit d'arrêter et de conduire au corps de garde tout étudiant pourvu d'un grade, tout fonctionnaire public, tout officier du gouvernement, qui pénétrerait ou chercherait à pénétrer dans une maison de débauche ou dans une maison de jeu.

Comme officiers de police *judiciaire*, ils doivent rechercher les délits et les contraventions.

Munis de l'autorisation des magistrats, ils ont le droit d'opérer des visites domiciliaires;

Ils sont chargés de l'ouverture et de la fermeture des rues.

Ils arrêtent et conduisent au corps de garde toutes les personnes, sans distinction de rang, qui sortent de chez elles pendant la nuit, c'est-à-dire après neuf

heures douze minutes du soir et avant cinq heures douze minutes du matin [1].

Ils annoncent les veilles ou les heures de la nuit 報更, au moyen d'un instrument de percussion nommé 戰鼓 « tambour de guerre »..

Ils sont spécialement chargés de prévenir et d'éteindre les incendies.

Comme agents des commissaires, ils doivent vérifier, avec une attention scrupuleuse, les *Men-paï* ou les Tablettes des Kiă-tchang; c'est aux Pou-kiă que la surveillanee des Men-paï est spécialement confiée.

Ils transmettent aux commissaires de police les déclarations de mariage et les déclarations de décès qui sont faites par les Kiă-tchang, sur papier libre, et reçoivent, à titre de salaire, une somme de 90 centimes environ.

Enfin, ils sont chargés d'apposer les affiches du gouvernement.

[1] *Taï-thsing-liu-li*, art. 219. On sait que cet article ne s'applique pas aux personnes qui sortent pour un service public ou pour des affaires particulières, mais urgentes, telles qu'une maladie subite, un accouchement ou un décès 疾病生產死喪. «Le motif de la loi, ajoute le Commentaire, a été de prévenir le libertinage et le vol dans la capitale 夜行有禁以防姦盜在京師.» Je ferai remarquer qu'un statut supplémentaire punit de quatre-vingts coups tout soldat des huit bannières qui, sans motif légitime, passe la nuit hors de la capitale 凡八旗兵丁無故在城外夜宿者杖八十.

LETTRE A M. REINAUD,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

SUR UN DOCUMENT ARABE RELATIF A MAHOMET,

PAR M. BELIN.

Caire, 10 mars 1852.

Monsieur et savant professeur,

Pendant mon dernier séjour à Paris, vous avez bien voulu m'autoriser à vous adresser les communications qui me paraîtraient avoir quelque intérêt pour les lettres orientales. Encouragé par cette nouvelle marque de votre bienveillance, je prends la liberté de vous entretenir d'un monument paléographique que j'ai vu ces jours derniers, et dont la Société asiatique a reçu communication dans sa séance du 12 décembre 1851 : je veux parler du document trouvé par M. Étienne Barthélemy.

M. Étienne Barthélemy, du Caire, jeune orientaliste français, dont la modestie égale le savoir dans l'idiome arabe, s'est livré, depuis quelque temps, à l'étude de la langue ancienne de l'Égypte, et particulièrement à la recherche des manuscrits coptes, de ces précieux vestiges du passé, confiés à la garde des solitaires habitants des monastères de l'Égypte,

et qui seraient trop souvent condamnés à un éternel oubli, si de hardis voyageurs ne parvenaient à les faire rentrer dans le domaine de la science[1].

Dans l'une de ses courses de l'an dernier, M. Barthélemy, qui déjà avait vu diminuer singulièrement ses ressources pécuniaires pour une très-pauvre récolte, atteignit, près d'Akhmîm, un monastère où il arriva accablé de fatigues. Il acquit, dans ce monastère, un manuscrit arabe, d'assez mesquine apparence, et dont la reliure, qui paraissait avoir été faite, dans l'origine, pour un ouvrage d'une dimension plus considérable, se trouvait endommagée dans les angles, et laissait apercevoir, dans l'intérieur, quelques caractères coptes. Notre voyageur essaya d'enlever cette première feuille, qui probablement recouvrait quelque fragment écrit; et, en effet, après l'avoir décollée avec soin, il trouva une dizaine de feuillets des Évangiles en copte, d'une écriture ancienne, et qu'on avait collés ensemble pour former une feuille de carton plus solide. Il paraît, au reste, d'après le dire de M. Barthélemy, que les Coptes procèdent encore de cette façon pour relier leurs livres, et que, dans leur ignorance actuelle de leur idiome, ils emploient à cet office les fragments de leurs anciens livres.

La reliure de celui qui nous occupe était formée de trois parties : les faces latérales et le dos du livre.

[1] Voyez M. Mohl, *Rapport sur les travaux du Conseil de la Société asiatique; Journal asiatique*, t. VIII, p. 34 et suiv.; *idem*, t. XII, p. 128.

Les premières étaient composées d'une feuille de cuir sur laquelle on avait placé, comme je l'ai dit, une dizaine de pages coptes recouvertes d'une vieille feuille de gros papier, le tout collé ensemble. La partie centrale qui réunissait, à l'extérieur, les faces latérales, était formée par un morceau de cuir noir.

Veuillez bien me pardonner ces détails, qui, bien que trop minutieux peut-être, établissent l'état primitif du document en question.

Or, M. Barthélemy ayant détaché successivement, des deux côtés, les feuilles coptes qui formaient les parois du livre, trouva à l'intérieur, au centre, et rattachant les deux parties latérales de ce côté, un morceau de parchemin rongé par les vers en deux endroits, et sur lequel il crut distinguer des caractères coufiques. Étonné de sa découverte, M. Barthélemy parvint, sur place, et avec mille peines, à déchiffrer le nom de Mahomet. Dès lors, ne doutant plus de l'intérêt que pouvait avoir ce document, il s'appliqua sans retard à le détacher aussi soigneusement que possible; mais, quelles que fussent ses précautions, il dut mouiller le parchemin, et certains caractères, qui étaient déjà presque effacés en plusieurs endroits, ont totalement disparu dans cette opération.

Après avoir réussi à séparer ce parchemin des ignobles feuilles de cuir auxquelles il était attaché, M. Barthélemy se mit à l'étudier avec une ardeur infatigable; et voici en quels termes il annonçait à sa famille, au Caire, son heureuse découverte :

Monfalout, 19 décembre 1850.

« ...... J'ai passé deux jours et deux nuits à déchiffrer, autant que mes moyens me le permettaient, cette écriture coufique. Malgré un travail sans relâche, je n'ai pas encore pu en lire la plus grande partie; tout ce que j'ai pu déchiffrer, c'est, au haut du parchemin, les mots : « Au nom de Dieu clément « et miséricordieux, de la part de Mohammed, ser« viteur de Dieu, à......, le chef des Coptes. » Au bas du parchemin, il y a un cachet sur lequel j'ai pu lire, à force d'étude, le nom de Mohammed, et celui de Dieu, qui est à peine lisible. Entre ces deux mots, il y en a un autre effacé par le temps, et que je crois avoir été le mot *apôtre* (*raçoul*). D'après le cachet et le commencement de la première ligne, je suis porté à croire que ce parchemin est un écrit de Mahomet adressé à la nation copte, et que ce cachet est celui du prophète des musulmans. Je n'ai pu encore déchiffrer, outre cela, que quelques mots isolés. »

A la fin de l'année dernière, M. Barthélemy communiqua le résultat de sa découverte à M. Fresnel, consul de France; et plus tard, en février dernier, il envoya à M. Jules Mohl, de l'Institut, et en Angleterre, des *fac-simile*, et une transcription qu'il avait revue avec l'aide de Riza effendi, employé au ministère des affaires étrangères en Égypte.

Voici cette transcription; les lettres restituées par M. Barthélemy, et qu'il n'a pas pu distinguer, sont

placées entre parenthèses; les mots qu'il lit par conjecture sont soulignés :

1 بسم (ا) لله ال (ر) حمن الرحـ (يم) (من) محمد عبد

الله و (ر)

2 سبول (ه)..... ع(ظ)يم القبط...... على

3 من اتبع الهدى..............

4 ....

5 .... توكل بالله العظيم فى كل الاحوال

6 فان توليت فعليك بالعدل والقسط

7 ي(ا) (ا) هل الكتاب سيروا الى كلمة

8 سوا بيننا و بينكم الا نعبد الا (ا)لله

9 ولا نعو (وا)

10 ....

11 ....

12 ....

M. Fresnel, dans sa correspondance, m'avait parlé de la découverte de M. Barthélemy; j'avais prié celui-ci de me montrer ce document; mais ses voyages dans la haute et la basse Égypte l'empêchèrent de satisfaire à ma demande, et ce ne fut que ces jours derniers que je pus enfin recevoir cette communication. Au dire de M. Barthélemy, cette pièce est aujourd'hui en moins bon état qu'à l'époque où elle tomba entre ses mains; la partie centrale s'est cre-

بسم الله الرحمن الرحيم

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

vassée, et quelques parcelles même se sont déjà détachées. Pour préserver ce monument de toute nouvelle détérioration, M. Barthélemy l'a placé entre deux vitres, auxquelles il l'a assujetti : de cette façon, on peut l'étudier facilement et sans craindre de le voir tomber en poussière.

A la première inspection, je lus la première ligne : c'est la formule ordinaire musulmane; à la seconde ligne, le titre *'azim elqybt* me frappa, d'autant plus que je distinguai la terminaison *qas*, qui précédait cette épithète; je conjecturai, dès lors, que le nom propre devait être celui d'*El-Macaucas;* et que la lettre, si elle était revêtue du cachet de Mahomet, comme le disait M. Barthélemy, devait être celle que le Prophète adressa au vice-roi de l'Égypte. Rentré chez moi, mes recherches justifièrent pleinement mes suppositions [1]; et M. Barthélemy, ayant bien voulu me confier l'original et un *fac-simile,* je pus suivre, pour ainsi dire, mot à mot le texte de la lettre adressée par Mahomet, l'an 6 de l'hégire (23 avril 627-12 avril 628 de J. C.), au Copte Djarîh, fils de Matta, que les auteurs arabes qualifient de *Macaucas*, titre commun, disent-ils, aux maîtres d'Alexandrie, comme celui de *Qayçar* aux

[1] Cf. Soïouti, *Husn el-mouhâderah fi akhbâri Masr ou el-Qâhira,* de mon manuscrit; mention de la lettre du Prophète à El-Macaucas. On trouvera en appendice, à la fin de cette lettre, la traduction de ce chapitre; *Sirat elhalebiiè,* de mon manuscrit: mention des missives envoyées par Mahomet aux différents princes de l'Orient; Ishâqy, *Kitâb latâïf el-oual fi men teçarraf Masr min eddoual,* de mon manuscrit.

empereurs romains, et qui était portée à ce personnage par Hâtib, fils d'Abou Baltaa.

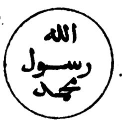
« Djarîh, fils de Matta, gouvernait alors l'Égypte pour Héraclius, qui l'avait chargé de recueillir les impôts dans cette contrée. Depuis plusieurs années, profitant des troubles qui agitaient l'empire, pendant qu'Héraclius était occupé de ses guerres avec les Persans, il retenait les contributions, se faisait appeler *prince des Coptes*; et sans avoir ouvertement secoué le joug de l'obéissance, il agissait en souverain indépendant. Il était chrétien, de la secte des Jacobites ou partisans d'Eutychès, et haïssait les Grecs orthodoxes, qu'on appelait *melkites*, c'est-à-dire, royalistes, parce qu'ils s'accordaient de croyance avec l'empereur[1] ».

Voici le texte restitué de cette lettre; il est figuré dans l'ordre des lignes de l'original :

بسم الله الرحمن الرحيم من محمد عبد الله ور
سوله الى المقوقس عظيم القبط سلام على
من اتّبع الهدى. امّا بعد فانّى اد
عوك بدعاية الاسلام فاسلم
تسلم يوتيك الله اجرك مرّتين
فان تولّيت فعليك اثم القبط
يا اهل الكتاب تعالوا الى كلمة

[1] Voyez *Essai sur l'Histoire des Arabes avant l'islamisme*; par M. Caussin de Perceval, t. III, p. 192.

سوا بيننا وبينكم ألّا نعبد إلّا الله
ولا نشرك به شيًا ولا يتخذ بعضنا
بعضًا اربابًا من دون الله فإن
تولّوا فقولوا اشهدوا بانّا مس
لمون



TRADUCTION.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux!

De la part de Mahomet, le serviteur de Dieu et son apôtre[1], à El-Macaucas, le chef des Coptes[2]; paix à celui qui suit la voie droite[3]! Or donc, je viens t'appeler à la foi de l'islam; embrasse cette croyance avec une sincérité dont le Très-Haut te récompensera avec usure. Si tu détournes la

[1] Voyez sur cette formule Tychsen, *Introductio in rem nummariam*, 1794, p. 64; M. Reinaud, *Monuments musulmans du cabinet de M. le duc de Blacas*, t. I, p. 105, 229; M. Caussin de Perceval, *loc. cit.* t. III, p. 189.

[2] *Coran*, chap. XX, v. 49, trad. de M. Kazimirski.

[3] M. Noël Desvergers, dans sa traduction de la vie de Mohammed par Abou'l-Féda, fait remarquer qu'on trouve aussi dans plusieurs auteurs arabes l'expression عظيم الروم, pour désigner l'empereur grec (p. 128). Cette expression est également citée dans le *Sahih* de Bokhari, de mon manuscrit, titre *El-Istizân;* l'auteur, au sujet de la forme de protocole à employer envers les chrétiens, cite la lettre qui était écrite par Mahomet à Héraclius, et qui était ainsi conçue : بسم الله الرحمن الرحيم من محمد عبد الله ورسوله الى هرقل عظيم الروم السلام على من اتبع الهدى اما بعد الخ

tête, sache que la faute des Coptes retombera sur toi. (*Dis!*) Ô peuples des Écritures! venez entendre cette parole qui égalise tout entre nous : nous n'adorons qu'Allah, et nous ne lui associons rien ; aucun de nous ne choisit son semblable pour maître, de préférence à Allah. S'ils s'y refusent, dites-leur : Vous êtes témoins vous-mêmes que nous nous résignons entièrement à la volonté de Dieu (*nous sommes musulmans*[1]). L. S.

de Dieu
apôtre
Mohammed

Ainsi que je l'ai dit plus haut, le parchemin sur lequel cette lettre était écrite, ayant été fortement humecté d'abord, dut ensuite, par l'effet de la dessiccation, être singulièrement altéré dans sa forme et dans sa nature; il en résulte qu'un petit nombre de ses caractères seulement sont visibles, et que le reste a disparu presque totalement. Cependant, au moyen de la connaissance du texte, on parvient généralement à retrouver la trace des caractères; et il serait aisé de rétablir complétement l'inscription, sauf, bien entendu, les fragments qui, maintenant, n'existent plus; pendant le court espace de temps que ce document est resté entre mes mains, je n'ai pas eu le temps matériel, distrait d'ailleurs par mes fonctions publiques, d'entreprendre ce travail.

[1] *Coran*, III, v. 57.

L'écriture de ce document est d'un coufique assez pur; les mots sont espacés entre eux d'une manière régulière et, pour ainsi dire, mathématique, sauf dans quelques endroits où le parchemin a perdu sa forme primitive. Il est à remarquer que l'écrivain n'a eu aucun scrupule de couper les mots à la fin des lignes; et que cette césure a été faite lors même que la lettre qui terminait la ligne devait se lier à la suivante [1]. On n'y rencontre non plus ni points diacritiques, ni points-voyelles. Au reste, les manuscrits coufiques en sont généralement dépourvus, sauf quelques rares exceptions, parmi lesquelles je citerai le beau manuscrit coufique qui fait partie de la précieuse collection recueillie en Égypte par M. J. J. Marcel. Ce livre, écrit sur parchemin pour l'émir Bogha, traite des généalogies des tribus du Yémen; les points diacritiques y sont indiqués par des traits simples, doubles ou triples, selon le nombre de points dont la lettre doit être affectée; ces traits ressemblent assez, pour la forme, aux *fatha*, *kesra* et *tanouîn*.

Dans un Coran coufique incomplet de la même collection, trouvé par M. Marcel dans un caveau de la mosquée d'Amr ibn el-Âs, au Vieux-Caire (*Fostât*), les points diacritiques ne sont point mar-

[1] Ce fait se retrouve également dans une inscription funéraire découverte à Marseille et publiée, par M. Ad. de Longperier, dans le *Journal asiatique*, t. V, p. 119. Voyez également une inscription coufique de la mosquée de Hâkem, au Caire, publiée par M. le baron de Hammer, dans le *Journal asiatique*, année 1837, p. 200.

qués; mais, par contre, les voyelles sont indiquées au moyen de petits ronds placés au-dessus ou au-dessous des lettres. Ce manuscrit est attribué à l'époque même de la conquête de l'Égypte [1].

A ce propos, je dois dire que j'ai été frappé de la similitude qui existe entre la forme des lettres de ce Coran et celles du document de M. Barthélemy; et si notre intelligent compatriote parvenait à restituer son texte avec exactitude, je ne doute pas que cette similitude ne parût encore plus évidente.

Dans un autre manuscrit coufique que j'ai vu au Caire, à la mosquée de Soultân Ghoury [2], les points

[1] C'est le manuscrit qui avait été trouvé du temps de Mourad-Bey, et dont M. Marcel fait mention dans son *Histoire de l'Égypte, depuis la conquête des Arabes jusqu'à celle des Français.* (*Univers pittoresque*, p. 248 et suivantes). M. Quatremère, dans son intéressant *Mémoire sur le goût des livres chez les Orientaux* (*Journal asiatique*, 3e série, t. VI, p. 435), dit que le manuscrit trouvé par Mourad-Bey était probablement celui qui avait appartenu au khalife Othman, et qui se trouvait, dit-on, dans la principale mosquée de Fostât. M. Marcel ne fait point mention de ce fait.

[2] Dans la mosquée de Soultân Quansouh el-Ghoury (El-Melik el-Achraf, qui fut mis en déroute le 25 redjeb 922 = 1516, à Merdj-Dâbek, près d'Alep, par Soultân Selîm), ou plutôt dans la partie du temple (*turbé*) élevée par ce prince pour sa sépulture, on conserve un Coran gigantesque que l'imâm de la mosquée dit avoir été écrit de la main du khalife Othmân; et il prétend encore montrer, sur plusieurs feuillets de ce livre, le sang de l'infortuné khalife.

M. Quatremère (*Journal asiatique, loc. supr. laud.*) rapporte, d'après Ibn Aïâs, «qu'à la bataille de Merdj-Dâbek, Soultân Ghoury avait autour de lui quarante chérifs, qui, en nombre égal, portaient des Corans renfermés dans des boîtes en soie; parmi ces Corans on en distinguait un copié de la main d'Othmân. Ce manuscrit fut perdu dans la déroute, mais Ibn Aïâs assure qu'il fut retrouvé.» Ne pourrait-on pas supposer, avec quelque raison, que le Coran dont je viens

diacritiques sont indiqués quelquefois par des traits, et les mots ne sont pas seulement séparés les uns des autres; mais, de plus, les lettres qui sont isolées

de parler, et que j'ai vu plusieurs fois, est celui dont parle Ibn Aïâs, et que les traces de sang qu'il porte ne proviennent pas du khalife Othmân assassiné à Médine (cf. M. Reinaud, *loc. cit.* t. I, p, 326), mais du chérif à qui il avait été confié, et qui défendit ce précieux dépôt au péril de sa vie? N'est-il pas probable aussi que, en commémoration du vaillant prince qui succomba à Merdj-Dâbek, ce Coran, une fois retrouvé, a été déposé dans la mosquée que El-Ghoury avait édifiée, qu'il destinait à sa sépulture et qui porte son nom?

Ce Coran est renfermé dans une caisse en bois ciselé, faite en forme de couverture de livre; elle est scellée au sol, et renfermée dans une armoire voisine du *turbè* simulé où les restes du prince devaient être déposés. La partie antérieure de cette caisse, qui était ornée d'arabesques d'un travail remarquable, est la seule qui soit ancienne. Les parties latérales ont été grossièrement refaites. On lit en haut l'inscription suivante, qui paraissait devoir tourner autour de la caisse: اعوذ بالله من الشيطان الرجيم، بسم الله الرحمن الرحيم.
et au bas, on lit ce qui suit:

امر بعمل هذا الصندوق المكرم، برسم المصحف الشريف المعظم

J'ai dit plus haut que le tombeau simulé de Soultân Ghoury existe dans le *turbè* de la mosquée El-Ghoury. Cependant on doute que ce prince y ait jamais été enterré; au reste, il s'était fait construire encore un *maqâm* (*turbè*) dans le désert, au nord-est de la ville du Caire, non loin du tombeau de Melik el-'Aâdil; et l'on ajoute, en outre, qu'il fut enterré, après la bataille de Merdj-Dâbek, sur le lieu même où l'affaire avait eu lieu. L'un de nos compatriotes, M. Linant-Bey, ingénieur au service égyptien, m'a dit qu'on rencontre aussi, non loin d'Alep, un *turbè* qu'on dit être celui de Soultân Ghoury.

Dans la cour du *turbè* d'El-Ghoury, on remarque encore le tombeau de l'infortuné Touman-Bâï, le dernier prince souverain d'Égypte, qui a été enterré dans cet endroit, par ordre de son heureux rival Soultân Selîm. Ce tombeau était, dans l'origine, revêtu de marbre blanc, orné de belles inscriptions; mais il est aujourd'hui tout en ruines et l'on ne voit plus de l'inscription que quelques

de leur nature sont, en outre, espacées de celles qui les précèdent et de celles qui les suivent, comme si elles formaient elles-mêmes un mot. Ceci offre un rapprochement de plus avec le document qui nous occupe.

Je n'ai voulu rien changer au calque de M. Barthélemy, que je joins ici, et dont il a bien voulu se dessaisir en ma faveur; cet exemplaire est pris sur la première copie qu'il a tirée de l'original; respectant ainsi le travail de notre compatriote, je n'ai point changé la leçon qu'il a cru lire sur le cachet, et sur laquelle je crois l'avoir ramené à mon opinion. M. Barthélemy place le nom de Mahomet sur le côté; or, on sait que le cachet du Prophète était tracé sur trois lignes, et le témoignage d'El-Bokhâri, d'El-Halebi et d'autres auteurs est formel à cet égard[1].

On lit dans El-Bokhâri[2] que « le sceau du Prophète était tracé sur trois lignes : dans la première, il y avait *Mohammed;* dans la seconde, *reçoul;* et dans la troisième, *Allâh* ».

L'auteur du *Sirat El-Halébiié* (titre cité plus haut) rapporte « que, d'après une tradition, le sceau du

fragments informes. (Cf. sur l'affaire de Merdj-Dâbek, le livre intitulé *Târîkhi misr qadîm ou Djedîd*, édit. de Constantinople, p. 12 et suiv.)

[1] Permettez moi de m'appuyer ainsi sur votre ouvrage sur les *Monuments arabes du cabinet de M. le duc de Blacas*, t. I, p. 37; cf. également M. Caussin de Perceval, *loc. cit.* t. III, p. 189.)

[2] *Kitâb eldjâmi essahih* (titre *Libâs*), de mon ms. par l'imâm Abou Abdallah Mohammed ibn Ismaïl ibn Ibrahîm el-Moughaïra.... el-Boukhâri.

Prophète était écrit sur trois lignes, qui se lisaient de bas en haut. *Mohammed* formait la dernière ligne; *reçoul* se trouvait au milieu; et *Allah* était placé en haut; tel est le rapport fait par quelques imâms[1] ».

En outre, l'auteur du *Kitâb el-asdjed el-merbouk ouel-djauhar el-mahkouk fi tabaqât el-khoulefâ ou el-moulouk*[2] s'exprime ainsi, dans le récit de l'an VII de l'hégire : « Mahomet fit faire un cachet à son usage, parce qu'on lui dit que les rois étrangers (*adjem*) ne recevaient point de lettres qui ne fussent revêtues d'un sceau; il fit graver, en trois lignes, sur ce cachet, l'inscription suivante : MOHAMMED = APÔTRE = DE DIEU. Chacun de ces mots formait une ligne : *Mohammed* était à la première ligne, *reçoul* au milieu et *Allâh* en haut[3]. »

Enfin, je lis dans votre ouvrage sur les *Monuments arabes*, que j'ai déjà cité (t. II, p. 264), que « les musulmans professent un si grand respect pour le nom de l'être suprême, qu'ordinairement,

[1] Voici le texte de ce passage :

والاسطر الثلاثة تقرا من اسفل الى فوق محمد اخر الاسطر ورسول فى الوسط والله فوق كذا قال بعض ايمّتنا •

[2] De mon manuscrit. L'auteur de ce livre paraît être Es-Soultân el-Melik el-Achraf Ismail ibn el-Afdal el-Abbasi; c'est ce qu'indique, du moins, une note ajoutée à la première page.

[3] Voici le texte arabe :

واتّخذ الخاتم لمّا قيل له انّ العجم لا يقرا كتاباً الا مختوماً ونقش فيه محمّد رسول الله فى ثلاثة اسطر كلّ كلمة منها فى سطر محمّد اوّل ورسول اوسط والله اعلاه

lorsque ce nom se présente dans leurs lettres, ils laissent en blanc la place qu'il doit occuper, et le renvoient au haut de la page ou même à la marge. » Le cachet décrit par vous-même sous le n° 110, offre d'ailleurs un exemple remarquable de ce principe; car l'ordre même a été interverti pour placer le mot *Allâh* en tête du cachet.

Or, la disposition des caractères indiquée par ce qui précède est précisément celle des traits que présente le sceau de notre lettre de Mahomet. M. Barthélemy a déjà lu le mot *Allâh* en tête; je retrouve au-dessous, avec peine, j'en conviens, mais avec conviction, les lettres رسو ; et enfin, je lis au bas le mot *Mohammed*, dont la forme bizarre et contournée ne résulte, à mon avis, que de l'opération que le parchemin a subie.

De tout ce qui précède, il résulterait donc que le document trouvé par M. Barthélemy serait la lettre envoyée par Mahomet à El-Macaucas; j'avoue que c'est en toute humilité que j'avance cette assertion, bien qu'elle me paraisse fondée sur des preuves acceptables et dignes de foi, et il me reste à examiner le fait de l'authenticité de cette pièce.

De prime abord, il me paraît peu probable que ce document soit l'œuvre d'un faussaire; car il n'y aurait aucun profit à retirer de cette fraude, puisque ce document ne contient l'énonciation d'aucun privilége en faveur de la nation copte, et que, dès lors, on ne pourrait s'en servir, en aucun cas, de la façon dont, par exemple, les Arméniens non-unis, qui pré-

tendent conserver, dans les archives d'un de leurs couvents de l'Asie Mineure, une lettre patente (*ahd*) de Mahomet, présentèrent cette pièce au gouvernement du vice-roi d'Égypte, il y a un ou deux ans, pour revendiquer les droits et immunités que le Prophète leur aurait concédés.

On pourrait objecter toutefois, avec quelque raison, que ce morceau de parchemin ne satisfait pas, dans sa forme, aux lois de l'étiquette qui auraient dû être observées rigoureusement dans une pièce adressée par le chef de la nation arabe à celui d'un peuple encore puissant; mais la science du protocole n'avait pas à cette époque, chez les musulmans, le développement qu'elle reçut depuis, et les lecteurs du Journal asiatique se souviendront d'avoir lu, dans les extraits du *Behâristân* de Djami[1], que le khalife Omar ibn el-Khattâb, étant à Médine, adressa un ordre au juge de Basra pour l'inviter à rendre justice à un juif qui était venu se plaindre de lui, et que cet ordre était tracé par le khalife sur un morceau d'argile. Or, le morceau de parchemin de Mahomet vaut bien la brique d'Omar, et l'on ne s'étonnera plus, après ce rapprochement, que le Prophète n'ait pas observé strictement toutes les règles de la chancellerie dans la lettre qu'il écrivait à El-Macaucas.

[1] Cf. *Journal asiatique*, 4ᵉ série, t. VIII, p. 335. Extraits de l'édition de M. le baron de Schlechta-Wssehrd; M. Reinaud (*Monuments musulmans*, etc. t. I, p. 101) cite également un fait de même nature, où le khalife se servit d'une brique pour transmettre un ordre à l'un de ses gouverneurs.

Je ne puis supposer, non plus, que la lettre de M. Barthélemy soit une copie tirée sur l'original; car, dans ce cas, le sceau de Mahomet serait seulement figuré, et il ne s'y trouverait pas, pour ainsi dire, imprimé, avec les traces que laisse l'empreinte d'un sceau.

Il me paraît donc plus admissible de supposer, sauf le jugement que votre savante critique prononcera, que cette lettre est le document original adressé par Mahomet à El-Macaucas. Cette lettre sera restée pendant quelque temps dans les archives de la nation copte ou du patriarchat, et, plus tard, à la suite des persécutions que les chrétiens eurent à subir, ce document, avec bien d'autres sans doute, aura été jeté, dans le désordre, au milieu d'autres fragments de vieux livres où il s'est égaré. Quelque moine ignorant, ne voyant dans ce morceau de parchemin qu'une pièce assez solide pour former un bon cartonnage en le combinant avec d'autres vieux fragments, a fait, à tout prendre, une chose utile, puisque, par ce fait, ce document précieux pour la paléographie orientale a pu échapper ainsi à la destruction, et nous être transmis, grâces aux investigations scrupuleuses et intelligentes de notre compatriote[1].

[1] M. Barthélemy rapporte que, au dire de certains Coptes, Mahomet aurait envoyé en Égypte, à El-Macaucas, quatre exemplaires de sa lettre. Cette assertion n'est nullement confirmée par les historiens; et, d'ailleurs, je ne vois pas de quelle utilité aurait pu être cette mesure; car dans le cas où l'envoyé de Mahomet aurait perdu la missive dont il était porteur, ce qui n'était pas à sup-

Telles sont, Monsieur et savant professeur, les considérations que je soumets à vos lumières. Espérons que nous pourrons voir un jour cette précieuse relique de l'islamisme figurer à la Bibliothèque impériale, dans ce riche et magnifique dépôt confié à vos soins.

Je suis avec respect, etc.

EXTRAIT DU LIVRE DE SOÏOUTI INTITULÉ : *KITÂB HUSN EL-MOUHÂDERAH FI AKHBÂRI MASR OUEL-QÂHIRAH* [1].

Mention de la lettre écrite à El-Macaucas par l'apôtre de Dieu,
Que sur lui reposent la paix et la bénédiction divine!

Ibn Abd el-Hakem [2] fait le récit suivant, d'après Hichâm ibn Ishaq et d'autres :

« L'an VI de l'hégire, au retour de Hodaïbiïa [3], l'a-

poser, sa mission était assez simple pour qu'il l'accomplît verbalement. Les Coptes prétendent avoir conservé l'une de ces copies dans leur église patriarchale du Caire (*Kénisa amba Mârcos*); je n'ai pu vérifier ce fait. Ils disent encore qu'ils possèdent une autre lettre de Mahomet en réponse à celle que Macaucas écrivit au Prophète, après avoir reçu celle que M. Barthélemy a retrouvée.

[1] Voyez la notice auto-biographique d'Aboul Fadl Abderrahmân Djelal eddin Mohammed el-Assoiuti, insérée dans ce même ouvrage (titre *Eïmmèï mudjtahidîn*). Cf. M. Reinaud, *Extraits des historiens arabes relatifs aux croisades*, p. xxxv; M. J. J. Marcel, *Histoire de l'Égypte depuis la conquête des Arabes*, etc. 1834, p. xix; D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, p. 818.

[2] Ce personnage, cité par Soïouti dans sa préface, est l'auteur du livre intitulé *Foutouhi Masr*. On peut consulter, à son sujet, Ibn Khallicân, éd. de M. le baron de Slane, texte arabe, p. 349, et la lettre du même savant à M. Hase, *Journal asiatique*, 4e série, t. IV, p. 335.

[3] Conf. M. Caussin de Perceval, *loc. laud.* t. III, p. 174; *Vie de*

pôtre de Dieu envoya des ambassadeurs auprès des différents rois. Il expédia Hâtib ibn Abi Baltaa auprès d'El-Macaucas, vice-roi d'Alexandrie, et il lui donna une lettre pour ce prince. A son arrivée à Alexandrie, El-Macaucas se trouvait dans un pavillon de plaisance qui donnait sur la mer; Hâtib se rendit en cet endroit, et il vint se placer en face du pavillon, en montrant la lettre du Prophète entre ses mains.

« El-Macaucas l'aperçut et donna l'ordre d'amener cet homme devant lui. Arrivé en présence du prince, Hâtib lui présenta la lettre du Prophète. El-Macaucas en prit connaissance, et il dit ensuite à Hâtib :

« Qui a donc empêché Mahomet, si véritablement « il est prophète, d'appeler sur moi les malédictions « du ciel et de me subjuguer? »

— « Qui a empêché Jésus, fils de Marie, répliqua « Hâtib, de maudire ceux qui refusaient d'entendre « ses prédications, et de les punir comme ils le mé- « ritaient? »

« El-Macaucas resta pensif un instant; puis il répéta la même question, à laquelle Hâtib fit encore la même réponse. Il y eut un moment de silence, après lequel Hâtib reprit la parole en ces termes :

« Avant toi, prince, il y avait un homme[1] qui « prétendait concentrer en lui la souveraine puis- « sance; mais Dieu se servait de lui comme de l'ins-

Mahomet par Abou'l-Féda, traduction de M. Noël Desvergers, p. 60, 66 et 104.

[1] Suivant l'auteur du *Sirat elhalébiïè*, ces mots désignent l'un des Pharaons.

« trument de ses vengeances, et il l'a puni ensuite « de ses méfaits. Or, c'est à toi de donner l'exemple « à tes sujets; car, certes, aucun d'eux n'osera te le « donner; sache bien qu'en quittant ta religion, tu « ne l'abandonneras que pour adopter une loi plus « parfaite, l'islamisme, qui est agréé de Dieu, et en « dehors duquel il n'y a que vague et néant[1]. Au « reste, la mission de Moïse, par rapport à celle de « de Jésus, n'est autre chose que celle de Jésus par « rapport à l'apostolat de Mahomet; nous t'appelons « à la croyance du Coran, comme le Messie a invité « les sectateurs de la Bible à croire à l'Évangile, et « nous ne te défendons pas de croire au Messie; bien « loin de là, car c'est en son nom que nous te par- « lons aujourd'hui[2]. » Puis ensuite, sur la demande d'El-Macaucas, il fit de nouveau lecture de la lettre du Prophète, dont voici la teneur.....[3].

« Après avoir lu cette lettre, El-Macaucas la plaça dans une boîte d'ivoire qu'il scella de son sceau; puis il fit venir un scribe qui écrivait en arabe, et il lui dicta la réponse suivante :

« A Mohammed, fils d'Abd-Allâh, de la part d'El- « Macaucas, le chef des Coptes; salut! »

« J'ai lu ta lettre, et j'ai compris ce que tu dis et

[1] L'auteur du *Sirat elhalébiïè* ajoute ce passage : « Sache que les principaux adversaires de Mahomet sont les Benou-Qoraïch; que ses plus grands ennemis sont les juifs, et que les chrétiens sont le peuple le plus rapproché de lui par la croyance. »

[2] Cf. M. Reinaud, *Monuments arabes*, t. II, p. 73.

[3] Voyez plus haut le texte et la traduction de cette lettre.

« ce que tu prêches; je savais, il est vrai, qu'un pro-« phète devait encore se manifester, mais je pensais « qu'il apparaîtrait en Syrie. J'ai traité ton envoyé « avec honneur et distinction. Il retourne auprès de « toi, et je lui ai donné, pour t'en faire présent, deux « jeunes filles de noble extraction [1], de riches vête-« ments et une mule que je te prie d'accepter pour « ton usage. Salut [2] ! »

Ibn Abd el-Hakem rapporte ce qui suit, d'après Abou ibn Sâlih :

« El-Macaucas envoya quérir Hâtib pendant la nuit; il n'avait auprès de lui nulle autre personne que son drogman, et il lui adressa la parole en ces termes :

« Voyons, ô Hâtib ! ne m'informeras-tu pas des « choses dont je dois abandonner la pratique ? Je sais « pourtant que ton maître a fait un choix spécial de « ta personne pour t'envoyer vers moi. »

— « M'as-tu déjà questionné sur un seul point au-« quel je n'aie répondu fidèlement, répliqua Hâ-« tib ? »

« Cela est vrai, reprit El-Macaucas; mais, dis-moi, « quel culte Mahomet prêche-t-il aux hommes ? »

— « Il les appelle, répondit Hâtib, au culte d'Al-« lâh; il leur enseigne de ne point lui donner d'as-

[1] Abou'l-Féda (*loc. laud.* p. 68) dit que, selon certains auteurs, ces jeunes filles étaient au nombre de quatre. Suivant l'auteur du *Sirat elhalebiïè*, El-Macaucas aurait fait présent de trois jeunes filles au Prophète. (Cf. enfin M. Reinaud, *Monuments arabes*, t. I, p. 231.)

[2] Cette mule est la célèbre *Douldoul*. (Cf. M. Caussin de Perceval, *loc. cit.* t. III, p. 193, 249, 251.)

« socié; d'abandonner tout ce qui n'est pas lui et de « pratiquer la prière[1]. »

« Combien faites-vous de prières? »

— « Cinq par jour (de vingt-quatre heures). Mahomet ordonne aussi le jeûne du mois de ramadân, « le pèlerinage à la maison sainte (la *Kaabah*) et la « fidélité à la foi jurée *dans les pactes*[2]); il défend de « manger du sang et des viandes provenant d'ani« maux morts[3]. »

« Quels sont ses sectateurs, demanda El-Macau« cas? »

— « Les plus nobles de sa tribu et d'autres fa« milles, répondit Hâtib. »

« Fait-il la guerre au peuple de sa tribu? »

— « Oui, certes. »

« Fais-moi, dit El-Macaucas, le portrait de sa per« sonne? »

« Hâtib retraça alors quelques traits particuliers de la personne du Prophète, sans pourtant s'étendre beaucoup sur ce sujet. »

« Mais, reprit El-Macaucas, il y a encore certains « signes dont tu ne fais pas mention. Par exemple: « il a dans les yeux une rougeur qui ne disparaît que « rarement; entre ses épaules se trouve le signe de

[1] Le texte de Soïouti porte الصلاح, celui de Isbâqy الصلاة; cette dernière version est, je crois, la meilleure.

[2] Conf. feu M. du Caurroy, *Journal asiatique*, mai-juin 1852, p. 535 et suiv.

[3] *Coran*, v, 4; cf. M. du Caurroy, *Législation musulmane*, etc.; *Journal asiatique*, année 1850, p. 486.

« la prophétie[1]; il monte sur un âne; il revêt le « *chimlè*[2]; il se nourrit de dattes et de rognures de « viande; il ne tient pas compte du degré de parenté « de ses adversaires[3]. »

— « En effet, répondit Hâtib, ce que tu viens de « dire fait encore partie de ses attributs. »

« Je savais, il est vrai, continua El-Macaucas, qu'un « prophète devait encore paraître, et je pensais qu'il « viendrait de Syrie, comme tous ceux qui l'ont pré- « cédé; mais je vois qu'il a préféré se manifester dans « cette terre aride et pauvre de l'Arabie. Or, comme les « Coptes ne consentiraient jamais à me suivre, si je « me soumettais à lui, je désire que personne n'ait « aucune connaissance de notre entretien. Au reste, « l'autorité de Mahomet s'étendra sur de nombreuses « contrées; ses compagnons (*ashâb*) viendront ici où « je suis, et ils se rendront maîtres de ce pays, ainsi « que je le prévois[4]; mais je ne dirai pas un mot « de tout ceci aux Coptes. Tu peux maintenant re- « tourner auprès de ton maître. »

Ibn Abd el-Hakem raconte ce qui suit, d'après Abd er-Rahmân Abd el-Qâri :

[1] Excroissance charnue entourée de poils et de la grosseur d'un œuf de pigeon. (Abou'l-Féda, *loc. laud.* p. 94; M. Reinaud, *Monuments arabes*, t. II, p. 79.)

[2] Voyez, sur ce vêtement, M. Dozy, *Dictionnaire détaillé des vêtements des Arabes*, p. 59-232.

[3] Littéralement : « Qu'ils soient ses oncles ou ses cousins, » allusion au Coran, ch. LVIII, v. 22.

[4] La conquête de l'Égypte eut lieu l'an XVI de l'hégire. (*Sirat al-halébiiè*, commentaire de la lettre de Mahomet à El-Macaucas.)

« Hâtib s'étant présenté devant El-Macaucas avec la lettre du Prophète, ce prince reçut cette missive; Il traita l'envoyé avec distinction, et le logea dans un de ses palais; puis il remit sa réponse à Hâtib, et il lui donna, pour en faire présent au Prophète, un vêtement complet (*kisouè*), une mule toute harnachée et deux jeunes filles : l'une d'elles fut la mère d'Ibrahim[1]. Mahomet donna l'autre à Djahm ibn Qaïs el-Abdi; celle-ci fut mère de Zakaria ibn Djahm, qui, plus tard, succéda à Amr ibn el-'As dans le gouvernement de l'Égypte. »

Ibn Abd el-Hakem ajoute : « On dit que le Prophète donna Sirîn à Haçan ibn Thâbit, qui en eut un fils nommé Abd er-Rahmân ibn Thâbit. On dit encore que le Prophète l'aurait donnée à Mohammed ibn Mouslima el-Ançari et même à Rahba ibn Khalifa el-Kelbi; mais El-Moundir ibn Abd er-Rahmân ibn Haçan ibn Thâbit rapporte un fait que celui-ci dit tenir de sa mère Sirîn, et qui confirme pleinement le dire que le Prophète aurait donné Sirîn à Haçan ibn Thâbit. »

Ibn Abd el-Hakem a tiré le récit suivant de Hâni ibn el-Motouakkel, d'après Ibn Loheïa et Yezid ibn Abi Habîb :

« Lorsque El-Macaucas reçut la lettre du Prophète,

[1] Ibrahim, le dernier des enfants mâles qu'eut Mahomet, naquit dans le mois de zilhidjè an VIII; il mourut dans le courant de l'an X. (Abou'l-Féda, *loc. cit.* p. 68, 95.) C'est à l'occasion de sa mort que Mahomet reçut le sobriquet d'*El-Abtar* « sans postérité mâle. » (Conf. *Essai sur l'hist. des Arabes*, III, p. 267; M. Reinaud, *loc. laud.* I, 238.)

il la plaça sur son cœur en disant : « Voici le temps « où doit paraître le prophète annoncé par le livre « de Dieu, et qui est désigné par ces paroles : Il ne « s'unira aux deux sœurs, ni dans l'état de mariage « légal, ni dans les relations de maître à esclave[1]. Il « accepte des présents, mais il ne reçoit pas pour lui « le *sadaqa*[2]. Ses compagnons sont les pauvres; le « sceau de la prophétie se trouve entre ses deux « épaules. »

« Puis El-Macaucas fit venir un de ses serviteurs (à qui il donna ses ordres), et celui-ci déclara qu'il n'y avait pas, en Égypte, de femmes plus belles et plus parfaites que Maria et sa sœur; ces deux jeunes filles étaient natives de *Hafn*, localité dépendante du district d'Esnè[3]. El-Macaucas les envoya en présent au Prophète; il lui donna aussi une mule grise, un âne de même couleur et des tissus d'Égypte dits

[1] لا يجمع بين اختين فى ملك يمين ولا نكاح L'union charnelle avec les deux sœurs est interdite par la loi musulmane, soit dans le mariage, soit dans l'état de concubinage. (Cf. *Cherh el-meuqoufâti*, édition de Boulaq, t. I, p. 213, 214; *Kitâb eldjeouâhir ed-daouiiè*, par El-Cheikh el-Asnâoui, de mon ms. p. 153.)

[2] Ou *Zékiât* « le bien des pauvres. » (Voy. d'Ohsson, *Tableau général de l'Empire Ottoman*, t. II, p. 403; *Cherh elmeuqoufâti*, t. I, p. 139.)

[3] Maria bent Chim'oun, la Copte, mère d'Ibrahim, fils du Prophète, était née à Hafn (?), district d'Esnè. Suivant Ibn Abd el-Hakem, elle mourut l'an XV de l'hégire, au mois de moharrem. Omar ibn el-Khattâb fit les dernières prières sur son corps; elle fut enterrée au lieu dit El-Baqy (près de Médine). Abd el-Berr place sa mort dans l'an X. (Voyez la prédilection de Mahomet pour Maria, *Monuments arabes*, etc. t. I, p. 236.)

qabâty[1]. Il y joignit aussi du miel de Benhâ, et il envoya également une somme d'argent, à titre d'aumône[2].

« El-Macaucas prescrivit au personnage qui devait accompagner ces présents d'examiner avec soin quels étaient les hommes qui entouraient le Prophète, et de chercher à reconnaître s'il portait bien sur l'épaule le signe de la prophétie. L'envoyé suivit de point en point les instructions de son maître. Arrivé devant Mahomet, il lui présenta les deux jeunes filles et les autres offrandes d'El-Macaucas; le Prophète les accepta, car il n'avait jamais refusé de personne les présents qu'on lui avait offerts.

« Puis, ayant jeté les regards sur Maria et sa sœur, il fut charmé à leur aspect; mais il ne voulait pas les épouser toutes deux, et comme elles se ressem-

[1] وثيابا من قباطى مصر Conf. sur le mot *tôb*, au pluriel *thiâb*, M. Dozy, *Dictionnaire des vêtements des Arabes*, p. 105. On lit, dans M. Reinaud (*loc. laud.* t. I, p. 231), que El-Macaucas envoya à Mahomet des robes de lin fin et une somme d'argent. L'expression ci-dessus se retrouve aussi dans un fragment de l'histoire des khalifes Abbassides publié par M. Cherbonneau, daus le *Journal asiatique*, 1847, p. 139 : ..... وقيل ان صاحب مصر حمل اليه ..... وثلاثين سفطا من الثياب المصرية « On raconte que le gouverneur de l'Égypte lui envoya une somme de deux cent mille dinârs, et trente ballots d'étoffes du pays. »

[2] وبعث اليه بمال صدقة Quand une tribu embrassait l'islamisme, Mahomet était dans l'usage d'exiger d'elle un impôt à titre d'aumône. (Cf. *Monuments arabes*, etc. t. I, p. 255.)

Ishâqy ajoute que El-Macaucas joignit à ces présents celui d'un eunuque nommé Yafour, et qu'il chargea un Copte nommé Djabir du soin d'accompagner ces offrandes.

blaient parfaitement, il s'écria, dans son embarras : « Ô Seigneur ! dirige le choix de ton prophète. » Or, voici de quelle manière Dieu répondit à la prière de Mahomet, et lui désigna Maria. Le Prophète dit aux deux jeunes filles : « Confessez qu'il n'y a pas d'autre « Dieu qu'Allâh, et que Mahomet est son serviteur « et son envoyé? » Maria, à l'instant, prononça la formule, et, par ce fait, devint musulmane avant sa sœur Sirîn, qui, peu après, prononça à son tour la profession de foi, et embrassa l'islamisme.

« En conséquence, Mahomet, ayant choisi Maria, donna Sirîn à Mohammed ibn Mouslima el-Ansâri. Il garda aussi la mule et l'âne ; il donna à la première le nom de *Douldoul* et au second celui de *Yafour ;* quant au miel, il le trouva délicieux et, à cette occasion, il appela les bénédictions du ciel et l'abondance sur le miel de Benhâ[1]. Il conserva avec soin les étoffes, dont une partie servit même, à sa mort, pour l'ensevelir. »

Ibn Abd el-Hakem ajoute ce qui suit :

« On dit que El-Macaucas avait envoyé un eunuque pour accompagner Maria, et que celui-ci se trouvait presque toujours avec elle. À ce propos, voici ce que raconte Abd Allâh ibn Omar :

« Le Prophète, étant entré un jour chez Maria, la Copte, trouva encore chez elle l'eunuque qui l'avait accompagnée pendant son voyage et qui passait

[1] *Benhâ*, dans la basse Égypte, non loin des rives du Nil, est aussi le nom de l'endroit où le vice-roi actuel de l'Égypte, Abbâs Pâchâ, a fixé l'une de ses résidences de prédilection.

la plupart de son temps auprès d'elle. Mahomet conçut de graves soupçons à ce sujet, et il sortit aussitôt. Omar le rencontra, et voyant sur son visage le trouble de son âme, il lui demanda quelle en était la cause; le Prophète lui raconta alors ce qui venait de se passer. Omar, sans plus tarder, saisit son sabre, entre chez Maria et se précipite sur l'eunuque, qui était encore à ses côtés; mais celui-ci se découvrit en toute hâte, et montra à Omar l'état de mutilation où il se trouvait. Dès lors, Omar revint auprès du Prophète pour l'informer de ce fait; mais Mahomet l'arrêta en lui disant : « L'ange Gabriel est venu m'an- « noncer qu'Allâh avait préservé de tout péché Maria « et sa parenté; il m'a révélé qu'elle porte dans son « sein un enfant dont je suis le père, et dont le vi- « sage retracera fidèlement mes traits; il m'a ordonné « de le nommer *Ibrahim* et de prendre moi-même le « surnom d'*Abou' Ibrahim.* »

Ibn Abd el-Hakem et El-Beïhaqy, dans son *Délâil*, rapportent ce qui suit, d'après Yahia ibn Abd-er-Rahmân ibn Hâtib, qui tenait ce récit de son père et de son aïeul :

« Le Prophète, dit Hâtib, m'avait envoyé auprès d'El-Macaucas, roi d'Alexandrie, pour lui remettre une lettre. Celui-ci me fit descendre dans un palais, où je restai quelque temps. Il m'envoya quérir un jour, et il m'adressa la parole en ces termes, en présence de tous les seigneurs de sa cour :

« Je vais, dit-il, t'adresser des questions auxquelles « je désire que tu prêtes toute ton attention. »

— « Parle, répondis-je. »

« Ton maître, reprit-il, n'est-il pas prophète ? »

— « Oui, certes; il est l'envoyé de Dieu. »

« Eh bien, s'il en est ainsi, reprit El-Macaucas, « pourquoi n'a-t-il pas frappé de ses malédictions ceux « qui l'ont chassé de son pays ? »

— « Et Jésus, fils de Marie, que tu confesses être « l'envoyé de Dieu, pourquoi donc, lui dis-je, n'a-« t-il pas aussi frappé de sa malédiction ceux qui vou-« laient le crucifier ? Pourquoi n'a-t-il pas demandé « à Dieu de les faire périr, lorsque Dieu l'enleva aux « cieux[1] ? »

« C'est juste, répondit El-Macaucas, tu es un sage « qui vient de la part d'un plus sage. Voici des pré-« sents pour Mahomet, et je te donnerai une escorte « pour te reconduire en sûreté dans ton pays. »

« Parmi ces présents, il y avait trois jeunes filles, dont l'une fut la mère d'Ibrahim; Mahomet donna la seconde à Abou Djahm ibn Hadifâ el-Abdi (?), et la troisième à Haçân ibn Thâbit. Il y avait aussi de nombreux vêtements. »

Ibn Abi Mariam dit, d'après Ibn Loheïa, que la sœur de Maria se nommait Qaïcara, et, suivant d'autres, Sirîn.

Ibn Abd el-Hakem rapporte, d'après Abd el-Melik ibn Loheïa et El-Aradj, que El-Macaucas avait en-

[1] D'après la croyance musulmane, les juifs ne crucifièrent pas Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais seulement un homme à qui Dieu avait donné la ressemblance de Jésus, qui fut enlevé au ciel. (Abou'l-Féda, *loc. laud.* note 164.)

voyé au Prophète deux jeunes filles, savoir : Maria et sa sœur Housna.

Le même auteur cite encore, d'après Râchid ibn Sa'ad, cette parole du Prophète : « Si Ibrahim avait vécu, je n'aurais pas laissé un seul Copte soumis au payement du *djizièh* (capitation). »

Ibn Abd el-Hakem mentionne ce qui suit, d'après Ibn Mas'oud : « Nous demandâmes un jour au Prophète dans quoi nous devrions l'ensevelir ? »

— « Dans mes propres vêtements, dit-il, et dans ceux qui m'ont été envoyés d'Égypte. »

El-Ouâqedy et Abou Na'ïm, dans le *Délâïl*, racontent ce qui suit, d'après Moughaïrah ibn Cho'bah[1] :

[1] Soïouti (titre des *Sahâbè*) rapporte que El-Moughaïrah était venu en Égypte auprès d'El-Macaucas, et que, à son retour en Arabie, il avait embrassé l'islamisme, l'an 5 de l'hégire. Il mourut au mois de ramadhân de l'an 50, âgé de soixante et dix ans.

L'auteur du *Kitâb el-Aghâni* (de mon manuscrit, que je dois à la libéralité de M. Fulgence Fresnel) a consacré au même personnage un long chapitre dont voici quelques extraits :

« El-Moughaïrah ibn Cho'bah, ibn Abi 'Amer ibn Mas'oud ibn Mo'tab ibn Mâlik ibn Kaab ibn 'Amr ibn Sa'ad ibn Awf, ibn Qaciy, ce dernier le même que Thaqyf, était surnommé, avant sa conversion à l'islamisme, Abou Içâ, et, depuis, Abou Abd Allâh. Il était célèbre, parmi les Arabes, pour la finesse de son esprit, la droiture de son jugement, et pour son adresse et son habileté; c'était à un tel point, qu'on le surnommait *El-Moughaïrah èrrâï* (El-Moughaïrah, la raison personnifiée). Il remplit diverses missions et, entre autres, il fut chargé par Abou Bekr de négociations importantes avec Roustam, général en chef du roi sassanide Yezdedjerd. (Conf. *Essai sur l'histoire des Arabes*, t. III, p. 179 et suiv.)

« D'après le dire de Mohammed ibn Sa'ad Kâtib el-Ouâquedy, El-Moughaïrah était d'une famille attachée au service du culte de *Lât*

« Lorsque El-Moughaïrah et (*les Benou*) Mâlik se présentèrent devant El-Macaucas, celui-ci leur dit : « Comment avez-vous pu fuir de votre pays et arri-« ver jusqu'ici, car Mahomet et les siens occupent le « territoire qui nous sépare ? »

et lui-même professait une grande ardeur pour sa croyance religieuse.

« Or, quelques Arabes des Benou Mâlik, de la tribu de Thaqyf, ayant résolu de se rendre auprès d'El-Macaucas, pour lui offrir des présents, El-Moughaïrah voulut se joindre à eux, malgré les représentations de son oncle Ourouat ibn Sa'ad, qui, pour le dissuader de ce dessein, lui disait qu'il faisait partie des *Ahlâf* « confédérés, » et qu'il se trouverait là le seul des siens. En effet, pendant la route et à la cour d'El-Macaucas, El-Moughaïrah fut l'objet du mépris de ses compagnons de voyage, qui l'abreuvèrent d'humiliations; il en conçut un ressentiment si profond, qu'un jour il réussit à les plonger dans l'ivresse, et les massacra tous; ils étaient au nombre de treize personnes; puis, il s'empara de tous leurs bagages et des cadeaux magnifiques qu'ils avaient reçus d'El-Macaucas. Redoutant, toutefois, la vengeance des parents de ses victimes, il prit le parti de se rendre au camp du Prophète, où il fit profession de foi à la nouvelle croyance, en déposant à ses pieds les riches dépouilles dont il s'était emparé.

« A la nouvelle de cette trahison, les Benou Mâlik, à Taïf, voulurent déclarer la guerre aux *Ahlâf* de Thaqyf; mais bientôt la paix fut conclue, au moyen du prix du sang, qui fut payé par Ourouat, oncle de Moughaïrah. (Conf. Caussin de Perceval, *loc. laud.* t. III, p. 179 et suiv.)

« Depuis cette époque, Moughaïrah resta constamment auprès du Prophète; il l'accompagna dans son voyage de Houdaïbiïa; il prit part aux campagnes d'Arabie, de Mésopotamie, de Perse et de Syrie; il fut ensuite gouverneur de Basra et, en dernier lieu de Koufa, où il resta jusqu'à sa mort. Il perdit un œil à la bataille de Yarmouk. »

Ce même Moughaïrah fut chargé par Mahomet de détruire l'idole *Lât*. (M. Caussin de Perceval, *loc. supr. cit.* t. III, p. 288.)

Soïouti attribue la conversion d'El-Moughaïrah à une tout autre cause que celle qu'on vient de lire; on trouvera plus bas le récit de cette version.

— « Nous sommes venus par mer (la mer Rouge), « répondirent-ils, car nous craignions précisément « de tomber entre les mains de Mahomet. »

« Qu'avez-vous fait, dit El-Macaucas, quand il « vous a appelés à la croyance de sa mission ? »

— « Aucun de nous n'a répondu à cet appel. »

« Pourquoi, reprit El-Macaucas ? »

— « Parce qu'il nous a présenté une religion nou« velle, qui n'était ni celle de nos pères, ni celle du « roi (le gouverneur d'Égypte), et que nous voulons « vivre et mourir dans la foi de nos aïeux. »

« Qu'ont fait tes compatriotes ? »

— « Les jeunes gens l'ont suivi; quant aux au« tres, ils lui livrent des combats où ils sont tantôt « vainqueurs et tantôt vaincus. »

« Ne pourriez-vous, dit El-Macaucas, me donner « quelques renseignements sur la loi qu'il professe ? »

— « Il enseigne le culte d'un Dieu unique et sans « associé; il repousse la croyance de nos pères; il « prescrit la prière et la dîme aumônière[1]. »

« Ces prières et ces aumônes, reprit El-Macaucas, « ont probablement des temps fixes et des propor« tions déterminées ? »

— « Sans doute, répondirent les envoyés; les mu« sulmans font cinq prières, à des heures fixes, dans « la révolution d'un jour; quant à la dîme aumô« nière, on la perçoit de toute propriété ou de tout

[1] *Essalât ou ez-zekât.* (Conf. Mouradgea d'Ohsson, *loc. laud.* t. II, p. 403.)

« bien qui atteint vingt *mithqâls*[1]; par exemple, quand « on possède plus de cinq chameaux, on donne un « mouton, et pour ce qui regarde les moutons, quand « on en a plus de quarante, on en paye un[2]. Mahomet « a enseigné de cette façon, à ses sectaires, les pro« portions de la dîme aumônière à prélever sur toute « espèce et sur toute nature de biens et de revenus[3]. »

« Savez-vous ce qu'il fait du produit de cette dîme? »

— « Il le distribue aux pauvres. Il ordonne aussi « à chacun de soulager ses parents malheureux (صلة « الرحم); il prescrit la fidélité à la parole donnée; il « interdit la fornication et l'usure; il défend de faire « usage des liqueurs fermentées et de manger la chair « des animaux immolés sous une autre invocation « que celle d'Allâh[4]. »

« Mahomet, dit El-Macaucas, est véritablement « le prophète que Dieu a envoyé à tous les hommes « en général, et, s'il s'adressait aux Coptes et aux

[1] *Cherh elmeuqoufâti*, p. 147.

[2] Le texte de mon ms. de Soïouti me paraît fautif. Je crois qu'il doit être rétabli de la manière suivante, d'après la version d'El-Bokhâri : ففيها شاة. ومن الغنم اذا كانت اربعين الى ماية وعشرين شاة. (Voyez aussi le *Journal asiatique*, *De la propriété territoriale en Algérie*, octobre 1842, p. 325.)

[3] Conf. *Sahîh* d'El-Bokhâri (titre *Kitâb ez-zekât*); d'Ohsson, *loc. laud.* t. II, p. 408, 412 et suiv.; *Cherh elmeuqoufâti*, t. I, p. 143, 144.

[4] *Coran*, ch. v. v. 4; vi, 121. Les Arabes, en tuant le gibier à la chasse, invoquaient le nom de leurs divinités. (*Coran*, traduction de M. Kazimirski, p. 83.) L'invocation sous le nom du Messie, par les chrétiens, ou sous celui d'Esdras, par les juifs, n'est pas reconnue par les musulmans comme valable. (Conf. M. du Caurroy, *loc. laud.* p. 486 et suiv.)

« peuples de Roum, ils devraient croire en lui, car « Jésus leur en a donné l'ordre. Tout ce qu'on dit « de lui a été annoncé par les prophètes qui l'ont « précédé. Il est le sceau des envoyés divins, per« sonne ne peut lui contester ce titre; sa religion se « perpétuera jusqu'à la fin des siècles[1], jusqu'au jour « où les mers sortiront de leur lit. »

— « Quand même tout l'univers reconnaîtrait la « loi de Mahomet, répliquèrent El-Moughaïrah et (*les* « *Benou*) Mâlik, nous ne l'accepterons jamais. »

« Vous plaisantez, dit El-Macaucas, en secouant la « tête; » puis il ajouta : « Qu'elle est la condition de « sa famille parmi les Arabes? »

— « Elle est d'une condition moyenne, répondi« rent-ils. »

« C'est ainsi qu'il en a toujours été de la parenté « des prophètes. Dites-moi, continua El-Macaucas, « quel degré de véracité attache-t-on communément « aux discours de Mahomet? »

— « Sa réputation d'homme de bien et véridique « est telle, qu'on lui a donné le surnom d'*El-Amîn*[2]. »

« Eh bien, reprit El-Macaucas, pensez sérieuse« ment à cela. Pouvez-vous admettre que Mahomet « soit véridique dans ses relations avec les hommes « et qu'il mente à Dieu? Vous me dites que ceux qui « le suivent sont les jeunes gens; or, ce sont tou-

[1] Le texte porte الى منتهى الحفر والحافر, littéralement, « jusqu'au jour où il n'y aura plus ni fosses ni fossoyeurs. »

[2] الامين, littéralement : « l'homme sûr, loyal, fidèle; à qui, en un mot, on peut se fier. »

«jours ceux qui, les premiers, ont cru à la parole « des prophètes. Dites-moi encore quelle conduite « les juifs de Yathrîb ont-ils tenue envers lui; car « ceux-là sont *Ehl el-Kitâb* (sectateurs du livre, de « l'Ancien Testament)? »

— « Ils ont refusé d'entendre sa parole. Mahomet « alors leur a livré combat; il en a tué un grand « nombre et il a réduit les autres en captivité. Quant « au reste, il s'est dispersé. »

« C'étaient des pervers, reprit El-Macaucas; ils « n'étaient poussés que par l'envie; car ils savaient, « aussi bien que moi, la vérité de sa mission. »

« Nous nous levâmes, dit El-Moughaïrah, qui continue son récit, et après avoir entendu ce discours, qui nous engageait à reconnaître Mahomet et à lui obéir, nous nous dîmes les uns aux autres : « Les rois « barbares croient à la mission de Mahomet et ils le « craignent, malgré l'absence de tout lien de parenté « entre eux et lui; tandis que nous, qui sommes ses « proches [1] et ses voisins, nous ne croyons pas en « lui, bien qu'il soit venu jusque dans nos murs, « pour nous appeler à sa foi [2]! »

El-Moughaïrah ajoute : « Je me mis alors à visiter les églises d'Alexandrie, sans en excepter une seule, et je questionnai les chefs de ces églises, Coptes ou

[1] ذوى الارحام « héritiers, parents maternels. » (Voyez *Journal asiatique*, 1841, p. 198.)

[2] Mahomet se rendit chez les Benou Thaqyf pour leur demander du secours et pour les appeler à l'islamisme. (Abou'l-Féda, *loc. laud.* p. 23.) La conversion de cette tribu eut lieu dans l'an 9, après l'expédition de Tabouk. (*Ibid.* p. 86.)

Grecs, sur ce qu'ils avaient trouvé dans le Livre (*el-Kitâb*) touchant les signes de Mahomet; je vis, entre autres, un évêque copte nommé *Abou Miâmin* [1]. C'était l'homme dont l'opinion avait le plus d'autorité [2]. Je lui demandai si un prophète devait encore se manifester en ce monde; voici ce qu'il me répondit:

— « Oui, certes, et celui-là sera le dernier; il n'y en aura pas d'autre entre Jésus et lui; il sera le sceau des envoyés divins; Jésus a ordonné de croire en lui. C'est le prophète arabe; son nom est Ahmed [3]. Il est d'une taille moyenne; ses yeux ont une teinte rougeâtre; il n'est ni blanc, ni brun, ses cheveux sont . . . . . [4]; il se couvre de vêtements grossiers; il se

[1] Amba Benjamin, 38e patriarche de l'église copte. (Voy. sur le mot *Amba* M. Quatremère, *Mémoires géographiques sur l'Égypte*, t. I, p. 248.) Il était jacobite, et pendant treize années, il vécut caché et éloigné de son siége, afin de se dérober aux persécutions des Melkites. Il ne reprit possession de son siége qu'après la conquête de l'Égypte par Amr ibn el-As. (Conf. J. J. Marcel, *Histoire de l'Égypte, Univers pittoresque*, p. 20; Renaudot, *Hist. patriarch. Alex. Jacobitar.* p. 161 et suiv.)

Les chrétiens d'Égypte étaient presque tous partisans de l'hérésie d'Eutychès, qui ne reconnaissait qu'une nature en J. C.; entraînés par leur haine implacable contre les Grecs de Constantinople, ils n'eurent rien de plus pressé que de se donner aux conquérants arabes. (Cf. M. Reinaud, *Monuments arabes*, t. I, p. 311.)

[2] ولم أرا أحدا أشد اجتهادا منه. Voyez la définition de l'*idjtihâd* dans l'intéressant mémoire de Mirza Kazem Beg sur les progrès de la jurisprudence des sectes musulmanes, *Journ. asiat.* mars 1850, p. 181.

[3] Voyez *Monuments arabes*, cachet n° 30.

[4] Le texte de mon ms. porte la leçon تبرق شعره que je crois fautive, et dont je n'ai pu rétablir le véritable sens. (Voyez le portrait

nourrit des aliments qu'il trouve sous sa main; il porte le sabre sur la nuque; il ne tient compte ni du nombre, ni de la parenté de ses adversaires, pour les combattre; ses compagnons lui sont dévoués jusqu'à la mort, et leur attachement pour sa personne est plus grand que leur amour pour leurs pères et pour leurs enfants; il viendra d'un sanctuaire et s'enfuira vers un autre[1], dans la terre du sol aride et des palmiers. Il professera enfin la religion d'Abraham. »

Abou Miamîn s'était arrêté là dans son discours; mais, sur mon invitation, il continua en ces termes: « Il se couvrira le milieu du corps avec l'*izâr;* il fera l'ablution des quatre extrémités du corps; il est enfin marqué de ces signes qui appartiennent exclusivement aux prophètes. Il est vraiment l'apôtre de Dieu (que la paix et la bénédiction divine reposent sur lui!); il est envoyé à son peuple et à l'univers, en général; la terre entière est partout, pour lui, un lieu convenable pour la prière et pour l'ablution; en quelque endroit qu'il se trouve, aux heures de la prière, il fait l'ablution, même avec du sable (*teïemmum*), et il prie; tandis qu'avant lui, il était sévèrement prescrit de ne prier que dans les églises et dans les temples. »

« Je recueillis ces paroles, dit El-Moughaïrah, je les gravai dans ma mémoire et, revenu dans mon pays, j'embrassai l'islamisme. »

de Mahomet, dans Abou'l-Féda, *loc. laud.* p. 92, et M. Reinaud, *Monuments arabes*, t. II, p. 76 et suiv.)

[1] الحرمين « la Mecque et Médine. »

SROUTABODHA,

TRAITÉ DE PROSODIE SANSCRITE,

COMPOSÉ PAR KÂLIDÂSA,

PUBLIÉ ET TRADUIT PAR M. ÉD. LANCEREAU.

AVERTISSEMENT.

Le Traité dont nous publions le texte et la traduction a acquis dans l'Inde une célébrité due en partie au nom de l'illustre poëte auquel il est attribué. En effet, quoiqu'il soit difficile de reconnaître le style de Kâlidâsa[1] dans les quarante-quatre stances du *Sroutabodha*, il n'existe aucun témoignage qui puisse faire naître le moindre doute concernant l'origine de ce petit poëme didactique et érotique, dont l'auteur a su donner les règles de la prosodie sanscrite sous une forme élégante et gracieuse, et dans chacun des mètres décrits.

Un indianiste allemand, qui s'est fait connaître par d'excellents travaux sur la langue et la littérature sanscrites, M. Hermann Brockhaus, a publié un texte du *Sroutabodha* dans un petit volume intitulé : *Ueber den Druck sanskritischer Werke mit lateinischen Buchstaben*[2]. Ce texte est malheureusement dénaturé par l'emploi des caractères romains, qui rendent les textes orientaux très-obscurs, et quelquefois

[1] Voy. dans la *Nouvelle Biographie générale* de MM. Firmin Didot, la notice que feu notre savant maître et ami M. A. Langlois a publiée sur ce poëte.

[2] Leipzig, 1841, in-8°.

même presque inintelligibles. La traduction allemande dont il est accompagné est insuffisante et incomplète; car le traducteur s'est contenté d'extraire les formules métriques contenues dans le *Sroutabodha*, sans tenir aucun compte des détails auxquels ce petit poëme doit une partie de son originalité. Malgré ces considérations, nous n'aurions point songé à publier le poëme de Kâlidâsa, si deux manuscrits de la Bibliothèque impériale ne nous avaient pas fourni un texte qui présente de nombreuses différences avec celui de M. Brockhaus. Ces deux manuscrits font partie du fonds d'Ochoa, n[os] 131 et 72. Le premier est celui que nous avons pris pour base de notre travail, et le second, dont nous indiquons les variantes au moyen de la lettre A, nous a plus d'une fois servi à rectifier les erreurs commises par le copiste. Pour faciliter l'intelligence des règles exposées dans le *Sroutabodha* à ceux qui ne sont pas encore familiarisés avec l'étude de la métrique sanscrite, nous avons ajouté à la traduction de notre Traité quelques observations sur les principes généraux de la prosodie, et les différents mètres décrits par Kâlidâsa. Nous pouvons donc affirmer, sans hésitation, que nous offrons à nos lecteurs un ouvrage nouveau, et nous osons espérer que les amis de la littérature sanscrite voudront bien accueillir avec quelque faveur un travail dont l'utilité est incontestable. En effet, quoique le *Sroutabodha* ne soit pas un Traité complet de prosodie, il n'en est pas moins vrai que ce petit ouvrage est suffisant pour la plupart de ceux qui se livrent à l'étude de la poésie sanscrite, puisqu'il décrit les mètres le plus souvent employés par les grands poëtes de l'Inde et par le célèbre Kâlidâsa lui-même.

I. TEXTE.

श्री गणेशाय नमः ॥

छन्दसां लक्षणं येन श्रुतमात्रेण बुध्यते ।
तमहं सम्प्रवक्ष्यामि श्रुतबोधमविस्तरं ॥ १ ॥
संयुक्ताद्यं दीर्घं सानुस्वारं विसर्गसम्मिश्रं ।
विज्ञेयमक्षरं गुरु पादान्तस्थं विकल्पेन ॥ २ ॥

मस्त्रिगुरुस्त्रिलघुश्च नकारो
भादिगुरुस्तत आदिलघुर्यः ।
जो गुरुमध्यगतो र लमध्यः
सोऽन्त्यगुरुः कथितोऽन्त्यलघुस्तः ॥ ३ ॥

यस्याः पादे प्रथमे द्वादश मात्रास्तथा तृतीयेऽपि ।
अष्टादश द्वितीये चतुर्थके पञ्चदश साऽऽर्या ॥ ४ ॥
आर्य्यापूर्वार्द्धसमं द्वितीयमपि भवति यत्र हंसगते ।
छन्दोविदस्तदानीं गीतिं ताममृतवाणि भाषन्ते ॥ ५ ॥
आर्य्योत्तरार्द्धतुल्यं प्रथमार्द्धमपि प्रयुक्तं चेत् ।
कामिनि तामुपगीतिं प्रकाशयन्ते महाकवयः ॥ ६ ॥
आर्य्यासकलद्वितीयं व्यत्ययसहितं भवेद्यस्याः ।
सोद्गीतिः खलु गदिता तद्वद्यन्त्यंशभेदसंयुक्ता ॥ ७ ॥

आद्यचतुर्थं पञ्चमकं चेत् ।
यत्र गुरु स्यात्साऽक्षरपङ्क्तिः ॥ ८ ॥
अगुरु चतुष्कं भवति गुरू द्वौ ।
घनकुचयुग्मे शशिवदनाऽसौ ॥ ९ ॥

तुर्य्यं पञ्चमकं चेद्यत्र स्याल्लघु बाले ।
विद्वद्भिर्मृगनेत्रे प्रोक्ता सा मदलेखा ॥ १० ॥
श्लोके षष्ठं गुरु ज्ञेयं सर्व्वत्र लघु पञ्चमं ।
द्विचतुःपादयोर्ह्रस्वं सप्तमं दीर्घमन्ययोः ॥ ११ ॥
पञ्चमं लघु सर्व्वत्र सप्तमं द्विचतुर्थयोः ।
तृतीये प्रथमे दीर्घमेतच्छ्लोकस्य लक्षणं ॥ १२ ॥
आदिगतं तुर्य्यगतं पञ्चमकं चान्त्यगतं ।
यत्र गुरु स्यात्कथितं माणवकाक्रीडमिदं ॥ १३ ॥
द्वितुर्य्यषष्ठमष्टमं गुरु प्रयोजितं यदा ।
तदा निवेदयन्ति तां बुधा नगस्वरूपिणीं ॥ १४ ॥
सर्व्वे वर्णा दीर्घा यस्यां विश्रामः स्याद्वेदैर्वेदैः ।
विद्वद्वृन्दैर्वीणापाणि व्याख्याता सा विद्युन्माला ॥ १५ ॥

तन्वि गुरु स्यादाद्यचतुर्थं
पञ्चमषष्ठं चान्त्यमुपान्त्यं ।
इन्द्रियवाणैर्यत्र विरामः
सा कथनीया चम्पकमाला ॥ १६ ॥

चम्पकमाला यत्र भवेत्स्यान्निविलीना प्रेमनिधे।
छन्दसि दक्षा ये कवयस्तन्मणिमध्यं ते ब्रुवते॥१७॥

चत्वारः प्राक् सुतनु गुरवो द्वौ दशैकादशौ चेन्
मुग्धे वर्णौ तदनु कुमुदामोदिनि द्वादशान्त्यौ।
तद्वच्चान्त्यौ युगरसहयैर्यत्र कान्ते विरामो
मन्दाक्रान्तां प्रवरकवयस्तन्वि तां सङ्गिरन्ते॥१८॥

मन्दाक्रान्ताऽन्त्ययतिरहिता सालङ्कारे यदि भवति सा।
तद्विद्वद्भिर्ध्रुवमभिहिता सेयं हंसी कमलवदने॥१९॥

ह्रस्वो वर्णो जायते यत्र षष्ठः
कम्बुग्रीवे तद्वदेवाष्टमान्त्यः।
विश्रामः स्यात्तन्वि वेदैस्तुरङ्गैस्
तां भाषन्ते शालिनीं छान्दसीयाः॥२०॥

आद्यचतुर्थमहीननितम्बे सप्तमकं दशमं च तथान्त्यं।
यत्र गुरू प्रकटस्मरसारे तत्कथितं ननु दोधकवृत्तं॥२१॥

यस्यां त्रिषट्सप्तममक्षरं स्याद्
ह्रस्वं सुजङ्घे नवमं च तद्वत्।
गत्या विलक्षीकृतहंसकान्ते
तामिन्द्रवज्रां ब्रुवते कवीन्द्राः॥२२॥

यदीन्द्रवज्राचरणेषु पूर्वे
भवन्ति वर्णा लघवः सुवर्णे।

अमन्दमाद्यन्मदने तदानीम्
उपेन्द्रवज्रा कथिता कवीन्द्रैः ॥ २३ ॥

यत्र द्वयोरप्यनयोस्तु पादा
भवन्ति सीमन्तिनि चन्द्रकान्ते ।
विद्वद्भिराद्यैः परिकीर्त्तिता सा
प्रयुज्यतामित्युपजातिरेषा ॥ २४ ॥

आद्यार्धकी स्यात्प्रकटीकृतार्थे
यदीन्द्रवज्राचरणः पुरस्तात् ।
उपेन्द्रवज्राचरणास्त्रयोऽन्ये
मनीषिणोक्ता विपरीतपूर्वा ॥ २५ ॥

आद्यमक्षरमतस्तृतीयकं
सप्तमं च नवमं तथान्तिकं ।
दीर्घमिन्दुमुखि यत्र जायते
तां वदन्ति कवयो रथोद्धतां ॥ २६ ॥

अन्तरं च नवमं दशमं च
व्यत्ययाद्भवति यत्र विनीते ।
प्राक्तना सुनयने यदि सैव
स्वागतेति कथिता विबुधैः सा ॥ २७ ॥

ह्रस्वो वर्णः स्यात्सप्तमो यत्र बाले
तद्वद्बिम्बोष्ठि न्यस्त एकादशाद्यः ।

वाणैर्विश्रामोऽ नन्तरं स्यात्तुरङ्गैः
नाम्ना निर्दिष्टा सुभ्रु सा वैश्वदेवी ॥ २८ ॥
सतृतीयकषष्ठमनङ्गरते नवमं विरतिप्रभवं गुरु चेत् ।
घनपीनपयोधरभारनते ननु तोटकवृत्तमिदं कथितं ॥२९॥
यदाद्यं चतुर्थं तथा सप्तमं स्यात्
तथैवाक्षरं ह्रस्वमेकादशाद्यं ।
शरच्चन्द्रविद्वेषिवक्त्रारविन्दे
तदुक्तं कवीन्द्रैर्भुजङ्गप्रयातं ॥ ३० ॥
अयि कृशोदरि यत्र चतुर्थकं
गुरु च सप्तमकं दशमं तथा ।
विरतियं च तथैव विचक्षणैः
द्रुतविलम्बितमित्युपदिश्यते ॥ ३१ ॥
प्रथमाक्षरमाद्यतृतीययोः
द्रुतविलम्बितकस्य च पादयोः ।
यदि नात्र तदा कमलेक्षणे
भवति सुन्दरि सा हरिणप्लुता ॥ ३२ ॥
उपेन्द्रवज्राचरणेषु येऽन्तिमे
ह्युपान्त्यवर्णा लघवश्च ते कृताः ।
मदोल्लसद्भ्रूजितकामकार्मुके
वदन्ति वंशस्थमिदं कवीश्वराः ॥ ३३ ॥

यस्यामशोकाङ्कुरपाणिपल्लवे
वंशस्थपादा गुरुपूर्ववर्णकाः।
तारुण्यहेलारतिरङ्गलालसे
तामिन्द्रवंशां कवयः प्रचक्षते ॥ ३४ ॥

यस्याः प्रिये प्रथमकामभाद्यं
तुर्य्यं तथा गुरु नवमं दशान्तिमं।
सान्त्यं भवेद्यतिरपि वेदभूतैर्यदि
सा लक्ष्यतामसृतलते प्रभावती ॥ ३५ ॥

आद्ये च त्रितयमथाष्टमं नवान्त्यं
युग्मं चेद्गुरु विरती सुभाषिते स्यात्।
विश्रामो भवति महेशनेत्रदिग्भिर्
विज्ञेया ननु सुदति प्रहर्षिणी सा ॥ ३६ ॥

आद्यं द्वितीयमपि चेद्गुरु तच्चतुर्थं
यत्राष्टमं च दशमान्त्यमुपान्त्यमन्त्यं।
कामाङ्कुशाङ्कुशितकामिमतङ्गजेन्द्रे
कान्ते वसन्ततिलकां किल तां वदन्ति ॥ ३७ ॥

प्रथममगुरु षट्कं विद्यते यत्र कान्ते
तदनु च दशमं चेदक्षरं द्वादशान्त्यं।
करिभिरथ तुरङ्गैर्यत्र कान्ते विरामः
सुकविजनमनोज्ञा मालिनी सा प्रसिद्धा ॥ ३८ ॥

सुमुखि लघवः पञ्च प्राच्यास्ततो दशमान्तिमम्
तदनु ललितालापे वर्णौ यदि त्रिचतुर्दशौ ।
भवति च लघुर्यत्रोऽपान्त्यः स्फुरत्करकङ्कणे
यतिरपि रसैर्वेदैरश्वैः स्मृता हरिणीति सा ॥ ३९ ॥

यदि प्राच्यो ह्रस्वः कलितकमले षष्ठकपरे
ततो वर्णाः पञ्च प्रकृतिसुकुमाराङ्गि रचिताः ।
त्रयोऽन्ये सोपान्त्याः सुतनु जघनाभोगसुभगे
रसैरीशैर्यस्यां भवति विरतिः सा शिखरिणी ॥ ४० ॥

द्वितीयमलिकुन्तले यदि षडष्टमं द्वादशं
चतुर्दशमथ प्रिये गुरु गभीरनाभिह्रदे ।
सपञ्चदशमान्तिमं तदनु यत्र कान्ते यतिः
करीन्द्रफणभृत्कुलैर्भवति तद्धि पृथ्वीति सा ॥ ४१ ॥

दीर्घाः पूर्वे कामिनि पञ्चाष्टनवौ च
वर्णौ यस्या द्वादशकान्तौ च गुरू तौ ।
वेदैरन्ध्रैर्यत्र विराम्यस्ति विराम
छन्दोविद्भिस्तज्जगदे मत्तमयूरं ॥ ४२ ॥

आद्याश्चेद्गुरवस्त्रयः प्रियतमे षष्ठस्तथा चाष्टमस्
तन्व्येकादशतस्त्रयस्तदनु चेदष्टादशाद्यौ ततः ।
मार्त्तण्डैर्मुनिभिश्च यत्र विरतिः पूर्णेन्दुविम्बानने
तद्वृत्तं प्रवदन्ति काव्यरसिकाः शार्दूलविक्रीडितं ॥ ४३ ॥

चत्वारो यत्र वर्णाः प्रथममलघवः षष्ठकः सप्तमोऽपि
द्वौ तावच्छोडशाद्यौ मृगमदमुदिते षोडशान्त्यौ तथान्त्यौ ।
रम्भास्तम्भोरुकान्ते मुनिमुनिमुनिभिर्दृश्यते चेद्विरामो
बाले वन्द्यैः कवीन्द्रैः सुतनु निगदिता स्रग्धरा सा
प्रसिद्धा ॥ ४४ ॥

इति श्रीमत्कालिदासविरचितः श्रुतबोधः समाप्तः ॥

II. VARIANTES.

St. 1. (तं) A. et Br. तद्; (सम्प्रवक्ष्यामि) A. कारयिष्यामि, Br. कथयिष्यामि.

St. 2. (विकल्पेन) Br. विकम्पेन.

St. 3. (ततस्) Br. पुनर्. Au lieu de ce sloka, A. donne le suivant :

एकमात्रो भवेध्रस्वो द्विमात्रो दीर्घ उच्यते ।
त्रिमात्रस्तु प्लुत ज्ञेयो व्यञ्जनं चार्द्धमातृकं ॥

« La voyelle qui contient un seul moment (*mâtrâ*) est une brève; celle qui en contient deux est appelée longue. Il faut reconnaître la voyelle prolongée (*plouta*) dans celle qui contient trois moments; la consonne ne contient en elle-même que la quantité d'un demi-moment. »

Après la stance 3 de notre texte, Br. ajoute les deux qui suivent :

आदिमध्यावसानेषु यरता यान्ति लाघवं ।
भजसा गौरवं यान्ति मनौ तु गुरुलाघवौ ॥
मो भूमिः श्रियमातनोति य जलं वृद्धिं र वह्निर्मृतिं
सो वायुः किल दूरदेशगमनं त व्योम शून्यं फलं ।

यः सूर्य्यो रुजमादधाति विपुलं भेन्दुर्यशो निर्म्मलं
नः शेषः सुखमच्युतं प्रकुरुते प्रोक्तं गणानां फलं ॥

« Dans la première syllabe, dans celle du milieu et dans la dernière, *ya*, *ra* et *ta* ont une brève, tandis que *bha*, *dja* et *sa* ont une longue; *mâ* et *na* sont composés de toutes longues et de toutes brèves. »

« *Ma* « la terre » répand la fortune; *dja* « l'eau » répand la richesse; *ra* « le feu » répand la mort; *sa* « le vent » conduit vers les pays lointains; *ta* « l'atmosphère » engendre la stérilité; *ya* « le soleil » donne une grande maladie; *bhâ* « la lune » donne un éclat sans tache; *na* « le serpent *Sécha* » donne un bonheur que rien ne peut détruire : j'ai dit ce que donnent les *ganas* (pieds de vers). »

St. 6. (प्रथम) Br. पूर्व्वं.

St. 7. A. et Br. ne donnent pas cette stance.

St. 9. (असौ) Br. सा.

St. 12, *pâdas* 3 et 4, A. षष्ठं गुरु विज्ञानीयादेतत्पथ्यस्य लक्षणं ॥
Br. ne donne pas ce sloka.

St. 17. (मणिमध्यं) A. मणिबन्धं.

St. 18. A. et Br. donnent cette stance après la stance 41.

St. 19. (यति) A. पद; (सा) Br. या; (तद्) Br. सा.

St. 23. (चरणेषु) Br. चरणे तु; (माधन्मदने) Br. माधद्धदने.

St. 24. (प्रयुज्यतां) Br. प्रपूज्यतां.

St. 25. (स्यात्) Br. सा; (पुरस्तात् Br. पुरः स्यात्.

St. 26. (अन्तिकं) Br. अन्तिमं; (कवयो) A. मुनयो.

St. 27. (दशमं च) A. दशमं स्यात्; (प्राक्तना) Br. प्राक्तनैः; (कविभिः सा) A. कविमुख्यैः; (सा) Br. स्यात्.

St. 28. (अनन्तरं) Br. अनन्तरः, A. तत्र; (स्यात्) A. चेद्दा.

St. 29. Après cette stance, A. et Br. ajoutent celle-ci :

यदि तोटकस्य गुरु पञ्चमकं विहितं विलासिनि तदक्षरकं ।
न रसाक्षरं गुरु भवेदबले प्रमिताक्षरेति कविभिः कथिता ॥

« Femme voluptueuse et délicate, si la cinquième syllabe du *totaka* devient longue et si la sixième ne l'est pas, la stance est appelée *pramitâkcharâ*[1] par les poëtes. »

Pâda 3. Br. रससङ्ख्यकं गुरु न चेदबले.

St. 30. (स्यात्) A. चेत्.

St. 31. (विरतिर्यं) A. et Br. विरतिर्गं.

St. 32. (आद्य) A. आदि, (यदि नात्र) Br. अपि चेन्न; (अत्र) A. अथ.

St. 33. (येऽन्तिमे) A. et Br. सन्ति चेत्; हि est omis par A. et Br.; (च ते) A. et Br. परे; *pâda* 3, A. et Br. बुधास्तदा सुन्दरि शुद्धसङ्गमे; (इदं कवीश्वराः) Br. इदं महाधियः, A. अरालकुन्तले.

St. 34. (हेला) A. लीला.

St. 35. (यस्याः) Br. यस्यां; (सान्त्यं) A. सान्तं; (अमृतलते) Br. अमृतलतिके.

St. 36. (च) Br. चेत्, अथ est omis par A.; (युग्मं चेत्) Br. द्वावन्त्यौ.

St. 37, *pâda* 3, Br. अष्टाभिरिन्दुवदने विरतिश्च षड्भिः.

St. 38. (करिभिः) A. वसुभिः, Br. गिरिभिः; (कान्ते) Br. बाले.

St. 39. (भवति च लघुः) A. et Br. प्रभवति पुनर्.

St. 40. (यदि) A. यदा; (परे) Br. पराः; (तु) Br. च.

[1] Variété du *Djagatî*. Chaque *pâda*, composé de douze syllabes, contient trois anapestes, avec un amphibraque pour second pied:

⏑⏑— | ⏑—⏑ | ⏑⏑— | ⏑⏑—

Ce mètre ne diffère du *totaka* que par le second pied, qui est un amphibraque, au lieu d'être un anapeste.

St. 41. (कुन्तले) Br. कुण्डले; (नाभि) Br. नाभी; (करीन्द्र) A. गजेन्द्र, Br. गिरीन्द्र; (तन्वि) A. et Br. सुभ्रु.

St. 42. A. et Br. ne donnent pas cette stance.

St. 43. (तथा) A. et Br. ततः; (षष्ठाद्यास्यौ ततः) Br. षष्ठाद्-आद्यन्तिमः; (ततः) A. परः.

St. 44. (तावत्) Br. तद्वत्; (मुदिते) A. et Br. तिलके; (दृश्यते चेत्) A. यत्र कान्ते.

III. TRADUCTION.

GLOIRE AU BIENHEUREUX GANÉSA[1]!

1. Je vais exposer le *Sroutabodha*, petit traité dont il suffit d'entendre la lecture pour connaître le caractère distinctif des différents mètres poétiques.

2. La voyelle qui précède un groupe de consonnes, celle qui est longue, celle qui est accompagnée d'un *anouswâra* ou suivie d'un *visarga*, doivent être reconnues pour longues; la voyelle qui est à la fin d'un *pâda*[2] peut être considérée comme longue ou brève, à volonté[3].

3. On appelle *ma* le pied de trois syllabes longues; *na*, le pied de trois syllabes brèves; *bha*, le pied dont la première syllabe est longue; *ya*, le pied

[1] Dieu de la sagesse, fils de Siva et de Pârvatî.

[2] Ou vers. Nom de chacune des quatre parties dont se compose la stance.

[3] Toutes les voyelles, excepté अ, इ, उ, ऋ, et ऌ, sont longues. La voyelle peut rester brève devant les groupes क्र, प्र. ब्र et ह्र; mais on trouve peu d'exemples de cette licence dans les poëmes sanscrits.

dont la première syllabe est brève; *dja*, le pied dont la syllabe du milieu est longue; *ra*, le pied dont la syllabe du milieu est brève; *sa*, le pied dont la dernière syllabe est longue, et *ta*, celui dont la dernière syllabe est brève[1].

4. La stance qui contient douze *mâtrâs*[2] dans le premier et le troisième *pâda*, dix-huit dans le second et quinze dans le quatrième, est l'*âryâ*.

5. Femme dont la démarche est pareille à celle du cygne, et dont la voix est aussi douce que l'ambroisie, lorsque la seconde moitié de la stance est semblable à la première moitié de l'*âryâ*, les savants en prosodie appellent le mètre *guîti*.

6. Femme pleine de tendresse, si la première et la seconde moitié de la stance sont pareilles à la dernière moitié de l'*âryâ*, c'est l'*oupaguîti* que nous font voir les grands poëtes.

7. La stance dans laquelle la seconde moitié de l'*âryâ* tout entier est placée dans l'ordre inverse s'appelle *oudguîti*, disent les hommes qui savent distinguer les différentes parties d'une stance.

8. Si, dans chaque *pâda*, la première, la quatrième et la cinquième syllabe sont longues, c'est l'*akcharapankti*.

9. Femme qui as deux seins rebondis, lorsqu'il

[1] Outre ces pieds, qui ont une quantité fixe, la prosodie sanscrite admet d'autres pieds composés d'un plus ou moins grand nombre de syllabes. Ces pieds, dont la longueur est déterminée par les césures, sont désignés sous les noms de différentes classes de personnages, d'objets, etc. comme on le verra plus loin.

[2] Le *mâtrâ* est la quantité d'un moment, ou voyelle brève.

y a quatre brèves et deux longues dans chaque *pâda*, c'est le *sasivadanâ*.

10. Femme aux yeux de gazelle, si, dans chaque *pâda*, la quatrième et la cinquième syllabe sont brèves, la stance est appelée *madalékhâ* par les savants.

11. Dans le *sloka*, la sixième syllabe doit être reconnue pour longue et la cinquième pour brève, dans tous les *pâdas;* la septième syllabe est brève dans le second et le quatrième *pâda*, et longue dans les deux autres.

12. La cinquième syllabe brève dans tous les *pâdas;* la septième brève dans le second et le quatrième *pâda*, et longue dans le troisième et dans le premier : telle est la marque distinctive du *sloka*.

13. Le mètre dans lequel la première, la quatrième, la cinquième et la dernière syllabe sont longues, est appelé *mânavakâkrîda*.

14. Quand la seconde, la quatrième, la sixième et la huitième syllabe sont employées comme longues, les savants appellent le mètre *nagaswaroûpinî*.

15. Femme dont la voix est aussi harmonieuse que les sons de la vînâ [1], le mètre dans lequel toutes les syllabes sont longues, et où il y a deux césures suivant le nombre des *védas* (par quatre et quatre), est appelé *vidyounmâlâ* par tous les savants.

16. Femme délicate, lorsque la première, la quatrième, la cinquième, la sixième, la dernière et

[1] Espèce de luth ou de guitare à sept cordes, avec une gourde à chacune de ses extrémités.

l'avant-dernière syllabe sont longues, et que la césure a lieu suivant le nombre des *indriyavânas*[1] (par cinq et cinq), le mètre doit être appelé *tchampakamâlâ.*

17. Trésor d'amour, si l'on retranche la dernière syllabe du *tchampakamâlâ*, les poëtes habiles en prosodie appellent le mètre *manimadhya.*

18. Femme chérie, femme belle et délicate, au parfum de lotus, si les quatre premières syllabes, la dixième et la onzième, la treizième et la quatorzième sont longues, ainsi que les deux dernières, et que la césure ait lieu suivant le nombre des *yougas*[2], des *rasas*[3] et des *hayas*[4] (par quatre, six et sept), les poëtes distingués appellent le mètre *mandâkrântâ.*

19. Femme couverte de belles parures, femme dont le visage est pareil au lotus, si l'on retranche du *mandâkrântâ* la dernière césure, le mètre doit être reconnu pour le *hansî* : ainsi l'affirment les savants.

20. Femme délicate, dont le cou est marqué de trois lignes, lorsque la sixième syllabe est brève, que la neuvième l'est également, et que la césure a lieu suivant le nombre des *védas* et des *tourangas* (par quatre et sept), les savants en prosodie appellent le mètre *sâlinî.*

[1] Ou *vânas*, flèches d'Indra, au nombre de cinq.

[2] Les quatre âges de la mythologie hindoue.

[3] Ou les six espèces de saveur.

[4] *Hayas*, *Aswas* ou *Tourangas*, les sept coursiers attelés au char du Soleil.

21. Femme dont les reins ont la souplesse d'un serpent, femme en qui la puissance du dieu de l'amour se manifeste, lorsque la première, la quatrième, la septième, la dixième et la dernière syllabe sont longues, cela s'appelle le mètre *dodhaka*.

22. Femme aux belles jambes, femme dont la démarche rend honteuse la compagne du cygne, les princes des poëtes appellent *indravadjrâ* le mètre dans lequel la troisième, la sixième, la septième et la neuvième syllabe sont brèves.

23. Femme issue d'une caste élevée, femme dont l'amour enivre avec excès, si, dans les *pâdas* de l'*indravâdjrâ*, la première syllabe devient brève, la stance est appelée *oupendravadjrâ* par les princes des poëtes.

24. Femme aussi belle que la lune, la stance dans laquelle il y a des *pâdas* de ces deux mètres est appelée *oupadjâti* par les premiers savants qui vantent ce mètre et recommandent d'en faire usage.

25. Femme dont le bonheur est manifeste, si le *pâda indravadjrâ* occupe la première place, et si les trois autres *pâdas* sont *oupendravadjrâs*, la stance est l'*âkhyânakî* : un savant a parlé d'un mètre inverse de celui-ci.

26. Femme dont le visage est pareil à la lune, les poëtes appellent *rathoddhatâ* le mètre dans lequel la première, la troisième, la septième, la neuvième et la dernière syllabe sont longues.

27. Femme modeste, femme qui as de beaux yeux, lorsque la neuvième et la dixième syllabe sont

placées dans un ordre inverse, le mètre précédent, ainsi modifié, est appelé *swâgatâ* par les poëtes.

28. Femme aux beaux sourcils et aux lèvres rouges comme le fruit du vimba [1], lorsque la septième syllabe est brève, que la dixième l'est également, et que les deux césures ont lieu suivant le nombre des *vânas* et des *tourangas* (par cinq et sept), le mètre est nommé *vaïswadévî*.

29. Femme qui ressembles à Rati, l'épouse d'Ananga [2], et qui plies sous le poids de deux seins fermes et arrondis, si la troisième, la sixième, la neuvième et la dernière syllabe sont longues, cela s'appelle le mètre *totaka*.

30. Femme dont le visage semblable au lotus est l'ennemi de la lune d'automne, lorsque la première, la quatrième, la septième et la dixième syllabe sont brèves, le mètre est appelé *bhoudjangaprayâta* par les princes des poëtes.

31. Femme au ventre mince, lorsque la quatrième, la septième, la dixième et la dernière syllabe sont longues, le mètre est appelé *droutavilambita* par les savants.

32. Belle dont les yeux sont pareils au lotus, si l'on retranche la première syllabe du premier et du troisième *pâda* du *droutavilambita*, la stance devient *harinaploutâ*.

33. Femme dont le sourcil agité par l'ivresse l'em-

[1] Plante cucurbitacée, qui produit un fruit rouge (*momordica monadelpha*).

[2] Nom de Kâma, dieu de l'amour.

porte sur l'arc de Kâma, lorsque les dernières syllabes des *pâdas* de l'*oupendravadjrâ* deviennent avant-dernières et brèves, les princes des poëtes appellent le mètre *vansastha*.

34. Femme dont la main est comme un rameau semblable aux rejetons de l'asoka[1], femme qui recherches avec ardeur les plaisirs de l'amour et les jeux folâtres de la jeunesse, les poëtes nomment *indravansâ* la stance dans laquelle les *pâdas* du *vansastha* ont la première syllabe longue.

35. Femme chérie, plante d'ambroisie, le mètre dans lequel les deux premières syllabes, la quatrième, la neuvième, la onzième et la dernière sont longues, et où la césure a lieu suivant le nombre des *yougas* et des *grahas*[2] (par quatre et neuf), doit être désigné sous le nom de *prabhâvatî*.

36. Femme qui parles bien et qui as de belles dents, si les deux premières syllabes, la troisième, la huitième, la dixième et les deux qui terminent le *pâda* sont longues, et que la césure ait lieu suivant le nombre des *mahésanétras*[3] et des *dis*[4] (par trois et dix), le mètre doit être reconnu pour le *praharchinî*.

37. Femme bien-aimée, qui domptes ton amant

[1] *Jonesia asoca*, espèce d'arbrisseau.

[2] Les neuf planètes. Ce sont : *Soûrya* (le Soleil), *Tchandra* (la Lune), *Mangala* (Mars), *Boudha* (Mercure), *Vrihaspati* (Jupiter), *Soukra* (Vénus), *Sani* (Saturne), *Râhou* et *Kétou*.

[3] Les trois yeux de Siva, sous la forme de Mahâkâla.

[4] Ou les points cardinaux, au nombre de dix. On n'en compte ordinairement que huit.

avec le dard de Kâma, comme l'on dompte le roi des éléphants, si la première, la seconde, la quatrième, la huitième, la onzième, l'avant-dernière et la dernière syllabe sont longues, on nomme le mètre *vasantatilakâ*.

38. Femme chérie, lorsque les six premières syllabes sont brèves, la dixième et la treizième pareillement, et que la césure a lieu suivant le nombre des *karins*[1] et des *tourangas* (par huit et sept), c'est le *mâlinî*, mètre fameux et qui plaît aux bons poëtes.

39. Femme au joli visage, femme dont la conversation est agréable, femme aux mains de laquelle s'agitent des bracelets, si les cinq premières syllabes, la onzième, la treizième, la quatorzième et l'avant-dernière sont brèves, et que la césure ait lieu suivant le nombre des *rasas*, des *védas* et des *aswas* (par six, quatre et sept), le mètre est appelé *harinî*.

40. Femme qui tiens un lotus, femme à qui la nature a donné des membres si délicats, femme dont la taille est fine et dont l'embonpoint des hanches charme les yeux, si la première syllabe, les cinq qui suivent la sixième et les trois avant-dernières sont faites brèves, et si la césure a lieu suivant le nombre des *rasas* et des *isas*[2] (par six et onze), c'est le *sikharinî*.

[1] Ou *Karîndras*, éléphants des huit points cardinaux.

[2] Ou *Roudras*, formes de Siva, ou, suivant une légende, demi-dieux nés du front de Brahmâ. On les compte au nombre de onze et on les nomme : *Roudra*, *Adjaikapâda*, *Ahibradhna*, *Viroûpâkcha*, *Djayanta*, *Bahouroûpa*, *Tryambaka*, *Aparâdjita*, *Sâvitra*, *Souresvara* et *Hara*.

41. Femme chérie et adorée, femme délicate, à la chevelure noire comme l'abeille, au nombril profond et luisant, si la deuxième syllabe, la sixième, la huitième, la douzième, la quatorzième, ainsi que la quinzième et la dernière, sont longues, et si la césure a lieu suivant le nombre des *karindras* et des *phanabhritkoulas*[1] (par huit et neuf), c'est le *prithwî.*

42. Femme qui aimes et qui n'éprouves aucun désir, le mètre dans lequel les cinq premières syllabes, la huitième et la neuvième, la douzième et la dernière sont longues, et où la césure a lieu suivant le nombre des *védas* et des *andhras*[2] (par quatre et neuf), a été appelé *mattamayoûra* par les savants en prosodie.

43. Femme bien-aimée, femme délicate, dont le visage est semblable au disque de la pleine lune, si les trois premières syllabes, la sixième, la huitième, les trois qui suivent la onzième et les deux qui précèdent la dix-huitième sont longues, et si la césure a lieu suivant le nombre des *mârtandas*[3] et des *mounis*[4] (par douze et sept), ceux qui ont du goût en fait de poésie appellent le mètre *sârdoûlavikrîdita.*

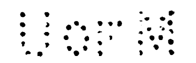
44. Femme que réjouit le parfum du musc, belle au corps délicat, dont la cuisse est pareille à la tige du plantain, lorsque les quatre premières syllabes,

[1] Ou races des serpents.

[2] Nom d'une dynastie de neuf princes, rois de Magadha.

[3] Ou *Adityas*, les douze formes du soleil.

[4] Les sept sages ou *Richis* qui président aux sept étoiles de la Grande-Ourse.



la sixième, la septième, les deux qui précèdent la seizième et les deux qui la suivent sont longues, ainsi que les deux dernières, et que l'on voit trois césures, suivant le nombre des *mounis* (par sept), c'est le mètre célèbre appelé *sragdharâ* par les illustres princes des poëtes.

IV. DES MÈTRES DÉCRITS DANS LE *SROUTABODHA*.

Les poëmes sanscrits sont composés de stances (*slokas*) divisées en deux parties appelées *arddha-slokas*, lesquelles se divisent, à leur tour, en deux parties ou *pâdas*, de sorte que la stance peut être considérée à la fois comme distique et comme quatrain.

Les mètres décrits dans le *Sroutabodha* appartiennent à trois classes différentes, savoir :

1° *Ganatchhandas* ou *ganavrittas*, mètres réglés par la quantité;

2° *Sloka*, mètre réglé par le nombre des syllabes;

3° *Akcharatchhandas* ou *varnavrittas*, mètres réglés par le nombre des syllabes et la quantité.

1. GANATCHHANDAS.

Cette classe comprend les mètres dans lesquels la quantité est fixe et le nombre des syllabes variable.

Dans les *ganatchhandas*, les diverses parties de la stance sont mesurées par pieds de quatre moments, appelés *ganas* ou *mâtrâganas*. Ces pieds se composent de quatre brèves ou de leurs équivalents, c'est-à-dire

deux longues, deux brèves et une longue, une longue et deux brèves.

Les mètres de cette classe décrits par Kâlidâsa sont les suivants :

1° *Aryâ* (stance 4). Des deux hémistiches ou vers dont cette stance est composée, le premier contient trente *mâtrâs*, et le second, vingt-sept. Ils se divisent en sept pieds et demi. Dans le premier hémistiche, le sixième pied doit être un amphibraque (⏑–⏑) ou un procéleusmatique (⏑⏑⏑⏑), tandis que, dans le second, il se compose d'une seule syllabe brève. Les pieds impairs des deux hémistiches ne doivent pas être amphibraques.

On compte douze *mâtrâs* dans le premier et le troisième *pâda;* dix-huit dans le second, et quinze dans le quatrième.

2° *Gaîti* (stance 5). Dans cette stance, le quatrième *pâda* contient dix-huit *mâtrâs* comme le second. Les deux hémistiches sont semblables au premier hémistiche de l'*aryâ* et de mesure égale.

3° *Oupagaîti* (stance 6). Les deux hémistiches de cette stance sont semblables au second hémistiche de l'*aryâ*, le second et le quatrième *pâda* ne contenant que quinze *mâtrâs*.

4° *Oudgaîti* (stance 7). Cette stance contient douze *mâtrâs* dans le premier et le troisième *pâda*, quinze dans le second, et dix-huit dans le quatrième. Les deux hémistiches de l'*aryâ* se retrouvent dans l'*oudgaîti;* mais ils y sont placés dans l'ordre inverse.

2. SLOKA.

On donne le nom de *sloka* à un mètre dans lequel le nombre des syllabes est fixe et la quantité variable.

Le *sloka* est une stance de trente-deux syllabes, divisée en quatre *pâdas* de huit syllabes. Parmi ces huit syllabes, la cinquième, la sixième et la septième ont seules une quantité fixe et déterminée; les cinq autres peuvent être longues ou brèves, indifféremment. Pour scander le *pâda,* il faut considérer la première et la dernière syllabe comme isolées, et diviser les six intermédiaires en deux pieds trisyllabiques. Le premier pied peut être molosse, tribraque, dactyle, bacchique, amphibraque, crétique, anapeste ou anti-bacchique. Il n'en est pas de même du second pied, qui doit être bacchique dans les *pâdas* de nombre impair, et amphibraque dans les deux autres. (Voy. stances 1, 2, 11 et 12.)

3. AKCHARATCHHANDAS.

La classe des *akcharatchhandas* comprend tous les mètres dans lesquels la quantité est fixe, ainsi que le nombre des syllabes.

Dans les mètres de cette classe, les mêmes pieds reviennent aux mêmes places, et les *pâdas* sont de même longueur et de même quantité. Quelquefois cependant deux ou plusieurs mètres différents sont employés dans une seule et même stance, et les *pâdas*, au lieu d'être uniformes, sont inégaux.

Les *pâdas* se scandent par pieds de trois syllabes, appelés *ganas*. Les monosyllabes ou dissyllabes, qui restent quelquefois à la fin des *pâdas* et servent à compléter la mesure, sont comptés comme syllabes et non comme pieds, la prosodie sanscrite n'admettant pas de pieds syllabiques composés de moins de trois syllabes[1].

Pour représenter les pieds trisyllabiques et les syllabes qui servent à compléter les *pâdas*, les grammairiens et les savants de l'Inde ont imaginé de se servir des signes alphabétiques contenus dans le tableau suivant :

म. Molosse, — — —	ज. Amphibraque, ◡ — ◡
न. Tribraque, ◡ ◡ ◡	र. Crétique, — ◡ —
भ. Dactyle, — ◡ ◡	स. Anapeste, ◡ ◡ —
य. Bacchique, ◡ — —	त. Anti-bacchique, — — ◡
ल. (*laghou*) syllabe brève, ◡	ग. (*gourou*) syllabe longue, —

Voici, avec l'indication des genres auxquels ils appartiennent, les mètres *akcharatchhandas* décrits par Kâlidâsa :

1. *Soupratichthâ*, stance de vingt syllabes.

Akcharapankti (stance 8). *Pâda* de cinq syllabes, contenant un dactyle et un spondée :

— ◡ ◡ | — —

[1] Nous nous servirons néanmoins des dénominations usitées dans la prosodie grecque et latine, pour désigner les dissyllabes qui complètent certaines mesures.

2. *Gâyatrî*, stance de vingt-quatre syllabes.

Sasivadanâ (stance 9). *Pâda* de six syllabes, contenant un tribraque et un bacchique :

⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ – –

3. *Ouchnih*, stance de vingt-huit syllabes.

Madalékhâ (stance 10). *Pâda* de sept syllabes, contenant un molosse, un anapeste et une syllabe longue :

– – – | ⏑ ⏑ – | –

4. *Anouchtoubh*, stance de trente-deux syllabes.

1° *Mânavakâkridâ* (stance 13). *Pâda* de huit syllabes, contenant un dactyle, un anti-bacchique et un iambe, avec une césure au milieu du *pâda* :

– ⏑ ⏑ | – – ⏑ | ⏑ –

2° *Nagaswaroupinî* (stance 14). *Pâda* de huit syllabes, contenant un amphibraque, un crétique et un iambe :

⏑ – ⏑ | – ⏑ – | ⏑ –

3° *Vidyounmâlâ* (stance 15). *Pâda* de huit syllabes, contenant deux molosses et un spondée, avec une césure au milieu :

– – – | – – – | – –

5. *Vrihatî*, stance de trente-six syllabes.

Manimadhya (stance 17). *Pâda* de neuf syllabes, contenant un dactyle, un molosse et un anapeste :

– ⏑ ⏑ | – – – | ⏑ ⏑ –

6. *Pankti*, stance de quarante syllabes.

1° *Tchampakamâlâ* (stance 16). *Pâda* de dix syllabes, contenant un dactyle, un molosse, un anapeste et une syllabe longue, avec une césure au milieu :

– ◡ ◡ | – – – | ◡ ◡ – | –

Ce mètre est le *manimadhya*, plus une syllabe longue ajoutée à la fin de chaque *pâda*.

2° *Hansî* (stance 19). *Pâda* de dix syllabes, contenant un molosse, un dactyle, un tribraque et une syllabe longue, avec une césure entre la quatrième et la cinquième syllabe :

– – – | – ◡ ◡ | ◡ ◡ ◡ | –

Ce mètre est le *mandâkrântâ*, moins les sept dernières syllabes de chaque *pâda*. (Voy. stance 18.)

7. *Trichtoubh*, stance de quarante-quatre syllabes.

1° *Sâlinî* (stance 20). *Pâda* de onze syllabes, contenant un molosse, deux anti-bacchiques et un spondée, avec une césure entre la quatrième et la cinquième syllabe :

– – – | – – ◡ | – – ◡ | – –

2° *Dodhaka* (stances 3 et 21). *Pâda* de onze syllabes, contenant trois dactyles et un spondée :

– ◡ ◡ | – ◡ ◡ | – ◡ ◡ | – –

3° *Indravadjrâ* (stance 22). *Pâda* de onze syllabes,

contenant deux anti-bacchiques, un amphibraque et un spondée :

— — ᴗ | — — ᴗ | ᴗ — ᴗ | — —

4° *Oupendravadjrâ* (stance 23). *Pâda* de onze syllabes, contenant un anti-bacchique entre deux amphibraques, et un spondée :

ᴗ — ᴗ | — — ᴗ | ᴗ — ᴗ | — —

Ce mètre ne diffère du précédent que par la quantité de la première syllabe qui est brève, au lieu d'être longue.

5° *Oupadjâti* et *âkhyânakî* (stances 24 et 25). Mètres composés des deux précédents. La stance contient quatre *pâdas* de onze syllabes, que l'on mesure de la manière suivante :

1° *Oupadjâti.*

Pâdas 1 et 3. (*Indravadjrâs*) — — ᴗ | — — ᴗ | ᴗ — ᴗ | — —

Pâdas 2 et 4. (*Oupendravadjrâs*) ᴗ — ᴗ | — — ᴗ | ᴗ — ᴗ | — —

2° *Akhyânakî.*

Pâda 1. (*Indravadjrâ*) — — ᴗ | — — ᴗ | ᴗ — ᴗ | — —

Pâdas 2, 3, 4. (*Oupendravadjrâs*) ᴗ — ᴗ | — — ᴗ | ᴗ — ᴗ | — —

6° *Rathoddhatâ* (stance 26). *Pâda* de onze syllabes, contenant un tribraque entre deux crétiques, et un iambe :

— ᴗ — | ᴗ ᴗ ᴗ | — ᴗ — | ᴗ —

7° *Swâgatâ* (stance 27). *Pâda* de onze syllabes, contenant un crétique, un tribraque, un dactyle et un spondée :

— ᴗ — | ᴗ ᴗ ᴗ | — ᴗ ᴗ | — —

8. Djagatî, stance de quarante-huit syllabes.

1° *Vaïswadévî* (stance 28). *Pâda* de douze syllabes, contenant deux molosses et deux bacchiques, avec une césure entre la cinquième et la sixième syllabe :

– – – | – – – | ⏑ – – | ⏑ – –

2° *Totaka* (stance 29). *Pâda* de douze syllabes, composé de quatre anapestes :

⏑ ⏑ – | ⏑ ⏑ – | ⏑ ⏑ – | ⏑ ⏑ –

3° *Bhoudjangaprayâta* (stance 30). *Pâda* de douze syllabes, composé de quatre bacchiques :

⏑ – – | ⏑ – – | ⏑ – – | ⏑ – –

4° *Droutavilambita* (stance 31). *Pâda* de douze syllabes, contenant un tribraque, deux dactyles et un crétique :

⏑ ⏑ ⏑ | – ⏑ ⏑ | – ⏑ ⏑ | – ⏑ –

En retranchant la première syllabe du premier et du troisième *pâda*, on obtient le mètre *harinaploutâ*. (Voy. stance 32.)

5° *Vansastha* (stance 33). *Pâda* de douze syllabes, contenant un anti-bacchique entre deux amphibraques, et un crétique :

⏑ – ⏑ | – – ⏑ | ⏑ – ⏑ | – ⏑ –

6° *Indravansâ* (stance 34). *Pâda* de douze syllabes, contenant deux anti-bacchiques, un amphibraque et un crétique :

– – ⏑ | – – ⏑ | ⏑ – ⏑ | – ⏑ –

Ce mètre ne diffère du précédent que par la quantité de la première syllabe, qui est longue au lieu d'être brève.

9. *Atidjagatî*, stance de cinquante-deux syllabes.

1° *Prabhâvatî* (stance 35). *Pâda* de treize syllabes, contenant un anti-bacchique, un dactyle, un anapeste, un amphibraque et une syllabe longue, avec une césure entre la quatrième et la cinquième syllabe :

– – ∪ | – ∪ ∪ | ∪ ∪ – | ∪ – ∪ | –

2° *Praharchinî* (stance 36). *Pâda* de treize syllabes, contenant un molosse, un tribraque, un amphibraque, un crétique et une syllabe longue, avec une césure entre la troisième et la quatrième syllabe :

– – – | ∪ ∪ ∪ | ∪ – ∪ | – ∪ – | –

3° *Mattamayoura* (stance 42). *Pâda* de treize syllabes, contenant un molosse, un anti-bacchique, un bacchique, un anapeste et une syllabe longue, avec une césure entre la quatrième et la cinquième syllabe :

– – – | – – ∪ | ∪ – – | ∪ ∪ – | –

10. *Sakkarî*, stance de cinquante-six syllabes.

Vasantatilakâ (stance 37). *Pâda* de quatorze syllabes, contenant un anti-bacchique, un dactyle, deux amphibraques et un spondée :

– – ∪ | – ∪ ∪ | ∪ – ∪ | ∪ – ∪ | – –

11. *Atisakkarî*, stance de soixante syllabes.

Mâlinî (stance 38). *Pâda* de quinze syllabes, contenant deux tribraques, un molosse et deux bacchiques, avec une césure entre la huitième et la neuvième syllabe :

⏑⏑⏑ | ⏑⏑⏑ | – – – | ⏑ – – | ⏑ – –

12. *Atyachtî*, stance de soixante-huit syllabes.

1° *Mandâkrântâ* (stance 18). *Pâda* de dix-sept syllabes, contenant un molosse, un dactyle, un tribraque, deux anti-bacchiques et un spondée, avec césures entre la quatrième et la cinquième syllabe et entre la dixième et la onzième :

– – – | – ⏑⏑ | ⏑⏑⏑ | – – ⏑ | – – ⏑ | – –

En retranchant les sept dernières syllabes du *pâda*, on obtient le mètre *hansî*. (Voy. stance 19.)

2° *Harinî* (stance 39). *Pâda* de dix-sept syllabes, contenant un tribraque, un molosse et un crétique entre deux anapestes, et un iambe, avec césures entre la sixième et la septième syllabe et entre la dixième et la onzième [1] :

⏑⏑⏑ | ⏑⏑ – | – – – | – ⏑ – | ⏑⏑ – | ⏑ –

3° *Sikharinî* (stance 40). *Pâda* de dix-sept syllabes, contenant un bacchique, un molosse, un tribraque,

[1] Ou bien encore, avec césures entre la quatrième et la cinquième syllabe, et entre la dixième et la onzième, c'est-à-dire, par quatre, six et sept syllabes.

un anapeste, un dactyle et un iambe, avec une césure entre la sixième et la septième syllabe :

⏑–– | ––– | ⏑⏑⏑ | ⏑⏑– | –⏑⏑ | ⏑–

4° *Prithwî* (stance 41). *Pâda* de dix-sept syllabes; deux amphibraques et deux anapestes se suivant alternativement, un bacchique et un iambe, avec une césure entre la huitième et la neuvième syllabe :

⏑–⏑ | ⏑⏑– | ⏑–⏑ | ⏑⏑– | ⏑–– | ⏑–

13. *Atidhriti*, stance de soixante et seize syllabes.

Sârdoûlavikrîdita (stance 43). *Pâda* de dix-neuf syllabes, contenant un molosse, un amphibraque entre deux anapestes, deux anti-bacchiques et une syllabe longue, avec une césure entre la douzième et la treizième syllabe :

––– | ⏑⏑– | ⏑–⏑ | ⏑⏑– | ––⏑ | ––⏑ | –

14. *Prakriti*, stance de quatre-vingt-quatre syllabes.

Sragdharâ (stance 44). *Pâda* de vingt et une syllabes, contenant un molosse, un crétique, un dactyle, un tribraque et trois bacchiques, avec césures entre la septième et la huitième syllabe, et entre la quatorzième et la quinzième :

––– | –⏑– | –⏑⏑ | ⏑⏑⏑ | ⏑–– | ⏑–– | ⏑––

15. Stances dont les *pâdas* sont de deux mesures différentes.

1° *Oupadjâti* et *âkhyânakî*. (Voy. p. 546).

2° *Harinaploutâ* (stance 32). Stance de quarante-

six syllabes. Les deux *pâdas* impairs, composés de onze syllabes, sont de la mesure *oupatchitrâ* (variété du TRICHTOUBH), et contiennent trois anapestes et un iambe, tandis que les deux autres ont douze syllabes et sont de la mesure *droutavilambita*, c'est-à-dire composés d'un tribraque, de deux dactyles et d'un crétique.

Pâdas 1 et 3. (*Oupatchitrâs*, 11 syllabes):

⏑⏑– | ⏑⏑– | ⏑⏑– | ⏑–

Pâdas 2 et 4. (*Droutavilambitas*, 12 syllabes):

⏑⏑⏑ | –⏑⏑ | –⏑⏑ | –⏑–

Ce mètre est le *droutavilambita*, moins la première syllabe du premier et du troisième *pâda*.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1854.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu; la rédaction en est adoptée.

On donne lecture d'une lettre de M. Guerrier de Dumast, qui annonce la seconde édition de l'*Orientalisme rendu classique*. L'auteur appelle l'attention sur l'assentiment que plu-

sieurs corps savants ont donné à l'idée qu'il a émise sur la création de chaires de sanscrit et d'arabe dans toutes les facultés des lettres en France.

Il est donné lecture d'une lettre de M. S. Freund, à Breslau, qui annonce l'envoi d'une publication qui porte le titre *De rebus die resurrectionis eventuris.*

Sur le rapport de deux des commissions nommées dans la dernière séance, pour la nomination de trois associés étrangers, sont nommés associés étrangers de la Société :

MM. Fleischer, professeur à Leipzig;
Dorn, membre de l'Académie de Saint-Pétesbourg.

Aucun membre de la troisième commission n'étant présent à la séance, le rapport est ajourné.

M. Reinaud donne lecture d'une lettre de M. Dozy, qui annonce les progrès que fait l'impression de l'ouvrage de Makkari, et d'une lettre de M. Kosegarten, professeur des LL. OO. à Greifswald.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Description du royaume Thaï ou Siam, avec cartes et gravures,* par Mgr Pallegoix. 2 vol. in-8°.

Par l'auteur. *L'orientalisme rendu classique dans la mesure de l'utile et du possible,* par M. Guerrier de Dumast, 2e édit. Nancy.

Par l'Académie de Vienne. *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften.* Band XII, in-8°. Vienne.

Notizenblatt. Troisième année. In-8°.

Archiv für Kunde österreichischer Geschichts-Quellen, in-8°. Vienne.

Denkschriften der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, fünfter Band, in-8°. Vienne.

Par l'auteur. *De l'Écriture et des Alphabets chez les différents peuples,* par J. Charles de Labarthe. Paris, 1854.

Deux cahiers du *Journal des Savants*, septembre et octobre 1854.

Notice et extraits du voyage d'El-Abdery à travers l'Afrique septentrionale au VIIe siècle de l'hégire (extrait du *Journal asiatique*), par M. CHERBONNEAU.

Par l'auteur. *The birth and childhood of Mahommed.* Extracted from the Calcutta Review. Calcutta, 1851.

Par la Société. *Journal of the Asiatic Society of Bengal.* N° 11, 1854, in-8°.

Bibliotheca Indica. N°s 78, 79, 80. Calcutta, 1854.

Journal of the Archeological Society of Delhi. Janvier 1853. Delhi, 1853.

Address at the Royal Geographical Society. May, 1854.

Plusieurs numéros du *Mobâcher.*

Journal of the American oriental Society. Vol. IV, n° 11, in-8°.

NORSK OG KELTISK, OM DET NORSKE OG DE KELTISKE SPROGS INDBYRDES LAAN AF C. A. HOLMBOE. C'est-à-dire le noske et le celtique, ou des rapports entre l'ancien norvégien et la langue celtique, par C. A. Holmboe, professeur de langues orientales à l'université de Norvége. Christiania, 1854, in-4° de 26 pages.

Le nom de M. Holmboe est bien connu des lecteurs du Journal asiatique. Il y a été souvent question de ses savants travaux, dont le principal est son *Dictionnaire de la langue norske comparée au sanscrit.* Aujourd'hui, dans la dissertation dont le titre précède, il veut prouver la ressemblance de la langue norvégienne ancienne ou islandaise avec le celtique, et aussi le rapport de ces deux idiomes avec les langues ariennes ou indo-européennes, et spécialement avec le sanscrit. Il établit d'abord ce dernier rapport par des rapprochements ingénieux tant entre des mots sanscrits, celtes et norskes, qu'entre des formes grammaticales de ces trois langues; puis il s'attache à prouver qu'il y a beaucoup de

mots sanscrit communs aux langues celtique et norskes et qui ne se trouvent pas dans les langues germaniques, ou qui y ont été tout à fait altérés. Il fait aussi connaître quelques formes grammaticales qui sont les mêmes en celtique et en ancien norvégien et qu'on ne trouve plus dans les langues germaniques. Il en tire la conséquence qu'un commerce suivi et incessant avait lieu dans les temps anciens entre les Celtes et les Norvégiens. G. T.

فرانسزجه وترکچه تکلّم رسالهسی Guide de la conversation, français-turc, par Alexandre Timoni. Paris, 1854.

On a fait mention, dans le Journal asiatique, des ouvrages élémentaires sur la langue turque, dont la guerre actuelle a déterminé la publication, à l'exception de l'opuscule dont le titre précède et dont nous voulons dire quelque mots. Ce *Guide de la conversation turque*, publié par la librairie Maisonneuve, est de forme oblongue, à cause des trois colonnes dont se composent les dialogues (le français, le turc et la transcription des caractères orientaux en caractères latins). Il comprend les éléments de la Grammaire turque, lesquels forment une sorte d'introduction aux dialogues et au vocabulaire qui les suit. Les dialogues roulent sur des sujets variés, et le vocabulaire contient les mots les plus utiles à connaître. L'ouvrage se termine par un tableau des monnaies, poids et mesures de l'Empire Ottoman.

Ce petit volume, qui est commode et d'un prix peu élevé, est fait avec soin, et pourra suffire aux voyageurs en Turquie et à tous ceux qui font partie de l'armée d'Orient.

G. T.

